This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

28. a. 8

28. a. 8

LES

GRANDS ÉCRIVAINS

DE LA FRANCE

NOUVELLES ÉDITIONS

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION

DE M. AD. REGNIER

Membre de l'Institut

LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS

TOME VIII

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS

RECUEILLIES ET ANNOTÉES

PAR M. MONMERQUÉ

MEMBRE DE L'INSTITUT

NOUVELLE ÉDITION

REVUE SUR LES AUTOGRAPHES, LES COPIES LES PLUS AUTHENTIQUES
ET LES PLUS ANCIENNES IMPRESSIONS

ET AUGMENTÉE

de lettres inédites, d'une nouvelle notice, d'un lexique des mots
et locutions remarquables, de portraits, vues et fac-simile, etc.

TOME HUITIÈME

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1862

LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ,

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS.

---

* 1006. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A D'HERIGOYEN. 1687

[Paris,] ce 4e janvier 1687.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année et que vous ne vous repentiez point d'avoir pris la ferme du Buron.

Pour vous répondre en peu de mots, je vous dirai que j'ai reçu votre lettre et que j'y vois la continuation de la mauvaise foi de la Jarie; cela me fait repentir de mes bontés; je fais chercher le procès-verbal que vous demandez.

Vous devez au moins avoir retenu au Buron le contenu du mémoire des meubles qu'ils vous ont donné, puisque c'est eux qui en demeurent d'accord; cela servira au moins à vous coucher quand vous irez.

Mon fils me conseille toujours de faire arrêter la Jarie pour ces treize cents francs[1], que je veux avoir absolument

Lettre 1006. — Il y a ici 1300fr dans l'autographe; toutes les

1687 pour M. d'Harouys, et de faire un peu de peur à Pasgerant; car comme il est caution de ce dernier bail, cela le feroit agir plus vivement.

Pour ce qui est du procompte fait à Nantes en 1680[2], où il me doit de reste de ce bail-là près de dix mille francs, c'est à vous, Monsieur d'Herigoyen, à qui je donne le soin de faire saisir les héritages de la Jarie, et ceux de feu la Bigotaye, qui étoit fermier avec lui de ce bail fini en 80; et vous en payerez, s'il vous plaît, tous les frais qu'il faudra que je paye, et que je vous rendrai; et pour les quatre mille cent livres de cette année 86, qui est la dernière du bail de la Jarie, je prétends vous donner, pour la peine que vous aurez à recevoir cette dernière année, et tout le reste du compte de 1680, qui va à près de dix mille francs, vingt-cinq francs par mille francs, pour vous consoler un peu de tant de tracas; pour les treize cents francs de l'année 85, qui devoient être payés à M. d'Harouys, il y a plus d'un an, vous n'en aurez rien, et ce ne sera pas sur notre compte.

Voilà mes intentions : mandez-moi si vous en êtes content, Je parlerai aux banquiers quand vous aurez ramassé quelque somme assez considérable pour me la faire tenir par M. Paulus et M. Charpantier; ainsi travaillez, mon ami : plus je recevrai et plus vous recevrez aussi. Je suis affligée de votre voyage de Vannes : toutes mes affaires seront languissantes pendant ce temps-là. Mandez-moi de vos nouvelles.

M. de Rabutin Chantal.

autres sommes, dans ce paragraphe et dans le suivant, sont écrites en toutes lettres.

2. Voyez tome VII, p. 519, et la note 4.

1007. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU. 1687

A Paris, le jour des Rois 1687.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je laisse à part tout ce que je pourrois répondre à vos réflexions morales et chrétiennes, et je crois même que ce ne seroit pas une réponse que j'y ferois, ce ne seroit qu'une répétition. Je vous rendrois vos paroles, et ma lettre ne seroit que l'écho de la vôtre, parce que je suis assez heureuse pour penser comme vous dans cette occasion. J'aime donc bien mieux vous gronder, et vous dire que vous êtes vraiment bien délicat et bien précieux, de vous trouver atteint d'une petite attaque de décrépitude, parce que vous êtes grand-père, et que Madame votre fille a pris la liberté de vous en faire une autre : voilà un grand malheur ! Et à qui vous en plaignez-vous, Monsieur ? à qui pensez-vous parler ? et que feriez-vous donc, si vous en aviez une[1] qui eût pris l'habit à la Visitation d'Aix à seize ans ? Vraiment vous feriez une belle vie : et moi, je soutiens cet affront comme si ce n'étoit rien ; je regarde ce mal, qui n'est point encore tombé sur moi, avec un courage héroïque ; je me prépare à toutes les conséquences avec paix et tranquillité ; et voyant qu'il faut se résoudre et que je ne suis pas la plus forte, je m'occupe de l'obligation que j'ai à Dieu de me conduire si doucement à la mort. Je le remercie de l'envie qu'il me donne de m'y préparer tous les jours, et même de ne pas souhaiter de tirer jusqu'à la lie. L'excès de la vieillesse est affreux et humiliant ; nous en voyons tous les jours un exemple qui nous afflige, le bon Corbinelli et

Lettre 1007. — 1. Marie-Blanche.

1687 heureuse que celles qui sont passées; que la paix, le repos et la santé vous tiennent lieu de toutes les fortunes que vous n'avez pas et que vous méritez; enfin que vos jours désormais soient filés de soie; mais surtout plus d'enchantements; car, afin que vous le sachiez, le charme étoit double : il étoit jeté sur moi comme sur vous, et nous sentions sa force par le souvenir continuel que nous avions de vous deux, M. de Corbinelli et moi, et par l'impossibilité où nous étions de le rompre. Nous faisions quelquefois des efforts, comme des gens qui dorment et qui veulent nager ou courir, mais nous les faisions inutilement comme eux. Nous ne mangions point à la vérité de saumons qui nous donnassent occasion de vous souhaiter; mais dès que nous avions un peu d'esprit, ou que l'air de Livry, le chocolat, ou le thé avoit réveillé notre vivacité, nous étions au désespoir de ne vous avoir pas, et nous faisions scrupule de rire sans vous. Qui ne croiroit qu'au moins nous vous l'aurions mandé le lendemain? Mais non, l'enchantement étoit trop fort, il falloit une nouvelle année; et la voilà qui tire le rideau, qui nous rend la liberté, et qui me fait commencer dès les premiers jours un commerce où nous gagnons beaucoup.

Je suis toujours ravie de revoir de la joie dans votre esprit; que vous cherchiez à vous amuser, et à mettre en œuvre tout ce que vous avez emporté de ce pays-ci. Vos vers sont jolis et aisés, et font souvenir agréablement de vous. La lettre à Mlle de Ragni nous a réjouis, mais celle que vous écrivez à la petite dame de Paris est encore au-dessus[1]. Elle se défend fort joliment. Je ne puis croire que vous n'ayez point aidé à ce qu'elle vous mande en vers de ses vapeurs, et de la raison qui fit

Lettre 1008. — 1. Voyez tome VII, p. 533 et 534.

peut-être manquer M. de Montjeu aux droits de l'hospitalité : rien n'est plus joli. 1687

Il me semble que je vous dois remercier des soins que vous prenez d'embellir Chaseu. Cette situation charmante mérite bien la peine que vous y prenez. Je comprends aisément que vous aimez les Toulongeons, les Ragnis et tout Montjeu : cela fait une bonne société. Je rencontrai l'autre jour Monsieur d'Autun, qui me dit merveilles de vous tous. Je crois que Toulongeon est bien aise d'être riche, et de manger dans de la vaisselle d'argent, et d'ajuster Alonne. Monsieur d'Autun me dit hier que ma tante avoit payé les dettes de son fils avant mourir. J'en suis surprise et bien aise; car je craignois toujours l'avarice, et j'étois fâchée que cette vilaine bête se trouvât dans mon sang. Pour nous, mon cousin, nous en sommes, Dieu merci, bien exempts. Cette Provençale est bien nette aussi de ce côté-là. Ce qu'elle a de Rabutin, joint à Sévigné et à Grignan, la met fort à couvert d'en être soupçonnée. Elle est toujours à Paris, occupée à plusieurs affaires. Elle a eu le plaisir de voir Mlle de Grignan faire une donation à Monsieur son père[2] de tout ce qu'il lui devoit, qui ne montoit pas à moins de quarante mille écus. Cette maison est un peu soulagée par ce présent, qui étoit un pesant fardeau pour elle. Cette sainte fille, ayant pris le voile blanc à vingt-cinq ans aux Carmélites, et en étant sortie par la délicatesse de son tempérament, qui n'a pu soutenir la règle, a voulu, en entrant pensionnaire dans un autre couvent, où elle fait peu de dépense, donner cette marque d'amitié à sa maison. Je crois que vous en avez assez pour votre cousine pour prendre part à ce petit bonheur : elle y a fait merveilles[3],

2. Le manuscrit porte par erreur : *frère*.
3. Voyez au tome VII, p. 522 à 524, la lettre du 25 octobre 1686

1687 et comme elle s'est toujours intéressée à tout ce qui vous touche, j'ai cru que ce petit récit ne vous ennuieroit pas. Elle vous fait mille baisemains et à Mme de Coligny; elle a écouté avec bien du plaisir vos lettres et la réponse de l'une de vos amies.

Vous avez su, mon cher cousin, les circonstances de la mort de Monsieur le Prince. Je crois que c'est faire son éloge en peu de mots que de dire qu'il a joint à la beauté de sa vie toute héroïque une mort toute chrétienne, et s'est également acquitté des devoirs de bon chrétien, de fidèle sujet, de bon père et de bon maître; et qu'en vingt et quatre heures il a réglé toutes ces choses avec une fermeté, une tranquillité, une douceur et une étendue d'esprit qui le faisoient paroître comme en un jour de bataille; car on dit que dans ces occasions il étoit parfait; et la mort, qui est la plus importante action de notre vie, a été aussi le plus bel endroit de la sienne[4].

Monsieur d'Autun est encore tout pénétré de cette mort : il vous en dira bien des particularités quand vous le verrez[5]. Le Roi a regretté cette perte, et a remis, pour faire plaisir à ce prince, M. le prince de Conti en ses

au président de Moulceau, et ci-après celle de Mme de Grignan à son mari, en date du 5 janvier 1688.

4. Voyez au tome VII, p. 528, la lettre au président de Moulceau. — La première édition des *Lettres de Bussy* (1697) ajoute ici ce passage, qui manque dans notre manuscrit : « Je me souviens à cette occasion de ces beaux vers que vous avez mis autrefois sous son portrait :

De sa gloire la terre est pleine;
Comme le foudre on craint son bras;
Il a gagné mille combats,
Et l'on doute encor s'il n'est pas
Plus soldat qu'il n'est capitaine. »

5. L'évêque d'Autun, dit la *Gazette* du 3 mai 1687, « avoit toujours été attaché par un respect particulier à la personne du prince défunt. »

bonnes grâces. Monsieur le Duc, à présent Monsieur le Prince, a pris toute sa maison, et a augmenté toutes les récompenses. Il paroît affligé au dernier point. Enfin tout le monde a fait son devoir. 1687

Mais ce qui remplace ce malheur, et qui comble de joie, c'est la parfaite santé du Roi, dont on ne peut assez remercier Dieu, et dont l'allégresse publique persuade la sincérité de la douleur qu'on avoit eue de ses maux[6].

Si vous nous voulez envoyer la lettre que vous avez écrite au Roi, vous nous ferez plaisir.

1009. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Le lendemain du jour que j'eus reçu cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Chaseu, ce 18e janvier 1687.

Ça, Madame, continuons notre commerce, puisque le charme est levé de part et d'autre : pour moi, je me presse de vous écrire pour assurer la crise. Mais avant que d'aller plus loin, il faut que je vous dise qu'on n'est jamais mieux entré que vous dans les figures qu'on vous présente ; et qu'on n'a jamais mieux répondu que vous faites sur le même ton qu'on vous a parlé.

Après cela je commencerai par vous rendre mille grâces des souhaits que vous faites que je sois plus heureux cette année que les autres. Votre nièce dit que cela peut arriver sans que cela coûte beaucoup à la fortune.

6. Le *Mercure* a consacré un numéro tout entier (mars 1687, 2e partie) à rendre compte des actions de grâces et réjouissances célébrées en tous lieux pour le rétablissement de la santé du Roi, après l'opération de la fistule : voyez tome VII, p. 534.

1687 Je suis bien aise que vous approuviez nos amusements, et en effet, quand ils n'empêchent pas de songer au solide, on ne sauroit trop longtemps garder cet esprit-là. De la même reprise dont je badine avec Mlle de Ragni et avec la petite dame de Paris, j'écris au Roi[1].

Mais à propos de la petite dame, vous avez bien deviné, les vers de sa lettre ne sont point d'elle; il faut aussi lui rendre justice, je n'ai fait que polir et rimer sa pensée, parce qu'il me parut qu'elle auroit en vers la grâce que vous lui trouvez.

Monsieur d'Autun a raison de nous aimer et de nous estimer; il voit bien que nous avons pour lui ces mêmes sentiments.

Les Toulongeons sont fort aises d'être riches, et tout le monde est fort aise aussi qu'ils le soient. Le bien qui leur est venu par la mort de leur mère leur sied beaucoup mieux qu'à elle. Alonne, qui par ordre du Roi s'appelle aujourd'hui Toulongeon, avec le titre de comté[2], va être une des plus jolies maisons de Bourgogne, de la manière qu'ils l'accommodent.

L'aumônier Poiret, que vous avez vu autrefois faire succéder en un moment la serviette du maître d'hôtel à l'étole, vient de mourir, et je pense qu'à soixante-quatorze ou soixante-quinze ans qu'il avoit, le chagrin du bâtiment l'a encore hâté d'aller.

Vous m'avez fait un fort grand plaisir, ma chère cousine, de m'apprendre le soin qu'a eu la belle Madelonne d'inspirer de nobles sentiments à l'aînée de ses belles-filles, et l'heureux succès de ses peines. Je ne m'en étonne pas, car lui peut-on refuser quelque chose? J'en

Lettre 1009. — 1. Bussy avait mis d'abord : « au Roi et au P. de la Chaise; » mais il a biffé les derniers mots.

2. Voyez tome VII, p. 443.

suis ravi et ma fille aussi, qui dit que Dieu lui a fait une grande grâce de ne lui avoir pas donné une belle-mère comme elle, parce qu'elle seroit aujourd'hui dans un couvent, pour lequel sa vocation étoit fort médiocre. 1687

On m'a envoyé la lettre que Monsieur le Prince écrivit au Roi la veille de sa mort, et un récit de ses dernières actions et de ses dernières volontés. Je l'ai trouvé par tout cela tel que vous me le mandez : un héros chrétien; mais avec tous ces beaux dehors[3], je crois qu'il pensoit alors ce que lui mandoit autrefois Voiture :

La mort, qui dans les champs de Mars,
Parmi les cris et les alarmes,
Le désordre de toutes parts,
Le bruit et la fureur des armes,
Vous parut si belle autrefois,
A cheval et sous le harnois,
N'a-t-elle pas une autre mine
Quand à pas lents elle chemine
Vers un malade qui languit,
Et semble-t-elle pas bien laide
Quand elle vient, tremblante et froide,
Prendre un homme dedans un lit[4]?

3. Les mots : « avec tous ces beaux dehors, » ont été biffés, et remplacés d'une autre main, dans l'interligne, par : « avec cela. »

4. Voyez l'*Épître* de Voiture *à Monseigneur le Prince sur son retour d'Allemagne*, *l'an* 1645. Bussy paraît avoir cité de mémoire. Voici quel est le texte de Voiture (édit. de 1672) :

La mort, qui dans le champ de Mars,
Parmi les cris et les alarmes,
Les feux, les glaives et les dards,
Le bruit et la fureur des armes,
Vous parut avoir quelques charmes,
Et vous sembla belle autrefois,
A cheval et sous le harnois,
N'a-t-elle pas une autre mine
Lorsqu'à pas lents elle chemine

1687 La convalescence du Roi en si peu de temps, après une telle opération, est un ouvrage de la même main qui l'a conduit dans toute[5] sa vie. Je vous envoie le compliment que je lui ai fait[6].

1010. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

Ce 27e janvier 1687.

Si cette lettre vous fait quelque plaisir, comme vous voulez me flatter quelquefois que vous aimez un peu mes lettres[1], vous n'avez qu'à remercier M. le chevalier de Grignan de celle-ci : c'est lui qui me prie de vous écrire, Monsieur, pour vous parler et vous questionner sur les eaux de Balaruc[2]. Ne sont-elles pas vos voisines? pour quels maux y va-t-on? est-ce pour la goutte? ont-elles fait du bien à ceux qui en ont pris? en quel temps les prend-on? en boit-on? s'y baigne-t-on? ne fait-on que plonger la partie malade? Enfin, Monsieur, si vous pouvez soutenir avec courage l'ennui de ces quinze ou seize questions, et que vous vouliez bien y répondre, vous ferez

Vers un malade qui languit,
Et semble-t-elle pas bien laide,
Quand elle vient, tremblante et froide,
Prendre un homme dedans son lit?

5. Le mot *toute* est écrit en interligne, et d'une autre main.

6. Voyez tome VII, p. 534, note 13.

Lettre 1010 (revue en partie sur un fac-simile de l'autographe). — 1. Mme de Sévigné avait d'abord écrit : « que vous les aimez un peu, » puis elle a effacé *les* et ajouté *mes lettres*, dans l'interligne, à la fin du membre de phrase.

2. Village à six lieues de Montpellier. Il y a des sources d'eaux sulfureuses thermales.

une grande charité à un des hommes du monde qui vous estime le plus, et qui est le plus incommodé de la goutte. 1687

Je pourrois finir ici ma lettre, n'étant à autre fin ; mais je veux vous demander par occasion comme vous vous portez d'être grand-père. Je crois que vous avez reçu une gronderie que je vous fais sur l'horreur que vous me témoigniez de cette dignité : je vous donnois mon exemple et vous disois : « Pétus, *non dolet*[3]. » En effet, ce n'est point ce que l'on pense : la Providence nous conduit avec tant de bonté dans tous ces temps différents de notre vie, que nous ne les sentons quasi pas ; cette pente va doucement, elle est imperceptible : c'est l'aiguille du cadran que nous ne voyons pas aller. Si à vingt ans on nous donnoit le degré de supériorité dans notre famille, et qu'on nous fît voir dans un miroir le visage que nous avons, ou que nous aurons à soixante ans, en le comparant à celui de vingt, nous tomberions à la renverse, et nous aurions peur de cette figure ; mais c'est jour à jour que nous avançons ; nous sommes aujourd'hui comme hier, et demain comme aujourd'hui ; ainsi nous avançons sans le sentir, et c'est un des miracles de cette Providence que j'adore. Voilà une tirade où ma plume m'a conduite, sans y penser. Vous avez été, sans doute, de la belle et bonne compagnie qui étoit chez le cardinal de Bonzi[4].

3. C'est le mot célèbre d'Arria à Pétus : voyez Pline le jeune, lettre XVI du livre III. Mme de Sévigné a mis le nominatif au lieu du vocatif, ou peut-être commencé sa citation comme si elle voulait la faire en français. L'édition de 1773 donne : *Pæte, non dolet*. Trois lignes plus loin, elle a *perte*, au lieu de *pente ;* et vers la fin du paragraphe : « c'est un miracle, » pour : « c'est un des miracles. »

4. Probablement pendant la tenue des états, présidés par le cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne. Voyez tome II, p. 517, note 6, et tome VII, p. 522, note 2.

1687 Adieu, Monsieur : je ne change point d'avis sur l'estime et l'amitié que je vous ai promise.

La M. DE SÉVIGNÉ.

Suscription : Montpellier. A Monsieur, à Monsieur le président de Moulceau, à Montpellier.

---

* 1011. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A D'HERIGOYEN.

A Paris, ce samedi 8e février 1687.

J'AI vu avec plaisir votre lettre datée du Buron; plût à Dieu que vous y eussiez été plus tôt! Vous me faites fort bien entendre les désordres que la Jarie a faits dans cette terre; j'espère que vous nous la remettrez en bon état.

Je consens de tout mon cœur que vous lui fassiez faire toutes les réparations où il est obligé; ç'a toujours été mon intention : vous pouvez agir sur ce pied-là. Voilà un vieux procès-verbal que j'ai trouvé; voyez ce que vous en pourrez faire.

La femme de la Jarie a menti : jamais son mari ne m'a donné plus de quatre mille cent livres fort mal payées.

Vous n'y perdrez pas à quatre mille livres : il y a des gens qui se sauvent où les autres trouvent le moyen de se ruiner par leur mauvaise conduite.

Vous pouvez aussi faire toutes les réparations que vous jugerez nécessaires, et vous démêlerez ce qui doit être fait par la Jarie et ce qui doit être fait par moi. Mon fils et moi vous prions de ne rien négliger de tout ce qui sera nécessaire pour la conservation de la terre.

J'avoue que pour les treize cents francs, je veux que la Jarie les paye à M. Paulus sur le compte de M. d'Harouys,

à qui je les dois. C'est pour achever un petit compte, car je lui en dois davantage; mais cette somme du reste de 85, promise et à mon fils et à moi, sur quoi nous avons été si vilainement trompés par la Jarie, m'impatiente, et je veux absolument qu'il me la paye. Si vous pouvez épargner Pasgerant, j'en serai bien aise; mais pour la Jarie, je vous prie de lui faire non-seulement toute la peur, mais encore le mal, s'il en faut venir là. Je vous laisse à conduire cette petite affaire selon mes desirs, c'est-à-dire que cette somme soit donnée à M. d'Harouys; et pour les terres et les héritages[1], avec l'argent qui lui doit venir de quelques procès que nous allons faire juger, ce sera pour le payement de ce vieux procompte de 1680 que nous fîmes à Nantes. 1687

Je suis persuadée que sans vous je n'aurois rien touché de notre année passée 1686; ainsi il est bien juste que pour chaque mille francs je vous donne vingt-cinq francs pour tant de peines, et pour les treize cents francs aussi, et pour tout le vieux procompte. Je voudrois que cela pût en quelque sorte vous récompenser de tout ce que vous prévoyez de perdre. Vous m'affligez quand vous parlez ainsi : j'espère que vous y serez trompé; je le souhaite.

Vous me ferez un extrême plaisir de me faire tenir l'argent que vous aurez reçu : j'en ai un véritable besoin. M. Charpantier me vient de mander que vous n'avez qu'à lui adresser la lettre de change pour me la payer à vue, et que vous donniez votre argent chez M. Paulus, au même prix de la dernière que vous m'envoyâtes de deux mille francs : c'est, je pense, un demi pour cent. Tenez un bon compte de tout ce que vous mettrez pour

Lettre 1011 (revue sur l'autographe). — 1. Qu'il s'agissait de faire saisir : voyez plus haut la lettre du 4 janvier, p. 1 et 2; tome VII, p. 519; et plus bas, p. 27.

1687 moi, et en frais et réparations et ports de lettres ; et gardez-moi encore une autre somme dans quelque temps ; car je vous jure, Monsieur d'Herigoyen, que si je ne recevois ce soulagement par vos soins, je serois cette année dans le dernier embarras.

Voilà toutes mes volontés, et je pense que vous n'aurez plus qu'à les exécuter. Il vous viendra peut-être des ventes cette année, qui vous consoleront de tout, et vous feront riche. N'allez point à Vannes que je ne sache, afin d'écrire à mon ami M. de la Lonnelaye, qui vous rendra des services considérables. Vous ne m'avez point dit si M. de Mauron[2] avoit reçu ma lettre honnêtement. Mandez-moi si vous établissez votre ménage au Buron, et à qui j'écrirai en votre absence.

Adieu, mon cher Monsieur d'Herigoyen : continuez vos soins et votre vigilance, dont M. Revol et M. de Trévaly m'ont tant dit de bien, et dont j'espère sentir les bons effets. Je n'ai point votre bail. Songez à ma lettre de change de deux mille six cents francs[3] le plus tôt que vous pourrez, et faites toutes les poursuites et réparations que vous jugerez à propos : vous serez avoué de tout.

M. de Rabutin Chantal.

Suscription : Pour Monsieur d'Herigoyen.

2. Sans doute le beau-père de Charles de Sévigné : voyez tome VII, p. 246, note 1.

3. Dans cette lettre, Mme de Sévigné, selon son habitude, a écrit les sommes, tantôt en chiffres, avec le signe *; tantôt en toutes lettres, les unes avec le mot *francs*, les autres avec le mot *livres*.

1012. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN. 1687

Un mois après que j'eus écrit cette lettre à Mme de Sévigné (n° 1009, p. 9), j'en reçus cette réponse.

A Paris, ce 14e février 1687.

Jouissons donc du plaisir de n'être plus embarrassés dans les enchantements. Il ne me faut pas louer d'être entrée d'abord dans cette pensée; car il est certain que de mon côté j'en sentois les effets. Mais, mon cher cousin, que prétendez-vous de moi aujourd'hui? Vous n'aurez que des morts. J'en ai l'imagination si remplie, que je ne saurois parler d'autre chose.

Je vous dirai donc la mort du maréchal de Créquy[1] en quatre jours, combien il a trouvé sa destinée courte, et combien il étoit en colère contre cette mort barbare, qui, sans considérer ses projets et ses affaires, venoit ainsi déranger ses escabelles[2]: on ne l'a jamais reçue avec tant

Lettre 1012. — 1. Dont il a été souvent question dans la Correspondance, le gendre de Mme du Plessis Bellière (voyez tome III, p. 44, note 7), lieutenant général en 1655, général des galères en 1661, maréchal en 1668. « Le maréchal de Créquy, tout brillant de ses qualités militaires, donnoit et recevoit un grand lustre de son frère (*son frère aîné, le duc : voyez tome VII, p.* 268, *note* 9). Son attachement à Foucquet, dont il avoit tiré parti, le pensa perdre, l'éloigna un temps, et lui coûta la charge de général des galères que Foucquet lui avoit payée. Sa probité fut plus suspecte que sa valeur et ses talents. » (Saint-Simon, au *Journal* de Dangeau, tome II, p. 24, et à la fin d'une longue note sur les Créquy.) — Le maréchal mourut le 4 février 1687, et le duc le 13 du même mois. Le duc, dangereusement malade depuis un an, et apprenant, le 31 janvier, que le maréchal s'était trouvé très-mal, lui écrivit : « Qu'ils avoient grand tort tous deux de brûler la chandelle par les deux bouts. » Voyez le *Journal* de Dangeau, au 31 janvier 1687.

2. « On dit figurément et familièrement : *Déranger les escabelles à quelqu'un*, pour dire : Rompre toutes ses mesures, mettre du désordre

1687 de chagrin que lui; cependant il a fallu se soumettre à ses lois. Il a reçu ses sacrements, mais avec moins d'édification que ce grand prince, qui avoit rempli avec une tranquillité admirable tous les devoirs de chrétien, de bon sujet, de bon maître et de bon père de famille. Le maréchal de Créquy n'a pas été de même, pas en toutes manières :

Différents en leurs fins comme en leur procédé[3].

Neuf jours après, son frère aîné, le duc de Créquy, l'a suivi. Ce fut hier matin, après une longue maladie; et trois heures après, le duc de Gêvres a eu son gouvernement de Paris. Il est en année, il a dit le premier cette nouvelle au Roi, et il a obtenu le premier ce beau présent[4]. Je viens de lire de mes yeux dans l'*Almanach* de Milan[5] : *Le même jour*, 13e *de ce mois*, *dans un tel signe*,

dans ses affaires. On dit proverbialement : *Remuer les escabelles*, pour dire : Déménager; et figurément : Changer d'état, de fortune, de situation. » (*Dictionnaire de Trévoux.*)

3. Ce vers se trouve dans les premières éditions de *Cinna* (1643-1656), acte II, scène I :

Sylla s'en est démis, mon père l'a gardé,
Différents en leur fin (*au singulier*) comme en leur procédé :
L'un, cruel et barbare, est mort, etc.

Voyez les variantes du *Corneille* de M. Marty-Laveaux, tome III, p. 402 et 403.

4. Sur le duc de Gêvres, voyez tome II, p. 107, note 17. — « Cette nuit, à trois heures, le duc de Créquy est mort à Paris; le duc de Gêvres, gentilhomme de la chambre en année, en ouvrant le rideau du Roi, lui en apprit la nouvelle, et lui a demandé le gouvernement de Paris, que Sa Majesté lui a donné en se levant. » (*Journal* de Dangeau, 13 février 1687.)

5. La Bibliothèque impériale possède deux volumes de cet almanach; voici le titre de l'un d'eux : *Almanach de Milan ou le pêcheur fidèle. Observations sur l'année de la création du monde*, 5627; *de l'incarnation*, 1678; *de la correction grégorienne*, 96; *du règne de Louis le Grand*, 36. *Traduit de l'italien en françois. Présenté à la Reine.* Paris, J. Ribou, 1678, in-12.

un grand gouvernement sera rempli, un frère ne pleurera pas la mort de l'autre. Vous m'avouerez que cette justesse est plaisante. Voilà cette maison de Créquy bien abattue, et de grandes dignités sorties en peu de jours de cette famille. 1687

Le duc d'Estrées[6] est mort à Rome; et le jour qu'on en reçut la nouvelle à Paris, la duchesse d'Estrées, sa belle-mère, votre cousine, mourut aussi du reste de son apoplexie. Le *chanoine*[7] est inconsolable; et je crois que M. de Montataire lui doit donner, par générosité, quelque légère pension, et la laisser pleurer et mourir en paix.

Vous voyez bien, mes pauvres enfants, que rien n'est si triste que cette lettre : si j'en écrivois souvent de pareilles, il vaudroit mieux être encore enchantés. Votre belle et bonne humeur, et cette gaieté si nécessaire et si salutaire n'y pourroient pas résister. Parlons d'un autre temps. J'ai trouvé sous ma main par hasard *Moréri*[8] : j'ai

6. François-Annibal, duc d'Estrées, ambassadeur extraordinaire de France à Rome depuis quinze ans, mourut d'apoplexie, dans cette ville, le 30 janvier 1687; et Gabrielle de Longueval Manicamp, maréchale d'Estrées, sa belle-mère, mourut à Paris, de la même maladie, le 11 février suivant.

7. On a vu souvent (voyez tome III, p. 32, note 6) qu'on appelait ainsi Françoise de Longueval, chanoinesse de Remiremont, sœur de la maréchale d'Estrées. La comtesse de Bussy, aidée de sa fille Mme de Montataire, soutenait un procès considérable contre la famille de Longueval Manicamp (voyez la lettre du 8 juillet 1680, tome VI, p. 517, et note 7). Cette dernière maison était tellement ruinée, ainsi que Bussy le dit dans la lettre précitée, que le Roi donnait de temps en temps des secours à la duchesse d'Estrées, pour l'aider à subsister. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 11 février 1687.

8. Louis-Moréri, aumônier de l'évêque d'Apt, né à Bargemont en Provence, mort à Paris, en 1680, à l'âge de trente-sept ans, avait publié en 1674 la première édition de son *Grand Dictionnaire historique*, à Lyon, en un volume in-folio. La seconde, préparée par lui, parut en 1681, en deux volumes; elle a en tête une dédicace à

1687 cherché nos Rabutins; je les ai trouvés fort bons et fort anciens. Ce Mayeul vivoit en mil cent quarante-sept[9], il y a plus de cinq cents ans : cette source est belle. Mais j'ai trouvé que ce seigneur de Montagu, que j'ai toujours cru prince du sang de nos ducs de Bourgogne, n'a pour titre que chevalier de la Toison d'or et chambellan du duc; expliquez-moi cela, mon cousin[10].

Je consens avec le Roi qu'Alonne soit devenu la comté de Toulongeon. Je voudrois ajouter au bonheur de ce ménage des enfants de toutes les façons. Je l'ai dit à mon grand cousin; il falloit pour cela amener sa femme à Paris. Mais après tout, si la Providence le veut ainsi, ma nièce de Coligny leur tiendra lieu de tout, et soutiendra dignement la grandeur de cette succession avec ce petit d'Andelot[11]. Ne devient-il pas grand, et n'est-il pas toujours bien joli?

La belle Madelonne reçoit toutes vos amitiés avec une joie et avec une reconnoissance plus qu'à demi rabutine. On donnoit hier au maréchal de Lorges le gouverne-

Louis XIV, signée de Parère (Parayre), premier commis de Pompone, dont il est souvent parlé dans la Correspondance. C'était lui qui avait surveillé, après la mort de l'auteur, l'impression du second volume. Depuis, son ouvrage, successivement accru, fut porté à cinq, puis six, puis dix volumes (1759). La première édition (1674) ne parle pas des Rabutin; dans la seconde (1681) on lit ce qui suit: « La maison de Rabutin tiroit son nom d'un château de ce nom du Charolois. Elle est des plus nobles et des plus anciennes du duché de Bourgogne. Maïeul de Rabutin vivoit en 1147, et il fut garant d'un traité que fit Guillaume, comte de Mâcon, avec Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, et il assista à un traité fait en 1149 entre Ponce, évêque de Mâcon, et Renaud II, seigneur de Baugé et de Bresse. »

9. Dans l'édition de 1697 : « Ce Mayeul vivoit grand seigneur, en 1147. »

10. Voyez la réponse de Bussy, p. 24 et 25, et la *Notice*, p. 4.

11. Le fils de Mme de Coligny. — Les mots : « ce petit d'Andelot, » ont été remplacés en interligne par : « son fils, » d'une autre main que celle de Bussy.

ment de Lorraine : je ne crois pas encore cette nouvelle bien assurée[12]. 1687

Adieu, mon cher cousin : vous avez fort bien fait d'écrire au Roi; votre lettre est fort bonne : vous auriez bien de la peine d'en écrire de méchantes. J'embrasse de tout mon cœur l'aimable Coligny.

1013. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Le lendemain du jour que j'eus reçu cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Chaseu, ce 20e février 1687.

Je ne suis pas surpris, Madame, que le maréchal de Créquy ait appréhendé la mort, quand il a fallu passer le pas; cela lui arrivoit quelquefois pendant sa vie[1]. Pour Monsieur le Prince, il a eu l'esprit présent et ferme en mourant, comme il l'avoit le jour d'une bataille :

Différents en leurs fins comme en leur procédé.

Le duc de Créquy, qui n'a pas fait tant de bruit dans le monde que le maréchal, étoit un homme d'un bon gros sens, qui avoit les manières d'un grand seigneur; et je crois que son tempérament et sa longue maladie lui ont fait prendre la mort en patience, car tout cela y contribue. Pour le duc de Gêvres, il est bien heureux; cette grâce raccommodera sa maison, et lui fera mieux marier

12. Ce n'est pas le maréchal de Lorges (voyez tome III, p. 537, note 17), mais le marquis de Boufflers qui eut le gouvernement de Lorraine, vacant par le décès du maréchal de Créquy : voyez la lettre du 28 juillet suivant et la *Gazette* du 26 juillet 1687.

Lettre 1013. — 1. Voyez tome IV, p. 109, note 2.

1687 son fils qu'il n'auroit fait[2]. J'admire comme vous la justesse de l'*Almanach* de Milan, s'il est vrai que l'astrologue ait songé aux Créquys; mais je doute fort que les étoiles s'abaissent jusque-là[3]; comme disoit le cardinal Mazarin : « La comète me fait trop d'honneur[4]. » Ce que je trouve de surprenant, c'est que Canaples, que les opérateurs tailloient, hachoient, découpoient il y a quatre ans, survive ses frères, qui se portoient fort bien alors[5]. Qu'est-ce que la fortune, Madame? Il y a quinze jours que l'aîné Créquy étoit duc et pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, gouverneur de Hesdin, de l'Ile de France et de Paris : tout cela est perdu par sa mort, hormis la charge de premier gentilhomme de la chambre[6], et il ne laisse qu'une fille[7]. Son cadet étoit maréchal de France, et gouverneur de Lorraine et de Béthune : tout cela est perdu par sa mort, et son fils aîné est en disgrâce[8]. C'est donc Canaples qui est

2. Le duc de Gêvres avait quatre fils vivants : le premier, marquis de Gêvres, reçu en survivance de la charge de premier gentilhomme de la chambre; l'abbé de Gêvres, le marquis de Gandelus, et le chevalier de Gêvres. L'aîné épousa, en 1690, Marie-Magdeleine-Geneviève-Louise, fille de Joachim de Seiglières, seigneur de Boisfranc, qui fut chancelier de Monsieur, après avoir été surintendant général de sa maison. Ce fut pour le marquis de Gêvres un fort riche mariage, conclu avec l'approbation du Roi, mais contre le gré de ses parents : voyez le *Journal* de Dangeau, au 22 juin 1690.

3. Une autre main que celle de Bussy a remplacé, dans notre manuscrit, « jusque-là » par : « jusques aux mortels. »

4. Voyez la lettre du 2 janvier 1681, tome VII, p. 133 et 134.

5. Alphonse de Créquy, comte de Canaples (voyez tome II, p. 492, note 8), était le second des trois frères.

6. Le duc de la Trémouille succéda à son beau-père, le duc de Créquy, dans la charge de premier gentilhomme de la chambre.

7. Madeleine de Créquy, mariée le 3 avril 1675 à Charles-Belgique-Hollande de la Trémouille, prince de Tarente.

8. Voyez tome IV, p. 18, et la note 15. — On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 13 décembre 1686 : « On croit que M. le

aujourd'hui le restaurateur de cette maison : cependant il a soixante ans passés, et n'a ni bien, ni santé, ni femme[9]. 1687

Je ne pense pas qu'on remplace le duc d'Estrées[10], tant qu'on y tiendra le cardinal son frère; aussi bien celui-ci étoit-il l'âme de l'ambassade. Je crois que la duchesse d'Estrées[11] rajeunissoit son mari, et que le bonhomme la vieillissoit; si je l'avois épousée, comme c'étoit l'intention du vieux Manicamp[12], peut-être vivroit-elle encore. En tout cas, je serois en état de convoler en troisièmes noces, ce que Dieu ne veuille ! Si la douleur faisoit sur le *chanoine* le même effet que l'apoplexie sur la duchesse, non-seulement le procès seroit fini, mais Mme de Bussy pourroit avoir de quoi porter le deuil.

Mais n'admirez-vous pas comment la Providence ren-

marquis de Créquy ira voyager, et que la cour a conseillé à son père de lui faire prendre ce parti-là. On dit aussi que Mme de Polignac ne paroîtra pas sitôt à la cour. Monseigneur lui a fait dire par.... qu'il ne vouloit plus avoir aucun commerce avec elle. » Saint-Simon ajoute : « Monseigneur étoit amoureux de Mme de Polignac, et cela avoit hâté son mariage.... Cela dura toujours avec Monseigneur, jusqu'à ce qu'il découvrit que le marquis de Créquy, qui étoit dans cette intrigue, étoit pour le moins aussi bien traité que lui ; c'est ce qui fit l'éclat ; ils furent chassés, et Mme de Polignac n'est pas revenue à la cour depuis, seulement à la fin de sa vie, des moments, une fois ou deux l'année. » Dangeau dit encore, à la date du 26 du même mois : « Le Roi dit au duc d'Aumont que son gendre, le marquis de Créquy, avoit envie de lui déplaire, puisqu'il demeuroit toujours ici, quoiqu'il lui eût fait conseiller par sa famille de s'absenter. » Voyez enfin les *Mémoires du marquis de Sourches*, tome II, p. 229 et suivantes.

9. Il épousa en 1702, à l'âge de soixante-seize ans, une fille du maréchal de Vivonne.

10. A Rome. Le marquis de Lavardin fut nommé, le 19 avril suivant, en remplacement du duc d'Estrées. Sur le cardinal, voyez tome II, p. 517, note 7.

11. La troisième femme du vieux maréchal d'Estrées : voyez la lettre précédente, p. 19, note 6.

12. Achille, seigneur de Manicamp. Voyez tome III, p. 24, note 3.

1687 verse les desseins des hommes? Pendant que je recherche Mlle de Manicamp, depuis duchesse d'Estrées, son père envoie à ma mère, dans le dénombrement du bien qu'aura sa fille, la succession infaillible de sa cousine de Rouville, qui est, dit-il, à Charonne pour être religieuse; et sur ce que nous découvrons que ce dénombrement ne contient que billevesées, nous rompons cette affaire; et six mois après j'épouse cette cousine de Rouville, laquelle, trente-cinq ans après, ou par procès, ou par succession, a tous les biens de la maison de Manicamp.

Il est vrai, ma chère cousine, que ma belle humeur ne résisteroit pas à la lecture de pareilles lettres à la vôtre du 14e de ce mois, si elles étoient fréquentes, à moins que je ne succédasse aux établissements de quelqu'un de ces morts.

Moréri rapporte une charte de Mayeul en 1147, mais Guichenon[13] en rapporte une autre du même Mayeul en 1118. Pour Claude de Montagu, père de Jeanne d'où nous sommes sortis, vous l'avez cru, dites-vous, jusques ici prince de la maison de Bourgogne; il l'est aussi, et quand Moréri le nomme chevalier de la Toison d'or et chambellan du duc, cela ne lui donne pas l'exclusion à la principauté. Monsieur le Prince est bien grand maître de la maison du Roi son cousin. Si vous lisez Sainte-Marthe[14], il vous dira que

13. Samuel Guichenon, né à Mâcon en 1607, mort en 1664, avait publié en 1650 une *Histoire de Bresse et de Bugey*, et en 1660 une *Histoire généalogique de la maison de Savoie*. Dans la première partie du premier de ces ouvrages (p. 47), Mayeul de Rabutin est nommé comme un des témoins de la convention conclue au mois d'avril 1118 entre Ulrich I, seigneur de Baugé et de Bresse, et les dignitaires de l'église de Saint-Vincent de Mâcon.

14. Les deux frères Sainte-Marthe, nommés conseillers et historiographes du Roi, avaient publié en 1628 une seconde édition de l'*Histoire généalogique de la maison de France*. Cette édition nouvelle

Claude de Montagu fut le dernier prince de l'ancienne maison de Bourgogne, et un des principaux officiers de la maison du bon duc Philippe, qui étoit de la maison de France. Ne vous alarmez donc plus, ma chère cousine, et croyez assurément que Jeanne de Montagu, notre aïeule, étoit princesse. 1687

Je ne sais pas pourquoi mon frère de Toulongeon n'a point mené sa femme à Paris, car c'est un air bien fertile. Le petit d'Andelot[15] devient grand et toujours fort joli. Nous lui avons fait prendre le nom de Coligny à la mort du comte de Coligny Saligny[16] : il en a le marquisat; et il ne me paroît pas que cet abbé[17] qui vient de prendre

comprenait la généalogie des illustres familles sorties des princes de la maison de France.

15. *D'Andelot* a été biffé, et remplacé d'une autre main par *de Coligny*. A part l'alinéa suivant et le dernier alinéa de la lettre, toute la fin, depuis : « Nous lui avons fait prendre, etc., » a été biffée également.

16. Jean, comte de Coligny Saligny, baron de la Motte-Saint-Jean, mourut le 16 avril 1686. Il suivit la fortune de Monsieur le Prince; rentré en France avec lui, il crut en être abandonné, et devint l'un de ses plus ardents ennemis. En 1664, il commanda le corps d'armée que Louis XIV envoyait au secours de l'empereur Léopold, et se couvrit de gloire dans cette expédition. Accablé d'infirmités, il se retira dans son château, et ce fut là qu'aigri par les douleurs de la goutte et des malheurs particuliers, il écrivit sur la marge du missel de sa chapelle de courts mémoires dont l'éditeur possède une copie. (*Note de l'édition de* 1818.) — Les grands et les petits mémoires de Coligny Saligny ont été publiés par M. Monmerqué en 1841 dans la collection de la Société de l'Histoire de France. La haine de Coligny pour Condé venait surtout, dit-on, de ce que le prince de Condé, à qui le Roi avait laissé la désignation d'un chevalier de l'ordre lors de la grande promotion de 1661, avait présenté le comte de Guitaut. La branche de Saligny avait eu pour auteur le frère puîné du grand-père du célèbre amiral de Coligny. Quant à Jean de Coligny Saligny, il était frère puîné de Gaspard qui fut tué à l'attaque de Charenton (1649) en même temps que son cousin le duc de Châtillon, premier mari de Mme de Mecklenbourg, en qui s'éteignit la branche aînée.

17. Alexandre-Gaspard, abbé de Saint-Denis de Reims et de l'Isle-

1687 l'épée sous le nom de comte de Coligny, efface votre petit-neveu.

Je ne me lasserai jamais d'aimer la belle Madelonne, ni de [18] vous le dire.

Dès que je sus la mort du maréchal de Créquy, je donnai le gouvernement de Lorraine au maréchal de Lorges; je ne sais si j'aurai bien deviné, mais enfin c'est un pauvre diable de qualité à qui le Roi a donné des honneurs, mais qui n'a de solide que le bien que lui apportera la fille du laquais qu'il a épousée [19].

Le Roi a bon esprit et juge bien de toutes choses; cependant les *bonnes* lettres que je lui écris ne m'attirent rien de bon de sa part. Dieu y pourvoira s'il lui plaît.

L'aimable Coligny vous embrasse et vous serre de tout son cœur.

---

* 1014. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A D'HERIGOYEN.

A Paris, ce 26e février 1687.

J'ai respiré, Monsieur d'Herigoyen, en lisant votre lettre. Premièrement j'ai trouvé une lettre de change qui m'a fait grand plaisir, et ensuite une espérance qu'après tant de chagrins et de peines, vous nous remettrez notre pauvre terre en bon état. Je viens d'écrire forte-

Chauvet en Poitou, fils de Jean de Coligny et de Anne-Nicole Cauchon de Maupas, frère de la jeune marquise de Nesles (voyez la lettre du 29 novembre 1688), se démit de ses bénéfices, et prit le parti des armes; il devint mestre de camp de cavalerie en décembre 1690, et mourut le dernier des Coligny, le 14 mai 1694, à l'âge de trente-deux ans. Il avait épousé le 5 mars 1690 Marie-Constance-Adélaïde de Madaillan de Lesparre, fille d'Armand, marquis de Lassai, et de Marie-Marthe Sibour.

18. *De* est écrit en interligne et d'une autre main.

19. Voyez tome IV, p. 395, note 2.

ment à mon fils, pour l'obliger d'aller ou d'envoyer à Nantes pour finir nos procès. C'est son affaire encore plus que la mienne, et je crois qu'il est bon de vous avertir que nous sommes convenus, lui et moi, de mettre sur son compte tous les frais et la dépense des procès et des arbitrages, comme aussi de mettre des officiers quand il en est besoin; et moi, je n'ai que le soin de recevoir le revenu de la terre, et lui conserver en bon état; et pour moi et pour lui, il est bon de vous donner cet avis, afin que je ne trouve point sur votre compte aucuns frais ni consignations concernant les affaires et procès de la terre du Buron. Vous pouvez agir sur ce pied-là, et presser toujours mon fils de venir donner ordre à ses affaires. Je suis bien en colère contre ceux qui ont levé la bonde de notre étang : c'est une grande malice; mais il faut tâcher de se défaire de la colère et de la passion dans tout ce que vous ferez, chrétiennement. Vous ne me parlez point de mes treize cents francs de l'année 85[1] : il ne faut pourtant point laisser traîner cette queue, et en faire un peu de peur à Pasgerant, afin qu'il vous dise où vous les pourriez prendre; car pour les héritages saisis, c'est pour le payement de ce compte de 1680 qui n'est pas de son bail; et les deux mille francs qui nous reviendront du procès que Monsieur de Nantes[2] a cédé, c'est à valoir sur ce vieux bail, en acquit de la Jarie et de la Bigotaye, et vous les donnerez à M. Paulus, à valoir sur ce que je dois à M. d'Harouys : je ne veux point toucher cet argent. Vous en retirerez un reçu de M. Paulus pour M. d'Harouys : voilà

1687

Lettre 1014 (revue sur l'autographe). — 1. Voyez plus haut, p. 2.
2. Gilles de Beauvau du Rivau, évêque de Nantes du 2 septembre 1679 au 7 septembre 1717. Il était fils de François, marquis de Beauvau, seigneur de Rivarennes, et de Louise de la Baume le Blanc; il mourut fort endetté.

1687 mon intention; et les treize cents francs[3] tout de même, quand vous les aurez reçus, et ainsi de tout ce qui viendra ensuite. Cela me tient fort au cœur, car j'aime tendrement M. d'Harouys, et ne veux pas être ingrate des plaisirs qu'il m'a faits. Entrez un peu dans ce sentiment, je vous en prie, afin que vous m'y serviez avec plaisir. Je viens de recevoir votre lettre de change de deux mille six cents francs par M. de Hermeny : je trouve cette voie bonne et à bon marché, à demi pour cent. Cette lettre vous servira de reçu; mettez-la dans le compte que vous me rendrez de la dernière année de la Jarie, 1686. Quand vous irez à Vannes, j'écrirai à mes amis; mais mandez-moi à qui j'écrirai en votre absence à Nantes.

Adieu, Monsieur d'Herigoyen : songez à mes treize cents francs, jusqu'à un certain point, car je ne veux que faire peur de la prison, et si je puis, n'en point venir à cette extrémité. Je voudrois bien que nous pussions nous connoître; je crois que vous m'en aimeriez davantage. Pour moi, j'ai par le récit de vos amis, et par votre vigilance, fort bonne opinion de vous. Ménagez, tant que vous pourrez, l'argent des frais et des procès-verbaux; car c'est autant de rabattu sur le bien de la Jarie, qui est destiné pour me payer.

M. de Rabutin Chantal.

Excusez la différence du papier; c'est une méprise[4].

3. Ici *treize cents francs* est écrit en toutes lettres; six lignes plus loin il y a 2600#, et sept lignes après 1300#.

4. La lettre se compose de trois feuillets in-4°, dont le dernier est d'un format plus petit que les deux autres. La page six ne porte que ce post-scriptum.

1015. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN. 1687

Trois semaines après que j'eus écrit cette lettre (nº 1013, p. 21), je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

A Paris, ce 10e mars 1687.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Voici encore de la mort et de la tristesse, mon cher cousin. Mais le moyen de ne vous pas parler de la plus belle, de la plus magnifique et de la plus triomphante pompe funèbre qui ait jamais été faite depuis qu'il y a des mortels? c'est celle de feu Monsieur le Prince, qu'on a faite aujourd'hui à Notre-Dame[1]. Tous les beaux esprits se sont épuisés à faire valoir tout ce qu'a fait ce grand prince, et tout ce qu'il a été. Ses pères sont représentés par des médailles jusqu'à saint Louis; toutes ses victoires par des basses-tailles[2], couvertes comme sous des tentes dont les coins sont ouverts, et portés par des squelettes, dont les attitudes sont admirables. Le mausolée, jusque près de la voûte, est couvert d'un dais en manière de pavillon encore plus haut, dont les quatre coins retombent en guise de tentes. Toute la place du chœur est ornée de ces basses-tailles, et de devises au-dessous, qui parlent de tous les temps de sa vie. Celui de sa liaison avec les Espagnols est exprimé par une nuit obscure, où trois mots latins disent : *Ce qui s'est fait loin du soleil doit être caché*[3]. Tout est semé de fleurs de lis

Lettre 1015. — 1. La *Gazette*, qui décrit cette pompe funèbre dans son numéro du 15 mars, la place, par erreur, au 11.

2. Des bas-reliefs.

3. C'est peut-être cette devise qui donna à Michel Corneille l'idée d'un tableau que l'on voyait à Chantilly. La Muse de l'histoire arrachait de la vie du héros les feuillets sur lesquels étaient écrits les

1687 d'une couleur sombre, et au-dessous une petite lampe qui fait dix mille petites étoiles. J'en oublie la moitié; mais vous aurez le livre[4], qui vous instruira de tout en détail. Si je n'avois point eu peur qu'on ne vous l'eût envoyé, je l'aurois joint à cette lettre; mais ce duplicata ne vous auroit pas fait plaisir.

Tout le monde a été voir cette pompeuse décoration. Elle coûte cent mille francs à Monsieur le Prince d'aujourd'hui; mais cette dépense lui fait bien de l'honneur. C'est Monsieur de Meaux qui a fait l'oraison funèbre : nous la verrons imprimée[5]. Voilà, mon cher cousin, fort grossièrement le sujet de la pièce. Si j'avois osé hasarder de vous faire payer un double port, vous seriez plus content. Nous revoilà donc encore dans la tristesse. Mais pour vous soutenir un peu, je m'en vais passer à une autre extrémité, c'est-à-dire de la mort à un mariage, et de l'excès de la cérémonie à l'excès de la familiarité, l'un et l'autre étant aussi originaux qu'il est possible. C'est du fils du duc de Gramont, âgé de quinze ans, et de la fille de M. de Noailles dont je veux parler. On les marie ce soir[6] à Versailles. Voici comment : personne

triomphes qu'il avait obtenus en combattant contre son Roi. (*Note de l'édition de* 1818.) — La devise latine (de quatre mots) est : *Lateant quæ sine sole*, et dans la Relation dont parle la note suivante, elle est traduite ainsi, moins exactement que par Mme de Sévigné : « Loin du soleil ce ne sont que ténèbres. »

4. La description de cette cérémonie fut publiée sous ce titre : *Les Honneurs funèbres rendus à la mémoire de très-haut, très-puissant, très-illustre et très-magnanime prince Monseigneur Louis de Bourbon, prince de Condé et premier prince du sang de France, dans l'église métropolitaine de Notre-Dame de Paris*. A Paris, chez Estienne Michallet, 1687, in-4°. — Le permis d'imprimer est du 20 février 1687.

5. Elle parut en 1687, chez Sébastien Mabre-Cramoisy, in-4°.

6. Il faut ou que le mariage ait été remis du 10 au 12, ou que la lettre soit mal datée. On lit dans le *Journal* de Dangeau, tome II, p. 33 : « La nuit du 12 au 13 mars, le comte de Guiche épousa Mlle de

n'est prié, personne n'est averti, chacun soupera ou fera collation chez soi. A minuit on assemblera les deux mariés pour les mener à la paroisse, sans que les pères et mères s'y trouvent, qu'en cas qu'ils soient alors à Versailles. On les mariera; on ne trouvera point un grand étalage de toilette; on ne les couchera point : on laissera le soin à la gouvernante et au gouverneur de les mettre dans un même lit. Le lendemain on supposera que tout a bien été. On n'ira point les tourmenter; point de bons mots, point de méchantes plaisanteries. Ils se lèveront : le garçon ira à la messe et au dîner du Roi; la petite personne s'habillera comme à l'ordinaire; elle ira faire des visites avec sa bonne maman[7]; elle ne sera point sur son lit, comme une mariée de village, exposée à toutes les ennuyeuses visites[8]; et toute cette noce (chose qui ordinairement est bien marquée) sera confondue le plus joliment et le plus naturellement du monde avec toutes les autres actions de la vie, et s'est glissée si insensiblement dans le train ordinaire, que personne ne s'est avisé qu'il fût arrivé quelque fête dans ces deux familles. 1687

Noailles; le même matin, la mère de la mariée accoucha d'une fille. » Voyez aussi le *Journal* de Dangeau, à la date du 14 février 1687. — Antoine de Gramont, cinquième du nom, comte de Guiche du vivant de son père, et plus tard (1720) duc de Gramont, devint maréchal de camp en 1702, colonel général des dragons (1703), puis des gardes françaises, lieutenant général en 1704, maréchal de France en 1724. Il mourut le 16 septembre 1725, à l'âge de cinquante-trois ans et huit mois. Sa femme était Marie-Christine, fille du duc de Noailles, née le 4 août 1672. — L'époux allait entrer dans sa dix-septième année, l'épouse était dans sa quinzième.

7. Sans doute la duchesse douairière de Noailles, alors âgée de cinquante-sept ans, veuve depuis 1678 et qui ne mourut qu'en 1697 : voyez tome III, p. 227 et 228, note 15. — Une note de Saint-Simon à Dangeau, tome IV, p. 410, dit que la grand'mère maternelle, Mme de Bournonville, mère de Mme de Noailles, était morte en 1678.

8. Voyez tome VI, p. 132, note 12, une citation de la Bruyère.

1687 Voilà de quoi je veux remplir cette lettre, mon cousin ; et je prétends que cette peinture, dans son espèce, est aussi extraordinaire que l'autre.

Je viens de voir un prélat qui étoit à l'oraison funèbre. Il nous a dit que Monsieur de Meaux s'étoit surpassé lui-même, et que jamais on n'a fait valoir ni mis en œuvre si noblement une si belle matière. J'ai vu deux ou trois fois ici Monsieur d'Autun. Il me paroît fort de vos amis : je le trouve très-agréable, et son esprit d'une douceur et d'une facilité qui me fait comprendre l'attachement qu'on a pour lui quand on est dans son commerce. Il a eu des amis d'une si grande conséquence, et qui l'ont si longtemps et si chèrement aimé, que c'est un titre pour l'estimer, quand on ne le connoîtroit pas par lui-même. La Provençale vous fait bien des amitiés. Elle est occupée d'un procès qui la rend assez semblable à la comtesse de Pimbêche[9].

Je me réjouis avec vous que vous ayez à cultiver le corps et l'esprit du petit de Coligny[10]. C'est un beau nom à médicamenter, comme dit Molière[11], et c'est un amusement que nous avons ici tous les jours avec le petit de Grignan. Adieu, mon cher cousin; adieu, ma chère nièce : conservez-nous vos amitiés, et nous vous répondons des nôtres. Je ne sais si ce pluriel est bon; mais quoi qu'il en soit, je ne le changerai pas.

DE CORBINELLI.

Je ne vous dirai rien aujourd'hui, Monsieur, sinon que

9. Voyez la *Notice*, p. 273 et 274.

10. Dans l'édition de 1697 : « du petit de Langhac. » Voyez tome III, p. 443, note 5.

11. *Le Médecin malgré lui*, acte II, scène III : « Comment s'appelle votre fille ? — Lucinde. — Lucinde ! Ah ! beau nom à médicamenter ! Lucinde ! »

je vous honore parfaitement. Je viens d'achever de lire un livre intitulé : *la Vérité de la Religion chrétienne*, qui est, à mon gré, un livre parfait[12]. Je finirai en vous assurant que je suis entièrement à vous et à votre divine fille. 1687

1016. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ ET A CORBINELLI.

Trois semaines après que j'eus reçu cette lettre, j'écrivis celle-ci à Mme de Sévigné.

A Chaseu, ce 31e mars 1687.

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je ne vous dirai que deux mots, Madame, sur votre lettre du 10e de ce mois, où vous me parlez de la pompe funèbre de feu Monsieur le Prince. Nous l'avons vue ici imprimée. Il est vrai qu'elle est fort extraordinaire et digne du mort pour qui elle est faite[1]. Comme j'ai ouï parler de l'oraison funèbre qu'a faite Monsieur de Meaux, elle n'a fait honneur ni au mort ni à l'orateur. On m'a mandé que le comte de Gramont, revenant de Notre-Dame, dit au Roi qu'il venoit de l'oraison funèbre de M. de Turenne. En effet on dit que Monsieur de Meaux, comparant ces deux grands capitaines sans nécessité,

12. Le *Traité de la Vérité de la Religion chrétienne* est d'Abbadie, célèbre théologien protestant ; il parut à Rotterdam en 1684, en deux volumes in-8o. Le nom de l'auteur n'est pas sur le titre, mais la dédicace est signée de lui. Il en donna en 1688 une deuxième édition, fort augmentée.

Lettre 1016. — 1. Ce qui suit cette phrase, jusqu'à la fin de l'alinéa, a été biffé dans notre manuscrit, et manque dans la première édition (1697).

1687 donna à Monsieur le Prince la vivacité et la fortune, et à M. de Turenne la prudence et la bonne conduite[2].

Je trouve la noce des petites personnes fort jolie et fort commode; la mode en pourroit bien venir. Il est vrai que Monsieur d'Autun est fort de mes amis et qu'il est fort aimable. Je ne m'étonne pas que la belle Madelonne soit un peu chagrine de son procès; il faut être né tout sucre et tout miel pour n'être pas *Pimbêche* quand on plaide.

A CORBINELLI.

J'AURAI le livre intitulé *de la Vérité de la Religion chrétienne*, s'il se vend en France. Après l'extrémité où a été depuis peu ma fille de Coligny[3], elle dit qu'elle voit

2. Pour juger de l'opinion des contemporains, il faut s'entourer des souvenirs qui ont pu la former. La maison de Bouillon venait d'être enveloppée dans une disgrâce générale (voyez la lettre du 8 août 1685 et la note 1, tome VII, p. 444). La cour n'avait pas oublié les circonstances dont avait profité le duc de Bouillon pour arracher à la Reine mère le titre de prince, et la noblesse était choquée de la démarche que cette maison avait faite pour s'élever au-dessus d'elle. Le parallèle en lui-même devait donc mécontenter la cour, et froisser les amours-propres. Mais, on ne peut d'ailleurs se le dissimuler, le grand orateur ne tient pas la balance dans un parfait équilibre. On voit d'un côté Turenne dédaignant la fortune pour ne devoir rien qu'à son génie, tandis que de l'autre, Condé, dominé par des inspirations élevées, mais qui lui sont étrangères, oblige pour ainsi dire le sort à lui être favorable. Turenne semble plus habile, et Condé plus heureux. « L'un paroît agir par des réflexions profondes, et l'autre par de soudaines illuminations; celui-ci par conséquent plus vif, mais sans que son feu eût rien de précipité.... L'un.... par la profondeur de son génie et les incroyables ressources de son courage, s'élève au-dessus des plus grands périls, et sait même profiter de toutes les infidélités de la fortune; l'autre, et par l'avantage d'une si haute naissance, et par ces grandes pensées que le ciel envoie, et par une espèce d'instinct admirable dont les hommes ne connoissent pas le secret, semble né pour entraîner la fortune dans ses desseins, et forcer les destinées. » (*Note de l'édition de* 1818.)

3. Voyez les deux lettres suivantes, p. 35 et 37.

bien qu'elle n'est pas fille de Jupiter, et qu'ainsi elle ne mérite pas le titre de *divine* que vous lui donnez; cependant elle vous sait le gré qu'elle doit de toute la bonne opinion que vous avez d'elle. 1687

1017. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Sept jours après que j'eus écrit cette lettre, je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

A Paris, ce 5e avril 1687.

Madame de Montataire m'est venue voir aujourd'hui; et me parlant de vous, elle m'a fait une frayeur étrange, mon cher cousin, de l'état où elle m'a dit qu'avoit été ma pauvre nièce de Coligny. Il n'y a qu'un degré au delà de ce qu'elle a été; et ce degré est si terrible, que je n'ose seulement y penser, et par rapport à elle, et par rapport à vous, mon cousin, dont la vie feroit pitié sans cette douce et agréable société. Dites-moi donc vitement comment elle se porte, et comment vous vous portez. Je ne m'étonne pas que vous ne me fissiez point de réponse : hélas! mes pauvres enfants, vous aviez bien d'autres choses à faire.

Vous avez présentement votre aimable évêque[1]. Je vous plains si vous n'êtes pas en état de profiter du séjour qu'il doit faire à Autun. Il m'avoit priée de lui écrire; mais je vous déclare que je n'en ferai rien : je suis étourdie et accablée de la beauté de son esprit. Je vis par hasard, au moment qu'il partoit, deux pièces toutes divines qu'il a faites, et à mesure que je les lisois, et que j'en étois char-

Lettre 1017. — 1. L'évêque d'Autun, Gabriel de Roquette.

1687 mée, je prenois ma résolution de n'écrire jamais à un tel homme. Qu'il revienne donc, s'il veut savoir ce que je pense. La douceur et la facilité de son esprit s'accommode mieux à ma foiblesse; l'éclat en est caché par sa modestie et par sa bonté. Voilà l'état où je suis pour votre prélat, et pour vous dans une véritable peine de celles que vous avez souffertes.

Le Roi s'en va le 20e à Maintenon[2], et peu de jours après à Luxembourg[3] voir cette belle conquête. Il ira en onze jours, il y séjournera trois jours, et mettra onze jours à revenir. Cela pourra aller jusqu'au 20e de mai. Monsieur le Dauphin, Madame la Duchesse, Mme la princesse de Conti, Mme de Maintenon et plusieurs autres dames feront le voyage. Madame la Dauphine ne partira point de Versailles. Le Roi mène peu de troupes, et la moitié de sa garde. Adieu, mon cher cousin : je suis toujours toute à vous.

2. « Le 19 de ce mois, dit la *Gazette* du 26 avril, le Roi, accompagné de Monseigneur le Dauphin, partit de Versailles pour aller à Maintenon. Le 20, Sa Majesté fit la revue des troupes qui sont campées aux environs. Le 21 et le 22, elle visita les travaux du canal de la rivière d'Eure, et le 23 elle revint à Versailles. »

3. On lit dans le *Journal* de Dangeau : « *Samedi* 10 (mai), *à Claye*. — Le Roi partit de Versailles sur les onze heures, il passa par Paris, et vit la place de l'hôtel de Vendôme et la statue de M. de la Feuillade, qui est présentement toute dorée. Il dîna à Bondy et coucha ici; il avoit dans son carrosse Mme la duchesse de Bourbon, Mme la princesse de Conti, Mme de Maintenon, Mme la princesse d'Harcourt et Mme de Chevreuse. » Le Roi arriva à Luxembourg le onzième jour (le 21 au soir), en repartit le lundi 26, et rentra à Versailles le 7 juin.

1018. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ. 1687

Le même jour que je reçus cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Chaseu, ce 9e avril 1687.

Je songeois à vous écrire, Madame, quand j'ai reçu votre lettre du 5e de ce mois. Je voulois vous mander toutes mes alarmes sur les grandes et longues douleurs de ma fille de Coligny. Ç'a été une colique de rhumatisme, qui l'obligea de se mettre au lit le 4e de mars dernier, dont elle n'a été hors de péril que le 1er d'avril; encore une fois, elle a souffert dans le corps des douleurs incroyables, et moi de mortelles angoisses dans l'esprit; mais enfin nous voilà hors d'intrigues[1]. Vous ne sauriez croire, ma chère cousine, combien nous sentons tous deux vos frayeurs pour nous. Jamais reconnoissance ne fut si tendre que la nôtre.

Nous avons eu notre aimable évêque quinze jours en ce pays-ci. J'allai dîner avec lui samedi 5e de ce mois; il me mit sur votre chapitre après dîner, dans un cercle de vingt personnes, où étoient entre autres le comte et le commandeur d'Épinac[2], et un certain P. Archange[3],

Lettre 1018. — 1. Le mot est ainsi au pluriel dans notre manuscrit autographe.

2. Parents de la comtesse de Toulongeon : voyez tomes V, p. 477, note 13, et VII, p. 514, note 1; il semble, d'après la *Correspondance de Bussy* (tomes III, p. 62; VI, 361; V, 301 et 307), que les titres de comte et de marquis d'Épinac désignent la même personne. — La famille d'Épinac est une des plus anciennes de la Bourgogne. Elle a compté parmi ses membres Pierre d'Épinac, archevêque de Lyon, homme d'un mérite distingué, mais qu'une ambition démesurée jeta dans tous les excès de la Ligue. (*Note de l'édition de* 1818.)

3. On l'appelait le P. Archange de Bourbon-Lancy, parce que sans doute il était né dans cette ville. On a de lui une oraison funèbre d'Érard du Châtelet, marquis de Trichâteaux, gouverneur de Semur, im-

1687 capucin, un des plus grands prédicateurs que j'aie jamais entendu[4].

Mais pour revenir à Monsieur d'Autun, il est aussi entêté de vous et de Mme de Grignan, que vous de lui; j'ai même remarqué qu'il redouble d'amitié pour moi à cause des liaisons qu'il sait que nous avons ensemble. Après m'avoir dit mille choses sur le commerce qu'il avoit eu l'année passée avec vous, il me conta qu'il vous avoit dit qu'il aimeroit mieux avoir à faire une oraison funèbre[5],

primée à Dijon en 1685. Voyez le P. Lelong, nº 31,912. (*Note de l'édition de* 1818.) — Bussy dit de lui (tome V de sa *Correspondance*, p. 525) : « Ce Père étoit un capucin, nommé le P. Archange de Lyon, homme de naissance, d'extraction italienne, Lucquois, appelé Sinami. C'étoit un grand homme, bien fait, de trente-cinq ans, qui à une vie exemplaire avoit joint un esprit grand, profond, délicat, une conversation aisée, et qui avoit pour la chaise (*c'est-à-dire* la chaire) tous les talents qu'on peut souhaiter. » M. Lalanne ajoute en note : « On lui doit l'oraison funèbre de Jean de Maupeou, évêque de Chalon, et peut-être celle de la marquise de Thianges. »

4. Notre manuscrit écrit ainsi *entendu*, au singulier. L'édition de 1697, qui donne également ce participe sans *s*, ajoute cette fin de phrase : « et du plus agréable commerce pour la délicatesse de l'esprit, d'ailleurs un religieux parfait. »

5. Gabriel de Roquette a fait l'oraison funèbre d'Anne-Marie Martinozzi princesse de Conti (voyez le P. Lelong, nº 25,855); il fit aussi celle de la duchesse de Longueville, mais elle n'a jamais été imprimée. (*Voyez la lettre du* 12 *avril* 1680, *tome VI, p.* 352 *et note* 14; *voyez aussi tome III, p.* 31, *la fin de la note* 1.) Au reste, si l'auteur de l'épigramme qu'on a attribuée à tort à Boileau et qui est peut-être d'Aceilly, était bien instruit, ces discours n'ont pas dû coûter beaucoup de travail à l'évêque d'Autun :

On dit que l'abbé Roquette
Prêche les sermons d'autrui;
Moi qui sais qu'il les achète,
Je soutiens qu'ils sont à lui.

(*Note de l'édition de* 1818.) — Il y avait aussi un abbé Roquette, neveu de l'évêque, et qui prêchait à la cour : voyez le *Journal* de Dangeau, au 15 avril 1688, au 16 avril 1689, et au 4 mars 1707 une

qu'à vous écrire. Il est parti aujourd'hui d'Autun; s'il avoit encore attendu un jour, j'aime tant à le faire bien aise que j'aurois couru lui montrer ce que vous me dites de lui; mais je lui en enverrai la copie. 1687

Ne vous souvenez-vous point, Madame, que quand je vous envoyai notre généalogie, vous me fîtes de grands remerciements, et en même temps quelques petits reproches d'avoir laissé Monsieur votre fils dans cette charge de guidon où il s'étoit tant ennuyé, et que je n'avois même rien dit de son mariage[6] ? Je m'en souviens, moi, et cela m'oblige de vous supplier de m'envoyer un petit mémoire du temps qu'il sortit de la charge de guidon; s'il passa par celle d'enseigne avant que de venir à la sous-lieutenance, et quand il s'en défit; quand il se maria, le nom et la maison de Madame sa femme, et ce que vous jugerez à propos que je dise de tout cela.

N'allez pas me dire, par un excès d'honnêteté, que vous aimez mieux vous passer de voir tous ces articles dans notre généalogie que de me donner la peine de les dresser, car cela ne me coûte rien à faire, et je le veux avoir pour moi, quand vous n'en voudriez point pour vous. Je vous enverrai ces articles écrits de ma main, et vous les ferez relier à l'endroit du livre que je vous marquerai.

Mon beau-frère de Toulongeon a failli à mourir depuis huit jours. Il y avoit longtemps qu'il avoit la goutte aux genoux. Il s'avisa, il y a trois ou quatre ans, d'aller avec sa femme trouver le prieur de Cabrières[7] pour qu'il leur

note de Saint-Simon. Ne serait-ce pas à lui que s'appliquerait cette épigramme, citée par l'éditeur de Molière, Bret, né en 1717?

6. Voyez tome VII, p. 423.

7. Le prieur de Cabrières (voyez tome VI, p. 361, note 2) était mort en 1685. On lit à la date du 26 novembre dans le *Journal* de Dangeau : « Le prieur de Cabrières, qui étoit venu à la cour pour

1687 fît faire des enfants. Il prit aussi de ses remèdes pour guérir sa goutte. A la vérité ce charlatan ne leur fit point faire d'enfants, mais en récompense il guérit mon beau-frère de sa goutte aux genoux, et il la lui mit dans la tête, où il a de temps en temps des douleurs insupportables; et c'est de cela qu'il vient d'être à l'extrémité; il en est revenu, mais j'ai peur que cela ne lui fasse tôt ou tard un méchant tour.

La comtesse de Dalet[8] n'a pas été si heureuse que lui, car elle fut enterrée le lendemain de Pâques. Adieu, ma chère cousine[9].

donner au Roi tous ses secrets, mourut ici. Le Roi a une partie de ses remèdes, mais il y en a beaucoup de perdus par sa mort. Il prétendoit guérir sûrement les apoplexies, et il avoit entrepris M. d'Elbeuf, M. l'abbé d'Harcourt et la duchesse d'Estrées.

8. Gilberte d'Estaing, mariée en 1645 à Gilbert Allyre de Langhac comte de Dalet, père du marquis de Coligny, gendre du comte de Bussy. (*Note de l'édition de* 1818.) — Les mots « n'a pas été si heureuse que lui, car elle.... » ont été biffés dans le manuscrit, et à la suite de *la comtesse de Dalet*, une autre main a écrit dans l'interligne : « d'Estin (*d'Estaing*), votre ancienne. »

9. A la suite de cette lettre on lit dans la première édition des *Lettres de Bussy* (1697) les deux billets que voici :

DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Chaseu, ce 12e avril 1687.

Il n'est pas, ma chère cousine, que vous n'ayez ouï parler d'Abeilard et d'Héloïse; mais je ne crois pas que vous ayez jamais vu de traduction de leurs lettres : pour moi, je n'en connois point*. Je me suis amusé à en traduire quelques-unes, qui m'ont donné beaucoup de plaisir. Je n'ai jamais vu un plus beau latin, surtout celui de la religieuse, ni plus d'amour et d'esprit qu'elle en a. Si vous ne lui en trouvez point, ma chère cousine, ce sera ma faute. Je vous prie que notre ami C**** (*Corbinelli*) vous les lise en tiers avec la belle

* Bussy est en effet le premier traducteur de ces lettres, mais il n'en a traduit qu'une partie. (*Note de M. Lalanne.*)

*1019. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A D'HERIGOYEN. 1687

De Paris, ce 23e avril 1687.

Je vous ai écrit, Monsieur d'Herigoyen, et vous me répondez sur tout ce que je vous demandois comme si vous aviez reçu ma lettre. Je vous remercie d'être revenu de Vannes exprès pour mes affaires; vous voyez que j'en avois grand besoin, et que j'ai grande raison de souhaiter que vous ayez gagné votre procès, afin d'être à moi. M. de Trévaly me répond tous les jours de votre capacité et fidélité : c'est pourquoi je me veux fier en vous entièrement.

Je vous remercie de la lettre de change : vous m'avez fait un grand plaisir; je vous en tiendrai compte. Elle est

Comtesse, et je réglerai l'estime de mon amusement sur les sentiments que vous en aurez tous trois.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

A Paris, ce 18e avril 1687.

Nous croyons, la belle Comtesse et moi, que vous avez tout au moins donné de l'esprit à Héloïse, tant elle en a. Notre ami C**** (*Corbinelli*), qui connoît l'original, dit que non, mais que votre françois a des délicatesses et des tours que le latin n'a pas; et sur sa parole nous n'avons pas cru le devoir apprendre pour avoir plus de plaisir à cette lecture; car nous sommes persuadées, comme lui, que rien n'est au-dessus de ce que vous écrivez.

Ces deux billets, entre lesquels est placée, dans l'édition de 1697 (tome II, p. 117-150), la traduction de deux lettres d'Héloïse et d'une d'Abeilard, ne se trouvent pas dans notre manuscrit. Ils sont très-vraisemblablement l'œuvre de Mme de Coligny. Nous avons vu d'elle diverses additions du même genre, au moyen desquelles elle intercalait dans la correspondance de son père des traductions ou imitations du même genre, ou des lettres au Roi. Voyez en particulier tome I, p. 529, note 3, et p. 531, note 7; tome III, p. 51, note 14, et p. 71, note 6; tome VII, p. 59, note 7, et p. 134, note 6.

1687 de quatre cents francs sur M. Charpantier; à votre retour, nous compterons.

Il faudra que vous voyiez aussi ce que nous devons à Angebaut[1], et tirer le meilleur marché que vous pourrez de ce procès-verbal. Faites tout cela en conscience, comme si c'étoit pour vous, et vous lui donnerez quelque somme à valoir, mais non pas tout, car j'en ai bien affaire ailleurs.

Je consens de tout mon cœur que vous fassiez faire les réparations nécessaires des moulins, des métairies, des douves[2], des prés. Eh, bon Dieu! avez-vous cru que je ne voulusse pas remettre ma terre en bon état et pour être bien affermée? C'est mon intérêt : faites donc toutes ces choses, et en faites les marchés en homme de bien et en bon père de famille. Vous ferez voir votre bonne conduite à M. de Trévaly, qui prendra soin de toutes mes affaires quand il sera dans le pays, c'est-à-dire que vous lui en parlerez, et lui obéirez comme à moi. Si en attendant vous rencontrez M. l'abbé de Bruc[3], vous lui conterez un peu l'état de nos affaires et tout ce que vous faites pour les rétablir : il est de mes bons amis et a très-bon esprit, et beaucoup de connoissance de toutes choses. Songez donc à ces réparations; faites-en tous les marchés.

Ne vous attendez point à mon fils : je ne crois pas qu'il aille à Nantes qu'après les états[4]. Vous avez plus de connoissance que lui de toutes ces choses. Si nous éta-

Lettre 1019 (revue sur l'autographe). — 1. Une lettre de Charles de Sévigné du 7 juillet 1690 nous apprend qu'Angebaut était, à cette date, procureur au siége présidial de Nantes.

2. Un des sens du mot *douve* est celui de « fossé servant de limite aux champs et d'écoulement aux eaux. » Voyez le *Dictionnaire* de M. Littré.

3. Mme de Sévigné a déjà parlé de cet abbé au tome VI, p. 413.

4. Qui ne se tinrent qu'au mois de novembre, à Saint-Brieuc. Voyez la *Gazette* du 22 novembre 1687.

blissons la confiance, comme elle l'est déjà de mon côté, je vous donnerai le pouvoir de faire en conscience et en honneur tout ce que vous trouverez à propos : commencez sur ce pied-là, et tâchez d'affermer les moulins, les métairies et les prés ; il n'y a pas un moment à perdre. Vous devez vous accommoder au Buron et rétablir cette terre, car je vous assure qu'elle est bonne et que vous y trouverez votre compte. Je suis ravie des ventes que vous allez avoir ; vous en aurez bien d'autres : cette ferme ne vous ruinera jamais, je vous en réponds. 1687

Je n'avois que faire de ce gros procès-verbal, qui m'a coûté six francs ; je ne puis en faire aucun usage ici ; j'irai quelque jour à Nantes, et c'est sur les lieux que l'on s'instruit en détail.

Je vous gronde, Monsieur d'Herigoyen, d'avoir dit à la Jarie que vous aviez vu des lettres de Pasgerant : je vous avois prié de n'en point parler. Il faut être fidèle à ces sortes de petits secrets. Cela fait qu'on n'est plus averti de rien. J'espère que vous vous corrigerez, et c'est ce qui fait que je retourne encore à vous envoyer une de ces lettres, où vous verrez les belles dispositions de la Jarie et l'entreprise d'un homme qui met familièrement un banc auprès du vôtre dans notre paroisse de Vigneu[5]. A votre retour, vous entrerez un peu dans cette affaire avec votre vigilance. Il ne faut point parler de changer d'officiers que quand vous aurez mon fils, car c'est lui à qui j'ai laissé ce soin. Vous avez grand'raison de dire que la Jarie s'expose à un orage, car je vous assure que je veux être payée et de mes treize cents francs de 85 et du compte de 1680, et tout cela pour M. d'Harouys.

5. Voyez la *Notice*, p. 213, note 2. Vigneux est dans le canton de Saint-Étienne-de-Mont-Luc (Loire-Inférieure, arrondissement de Savenay). — Sur l'affaire de ce banc, voyez la lettre du 10 juillet suivant.

1687 Mon pauvre ami, je brûle d'envie de commencer à payer un ami si cher et si précieux. Si vous aimez M. de Trévaly, vous y travaillerez avec soin, car ces deux amis ne sont qu'un. M. d'Harouys marie son fils à la fille d'un maître des requêtes nommé M. de Richebourg; elle est fort riche et fort bien faite[6].

Il faut faire payer exactement toutes les rentes que doit la Jarie tout du long de son bail. Quelle folie de dire que c'est à vous à les payer!

Gardez-vous donc bien de faire semblant d'avoir cette dernière lettre de Pasgerant; mais profitez-en, et mettez-la avec celle-ci à part, bien serrées; ne les perdez pas, et ne les regardez plus que vous n'ayez gagné votre procès et que vous ne soyez retourné à Nantes : alors elles vous rafraîchiront la mémoire de tout ce que vous aurez à faire, car c'est tout ce que j'ai à vous dire pour le présent; et vous m'avertirez de votre retour et du gain de votre procès, car j'espère que vous en aurez contentement.

Adieu, Monsieur d'Herigoyen : gardez bien, comme je vous dis, cette lettre et celle de Pasgerant, et à votre retour, mon ami, j'espérerai tout de votre vigilance et de votre affection.

M. de Rabutin Chantal.

6. « M. d'Harouys a marié son fils à Mlle de Richebourg, qui a cinquante mille écus comptant et quelques choses encore à espérer. » (*Journal* de Dangeau, tome II, p. 38.)

1020. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN. 1687

Trois semaines après que j'eus écrit cette lettre (n° 1018, p. 37), je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

A Paris, ce 25e avril 1687.

Je commence ma lettre aujourd'hui, et je ne l'achèverai qu'après avoir entendu demain l'oraison funèbre de Monsieur le Prince par le P. Bourdaloue. J'ai vu Monsieur d'Autun, qui a reçu votre lettre et le fragment de celle que je vous écrivois. Je ne sais si cela étoit assez bon pour lui envoyer ici : ce qui est bon à Autun pourroit n'avoir pas les mêmes grâces à Paris. Toute mon espérance est qu'en passant par vos mains, vous l'aurez raccommodé, car ce que j'écris en a besoin. Quoi qu'il en soit, mon cousin, cela fut lu à l'hôtel de Guise[1]; j'y arrivai en même temps, on me voulut louer, mais je refusai modestement les louanges, et je grondai contre vous et contre Monsieur d'Autun. Voilà l'histoire du fragment.

La pensée d'être fâché de paroître guidon dans le livre de notre généalogie est tellement passée à mon fils, et même à moi, que je ne vous conseille point de rien retoucher à cela. Il importera peu, dans les siècles à

Lettre 1020. — 1. Chez Mlle de Guise (voyez tome II, p. 55, notes 14 et 15; Dangeau, tome II, p. 116, et ci-après, p. 153, note 2) : l'évêque d'Autun la gouvernait, dit Mademoiselle (tome IV, p. 531). — Cet hôtel se trouvait dans le quartier Sainte-Avoie, entre le carré que forment les rues du Chaume, des Quatre-Fils, de Paradis et la rue Vieille-du-Temple. Les premières constructions avaient été faites par le connétable Olivier de Clisson. Il fut vendu en 1553 à Anne d'Este, femme du duc de Guise, et garda jusqu'en 1697 le nom d'hôtel de Guise. Le prince de Soubise l'acheta à cette époque, le rebâtit, et depuis il porta le nom d'hôtel de Soubise.

1687 venir, qu'il soit marqué pour cette charge, qui a fait le commencement de sa vie, ou pour la sous-lieutenance.

Vos réflexions sont tristes et justes sur la déroute de la maison de Créquy. Canaples reste seul des trois frères, après toutes ses tribulations et tous ses maux, que vous marquez si bien[2]. Mais il y a un petit Blanchefort[3] resté du naufrage, revenu glorieux de Hongrie, beau, bien fait, sage, honnête, poli, et affligé, sans être abattu, des malheurs de sa maison, qui trouve tous les chemins bien préparés à le recevoir agréablement dans le monde. Il console fort les gens de l'absence de son frère[4], qui n'avoit nulle de ses bonnes qualités, et il fera peut-être une aussi grande fortune que ses pères, se voyant présentement à la hauteur de tous les autres. Rien, à mon avis, n'est meilleur pour être honnête homme, que d'avoir à recommencer une fortune tout entière.

Je suis persuadée comme vous que la destinée de la pauvre duchesse d'Estrées auroit été changée si elle avoit été attachée à la vôtre. La dignité lui a porté malheur, et l'a livrée à l'apoplexie, qui a commencé à l'attaquer par la perte de son aimable esprit, ce qui est, à mon sens, un plus grand malheur que la mort.

Notre ami Corbinelli me montra l'autre jour un fac-

2. Voyez la lettre de Bussy du 20 février précédent, p. 22 et 23.

3. Charles-François de Créquy, marquis de Blanchefort, maréchal de camp des armées du Roi, second fils du maréchal de Créquy. Il mourut à Tournay, sans avoir été marié, le 16 mars 1696, à l'âge de vingt-sept ans. Voyez la lettre du 29 mars 1696. « M. le maréchal son père, dit le *Mercure* de février 1687 (p. 313), se voyant prêt de mourir, le fit apporter, tout malade que ce jeune comte (*il est nommé dans le* Mercure « comte de *Blanchefort* ») étoit, pour lui recommander de craindre Dieu et d'avoir un attachement inviolable pour le service du Roi. »

4. François-Joseph, marquis de Créquy. Voyez plus haut, p. 22, note 8.

tum fait par Nuguet contre Monsieur d'Autun[5]; notre nouvelle amitié me défend de trouver plaisant ce que j'en lus, car je n'en lus que six lignes; mais si je l'avois vu deux mois plus tôt, j'en aurois ri de tout mon cœur. Il y a un tour malin, mais spirituel, qui réjouit les indifférents. 1687

Je suis charmée et transportée de l'oraison funèbre de Monsieur le Prince, faite par le P. Bourdaloue. Il se surpassa lui-même, c'est beaucoup dire. Son texte fut : *Que le Roi l'avoit pleuré, et dit à son peuple : « Nous avons perdu un prince qui étoit le soutien d'Israël.* » C'est dans la *Sagesse*[6].

5. « Une autre dispute fit en ce même temps (*l'année* 1699) quelque bruit. Monsieur d'Autun, président né des états de Bourgogne, disputoit depuis quelque temps à l'abbé de Cîteaux d'avoir un fauteuil dans cette assemblée. Cet honneur, selon lui, n'étoit dû dans le clergé qu'aux évêques et non pas à un moine, quoique chef d'un grand ordre. Monsieur de Cîteaux, à qui cela s'adressoit, alléguoit la dignité de son abbaye, dont l'autorité s'étendoit dans tout le monde catholique, et son ancienne possession, que Monsieur d'Autun traitoit de vieil abus. Il y eut sur cela force factums de part et d'autre. L'abbé de Cîteaux se trouvoit lors une fort bonne tête et fort apparenté dans la robe ; il s'appeloit M. Larcher (*au temps de notre lettre l'abbé étoit le P. Petit; le P. Larcher lui succéda en* 1692).... Le Roi à la fin voulut juger l'affaire au conseil de dépêches. Monsieur le Prince, gouverneur de Bourgogne, et Ferrand, intendant de la province, furent consultés; leur avis fut favorable à Monsieur de Cîteaux, qui gagna son procès. » (*Mémoires de Saint-Simon*, tome II, p. 259.)

6. Mme de Sévigné cite ce texte de mémoire ; il n'est pas tiré du livre de la *Sagesse*, mais du second livre des *Rois* (chapitre III, versets 38 et 33, et non, comme il est dit dans les éditions de Bourdaloue, chapitre XXXIII). Le voici sans altération. Le roi dont il est parlé est David ; le mort, Abner : « Le Roi lui-même touché de douleur, et versant des larmes, dit à ses serviteurs : « Ignorez-vous que le prince « est mort, et que dans sa personne nous venons de perdre le plus « grand homme d'Israël ?... Il est mort, mais non pas comme les lâches « ont coutume de mourir. » — Les mots : « C'est dans la *Sagesse*, » ont été supprimés dans l'édition de 1697 et dans toutes celles qui ont paru depuis.

1687 Il étoit question de son cœur (car c'est son cœur qui est enterré aux Jésuites[7]). Il en parla donc, et avec une grâce et une éloquence qui entraîne, ou qui enlève, comme vous voudrez. Il fit voir que son cœur étoit solide, droit et chrétien[8].

Solide, parce que dans le haut de la plus glorieuse vie qui fut jamais, il avoit été au-dessus des louanges; et là il repassa en abrégé toutes ses victoires, et nous fit voir comme un prodige, qu'un héros en cet état fût entièrement au-dessus de la vanité et de l'amour de soi-même. Cela fut traité divinement.

Un cœur droit; et sur cela, il se jeta sans balancer tout au travers de ses égarements, et de la guerre qu'il a faite contre le Roi. Cet endroit qui fait trembler, que tout le monde évite, qui fait qu'on tire les rideaux, qu'on passe des éponges, il s'y jeta lui à corps perdu, et fit voir par cinq ou six réflexions, dont l'une étoit le refus de la souveraineté de Cambrai, et l'offre[9] qu'il avoit faite de renoncer à tous ses intérêts, plutôt que d'empêcher la paix, et quelques autres encore, que son cœur dans ces déréglements étoit droit, et qu'il étoit emporté par le malheur de sa destinée, et par des raisons qui l'avoient

7. Le cœur du grand Condé avait été porté solennellement, de Fontainebleau à la maison professe des Jésuites (rue Saint-Antoine, à Paris), le 24 décembre 1686, c'est-à-dire le surlendemain du jour où le corps avait été porté à Vallery, non loin de Sens, lieu de sépulture des Condé (voyez le *Malherbe* de M. Lalanne, tome III, p. 10, note 13). Le prélat qui présida à cette translation fut l'évêque d'Autun, « qui avoit toujours été attaché par un respect particulier à la personne du prince défunt. » (*Gazette du* 3 *mai* 1687.)

8. « Ce cœur de héros, dit Bourdaloue, qui, après s'être rassasié de la gloire du monde, s'est, par une humble pénitence, soumis à l'empire de Dieu, je veux l'exposer à vos yeux; je veux vous en faire connoître la solidité, la droiture et la piété. »

9. Notre manuscrit et les diverses éditions donnent *de l'offre*. Six lignes plus loin, le manuscrit a *réparé*, sans accord.

comme entraîné à une guerre et à une séparation qu'il détestoit intérieurement, et qu'il avoit réparées de tout son pouvoir après son retour, soit par ses services, comme Tollus[10], Senef, etc., soit par les infinies tendresses, et par les desirs continuels de plaire au Roi et de réparer le passé. On ne sauroit vous dire avec combien d'esprit tout cet endroit fut conduit, et quel éclat il donna à son héros, par cette peine intérieure qu'il nous peignit si bien et si vraisemblablement. 1687

Un cœur chrétien, parce que Monsieur le Prince a dit dans ses derniers temps que malgré l'horreur de sa vie à l'égard de Dieu, il n'avoit jamais senti la foi éteinte dans son cœur, qu'il en avoit toujours conservé les principes; et cela supposé, parce que le prince disoit vrai, il rapporte à Dieu ses vertus même morales, et ses perfections héroïques, qu'il avoit consommées par la sainteté de sa mort. Il parla de son retour à Dieu depuis deux ans, qu'il fit voir noble, grand et sincère; et il nous peignit sa mort avec des couleurs ineffaçables dans mon esprit et dans celui de tout l'auditoire, qui paroissoit pendu et suspendu à tout ce qu'il disoit, d'une telle sorte que l'on ne respiroit pas. De vous dire de quels traits tout cela étoit orné, il est impossible, et je gâte même cette pièce par la grossièreté dont je la croque. C'est comme si un barbouilleur vouloit toucher à un tableau de Raphaël. Enfin, mes chers enfants, voilà qui vous doit toujours donner une assez grande curiosité pour voir cette pièce imprimée[11]. Celle de Monsieur de Meaux l'est déjà. Elle

10. Voyez tome III, p. 108, note 1. — Il n'est question ni de Tolhuys, ni du passage du Rhin dans l'endroit de Bourdaloue dont parle ici Mme de Sévigné. Il se pourrait que le discours imprimé ne fût pas tout à fait conforme dans les détails au discours prononcé.

11. Elle fut imprimée cette année-là même, sous ce titre : *Oraison funèbre de très-haut et très-puissant prince Louis de Bourbon, prince de*

1687 est fort belle et de la main de maître. Le parallèle de Monsieur le Prince et de M. de Turenne est un peu violent[12]; mais il s'en excuse en niant que ce soit un parallèle[13], et en disant que c'est un grand spectacle qu'il présente de deux grands hommes que Dieu a donnés au Roi, et tire de là une occasion fort naturelle de louer Sa Majesté, qui sait se passer de ces deux grands capitaines, tant est fort son génie, tant ses destinées sont glorieuses. Je gâte encore cet endroit; mais il est beau.

Adieu, mon cousin : je suis lasse, et vous aussi. Je t'embrasse, ma nièce, et ton petit de Coligny.

1021. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Trois semaines après que j'eus reçu cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Bussy, ce 18e mai 1687.

Après avoir laissé ma fille en état de rétablir sa santé, je suis venu faire ici un tour, Madame. Dans huit ou dix jours j'irai à Forléans[1]; ce sont des terres affermées; ce-

Condé, premier prince du sang, prononcée à Paris le 26e jour d'avril 1687, *en l'église de la maison professe des Pères de la Compagnie de Jésus*, par le P. Bourdaloue de la même compagnie. A Paris, chez Estienne Michallet, M.DC.LXXXVII. — Le privilége est du 14e d'août 1687.

12. Voyez le commencement de la lettre de Bussy du 31 mars précédent, et la note de la p. 34.

13. Nous ne voyons pas que Bossuet nie précisément que ce soit un parallèle. Mme de Sévigné a en vue ce passage : « Quel spectacle de voir et d'étudier ces deux hommes, et d'apprendre de chacun d'eux toute l'estime que méritoit l'autre! C'est ce qu'a vu notre siècle, etc. »

Lettre 1021. — 1. Voyez tome I, p. 487, note 3.

pendant il y a toujours quelque chose à faire pour le seigneur. C'est proprement glaner ce que je fais ; je ne sais si vous entendez ce mot ; oui assurément, car que n'entendez-vous pas ? Votre nièce va à Toulongeon changer d'air. 1687

J'ai reçu ici votre lettre du 25e avril, ma chère cousine, à quoi je vais répondre.

Ce que vous écrivez auroit été bon à lire à l'hôtel de Condé du temps de Voiture ; à plus forte raison à l'hôtel de Guise : Monsieur d'Autun en fera le cas qu'il doit partout où il recevra de vos lettres.

Je n'approuve point ce grand désintéressement de Monsieur votre fils sur être dans notre généalogie comme il y doit être, et cela fera plus d'honneur à sa postérité que l'on voie qu'il a été sous-lieutenant des gendarmes du Dauphin, que seulement guidon : demandez-lui donc ses mémoires et me les envoyez.

Le jeune Blanchefort que vous me mandez qui entre si bien dans le monde, fera parler un jour de lui. J'ai ouï dire au Passage[2] qu'il le feroit son héritier, et il l'a fait : il lui a laissé vingt mille livres de rente. Cela aide bien un jeune gentilhomme qui vient à la cour avec un nom et de bonnes inclinations.

Vous avez eu raison, Madame, de ne point rire du commencement du factum de Nuguet, quoiqu'il fût plaisant : l'amitié nous doit donner de l'indignation contre

2. Le comte du Passage était de la maison de Gelas, parent du marquis d'Ambres. (*Note de l'édition de* 1818, à la lettre du 2 février 1689.) — On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 13 juin 1688 : « On a su la mort de M. du Passage, arrivée en Dauphiné. Il étoit ancien lieutenant général des armées du Roi (*voyez dans la* Correspondance de Bussy *sa lettre du* 2 *février* 1689), et étoit retiré depuis longtemps. Il laisse quatre ou cinq cent mille francs de bien ; il a fait le marquis de Blanchefort son héritier, par l'amitié qu'il avoit pour le feu maréchal de Créquy. »

1687 ceux qui disent quelque chose contre nos amis ; mais elle ne nous empêche pas d'y trouver de l'esprit, s'il y en a.

Vous me donnez une grande idée de l'oraison funèbre de Monsieur le Prince par le P Bourdaloue, en me disant que ce que vous m'en envoyez n'est que croqué. Bon Dieu, quel est donc l'original ! car la copie me paroît très-belle.

Pour moi, qui n'ai point de si grandes choses à vous envoyer, je vous envoie mes amusements, qui vous réjouiront au moins, et à ce sujet je vous envoie une épigramme de Martial que j'ai traduite [3], qui me convient en quelque chose :

Je suis incomparable à dire des sornettes,
Que vous n'admirez pas, mais que vous aimez bien.
Que de plus grands esprits se servent de trompettes :
Pour moi, faiseur de chansonnettes,
Pour moi, plaisant diseur de rien,
Je ne me sers que de musettes.

3. C'est la fin de la première épigramme du livre IX, adressée par Martial à Avitus. — La lettre ne se termine pas ici dans notre manuscrit ; Bussy continue : « J'écrivois l'autre jour à ma fille de Coligny, etc., » et il envoie à sa cousine la copie de trois lettres, dont la première est adressée à Mme de Coligny, la seconde à Mme de Toulongeon ; la troisième est la réponse de celle-ci. Ces lettres, qui contiennent quatre petites poésies, ont été très-probablement ajoutées après coup par Bussy, et volontiers nous en dirions autant de notre dernier paragraphe : « Pour moi qui n'ai point de si grandes choses, etc. » Nous sommes habitués à ces artifices au moyen desquels il inséra, lui ou les siens, dans la Correspondance, ses fantaisies poétiques, d'ordinaire bien peu dignes de cet honneur. L'édition de 1697 donne la lettre à Mme de Toulongeon et sa réponse, mais elle omet l'épigramme de Martial et le billet à Mme de Coligny.

1022. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN. 1687

Quinze jours après que j'eus écrit cette lettre à Mme de Sévigné, j'en reçus cette réponse.

A Paris, ce dernier de mai 1687.

DE MADAME DE SÉVIGNE.

Je demanderai à mon fils toutes les dates que vous me demandez sur le changement de ses charges : il sait tout cela à point nommé ; pour moi, je confonds quasi toutes les années, parce qu'il n'y en a qu'une ou deux, dans mon imagination, qui ait mérité d'y demeurer, et d'y tenir sa place[1]. Ainsi j'écrirai en Bretagne.

Il faudroit n'avoir jamais été à la campagne, pour ignorer la signification du mot de *glaner*. C'est une petite consolation que la Providence donne aux pauvres, dont nous sommes[2] l'exemple quand nous allons ramasser de petites parties égarées. Je ne sais comment vous vous trouvez de vos terres. Pour moi, mon cousin, ma terre de Bourbilly est quasi devenue à rien par le rabais et par le peu de débit des blés et autres grains. Il n'y a que d'y vivre qui pût nous tirer de la misère ; mais quand on est engagé ailleurs, il est comme impossible de transporter nos revenus.

Je soupirai en voyant le manoir de nos pères à Monthelon[3] ; mais Toulongeon soupiroit[4] encore davantage,

Lettre 1022. — 1. Le manuscrit donne *ait*, au singulier, et *sa place;* les éditeurs ont corrigé : *aient* et *leur place*.

2. Tel est le texte du manuscrit et de toutes les éditions. N'est-ce pas plutôt *suivons* qu'il faudrait lire ?

3. Voyez tome IV, p. 13, note 20.

4. Une autre main que celle de Bussy a ajouté ici dans l'interligne, après *soupiroit*, les deux mots : « je crois. »

1687 en voyant la longue vie de sa mère, qui ne lui donnoit pas une assiette d'argent, ayant deux grands coffres pleins de la vaisselle de nos oncles. Pour moi, je me suis dépouillée avec tant de plaisir pour établir mes enfants, que j'ai peine à comprendre qu'on veuille, jusqu'à la fin de sa vie, se compter pour tout, et les autres pour rien. Il me semble que vous êtes assez comme moi, quoique la mauvaise fortune vous ait tellement maté toute votre vie, que votre bon naturel n'a pas eu toute son étendue. Je crois que vous entendez le mot de *mater*, puisque j'ai bien entendu celui de *glaner*, et sur cela passons aux nouvelles.

Nous attendons le Roi dans six jours[5]. Il a vu ces merveilleuses fortifications de Luxembourg, et ses nouveaux sujets l'ont vu en très-parfaite santé.

M. de Lavardin n'est pas prêt de partir. Le pape a remis sur pied une ancienne bulle par où il ôte toutes les immunités et toutes les franchises aux princes souverains, en vertu de quoi il fait faire le procès aux criminels qui se sont trouvés dans le palais de la reine de Suède[6]. Vous

5. Voyez la note 3 de la lettre du 5 avril précédent, p. 36. — Le Roi, qui était resté à Luxembourg jusqu'au 26 mai, avait voulu voir tous les nouveaux ouvrages qui avaient été ajoutés aux anciennes fortifications. « Sa Majesté, dit la *Gazette* du 7 juin, a donné une gratification de douze mille écus au sieur de Vauban, maréchal de camp, qui a eu la conduite de ces ouvrages. »

6. Une bulle publiée le 12 mai supprima les *franchises*, ou droit d'asile, dont avait toujours joui à Rome le quartier des ambassadeurs. L'excommunication majeure *à encourir par le seul fait* fut prononcée contre toute personne qui s'arrogerait le droit de *quartier*, ou qui y aurait recours pour se soustraire à l'autorité des lois. Les autres souverains de l'Europe avaient renoncé à l'exercice de ce droit ; Louis XIV était le seul qui refusât de se relâcher de ses anciennes prétentions. (*Note de l'édition de* 1818.) — Voyez sur cette querelle le livre intitulé *Legatio marchionis Lavardini Romam*, Paris, 1688, in-12. — Le marquis de Lavardin n'arriva à Rome que le 16 de novembre 1687. Voyez la *Gazette* du 6 décembre.

voyez bien qu'il faut que cette fusée soit démêlée avant le départ de l'ambassadeur. 1687

J'embrasse ma chère nièce, et je comprends le plaisir qu'elle peut trouver à changer d'air, pourvu que ce soit pour un peu de temps[7] : elle en trouvera votre conversation plus agréable. On s'accoutume quelquefois trop aux meilleures choses, et on en sent mieux le prix en s'en éloignant un peu ; je dis un peu, car il lui seroit trop cruel de n'être pas avec vous quand elle y peut être. Demandez à notre ami Corbinelli si je dis vrai.

Au reste[8], ce que vous m'avez envoyé de vous par votre dernière lettre me plaît fort. Mon Dieu ! mon cousin, que vous avez d'esprit ! et quel dommage que vous n'ayez été heureux ! Car la prospérité, qui fait toujours briller, nous auroit donné le plaisir de voir ce que vous eussiez fait avec elle. Il est vrai aussi que vous n'auriez pas eu le loisir de vous amuser comme vous faites. Vous auriez fait de plus grandes choses, qui auroient élevé votre maison ; mais vous n'auriez pas eu lieu de réjouir si fort vos amis. C'est là qu'on peut dire qu'à quelque chose malheur est bon. Pour moi, je vous admire.

DE CORBINELLI.

Je suis d'accord de tout ce que dit Mme de Sévigné, Monsieur ; le parallèle de Monsieur le Prince et de M. de Turenne[9] n'est pas de votre goût, à ce que j'ai vu dans

7. Tel est le texte du manuscrit et de l'édition de 1697. Depuis, les éditeurs ont supprimé *un* devant *peu*.

8. Il est douteux que ce paragraphe fît partie de la lettre originale ; il pourrait bien être l'ouvrage de Bussy : voyez ci-dessus, p. 52, note 3.

9. Cette partie du parallèle paraît être en effet à l'avantage de Turenne : « L'un, emporté d'un coup soudain, meurt pour son pays, comme un Judas le Machabée.... L'autre, élevé par les armes au

1687 votre lettre ; il n'est pas non plus de celui des connoisseurs de ce pays-ci ; et je pris l'autre jour la liberté de dire à Monsieur de Meaux qu'il auroit pu ne le pas pousser jusques à la comparaison de leur mort.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Ma fille vous fait bien des amitiés. Il me semble vous avoir déjà mandé qu'après avoir été la belle Madelonne, elle étoit enfin devenue la comtesse de Pimbêche[10]. Voilà ce que font toujours les procès.

1023. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ ET A CORBINELLI.

Le même jour que je reçus cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Chaseu, ce 4e juin 1687.

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A mon retour de Forléans, de Bussy et de Dijon, j'ai trouvé ici votre lettre du dernier de mai, Madame, qui m'a fait bien aise.

Je voudrois bien savoir quelles sont les deux de vos années qui méritent de demeurer dans votre mémoire : d'une autre que de vous, je dirois que c'est l'année où vous fûtes mariée, et celle où vous devîntes veuve.

Je tire plus de mes terres à proportion que vous ne tirez de Bourbilly, parce que je suis sur les lieux, et que vous en êtes éloignée. Comme vous dites, Madame, on

comble de la gloire comme un David, comme lui meurt dans son lit en publiant les louanges de Dieu, etc. »

10. Voyez ci-dessus, p. 32.

vit de ses revenus quand on les consomme soi-même; et transportés, ils ne reviennent presque à rien. 1687

Pour ce que vous me mandez, que quand on est engagé à la cour, il est comme impossible de transporter ses revenus, je vous dirai que j'en demeure d'accord. Mais voulez-vous que je vous donne un remède à cela? Faites-vous exiler, Madame : la chose n'est pas si difficile qu'on pense; et vous userez vos denrées à Bourbilly.

Je crois comme vous[1] que Toulongeon soupiroit de la longue vie de sa mère. Sa femme[2] est jolie par son minois et par son esprit. J'aurois soupiré tout de bon pour elle si j'avois été plus jeune de vingt ans que je ne suis, et je ne saurois même m'empêcher d'en faire les façons. Mais pour revenir à la dureté de sa belle-mère, elle n'étoit pas imaginable. Elle s'amollissoit pourtant à mesure qu'elle tiroit à sa fin, c'est-à-dire qu'elle leur donnoit de temps en temps quelques denrées; mais plutôt mourir que de leur donner sa vaisselle d'argent, car effectivement elle est morte sans le faire.

Ce que vous avez fait pour vos enfants, Madame, est de fort bon sens et fort humain, et même selon Dieu. En les établissant, vous vous êtes insensiblement dépouillée des biens de la terre, que vous aurez moins de peine à quitter quand il le faudra. Je suis comme vous, Madame, et je suis prêt d'achever de me dépouiller quand l'occasion s'en présentera. Pourvu que j'aie le vivre et le vêtement, je suis assez paré de ma réputation; et la fortune,

Lettre 1023. — 1. Ces mots : « comme vous, » et un peu plus loin « de la longue vie, » ont été biffés avec un soin tout particulier; ces derniers ont été remplacés dans l'interligne, d'une autre main que celle de Bussy, par : « au moins de la dureté. » A la huitième ligne du paragraphe suivant, au lieu de ces mots : « assez paré de ma réputation, » une autre main a mis : « content. »

2. Voyez tome III, p. 153, note 5.

1687 qui m'a fait du pis qu'elle a pu, n'a pu m'abattre ni l'air, ni le courage. J'espère que je serai jusqu'au bout plus grand que mes malheurs, et que je ferai voir au moins par là que je n'en étois pas digne[3].

Le Roi est bien heureux, Madame; il est même digne de l'être; c'est un grand prince, et je l'aime fort; et dans ce sentiment-là, je ne saurois m'empêcher d'avoir peur que mes disgrâces ne lui soient pas glorieuses. Je vous envoie une lettre que je lui écrivis il y a deux mois, et que mon ami Saint-Aignan lui rendit le vendredi saint[4]. Vous m'avouerez, après l'avoir lue, qu'il faudroit être bien dur pour n'en être pas touché[5]. J'attendrai encore quelque temps, après lequel, si je n'ai aucune réponse, je ferai un petit voyage à la cour. Il faut que j'aie une conversation avec Sa Majesté : c'est le vin émétique[6].

Comme le pape est un grand homme de bien, il est fort entier dans ses résolutions; et quand il est bien persuadé

3. L'édition de 1697 ajoute ici une phrase qui n'est pas dans notre manuscrit : « Cependant il est cruel de n'avoir point d'autre usage à mettre son esprit. »

4. Le 28 mars.

5. La lettre que Bussy adressait au Roi se trouve parmi ses lettres imprimées (tome VI, p. 575, de l'édition de M. Lalanne); mais on en a retranché un fragment qui peint la situation déplorable où se trouvaient ses affaires. Il dit au Roi : « Je me donnai l'honneur de vous écrire l'année passée que mes terres étoient en décret; j'assure Votre Majesté, Sire, que j'en ai donné la jouissance à mes créanciers pour m'épargner la honte d'un éclat. Rien au monde ne me pourroit obliger de mentir à Votre Majesté; mais ceci n'est que trop public, et vous en pouvez savoir la vérité de toute la Bourgogne. L'état où je suis, Sire, me mettroit au désespoir, si je n'avois confiance en Dieu et en vous. » Il demandait au Roi le payement d'appointements arriérés de la charge de mestre de camp général de la cavalerie légère. Voyez la lettre du 29 septembre suivant, p. 112. (*Note de l'édition de* 1818.)

6. Après le mot « émétique, » une autre main que celle de Bussy a ajouté dans notre manuscrit : « pour moi. »

qu'il a raison, rien ne le sauroit faire changer[7]; sa vie est si sainte, que les rois chrétiens se décrieroient s'ils se brouilloient avec lui. Il faut dire la vérité, les franchises sont odieuses quand elles vont à rendre les crimes impunis. Il est de la gloire d'un grand pape de réformer cet abus, et même de celle d'un grand roi de ne s'en pas plaindre. 1687

Je crois comme vous, Madame, que votre nièce m'a retrouvé meilleur après son absence. Il y a longtemps que j'ai dit sur l'amour (et c'est la même chose sur l'amitié) :

La longue absence en amour ne vaut rien ;
Mais si tu veux que ton feu s'éternise,
Il faut se voir et quitter par reprise :
Un peu d'absence fait grand bien[8].

La nôtre est trop longue, Madame; et quoique nos lettres nous rapprochent quelquefois, je serois bien aise de vous revoir plus souvent. Je vous trouve encore meilleure de près que de loin. Votre nièce croit cela comme moi, et vous assure qu'elle n'aime ni qu'elle n'estime pas une femme tant que vous. Voici ma lettre au Roi.

* A CORBINELLI[9].

Vous avez raison, Monsieur, d'approuver tout ce que dit ma cousine : elle pense bien, et s'exprime de même.

Ce que vous avez dit à Monsieur de Meaux pourra

7. L'édition de 1697 ajoute ici : « Il est vrai qu'il est fâcheux de trouver en son chemin de ces saints opiniâtres ; mais.... »

8. Ces vers se lisent, avec deux légères différences au deuxième vers, dans les *Mémoires de Bussy*, tome II, p. 182 et 183.

9. Ces quelques lignes à Corbinelli et les premiers mots de celles qui sont adressées ensuite à Mme de Sévigné, ont été biffés dans notre manuscrit, jusqu'à : « Sous quelque forme, etc. » (p. 60), et omis dans l'édition de 1697 et dans les suivantes.

1687 peut-être l'empêcher une autre fois de s'entêter de son ouvrage.

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je reviens à vous, Madame, pour vous dire que sous quelque forme que la belle Madelonne me paroisse, je la plaindrai si elle veut; mais que je l'aimerai toujours, quand elle ne voudroit pas.

---

* 1024. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A D'HERIGOYEN.

[Paris,] 14e juin 87.

Vous aviez bien du chagrin quand vous m'avez écrit, Monsieur d'Herigoyen; vous auriez mieux fait d'attendre que votre mauvaise humeur fût passée; vous me rebattez deux ou trois fois que je commence toujours mes lettres par vous demander où vous êtes : je ne trouve pas grand mal à vous le demander bonnement, sachant que vous n'êtes ni à Vannes, ni à Nantes. Je n'ai jamais douté un moment que vous ne reprissiez le soin de mes affaires. Vous vous offensez qu'ayant à recevoir toute l'année de quatre mille francs[1] de la Jarie, et m'en ayant déjà fait toucher trois mille francs, je vous demande à bon compte encore mille francs, dans une occasion pressante où j'en ai besoin : je connois bien des gens qui auroient été ravis de cette occasion pour me faire plaisir. Après tant de bonté et de confiance que je vous ai témoignée, vous me refusez rudement et malgra-

Lettre 1024 (revue sur l'autographe). — 1. Il y a ici 4000 tt en chiffres, mais aux deux lignes suivantes : « trois mille francs, » et « mille francs, » en toutes lettres.

cieusement : voilà qui est fait, je suis bien aise de vous connoître; de la façon dont on m'avoit parlé de vous, j'étois persuadée que je pouvois vous faire cette proposition. Vous me ferez plaisir de m'envoyer mon compte, et ce que la Jarie doit payer de réparations, et ce que j'en dois payer aussi. 1687

Vous donnerez aussi un reçu pour moi, s'il en est besoin, en vertu de ma procuration, de quelques papiers qu'Angebaut me mande que la Jarie a entre ses mains, quoiqu'il n'en soit point chargé; je voudrois lui donner cette décharge, afin de ravoir mes papiers.

Vous songerez aussi à le faire payer et à recevoir les deux mille francs de ce rachat, pour les donner à M. Paulus; et vous avancerez, s'il vous plaît, toutes ces affaires, ou bien vous me déclarerez que vous ne voulez point vous en mêler. Pour le bail que vous avez fait d'un an avec M. Revol, je ne crois pas que ce soit une recette; c'est une année qu'il vous fera achever de payer, suivant le bail qu'il a fait avec vous; cela est juste, et vous avez fort bien commencé à vous en acquitter.

M. de Rabutin Chantal.

Si vous vouliez presser la Bigotaye[2] d'envoyer sa procuration[3] à Vitré pour vendre cette petite terre de la Bastière, ce seroit un commencement de payement; quand vous aurez encore parlé à la Jarie pour ces treize cents francs de l'année 85, il faudra se résoudre à le mettre en prison. Vous me ferez réponse sur cet article, car je suis résolue à pousser cette affaire : elle ira bien, si vous le

2. Le fils de l'un des anciens fermiers du Buron : voyez la lettre du 4 janvier précédent, p. 2.

3. Ce mot est douteux dans l'autographe : il y a *procure*, ou plutôt *procur* (pour *procuration*).

1687 voulez; mais si vous êtes de la belle humeur où vous étiez en m'écrivant, je ne pense pas que vous puissiez rien faire de bon pour moi.

Suscription : Monsieur Monsieur d'Herigoyen, à Nantes.

1025. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Quinze jours après que j'eus écrit cette lettre (n° 1023, p. 56), je reçus celle-ci de la marquise de Sévigné.

A Paris, ce 17e juin 1687.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je ne m'amuserai point, mon cousin, à répondre à vos réponses, quoique ce soit la suite d'une conversation. Je veux commencer par vous dire avec douleur que vous avez perdu votre bon et fidèle ami le duc de Saint-Aignan [1]. Sept ou huit jours de fièvre l'ont emporté, et l'on peut dire qu'il est mort bien jeune, quoiqu'il eût, à ce qu'on dit, quatre-vingts ans [2]. Il n'a senti, ni dans l'esprit, ni dans l'humeur, ni dans le corps, les tristes incommodités de la vieillesse. Il a toujours servi le Roi à genoux [3], avec cette dispo-

Lettre 1025. — 1. Il mourut à Paris le 16 juin 1687. Voyez le *Journal* de Dangeau, à cette date, et la *Gazette* du 21 juin.

2. La *Gazette* dit « âgé d'environ quatre-vingts ans. » Il n'en avait que soixante-dix-huit.

3. L'usage de servir le Roi à genoux paraît avoir été apporté d'Espagne par Anne d'Autriche. On a vu tome II (p. 55 et 56) toutes les dames s'agenouiller autour de la Reine dans l'appartement de Mlle de Guise. On trouve d'autres exemples semblables dans les *Mémoires de Mme de Motteville*. Mme de Sévigné s'agenouille dans la ruelle de Mademoiselle de Montpensier (voyez tome II, p. 34); mais on aurait

sition[4] que les gens de quatre-vingts ans n'ont jamais. Il a eu des enfants depuis deux ans[5]. Enfin tout a été prodige en lui. Dieu veuille le récompenser de ce qu'il a fait pour l'honneur et pour la gloire du monde! J'ai senti vivement cette mort, par rapport à vous. Il vous a aimé fidèlement. Vous étiez son frère d'armes, et la chevalerie vous unissoit. Il vous a rendu des services que nul autre courtisan n'auroit osé ni voulu vous rendre[6]. Il avoit un air et une manière qui paroit la cour. Quand la mode viendroit de faire des parallèles dans les oraisons funèbres, je n'en souffrirai jamais dans la sienne; car il étoit assurément unique en son espèce, et un grand original sans copie. 1687

Nous avons lu avec douleur ce que vous avez écrit au Roi. En voulant le toucher, vous nous avez pénétrés. Ce n'étoit pas à moi que vous visiez. Plût à Dieu que cette lettre eût fait l'effet qu'elle doit faire[7]! Ce que vous lui représentez en est bien digne. Il y a des endroits touchants et des tours pour le porter à vous secourir qui ne sont que trop singuliers, trop pressants et trop véri-

tort d'en conclure que ce fût aussi l'usage chez les princesses; les lits étaient placés sur des estrades, et l'on ne pouvait parler bas à la personne qui était couchée, sans se mettre à genoux sur les degrés. (*Note de l'édition de* 1818.)

4. Qualité de qui est dispos, agile. Voyez tome IV, p. 482, note 2.

5. De son second mariage, contracté en 1680 (voyez tome VI, p. 482, note 6), il avait eu deux fils et une fille : l'aîné, né en octobre 1682, fut évêque de Beauvais, et le second, né le 25 novembre 1684 (deux ans et quelques mois avant la mort de son père), ayant survécu au duc de Beauvilliers, devint duc de Saint-Aignan, en 1711; la fille, née en avril 1681, épousa, en 1703, le marquis de Marillac.

6. L'édition de 1697 ajoute ici : « Il a fait profession d'une amitié qui n'a point eu d'exemple depuis longtemps. »

7. Ces mots ont été biffés dans notre manuscrit, et remplacés d'une autre main par : « eût fait sur le cœur de Sa Majesté l'effet qu'elle a fait dans le nôtre! »

1687 tables : c'est ce qui nous tue. Cette lettre a été reçue, et ce n'est pas la faute de votre pauvre ami, ni la vôtre, si elle ne vous attire pas des justices et des grâces. Il est vrai que vos malheurs, quoique très-grands, sont au-dessous de votre courage.

Je n'avois retenu de dates que l'année de ma naissance et celle de mon mariage ; mais sans augmenter le nombre, je m'en vais oublier celle où je suis née, qui m'attriste et qui m'accable, et je mettrai à la place celle de mon veuvage, qui a été assez douce et assez heureuse, sans éclat et sans distinction ; mais elle finira peut-être plus chrétiennement que si elle avoit eu de plus grands mouvements[8]; et c'est en vérité le principal.

Adieu, mon cher cousin, et je finis en vous embrassant et cette chère Coligny. Si nous sommes assez heureux pour vous revoir ici, nous en aurons une véritable joie, et nous vous ferons demeurer d'accord que si quelquefois

Un peu d'absence fait grand bien,

quelquefois aussi

Beaucoup d'absence fait grand mal.

La belle Provençale est contente[9] et ravie que vous l'ai-

8. Il y a évidemment ici une faute (voyez Walckenaer, tome II, p. 428). Ou bien Bussy aura sauté, dans sa copie, quelque membre de phrase se rapportant non pas seulement à l'année du veuvage, mais à la vie entière de Mme de Sévigné ; ou bien Mme de Sévigné elle-même, après avoir employé les mots *année* et *veuvage*, aura par inadvertance mis le masculin au lieu du féminin. Si cette seconde conjecture est fondée, il faudrait lire : « .... qui a été assez doux et assez heureux ;... mais il finira.... que s'il avoit eu. » Ce paragraphe a été omis dans l'édition de 1697 et dans les suivantes, jusqu'à celle de 1818.

9. Bussy avait d'abord écrit : « toute contente, » puis il a biffé *toute*.

miez sous toutes sortes de noms. Elle vous supplie, père et fille, de continuer : elle le mérite par la manière dont elle est pour vous. 1687

DE CORBINELLI.

Je serois ravi, Monsieur, que vos affaires vous forçassent de venir ici, et de vous y voir hors du trouble que donne un procès désagréable [10]. En attendant je vous fais mon compliment sur la mort du duc de Saint-Aignan. Vous y perdez un véritable ami, chose rare en tout temps, mais surtout en ce siècle.

1026. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Le même jour que je reçus cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Chaseu, ce 20e juin 1687.

Vous avez eu raison, Madame, d'interrompre nos conversations pour me parler de mon cher ami. Pour moi j'en parle à tout le monde; mais je vous veux dire sur son sujet des choses que je ne dis point aux autres. Il y a plus de quarante ans que nous étions frères d'armes, comme vous dites, et cette amitié dura quinze ou seize ans, sans avoir de commerce ensemble. Il y a trente ans que nous nous rassemblâmes à la cour, lui premier gentilhomme de la chambre du Roi [1], et moi mestre de camp général de la cavalerie légère. Ce fut dès ce temps-là que

10. Ce dernier membre de phrase : « et de vous y voir, etc., » a été biffé; le mot *désagréable* l'a été avec un soin particulier.

Lettre 1026. — 1. Le duc de Saint-Aignan avait reçu les provisions de cette charge dès le 2 décembre 1649; il succédait à Roger du Plessis, duc de Liancourt.

1687 mon ami, me trouvant persécuté de mauvais offices auprès du Roi, commença à déclarer à Sa Majesté qu'il étoit mon ancien ami, et qu'il lui répondoit non-seulement de ma fidélité à son service, mais de mon respect infini pour sa personne.

Un jour qu'on apporta au Roi un sonnet horrible contre lui, en présence des ministres, le Tellier dit que ce pouvoit bien être moi qui l'eût fait. Le Roi répondit : « Cela ne peut pas être : Saint-Aignan m'a répondu de Bussy ; » et au sortir de là, Sa Majesté redit à mon ami cette conversation.

Quand j'eus cette cruelle affaire en 1653, à Fontainebleau, feu Madame m'aida à en sortir, mais mon ami Saint-Aignan la seconda bien, et ce fut par son moyen que j'eus cette conversation avec le Roi, dont je sortis si content[2].

Mes ennemis, enragés de me voir hors d'intrigues[3], redoublèrent leurs efforts pour me perdre ; ils intéressèrent la Reine mère[4], qui dit un jour au Roi, parlant de moi : « Est-ce, mon fils, que j'aurai toujours devant les yeux un homme qui ne fait autre chose que de me déchirer ? » Sa Majesté lui répondit qu'il ne condamnoit pas les gens sans les entendre et sans être convaincu qu'ils étoient coupables. Cependant quelques jours après ce discours, le Roi se démentit, et commença par me faire arrêter. Le jour que je fus mené à la Bastille[5], Saint-Aignan dit à Sa Majesté qu'il la supplioit très-humblement de trouver bon qu'il lui demandât si la raison qui causoit ma disgrâce

2. On avait accusé Bussy de méchants propos sur Madame, duchesse d'Orléans. Voyez le long récit que Bussy fait de cette aventure dans ses *Mémoires*, tome II, p. 155 à 205.

3. Voyez plus haut, p. 37, note 1.

4. Anne d'Autriche.

5. Le 17 avril 1665.

regardoit sa personne, parce qu'en ce cas-là il ne lui parleroit jamais de moi; sinon, qu'il ne trouvât pas mauvais qu'il lui parût toujours mon ami, comme quand j'étois en liberté. Le Roi lui répondit ce que le roi Philippe second fit dire à son fils[6] en le faisant étrangler, que c'étoit pour son bien, et qu'il s'alloit perdre : qu'il me faisoit mettre à la Bastille pour empêcher mes ennemis de m'assassiner. 1687

Pendant les treize mois que je fus en prison, il ne se passa guère de semaine que Saint-Aignan ne dît quelque chose au Roi sur mon sujet[7].

Toutes les fois que Mme de Bussy voulut persécuter Sa Majesté, ce fut par le moyen de mon ami, et enfin l'un et l'autre ayant fait valoir ma maladie, ils me sortirent de la Bastille[8].

Durant les seize années de mon exil, hormis une lettre que présenta M. de Pompone au Roi de ma part, et Mme de Thianges une autre, mon ami lui en donna vingt, et après avoir obtenu pour moi quatre permissions de venir à Paris pour travailler à mes affaires pendant ces seize années, il n'a pas eu de cesse que Sa Majesté ne m'ait fait retourner à la cour.

Je ne vous dis pas les tournois qu'il a soutenus pour me défendre contre tout le monde, les premiers jours que je fus arrêté, et entre autres contre Humières, qui lui

6. Philippe II, roi d'Espagne, arrêta lui-même, dans la nuit du 18 janvier 1568, son fils don Carlos, soupçonné d'intelligence avec les révoltés des Pays-Bas. Don Carlos mourut six mois après, le 25 juillet 1568, et toute l'Europe accusa Philippe II d'avoir été son bourreau. Voyez sur ce point d'histoire les deux ouvrages, intitulés *Don Carlos et Philippe II*, que viennent de publier M. Gachard et M. Ch. de Mouy.

7. L'édition de 1697, où cette lettre a de très-grandes lacunes, ajoute ici : « et souvent avec une hardiesse pardonnable seulement à l'amitié qu'il avoit pour moi. »

8. Le 16 mai 1666 : voyez tome I, p. 515 et 516, note 3.

1687 parut plus déchaîné. Mon ami lui dit : « Cela est bien vilain de parler contre un homme qui est en prison, avec qui vous viviez bien avant qu'il y entrât, et dont vous avez épousé la nièce[9]; je suis assuré que vous ne parleriez pas comme vous faites s'il étoit en liberté; mais ne croyez pas, parce qu'il est arrêté, que tout vous soit permis. Je suis ici pour faire taire ceux qui ne l'aiment pas. » Humières fila doux, et lui répondit qu'il prenoit les choses d'un autre sens qu'il ne les avoit dites. Saint-Aignan lui répliqua qu'il entendoit le françois aussi bien que lui, et le quitta.

Vous croyez peut-être, Madame, qu'il s'est contenté de me servir de son crédit auprès du Roi, et de me défendre contre mes ennemis? Point du tout. Il n'y a aucune marque d'amitié que je n'en aie reçue. Il a sollicité mes procès comme les siens. Il me donna, en 1676[10], un carrosse presque tout neuf avec de fort belles glaces, qui valoit quatre cents écus; c'est-à-dire, il me le prêta et ne le voulut jamais reprendre; il m'a prêté de l'argent dont il m'a renvoyé la promesse, et je le lui dois encore; mais vous croyez bien que je le payerai à sa veuve dès que je pourrai.

Voilà l'ami que j'ai perdu, Madame : jugez s'il y a un homme plus à plaindre que moi, ni un homme plus à estimer que lui; car enfin, avec tout le mérite qu'il avoit à mon égard, il avoit de l'esprit, un courage extraordinaire, et un cœur comme le devroient avoir les rois[11].

Je suis ravi, Madame, que vous ayez trouvé ma lettre

9. La nièce à la mode de Bretagne : voyez tome I, p. 403, note 7.

10. Les mots « en 1676, » et cinq lignes plus loin, *le* devant *payerai*, ont été ajoutés après coup par Bussy, dans l'interligne.

11. Une main autre que celle de Bussy a biffé ces mots et les a remplacés par : « comme l'ont les grands rois. »

au Roi à votre gré; pour moi, j'en ai été bien content aussi; feu mon pauvre ami me manda que Sa Majesté lui en parut touchée[12]; jusques ici cela ne me paroît pas : *je verrai*, comme il dit lui-même. 1687

Adieu, ma chère cousine : je ne croyois pas pouvoir vous aimer plus que je fais; cependant la mort de mon pauvre ami m'a laissé vide une partie de mon cœur que je ne saurois mieux remplir que de vous[13]. Votre chère Coligny vous tient bien chère aussi; elle et moi nous aimons fort Mme de Grignan, et nous ne le cédons pas même à Madame sa mère ni à Monsieur son mari.

---

* 1027. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A D'HERIGOYEN.

Aux Rochers, ce 10e juillet.

Je suis fort affligé et fort surpris aussi, Monsieur d'Herigoyen, que vous songiez à quitter le Buron après avoir connu la terre comme vous avez fait, et y avoir fait un profit assez considérable, en une seule année, pour n'en être pas dégoûté. Il y a encore d'autres casuels qui sont prêts[1] d'échoir, et dont je suis étonné que vous ne vouliez pas profiter. Pour moi, je vous avoue que j'étois fort aise qu'ils tombassent entre vos mains plutôt qu'entre les mains d'un autre. Je vous prie d'y faire encore bien

12. Voyez la lettre de Saint-Aignan dans la *Correspondance de Bussy*, tome VI, p. 63.

13. L'édition de 1697 ajoute : « Les amis qu'on perd nous rattachent encore plus à ceux qui nous restent. »

Lettre 1027 (revue sur l'autographe). — 1. Ce mot est écrit ainsi dans la lettre originale, qui a été reproduite fort inexactement en 1820, à la suite des *Mémoires de Coulanges*, p. 360 et 361.

1687 vos réflexions, de peur que vous ne soyez fâché aussi bien que nous de nous avoir quittés[2]. L'exemple de la Jarie ne vous doit faire tirer aucune mauvaise conséquence : ce n'est pas la faute de la terre s'il s'est ruiné; ce n'est que la sienne propre. S'il avoit eu de la sagesse, qu'il n'eût point voulu faire le gentilhomme, et passer sa vie en débauches et en festins continuels, il s'en trouveroit bien et nous aussi. Pour vous, qui êtes un homme de sens et agissant, et qui mettez tout à profit, vous ne devez rien craindre[3], qui a presque en revenu certain ce que vous en payez, et dont les droits sont si beaux et l'étendue si considérable. S'il ne tient qu'à faire faire de temps en temps des voyages à la Montagne[4], et à en faire moi-même, pour vous faciliter les payements des vassaux, vous pouvez compter sur cela. Enfin, mon cher ami, vous pouvez [penser[5]] aussi que si vous y perdiez, on vous en tiendroit compte; car ma mère et moi serions bien fâchés de vous engager dans une mauvaise affaire; mais celle qu'on vous propose est bonne, et de plus nous pouvons aisément ne vous être pas inutiles en bien des rencontres. Songez-y encore une fois, et s'il arrivoit des années malheureuses, je me fais bien fort que ma mère entreroit en raison pour prendre du temps et des commodités qui vous faciliteroient le payement de votre ferme.

Je vous remercie de l'aide que vous avez donné[6] à la

2. L'autographe porte *quitté*, sans accord.

3. Il y a ici quelques mots de sautés, dont le sens doit être : « avec une terre, ayant à bail une terre, qui, etc. »

4. Voyez la lettre du 30 juillet suivant, p. 75 et 76.

5. Le mot *penser* ou quelque autre mot du même sens a été omis dans l'autographe, ou du moins dans la copie, très-soigneusement collationnée, qu'on nous en a communiquée.

6. Il y a *donné*, au masculin, dans l'original. Le genre du mot *aide* n'était pas encore très-bien fixé au milieu du dix-septième siècle :

Montagne pour briser et ôter ce banc[7]. Je suis très-persuadé que vous ne souffrirez pas que de petits messieurs comme cela me veuillent faire des passe-droits. Ils ne me connoissent pas encore, et vous me ferez bien connoître si vous vous en mêlez. Si ce petit banc dont vous me parlez est de figure et de taille à ne porter aucun préjudice à mes droits, vous pouvez le laisser. J'aurois bien encore d'autres petites choses à vous dire; mais je ne veux vous en parler et vous dire toutes [choses] à cœur ouvert, que quand je saurai si vous nous demeurez ou non[8]. Vous ne serez jamais avec personne qui ait pour vous plus d'estime et d'affection que nous. 1687

Adieu, Monsieur d'Herigoyen.

SÉVIGNÉ.

1028. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Deux jours après que j'eus écrit cette lettre à Mme de Sévigné (n° 1030, p. 77), j'en reçus une d'elle du 28e juillet.

A Paris, ce 28e juillet 1687.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

On ne peut faire un plus beau et un plus juste panégyrique, mon cousin, que celui que vous faites de votre preux et de votre généreux ami le feu duc de Saint-Aignan. Vous nous faites voir en même temps un cœur

voyez les *Doutes sur la langue françoise* du P. Bouhours, 1674, p. 116.

7. Voyez plus haut, p. 43.

8. D'Herigoyen ne conserva pas la ferme du Buron; ce fut un sieur Branjon qui lui succéda. C'est de ce dernier que parle Mme de Sévigné dans ses lettres des 20 et 23 novembre 1689. (*Note de l'édition de* 1820.)

1687 plein de tendresse et de reconnoissance qui mérite aussi qu'on fasse votre éloge. Je sentis d'abord cette perte pour l'amour de vous; et quelque sensible que vous y soyez maintenant, vous la sentirez encore davantage si vous venez en ce pays-ci, ne trouvant plus cet admirable ami entre le Roi et vous. Le sujet de votre voyage est triste; vous trouverez à Versailles peu de disposition à sentir les malheurs des autres; on n'a que les mêmes paroles à dire pour découvrir son état, et elles sont si souvent répétées par la plus grande partie des courtisans, que les oreilles y sont accoutumées, et qu'elles ne sauroient aller jusqu'au cœur. Je sais qu'il y a des circonstances dans vos prétentions qui mériteroient de grandes distinctions; mais on n'a pas le loisir de les examiner. En un mot, je meurs de peur que toute votre destinée ne soit malheureuse depuis un bout jusqu'à l'autre. Cependant je ne veux point vous décourager, ni vous paroître un oiseau de mauvais augure. Vous allez avoir des lumières plus vives mille fois que les miennes : notre cher évêque [1] est parti d'ici, vous le verrez bientôt; il connoît ce pays-ci, il vous aime, ses conseils vous seront fort bons et fort utiles.

Je garderai soigneusement la lettre qui contient l'éloge, sans parallèle [2], de votre généreux ami. Elle fait connoître la perfection de vos deux cœurs, et elle me sert comme d'une promesse qui me fait tenir dans votre amitié une partie de celle que vous aviez pour M. de Saint-Aignan. Cette succession d'un côté est fort triste, mais de l'autre fort agréable.

La *Gazette* vous aura fait savoir l'élévation de Boufflers [3]

Lettre 1028. — 1. Gabriel de Roquette, évêque d'Autun.

2. C'est encore une allusion critique à l'oraison funèbre de Condé.

3. Le futur maréchal (1693), Louis-François, d'abord chevalier, puis, après la mort de son frère aîné (voyez tome II, p. 505, note 5),

et de tous les autres[4]. Pour moi je me fusse bien passée de vous le dire : c'est un redoublement de malheur d'en voir tant d'autres heureux. N'est-il pas vrai, ma chère nièce? Les Italiens disent sagement : 1687

Non ti l'invidio, no, ma piango il mio[5].

Je ne sais si j'en demeure là, moi; car il me semble que non-seulement je me plains, mais encore que j'envie les autres. La morale sévère de notre ami Corbinelli me va gronder : je m'enfuis.

DE CORBINELLI.

D'ABORD la lettre de Madame votre cousine paroît celle d'un oiseau de mauvais augure, dont les gens fermes se moquent; cependant c'est un récit en abrégé, mais véritable, des mœurs du pays dont elle parle; il est vrai que la fortune y fait si souvent des changements, que les augures des oiseaux se trouvent faux bien souvent; on y aime quelquefois à surprendre, et à faire manquer les pronostics : d'où je conclus, Monsieur, que vous pourrez venir ici; et en peignant au naturel la justice de vos prétentions, et donnant une idée vive et sensible de vos

marquis, et enfin (1695) duc de Boufflers. Il mourut à Fontainebleau, âgé de près de soixante-huit ans, le 22 août 1711. — Le Roi venait de donner au marquis de Boufflers le gouvernement de la Lorraine, et le commandement en chef de Metz, Toul, Verdun et Sedan, qui étaient vacants par la mort du maréchal de Créquy. Voyez le *Journal* de Dangeau, à la date du 23 juillet 1687.

4. La *Gazette* du 26 juillet annonce à la fois la nomination du marquis de Boufflers au gouvernement de Lorraine, et celles du marquis de Renti à la lieutenance de Roi de la Franche-Comté, de Catinat au gouvernement de Luxembourg, du marquis de Crenan au commandement de Casal.

5. « Je ne te l'envie pas, non, mais je plains le mien (mon sort). » On a déjà vu cette citation au tome VII, p. 299. Ici le manuscrit porte : *Non ti invidio, no, ma piangi al mio.*

1687 anciens services, vous pourrez obtenir quelque chose. Voilà ce que je vois dans l'avenir, soit par inspiration, soit par quelques lumières fondées sur les expériences.

Je dînai hier chez le lieutenant civil[6], avec M. de Marillac[7], qui me demanda tout bas de vos nouvelles; je lui répondis, du même ton, que vous seriez bientôt ici, et nous nous en communiquâmes nos joies en catimini, parce que, comme vous savez, *non erat hic locus*[8].

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je prie Dieu, mon cher cousin, que ces moments heureux que vous prédit notre ami, arrivent; ils le seront pour moi infiniment. Quand vous serez ici en éplu-

6. Jean le Camus, frère puîné du cardinal et du premier président de la cour des aides (voyez tome II, p. 139, note 16). Il était lieutenant civil depuis le 4 septembre 1684, et fut l'un des magistrats les plus estimés de son temps. Il avait épousé Marie-Catherine du Jardin, et mourut le 28 juillet 1710, à l'âge de soixante-treize ans. « C'étoit, dit Saint-Simon (tome VIII, p. 415), la plus belle représentation du monde de magistrat; il étoit bon aussi, et honnête homme, obligeant, et avoit beaucoup d'amis; mais il étoit glorieux à un point qu'on en rioit et qu'on en avoit pitié. Quand il disoit : « Mon frère le cardinal, » il se rengorgeoit que c'étoit un plaisir. »

7. René de Marillac, seigneur d'Ollainville, d'Attichy et de la Ferté-sur-Peron, fils de Michel de Marillac et de Jeanne Potier. Né en 1638, il fut successivement conseiller au parlement, avocat général du grand conseil, intendant en Poitou, maître des requêtes, conseiller d'État en 1682, intendant de Rouen du 4 mai 1684 au 5 septembre 1686. Il mourut le 14 septembre 1719, doyen du conseil. Il avait épousé en 1664 Marie Bochart, fille de François, seigneur de Sarron, intendant de Lyon, et de Marie Lhuillier. Sa femme lui survécut trois ans. « Marillac, dit Saint-Simon (tome XVII, p. 279), fut le dernier de cette famille, assez récemment sortie d'un avocat, que l'élévation et les malheurs du garde des sceaux et du maréchal de Marillac, frères, avoient fort décorée. »

8. « Ce n'était pas là le lieu. » Dans l'*Art poétique* d'Horace (vers 19) il y a : *Sed nunc non erat his locus.*

chant[9] des écrevisses, nous repasserons votre lettre au Roi, dont certains endroits nous percent le cœur. 1687

---

* 1029. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A D'HERIGOYEN.

A Paris, ce 30e juillet 1687.

J'AI reçu, Monsieur d'Herigoyen, votre lettre de change de mille livres[1]; je vous en tiendrai compte. Je suis extrêmement fâchée que ce ne soit point sur le rachat ni sur les treize cents livres que vous m'envoyez cette somme; j'eusse été bien plus contente que vous m'eussiez gardé les deux mille livres que vous me devriez à la Toussaint, pour me les faire tenir ensemble; mais je suis malheureuse au dernier point, et vous suis obligée de cette avance. Vous avez vu que j'avois cru avec raison pouvoir prendre ailleurs de l'argent; mais tout me manque, et à vous aussi. J'étois ravie que vous eussiez reçu ces ventes, mais vous voilà bien reculé aussi bien que moi. J'admire la négligence de la Jarie, et comme vous êtes tourmenté[2] pour lui. Je suis persuadée qu'il en faudra venir à la dernière extrémité; je m'en vais en écrire à mon fils, qui est occupé de mes affaires comme moi-même. Pour la Montagne, il est vrai, il a bien de l'affection pour moi; il a raison, car j'en ai beaucoup pour lui. C'est un bon et

9. Tel est le texte du manuscrit; les éditeurs ont supprimé *en*. Sur cette expression, voyez tome V, p. 266, seconde partie de la note 25.

LETTRE 1029 (revue sur l'autographe). — 1. Partout, dans cette lettre, excepté ici, l'autographe donne les sommes en chiffres : 1300 ℔, 2000 ℔, 6000 ℔. — Deux lignes plus bas, il y a bien *envoyez*, et non *envoyiez*.

2. Dans la première édition on avait imprimé *tourné*, pour *tourmenté*, et à la ligne précédente « fort reculé, » pour « bien reculé. »

1687 honnête homme, très-fidèle et très-intelligent ; c'est moi qui l'ai donné à mon fils : je ne pouvois lui faire un meilleur présent. Ils seront bien fâchés, quand ils sauront tous mes malheurs et les vôtres. J'attends votre réponse sur l'attournance[3] de ces six mille livres que la Montagne vous conseille de me faire attourner par la Jarie. Je lui ai écrit avec douceur, afin de l'y obliger. Vous me direz votre pensée ; vous direz aussi vos raisons à M. de Trévaly et à M. Revol, comme vous me les dites, pour ne pas renouveler mon bail ; vous verrez avec eux ce qui se pourra faire. Ce que vous m'offrez pour trouver un autre fermier est fort honnête ; je vous prierai de vous en souvenir, si nous sommes obligés de nous séparer. Je serois fort aise aussi que vous voulussiez bien, comme vous me le dites, continuer à prendre soin de me faire payer de la Jarie : il n'y a que vous qui soyez capable d'en venir à bout. Il faudra pourtant tâcher de pousser le rachat, et voir ce que nous ferons pour tout le reste, car je ne puis pas demeurer en l'état où je suis. Vous avez le compte de 1680 ; voyez si vous y pourrez trouver quelque éclaircissement pour renvoyer la saisie de ce marchand sur la Jarie. Je viens de voir le procompte de 1680 ; vous en avez la copie. Voilà l'endroit qui, je crois, vous peut servir.

Adieu, Monsieur d'Herigoyen : mandez-moi si nous pourrons nous débarrasser de cette saisie, que je soupçonne la Jarie d'avoir fait faire pour nous empêcher de toucher cet argent ; cela seroit bien horrible. Mandez-m'en votre sentiment.

M. de Rabutin Chantal.

3. Cession. Voyez la lettre du 20 août suivant, p. 87.

1030. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ. 1687

Six semaines après que j'eus écrit cette lettre (nº 1026, p. 65), j'écrivis celle-ci encore à Mme de Sévigné[1].

A Cressia, ce 4e août 1687.

Je ne sais, Madame, si je vous ai mandé par ma dernière lettre que je faisois dessein de venir en ce pays-ci avec votre nièce de Coligny; mais enfin il y a un mois que nous y sommes. Elle y est venue affermer ses terres[2]; si elles avoient autant de revenus que de grandeur, ce seroit un Pérou. En lisant les vieux titres, nous y voyons l'ancienneté de cette grande maison. Le premier pourtant que nous trouvons, qui est Humbert de Coligny[3], vivoit en 1131, et notre Mayeul de Rabutin vivoit en 1118[4]; ils étoient contemporains; l'ancienneté est égale, les honneurs ne le sont pas. Il y a eu dans Coligny deux maréchaux de France, un cardinal, un duc et un amiral[5], et quel homme que cet amiral! Cependant sans être

Lettre 1030. — 1. La lettre 1030 précède dans le manuscrit la lettre 1028.

2. La terre de Cressia en Franche-Comté (*à deux journées de Chaseu et à trois de Bussy, tome III, p.* 445) était, depuis plusieurs siècles, dans la maison de Coligny. Barbe de Coligny, aïeule paternelle du petit-fils de Bussy, avait apporté cette terre dans la maison de Langhac. (*Note de l'édition de* 1818.)

3. Humbert, IIe du nom, mourut en 1190; mais il était petit-fils de Humbert, Ier du nom, seigneur de Coligny, dont le père, Manassès de Coligny, vivait en 1086. (*Ibidem.*)

4. Voyez ci-dessus, p. 24, note 13.

5. Gaspard de Coligny, Ier du nom, et Gaspard de Coligny, IIIe du nom, maréchaux de France; Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, embrassa les erreurs de Calvin, et fut privé de la pourpre; Gaspard, IVe du nom, comte de Coligny, duc de Châtillon, et Gaspard, IIe du nom, comte de Coligny, amiral de France. (*Note de l'édition de* 1818.)

1687 huguenot ni sans faire la guerre au Roi, je marche aujourd'hui sur ses pas[6]. Nous serons encore en ce pays-ci jusques au mois d'octobre. J'y viens de perdre un de mes anciens amis : le pauvre Montauban, lieutenant général pour le Roi dans cette province, vient de mourir. On dit que Renti le va remplacer[7].

On fait bonne chère à bon marché en ce pays-ci. Je m'y plairois assez si l'on y avoit commerce avec les autres gens, mais il n'y a point de postes qu'à dix lieues d'ici. Il ne laisse pas d'y avoir des gens qui ont de l'esprit. Un de ceux-là me dit hier un madrigal que je trouve joli. Voici ce que c'est. Sur ce que Monsieur le Prince d'aujourd'hui avoit dit qu'on n'avoit rien fait qui lui plût sur le sujet de feu Monsieur son père, et qu'il donneroit volontiers mille écus de quatre vers qui lui plairoient, l'abbé Gaultier[8] fit ceux-ci :

MADRIGAL.

Pour exprimer tant de vertus,
Tant de combats et tant de gloire,
Mille écus! rien que mille écus!
Ce n'est pas deux sous par victoire.

Je ne sais s'il a eu les mille écus, mais il les mérite[9].

6. Après « sur ses pas, » une autre main que celle de Bussy a ajouté : « dans ses vieux châteaux. »

7. Voyez ci-dessus, p. 73, note 4. On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 23 juillet : « Le Roi a donné la lieutenance de Roi de la Franche-Comté au marquis de Renti ; elle étoit vacante par la mort du marquis de Montauban. » — D'après l'*État de la France* de 1687 (tome II, p. 404), le lieutenant général au comté de Bourgogne était le marquis de Montauban, René de la Tour de Gouvernet, aussi lieutenant général des armées du Roi, marquis de Montauban, de Soyan et de la Chau. Le gouverneur était le maréchal duc de Duras. — Sur Renti, voyez tome IV, p. 260, note 10.

8. Est-ce celui qui fut employé plus tard à négocier la paix avec la reine Anne, et dont Saint-Simon fait le portrait (tome XVII, p. 473)?

9. Désormeaux dit, dans son *Histoire de Condé*, tome IV, p. 525,

Si vous aviez déjà vu ce madrigal, Madame, il ne vous déplaira pas de le revoir; si vous ne le saviez pas, vous serez bien aise de l'apprendre, et de voir aussi un rondeau que je viens d'envoyer à ma sœur de Toulongeon, avec qui vous savez que je bats toujours le fort sur la galanterie : 1687

RONDEAU [10].

C'est trop longtemps tarder à vous écrire,
Aimable Iris; il faut enfin vous dire
Que mon esprit est tout en désarroi
Absent de vous, et qu'encor je prévoi
Qu'à l'avenir je n'y pourrai suffire.

Deux mois d'absence à quiconque soupire,
C'est plus d'un an de peine et de martyre;
C'en est bien plus, c'est un siècle pour moi,
C'est trop longtemps.

Le temps est cher à tout ce qui respire;
Mais le barbon sous l'amoureux empire
Est plus pressé d'en faire un bon emploi:
Toujours vous voir, je m'en fais une loi;
Être un moment sans voir ce qu'on desire,
C'est trop longtemps.

Un peu de vers, un peu de prose, un peu de livres, un peu de conversation, un peu de vieux titres : voilà comme se passe la vie, qui est aussi longue ainsi et plus tranquille qu'en gouvernant les États.

Adieu, ma chère cousine : j'aime fort à vous écrire, mais je voudrois pourtant bien vous revoir; votre nièce en a, dit-elle, pour le moins autant d'impatience que moi.

que l'appel de Monsieur le Prince ne produisit que la gasconnade qu'on vient de lire. (*Note de l'édition de* 1818.)

10. Nous appliquerions volontiers à l'envoi de ce rondeau la remarque que nous avons faite un peu plus haut, p. 52, note 3.

1687

* 1031. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR REVOL.

Ce mercredi 4e août.

Il faut que vous ayez l'endosse de toutes mes affaires, mon pauvre Monsieur. Voilà une lettre que je viens de recevoir de Pasgerant, gendre et caution de la Jarie; vous verrez tout ce qu'il me mande de la conduite et des mauvaises intentions de la Jarie, et comme il n'y a point de temps à perdre. C'est pourquoi je vous conjure d'écrire à d'Herigoyen[1] encore plus amplement, afin qu'il empêche que la Jarie ne détourne les bestiaux, comme il en a le dessein. Je vous envoie aussi un mémoire du vrai de la terre[2], que vous verrez qui est beau et bon; il ne ruinera pas notre nouveau fermier. Il faut empêcher que la Jarie ne fasse aussi couper un bois taillis qui n'est pas en coupe. Enfin si d'Herigoyen n'est point à Nantes, et qu'il m'abandonne dans cette occasion si importante, il ira beaucoup de mon intérêt et du sien. Je ne vous oblige point à lire tout le mémoire, vous n'en avez pas le loisir aujourd'hui; mais en gros vous pourrez assurer d'Herigoyen que son marché n'est assurément pas mauvais, et qu'il songe à sauver les bestiaux qu'on veut détourner, et qu'on ne coupe point de bois taillis, et qu'on rende mes meubles, tout vieux qu'ils sont[3], dont la Jarie a l'inventaire. Vous m'avouerez, Monsieur, que si j'ai jamais eu besoin de d'Herigoyen, c'est présentement. Ne vous embarrassez point de lire ce grand mémoire, renvoyez-le-moi demain à votre loisir, avec la lettre de Pasgerant,

Lettre 1031 (revue sur l'autographe). — 1. Partout dans cette lettre on lirait plutôt, ce semble, *Kirigoyen* que *d'Herigoyen*.

2. Du Buron. — Dans la première édition, on avait ainsi corrigé cette phrase : « .... du vrai de la terre; vous verrez qu'il est beau, etc. »

3. Dans l'autographe : « tous vieux qu'ils sont. »

que vous lirez, parce qu'elle n'est pas longue, et une lettre à d'Herigoyen : voilà tout, et c'est trop pour un homme aussi occupé que vous ; mais il faut que vous ayez pitié de moi, étant aussi dénuée que je le suis de tout secours à Nantes. 1687

La M. de Sévigné.

Vous enverrez le paquet que vous m'enverrez demain à l'hôtel de Carnavalet[4].

Suscription : Pour Monsieur Revol.

1032. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ ET A CORBINELLI.

Aussitôt que j'eus reçu cette lettre (n° 1028, p. 71), j'y fis cette réponse.

A Cressia, ce 6e août 1687.

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je ne doutois pas, Madame, que vous n'eussiez fait réponse à ma dernière lettre de Chaseu ; je viens de la recevoir : cependant je vous écrivis d'ici, il y a deux jours.

Je suis bien aise que vous soyez contente de mon cœur sur le sujet de mon pauvre ami, et je vous confirme la donation de la place qu'il y avoit. Je ne retrouverai jamais un Saint-Aignan entre le Roi et moi, il est vrai, Madame ; mais j'y aurai un Beauvilliers, un Noailles, un Gesvres,

4. Cette phrase est écrite à la marge de la dernière page de la lettre. Dans la première édition, aux mots : « Vous enverrez (envoirez) le paquet, » on avait substitué : « Vous ferez remettre le paquet. »

1687 un d'Aumont[1], qui donneront au moins mes lettres à Sa Majesté quand je voudrai.

Pour l'inutilité que vous croyez du voyage que je prétends faire à la cour, cela ne me décourage pas. Il y avoit moins d'apparence à mon rappel, après dix-huit ans d'exil, qu'il n'y en a que le Roi me donne quelque chose sur les appointements qu'il me doit, et surtout au déplorable état où sont mes affaires. J'avois demandé vingt fois mon retour sans l'obtenir; l'heure n'en étoit point encore venue. Le même prince qui refuse aujourd'hui une chose, et qu'il croit lui-même qu'il n'accordera jamais, l'accorde au bout de quelque temps. On n'a pas changé les paroles en lui demandant ce qu'il a donné, mais Dieu a changé son cœur; et je prétends si bien faire connoître au Roi la singularité de mon état, qu'il ne croira pas que cela tire à conséquence d'accorder ma requête, et qu'il lui faudra une dureté faite tout exprès pour moi, pour me refuser. Que si mon étoile étoit assez maudite pour endurcir le cœur du prince le plus pitoyable du monde, j'ai pris mon parti sur la négative; mais je ne veux pas faire ce tort à Sa Majesté, de croire, sans faire une dernière tentative, qu'elle me refusera justice. Pour des lumières plus grandes que les vôtres sur ce sujet, je n'en veux point chercher : quand je vous aurai entretenue deux heures, vous conviendrez avec moi que j'ai raison de faire ce voyage.

Je n'ai point vu la *Gazette;* ainsi je ne sais ce qu'on a fait pour Boufflers ou pour les autres; mais je ne m'en soucie point du tout. Quand on fit Créquy, Bellefonds et

Lettre 1032. — 1. Les ducs de Gesvres, d'Aumont et de Beauvilliers étaient premiers gentilshommes de la chambre; ce dernier avait été reçu en survivance de la charge du duc de Saint-Aignan, son père. Le duc de Noailles était capitaine des gardes.

Humières maréchaux de France, comme c'étoit au commencement de ma disgrâce, et que je n'étois pas encore bien tué, je sentis vivement ces élévations[2]. A la vérité la cohue des huit maréchaux qu'on fit à la mort de M. de Turenne fut le coup de grâce pour moi[3]. Après cela, tout ce qu'on fera[4] de promotions me trouvera insensible; et bien loin d'en être fâché, cela me consolera de n'être pas dans un corps que l'on a rendu méprisable par le grand nombre et par le peu de choix; les maréchaux de France que l'on fait maintenant me font aussi peu de peine que ceux que fit Henri IV, ou que ceux que fera M. le duc de Bourgogne. 1687

Votre nièce, qui a présentement une grande douleur de dents, dit qu'elle est pour la santé ce que les Italiens sont pour la fortune, qu'elle n'envie pas ceux qui se portent bien, mais qu'elle se plaint seulement[5].

Le père la Tournelle[6] est mort depuis quinze jours à Dijon. Après qu'il eut reçu tous ses sacrements, on lui demanda s'il ne vouloit pas que son confesseur demeurât auprès de lui pour lui aider à bien mourir. Il répondit que non, et qu'il s'étoit toujours si bien trouvé de faire ses affaires lui seul, qu'il feroit bien encore celle-là de

2. Voyez la fin de la lettre de Bussy du 29 juillet 1668, tome I, p. 518 et 519.

3. Voyez la lettre de Bussy du 6 août 1675, tome IV, p. 7.

4. Le manuscrit porte, par erreur vraisemblablement, *trouvera*, au lieu de *fera*.

5. Voyez le vers italien cité plus haut, p. 73.

6. Dans notre manuscrit, où cette lettre est biffée presque en entier, ce nom propre a été effacé avec un soin tout particulier. Ce la Tournellè ne serait-il pas le même dont il est parlé à la fin de la lettre du 19 novembre suivant, p. 136, comme devant être remplacé par Saintrailles dans l'élection de Bourgogne? Dans ce cas, le mot *père* n'aurait pas ici son sens habituel, mais serait un terme de plaisanterie familière. Voyez la fin de la lettre 1035, p. 92, où Mme de Sévigné dit de même *le vieux la Tournelle*.

1687 même. Cela me paroît un peu trop ferme pour un chrétien, qui doit souhaiter plus que jamais de n'être pas seul en cette rencontre.

A CORBINELLI.

Vous me parlez de la cour, Monsieur, comme si je ne la connoissois pas; je sais les barbaries de ce pays-là et les caprices de la fortune, et c'est pour cette raison que je ne désespère pas d'y faire une affaire après vingt refus.

M. de Marillac est un des hommes de France que j'aime, et que j'estime autant[7]; le lieutenant civil[8] est l'homme du monde que je hais et que je méprise le plus.

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Encore une fois, Madame, je vous assure que je ne serai point abattu, s'il est possible que je ne trouve pas le Roi juste[9]. Dieu ne m'a pas encore abandonné dans mes afflictions, j'espère qu'il m'assistera de ses grâces jusques au bout.

7. Tel est le texte du manuscrit. A *autant* les éditeurs, avec raison peut-être, ont substitué *davantage*.

8. Le Camus : voyez ci-dessus, p. 74, note 6. « Pour ce que le lieutenant civil a fait contre l'ombre de ma fille et contre moi, il n'est pas à s'en repentir; mais je ne serai pas content de ses remords; je le vais prendre à partie et le déshonorer pour la plus injuste procédure qu'on verra jamais. Cela ne m'empêchera pas de gagner mon jubilé, car je tâcherai d'épurer ma poursuite de toute sorte de haine. » (Lettre de Bussy au P. Bouhours, à l'Appendice du tome VI de la *Correspondance de Bussy*, p. 585.) Le lieutenant civil le Camus avait assisté la Rivière dans la recherche qu'il fit de l'enfant dont Mme de Coligny était accouchée en 1682 (tome VII, p. 180, note 1) : voyez la note de M. Lalanne au même Appendice de la *Correspondance de Bussy*, p. 616.

9. *Juste* est effacé dans le manuscrit; une main autre que celle de Bussy a remplacé ce mot par *touché de mes malheurs*, et c'est là le texte de l'édition de 1697.

* 1033. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A D'HERIGOYEN[1]. 1687

Paris, 13e août 1687.

Puisque vous voyez comme moi que la Jarie nous veut encore prendre pour dupes, par le moyen de l'opposition de son marchand, je ne suis point en peine que vous ne fassiez tout ce qui sera nécessaire pour nous empêcher de donner dans le panneau qu'il nous tend, et j'aurai toujours l'esprit en repos quand vous vous mêlerez d'une affaire, tant j'ai bonne opinion de votre esprit et de votre vigilance. Prenez donc soin de ce rachat, Monsieur d'Herigoyen; quand vous l'aurez, vous me le ferez tenir, cela viendra en son temps. La Montagne vous rendra le compte de 1680, où vous verrez que la Jarie est obligé à toutes les réparations qui sont nommées dans les baux, et que je les y ai toujours passées en compte.

Vous ferez aussi saisir tous ses biens et ceux de la Bigotaye; il en faut venir là.

Je lui ai écrit une lettre, que je vous ai envoyée, où je l'exhorte fort à ne se point laisser consommer en frais, et à s'exécuter lui-même de bonne foi; il est bien mal conseillé : s'il ne suit pas mon conseil, vous me le manderez. Je vous recommande toujours nos réparations du Buron, et de raffermer tout ce que vous pourrez, pour mettre la terre en valeur. Nous compterons de tout ce que vous aurez mis, à bon compte sur cette année de 1686, que la Jarie vous a dû payer.

Je souhaite que vous ayez mis les choses en état de toucher ces ventes que vous espériez; il y en a toujours au Buron, c'est ce qui fait la beauté de la terre. N'ou-

Lettre 1033. — 1. Cette lettre et la suivante ont été publiées pour la première fois en 1820, à la suite des *Mémoires de Coulanges* (p. 365-368). Nous n'avons pu retrouver les originaux.

1687 bliez pas ces treize cents livres tant promises, c'est le reste de l'année 1685, et même il y a quelque chose de plus. Je suis fort aise que vous mandiez toujours à mon fils ce que vous m'écrivez; je prends ses conseils et ceux de la Montagne, sachant bien l'amitié qu'ils ont pour moi, chacun en leur espèce. Adieu, Monsieur d'Herigoyen : je me fie à vos soins; sans cela je serai mal.

M. de Rabutin Chantal.

---

* 1034. — de madame de Sévigné a d'Herigoyen.

Paris, ce 20e août 1687.

Mon fils me mande que ce marchand s'est désisté et que nous pourrons toucher notre rachat; j'en serai fort aise, cela me fera une bonne subsistance pour réparer les mille francs que j'ai mangés de vous par avance, et joindre ces quatorze cents avec vos mille francs de reste. Vous ferez venir cette petite voiture[1] dans son temps. J'ai l'esprit en repos, quand je pense que vous faites nos réparations, et que vous prenez soin de notre terre et de nos affaires.

Mon fils me demande encore de vous prier de vous informer du secrétaire de Monsieur le sénéchal de Nantes, ou bien du greffier, s'il n'est pas vrai que la Jarie

Lettre 1034. — 1. Ce mot signifie-t-il ici *rentrée de fonds, recette*, ou peut-être d'une manière générale *envoi* quelconque? Une note de la première édition (*Mémoires de Coulanges*, 1820, p. 367) lui donne le sens de *lettre* (de change), en s'appuyant sur un emploi bien différent du mot, que nous avons trouvé dans une lettre à Bussy de 1655 (tome I, p. 395).

ait obtenu une sentence contre ses parties, qui étoit un renvoi de la cour au siége de Nantes, pour adjuger certaine somme prétendue par la Jarie, dont son procureur et lui ont dit qu'il lui étoit adjugé quatre mille francs, dont les parties sont appelantes à la cour; et s'il n'est pas vrai que la Jarie a fait taxer les dépens de ce renvoi. Si cela est vrai, il faut l'obliger à nous attourner[2] ces prétentions; et si cela est faux ou qu'il le refuse, il faut saisir tous ses biens, comme nous en sommes convenus; et peut-être en viendrons-nous à le mettre en prison, selon que nous verrons qu'il se conduira, car c'est la dernière extrémité. Voilà les avis qu'on me donne; vous en profiterez comme vous le jugerez à propos : vous êtes sur les lieux et démêlerez bientôt la vérité. Quand vous aurez fait toutes nos dépenses, vous m'enverrez le compte des quatre mille cent francs de l'année 1686 de la Jarie, à votre loisir. Adieu, Monsieur d'Herigoyen : on ne sait point encore où seront les états[3]. 1687

M. DE RABUTIN CHANTAL.

1035. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Près d'un mois après que j'eus écrit cette lettre (n° 1032, p. 81), je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

A Paris, ce 2e septembre 1687.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je viens de recevoir vos lettres de Cressia, mon cher

2. Céder. Voyez la lettre du 30 juillet précédent, p. 76, note 3.
3. Ils s'assemblèrent à Saint-Brieuc. Voyez la *Gazette* du 22 novembre 1687.

1687 cousin, qui m'ont donné quelque consolation, car je suis accablée de tristesse : j'ai vu mourir depuis dix jours mon cher oncle[1] ; vous savez ce qu'il étoit pour sa chère nièce. Il n'y a point de bien qu'il ne m'ait fait, soit en me donnant son bien tout entier[2], soit en conservant et en rétablissant celui de mes enfants. Il m'a tirée de l'abîme où j'étois à la mort de M. de Sévigné : il a gagné

Lettre 1035. — 1. L'abbé de Coulanges était mort le 29 août : voyez la *Notice*, tome I, p. 271. Il fut inhumé comme son père et sa mère, et d'autres membres de sa famille, dans la chapelle de la Visitation de la rue Saint-Antoine. C'est l'inscription même de son cercueil, trouvé en 1834 dans les caveaux de cette chapelle, qui nous donne pour sa mort la date du 29 août. Au reste, cette date est d'accord avec la présente lettre de Mme de Sévigné. Quand elle dit : « J'ai vu mourir depuis dix jours mon cher oncle, » elle compte les sept jours de sa maladie (voyez la dernière phrase du premier paragraphe), et les trois jours qui se sont écoulés du 29 août au 2 septembre, jour ou elle écrit.

2. Nous avons eu sous les yeux une expédition du testament de l'abbé de Coulanges, daté du 18 janvier 1686. Le *bien Bon*, après avoir imploré le pardon de Dieu, pour « l'abus qu'il a fait de ses grâces, » et pour « avoir déshonoré, dit-il, et profané la sainteté de son état, par une vie trop détournée des emplois auxquels elle devoit être uniquement consacrée, » commence par énumérer divers legs particuliers, puis nomme Mme de Sévigné sa légataire universelle : « Comme il ne me reste présentement, de tous mes propres et biens de patrimoine, que des simples usufruits, dont les fonds ont été employés aux rachats forcés de plusieurs emprunts faits conjointement avec Mme de Sévigné, qui n'a pas été en état de me les remplacer pour avoir souffert les mêmes pertes sur les biens qui m'étoient affectés, je me suis obligé par honneur et conscience, et par reconnoissance de tous les soins et bontés qu'elle a pour ma personne, dont j'ai plus besoin que jamais dans le grand âge où je suis, accompagné de beaucoup d'infirmités, de la déclarer, comme je fais par ce présent testament, ma légataire universelle, sous le nom de dame Marie de Rabutin Chantal, veuve de feu M. Henry marquis de Sévigné, de tout ce qui me peut rester de biens, consistant en meubles, acquêts, dettes actives, or ou argent monnoyé, en acquittant premièrement tout ce que je puis devoir, et après les legs ci-devant énoncés, en cas qu'il s'y trouve fonds suffisant pour les acquitter : tout ce que je laisse à sa prudence

des procès; il a remis toutes mes terres en bon état; il a payé nos dettes; il a fait la terre où demeure mon fils[3] la plus jolie et la plus agréable du monde; il a marié mes enfants : en un mot, c'est à ses soins continuels que je dois la paix et le repos de ma vie. Vous comprenez bien que de si sensibles obligations, et une si longue habitude, fait souffrir une cruelle peine, quand il est question de se séparer pour jamais. La perte qu'on fait des vieilles gens n'empêche pas qu'elle ne soit sensible, quand on a de grandes raisons de les aimer, et qu'on les a toujours vus. Mon cher oncle avoit quatre-vingts ans; il étoit accablé de la pesanteur de cet âge; il étoit infirme, et triste de son état; la vie n'étoit plus qu'un fardeau pour lui : qu'eût-on donc voulu lui souhaiter? Une continuation de souffrances? Ce sont ces réflexions qui ont aidé à me faire prendre patience. Sa maladie a été d'un homme de trente ans : une fièvre continue, une fluxion sur la poitrine. En sept jours, il a fini sa longue et honorable vie, avec des sentiments de piété, de pénitence et d'amour de Dieu, qui nous font espérer sa miséricorde pour lui. 1687

Voilà, mon cousin, ce qui m'a occupée et affligée de-

et sage conduite, et ce d'autant plus que dès l'année mil six cent soixante-onze, je lui ai fait une donation entre-vifs de tous mes biens propres que je possédois alors, que je ratifie autant que de besoin. » — C'est d'abord Corbinelli qui est nommé exécuteur testamentaire; mais environ deux mois après, le 13 mars 1686, le testateur considérant que « M. de Corbinelli est assez souvent hors de Paris et que son décès pourroit arriver pendant son absence, » nomme en son lieu et place le notaire Thibert. — Un des legs faits par l'abbé de Coulanges nous apprend que *la Colm*, dont il est parlé dans la lettre du 5 novembre 1684 (tome VII, p. 310), était Marie Beruyer; il l'appelle « la bonne Colm », et lui laisse, « pour les services qu'elle lui a rendus pendant quinze ans environ, la somme de deux cents livres, pour son bon ménage et sa fidélité. »

3. La terre des Rochers.

1687 puis quinze jours. Je suis pénétrée de douleur et de reconnoissance. Nos cœurs ne sont pas ingrats, car je me souviens de tout ce que la reconnoissance et l'amitié vous fit penser et écrire sur le mérite et sur les qualités de M. de Saint-Aignan. Nous sommes bien loin d'oublier ceux à qui nous sommes obligés.

J'ai trouvé votre rondeau fort joli[4] : tout ce que vous touchez est toujours d'un agrément qui ne se peut comparer à nul autre, quand même votre cœur n'est pas de la partie; car je comprends que la galanterie est demeurée dans votre esprit, sans que les charmes de l'aimable Toulongeon fassent une grande impression sur votre cœur.

Je ne doute pas des beaux titres que vous avez trouvés dans les archives de la maison de Coligny[5]. Il y a bien des réflexions à faire sur les restes de ces grands personnages, dont les biens sont passés en d'autres mains. L'origine de la nôtre est tout à fait belle, et dans le goût de ceux qui s'y connoissent.

Vous savez toutes les merveilles qu'on a faites sur les Turcs[6]. Notre cousin de Vienne[7] n'y étoit-il pas des plus avant? Je suis quelquefois en colère de ne l'entendre jamais nommer : n'est-il pas général de bataille? Je vou-

4. Cet alinéa, qu'on est étonné de lire dans cette lettre de deuil, pourrait bien, ainsi qu'une partie des suivants, être de la composition de Bussy et avoir été ajouté par lui après coup. Voyez ci-dessus, p. 79, note 10, et p. 52, note 3.

5. Voyez plus haut, p. 77.

6. Le duc de Lorraine venait de battre à Mohacz, le 12 août, une armée turque de quatre-vingt mille hommes, commandée par le grand vizir. Voyez la Relation de cette victoire dans la *Gazette* de 1687 (p. 501 à 512).

7. Louis de Rabutin, qui avait épousé la princesse de Holstein. Voyez tome II, p. 40, note 4; tome VII, p. 192, note 3, et plus loin dans le présent volume, p. 181 et 182.

drois que votre grand garçon eût été à cette campagne contre les Turcs, où tous nos François ont acquis tant d'honneur[8]. 1687

Adieu, mon cher cousin : si vous venez ici, nous causerons à l'infini. Je me repens de tout ce que je vous ai dit pour vous détourner de faire ce voyage; j'étois de méchante humeur de votre fortune qui n'est pas heureuse. Oubliez mes sots raisonnements, je vous prie, et venez avec toute la confiance que vous doivent donner vos longs services, et la grande justice de vos raisons.

J'embrasse ma nièce, je la plains des maux qu'elle a eus, et je l'exhorte autant qu'il est en moi à se bien porter, car après le salut, je mets la santé au premier rang, et je prie Dieu qu'il vous conserve tous deux. Il me semble que c'est souhaiter en même temps que vous m'aimiez longues années; car je m'imagine que nous ne nous aviserons jamais de mettre à nos amitiés d'autres bornes que celles de nos vies.

DE CORBINELLI.

Il est vrai, Monsieur, que je vous ai parlé de la cour comme si vous ne la connoissiez pas; mais je vous en ai parlé, comme on fait aux plus vieux courtisans, quand ils en ont été dehors seulement huit jours : c'est un Protée qui change de face à tous moments. J'ai ouï dire à un officier de la cour des plus assidus, que quand il a été deux jours à Paris, il tâte le pavé quand il retourne à Versailles, comme s'il ne connoissoit plus le maître ni ses ministres; on y change de maximes tous les huit

8. La *Gazette*, à la fin de la relation mentionnée plus haut (note 6), dit que « plusieurs volontaires françois (elle nomme en particulier le marquis de Villars) donnèrent des marques d'un courage extraordinaire. »

1687 jours pour le moins. Prenez donc tout ce que je vous ai mandé sur ce pied-là, et comptez qu'il n'y a rien de fixe en ce pays-là que la grandeur du Roi, sa magnanimité, sa bonté, et sa piété.

J'entendis un sermon aux Jésuites le jour de la Saint-Louis, dont je vous conterai le détail et les plus beaux endroits, et vous en serez surpris. C'est un père de l'Oratoire, nommé la Roche[9], dont le cœur est de roche contre les fausses vertus.

Adieu, Monsieur : trouvez bon que j'assure ici Madame la Marquise de mes très-humbles respects, et que je la fasse souvenir de mon attachement pour sa personne et pour son mérite.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Le madrigal de Monsieur le Prince nous a paru comme à vous[10], et la mort du vieux la Tournelle trop ferme. Comme vous dites, en ces rencontres un peu d'aide fait grand bien.

9. Le P. la Roche prêcha deux années de suite le carême devant Louis XIV, en 1691 et 1692. Il a laissé des sermons et un éloge du chancelier Boucherat. — C'est lui sans doute dont l'abbé le Gendre dit au commencement de ses *Mémoires* (p. 17) : « Des prêtres de l'Oratoire qui faisoient grande figure parmi les prédicateurs, le P. de la Roche passoit pour le plus brillant. »

10. Une main autre que celle de Bussy a ajouté ici, au-dessus de la ligne : « très-joli. »

1036. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ ET A CORBINELLI. 1687

Aussitôt que j'eus reçu cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Coligny, ce 13e septembre 1687.

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

La perte que vous avez faite de Monsieur votre oncle, Madame, me touche sensiblement, et le peu de liaison qu'il y avoit entre lui et moi vous doit empêcher de croire qu'il y ait autre chose que votre douleur qui m'afflige[1]. Comme vous dites, Madame, nous ne sommes pas ingrats vous et moi. Cependant le sang et votre vie que vous avez passée avec Monsieur votre oncle vous rendent sa perte bien plus sensible qu'à moi celle de mon cher ami Saint-Aignan. Dieu leur fasse miséricorde! et je n'en doute pas, car l'abbé de Coulanges étoit un homme de bien, et le duc de Beauvilliers ne craint pas Dieu plus que faisoit Monsieur son père.

Vous avez raison, Madame, de croire que la galanterie n'est plus que dans mon esprit : quand je ne songerois pas, comme je fais, à mon salut, je suis trop glorieux pour avoir de l'amour, sachant bien que je ne suis plus assez aimable pour être fort aimé, quand même l'âge ne rendroit pas ma passion ridicule. Il est vrai que mon amitié pour ma petite sœur est fort tendre.

J'ai été fâché comme vous de ne pas trouver dans les relations des combats d'Allemagne le nom de notre

Lettre 1036. — 1. Bussy n'avait jamais pardonné à l'abbé de Coulanges de s'être opposé à la demande qu'il avait faite à Mme de Sévigné, en 1658, d'une somme de dix mille francs qui lui était nécessaire pour s'équiper et suivre Turenne en Flandre (*Note de l'édition de* 1818.) — Voyez la *Notice*, p. 77 et 78.

1687 cousin[2]; il est vrai qu'elles ne nomment presque personne, hors le duc de Bavière[3] et le prince de Commerci[4], qui viennent d'être blessés[5]. Je viens de recevoir une lettre de nos cousines de Rabutin[6], datée de Vienne : elles me mandent que leur frère est à l'armée, et leur belle-sœur sur le point d'accoucher. Mon grand garçon ne pouvoit être à ces combats d'Allemagne, étant capitaine dans le régiment du Roi : il n'y a en ce pays-là de François que des volontaires.

Je suis bien aise que vous ne vous opposiez plus au dessein que j'ai d'aller faire un petit voyage à la cour; j'espère qu'il ne sera pas inutile, mais au moins ne m'en sauroit-il arriver du mal, et je ne veux pas me pouvoir reprocher d'avoir rien négligé pour me sortir d'affaires. Une chose encore qui me fait trouver plus de goût à ce

2. Louis de Rabutin.

3. L'électeur de Bavière, Maximilien II, frère de la Dauphine.

4. Charles-François de Lorraine, prince de Commerci, fils de Mme de Lillebonne. Né le 11 juillet 1661, il devint général de la cavalerie des armées de l'Empereur, et fut tué le 15 août 1702, à la bataille de Luzzara, sans avoir été marié. Voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, tome III, p. 432, et le *Journal* de Dangeau, à la date du 29 août 1702. — Sur la principauté de Commerci, voyez tome III, p. 18, note 5; Saint-Simon, tome VI, p. 13 et suivantes, et p. 21 et suivantes. Selon Saint-Simon, ce fut le prince de Vaudemont, fils de Charles IV, qui posséda la seigneurie de Commerci, dont le cardinal de Retz avait vendu la nue propriété au duc de Lorraine; mais il n'en est pas moins certain que le fils de Mme de Lillebonne porta le titre de prince de Commerci.

5. L'électeur de Bavière, ayant voulu reconnaître de trop près les ennemis, reçut un coup de mousquet dans le creux de la main gauche, et le prince de Commerci, s'étant fort avancé en poursuivant les fuyards, fut blessé d'un coup de zagaie par un janissaire, au-dessus de la mamelle gauche. Voyez la *Gazette*, p. 506 et 511.

6. Charlotte de Rabutin et Gabrielle de Rabutin, sœurs de Jean-Louis de Rabutin (tome II, p. 40, note 4) : voyez les lettres des 16 et 23 mars 1689.

voyage, c'est le plaisir que j'aurai de vous voir et de discourir de mille choses. 1687

Votre nièce a tellement pris à cœur les affaires de ses terres, qu'elle s'en est incommodée : elle a une fluxion sur un œil pour avoir trop lu de vieux titres ; cela l'empêche de vous témoigner elle-même la part qu'elle prend à votre affliction ; mais je vous assure qu'elle y est aussi sensible que moi. Vous avez raison, ma chère cousine, de croire que nous nous aimerons toujours ; nous ne saurions mieux faire.

A CORBINELLI.

Je demeure d'accord avec vous, Monsieur, que quelque connoissance qu'on ait de la cour, pour peu qu'on en soit absent, on est désorienté quand on y retourne[7] ; mais cela n'embarrasse que ceux qui veulent s'y rétablir pour longtemps, car quand on n'y a affaire que pour trois semaines ou un mois, comme moi, on n'en craint pas les fréquents changements : au contraire, c'est mon compte ; car après que cette cour aura passé par toutes les formes, qu'elle aura été capricieuse, dure, épineuse, ingrate, je trouverai quelques moments où elle sera douce, juste et reconnoissante, et ayant fait mes affaires dans ce temps-là, on ne m'y rattrapera plus.

J'ai bien envie de savoir comment le P. la Roche prêche contre les fausses vertus : je n'en trouve presque point d'autres dans le monde. La Marquise me prie de vous mander qu'elle n'a point de plus cher ami, ni dont elle fasse plus d'estime que de vous. Pour moi, je crois que vous en êtes assuré : je ne sais si j'ai des vertus, mais

7. « Se dérober à la cour un seul moment, c'est y renoncer : le courtisan qui l'a vue le matin la voit le soir, pour la reconnoître le lendemain, ou afin que lui-même y soit connu. » (*La Bruyère*, chapitre *de la Cour*.)

1687 je sais bien que je n'ai rien de faux dans le cœur, non plus que dans l'esprit.

1037. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Nevers, samedi 20e septembre,
à six heures du soir.

J'ai reçu ce matin votre lettre à la Charité; vous avez mal jugé de nos gîtes : nous ne savons ce que c'est que Pont-Agasson; nous vînmes à Milly[2]. Vous devez encore faire des excuses au temps, que vous avez accusé de trahison : jamais, je dis jamais, il n'en fut un plus parfait, plus solide et plus sincère, car les brouillards du matin ne nous ont pas même laissées dans l'incertitude. Pour les chemins, c'est une chose extraordinaire que leur beauté : on n'arrête pas un seul moment, ce sont des mails et des promenades partout, toutes les montagnes aplanies, la rue d'enfer, un chemin de paradis; mais non, car on dit que le chemin en est étroit et laborieux, et celui-ci est large, agréable et délicieux. Les intendants ont fait des merveilles, et nous n'avons cessé de leur donner des louanges. Si jamais j'allois à Lyon, Dieu me préserve d'une autre route! Nous voici à Nevers, nous pensions aller demain à Moulins; mais une Mme Ferret[3], que

Lettre 1037. — 1. Sur le voyage de Mme de Sévigné à Bourbon, voyez la *Notice*, p. 271. — Les eaux de Bourbon étaient à ce moment fort en vogue. Le *Mercure* d'août 1687 (p. 83-96) donne une longue liste des personnes qui étaient allées les prendre cette année.

2. Milly, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Étampes, entre Étampes et Fontainebleau. Voyez le commencement de la lettre du 18 octobre suivant, p. 119.

3. Elle était de Bretagne (voyez la lettre suivante, p. 99). Peut-être était-elle la femme d'un intendant du cardinal de Bouillon, que

nous connoissons, vient d'envoyer à Mme de Chaulnes celui qui nous logera, pour accourcir notre voyage de deux jours, puisqu'au lieu d'aller à Moulins et puis à Bourbon, nous allons demain droit à Bourbon : nous n'avons que dix lieues à faire, et voyez quelle avance; cela me plaît tellement, qu'outre l'attachement que j'ai de bonne foi pour Mme de Chaulnes, qui n'auroit pas fait ce voyage sans moi, et la commodité infinie pour le petit bateau d'être attaché au grand, la certitude de ne pas perdre un moment et de vous voir revenir au-devant de nous, me fait préférer, pour cette fois, les eaux de Bourbon à celles de Vichy. Je vous remercie mille fois de vos soins et de vos bons avis; l'eau de Bourbon ressemble tout à fait, quoi que l'on dise, à celle de Vichy : je suis toute portée pour la douche; il y a vingt-deux lieues d'ici à Vichy, je coucherai demain à Bourbon : tout contribue à me faire prendre ce parti; si vous étiez ici, vous me diriez : « Allez à Bourbon, la Providence le veut. » J'y vais donc avec plaisir, et même avec confiance : si j'avois consulté M. Fagon[4], il m'y auroit envoyée, et m'y voilà. Rien n'est égal aux soins de Mme la duchesse de Chaulnes pour moi; elle ne me dit rien, mais je vois la joie qu'elle a que nous soyons ensemble. Je ne suis pas surprise que Savigny[5] vous ait paru beau : c'est une situation admirable. S'il y a de vos lettres à Moulins, elles viendront à

1687

Mme de Sévigné connaissait. Ce Ferret fut mis à la Bastille le 30 août de l'année suivante, à cause des intrigues du Cardinal, qui avait entrepris de se faire élire évêque de Liége à l'insu du Roi. Voyez le *Journal* de Dangeau, à la date du 30 août 1688.

4. Voyez tome V, p. 444, note 2.

5. Terre à quatre lieues (*au sud*) de Paris (*Seine-et-Oise, canton de Lonjumeau*), qui appartenoit alors à M. le marquis de Vins, et qui appartient aujourd'hui à M. le comte du Luc. (*Note de Perrin.*) — Voyez la lettre du 6 septembre 1671, tome II, p. 347; et ci-après la lettre du 9 octobre, p. 118.

1687 Bourbon. Je suis impatiente de savoir des nouvelles de la santé du Roi[6], de celles de M. de Grignan, de ses affaires, des vôtres : rien ne me peut détourner de ces pensées. Je souhaite que vous ayez mandé à mon fils la route de M. de Chaulnes, afin qu'il aille au-devant de lui à Fougères[7]. Mandez, je vous prie, de mes nouvelles à M. et à Mme de Coulanges : je ne puis douter de l'intérêt qu'ils y prennent. Adieu, ma très-aimable : je suis toute pleine et tout occupée de votre amitié et de l'attention que vous avez à ma santé.

1038. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Bourbon, lundi 22e septembre.

Nous arrivâmes hier au soir ici, ma bonne, de Nevers, d'où je vous avois écrit. Il est vrai que nous vînmes hier en un jour[2], comme on nous l'avoit promis ; mais quel jour ! quelles dix lieues ! nous marchâmes depuis la pointe du jour jusques à la nuit fermée, sans arrêter que deux

6. « Le Roi a eu cette semaine, dit la *Gazette* du 20 septembre, quelques légers accès de fièvre qui n'ont pas empêché Sa Majesté de tenir ses conseils à l'ordinaire. » Voyez les deux lettres suivantes, p. 105 et p. 108; et dans le *Journal de la santé du Roi*, les *Remarques* de d'Aquin, p. 181 et 182.

7. Chef-lieu d'arrondissement d'Ille-et-Vilaine. Le mari de Mme de Sévigné en avait été gouverneur. Voyez tome I, p. 356, et la note 2.

Lettre 1038. — 1. Cette lettre avait été, pour l'impression de 1818, revue tout entière sur l'autographe, dont nous n'avons pu retrouver et collationner pour la présente édition que les quatre premières pages; notre nouvelle révision nous a fourni quelques rectifications, dont une assez considérable : voyez la note 4.

2. Les deux éditions de 1754 omettent ce second *hier;* la plus petite supprime en outre celui de la première ligne.

heures justes pour dîner[3]; une pluie continuelle, des chemins endiablés, toujours à pied[4], de peur de verser dans des ornières effroyables; ce sont quatorze lieues toutes des plus longues; et ce jour ensuite de cinq délicieux, éclairés du soleil, et d'un pays, et des chemins faits exprès; je crois être dans un autre climat, un pays bas et couvert comme la Bretagne, enfin sombre forêt où le soleil ne luit que rarement. Nous y fûmes reçues par cette Mme Ferret de Bretagne. Nous sommes logées où étoit Mme de Montespan[5], Mme d'Uzès, Mme de Louvois. Nous avons bien dormi, nous avons vu les puits bouillants[6], nous avons été à la messe aux Capucins; nous avons reçu les compliments de Mme de Fourcy[7], de Mme de Nangis, de Mlle d'Armentières[8]; mais nous avons un méde- 1687

3. « ....Dès la pointe du jour jusqu'à la nuit fermée, sans avoir que deux heures juste (*dans la petite édition :* justes) pour dîner. » (*Édition de* 1754.)

4. « Souvent à pied. » (*Ibidem.*) — Perrin a retranché le membre de phrase : « ce sont quatorze lieues, etc., » puis il a ainsi remanié la suite : « et tout cela ensuite de cinq journées délicieuses, éclairées du soleil, dans un pays et des chemins, etc., » remaniement qu'on avait adopté, malgré le témoignage de l'original, dans l'édition de 1818.

5. Mme de Montespan figure dans la liste de baigneurs que nous avons mentionnée plus haut, p. 96, note 1. Les autres personnes dont il est parlé dans cette lettre étaient sans doute venues après le temps où la liste fut dressée.

6. On lit dans l'édition de 1754 : « les petits brouillards; » on lit cependant d'une manière très-distincte *les puits bouillants* dans la lettre originale. (*Note de l'édition de* 1818.)

7. Sans doute Marie-Madeleine Boucherat, fille du chancelier et de sa première femme Françoise Marchand. Elle avait épousé Henri de Fourcy, comte de Chessy, qui fut prévôt des marchands et conseiller d'État. Elle mourut le 3 septembre 1714.

8. Sur Mme de Nangis (*Nangy*, dans l'autographe), voyez tome V, p. 46, note 9, et sur Mlle d'Armentières (*Armantière*), tome II, p. 221, note 5. — Le mot *mais*, qui suit le nom de Mlle d'Armentières, manque dans l'édition de 1754.

1687 cin qui me plaît : c'est Amyot[9], qui connoît et estime Aliot, qui est adorateur de notre bonhomme Jacob; il a été six mois avec lui à l'hôtel de Sully, pendant que M. de Sully se mouroit. Mme de Verneuil m'avoit fort priée de le prendre, je l'avois oublié; parlez-en, ma bonne, si vous voulez, à Mme de Sully et à M. de Coulanges : c'est son intime, il traitoit Mme de Louvois; c'est un homme ennemi, raisonnablement, de la saignée[10], qui approuve les Capucins[11], qui m'assure que tous mes petits maux viennent de la rate, et que les eaux de Bourbon y sont spécifiques. Il aime fort Vichy; mais il est persuadé que celles-ci me feront pour le moins autant de bien. Pour la douche, il me la fera donner si délicatement, qu'il ne veut point du tout me la donner. Il dit qu'il feroit convenir M. Aliot que le remède est trop violent[12], et plutôt capable d'alarmer les nerfs que de les guérir; qu'en purgeant les humeurs et recevant les sueurs que les eaux et les bains chauds me donneront, il prétend suffire à tout. Il parle de bon sens, et me conduira avec une attention extrême, et vous mandera ses raisons et vous rendra compte de tout. Parlez-en à Rodon : c'est un homme qui va s'établir à Paris, qui n'a pas envie d'y

9. Amyot et Aliot, d'après deux notes de Perrin (à la lettre du 27 septembre), étaient : le premier, le médecin qui conduisait Mme de Sévigné à Bourbon; et le second, celui qu'elle avait consulté à Paris. Amyot donna aussi ses soins à Boileau la même année. Voyez la lettre de Boileau à Racine du 13 août 1687.

10. Dans les deux éditions de 1754 et de 1818, on avait ainsi changé la construction : « un homme raisonnablement ennemi de la saignée. » L'autographe donne *raisonnablement*, entre deux virgules, à la suite du mot *ennemi*.

11. « Nos capucins. » (*Édition de* 1754.) — Les Capucins du Louvre. Voyez tome VII, p. 290, note 6.

12. « Il pense, comme Alliot, que ce remède est trop violent. » (*Édition de* 1754.)

porter des reproches de ce pays-ci[13]. Le mal[14] de Mme de Chaulnes n'est pas à négliger; ces eaux y sont bonnes; Mme de Nangis a de ces sortes de coliques jusqu'à s'en évanouir[15]. Nous sommes logées commodément, et l'une près de l'autre; mais on peut dire en gros de ce lieu : 1687

Qu'il n'eut jamais du ciel un regard amoureux[16].

La Providence m'y a conduite par la main, en tournant les volontés, et faisant des liaisons comme elle a fait. Je vous consulte toujours intérieurement, et il me semble que vous me dites : « Oui, ma bonne, c'est ainsi qu'il faut faire, vous ne sauriez vous conduire autrement. »

13. « Il dit qu'en purgeant les humeurs c'est de quoi suffire à tout, avec les sueurs que les eaux et les bains chauds me donneront. Cet homme parle de bon sens, il me conduira avec une attention extrême, et vous rendra compte de tout : comme il va s'établir à Paris, vous jugez bien qu'il n'a pas envie d'y porter des reproches de ce pays-ci. » (*Édition de* 1754.)

14. C'est par ces deux mots « le mal » que finit la quatrième et dernière page de la partie de l'autographe qui nous a été communiquée.

15. Ce dernier membre de phrase : « Mme de Nangis, etc., » a été retranché par Perrin.

16. Vers du *Temple de la Mort*, de Philippe Habert. Mme de Sévigné a plusieurs fois emprunté des citations de ce poëme, dans lequel on rencontre de fort beaux vers. Voyez tome I, p. 391, note 4, et tome II, p. 87. — Voici le passage entier dont elle paraît faire l'application à la ville de Bourbon; c'est le début du poëme :

Sous ces climats glacés, où le flambeau du monde
Épand avec regret sa lumière féconde,
Dans une île déserte est un vallon affreux,
Qui n'eut jamais du ciel un regard amoureux :
Là, sur des vieux cyprès, dépouillés de verdure,
Nichent tous les oiseaux de malheureux augure;
La terre pour toute herbe y produit des poisons,
Et l'hiver y tient lieu de toutes les saisons.

(*Note de l'édition de* 1818.)

1687 Ah ! mon Dieu, que je suis lasse de parler de moi ! mais vous le voulez; Dieu merci, je m'en vais parler de vous; je reçois votre lettre du jeudi 18e. Je vois, ma chère bonne[17], que vous allez à Versailles : je vois le sujet qui arrête M. de Grignan, et dans quelle conjoncture. Vous croyez bien que je ne suis pas assez ridiculement occupée de moi-même pour ne pas penser quasi continuellement à vous[18] et à tout ce qui a rapport à vous : c'est une pensée habituelle; et vous auriez peine à me trouver un moment sans ce fond[19], qui est dans mon cœur; mais comme il y a beaucoup à penser, je pense beaucoup aussi, mais par malheur bien inutilement[20]; et comme il n'est pas à propos d'écrire ce qu'on pense, je ne vous en dirai rien, ma bonne. Je voudrois bien savoir comme se porte M. de Grignan, Monsieur le chevalier, et comme vous êtes vous-même[21] : je suis effrayée de la fièvre; je crois que le quinquina ôtera bientôt celle du Roi[22], nous en prions Dieu. Je vous remercie de votre sel végétal[23], je m'en servirai; vous êtes trop bonne et trop

17. « Ma très-aimable. » (*Édition de* 1754.)

18. « .... occupée de moi pour négliger un instant de songer à vous, etc. » (*Ibidem.*)

19. « En sorte que vous auriez peine à me trouver sans ce fond. » (*Ibidem.*)

20. Dans l'édition de 1754, où la phrase finit à « inutilement, » *mais* a été remplacé par *et* devant les mots « par malheur. »

21. Les mots « Monsieur le chevalier » manquent dans le texte de 1754, où l'alinéa finit à : « et comme vous êtes vous-même. » Perrin ne reprend plus qu'à : « Je suis effrayée (au lieu de : *inquiète*) de ces fièvres (pour : *des fièvres*); » mais il transpose le commencement de l'alinéa : « Mme la duchesse de Chaulnes, » qu'il place après les mots : « j'en aurai grand besoin au sortir d'ici, » et qu'il fait suivre de la phrase : « Je vous remercie de votre sel végétal, etc. »

22. D'Aquin raconte, dans le *Journal* déjà cité (p. 98, note 6), qu'il administra le quinquina au Roi de diverses manières et à diverses doses pendant quarante jours, depuis le 18 septembre jusqu'au 28 octobre.

23. *Sel végétal* est l'ancien nom du tartrate de potasse.

appliquée à votre pauvre maman; elles ne sont point accoutumées, les mamans, à ces aimables douceurs; je doute aussi que jamais on ait aimé sa fille de la manière dont je vous aime; quoi qu'il en soit, vous me rendez trop heureuse, et je dois bien souffrir tous les malheurs qui sont attachés à ces sortes de tendresses si sensibles. 1687

Mme la duchesse de Chaulnes a des soins de moi dont vous seriez surprise; elle vous fait mille amitiés, et vous nomme à tout moment; la belle Comtesse se trouve naturellement dans ce qu'elle me dit, soit en promettant, en espérant, en menaçant[24]; enfin ce nom est toujours avec nous. M. de Chaulnes m'écrit vos chagrins sur les nuages qui vous paroissoient le lendemain de notre départ; il a besoin lui-même que le temps s'éclaircisse. S'il faisoit fort beau et que Monsieur le chevalier, toujours trop obligeant, voulût donner un cheval à M. du Plessis[25] pour aller un moment à Livry, voir comme se fait une réparation qui doit être faite, il me semble, ma bonne, que cela seroit assez bien, à moins que vous n'y alliez bientôt vous-même. Adieu, chère bonne: je vous recommande toutes mes pauvres petites affaires. Je suis inquiète des fièvres que je crains que vous ne preniez à Versailles; on mande ici que tout en est plein. Dieu vous conserve, ma chère bonne! J'embrasse le marquis[26]; un souvenir à M. et à Mme de Coulanges; s'ils ont envie de savoir de mes nouvelles, ils n'ignorent pas où il faut en demander. Je sais que Mme de Coulanges va s'établir à

24. Les mots : « soit en promettant, en espérant, en menaçant, » manquent dans le texte de 1754, qui n'a pas non plus les trois phrases suivantes : « M. de Chaulnes, etc. » ; « S'il faisoit fort beau, etc. », et « Adieu, chère bonne, etc. »

25. Le gouverneur du marquis de Grignan. Voyez tome VII, p. 304, note 8.

26. Le marquis de Grignan.

1687 Brevannes[27] : quel plaisir d'être à la campagne! j'en aurai grand besoin au sortir d'ici.

M. Jaques[28] est ici tout transporté de l'amour de Grignan; sa fille est encore à Paris logée chez lui; je vous en donne avis et en lave mes mains. Envoyez, ma bonne, ces petits billets à la poste de Bretagne. Bonjour, cher Corbinelli. Mon petit train est à vos pieds; n'est-il pas trop plaisant? je vous jure que nous sommes ravis de le tenir.

1039. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Bourbon, jeudi 25e septembre.

J'AI reçu votre lettre du lundi 22e; elle m'a donné un grand soulagement, ma très-chère, en m'apprenant les bonnes et sages résolutions que vous avez prises pour cet hiver. Je comprends aisément que vous n'y manquerez pas d'affaires[1]; vous y aurez un bon solliciteur, et un hôte bien agréable; je crains bien qu'il ne m'efface. C'est justement le contraire de ce que vous aviez l'hiver passé; il seroit difficile d'en soutenir souvent le poids; si vous le pouviez faire, ce seroit un grand plaisir. Mais je ne sais comme on peut inhumainement peser sur les gens qu'on doit aimer; je voudrois bien qu'il dépendît de moi de donner un meilleur exemple; si jamais je le puis, je

27. Voyez ci-après la lettre du 11 novembre 1688.

28. Sans doute Philippe Jâques, sieur de Vitry, greffier en chef civil du parlement de Paris. Sa fille Françoise avait épousé Thomas-Alexandre Morand, qui, après avoir été intendant en Provence, venait d'être nommé premier président du parlement de Toulouse. — Ce dernier alinéa manque dans l'édition de 1754.

LETTRE 1039. — 1. Voyez la *Notice*, p. 273.

vous assure que je n'y manquerai pas. Je vois bien les honnêtetés de Sa Majesté, mais je voudrois avoir appris autre chose[2] : Dieu est le maître; vous m'avez fermé la bouche sur la plainte, en me faisant souvenir de qui on se plaint. Le quinquina a fait à l'égard du Roi ses miracles ordinaires. Mme la maréchale de Rochefort[3] mande à Mme de Nangis la maladie de Monsieur le duc de Bourgogne[4] dont elle paroît extrêmement inquiète. 1687

Vous voulez savoir de mes nouvelles, elles sont tout à fait bonnes. Il y a deux jours que je prends des eaux; elles sont douces et gracieuses et fondantes; elles ne pèsent point : j'en fus étonnée et gonflée le premier jour; mais aujourd'hui je suis gaillarde; on les rend de tous les côtés; point d'assoupissement, point de vapeur. Si je continue à m'en trouver si bien, je ne me servirai point de celles de Vichy, que l'on fait venir ici en un jour; jamais union ne fut si parfaite entre deux rivales. On les fait réchauffer dans le puits le plus bouillant de ceux qui sont ici, on les fait boire comme les autres; celles-ci reçoivent celles-là dans leur sein; c'est cela qui s'appelle précisément le même degré de chaleur, car les bouteilles y sont comme dans leur propre maison. J'étois dégoûtée du réchauffement de Paris avec de méchants

2. On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 3 octobre : « Le Roi a donné une gratification de douze mille francs à M. de Grignan... ; il lui en avoit donné autant il y a deux ans. »

3. La maréchale de Rochefort (voyez tome II, p. 37, note 1) était première dame d'atour de la Dauphine.

4. Il avait la fièvre, comme le Roi; le quinquina le guérit. Voyez le *Journal* de Dangeau, à la date du 17 octobre. — La *Gazette* du 11 octobre, après avoir annoncé l'arrivée du Roi à Fontainebleau (le 2 d'octobre) avec le Dauphin, etc., ajoute : « Monseigneur le duc de Bourgogne, Monseigneur le duc d'Anjou et Monseigneur le duc de Berry sont demeurés à Versailles. Ils sont entièrement guéris de la fièvre, dont ils avoient eu quelques accès. »

1687 fagots froids; mais la chaleur d'ici me plaît infiniment, et l'on y fait la vie des eaux, qui est tout uniforme et tout appliquée à la santé. Nous sommes les plus saines, Mme de Chaulnes et moi; Mme de Nangis fait mourir de pitié de ses coliques d'estomac dont elle tombe en convulsion; Mlle d'Armentières dans une langueur qui paroît à son dernier période; Mme de Fourcy, revenant de Vichy, et disant qu'elle vient achever de se guérir à Bourbon; et cette guérison, c'est qu'elle dort ou veut dormir trois heures après son dîner, et que pendant ce temps, ses jambes sont de laine; elle ne se soutient que vers les quatre heures, et c'est tous les jours à recommencer, et elle est si contente, qu'elle en fait pitié. Le frère de votre Berthelot[5] est dans un état déplorable, un reste affreux d'apoplexie. Ce qu'il y a de plus fâcheux ici, c'est de ne voir que de ces sortes de malades; les bains en remettent quelques-uns, et laissent les autres. Je me trouve si bien, par comparaison, que je ne devrois point quitter un lieu où je suis la plus heureuse; Mme la duchesse de Chaulnes est sur la même ligne. Rien n'est pareil aux soins qu'elle a de moi: elle songe plus à ma santé qu'à la sienne; et parce qu'elle voit qu'elle m'a détournée de Vichy, c'est elle qui fait venir ici les eaux de Vichy, pour en prendre, si on le juge à propos. Celles de Bourbon l'emportent de mille lieues, si on en croit les médecins d'ici; cependant nous verrons. Il est constant que ceux qui en ont pris s'en sont trouvés comme à Vi-

5. Dans la liste du *Mercure* (voyez ci-dessus, p. 96, note 1) se trouvent « M. Bertelot de Paris, et Mrs ses fils, l'un receveur général de Montauban, et l'autre maître d'hôtel chez Madame la Dauphine. » — Aucun des noms contenus dans cette liste, qui, il est vrai, est un peu antérieure au séjour de Mme de Sévigné, ne commence par les initiales *Bel****, qui se trouvent à la première ligne de la page suivante.

chy. Mme Bel*** est ici : demandez aux Colberts ce que c'est que cette femme; ses aventures et ses malheurs sont pitoyables; c'est elle qui s'est trouvée parfaitement bien de Vichy à Bourbon. Ne soyez point en peine de moi, ma chère Comtesse; Amyot se fait un grand honneur de nous gouverner, et seroit bien fâché d'en recevoir des reproches cet hiver. J'embrasse M. de Grignan de tout mon cœur : tous ses intérêts sont les miens, je tiens à vous et à lui par mille chaînes. Je plains le chevalier de son état triste et accablant. Mon marquis, je vous aime. Je reviens à vous, ma très-aimable : vous vous doutez bien à peu près de quelle manière je suis occupée de ce qui vous touche. 1687

1040. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Bourbon, samedi 27e septembre.
Réponse au 24e.

Il y a des heures où l'on peut écrire, ma chère bonne[2]; celle-ci en est une. J'ai reçu votre lettre avec cette joie et cette émotion que vous connoissez; car il est certain que vous m'aimez trop. Il y a ici une petite fille qui se

Lettre 1040 (revue en très-grande partie sur l'autographe). — 1. Cette lettre a été revue sur l'original pour l'édition de 1818. Une nouvelle collation a fourni un assez grand nombre de rectifications. Pour le début de la lettre, nous n'avons retrouvé que la moitié supérieure de la première page; la première lacune commence à notre ligne 6, avant les mots « quoiqu'elle fasse, » et finit, ligne 13, après « me fait; » la seconde va de la ligne 19 de la lettre à la ligne 27, depuis « sa femme, » jusqu'à « pas davantage. »

2. Les mots *ma chère bonne* manquent dans le texte de 1754, ainsi que le mot *trop*, trois lignes plus loin.

1687 veut mêler d'aimer sa maman; mais elle est cent pas derrière vous, quoiqu'elle fasse et dise fort joliment [3] : c'est Mme de Nangis. A ce propos, vous m'avez dit un mot dans votre autre lettre qui me fait sentir ce que fait Mlle d'Alerac ; j'en ai compris l'horreur [4] ; nous en parlerons, ma bonne, mais en attendant, il me semble que c'est Mlle de Grignan qui doit guérir cet endroit. Nous nous réjouissons de la santé du Roi et de M. le duc de Bourgogne. Monsieur le chevalier me fait une peine et une pitié que je ne puis pas vous représenter. Il y a ici [5] des gens estropiés et à demi morts, qui cherchent du secours dans la chaleur bouillante de ces puits ; les uns sont contents, les autres non ; une infinité de restes ou de menaces d'apoplexies : c'est ce qui tue. J'ai envoyé querir des eaux à Vichy, comme M. Fagon fit pour sa femme [6], et bien d'autres tous les jours : elles sont réchauffées d'une manière qui me plaît, et du même goût, et quasi de la même force [7] qu'à Vichy ; elles font leur effet, et je l'ai senti ce matin avec plaisir. J'en prendrai huit jours, comme le veut Aliot, et ne serai point douchée, comme le veut M. Amyot ; le voilà qui vous en dit ses raisons [8]. Quand vous aurez lu tout ce grimoire, vous

3. « Mais quoi qu'elle fasse et dise fort joliment, elle est cent pas derrière vous. » (*Édition de* 1754.) — Les trois phrases suivantes manquent dans cette même édition.

4. Mlle d'Alerac venait de quitter la maison paternelle, et s'était retirée chez le duc de Montausier. Voyez la *Notice*, p. 251 et suivantes, et une note de la lettre du 9 mars 1689.

5. « On voit ici, » et deux lignes après : « de ce puits. » (*Édition de* 1754.) Deux lignes plus loin, dans cette même édition, il y a *apoplexie*, au singulier.

6. « J'ai envoyé prendre des eaux à Vichy, comme fit M. Fagon pour sa femme. » (*Édition de* 1754.)

7. «.... qui me plaît; elles ont le même goût et quasi la même force, etc. » (*Ibidem.*)

8. « Selon l'avis d'Amyot, qui vous en dit les raisons. Quand vous

n'en verrez pas davantage; envoyez-le, si vous voulez, à M. Aliot. Cependant j'irai mon train; je retomberai dans les eaux de Bourbon samedi, et prendrai des bains délicieux; et un peu avant que l'heure finisse, il prétend me mettre un peu d'eau chaude, qui fera la sueur sans violence que nous voulons. Je crois qu'il est difficile de contester un homme sur son pailler qui a[9] tous les jours des expériences : répondez seulement un mot de confiance et d'honnêteté[10], et ne vous mettez en peine de rien du tout; ma[11] très-chère bonne, ôtez tout cela de votre esprit : vous me reverrez dans peu de jours en parfaite santé; je n'ai pas eu la moindre incommodité depuis que je suis partie. Je remercie Dieu de la vôtre; je le prie de vous conserver, et M. de Grignan, que j'embrasse tendrement; et qu'il donne une dose de patience au delà de l'ordinaire à ce pauvre chevalier. Il est bien nécessaire que vous en trouviez aussi, ma pauvre bonne, pour soutenir tout ce qui vous arrive, *sans aucun secours*[12], après tant de justes espérances. Si on osoit penser ici, on seroit accablé de cette pensée; mais on les rejette, et on est comme un automate[13]. Notre charrette mal graissée

1687

aurez lu tout son grimoire, vous n'en saurez pas davantage; envoyez-le, si vous voulez, à Alliot. » (*Édition de* 1754.)

9. «.... je retomberai samedi dans les eaux de Bourbon, je prendrai des bains délicieux; et un peu avant que l'heure finisse, Amiot prétend y mettre un peu d'eau chaude, qui fera sans violence la sueur que nous voulons. Je crois qu'il est difficile de contester sur son pailler un homme qui a, etc. » (*Ibidem.*)

10. « Et d'honnêteté pour lui. » (*Ibidem.*)

11. Ce membre de phrase : « ma très-chère bonne, etc., » manque dans le texte de 1754, ainsi que deux lignes plus loin : « je n'ai pas eu, » jusqu'à : « de la vôtre. »

12. Ces mots sont soulignés dans l'autographe.

13. « Je prie Dieu de vous conserver et M. de Grignan, et qu'il donne une dose de patience plus forte qu'à l'ordinaire à ce pauvre chevalier. Il est bien nécessaire que vous en trouviez aussi pour

1687 reçoit et fait des visites, nous allons par les rues; mais nous nous gardons bien d'avoir une âme : cela nous importuneroit trop pendant nos remèdes; nous les retrouverons à Paris [14]. J'embrasse la chère Martillac; j'ai bien soupiré de ne point aller à Vichy, et de ne point voir M. Ferrand, mais il étoit impossible; et je ne sais même comme j'aurois pu faire avec mon équipage, car les chemins sont devenus étranges de Moulins à Vichy; c'est vers Varennes [15]; elle saura bien ce que je veux dire; Dieu fait tout pour le mieux. Nous attendons pourtant M. de Sainte-Maure [16] et M. Mansart [17]. La plupart pren-

soutenir tout ce qui vous arrive; si on osoit penser à Bourbon, on seroit accablée de cette pensée, mais on est précisément comme un automate. » (*Édition de* 1754.)

14. « Nous retrouverons nos âmes à Paris. » (*Ibidem.*) — Tout ce qui suit, jusqu'à la première phrase de la p. 111 : « Vous entretenez si bien, etc., » n'est pas dans l'édition de 1754.

15. Varennes-sur-Allier, chef-lieu de canton de l'arrondissement de la Palisse.

16. Voyez tome VI, p. 275, note 3. — Après ce nom, il y a une nouvelle lacune dans les parties de l'autographe que nous avons retrouvées; elle s'étend jusqu'aux mots *qui entre* exclusivement (voyez huit lignes plus loin).

17. Jules Hardouin Mansart, fils du peintre Jules Hardouin et d'une sœur du célèbre François Mansart, né à Paris en 1645, mort à Marly le 11 mai 1708. « C'étoit, dit Saint-Simon, qui en parle longuement (tome VI, p. 241 et suivantes), un grand homme bien fait, d'un visage agréable, et de la lie du peuple, mais de beaucoup d'esprit naturel, tout tourné à l'adresse et à plaire, sans toutefois qu'il se fût épuré de la grossièreté contractée dans sa première condition. D'abord tambour, puis tailleur de pierres, apprenti maçon, enfin piqueur.... il monta par degrés, se fit connoître au Roi, et profita si bien de sa familiarité, passée des seigneurs aux valets et aux maçons, que trouvant en lui les grâces de l'obscurité et du néant, il crut lui trouver aussi les talents de son oncle, et se hâta d'ôter Villacerf malgré lui.... et de mettre Mansart en sa place. » Saint-Simon, qui n'aimait pas Mansart, dit encore de lui, dans ses notes sur le *Journal* de Dangeau (tome XII, p. 134 et 135) : « Il étoit devenu familier et insolent au dernier point, et toutefois étoit assez bon homme.... Il en-

nent la litière. Vous entretenez si bien tout le commerce[18] de mes amies, que je n'ai qu'à vous prier de continuer, et d'aimer aussi le bon Corbinelli comme je l'aime[19] : je lui souhaite ce bonheur, comme ce que j'imagine de meilleur pour lui. 1687

Adieu[20], aimable et chère fille : je vous assure que vous m'aimez trop. Voilà Mme la duchesse de Chaulnes qui entre, qui me gronde sans savoir bonnement pourquoi, et qui embrasse la belle Comtesse. Tout Bourbon écrit présentement; demain matin tout Bourbon fait autre chose : c'est un couvent. Hélas! du serein, bon Dieu! ou le pourrions-nous prendre[21] ? Il faudroit qu'il y eût de l'air. Point de sauces, point de ragoûts. J'espère bien jeter un peu cet hiver le froc[22] aux orties dans notre jolie auberge.

troit à toutes heures dans le cabinet du Roi, s'y mêloit dans la conversation, tenoit le dé, attaquoit le Roi, tiroit un fils de France, frappoit sur l'épaule à un prince du sang et aux plus grands seigneurs, et tout étoit en respect devant lui ; car il ne laissoit pas d'être dangereux, et il n'y avoit ni ministre ni faveur qui ne le ménageât. Il s'étoit prodigieusement enrichi. »

18. « Tous les commerces. » (*Édition de* 1754.)

19. « Le bon Corbinelli que vous savez que j'aime. » (*Ibidem.*)

20. Cette phrase manque dans le texte de 1754, où la suivante commence ainsi : « Voilà Mme de Chaulnes qui entre, etc. »

21. « Vous parlez du serein : où le pourrions-nous prendre ? » (*Édition de* 1754.)

22. « J'espère bien cet hiver jeter un peu le froc, etc. » (*Ibidem.*)

1687

1041. — DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Trois semaines après que j'eus écrit cette lettre (n° 1036, p. 93), je reçus celle-ci de Corbinelli.

A Paris, ce 29e septembre[1] 1687.

Toutes vos réflexions sur les changements de la cour[2], Monsieur, sont très-judicieuses, et comme l'espérance anime ceux qui la composent, on ne peut manquer d'y venir avec confiance, quand on considère les changements qui y arrivent tous les jours. Je ne doute pas qu'il ne s'en fasse quelqu'un en votre faveur, quand je songe à la justice qu'il y auroit de vous donner, depuis tant d'années, des restes d'appointements[3] qui raccommoderoient le méchant état de vos affaires. Le Roi donna il y a quelque temps deux cent mille francs au contrôleur général pour achever de payer la charge de président au mortier[4]; c'est une pure gratification : jugez ce que fera Sa Majesté quand ce même contrôleur général lui représentera que vous recevrez l'acquit d'une dette comme un grand bienfait. Que si tout cela n'aboutissoit à rien, nous dirons que Dieu, qui ôte et qui donne tout avec justice, parce que tout lui appartient uniquement, aura voulu

Lettre 1041. — 1. Telle est la leçon du manuscrit; la lettre est datée du 24 septembre dans l'édition de 1697, où elle est fort abrégée.

2. Voyez dans la lettre du 13 septembre précédent, p. 95, l'apostille de Bussy à Corbinelli.

3. Voyez la lettre de Bussy au Roi, de 1687, tome VI, p. 575 de sa *Correspondance*.

4. On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 25 avril 1686 : « Dès que le Roi sut la mort du président le Coigneux, il envoya chercher M. Pelletier, le contrôleur général, et lui donna la charge de président à mortier et cinquante mille écus, pour lui aider à payer les trois cent cinquante mille livres à quoi la charge est fixée. »

vous priver d'un bien qui n'étoit votre propre que très-improprement. Venez donc, Monsieur, nous moraliserons sur toutes sortes de sujets. Je me suis jeté dans la politique, je repasse des fragments d'histoires, et de tout ce que je lis je me forme l'idée d'Horace, et je dis comme lui : 1687

Delirant reges, plectuntur Achivi[5].

Si cette règle a une exception (comme il n'y en a point de générale), c'est à l'égard du Roi, le modèle de ceux qui viendront, quoiqu'il n'en ait eu aucun parmi ceux qui sont passés.

Adieu, Monsieur : mes compliments à la divine Marquise[6], que j'honore parfaitement. Mme de Sévigné est allée à Bourbon.

1042. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Bourbon, mardi 7e octobre.

Vous vous avisez de me gronder, au lieu d'entrer dans le plaisir de savoir que je me porte mieux que je n'ai jamais fait, et que j'ai été trop heureuse de m'épargner la peine d'aller à Vichy, puisque j'en ai fait venir les eaux, qui m'ont purgée autant que je puis l'être; car il s'en faut bien que je n'aie le même besoin que j'avois il y a dix ans[1] de cette lessive : il y a tout à dire. M. Mansart est ici; il ne respire que de se restaurer des extrêmes évacuations de Vichy; tous ceux qui en sont revenus

5. *Les rois font des folies, les Grecs les payent.* (Horace, *épître II* du livre I, vers 14.

6. Mme de Coligny.

Lettre 1042. — 1. Voyez au tome V, les lettres de septembre 1677.

1687 tiennent le même langage. Il est vrai que pendant huit jours que j'ai pris ici les eaux de Vichy, elles m'ont très-bien fait, mais j'ai pris ensuite de celles de Bourbon pour m'adoucir et me consoler : c'est une opinion toute commune que celles-ci, quand on n'a point beaucoup d'humeurs, sont douces et fondantes[2] et consolantes, et qu'elles se distribuent dans toutes les parties avec une onction admirable. Quant au pays, je ne comparerai jamais le plus beau et le plus charmant du monde avec le plus vilain et le plus étouffé[3]. J'ai donc pris huit jours de Vichy et huit jours de Bourbon ; j'ai pris dans l'intervalle de la poudre de M. de l'Orme, qui m'a fait des merveilles[4] ; je n'ai pas eu la moindre vapeur ; j'ai un très-bon visage. J'ai pris en arrivant une médecine ordinaire, j'en prendrai encore une en partant ; les eaux me purgent tous les jours sans violence, et les bains que je prends sont doux et tempérés ; si la douche m'étoit nécessaire, Amyot ne me l'épargneroit pas. Vous grondez encore de ce que j'écris : hélas ! ce m'est un plaisir, et j'aurois mille fois plus de peine à m'en passer ; tout ce qui est ici écrit autant que moi. J'écris quatre lignes à Mme de la Fayette : appelez-vous cela écrire ?

Nous avons ici un temps parfait. Je suis transportée de joie que la santé de Monsieur le chevalier lui permette d'aller achever nos tristes adieux à Livry : voilà tout ce que je souhaitois, ou de vous y trouver établie, ou en état d'y pouvoir aller. Nous arriverons à Paris le 19e,

2. Le *Mercure* d'août 1687 (p. 86 et 87) dit que « M. Bourdier, très-habile médecin, dans un excellent ouvrage qu'il a fait sur les eaux de Bourbon, tient qu'elles sont propres aux maladies des nerfs, à celles de l'estomac, et surtout du bas-ventre, ouvrant les obstructions, *fondant les humeurs*, et fortifiant les parties foibles. »

3. Voyez ci-dessus, p. 101.

4. Sur le médecin de l'Orme, voyez tome IV, p. 379, note 1 ; sur sa poudre, même tome, p. 354 et suivantes, p. 365, etc.

selon notre arrangement; j'y veux embrasser Mme de la Fayette et Mme de Lavardin, et puis aller avec ma chère fille à Livry, respirer, me promener en long, faire un peu d'exercice : c'est là ce qui me fera valoir et profiter tous mes remèdes; toute autre vie me feroit beaucoup de mal. Si vous revenez à Paris, ma très-chère, pour me recevoir, vous pouvez penser que j'en serai ravie; mais évitez la fatigue de venir loin au-devant de nous; il s'agit seulement de se retrouver pour passer ensemble tout le temps qu'il plaira à Dieu. Je n'ose appuyer sur les arrangements qui me plaisent, de peur que la Providence ne soit pas de même avis. Il semble cependant qu'il y a des choses qui tout naturellement doivent aller leur chemin. J'espère que mon ami Corbinelli viendra nous voir à Livry; nous jouirons de ces derniers moments, jusqu'à ce qu'on nous en chasse par les épaules [5]. 1687

Croyez-vous que je sois fatiguée de vous avoir écrit? Au contraire, j'en suis soulagée, j'en suis charmée. Je vous demande bien des amitiés pour Monsieur le chevalier; plût à Dieu qu'il se portât aussi bien que moi! Mme de Chaulnes prend ses mesures dès ici pour s'en aller à Chaulnes [6], trois jours après son arrivée : c'est un besoin qu'inspire la vie qu'on fait ici; chacun veut s'en reposer à la campagne. Mme de Nangis est allée à un château de son mari, à neuf lieues d'ici.

Vous parlez des bains de Vichy; ce n'est rien, il n'y en a point : ceux-ci sont admirables, et pour les néphrétiques, et pour mille autres maux. Je suis parfai-

5. L'abbaye de Livry étoit vacante depuis le 23 août 1687 (*ou plutôt depuis le* 29 : *voyez ci-dessus, p.* 88, *note* 1), par la mort de l'abbé de Coulanges, oncle de Mme de Sévigné. (*Note de Perrin.*) — Voyez la *Notice*, p. 272 et 273.

6. Chaulnes est près de Péronne : voyez la lettre du 17 avril 1689.

1687 tement contente de mon voyage : il m'a fait connoître le fond de mon sac. On trouve ici que mes craintes ont surpassé de beaucoup les petits maux que j'ai eus. Si vous m'aimez, et que les soins qu'on a de moi vous fassent plaisir, que ne devez-vous point à cette bonne duchesse de Chaulnes !

1043. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Bourbon, jeudi 9e octobre.

Vous étiez de bien mauvaise humeur contre moi, ma fille, quand vous m'avez écrit: je sais de quel fonds cela vient, et vous pouvez penser si je l'aime ; mais l'injustice de votre improbation me donne du chagrin à mon tour. Vous ne cessez point, ni Mme de la Fayette, de me blâmer de n'avoir pas quitté Mme de Chaulnes à Nevers : premièrement, il n'a pas tenu à elle; mais je ne fis jamais mieux que de ne le point vouloir. Les eaux de Vichy ne sont plus pour moi aussi nécessaires qu'elles m'ont été : j'en ai fait tout l'usage que je pouvois desirer, en les faisant venir et en les tempérant par celles-ci; elles m'ont purgée autant qu'il le falloit, et celles de Bourbon, douces et fondantes, ont achevé un véritable état de perfection. J'ai pris du *crocus*[1], parce que je sais que quand il ne trouve guère d'humeurs, il ne fait point de mal à son hôte; c'est le bon pain, comme disoit de

LETTRE 1043. — 1. « *Crocus*, en termes de chimie, se dit de plusieurs préparations, à cause de leur couleur rouge. Le *crocus Martis* est une préparation de fer ; il y a le *crocus Martis apéritif*, et le *crocus Martis astringent*. Le *crocus metallorum* est une préparation d'antimoine. » (*Dictionnaire de Trévoux*.)

l'Orme; il ne m'a point fait vomir, et m'a purgée doucement; c'est à cause que je ne suis point accablée d'humeurs, qu'on ne m'a point donné d'émétique. Je suis dans les bains balsamiques et charmants; je bois le matin, je n'ai aucune sorte d'incommodité; j'ai fait tous ces remèdes avec une règle et une mesure dont j'eusse été incapable sans Mme de Chaulnes. Elle ne songe point à rien précipiter : nous partons lundi, après trois semaines et un jour de séjour, seize jours de boisson, neuf bains, trois médecines, deux jours de repos; rien ne peut être mieux compassé que tout cela. Elle a une attention pour moi, pareille à la vôtre; elle ne mérite que des remerciements, et vous la regardez comme ayant troublé et dérangé tous mes remèdes. Au nom de Dieu, ma fille, changez de sentiment, si vous êtes juste et si vous m'aimez; et faites qu'à Essonne, si vous y voulez venir, ce ne soit que joie de nous voir en parfaite santé, et que reconnoissance en particulier pour cette bonne duchesse. Nous n'allons même qu'en deux jours d'ici à Nevers, pour ne nous pas fatiguer; mercredi nous partons de Nevers, et le cinquième jour, qui sera le dimanche 19e[2], nous dînerons à Essonne et coucherons à Paris. La fatigue et l'embarras me font peine pour vous; mais sans cela, vous pouvez juger si nous vous donnerons de bon cœur à dîner à Essonne. 1687

Amyot vous écrit : outre qu'il est fort bon médecin, il y a ici un petit apothicaire qui est la capacité, la sagesse et l'expérience même. Ils disent tous deux : « Point de douche. » Ils croiroient faire un attentat d'attaquer et de mettre en alarme une santé comme la mienne;

2. Nous voyons par la lettre suivante, p. 119, qu'au lieu de *dimanche* 19e Mme de Sévigné avait écrit par erreur *dimanche* 20e. C'est sans doute Perrin qui a corrigé cette méprise.

1687 ils croiroient aviser les nerfs d'un désordre à quoi ils ne pensent pas; en un mot, ils sont d'une prudence et d'une conduite qui attirent la confiance, par être les premiers à improuver leurs remèdes quand ils ne conviennent pas.

Vous dites que j'écris à tout le monde : je n'écris qu'à vous, ma chère bonne; car je n'appellerai point écrire, deux billets à Mme de la Fayette, et quatre lignes en réponse à Mme de Coulanges. Il faut à cette heure parler du beau temps : il est enchanté; c'est encore vous qui l'avez fait de vos propres mains; il fait un chaud qui fait croire que nous sommes au cœur de l'été; ces beaux jours vous feront aimer notre pauvre Livry; j'espère que vous y êtes; cette pensée me fait plaisir. Si vous vouliez m'y attendre, et m'envoyer seulement votre carrosse, j'irois dans un moment vous y trouver. Si vous vouliez venir me prendre à Paris, voilà encore un autre parti. Vous pourriez aussi ne venir qu'entre Paris et Essonne. Enfin, songez que tout ce qui vous fatigue le moins me consoleroit de ne pas vous embrasser sitôt; mais si absolument vous voulez pousser jusqu'à Essonne, épargnez-vous au moins de faire quatorze lieues en un jour; allez coucher le samedi à Savigny[3], et le dimanche, sans vous presser, venez dîner avec nous à Essonne. Mme de Chaulnes me prie de vous faire mille compliments : ce sont de véritables amitiés, puisqu'elle ne songe qu'à vous rendre un bon compte de ma pauvre personne. Nous avons eu mille relations de Bretagne, qui nous ont diverties; mais notre vrai plaisir, c'est de penser que nous partons lundi, après avoir observé toutes les longues et les brèves du cérémonial de Bourbon.

3. Voyez plus haut, p. 97, note 5.

1044. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN. 1687

A Milly[1], samedi au soir [18e octobre].

Je reçois votre lettre, ma chère bonne[2] : je trouve partout des marques de votre souvenir et de votre amitié. Je vous ai écrit de la Maison-Rouge[3], à six lieues d'ici; vous aurez vu que je ne vous oubliois pas aussi; vous verrez combien nous vous conseillons sincèrement de ne vous point presser, et d'achever toutes vos affaires[4]. Je me doutois bien que vous n'auriez pas vu Monsieur le contrôleur général[5]. Vous auriez eu peine à faire résoudre[6] Mme de Chaulnes à passer par Fontainebleau : outre que c'est le plus long de deux lieues, c'est qu'elle y a tant de famille, qu'elle n'auroit pu s'y cacher. Pour moi, j'y aurois vu tout ce que je souhaite[7]. Le cardinal de Bonzi n'y auroit pas été sans qu'il vouloit encore prendre congé. Il est vrai que je me suis toujours trompée, mais en disant *dimanche* 20e[8], cela étoit visible, et

Lettre 1044 (revue sur l'autographe). — 1. Voyez ci-dessus, p. 96, note 2.

2. Les mots : « ma chère bonne, » manquent dans l'édition de 1754.

3. Il y a un petit hameau de ce nom, dépendant de la commune de Valpuiseaux, mais il est à moins de six lieues de Milly. Une autre Maison-Rouge se trouve à une dizaine de lieues de Milly, près d'Aufferville (canton de Château-Landon, en Seine-et-Marne), et c'est plutôt de là que Mme de Sévigné avait écrit.

4. « .... que je ne vous oubliois pas non plus, et que nous vous conseillons de ne vous point presser et d'achever toutes vos affaires. » (*Édition de* 1754.) — La phrase suivante n'est pas dans cette édition.

5. Le Pelletier. Voyez tome VII, p. 487, note 1.

6. « Vous auriez eu peine à engager. » (*Édition de* 1754.)

7. Mme de Grignan étoit alors à Fontainebleau, où étoit la cour. (*Note de Perrin.*) — La cour demeura à Fontainebleau du 2 octobre au 13 novembre. — Tout ce qui suit, jusqu'à : « Je me porte si bien, etc., » n'est que dans l'autographe.

8. Voyez ci-dessus, p. 117, et note 2.

1687 je ne vois pas que quand j'aurois su calculer plus juste, vous eussiez pu faire autrement que ce que vous faites; ainsi je ne vois pas bien pourquoi vous me voulez[9].

Je me porte si bien, et les esprits sont si bien réconciliés[10] avec la nature, que je ne vois pas pourquoi vous ne m'aimeriez point. Notre voyage n'a été qu'une vraie promenade; nous n'avons eu aucune sorte d'incommodité. Mais vous ne me parlez point de Livry; cruelle! me refuseriez-vous ce repos si nécessaire? Je vous attendrai lundi, puisque vous le voulez : je vous ferois de plus grands sacrifices; sans cela, j'aurois vu mes deux amies[11], et serois toute prête à partir; mais je n'y penserai pas, et vous attendrai avec impatience de vous embrasser[12]. Si vous étiez aussi diligente que nous, je n'attendrois pas longtemps. J'espère que vous me renverrez demain la Brie à Essonne.

Adieu, ma très-chère bonne : je suis ravie que vous finissiez toutes vos affaires; si vous vouliez même y ajouter des plaisirs et faire votre cour pendant que vous y êtes, nous l'approuverions. Madame la duchesse vous embrasse[13] et triomphe du bon état où elle vous rendra votre maman. Embrassez Mme de Vins pour moi, et

9. Tel est le texte de l'autographe. Mme de Sévigné a-t-elle voulu écrire : « vous m'en voulez, ou a-t-elle sauté un mot, comme « vous me voulez gronder? »

10. « Sont tellement réconciliés. » (*Édition de* 1754.)

11. Mmes de la Fayette et de Lavardin : voyez ci-dessus, au haut de la p. 115.

12. « Je vous ferois de bien plus grands sacrifices; sans cela, je me serois contentée de voir mes deux amies, et je serois partie sur-le-champ pour Livry; mais je n'y penserai pas, et je vous attendrai avec l'impatience de vous embrasser. » (*Édition de* 1754.)

13. « .... toutes vos affaires; vous pourrez même y ajouter des plaisirs, et faire votre cour pendant que vous y êtes. Mme de Chaulnes vous embrasse, etc. » (*Ibidem.*)

qu'elle ne vous enchante point, quoique ce fût une chose bien raisonnable; qu'elle vous fasse partir[14]. 1687

1045. — DE CORBINELLI ET DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

24e octobre 1687.

DE CORBINELLI.

Votre lettre, mon cher scélérat, m'a fait un très-grand plaisir : je l'ai lue et relue avec attention ; j'y ai trouvé cette éloquence épistolaire qui charme ceux qui s'y connoissent. Or je prétends être un des plus intelligents sur ce point. Si ma pratique répondoit à ma théorie, je défierois vous et Cicéron, Pascal et Voiture, et tant d'autres. Il est certain que mon silence n'est point un oubli ; je suis ordinairement plongé dans le premier, et toujours hors du second. Je parle de vous quand et tant de fois que je puis (la phrase n'est pas juste : il falloit dire comme vous l'eussiez dit). Je dis que vous avez plus d'esprit et d'agrément que tout le Languedoc ensemble, même au temps des états. Je disois la même chose il y a deux jours à votre premier président Nicolaï[1], qui m'a prié de vous prier de lui faire faire une douzaine de bouteilles d'eau de thym, persuadé que vous prendrez volontiers ce soin pour l'amour de lui. La Faveur fera bien ce bel ouvrage, et l'argent ne tient à rien, ou tout au plus à la peine de m'envoyer le mémoire.

14. « Quoique ce fût une chose bien raisonnable d'y réussir. » (*Édition de* 1754.) — La mère et la fille ne se quittèrent plus ensuite jusqu'aux premiers jours d'octobre de l'année 1688. (*Note de Perrin.*)

Lettre 1045. — 1. Jean-Aymar. Voyez tome II, p. 457, note 12.

1687 Vous me demandez à quelle étude je m'occupe : à quoi je réponds qu'après avoir lu quelque histoire et bien des livres de politique moderne, j'ai trouvé à m'occuper sur les propositions du Molinos[2]; et comme on m'a assuré qu'elles sont conformes aux sentiments de sainte Thérèse et d'autres mystiques, j'ai lu *le Château de l'âme*[3] et ses autres ouvrages; et en effet j'ai rencontré presque toute la doctrine de ce condamné. Je lirai dans peu *le Chrétien intérieur, par un solitaire*[4], fait, imprimé par Bernières[5], trésorier de France à Caen. De vous dire à quoi la théologie mystique me peut être utile, je n'en sais rien; mais enfin je défie tous les directeurs d'en savoir autant que moi seul, et de connoître les replis du cœur, par rapport à la sainteté chrétienne, aussi bien que moi. J'aimerois cependant mieux étudier les fiefs avec vous, quoique

2. Michel Molinos, théologien quiétiste, qu'il ne faut pas confondre avec le jésuite Molina, était né en 1627 près de Saragosse, et mourut en prison en 1696. Il avait publié en 1675 un ouvrage intitulé : *la Guide spirituelle pour dégager l'âme des objets sensibles et pour la conduire par le chemin intérieur à la contemplation parfaite et à la paix intérieure*. Soixante-huit propositions de Molinos furent condamnées par le pape Innocent XI, en 1687. On appelait ses partisans *molinosistes;* ceux de Molina, *molinistes*.

3. C'est le titre que porte cet ouvrage de piété mystique dans les *Œuvres de sainte Thérèse, de la traduction de M. Arnauld d'Andilly*. Paris. M.DC.LXX. L'original est intitulé *Castillo interior o las Moradas*, « Château intérieur ou les (sept) demeures. » Dans ce livre la sainte compare l'âme à un superbe château dont l'oraison est la porte. Avant la traduction d'Arnauld il en avait paru une, en 1644, du P. Cyprien, carme déchaussé.

4. *Le Chrestien intérieur ou la conformité intérieure que doivent avoir les chrestiens avec Jésus-Christ, divisé en huit livres, qui contiennent des sentimens tous divins, tirez des écrits d'un grand serviteur de notre siècle*. Par un solitaire. Paris. M.DC.LXII.

5. Bernières de Louvigny, conseiller du Roi et trésorier de France à Caen, mourut en 1659, à l'âge de cinquante-sept ans. Il était grand ennemi des jansénistes. Voyez le *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve, tome II, p. 292, note 1.

vous autres commissaires ne rendiez vos ordonnances que sur des principes bien douteux, et que vous présumiez toujours pour le fisc. *Il n'y a point de terre sans seigneur :* en voilà un auquel on oppose qu'*il n'y a aucune servitude sans titre;* c'est au demandeur à prouver tout cela : est-il vrai ou faux? Comme il vous plaira, commissaires fieffés[6]. 1687

Oui, M. de Vardes m'a conté ce qu'il avoit fait pour vous, ou pour mieux dire pour lui-même, étant certain qu'un homme qui agit pour vous, a le plus clair du profit. La cour nous l'entraîne, il y fait un très-bon personnage : c'est un courtisan libre, que le maître traite bien, à qui il parle toujours, et tout cela sans desir et sans prétention.

Adieu : je fais ce que je puis pour empêcher Mme de Sévigné de vous écrire; mais hélas! mes efforts sont superflus. Je vous prie de me mander si vous croyez qu'il faille prononcer la lettre *r* finale d'un mot, avant ceux qui commencent par une consonne, comme avant ceux qui commencent par une voyelle, comme en ce vers :

Que quand il faut aimer, mais aimer autrement.

On se divise fort ici sur cette question[7]. Adieu, mon cher

6. Dans la première édition (1773), on avait imprimé ainsi cette petite phrase : « Comme il vous plaira, Commissaire, Fieffet. »

7. « M. de Vaugelas, dit Ménage, a établi pour une maxime constante que l'*r* finale ne se faisoit point sentir dans les infinitifs terminés en *er*.... Il devoit dire que cette *r* finale ne se prononçoit point en ces infinitifs dans la prose; car elle se prononce à la fin des vers, et au milieu devant une voyelle. Autrement, comme l'a remarqué M. Lancelot dans ses règles de la poésie françoise, on ne pourroit mettre ces infinitifs en vers devant les mots qui commencent par des voyelles, ni les faire rimer avec des noms en *er*. » (*Observations sur la langue françoise*, 1672, p. 206.) — L'avis de l'Académie française, dans ses *Observations sur les Remarques de M. de Vaugelas* (1704), est conforme à celui de Ménage. L'abbé Regnier Desmarais, dans son *Traité de la Grammaire françoise* (édit. de 1706, p. 48), va plus loin

1687 scélérat : je ne vous oublierai qu'après ma mort : encore ne sais-je. Mes compliments à votre famille.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Ce n'est point lui qui m'a empêchée de vous écrire : rengainez votre petite épée de Rambouillet[8]. Voici, Monsieur, une longue suite de bonnes ou méchantes raisons. Premièrement, il me souvient fort bien que je vous ai écrit la dernière, et que vous m'avez négligée et fait languir pour la réponse. Ensuite je suis entrée dans la tristesse de voir languir longtemps, et ensuite de voir mourir il y a deux mois mon cher oncle l'abbé de Coulanges, que j'aimois par tant de raisons, qui étoit mon père et mon bienfaiteur, à qui je devois tout le repos et tout le plaisir de ma vie, par le bon ordre qu'il avoit donné à mes affaires. Je l'ai pleuré amèrement, et le pleurerai toute ma vie, et non-seulement l'abbé, mais l'abbaye, cette jolie abbaye où je vous ai mené, qui vous fit faire un joli couplet sur les chemins, et où mon fils, par un enthousiasme qui nous réjouit, assis sur un trône de gazon, dans un petit bois, nous dit toute une scène de *Mithridate*, avec les tons et les gestes, et surprit tellement notre modestie chrétienne, que vous crûtes être à la comédie, alors que vous y pensiez le moins.

et dit que « dans la prononciation soutenue, comme lorsqu'on parle en public, ou qu'on déclame des vers, il faut, soit à la fin du sens ou du vers, soit devant une voyelle, faire toujours sentir l'*r*; et que même il est bon de la faire entendre aussi devant une consonne, quoiqu'alors la prononciation en doive être plus ou moins adoucie, suivant que la consonne qui suit, étant plus ou moins dure à prononcer, peut rendre aussi plus ou moins dur le son de l'*r* qui la précède. »

8. Voyez le commencement de la lettre du 24 novembre 1685, tome VII, p. 475, et p. 476, note 2.

Un peu après la mort de ce cher oncle, je me résolus d'aller à Bourbon, où je ne voulois point aller crainte de le quitter. J'ai fait ce voyage avec Mme la duchesse de Chaulnes; je m'y suis guéri l'imagination, et la crainte que j'avois de certaines vapeurs que je croyois importantes, et qu'on m'a dit qui ne le sont point : vrai ou faux, je suis contente, et n'ai point de regret à mon voyage. Il y a six jours que j'en suis revenue. Ma fille m'a dit que vous m'aviez écrit pour me réveiller; eh bien! mon cher Monsieur, me voilà réveillée. Vous dites aussi (car tout cela n'est que par ouï-dire, Mme de Grignan n'ayant pas manqué de perdre la lettre), vous dites donc que vous avez une sentence qui dit qu'il est plus aisé de se séparer du monde, que de s'accoutumer à l'oubli de ses amis, n'est-ce pas? Sur cela, Monsieur, j'ai un beau champ pour vous rassurer, en vous disant de bonne foi que vous êtes l'homme du monde que j'oublie le moins. Quand on vous connoît, qu'on a goûté la sorte d'agrément de votre esprit, et la bonté de votre cœur, il n'est pas aisé de vous effacer; vous faites une impression qui dure. Je parle de vous quand j'en trouve l'occasion; votre rival est toujours prêt : j'en parle encore à d'autres, à temps, à contre-temps[9]; en un mot, Monsieur, ôtez de vos chagrins celui de croire qu'il soit aisé de vous oublier; dites à votre sentence qu'elle n'est plus capable de vous humilier par sa réflexion, et que je suis toujours pour vous tout ce que j'ai été et serai toute ma vie. 1687

9. C'est l'*opportune, importune*, de saint Paul, *Épître II à Timothée*, chapitre IV, verset 2.

1687

1046. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Ensuite de cette lettre (n° 1041, p. 112), ayant passé près de six semaines sans recevoir de nouvelles de Mme de Sévigné, et craignant qu'elle ne fût au moins bien malade, je lui écrivis cette lettre.

A Chaseu, ce 5e novembre 1687.

Je suis fort en peine de vous, ma chère cousine, depuis que notre ami[1] m'eut mandé que vous étiez allée à Bourbon. Je vous aurois plus tôt témoigné mon inquiétude, si je n'avois été dans le dessein d'aller à Fontainebleau, et de là à Paris, seulement pour vous voir. Cependant un grand rhume a rompu mon voyage; car encore que j'en sois presque guéri, nous ne sommes pas dans une saison propre à voyager au sortir d'un rhume considérable. C'est ce qui m'oblige de vous supplier de m'apprendre de vos nouvelles. Si votre mal étoit encore un rhumatisme sur cette main droite qui fut attaquée il y a huit ou dix ans[2], priez notre ami de m'informer de l'état où vous êtes. Je vous ai fort aimée[3] toute ma vie, ma chère cousine, et nos petites brouilleries même n'ont pas été une marque que vous me fussiez indifférente; mais je ne vous ai jamais tant estimée ni tant aimée que je fais aujourd'hui. Ce qui me le fait croire, c'est que je crains de vous perdre plus que je n'ai jamais fait. Que ferois-je au monde sans vous, ma pauvre chère cousine? Avec qui pourrois-je rire? Avec qui pourrois-je avoir de l'esprit? En qui aurois-je une entière confiance d'être aimé? A qui parlerois-je à cœur

Lettre 1046. — 1. Corbinelli. Voyez la fin de la lettre du 29 septembre précédent, p. 113.

2. Au commencement de 1676 : voyez tome IV, p. 343 et suivantes.

3. Dans notre manuscrit, le mot *ai* est omis, *fort* est écrit en interligne de la main de Bussy, et il y a *aimé*, sans accord.

ouvert de toutes choses? Car la belle Madelonne, qui est de mes amies, n'est pourtant pas vous, et ne vous remplaceroit pas sur mon sujet. Son mari et sa famille remplissent tout son cœur et tout son esprit. Il ne me resteroit donc que votre nièce et notre ami; et bien loin de me consoler de vous, ils m'en feroient ressouvenir et vous regretter davantage. Ayez soin de vous, ma chère cousine, et joignez à l'intérêt que vous y avez la considération du repos de Mme de Grignan, et de nous autres vos meilleurs amis. J'ai eu de la philosophie de me passer des honneurs et des établissements que je croyois m'être dus; mais je n'en aurois point pour me passer de vous : il me faudroit du christianisme tout pur. 1687

1047. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Douze jours après que j'eus écrit cette lettre, j'en reçus cette réponse.

A Paris, ce 13e novembre 1687.

Je reçois présentement une lettre de vous, mon cher cousin, la plus aimable et la plus tendre qui fut jamais. Je n'ai jamais vu expliquer l'amitié si naturellement, et d'une manière si propre à persuader. Enfin vous m'avez persuadée, et je crois que ma vie est nécessaire à la conservation et à l'agrément de la vôtre. Je m'en vais donc vous en rendre compte, pour vous rassurer et vous faire connoître l'état où je suis.

Je reprends dès les derniers jours de la vie de mon cher oncle l'abbé, à qui, comme vous savez, j'avois des obligations infinies. Je lui devois la douceur et le repos de ma vie; c'est à lui à qui vous devez la joie que j'appor-

1687 tois dans votre société : sans lui, nous n'aurions jamais ri ensemble; vous lui devez toute ma gaieté, ma belle humeur, ma vivacité, le don que j'avois de vous bien entendre, l'intelligence qui me faisoit comprendre ce que vous aviez dit et deviner ce que vous alliez dire; en un mot, le bon abbé, en me retirant des abîmes où M. de Sévigné m'avoit laissée[1], m'a rendue telle que j'étois, telle que vous m'avez vue, et digne de votre estime et de votre amitié. Je tire le rideau sur vos torts; ils sont grands, mais il les faut oublier, et vous dire que j'ai senti vivement la perte de cette agréable source de tout le repos de ma vie. Il est mort en sept jours, d'une fièvre continue, comme un jeune homme, avec des sentiments très-chrétiens, dont j'étois extrêmement touchée; car Dieu m'a donné un fonds de religion qui m'a fait regarder assez solidement cette dernière action de la vie. La sienne a duré quatre-vingts ans; il a vécu avec honneur, il est mort chrétiennement : Dieu nous fasse la même grâce ! Ce fut à la fin d'août que je le pleurai amèrement. Je ne l'eusse jamais quitté s'il eût vécu autant que moi. Mais voyant au 15e ou 16e septembre que je n'étois que trop libre, je me résolus d'aller à Vichy, pour guérir tout au moins mon imagination sur des manières de convulsions à la main gauche, et des visions de vapeurs qui me faisoient craindre l'apoplexie. Ce voyage proposé donna envie à Mme la duchesse de Chaulnes de le faire aussi. Je me joignis à elle; et comme j'avois quelque envie de revenir à Bourbon, je ne la quittai point. Elle ne vouloit que Bourbon; j'y fis venir des eaux de Vichy, qui réchauffées dans les puits de Bourbon, sont admirables. J'en ai pris, et puis de celles de Bourbon : ce mélange est fort bon. Ces deux rivales se sont raccommodées ensemble, ce n'est

Lettre 1047. — 1. Voyez la *Notice*, p. 53 et suivantes.

plus qu'un cœur et qu'une âme : Vichy se repose dans le sein de Bourbon, et se chauffe au coin de son feu, c'est-à-dire dans les bouillonnements de ses fontaines. Je m'en suis fort bien trouvée, et quand j'ai proposé la douche, on m'a trouvée en si bonne santé, qu'on me l'a refusée; et l'on s'est moqué de mes craintes : on les a traitées de visions, et l'on m'a renvoyée comme une personne en parfaite santé. On m'en a tellement assurée, que je l'ai cru, et je me regarde aujourd'hui sur ce pied-là. Ma fille en est ravie, qui m'aime comme vous savez. 1687

Voilà, mon cher cousin, où j'en suis. Votre santé dépendant de la mienne, en voilà une grande provision pour vous. Songez à votre rhume, et comme cela faites-moi bien porter. Il faut que nous allions ensemble, et que nous ne nous quittions point.

Il y a trois semaines que je suis revenue de Bourbon; notre jolie petite abbaye n'étoit point encore donnée; nous y avons été douze jours; enfin on vient de la donner à l'ancien évêque de Nîmes, très-saint prélat[2]. J'en sortis il y a trois jours, toute affligée de dire adieu pour jamais à cette aimable solitude que j'ai tant aimée : après avoir pleuré l'abbé, j'ai pleuré l'abbaye.

Je sais que vous m'avez écrit pendant mon voyage de Bourbon[3]; je ne me suis point amusée aujourd'hui à vous

2. Jean-Jacques Seguier de la Verrière, évêque de Nîmes de janvier 1671 à 1687. — « Le Roi a donné l'abbaye de Livry, vacante par la mort de l'abbé de Coulanges, à M. Seguier, qui vient de se démettre de l'évêché de Nîmes. » (*Journal* de Dangeau, 1er novembre 1687.) L'abbé Seguier mourut le 8 novembre 1689, et l'abbaye de Livry fut donnée à l'évêque de Senlis (voyez la lettre du 20 novembre 1689). « Il avoit, dit Dangeau (tome III, p. 19), deux abbayes, l'une qui s'appelle Lire, qui vaut vingt mille livres de rente, et l'autre, qui est Livry auprès de Paris, ne vaut pas plus de mille écus; mais elle est fort jolie. »

3. Voyez la lettre du 13 septembre précédent, p. 93.

1687 répondre : je me suis laissée aller à la tentation de parler de moi à bride abattue, sans retenue et sans mesure. Je vous en demande pardon, et je vous assure qu'une autre fois je ne me donnerai pas une pareille liberté ; car je sais, et c'est Salomon qui le dit, que celui-là est haïssable qui parle toujours de lui[4]. Notre ami Corbinelli dit que pour juger combien nous importunons en parlant de nous, il faut songer combien les autres nous importunent quand ils parlent d'eux. Cette règle est assez générale; mais je crois m'en pouvoir excepter aujourd'hui, car je serois fort aise que votre plume fût aussi inconsidérée que la mienne, et je sens que je serois ravie que vous me parlassiez longtemps de vous. Voilà ce qui m'a engagée dans ce terrible récit; et dans[5] cette confiance je ne vous ferai point d'excuses, et je vous embrasse, mon cher cousin, et la belle Coligny.

Je rends mille grâces à Mme de Bussy de son compliment : on me tueroit plutôt que de me faire écrire davantage.

4. Il est dit plusieurs fois dans les livres sapientiaux, et particulièrement dans l'*Ecclésiastique*, que le bavard est haïssable. Ainsi au chapitre IX, verset 25 : *Temerarius in verbo suo odibilis erit;* au chapitre XX, verset 5 : *Est odibilis qui procax est ad loquendum;* au chapitre XXXVII, verset 23 : *Qui sophistice loquitur odibilis est;* mais nous n'avons pu trouver cette épithète de *haïssable* appliquée au bavard « qui parle toujours de lui. »

5. Bussy a sauté dans sa copie les mots *récit et dans;* ils ont été ajoutés d'une autre main, en interligne.

1048. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

1687

Trois jours après que j'eus reçu cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Chaseu, ce 19e novembre 1687.

J'ai bien de la joie, Madame, que vous soyez contente de ma dernière lettre; pour moi je suis ravi de votre réponse, car elle me tire d'une fort grande peine où j'étois de votre santé. Je craignois que la douleur de la perte que vous veniez de faire, jointe à votre rhumatisme, ne fût un dangereux mal pour vous; et la réflexion que je faisois sur ma crainte extraordinaire me paroissoit d'un méchant augure et augmentoit mes alarmes; ma peur me faisoit peur; enfin je n'ai eu que cela, Dieu merci: vivat! ma chère cousine.

Vous vous récriez sur la longueur de votre lettre et sur ce que vous ne me parlez que de vous : je vous assure, ma chère cousine, que vous ne me sauriez parler de chose qui me soit plus agréable. Ce que dit notre ami, que pour juger combien nous importunons les gens en parlant de nous, il faut songer combien ils nous importunent en nous parlant d'eux, ne vous regarde pas. Il a raison pour ceux qui sont indifférents les uns aux autres, mais pour nous, deux choses nous doivent rassurer tous deux sur cela : l'une que nous prenons grand intérêt à ce qui nous touche, et l'autre que nous racontons bien.

Mais est-il possible, Madame, que vous ne sachiez pas la mort de notre pauvre ami le P. Rapin[1]? Il étoit le

Lettre 1048. — 1. Il était mort le 27 octobre précédent. Voyez la lettre écrite par le P. Bouhours à Bussy, le 13 novembre 1687 (*Correspondance de Bussy*, tome VI, p. 103). On y trouve le détail de

1687 vôtre aussi bien que le mien; il m'a dit des choses de vous qu'il ne me disoit pas par complaisance : elles étoient si véritables et si visibles, que je voyois bien qu'il en étoit persuadé. Il n'y avoit pas dans la Société de Jésus un plus bel esprit ni un plus homme de bien que lui. Il m'envoya, quinze jours avant que de tomber malade de la maladie dont il est mort, l'éloge de feu Monsieur le Prince[2], pour la composition duquel il m'avoit demandé, trois mois auparavant, tous les endroits considérables où j'en parlois dans mes Mémoires, et je les lui envoyai. L'hôtel de Condé, me manda-t-il, lui en fit changer une partie, et qu'il n'en avoit pas été le maître. Je vous dirai, quand nous nous verrons, les raisons qui ont fait préférer à ce que je disois que j'avois vu, le témoignage des gazettes. Le pauvre Père cite à la marge mes Mémoires en deux endroits[3], et en m'envoyant son livre il me fait de grandes excuses de ne m'avoir suivi partout. Je lui fis réponse qu'il avoit eu raison de servir à leur mode les gens qui l'avoient employé, mais que cela m'alloit rendre les histoires encore plus suspectes qu'elles ne m'avoient été jusques ici. S'il vous prenoit envie de voir cet éloge, vous le trouverez à la rue Saint-Jacques, *aux Cigognes*, chez la veuve Cramoisy.

la dernière maladie du P. Rapin. (*Note de l'édition de* 1818.) — La *Gazette* (p. 608) dit en date du 31 octobre : « Le P. Rapin est mort ici (*à Paris*) cette semaine. Il étoit célèbre par plusieurs ouvrages qu'il avoit donnés au public, et il excelloit particulièrement dans la poésie latine. »

2. *Le Magnanime, ou l'Éloge du prince de Condé, premier prince du sang, par un Père de la Compagnie de Jésus.* Paris, 1687, in-12. Chez la veuve de Sébastien Mabre-Cramoisy, imprimeur du Roi. Le permis d'imprimer est du 14 juin.

3. Aux pages 74 et 83. — Les deux citations des *Mémoires manuscrits* de Bussy sont relatives à la campagne de 1646; à la première, l'*Éloge* de Rapin porte par erreur 1648, au lieu de 1646.

Je ne sais, Madame, si je vous ai mandé que je serois présentement à la cour et à Paris sans une fluxion; et quoique j'en sois guéri, la saison, fort contraire aux sexagénaires[4] convalescents, m'empêche de me mettre en campagne avant le mois d'avril. Il faut vivre, ma chère cousine; c'est la première et la plus importante affaire qu'on ait au monde[5] : cela s'entend après le salut. 1687

Puisque vous ne dites rien de la cour, je m'en vais vous en parler; je vous promets aussi de ne pas trouver mauvais que vous m'appreniez ce qui se passera à Autun. Vous remarquerez donc que la scène est à Fontainebleau.

On me mande que Mme de Maintenon, qui ne rend aucune visite, est allée voir le Chancelier[6], qui lui a rendu la sienne. Cela fait raisonner le courtisan.

Mme de Montchevreuil[7] ayant trouvé dans la chambre

4. Bussy était dans sa soixante-dixième année; il était né en avril 1618.

5. Dans l'édition de 1697 et les suivantes : « la première et la plus importante affaire qu'on ait en ce monde est d'y rester. »

6. Louis Boucherat, chancelier de France depuis le jour de la Toussaint 1685.

7. Elle était gouvernante des filles d'honneur de la Dauphine. Voyez tome VI, p. 171, note 13, et p. 241, note 14. Le Roi prit au mot Mme de Montchevreuil, et lui permit de quitter sa charge. Dangeau, à la date du 25 octobre 1687, ajoute ce qui suit : « On a malheureusement trouvé un mauvais livre derrière le lit de Mlle de Montmorency ; elle a avoué que Monsieur le Duc le lui avoit donné, mais elle prétend qu'il lui a donné pour une de ses compagnes, qui le nie. La chambre (*des filles d'honneur*) est dans une grande désolation; le Roi a déclaré qu'il ne s'en vouloit plus mêler. Madame la Dauphine fait des merveilles, et quoiqu'elle crût n'avoir point sujet de se louer de ses demoiselles, elle leur a promis sa protection, si elles faisoient mieux à l'avenir. » Madame la Dauphine déclara le lendemain « qu'elle ne reprendroit plus de nouvelles filles, mais qu'elle tâcheroit à établir celles qui demeurent. » (*Journal* de Dangeau, au 26 octobre 1687.) Le 17 janvier suivant, le Roi renvoya toutes les filles d'honneur : voyez encore à cette date le *Journal* de Dangeau. — Claude-Albertine-Rosalie de Montmorency, fille de Guillaume-Fran-

1687 des filles de Madame la Dauphine un livre intitulé *l'École des filles*[8], en alla faire plaintes au Roi, disant qu'elle n'en pouvoit plus répondre. Sa Majesté lui répondit qu'il la déchargeroit de ce fardeau, et que la Reine sa mère et la Reine sa femme n'en ayant pu garder, il ne croyoit pas que Madame la Dauphine le pût mieux faire qu'elles.

Le duc de Villeroi se cassa le bras en deux endroits à la chasse par la chute de son cheval. Le duc de la Rochefoucauld tomba aussi, et le gazetier de Hollande dit qu'il tomba sur la *mâchoire*. Sur ma parole, ce gazetier a ouï parler de l'*Alleluia*[9]. Monsieur le Prince tomba aussi et se blessa légèrement.

çois Montmorency-Neuville-Wistace, avait été reçue fille d'honneur le 26 juin 1686, à la place de Mlle de Rambures. « C'est Monsieur le Duc qui a demandé la place pour elle, et qui l'a présentée ; elle est des Montmorency d'Artois, et son père s'est appelé longtemps la Neufville; il se fait appeler présentement le prince de Montmorency. » *Journal* de Dangeau, 26 juin 1686. (*Note de l'édition de* 1818.) — Elle mourut trois ans après, sans alliance.

8. Ce mauvais livre, dont Barbier (nº 4666) indique une édition datée de Fribourg, mais imprimée en Hollande en 1668, et Peignot une de Paris 1672, a pour auteur Hélot, fils d'un lieutenant des Cent-Suisses, lequel fut condamné, s'étant enfui, à être pendu en effigie. Dans les *Nouvelles Lettres de feu M. Gui-Patin* il est appelé *Milot*. — L'édition de 1818, au lieu des mots « faire plaintes, » que donne le manuscrit, porte : « faire des plaintes. » Cette partie de la lettre n'est pas dans l'impression de 1697.

9. « Monseigneur courut le cerf. M. de la Rochefoucauld fit une grande chute en courant avec Monseigneur, et se cassa deux dents de devant. » (*Journal* de Dangeau, 3 octobre 1687.) Bussy fait allusion à l'*Alleluia* dont un couplet causa sa disgrâce. Il y disait du duc de la Rochefoucauld dont il s'agit ici, fils de l'auteur des *Maximes*, et alors prince de Marsillac :

Quand Marsillac au monde vint,
Pour défaire les Philistins,
Mâchoire d'âne il apporta.
Alleluia !

Le chevalier de Gramont « appeloit les amants de Mme d'Olonne

Saintrailles[10], gouverneur et gentilhomme de la chambre de Monsieur le Duc, étant embarqué au jeu, le petit prince[11] se déroba bien finement, et avec trois de ses amis qu'on ne nomme point, se mit dans un fiacre, qui les mena à Paris chez une Mme Chevalier, célèbre par le métier qu'elle fait, où ils firent une grande débauche. Le Roi, l'ayant appris, voulut faire chasser les complices de Monsieur le Duc[12], et se plaignit fort à Monsieur le Prince de 1687

les *Philistins*, et disoit que Marsillac, à cause qu'il avoit peu d'esprit, les avoit tous défaits avec une mâchoire d'âne. » (*Mémoires de Bussy*, tome II, p. 336.)

10. Charles de Saint-Lary Bellegarde, seigneur de Saintrailles, mestre de camp de cavalerie en 1678, et premier écuyer du duc de Bourbon en 1684, mourut en 1713. « C'étoit, dit Saint-Simon (tome VIII, p. 122), un homme sage avec de l'esprit, fort mêlé dans la meilleure compagnie, mais qui l'avoit gâté en l'élevant au-dessus de son petit état, et qui l'avoit rendu important jusqu'à l'impertinence. C'étoit un gentilhomme tout simple et brave, mais qui n'étoit rien moins que Poton, qui est le nom du fameux Saintrailles. » Et en annonçant sa mort (tome XI, p. 24) : « C'étoit un homme d'honneur et de valeur, le meilleur joueur de trictrac de son temps, et qui possédoit aussi tous les autres [jeux] sans en faire métier. Il avoit l'air important, le propos moral et sentencieux, avare, et avoit accoutumé à des manières impertinentes tous les princes du sang et leurs amis particuliers, qui étoient devenus les siens. Il n'étoit ni Poton ni Saintrailles, mais un très-petit gentilhomme et point marié. »

11. Louis duc de Bourbon, petit-fils du grand Condé, était né le 11 octobre 1668; c'était en juillet 1685 qu'il avait épousé, comme nous l'avons vu, Mademoiselle de Nantes.

12. Voici comment Dangeau (22 octobre) raconte ce fait : « Le Roi avoit attendu que Monsieur le Prince arrivât ici (*à Fontainebleau*), pour lui parler sur la conduite de Monsieur le Duc son fils, dont Sa Majesté n'a pas été contente. Il ne veut plus qu'il voie certains jeunes gens (*Dangeau ajoute en note :* MM. de Bellefonds, Chémeraut, Châteaurenaut et le petit Broglie), qu'il prétend l'avoir accompagné dans un mauvais lieu à Paris. Monsieur le Duc n'a songé qu'à justifier ses amis, et a dit que c'étoit lui qu'on devoit punir, et non pas ces Messieurs, qui avoient fait tout ce qu'ils avoient pu pour le retenir. Monsieur le Duc a été loué de ce procédé-là, et ces Messieurs ne sont point chassés. »

1687 la négligence de Saintrailles; il lui dit ensuite qu'il s'étonnoit qu'il fît entrer un homme comme celui-là dans son carrosse. Monsieur le Prince lui répondit que Monsieur son père y avoit fait toujours entrer les chevaliers de Rivière, les Lussans et les Briords[13]. Le Roi lui répliqua qu'il y avoit une grande différence de ces gens-là à celui-ci. Je vois bien que Sa Majesté ne croit pas que ce Saintrailles ici soit le Saintrailles de Poton[14], et je le tiens bien averti[15]; cependant il est désigné successeur de la Tournelle[16] dans l'élection de Bourgogne, si le discours du Roi ne change ce choix[17].

Votre nièce est depuis un mois à Bussy, où je l'ai envoyée pour des affaires qu'elle et moi avons en ces quartiers-là; vous croyez bien qu'elles étoient pressées, puisque nous nous sommes séparés. Elle y a mené son fils.

Adieu, ma chère cousine : ayez bien soin de ma santé en votre personne; je vous promets de faire la même chose pour vous.

13. Le chevalier de Rivière, célèbre par son esprit et ses vaudevilles, et par l'amitié de Turenne, avait été premier gentilhomme de la chambre et capitaine des gardes de Henri II de Condé. Il se retira de la cour en 1658. — Sur Lussan, voyez tome IV, p. 426, note 13; et sur Briord, tome III, p. 207, note 13.

14. C'est-à-dire le descendant du fameux Saintrailles ou Xaintrailles, dit Poton, un des héros du règne de Charles VII.

15. Dans l'édition de 1818 et dans les suivantes : « et je le tiens pour bien averti. »

16. Peut-être Roger, marquis de la Tournelle, ami et parent de Bussy, qui était capitaine au régiment des gardes françaises en 1675, et fut successivement gouverneur de Marsal et de Gravelines. Voyez plus haut, p. 83, note 6.

17. Saintrailles fut nommé; car on lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 2 décembre 1690 : « Monsieur le Prince a donné la députation de Bourgogne à M. Briorde; cela lui vaudra douze mille écus. Xaintrailles sort de cet emploi-là, et voilà deux fois de suite que Monsieur le Prince donne cela dans sa maison. »

1049. — DE CORBINELLI ET DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU. 1687

Lundi 24e novembre.

DE CORBINELLI.

Je vous eusse fait réponse, mon ami, il y a trois ordinaires, sans que je voulois communiquer à Monsieur le premier président des comptes[1] votre lettre; il étoit à la campagne, et ensuite à Versailles; enfin je lui ai dit vos intentions de lui faire présent de douze bouteilles de thym[2], de quoi il n'a pas été consentant d'abord; mais comme je lui ai représenté qu'il pourroit vous revaloir ce présent par un autre, lorsque je vous y aurois fait consentir, il m'a donné les mains, et recevra la caisse, son valet de chambre s'étant chargé de la lettre d'adresse pour cela. Je doute que la caisse soit arrivée; quoi qu'il en soit, je serai votre second facteur sur cette affaire, quand elle sera consommée, et en attendant vous prendrez possession de son amitié, comme lui de la vôtre. En outre, je lui ai dit que vous étiez des amis de Monsieur son père[3], et l'un des meilleurs de M. de Vardes, ce qui vous fait encore un nouveau titre auprès de lui. Il me mena à la réception d'un maître des comptes, mon allié[4],

Lettre 1049. — 1. Jean-Aymar de Nicolaï, marquis de Goussainville, comte d'Yvor, reçu premier président de la chambre des comptes le 5 mars 1686, ci-devant avocat général en cette chambre.

2. Voyez la lettre du 24 octobre précédent, p. 121.

3. Nicolas de Nicolaï, mort l'année précédente : voyez tome II, p. 457, note 12.

4. On a dit dans l'édition de 1818 que ce maître des comptes devait être Alexandre Mandat, dont il est parlé au tome VI (p. 294, et note 6). — Dans l'*État de la France* de 1687 et dans celui de 1689, Mandat figure parmi les maîtres des comptes, mais il avait été reçu dès 1670. Les seuls maîtres reçus en 1687 sont Jean de la Baune, Charles Denis et Charles de Villiers.

1687 et j'entendis attaquer et défendre la loi : *Desiderium tuum rationibus juris non congruit*, etc.[5]. Il s'agit du dépôt, et notre premier président argumente à merveilles. Je vous dis tout cela en passant, pour vous faire souvenir que j'aime toujours passionnément la jurisprudence; mais elle ne m'a point empêché de lire tous les ouvrages de sainte Thérèse, dans lesquels je crois avoir trouvé toutes les propositions de Molinos. J'ai fait un recueil des maximes chrétiennes ou mystiques de la sainte; j'en ai conféré avec des cartésiens fort savants, qui tous croient que les équivoques qui tournent plus au paradoxe font brûler leurs auteurs, selon que leurs juges sont plus ou moins ignorants : or l'on tient pour assuré que ceux qui composent le tribunal de l'inquisition le sont au suprême degré. Le cardinal Petrucci[6] les attend sous l'orme, et ils n'osent l'attaquer, parce qu'il a de l'esprit et du savoir, joints à une grande dignité. Je lirai deux ou trois mystiques, après que j'aurai achevé *le Chrétien intérieur, fait par un solitaire*, et recueilli par le sieur de Ber-

5. « Ta demande ne s'accorde pas avec les principes du droit. » Voyez le *Code* de Justinien, livre IV, titre XXXIV (*de l'action de Dépôt*), loi 7. L'édition de 1773, notre seule source pour cette lettre, a ainsi défiguré ce texte : *Desiderium meum rationibus tuis non congruet;* et toutes les éditions suivantes l'ont copiée. Il est difficile de croire que cette altération soit le fait de Corbinelli.

6. Pierre-Matthieu Petrucci, né à Jesi, dans la Marche d'Ancône, en 1638, mort le 5 juillet 1701, fut nommé évêque de Jesi par Innocent XI, quoique déjà soupçonné d'être partisan de Molinos : voyez le *Journal* de Dangeau, tome I, p. 367. Il fut fait cardinal en septembre 1686. Ses écrits sur le quiétisme et la théologie mystique furent condamnés en mars 1688, et il reçut du pape l'ordre de rester à Rome. Il n'obtint qu'en 1694 la permission de retourner dans son diocèse, et se démit bientôt après. « Ce Petrucci, évêque de Jesi, dit Saint-Simon dans une note sur Dangeau au 4 août 1701, pensa perdre la pourpre pour les affaires des Molinos, et n'eût pas évité l'inquisition sans elle, qui ne laissa pas de le tancer fortement. »

nières, trésorier de France. Tout cela, mon ami, ne m'avance en rien dans la dévotion, et seroit plus capable de me reculer : les distinctions d'oraisons vocales, mentales, de contemplation, d'union et de quiétude, ne servent qu'à embrouiller l'esprit, et ne signifient enfin que plus ou moins d'attention à la prière, et plus ou moins de charité, ce que je savois à merveilles. Mais ce n'est point la science qui inspire la dévotion, c'est uniquement la grâce de Dieu. Adieu, mon ami : ma jalousie va toujours en augmentant; je vous embrasse cordialement. 1687

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je n'ai jamais vu de tels rivaux; je crois qu'il faut dire d'eux comme des deux paladins :

O gran bontà de' cavalieri antiqui[7] !

Je vous demande pardon de ce dernier mot, mais votre union attire cette application.

J'ai reçu, Monsieur, votre dernière lettre; elle me plaît comme tout ce qui vient de votre plume. J'ai parlé de vous avec M. de la Trousse[8]; le goût qu'il a pour votre personne le rehausse bien à mon égard : nous ne serions pas cousins, s'il n'avoit pas senti tout l'agrément et la solidité de votre mérite; il m'en paroît touché. Il

7. « O grande bonté des vieux chevaliers ! » — Renaud et Ferragus, se disputant la belle Angélique, se livrent un combat terrible; mais Ferragus s'apercevant qu'Angélique vient de prendre la fuite, propose de la poursuivre, pour s'en remettre ensuite au sort des armes. Renaud est à pied, Ferragus le prend en croupe, et l'Arioste s'écrie :

O gran bontà de' cavalieri antiqui !
Eran rivali, eran di fè diversi;
E si sentian degli aspri colpi iniqui, etc.
(Arioste, *Roland furieux*, chant I, stance XXII.)

8. Il avait commandé les troupes en Languedoc. Voyez plus loin, p. 199, et Dangeau, au 29 octobre 1686.

1687 me semble que j'en ferois encore mieux mon profit que lui, si la Providence m'avoit mise à portée d'en faire un bon usage; mais hélas! nous sommes séparés par de grands espaces. Si ceux qui font élever ces palais[9] avoient toujours été ainsi[10], ils n'auroient pas avalé tant de couleuvres en ce pays, qui ont été si malsaines, qu'il a fallu ensuite avaler beaucoup de quinquina. Un autre de la même espèce[11] a eu le même coup de poignard; c'est bien employé. Voilà de plaisantes lumières à mettre sur le boisseau[12] : il faudroit les mettre dessous, et qu'on ignorât toutes leurs actions; *ma tace*[13], je vous prie, car je ne veux point de tels ennemis. Enfin, quand je verrai M. de Vardes en lieu de le remercier, je sais de quoi je me réjouirai avec lui, de l'honneur qu'il s'est fait, et du plaisir qu'il a eu de pouvoir, dans une si heureuse occasion, rendre justice à un ami comme vous. Le nôtre[14] me paroît

9. Le palais de Versailles, Trianon, Clagny. Les mouvements de terre auxquels donnèrent lieu ces travaux, ainsi que les aqueducs de Maintenon et le détournement de la rivière de l'Eure, produisirent beaucoup de maladies (voyez la lettre du 12 octobre 1678, tome V, p. 492, et celle du 13 décembre 1684, tome VII, p. 329, note 1). Le Roi, Monsieur, le duc de Bourgogne, Louvois (*désigné peut-être dans la phrase suivante par les mots : « un autre de la même espèce »*) avaient la fièvre depuis plusieurs mois, et ces maladies durèrent fort longtemps. Voyez plus bas, p. 156 et 157, la lettre du 15 juin 1688. (*Note de l'édition de* 1818.) — Voyez aussi, à la p. 194 du *Journal* de d'Aquin, la note de M. le Roi.

10. Ceci est peu clair : y a-t-il ici quelque omission, quelque altération, ou bien, par un de ces rapports imparfaits de pensée comme il s'en peut rencontrer dans une lettre écrite au courant de la plume, les mots : « *s'ils* avoient toujours été ainsi » signifient-ils : « s'ils avaient toujours bien usé, s'ils n'avaient point abusé des biens de ce monde? »

11. Sans doute Louvois : voyez plus loin, p. 156.

12. C'est-à-dire voilà des princes, des grands, peu dignes d'être en spectacle, de servir d'exemple. Voyez l'*Évangile* de saint Matthieu, chapitre v, versets 14 et 15, et ceux de saint Marc, chapitre iv, verset 21, de saint Luc, chapitre viii, verset 16, chapitre xi, verset 33.

13. *Mais silence.* — 14. Corbinelli.

tout confit en dévotion spéculative. J'espère toujours qu'en se jouant ainsi avec elle, il s'y attrapera, et se trouvera tout empêtré dans ses méditations comme un oiseau dans de la glu. Il est certain toujours que le monde, ni tout ce qui s'y passe, ne lui paroît pas digne de l'occuper, et qu'il passe sa vie dans les saintes réflexions et dans l'exercice de la charité du prochain. Il me semble que Dieu veut faire de lui quelque chose d'extraordinaire. J'ai toujours dans la tête de dire à Dieu, comme Polyeucte disoit de Pauline en parlant de son âme : 1687

Seigneur, de vos bontés il faut que je l'obtienne ;
Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne :
Avec trop de mérite il vous plut la former,
Pour ne vous pas connoître et ne vous pas aimer[15].

Pour vous, Monsieur, vous avez des grâces de toutes les manières, et surtout, ce me semble, un don de persévérance qui est le tout, et qui rend votre vie uniforme, comme la véritable amitié qu'on a pour vous.

1050. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Quinze jours après que j'eus écrit cette lettre (n° 1048, p. 131), je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

A Paris, ce 2e décembre 1687.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je suis ravie de ne m'être pas trompée, quand j'ai cru que ma grande lettre [1] ne vous ennuieroit pas. Ce grand

15. *Polyeucte*, acte IV, scène III, vers 1267-1270.
Lettre 1050. — 1. La lettre du 13 novembre précédent, p 127.

1687 intérêt que vous avez pris à ma santé, et ce sang dont je me trouvai un jour toute affoiblie, parce que vous vous en étiez fait tirer quatre poilettes sans m'en avertir[2], me répondoient que même par rapport à vous, tous mes détails ne vous déplairoient pas. J'ai trouvé aussi fort bon tout ce que vous me mandez, jusqu'aux nouvelles de Fontainebleau, qui ne me sont plus indifférentes quand elles ont passé par vous.

J'ai regretté le bon Rapin[3]. Je conviens de toutes ses bonnes qualités. Sa bonté et sa douceur, avec une si grande capacité, qui rend quasi les autres gens glorieux, étoit ce qui m'attachoit principalement à lui. Il trouve présentement la récompense de toutes ses vertus. Le P. Bouhours cependant, qui étoit son intime ami, et que j'accusois toujours d'avoir bu le sang du P. Rapin[4], qui étoit plus pâle que la mort, a repris courage, et nous a donné un livre fort amusant, et que l'on lit avec plaisir : c'est *la Manière de bien penser sur les ouvrages d'esprit*[5]. Je voudrois dire *de juger;* car c'est précisément cela qu'il fait. Il ramasse pour cet examen tout ce que nous avons vu et admiré en vers et en prose, tantôt louant, tantôt blâmant. Souvent on est de son avis; quelquefois on critique sa critique. Vous jugez bien que ce livre est fort amusant. Je croyois qu'il vous citeroit; mais il me paroît qu'il n'y a qu'un endroit où il vous donne pour

2. Voyez tome I, p. 511, et tome VII, p. 262, 498, et p. 506, où nous lisons de même *poilettes*, au lieu de *palettes*. Dans le *Journal de la santé du Roi* (voyez p. 189), d'Aquin emploie le même mot (*poèlettes*).

3. Dans l'édition de 1697 et les suivantes : « le bon P. Rapin. »

4. Le P. Bouhours disait que la santé ordinaire du P. Rapin, *aux apparences près*, valait mieux que la sienne. Voyez la *Correspondance de Bussy*, tome VI, p. 103. (*Note de l'édition de* 1818.)

5. Les quatre dialogues qui portent ce titre venaient de paraître. L'Achevé d'imprimer pour la première fois est du dernier jour d'octobre 1687. La deuxième édition parut en 1691.

exemple[6]. Je ne doute pas que ce Père ne vous ait envoyé cet ouvrage. Notre ami se réjouit fort de ces sortes d'ouvrages. Tout ce qui fait connoître les injustes approbations, et qui traite de la justesse de l'esprit, est justement fait pour lui. 1687

Nous verrons l'éloge de Monsieur le Prince[7]; les oraisons funèbres nous en ont tant parlé que nous nous laissons un peu reposer, et puis nous y reviendrons.

Je vous souhaite une santé parfaite. Nous ne sommes plus jeunes, mon pauvre cousin; c'est grand dommage. Il me semble que nous étions plus vifs que les autres, et qu'il n'y a guère de gens qui valussent plus que nous. J'y joins aussi notre Corbinelli; car encore que son esprit soit aussi bon et aussi vif qu'en ce temps-là, il sait pour-

6. Voici l'endroit du second dialogue où le P. Bouhours donne Bussy pour exemple : « Un homme de qualité qui a de l'esprit infiniment, et qui écrit d'une manière dont les autres n'écrivent point, dit dans le portrait du Roi : « Il a l'air d'un héros; et quand on ne « traiteroit pas sa dignité royale de Majesté, on en devroit traiter sa « personne.... On l'admireroit s'il étoit un particulier, et la pourpre, « qui rehausse d'ordinaire l'éclat des bonnes qualités, reçoit du « lustre de toutes les siennes. » (*Édition de* 1691, p. 145.) Les deux phrases citées par Bouhours sont extraites du *Portrait du Roi*, publié à la suite d'un fragment de l'*Histoire de Louis XIV* par Bussy. Nous ne connaissons pas d'édition de ce portrait antérieure à 1699 (voyez tome V, p. 419, note 6). Probablement la citation est faite d'après une copie : voyez ci-dessus, p. 132, note 3.

7. Par le P. Rapin. Voyez ci-dessus, p. 132. — Outre l'oraison funèbre de Bossuet, la *Gazette* (voyez au 19 avril et au 10 mai 1687) mentionne chez les Jésuites seulement, sans parler du discours de Bourdaloue, de celui du P. Daubenton, prononcé à Dijon, et de l'ouvrage de Rapin, un panégyrique en latin prononcé par le P. la Baume dans l'église du collége Louis-le-Grand, une oraison funèbre dans celle du collége de Bourges, où Condé avait fait ses études, un autre éloge, en latin, dans la salle du même collége. L'abbé du Jarry en prononça un aussi, le 3 mars, à l'abbaye royale de Maubuisson. Tous ces discours, à l'exception peut-être de ceux de Bourges, que nous n'avons pas vus imprimés, furent publiés en 1687.

1687 tant bien en sa conscience qu'il n'en peut pas jouir aussi agréablement qu'il a fait.

Êtes-vous à Autun? Votre évêque y est-il? S'il y est, dites-lui que j'ai tellement cru qu'il seroit ici après la Saint-Martin, que je n'ai point répondu à une très-aimable lettre qu'il m'écrivit à la mort de mon pauvre abbé. Disposez-le à me pardonner, en l'assurant que je l'attends avec impatience. Vous ne sauriez douter que je n'en aie encore davantage de vous y revoir en joie et en santé, car c'est là le *tu autem*[8], et de causer avec vous de mille choses qui ne s'écrivent point. J'embrasse l'aimable Coligny[9], pourvu que vous receviez les amitiés sincères de la belle Madelonne.

DE CORBINELLI.

Le P. Bouhours auroit peut-être aussi bien fait de rapporter des fragments de vos lettres, et de celles de Mme de Sévigné que de celles de Balzac et de Voiture[10], pour donner des exemples de la justesse, de la délicatesse, ou de la noble simplicité des pensées. L'un de ces jours nous nous assemblerons chez M. de Lamoignon, pour lui apprendre nos sentiments, et ceux du public sur son livre; mais le jugement de ce qu'on appelle le monde en gros, est ordinairement bien fade et bien grossier en ce siècle, où l'on ne sait ce que c'est que bonnes ou belles choses, et où l'on n'a le loisir que de calculer et de courir après ses affaires. La misère étouffe l'esprit; il

8. C'est là l'important, le point essentiel. Nous avons déjà trouvé cette locution au tome VII, p. 380.

9. Dans l'édition de 1818 : « J'embrasse avec vous l'aimable Coligny. » L'impression de 1697 est conforme au manuscrit.

10. Les noms de Balzac et de Voiture reviennent très-souvent dans les quatre dialogues, et le P. Bouhours les compare l'un à l'autre en divers endroits.

est trop occupé des besoins pour s'appliquer aux jolies choses. 1687

Le même P. Bouhours m'a prêté un livre qu'on a fait à Rome contre les quiétistes, dont l'original est en italien[11], et celui-ci en est la traduction, belle, facile, noble, et agréable, faite par le P. Bouhours. Il combat la doctrine d'un nommé Molinos, qui est l'auteur de la secte de ces quiétistes.

Mais pour revenir au livre du P. Bouhours, de *la Manière de bien penser sur les ouvrages d'esprit*, je vous dirai que les sentiments du public ne me préviendront ni ne m'entraîneront pas, car je sais que c'est d'ordinaire l'envie ou l'ignorance qui le fait juger.

Mes compliments, je vous supplie, à Mme de Coligny. Je trouvai l'autre jour Mme de Montataire, avec qui je ris beaucoup. Mme de Sévigné dit que nos âges sont incompatibles avec la joie : je crois qu'elle se trompe; il y a joie et joie. Les nôtres d'à présent sont plus solides que celles de nos jeunesses; et je suis persuadé avec Épicure que le discernement est nécessaire à la possession du plaisir; je soutiens même qu'il est essentiel à la volupté[12]. Ce chapitre est curieux, délicat et utile;

11. Ce livre est du P. Segneri, l'un des meilleurs prédicateurs de l'Italie. Il est intitulé : *l'Accord de l'action et du repos dans l'Oraison;* la traduction française parut en 1687, sous ce titre : *le Quiétiste* ou *les Illusions de la nouvelle Oraison de quiétude.* On lit le nom du P. Bouhours dans le manuscrit de Bussy; mais il est probable que Corbinelli lui avait écrit que cette traduction était faite par le P. B***, et que Bussy crut que cette initiale était celle du P. Bouhours. Il est plus vraisemblable que le P. Buffier en était l'auteur. On a aussi de lui la traduction d'un autre ouvrage du P. Segneri. Voyez les *Mémoires de Niceron*, tome I, p. 375. (*Note de l'édition de* 1818.) — Dans l'édition de 1697 il y a simplement : « Le même père. »

12. « Ce ne sont point les plaisirs grossiers qui rendent la vie heureuse, c'est, dit Épicure dans sa *Lettre à Ménécée*, un raison-

1687 mais après tout, il n'y a de vraie joie que celle d'aimer Dieu : sur quoi je vous dirai en passant, que presque pas un de ceux qui en ont le plus écrit, ne sait[13] ce que c'est que cet amour.

1688 * 1051. — DE MADAME DE GRIGNAN AU COMTE DE GRIGNAN.

[A Paris,] lundi 5e janvier 88.

Je ne vous ai point écrit cette année, mon très-cher Comte, et ne vous ai point souhaité une heureuse année; cependant Dieu sait quels sont mes desirs, et si je donnerois volontiers des miennes pour augmenter le nombre des vôtres.

Après ce petit compliment, je vous dirai que je revins samedi de Versailles. J'y ai fait ma cour quelques jours. J'y ai vu la procession des Chevaliers [1]. Il me semble qu'il y en avoit bien peu. Cependant le Roi trouva qu'ils étoient assez; ainsi je ne vois pas que l'on doive espérer d'en voir davantage : ce ne sera pas au moins le jour de la Chandeleur; ainsi les espérances seront reculées jusques à la Pentecôte [2]. En attendant, il arrive tous les

nement sobre et qui examine les motifs pour lesquels on doit ou rechercher ou fuir les choses. » Voyez Diogène de Laerte, *Épicure* (livre X, 132).

13. Dans l'édition de 1697 et les suivantes : « ne savent. »

Lettre 1051 (revue sur l'autographe). — 1. La fête de l'ordre était fixée au premier jour de l'an. On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 1er janvier 1688, à Versailles : « Il n'y eut à la procession des chevaliers que les officiers de l'ordre, les princes de la maison royale, les ducs de Chaulnes, de Montausier et de Nevers, et MM. de Vardes et de Gamaches. »

2. M. de Grignan ne fut nommé chevalier du Saint-Esprit qu'en décembre 1688.

jours de vilains visages, pour demander cette faveur; entre autres celui de M. de Molac[3], qui joint à une grimace naturelle une convulsion si affreuse que l'on ne peut pas le regarder sans frayeur ou sans rire. La grimace de M. de Cauvisson arrive incessamment[4] aussi. Je ne sais comme ces gens-là croient que leur présence peut leur être utile; pour moi, je craindrois qu'elle ne changeât les bonnes intentions que l'on pourroit avoir en leur absence. Je vous ai mandé ce que Mme de Cauvisson me laissa entendre sur le mariage de son fils[5] : je n'ai rien su depuis. 1688

Le chevalier[6] a eu une conversation avec M. de Montausier, de trois heures, parlant sur tous les chapitres avec tant de force, de raison et de noblesse, que vous devez être fort content que vos intérêts soient en si bonne main. Il lui représenta fort vivement l'horreur de la saisie, et comme le monde est surpris que ce pro-

3. Voyez tome II, p. 297, note 6.

4. Dans la première édition de cette lettre, qui avait été imprimée à part en 1832, et où l'on avait poussé la fidélité jusqu'à reproduire l'orthographe de Mme de Grignan, on a donné par erreur *nécessairement*, pour *incessamment;* sept lignes plus haut : « à la Chandeleur, » pour « le jour de la Chandeleur; dans la dernière phrase du paragraphe : « M. (pour Mme) de Cauvisson. » Au commencement de l'alinéa suivant, on avait ainsi corrigé la construction : « Le chevalier a eu avec M. de Montausier une conversation de trois heures. » Quatre lignes plus loin, on avait imprimé : « bonnes mains, » pour « bonne main; » à la ligne suivante : « on, » pour « le monde; » quatre lignes après : « il parle, » pour « il parla. »

5. Louis de Louet, dit le marquis de Nogaret, capitaine de cavalerie, seul fils du marquis de Cauvisson, lieutenant général au haut Languedoc, épousa le 5 juillet 1689 Marie-Madeleine-Agnès de Gontaut, fille d'honneur de la Dauphine et fille du marquis de Biron, morte à la Visitation du faubourg Saint-Jacques, le 14 août 1724, à l'âge de soixante et onze ans. Il fut tué à la bataille de Fleurus le 1er juillet 1690.

6. Le chevalier de Grignan.

1688 cédé soit celui de l'homme du monde que l'on choisiroit le plus pour remettre la paix dans les familles, et pour apprendre aux gens de qualité comme ils doivent vivre l'un avec l'autre. Il parla du mémoire par lequel on vous refusoit un arbitre, et dit qu'assurément il ne l'avoit pas vu, que c'étoit un style de hauteur de Mme d'Uzès[7], comme si elle étoit princesse du sang, et vous un marchand de la rue Saint-Denis; et dit qu'il vous avoit prié de le laisser répondre à ce mémoire, et qu'assurément il y auroit répondu en prince du sang aussi; mais que vous lui aviez dit qu'il falloit se montrer le plus sage et le plus chrétien, et que vous aviez voulu tout finir en payant. Il parla de la ridicule conduite de sa nièce, de vous quitter sous prétexte, ou qu'elle est maltraitée, ou chassée; que bien des témoins savent le contraire, et qu'il faut que Mlle d'Alerac ait le plus mauvais cœur, et soit la plus ingrate créature du monde, pour oublier les obligations qu'elle m'a. Quant à la donation, qui fut encore un grand chapitre, M. de Montausier lui dit : « Est-il vrai, Monsieur, que vous vous vantez de l'avoir fait faire? » Le chevalier lui dit qu'il n'avoit pas accoutumé de se vanter de beaucoup de choses[8], mais qu'il se vanteroit de celle-là, s'il l'avoit faite; que ce qui l'en empêche, c'est qu'il n'y a de part que de l'avoir reçue en l'absence de M. de Grignan. Il[9] répéta fort que c'étoit le bien de sa mère[10], que l'on avoit coupé la gorge à sa

7. Fille, comme on se le rappelle, du duc de Montausier, et autrefois appelée Mme de Crussol. Voyez tome II, p. 146, note 8.

8. Il y a *chose* au singulier dans l'autographe.

9. Dans l'édition de 1832 : « M. de Montausier répéta fort que c'étoit le bien de la mère de Mlle d'Alerac; » six lignes plus loin : « les donner, » pour « le donner; » à la ligne suivante : « et peut-être Mlle d'Alerac n'en aura-t-elle, etc. »

10. Angélique-Clarice d'Angennes. Voyez la *Notice*, p. 106.

sœur. Monsieur le chevalier lui répondit : « Vous comptez donc, Monsieur, le bien de Mlle de Grignan pour celui de Mlle d'Alerac? Eh bien, Monsieur, si cela est, elle a encore cinq cent mille francs : mariez-la donc à un duc; mais vous comptez mal, car elle peut le donner à un couvent, aux pauvres, à qui elle voudra enfin, et peut-être n'en aura-t-elle jamais rien. » M. de Montausier finit la conversation par mille tendresses, par mille protestations, en un mot par ses sentiments, qui sont bons et honnêtes, parce qu'ils lui sont naturels; mais pour ses raisons, comme elles lui sont inspirées par sa fille, elles sont toutes de travers [11]. 1688

Votre fille est toujours à Versailles, à tous les bals. Je l'ai vue sans lui parler. Mme d'Uzès me parla de ma jupe, dont à propos il faut que je vous remercie. C'est la plus magnifique jupe de Versailles, et d'une si grande beauté que Monsieur me dit : « Madame, vous n'avez pas acheté cette étoffe : vous êtes trop bonne ménagère. » Je lui avouai que c'étoit un présent que vous m'aviez fait; je vous en ai fait tout l'honneur.

Vous me mandez que je ne crois jamais que mon fils ait assez d'habits : je ne lui fais rien faire que de nécessaire. J'avoue que j'ai fort envie qu'il danse au bal : il est joli, d'un bon air, dansant bien; il ne sera jamais plus propre à paroître et à donner une jolie idée de lui. Je serois donc fort aise de le produire avec un habit de bal digne de lui. Je crois que j'en ferai la dépense. Si Monsieur de Carcassonne y veut avoir égard, il me fera grand plaisir; je suis assurée [12] que s'il étoit ici, il lui feroit présent de sept aunes d'étoffe.

Vous voyez, mon cher Comte, qu'avec tant de pen-

11. Sur ces difficultés de famille, voyez la *Notice*, p. 247-254.
12. Dans l'édition de 1832 : « je suis persuadée. »

1688 sées de vanité, il est difficile que je réponde au sermon que vous me faites. Tout ce que je puis vous dire avec vérité, c'est que je meurs d'envie d'avoir aussi une cellule à Grignan et de renoncer à tout ceci. Sans notre procès, hélas! nous serions cachés ensemble dans notre château[13]; je ne vous en laisserois sortir que bien peu, et nous ferions des épargnes pour faire vivre et paroître notre enfant. C'est tout mon but.

Je viens de recevoir une lettre de M. de la Garde[14] et une de Bautheac. Je suis fort aise que vous les ayez fait travailler. Les papiers que j'ai envoyés sont ceux que m'a demandés Anfossy[15]. Je n'avancerai rien que Monsieur de Carcassonne et Capuce ne soient ici. Je ne vous parle point d'y venir avec la répugnance que vous avez pour les voyages; mais au moins ayons le Coadjuteur[16]. M. de Vendôme m'a assuré qu'il avoit soutenu ses intérêts contre Monsieur d'Aix[17] avec beaucoup de chaleur. Monsieur d'Aix l'a assuré que s'il vouloit vous laisser à tous deux cette contestation, vous vous accommoderiez bien ensemble. L'abbé de Chaulieu[18] soutint que vous ne re-

13. Voyez la *Notice*, p. 273 et suivantes.

14. Voyez tome IV, p. 487, note 4.

15. Voyez tome V, p. 393, note 2. — 16. Le coadjuteur d'Arles.

17. Le cardinal Grimaldi avait été remplacé par Charles le Goux de la Berchère, auquel l'évêque de Valence, Cosnac (voyez tome III, p. 233, note 2), succéda en janvier 1687. Dangeau, en annonçant la mort de Cosnac (tome XII, p. 68), ajoute : « Les Provençaux, dont il n'étoit pas trop aimé, ont fait son épitaphe, qui est fort courte : *Requiescat, ut requievit.* » — Sur les prétentions du nouvel archevêque, voyez la lettre du 3 novembre suivant et la note.

18. Guillaume Amfrye de Chaulieu, abbé d'Aumale, né à Fontenay, dans le Vexin normand, en 1639, mort à Paris le 27 juin 1720. « C'étoit, dit Saint-Simon (tome XVIII, p. 5), un agréable débauché de fort bonne compagnie, qui faisoit aisément de jolis vers, beaucoup du grand monde, et qui ne se piquoit pas de religion. Il montra malgré lui qu'il n'étoit guère plus attaché à l'honneur. Il

lâcheriez rien, et qu'ils ne parloient si fortement que sur vos mémoires. Il n'est pas bon que Monsieur d'Aix croie et fasse croire que vous êtes prêt à céder ce qu'il conteste, et même je ne pense pas qu'il gagne son procès ici. J'ai fort parlé à M. et à Mme de Croissy[19] de la justice de votre cause. Je suis pourtant fâchée qu'Anfossy ne me fasse pas une copie des mémoires que vous envoyez. 1688

Les affaires de M. d'Harouys[20] vont toujours bien mal.

l'étoit depuis bien des années à MM. de Vendôme, et fut très-longtemps le maître de leur maison et de leurs affaires.... Il n'étoit que tonsuré, se prétendoit gentilhomme, et avoit fourré un neveu dans la gendarmerie, qui ne s'est point poussé. Cette noblesse étoit pour le moins obscure, et le bien de la famille fort court. »

19. Mme de Croissy était Françoise Beraud, fille unique de Joachim Beraud, grand audiencier de France. Elle mourut fort vieille, le 17 septembre 1719. « Les ambassades de son mari, dit Saint-Simon (tome XVII, p. 279), l'avoient fort accoutumée au grand monde, et la cour ensuite, lorsqu'il fut devenu secrétaire d'État; elle y étoit fort propre. Son goût étoit d'accord avec son génie pour la grande représentation, la magnificence et le jeu, qui l'avoient suivie à Paris dans son veuvage. Elle y tint toujours une grande et florissante maison, où la cour, ce qu'il y avoit de meilleur dans la ville, et tous les étrangers de distinction, étoient toujours. Elle excelloit à la tenir et en bien faire les honneurs, avec une politesse et un discernement particulier ; hors de chez elle impérieuse et insupportable. »

20. Voyez tome II, p. 116, note 14. — Dangeau, au 1er janvier, nous apprend un autre détail de ces affaires : « M. d'Harouys, voulant rembourser Mme de Coulanges, lui avoit donné son recouvrement sur M. de Chaulnes, à qui il avoit avancé quelque argent, et nous avons appris que ces jours passés le Roi envoya défendre à M. de Chaulnes de payer, ne voulant pas que M. d'Harouys soit maître de ses effets. » Au 11 septembre suivant, Dangeau mentionne encore la nomination par le Roi « de commissaires pour régler les affaires de Bretagne, et pour toutes les affaires de M. d'Harouys. M. Bernard de Rezé en est président; M. de Harlay en est aussi; on a eu beaucoup de peine à trouver assez de gens qui puissent être de cette commission, parce que la plupart des gens de robe sont intéressés dans cette affaire. »

1688 M. de la Briffe[21] l'a interrogé dix heures un jour, et longtemps encore le jour d'après. On ne sait rien de ce qu'il a dit; mais le désordre est horrible.

Je vous écris cette lettre à Aix, croyant bien que vous y serez quand elle y arrivera. Je n'ai pas eu de réponse de ma fille à la dernière lettre que je lui écrivis. Tous vos parents vous disent bonjour et bon an. Je vous embrasse très-tendrement, mon cher Comte. Vous devez être content de la gazette.

Le[22] feu s'est mis à Villeroi[23]. La moitié d'un corps de logis en est brûlée[24], et de belles tapisseries. On estime cette perte cinquante mille écus.

21. Arnaud de la Briffe était rapporteur du procès de d'Harouys au conseil des finances. Il avait épousé Marthe-Agnès Potier de Novion, dernière fille du premier président, dont il resta veuf en mai 1686. Il devint procureur général au parlement, et mourut en 1700, « d'une longue maladie, du chagrin dans lequel il vécut dans cette charge, des dégoûts et des brocards dont le premier président Harlay l'accabla. » (*Mémoires de Saint-Simon*, tome II, p. 427.)

22. Ceci est une espèce de post-scriptum, qui, dans l'original, est précédé et suivi d'un parafe.

23. Au château de Villeroi, à huit lieues de Paris, à une lieue sud-ouest de Corbeil, près du petit village de Mennecy.

24. On lit dans l'original : *brûlé*, sans accord.

* 1052. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A GAIGNIÈRES[1]. 1688

Mardi [9 mars].

J'ai tenté plusieurs fois, Monsieur, d'entrer à l'hôtel de Guise pour vous faire mes sincères compliments, et vous dire la douleur que j'ai moi-même de la perte irréparable que nous avons faite[2]; mais vous savez, Mon-

Lettre 1052 (revue sur l'autographe). — 1. La fausse date « 6 mars » a été marquée sur l'autographe par une autre main que celle de Mme de Sévigné; il est à présumer que le billet est du 9, du premier mardi après la mort de Mlle de Guise : voyez la note 2. — « François-Roger de Gaignières, gouverneur des ville, château et principauté de Joinville.... titre probablement honorifique, puisque le titulaire habitait Paris. Cet homme avait rassemblé à l'hôtel de Guise qu'il habitait, manuscrits, imprimés, estampes, dessins, tableaux, sculptures, médailles, cartes géographiques, un monde de science et d'art, extraordinaire pour le temps.... Gaignières.... était un vrai curieux, de fortune assez bornée, mais dont l'ardeur ingénieuse et le savoir multipliaient les ressources.... Il voulut par ses collections éclairer tout l'ensemble de l'histoire de France. Il voyagea dans le pays et fit voyager des artistes.... Il consacra le plus pur de sa fortune à ces dépenses.... Le P. de Montfaucon.... lui fit plus d'un emprunt pour son grand travail.... Quatre ans avant sa mort, arrivée en mars 1715, Gaignières fit don de ses collections à Louis XIV.... Un arrêt du conseil d'État, en date du 6 mars 1717, ordonna le dépôt de la plus grande partie à la Bibliothèque, prescrivit.... la vente d'une certaine portion, et en outre, on ne sait comment, un recueil très-important.... se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque Bodléienne d'Oxford. » (M. Feuillet de Conches, *Causeries d'un Curieux*, tome II, p. 455 et suivantes.) Sur la composition du riche cabinet de Gaignières, voyez les intéressants détails que donne l'auteur cité, et deux passages où il renvoie : l'un de Saint-Simon (tome XVII, p. 310 et suivantes); l'autre du *Mercure* d'avril 1702, racontant une visite que le duc de Bourgogne avait faite à Gaignières « dans sa belle et agréable maison, vis-à-vis les Incurables. » L'extrait du *Mercure* est donné dans une note au *Journal* de Dangeau, tome VIII, p. 378 et suivantes.

2. De Mlle de Guise (voyez plus haut, p. 45), morte le mercredi des Cendres (3 mars) précédent. « Mlle de Guise, dit Dangeau à cette date, mourut à Paris, âgée de soixante et treize ans. » Et Saint-

1688 sieur, comme les portes sont fermées; j'ai envoyé un de mes laquais, qui ne trouva personne chez vous; enfin je suis réduite à vous dire par ce billet que personne ne peut être plus sensible que moi à tout ce qui vous touche.

La M. de Sévigné.

Suscription : Pour Monsieur de Ganière.

1053. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Six mois après que j'eus reçu cette lettre (n° 1050, p. 141), j'écrivis celle-ci à Mme de Sévigné.

A Chaseu, ce 10e juin 1688.

Me voici enfin revenu à cette demeure que vous trouvez si belle, ma chère cousine, et dont l'agrément me paroît toujours nouveau. Vous ne sauriez vous imaginer avec quelle tranquillité j'y regarde les injustices qu'on me fait [1]. Mon tempérament aide bien ma raison à m'en consoler; mais il faut rendre l'honneur à qui il est dû : sans la grâce de Dieu, je ne serois pas en l'état où je suis. Il est tout naturel de haïr ceux qui nous font du mal; cependant j'aime le Roi, je lui souhaite du bien et

Simon ajoute un peu plus loin : « Mlle de Guise étoit extrêmement riche et la dernière de la branche de Guise en directe.... *Elle* étoit fort magnifique et fort glorieuse, et avoit épousé secrètement un cadet de Bourdeille, si connu dans la cabale des Importants sous le nom de Montrésor, dans la régence, de qui on a des mémoires. Il mourut chez elle, et n'en eut point d'enfants. »

Lettre 1053. — 1. Les mots « qu'on me fait » ont été biffés et remplacés d'une autre main que celle de Bussy, par ceux-ci : « de la fortune. » La phrase : « Il est tout naturel, etc., » et celle qui la suit, ont été également biffées.

je prie Dieu de tout mon cœur pour lui. Les gens vifs et qui ont du courage n'ont pas naturellement ces sentiments : il faut donc que cela vienne d'en haut. Cette tranquillité ne me laisse pourtant pas tout à fait sans action ; comme je ne me désespère pas dans ma misère, je ne m'attends pas aussi à des miracles pour en sortir : je m'aide dans l'espérance que Dieu m'aidera ; et peut-être qu'enfin bénira-t-il mes peines ; mais quoi qu'il fasse, je ne me lasserai point de ma résignation. Voilà l'état où je suis, ma chère cousine : mandez-moi[2] le vôtre et celui de la belle Comtesse, car après le mien, c'est celui où je m'intéresse le plus. 1688

J'oubliois de vous dire que si Dieu ne me donne pas les commodités de la vie [3], il me donne au moins le bien sans lequel on ne sent pas tous les autres : il y a vingt ans que je ne me suis si bien porté que je fais.

Nous nous en allons en Comté[4], votre nièce de Coligny et moi : je vous écrirai de là ; cependant croyez bien toujours que je suis le plus tendre ami et le meilleur parent que vous aurez jamais. Je dis la même chose à la belle Madelonne. Je lui écrirai l'un de ces jours, et à notre cher Corbinelli, que j'embrasse *con licentia*, *Signora* [5].

2. Tel est le texte de la première édition (1697); *moi* est omis dans le manuscrit ; à la ligne suivante, l'édition de 1697 porte : « après le vôtre et le mien. »

3. Ces mots ont été biffés, et remplacés d'une autre main par : « les honneurs et les établissements. »

4. A Cressia, en Franche-Comté : voyez tome III, p. 445.

5. *Avec* (*votre*) *permission, Madame.* Voyez tome VII, p. 139, note 1.

1688 1054. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Huit jours après que j'eus écrit cette lettre, j'en reçus cette réponse.

A Paris, ce 15e juin 1688.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Nous ne savions ce que vous étiez devenu, mon cher cousin. Nous disions, Corbinelli et moi : « Si c'étoit un autre, nous aurions peur qu'il ne se fût allé pendre; » mais nous ne pouvions croire une chose si funeste d'un tempérament comme le vôtre. En effet, vous revoilà encore, et en la meilleure santé du monde. Ah! que c'est un grand bien, mon cousin! et que vous le nommez précisément par son nom, quand vous dites que c'est celui sans lequel tous les autres sont insensibles! Conservez-le donc autant que vous pourrez : c'est celui sur lequel la fortune n'a rien à voir, et qui fait supporter tous les maux qu'elle sait faire. J'avoue que la grâce de Dieu est encore un fort bon secours; vous voilà bien soutenu : ceux qui paroissent plus heureux, bien souvent ne le sont pas tant. Demandez[1] au Roi et à M. de Louvois : le maître et le ministre sont tous deux chicanés par des retours de fièvres[2] mal guéries par le quinquina, qui non-seulement leur donne beaucoup de chagrin, mais en vérité à tout le monde pour la personne de Sa Majesté. Il a fallu pour-

LETTRE 1054. — 1. Cette phrase et la suivante ont été biffées dans la copie de Bussy. — Trois lignes plus bas il y a *donne*, au singulier, dans le manuscrit.

2. Voyez le *Journal* de Dangeau, à la date du 14 juin 1688, et le *Journal de la santé du Roi* (p. 186 et suivantes), tenu par d'Aquin, mais où l'on commence à voir poindre à cette époque l'influence de Fagon. Voyez encore ci-dessus, p. 140. Mme de Sévigné est bien informée; le *Journal* pour le 6, le 7 et le 8 signale un mieux sensible, mais qui ne dura pas.

tant qu'il soit revenu au quinquina, qu'il avoit quitté, et il a déjà commencé à faire son effet. Enfin c'est une chose étrange que la fragilité de nos machines, et la part que prend notre pauvre âme à leurs bonnes ou à leurs mauvaises dispositions. Celle de cette comtesse de Provence, ou plutôt de Pimbêche, est fort agitée du commencement de ses sollicitations. Tous les Grignans sont arrivés de toutes parts pour la seconder. Elle est toujours sensible à votre souvenir et à votre estime : elle vous fait mille amitiés, et à ma nièce de Coligny. 1688

Je vous veux dire deux mots, ma chère marquise. Je vois bien que vous enlevez mon cousin pour l'emmener dans vos anciens châteaux[3]. J'y voudrois toujours lire l'histoire de l'amiral et de ces grands personnages, pour admirer leur mérite et leur modestie, en comparaison des magnificences de ce siècle-ci.

Je comprends aisément, mon cousin, l'amitié que vous avez pour votre Chaseu. Il y a des beautés naturelles que vous vendriez bien cher, si on pouvoit les livrer.

M. le duc de Valentinois a épousé Mlle d'Armagnac[4].

3. Voyez la lettre du 4 août précédent, p. 77.

4. Antoine de Grimaldi, duc de Valentinois, et plus tard prince de Monaco, épousa le 13 juin 1688 Marie de Lorraine, fille du comte d'Armagnac et de Catherine de Neuville Villeroi, née le 12 août 1674, qui mourut le 30 octobre 1724, à l'âge de cinquante et un ans. « La duchesse de Valentinois, dit Saint-Simon, étoit charmante, galante à l'avenant et sans esprit ni conduite, avec une physionomie fort spirituelle ; elle étoit gâtée par l'amitié de son père et de sa mère, et par les hommages de toute la cour dans une maison jour et nuit ouverte, où les grâces, qui étoient sa principale beauté, attiroient la plus brillante jeunesse. Son mari, avec beaucoup d'esprit, ne se sentoit pas le plus fort ; sa taille et sa figure lui avoient acquis le nom de Goliath. » Voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, tome I, p. 414 et suivantes.

1688 Ma fille revient charmée de la beauté du spectacle : c'étoit Mlle d'Armagnac, belle, aimable, et toute brillante de pierreries, dont la queue, à la manière des princesses, étoit portée par sa sœur[5], encore plus belle et plus jeune qu'elle. Toute la beauté de la cour étoit réduite dans cette maison; car M. et Mme d'Armagnac étoient admirables aussi en leurs espèces[6].

Adieu, mes chers parents : si vous revoyez M. et Mme de Toulongeon, vous pourrez les assurer en conscience que j'aime fort leur souvenir, et que je suis leur très-humble servante.

DE CORBINELLI.

J'ai pris beaucoup de part, Monsieur, à votre parfaite résignation[7] aux décrets de la Providence; et votre lettre m'a servi à bien comprendre l'utilité de cette conduite. Votre exemple, joint à mes idées, me fortifiera de plus

5. Charlotte de Lorraine, née le 6 mai 1678, morte le 21 janvier 1757, sans alliance. Elle refusa en 1706 la main du cardinal de Médicis; et Saint-Simon (tome V, p. 164) dit à cette occasion : « Mlle d'Armagnac vivoit à la cour depuis son enfance, adorée de sa mère, qui étoit la maîtresse de la famille et de son mari. Elle étoit dans la maison de la plus grande et de la plus brillante représentation de la cour; elle aimoit le jeu passionnément; on y jouoit jour et nuit le plus gros jeu du monde. Elle étoit encore belle comme le jour. »

6. Voyez tome II, p. 110, note 2, et p. 547, note 8. Saint-Simon (tome VI, p. 146) dit en parlant de Mme d'Armagnac : « C'étoit, avec une vilaine taille grosse et courte, la plus belle femme de France jusqu'à sa mort, à soixante-huit ans, sans rouge, sans rubans, sans dentelles, sans or, ni argent, ni aucune sorte d'ajustement, vêtue de noir ou de gris en tout temps, un habit troussé comme une espèce de sage-femme, une cornette ronde, ses cheveux couchés sans poudre ni frisure, un collet de taffetas noir et une coiffe courte et plate, chez elle comme chez le Roi, et en tout temps. »

7. La copie de Bussy porte *resination*. Voyez tome VI, p. 406, note 1.

en plus à vous imiter. Il y a des rencontres où il est bien difficile de ne pas dire ce vers tant de fois répété : 1688

La constance est ici d'un difficile usage[8].

Mais on s'accoutume à tout. Plus je vis, et plus je trouve vrai ce paradoxe : *Que tous les hommes sont également heureux et malheureux*[9]. Il m'est d'une grande utilité, depuis que je l'ai entendu comme il doit l'être. Pour cet effet, je pose un gueux de soixante ans à l'hôpital, avec des maux de tête violents qui le prennent réglément tous les deux jours; qu'il soit, outre cela, paralytique d'un côté, et sujet à une colique néphrétique. Je pose d'un autre côté un roi de trente ans, beau, bien fait, victorieux, et sain de corps et d'esprit; et je dis que le gueux est aussi heureux que le roi, ou qu'il n'est pas plus malheureux. Si cela est véritable, comme je le crois, personne ne se doit plaindre de son état. Faites la comparaison des biens et des maux de ces deux personnages, de leurs plaisirs et de leurs peines, et je suis assuré que vous serez de mon avis.

J'ai traduit depuis peu deux oraisons grecques sur deux versions latines, l'une d'Isocrate, et l'autre de Démosthène, pour juger de leur éloquence par comparaison à celle des modernes; mais je trouve qu'il y a partout des perfections et des défauts, selon le goût des siècles.

8. C'est le vers 410 de *Polyeucte*, acte II, scène I.

9. La Rochefoucauld exprime la même idée dans sa 52e maxime : « Quelque différence qui paroisse entre les fortunes, il y a néanmoins une certaine compensation de biens et de maux qui les rend égales. » — Il y avait dans la première édition des *Maximes*, où celle-ci est le nº 61 : « qu'il y ait, » au lieu de : « qu'il paroisse, » et *proportion*, au lieu de *compensation*. — Voyez la fin de la lettre du 2 mars 1689.

1688

1055. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ ET A CORBINELLI.

Quinze jours après que j'eus reçu cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Cressia, ce 5e juillet 1688.

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je reçus votre lettre du 15e de l'autre mois, Madame, en partant de Chaseu pour venir en Comté. Le voyage et le nouvel établissement m'ont empêché jusques ici de vous ôter de la cruelle incertitude où vous pourriez être, vous et notre ami, de ce que je serois devenu ; car enfin, quelque confiance que vous ayez en mon tempérament, il se peut démentir, et ma mauvaise fortune continuant, m'obliger non pas de m'aller pendre, mais, ce qui seroit plus tôt fait, de m'aller jeter par les fenêtres, pour peu que j'eusse à prendre les matières à cœur. Je suis ici à gogo, logé sur

Un mont pendant en précipices,
Qui pour les coups du désespoir
Sont aux malheureux si propices.

Ne craignez pourtant rien, Madame : je n'eus jamais tant d'envie de vivre que j'en ai, et quoi que j'aie dit au Roi, ce n'est pas assurément pour la dernière fois de ma vie que je lui ai embrassé les genoux[1]. Je les lui embrasserai encore, et si souvent que j'irai peut-être enfin jusqu'à sa bourse[2]. Je suis ravi de sa convalescence et du

Lettre 1055. — 1. Voyez dans la *Correspondance de Bussy*, tome VI, p. 125, la lettre au P. Bouhours, en date du 23 avril 1688.

2. Mme de Coligny a rayé ces deux derniers mots sur le manuscrit de son père, et à *sa bourse* elle a substitué *son cœur*.

secours qu'il a trouvé dans le quinquina[3]; Dieu veuille que dans trente ans d'ici il en ait encore besoin! 1688

Je n'ai pas oublié les agitations que donne un grand procès, et cela me fait plaindre la belle Comtesse. Je vous supplie de m'en apprendre le gain quand elle l'aura obtenu, car je lui en veux faire compliment. Elle est toujours dans mon souvenir et dans mon estime immédiatement après vous; si je n'avois que trente ans, elle seroit devant. Ma fille lui rend mille grâces de l'honneur de son souvenir.

Nous sommes dans ces vieux châteaux des Coligny, pour en affermer les terres. La modestie de l'amiral n'étoit pas si grande que vous pensez, Madame; votre petit-neveu[4] est bien loin d'avoir toutes les terres dont il jouissoit; d'ailleurs on faisoit plus alors pour mille francs, qu'on ne fait aujourd'hui pour dix mille[5], et puis ce fameux rebelle partageoit les tailles avec son maître. Jugez après cela de sa modestie.

Le duc de Valentinois et Mlle d'Armagnac ont joué un beau petit rôle depuis un mois; peut-être ne les reverra-t-on plus de leur vie sur le théâtre; mais ceux qui n'en sortent point et ceux qui n'y montent jamais, les premiers personnages et les allumeurs de chandelles, tout cela sera égal à la fin de la comédie. Il faut chercher autre chose que tout ce que nous voyons, et savez-vous bien, Ma-

3. La convalescence du Roi n'avait pas commencé au milieu de juin, comme le disait Mme de Sévigné dans la lettre précédente (p. 156 et 157); ce ne fut que le 27 qu'il parut entièrement rétabli, « continuant néanmoins toujours l'usage du quinquina jusques au 15 juillet, » et encore, avec quelques interruptions, bien longtemps après. Voyez le *Journal* de d'Aquin, p. 192 et 193.

4. Le fils de Mme de Coligny.

5. Une autre main que celle de Bussy, en ajoutant deux mots dans l'interligne, a modifié ainsi le texte : « on faisoit plus alors pour *dix* mille francs qu'on ne fait aujourd'hui pour dix mille *écus*. »

1688 dame, ce qui me confirme dans ces sentiments? C'est le second livre de *la Vérité de la religion*[6]. Nous le lisons à présent, ma fille et moi, et nous trouvons qu'il n'y a que ce livre-là à lire au monde. Adieu, ma chère cousine : je vous aime de tout mon cœur.

A CORBINELLI.

Je suis très-aise, Monsieur, que vous approuviez mes sentiments touchant la Providence; car j'aime à penser comme vous, et surtout en fait de religion. Je suis de votre avis sur votre paradoxe[7], et c'est ce qui aide fort à me consoler de la différence extérieure qu'il y a du Roi à moi[8], ne doutant pas que je n'aie le cœur moins agité que lui.

J'ai bien envie de voir votre version d'Isocrate et de Démosthène. Vous croyez que les anciens et les modernes ont bien et mal pensé; je le crois comme vous, mais je crois les modernes au-dessus des anciens[9].

6. Voyez plus haut, p. 33, note 12. Ce second livre, ou, comme il est dit plus loin (p. 166 et p. 168), ce second tome, qui est divisé, comme le premier, en quatre sections, est intitulé : « Seconde partie, où l'on établit la religion chrétienne par ses propres caractères. »

7. Voyez la lettre précédente, p. 159.

8. Une autre main a ajouté deux mots dans l'interligne : « qu'il y a, *par exemple*, du Roi à moi. »

9. La querelle des anciens et des modernes était engagée. C'était le 27 janvier 1687 que Charles Perrault avait lu son petit poëme : *le Siècle de Louis le Grand*, devant l'Académie assemblée pour célébrer la convalescence du Roi; et Boileau, pour répondre à ces vers « contre Homère et contre Virgile, » avait composé, la même année, les épigrammes

Clio vint l'autre jour se plaindre au dieu des vers, etc.,

et

J'ai traité de Topinamboux, etc.

Voyez Rigault, *Histoire de la Querelle des anciens et des modernes*, chapitre x. — Le dernier membre de phrase : « mais je crois, etc., » a été biffé dans le manuscrit.

1056. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN. 1688

Le lendemain du jour que j'eus écrit cette lettre (notre n° 1058, p. 168), je reçus celle-ci de Mme de Sévigné, qui étoit la réponse de celle du 5e juillet que je lui avois écrite.

A Paris, ce 13e août 1688.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

J'AI toujours eu confiance en votre heureux tempérament, mon cher cousin; et quoique je connusse des gens qui se seroient fort bien pendus dans l'état où vous êtes parti d'ici, le passé me répondoit un peu de l'avenir. Il me semble

Qu'un mont pendant en précipices,
Qui pour les coups du désespoir
Sont aux malheureux si propices,

n'étoit point du tout le chemin qu'il prendroit[1]. Et en vérité vous avez raison : la vie est courte, et vous êtes déjà bien avancé; ce n'est pas la peine de s'impatienter. Cette consolation est triste, et ce remède pire que le mal; cependant il doit faire son effet, aussi bien que la pensée, qui n'est guère plus réjouissante, du peu de place que nous tenons dans ce grand univers, et combien il importe peu, à la fin du monde, qu'il y ait eu un comte de Bussy heureux ou malheureux. Je sais que c'est pour le petit moment que nous sommes en cette vie que nous voudrions être heureux; mais il faut se persuader qu'il n'y a rien de plus impossible, et que si vous n'eussiez eu les sortes de chagrins que vous avez, vous en auriez eu d'autres, selon l'ordre de la Providence. Elle veut, par

LETTRE 1056. — 1. Dans l'édition de 1697 et les suivantes : « que vous prendriez. »

1688 exemple, que notre cousin d'Allemagne[2] soit romanesquement transplanté, et en apparence fort heureux. Nous ne voyons point le dessous des cartes; mais enfin c'est cette Providence qui l'a conduit par des chemins si extraordinaires, et si loin de nous faire deviner la fin du roman, qu'on ne peut en tirer aucune conséquence, ni s'en faire aucun reproche. Il faut donc revenir d'où nous sommes partis, et se résoudre[3] sans murmure à tout ce qu'il plaît à Dieu de faire de nous.

Je ne sais comme je me suis embarrassée dans ces moralités : j'en veux sortir en vous disant que c'est le marquis de Villars, qui est revenu d'Allemagne[4], qui nous a dit des merveilles de notre cousin.

Je vous dois dire aussi que ma fille a gagné son procès tout d'une voix, avec tous les dépens[5]. Cela est remarquable. Voilà un grand fardeau hors de dessus les épaules de toute cette famille; c'étoit un *dragon* qui les persécutoit depuis six ans; mais à celui-là qui est détruit il en

2. Louis de Rabutin, qui avait épousé la duchesse de Holstein.

3. Bussy a écrit, par inadvertance, *répondre*.

4. Le marquis de Villars, depuis maréchal de France, avait été envoyé à Vienne par le Roi, pour pressentir les dispositions de l'Empereur. Ne pouvant espérer de succès de ce côté, il s'attacha au prince Maximilien, électeur de Bavière, le suivit à Munich, et parvint, avec beaucoup d'adresse, à le mettre dans les intérêts de la France. Maximilien désirait par-dessus tout d'avoir sous ses ordres l'armée de Hongrie, et l'Empereur lui en confia le commandement, à la condition que le marquis ne l'accompagnerait pas. M. de Villars fut donc obligé de revenir à Paris, et les impressions qu'il avait produites furent bientôt effacées par la comtesse de Kaunitz, que l'Autriche avait envoyée à Munich pour combattre les insinuations du négociateur français. Voyez les *Mémoires de Villars*, les *Mémoires de la cour de France* par Mme de la Fayette, et le *Journal* de Dangeau, à la date du 28 juillet 1688. (*Note de l'édition de* 1818.)

5. D'Aiguebonne se pourvut contre l'arrêt obtenu par les Grignan en 1687, et leur triomphe ne fut définitif qu'en 1690. Voyez la *Notice*, p. 273 et 274.

succède un autre : c'est la pensée de se séparer; n'est-ce pas là ce que je disois de la manière de la Providence? Il faudra donc nous dire adieu, ma fille et moi, l'une pour Provence, l'autre pour Bretagne; c'est ainsi vraisemblablement que la Providence va disposer de nous. Elle a fait mourir aussi la nièce de notre Corbinelli[6] d'une étrange manière. Elle avoit emprunté avec son oncle le carrosse d'un de ses amis; un portier qui n'avoit jamais mené, prit témérairement de jeunes chevaux; il monte sur le siége; il va choquant, rompant, brisant, courant partout : un cheval s'abat, le timon va enfiler un carrosse, d'où trois hommes sortent l'épée à la main; le peuple s'assemble; un de ces hommes veut tuer Corbinelli : « Hélas! Messieurs, leur dit-il, vous n'en serez pas mieux, le cocher n'est point à moi, nous sommes au désespoir contre lui. » Cet homme devient son protecteur, le tire de la populace; mais il ne tire pas sa pauvre nièce d'une frayeur si excessive, qu'elle revient chez elle le cœur serré, au point que la fièvre lui prend le soir, et quatre jours après elle meurt. Elle a été généralement regrettée[7]. La philosophie de notre ami ne l'a pas empêché d'en pleurer; mais j'espère qu'enfin elle le consolera. C'est à elle que je le recommande; car je n'ai pas la vanité de croire que je puisse en cette rencontre quelque chose sur son esprit. Cependant, mon cher cousin, je lui laisse la plume, après vous avoir embrassé de tout mon cœur et mon aimable nièce, à qui je prétends écrire comme à vous dans cette longue et ennuyeuse lettre. Je dis ennuyeuse, parce que comme elle ne m'a point divertie en l'écrivant, je crois qu'elle ne vous divertira point

1688

6. Voyez tome V, p. 532, note 6.

7. L'édition de 1697 ajoute : « de ceux qui la connoissoient. »

1688 en la lisant. Je voudrois bien embrasser le joli petit marquis de Coligny.

Ma fille vous fait à tous deux mille sincères amitiés : elle est toujours flattée et reconnoissante de l'estime et de l'amitié que vous avez pour elle. Je comprends bien que si vous étiez jeune, elle auroit la première place dans votre cœur.

Il faut que je revienne encore à vous, pour vous dire la joie que j'ai de l'estime que je vous vois pour le second tome d'Abbadie [8]. Vous savez de quelle manière je vous en ai parlé : c'est le plus divin de tous les livres. Cette estime est générale, et le premier qui m'en a parlé avec transport, c'est notre cher ami. Ce livre est digne de vous et de ma chère nièce. Je ne crois pas qu'on ait jamais parlé de la religion comme cet homme-là.

DE CORBINELLI.

Il est certain, Monsieur, personne n'en a jamais parlé comme lui : il semble que le Saint-Esprit lui ait dicté ses pensées et ses preuves, pour donner de la confusion aux faux docteurs. Pour moi, je me nourris de morale, dont je me suis armé contre la mort de ma nièce; la pitié a toujours été ma passion dominante, et je puis dire la seule. On dit que c'est une épine qu'on m'a ôtée du pied, qui me fait encore mal. Les obstacles ne me seront plus un obstacle pour aller en Bourgogne vous y voir; je le desire passionnément, sans oublier que Mme de Coligny y aura sa part.

8. Ici et partout dans la suite Bussy a écrit : « Labadie. » C'est aussi l'orthographe de l'édition de 1697.

1057. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE GRIGNAN. 1688

Six semaines après que j'eus écrit cette lettre (nº 1055, p. 160), j'écrivis celle-ci à la comtesse de Grignan.

A Cressia, ce 15e août 1688[1].

Je n'attendois à vous écrire, Madame, que le gain de votre procès, et je voulois joindre aux assurances de la continuation de mon estime et de mon amitié pour vous, les marques de ma joie de vos prospérités. Pour peu que vous eussiez tardé à obtenir votre arrêt, l'impatience m'alloit prendre, car j'aime fort à vous parler, et encore mieux à vous faire parler. Mandez-moi donc contre qui vous plaidiez, et ce que vous avez gagné. Ce n'est pas un factum que je vous demande; c'est grossièrement le sujet de la pièce. Mme de Montataire, avec toute sa réputation, n'en sait pas tant que vous, Madame; car le *chanoine*[2] survit encore à toutes ses défaites, et vos parties ne respirent plus. Du temps que je vous appelois *la plus jolie fille de France*[3], il n'y a guère de bonnes qualités au monde que je ne crusse que vous eussiez, mais je vous avoue que je ne prévoyois pas en vous le mérite du palais, et je crois même que vous ne vous en doutiez pas. Vous me paroissiez avoir le vol pour les cœurs et point du tout pour les procès[4]; cependant je vois bien que quand on a de l'esprit, on est capable de toutes choses. Pour moi,

Lettre 1057. — 1. Dans le manuscrit et dans l'impression de 1697, l'ordre des lettres n'est pas le même que dans notre édition. Cette lettre-ci est datée du 13 août dans l'impression de 1697.

2. Mme de Longueval.

3. Voyez tome I, p. 507, fin de la lettre de Bussy, et la *Notice*, p. 324.

4. « On dit figurément qu'*un homme a le vol pour telle et telle chose*, pour dire qu'il a des talents particuliers pour réussir en telle et telle chose. » (*Dictionnaire de l'Académie de* 1694.)

1688 Madame, je le suis de vous admirer et de vous aimer toute ma vie.

1058. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ ET A CORBINELLI.

Le même jour que j'écrivis cette lettre, j'écrivis celle-ci à Mme de Sévigné.

A Cressia, ce 15e août 1688.

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Avez-vous cru, ma chère cousine, que Monsieur d'Autun seroit plus aise du gain du procès de Mme de Grignan que moi, pour lui en avoir donné la nouvelle et ne m'en avoir rien dit? Si vous l'avez cru, je vous assure que vous vous êtes trompée, et que les bâtisseurs de séminaires sont plus touchés de l'avancement de leurs ouvrages que de la prospérité du reste des mortels; pour moi, qui n'ai point de bâtiment dans la tête, je suis plus sensible que lui à tout ce qui regarde mes amis.

Voici deux agréables nouvelles que j'ai reçues en même temps: l'arrêt de la belle Comtesse et la pension de notre ami M. de Lamoignon[1]. Je leur en écris à tous deux, mais j'en suis encore plus aise que je ne leur puis témoigner. La fortune, qui me persécute depuis longtemps en ma personne, se raccommode quelquefois avec moi en celles de mes amis : c'est toujours quelque chose.

Enfin votre nièce et moi sommes sur les fins du second tome de *la Vérité de la religion :* c'est un livre divin, je ne dis pas seulement pour la matière, mais encore pour

Lettre 1058. — 1. « Le Roi a donné deux mille écus de pension à M. de Lamoignon, avocat général. » (*Journal* de Dangeau, 25 juillet 1688.) — Bussy écrit « la Moignon. »

la forme. Je ne veux plus lire que ce livre-là pour ce qui regarde mon salut : il ne me feroit pas quitter le monde comme il y a obligé le Charmel[2] (quand je ne serois non 1688

2. Louis de Ligny, comte du Charmel, capitaine des becs-à-corbin et lieutenant général de l'Ile-de-France. — On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 6 novembre 1687 : « Charmel s'est senti si touché de Dieu depuis quelque temps qu'il a résolu de quitter la cour ; il l'a dit au Roi ce soir, et il vendra ses charges pour être plus libre.... Sa résolution est fort étonnante, d'autant plus qu'il n'avoit que des sujets de joie, et qu'il étoit fort agréablement ici et avec le Roi et avec les courtisans. » Saint-Simon ajoute : « Au milieu de la vie la plus agréable, Dieu permit que, sans dessein, il lût le *Traité de la vérité de la religion chrétienne* d'Abbadie, qui le toucha au point de prendre la résolution de tout quitter ; il l'exécuta avec un courage et une générosité héroïques, et résista au Roi qui le voulut retenir, et à qui seul il en fit la confidence. » Et dans une longue addition au *Journal* de Dangeau (tome XI, p. 29 et suivantes), toute consacrée à du Charmel : « Il se retira sans regarder derrière soi (*dans une maison voisine de l'Oratoire*). Sa vie fut constante, toute de prières, de bonnes œuvres et d'une pénitence souvent terrible, et d'autant plus qu'elle étoit de tous les moments, sans pouvoir être aperçue, sinon par les jeûnes et la frugalité en tout temps. C'étoit un homme à cilice, à pointes de fer et à toutes sortes d'inventions pareilles, qui étoit grand mangeur, plus grand jeûneur, et dont la prière étoit telle, qu'on l'a vu à genoux sans appui, sans livre et en même posture, un vendredi saint, depuis quatre heures du matin jusqu'à près de dix heures, à plate terre, dans une chapelle derrière le chœur de la Trappe, où il passoit d'ordinaire les carêmes, au réfectoire matin et soir, et le premier et le dernier au chœur à tous les offices du jour et de la nuit, etc. » Du Charmel se lia avec Nicole et les jansénistes, refusa de voir le Roi, et reçut le 11 février 1706 une lettre de cachet, « qui, continue Saint-Simon, ne laissa pas vingt-quatre heures au Charmel pour partir. Elle l'exiloit à la vérité en sa maison du Charmel près Château-Thierry, qu'il avoit fort raccommodée ; mais elle l'y tint cloué avec tant de sévérité qu'il ne lui fut jamais permis d'en découcher. Il y passa le reste de sa vie.... La pierre se déclara, mais la rancune du Roi fut plus dure qu'elle. Il fit demander permission de se venir faire tailler à Paris, et il exposa tout l'abandon d'une campagne dans une opération aussi dangereuse ; et il en fut opiniâtrément refusé. Il le fut donc au Charmel, et il en mourut presque aussitôt après (*au mois de février* 1714). » Voyez encore les *Mémoires de Saint-*

1688 plus marié que lui), mais il me le fera bien mépriser, et il m'en persuadera le détachement par l'esprit. Jusques ici je n'ai point été touché de tous les autres livres qui parlent de Dieu, et j'en vois bien aujourd'hui la raison: c'est que la source m'en paroissoit douteuse; mais la voyant claire et nette dans le livre d'Abbadie, il me fait valoir tout ce que je n'estimois pas. Encore une fois, ma chère cousine, c'est un livre admirable : il me peint tout ce qu'il me dit, et en un mot il force ma raison à ne pas douter de ce qui lui paroissoit incroyable. Mme de Coligny dit qu'elle gagera qu'Abbadie ne mourra point huguenot[3], ne pouvant pas s'imaginer que Jésus-Christ laisse périr un homme qui l'a si bien prouvé; et moi, qui ne réponds de rien, je dis que si Abbadie meurt dans sa religion, cela me feroit croire qu'on se peut sauver dans les deux, et cela par la même raison de ma fille.

A CORBINELLI.

Que faites-vous, Monsieur? que lisez-vous, qu'écrivez-vous? Pour moi, j'amasse mes matériaux pour l'histoire de mon héros[4]; je vous montrerai ce que j'aurai fait sur cela quand nous nous verrons.

Simon, tomes II, p. 198; V, p. 120 et suivantes; XI, p. 154 et 155. Mme de Caylus (tome LXVI, p. 441) dit de du Charmel : « C'étoit un gentilhomme lorrain, connu à la cour par le gros jeu qu'il jouoit. Il étoit riche et heureux; ainsi il faisoit beaucoup de dépense, et étoit à la mode à la cour; mais il la quitta brusquement, et se retira à l'Institution (*de l'Oratoire*), sur une vision qu'il crut avoir eue. »

3. Abbadie, loin de rentrer dans le sein de l'Église catholique, publia en 1718 un autre ouvrage intitulé : *la Vérité de la religion chrétienne réformée*. (*Note de l'édition de* 1818.)

4. Le Roi. Voyez tomes VII, p. 131; VI, p. 484; V, p. 72, note 5; p. 419, note 6; et particulièrement le *Mémoire* de Bussy *au Roi*, transcrit dans sa lettre du 19 novembre 1690.

1059. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ ET A CORBINELLI. 1688

Le lendemain du jour que j'eus reçu cette lettre (n° 1056, p. 163), j'y fis cette réponse.

A Coligny, ce 17e août 1688.

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je reçus hier votre lettre du 13e de ce mois, ma chère cousine, que je n'ai point trouvée ennuyeuse comme vous me le mandez. Je vous avoue que j'en ai reçu quelquefois de vous de plus généralement belles que celle-ci; cependant il y a des traits de maître en beaucoup d'endroits, qui me contentent l'esprit, et tout le reste me touche le cœur. En un mot, j'ai été ravi de la recevoir et de la lire.

Quand vous me dites que vous croyez bien que je ne me précipiterai pas, que la vie est courte et que je suis déjà bien avancé, que ce n'est pas la peine de m'impatienter, peut-on plus égayer une matière si triste? Quand vous me mandez, pour me consoler, que tout le monde a ses peines, que si je n'avois eu les miennes, j'en aurois eu d'autres, et que tel est l'ordre de la Providence, cela n'est-il pas chrétien et du meilleur sens du monde? Quand après cela vous me parlez de la transplantation romanesque de notre cousin d'Allemagne par cette même Providence, et que vous ajoutez que cette bizarre et extraordinaire fortune, dont il n'a point été l'artisan, me doit empêcher de tirer aucune conséquence en sa faveur, ni de me faire aucun reproche, vous fortifiez agréablement les raisons que je me suis dites et que je me dis tous les jours pour n'être point fâché. Allez, ma chère cousine, vous êtes bien plus aimable que vous ne pensez.

1688 Vous[1] me mandez ensuite le gain du procès de la belle Comtesse. Je lui en ai fait compliment, et je vous en ai fait reproches, de l'avoir appris à Monsieur d'Autun avant moi.

Vous me mandez que cela vraisemblablement vous va séparer : j'en ai peur, et je dis là-dessus que comme à quelque chose malheur est bon, à quelque chose aussi bonheur est mauvais, car c'est le gain du procès qui vous donnera ce chagrin. Il ne falloit pas aussi que Mme de Grignan le perdît, mais votre compte et le sien étoit qu'il ne fût jugé de dix ans.

La mort de la petite Réville[2] est un coup particulier de cette Providence qui prend à tâche de sauver notre ami. Une plus longue vie de cette fille pouvoit engager son oncle dans des haines et dans une si grande avidité de bien, que cela auroit pu nuire à son salut. Cette aventure me l'a fait juger un prédestiné. Mme de Coligny dit que quand on a dit jusques ici *je faillis à mourir de peur*, ç'a été une exagération hyperbolique; mais qu'aujourd'hui c'est une chose de fait. Elle vous rend mille grâces de l'honneur de votre embrassade, et pour elle et pour son fils. Je vous ai parlé dans ma dernière lettre si amplement d'Abbadie que je n'ai rien à y ajouter, sinon que je le relirai tous les trois mois du reste de ma vie.

A CORBINELLI.

Bien vous a pris, Monsieur, d'avoir fait provision dans Abbadie de soumission aux ordres de la Providence, pour soutenir la perte que vous avez faite de Mademoiselle votre nièce. Je suis de l'avis de ceux qui vous disent

Lettre 1059. — 1. Ce paragraphe et le suivant avaient été omis dans l'édition de 1818 ; ils se trouvent dans la première (1697).

2. La nièce de Corbinelli.

que c'est une épine hors de votre pied, qui vous fait encore mal; mais ce mal ne vous durera pas longtemps et vous épargnera bien des peines. Nous y trouverons notre compte, s'il vous fait venir en Bourgogne, et vous ferez fort bien d'y venir, quand ce ne seroit que pour vous désaccoutumer des lieux où vous avez vu si longtemps cette pauvre fille; mais à votre retour à Paris il faudra changer de maison; pour le quartier, j'aime trop ma cousine pour vous en conseiller un autre. Mme de Coligny dit qu'elle ne quitteroit pour rien du monde sa part de votre séjour en Bourgogne. 1688

1060. — DE MADAME DE GRIGNAN AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Quinze jours après que j'eus écrit cette lettre, je reçus celle-ci de Mme de Grignan.

A Paris, ce 26e août 1688.

Vous me demandez qui sont les gens contre qui je plaidois, Monsieur? Je suis si lasse d'entendre nommer mes ennemis que je ne puis me résoudre à vous dire leurs noms; je veux même l'oublier, et mon procès aussi. Il est vrai que je me suis acquis bien de l'estime parmi les procureurs, mais je ne puis atteindre jusques à Mme de Montataire : elle demande et obtient, et je ne fais que me défendre. Cette différence dans les succès en doit mettre dans les réputations[1].

Vraiment, Monsieur, vous vous êtes bien mépris quand vous me croyez le vol pour les cœurs, et non pas

Lettre 1060. — 1. Dans l'édition de 1697 : « en met dans notre bonheur. » — Voyez ci-après, p. 176, la note 5 de la lettre suivante.

1688 pour les procès : c'est Dieu merci tout le contraire ; ne me faites donc plus l'injustice de ne pas compter au nombre de mes perfections celle d'entendre la procédure à merveilles. Mais, Monsieur, dans le temps que j'espère jouir du repos que ma capacité m'a acquis, un bruit de guerre[2] m'épouvante. J'ai un fils qui s'avise d'avoir dix-sept ans : on dit que c'est le bel âge, non pas pour plaider[3], mais pour aller à la guerre ; et c'est ce qui m'oblige de souhaiter qu'il fût plus vieux pour soutenir les fatigues, ou plus jeune pour n'y être pas exposé. Mais c'est un mal à quoi il n'y a point de remède.

Au milieu du trouble comme du repos, je suis très-sensible à toutes les marques de votre estime et de votre amitié ; je vous en demande la continuation, et je vous assure que je vous aime et que je vous honore fort.

1061. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Dans le même paquet où étoit cette lettre, j'y trouvai encore celle-ci de Mme de Sévigné.

A Paris, ce 26e août 1688.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Vous verrez, mon cher cousin, par une grande lettre que je vous ai écrite, et que j'ai donnée à Mme de Montataire pour vous faire tenir, que je n'ai point manqué

2. Voyez la lettre suivante, p. 177.

3. Allusion au mot de Chicaneau, dans *les Plaideurs* (acte I, scène VII) :

Comment? C'est le bel âge
Pour plaider.

de vous apprendre la victoire tout entière que ma fille a remportée sur ses parties, tout d'une voix, et avec dépens. Si je ne vous l'ai pas mandé aussitôt qu'à Monsieur d'Autun, c'est que ne vous ayant écrit qu'un jour après lui, on nous fit une vilaine chicane qui troubla un peu notre joie, par la crainte de n'avoir pas notre arrêt signé avant la levée du parlement; mais ayant donné remède à ce mal, je vous écrivis une grande lettre, que vous avez dû recevoir présentement. Ainsi vous ne serez point jaloux du prélat, et vous croirez qu'il n'est point arrivé de changement dans mon cœur qui puisse m'obliger de le préférer à vous. 1688

C'est avoir envie de vivre chrétiennement avec la fortune, que de lui pardonner la conduite qu'elle a eue avec vous, en faveur des bontés qu'elle a pour vos amis. Il y a toujours lieu de se consoler, quand on observe tout ce qu'elle fait; car fort souvent aussi elle rend tant de gens malheureux, qu'on peut dire comme à l'opéra :

Goûtons l'unique bien des cœurs infortunés :
Ne soyons pas seuls misérables[1].

Les personnes bien disposées à prendre patience et à se consoler, en trouvent partout des raisons, et c'est en vérité une grande sagesse; le contraire me paroît d'une folie et d'une inutilité pitoyable.

Je suis toujours charmée que vous aimiez Abbadie. Notre ami a été le premier à lui rendre un témoignage d'estime, et à se rendre à la force de ses raisonnements[2]. Après lui, je vous souhaitois rendu, et voilà qui est fait. Ce goût a été assez universel; mais je m'en tiens à vous

Lettre 1061. — 1. Vers du *Thésée* de Quinault. Voyez tome IV, p. 204, et la note 13.

2. Voyez plus haut, p. 33, l'apostille de Corbinelli à la lettre du 10 mars 1687.

1688 deux pour croire que tout le transport que j'ai eu en lisant principalement le second[3] tome, est tout à fait bien fondé. Je crois que si ce livre m'avoit donné autant d'amour de Dieu qu'il m'a fortement persuadée[4] de la vérité de ma religion, je serois une vraie sainte; mais c'est toujours une grande avance et une grande obligation que nous avons à cet homme-là, de nous avoir ôté nos misérables doutes, et d'avoir si fortement répondu à mille objections qui paroissoient fortes; mais après lui tout est aplani. On est honteux de n'avoir pas pensé ce qu'il a dit; on est tout persuadé et tout instruit de la vérité et de la sainteté d'une religion qu'on n'avoit jamais considérée que superficiellement. Je trouve que vous et ma nièce dites fort bien sur le sujet de cet homme admirable; quoique différemment, nous avons dit les mêmes choses.

Notre Montataire poursuit vivement le *chanoine*[5]; mais il se débat si violemment dans son agonie, qu'il les empêche encore de pouvoir aller à leurs châteaux, par les menaces continuelles des arrêts du conseil, qui cassent fort souvent les arrêts des parlements les mieux donnés : aussi fait-il présentement ce qu'il veut faire, qui est de leur donner toujours de la peine, même en expirant.

3. Dans les éditions les plus récentes (ce passage manque dans les anciennes), on a substitué *deuxième* à *second*.

4. Il y a *persuadé*, sans accord, dans le manuscrit.

5. Mme de Longueval. — Il avait été rendu, le 30 mai 1686, un arrêt du parlement de Paris, qui posait les bases d'après lesquelles devait être fait le partage des successions de Philippe de Longueval et d'Élisabeth de Thou, aïeuls de la comtesse de Bussy. Cet arrêt, dont l'expédition est sous nos yeux, donnait gain de cause à cette dernière. Voyez la lettre du 8 juillet 1680, tome VI, p. 517 et note 7. (*Note de l'édition de* 1818.) — Tout ce qui suit ces mots : « le *chanoine*, » jusqu'à la fin de l'alinéa, a été biffé dans le manuscrit.

Vous avez su que le jeune Villars, fils d'*Orondate*[6], revenu d'Allemagne où il a fort bien fait, soit pour sa réputation dans la guerre d'Allemagne, soit pour les négociations dont il s'est fort bien acquitté, a eu l'agrément pour la charge de commissaire général de votre défunte cavalerie. Il en donne cinquante mille écus au marquis de Montrevel. Il vend son régiment trente mille écus à Blanchefort[7]. Ainsi voilà un homme placé dans une charge dont il s'acquittera fort bien, à la veille d'une guerre qui fait présentement la nouvelle publique[8]. On lève des troupes, et on les envoie en Allemagne. Nous voulons commencer sans attendre qu'on nous attaque. Nous sommes chagrins de l'élection de Liége[9], et de n'avoir point emporté celle de Cologne[10]. Le pape, qui en est présentement le maître, n'est pas bien disposé pour nous. Ainsi nous voulons être en état de répondre à tout, et peut-être même d'attaquer les premiers. Le temps

1688

6. Voyez tome III, p. 197, note 7.

7. Voyez le *Journal* de Dangeau, à la date du 1er septembre 1688. — Sur Montrevel, voyez tome III, p. 111, note 2, et sur Blanchefort, plus haut, p. 46, note 3.

8. La guerre qui suivit la ligue d'Augsbourg. Voyez plus bas, p. 185 et 193.

9. Le baron Jean-Louis d'Elderen, grand doyen de Liége, avait été élu évêque de cette ville contre le gré de la France. Il occupa le siége épiscopal de 1688 au 1er février 1694.

10. Le Roi était parvenu à faire élire le cardinal (*Guillaume-Égon*) de Furstenberg coadjuteur de l'archevêque de Cologne; mais le pape lui ayant refusé des bulles, il fallut procéder à une nouvelle élection après la mort de l'électeur. Le chapitre élut une seconde fois le cardinal; le pape persévéra dans son refus; mais le Roi déclara qu'il soutiendrait l'élection canonique du cardinal, et il fit occuper par ses troupes la ville de Cologne. (*Note de l'édition de* 1818.) — L'archevêque de Cologne fut Joseph-Clément de Bavière, du 20 septembre 1688 au 12 novembre 1723. Il était frère de la Dauphine. C'est lui qui fut sacré par Fénelon en 1707. Voyez l'*Histoire des Français*, par M. Lavallée, tome III, p. 317.

1688 nous en apprendra davantage. Mon cher cousin et ma chère nièce, je vous recommande toujours l'un à l'autre la douceur de votre société. C'est un bien sur lequel la fortune n'a point de prise.

DE CORBINELLI.

Pour Abbadie, je suis ravi, Monsieur, que votre goût se rencontre avec le nôtre; c'est bon signe pour nous. Il a ses envieux et ses censeurs; mais qui est-ce qui n'en a point, ou qui n'en a point eu? Le pauvre M. de Vardes a une fièvre lente qui le dévore petit à petit, et qui nous inquiète.

J'ai bien envie d'aller causer avec vous sur vos matériaux d'histoires, et sur toutes sortes de matières semblables ou différentes.

1062. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

Vendredi 3e septembre 1688.

Je vous mandois, Monsieur, l'arrivée de M. de Vardes à la cour après son exil [1]. Je puis vous mander aujourd'hui son arrivée dans le ciel; car tout chrétien doit présumer le salut de son prochain, quand il est mort dans le sein de l'Église avec tous ses sacrements. Ce pauvre homme, après une maladie de langueur, comme vous avez su, s'abandonna enfin à M. Sanguin [2]. D'abord ses remèdes ressuscitants l'avoient comme ressuscité; mais

Lettre 1062. — 1. Voyez la lettre du 26 mai 1683, tome VII, p. 237. — Le marquis de Vardes mourut à Paris le 3 septembre, « après une longue maladie, » dit la *Gazette* du 11 septembre. « Il laisse quarante mille livres de rente à M. le duc de Rohan, son endre. » (Dangeau, au 3 septembre.)

2. Voyez tome V, p. 76.

la nature n'aidant point à ces cordiaux admirables, il est retombé, et depuis quatre jours il se défend contre la mort, tantôt à l'agonie, tantôt prenant du quinquina, puis retombant en telle sorte, que sa fille l'a quitté il y a plus de deux jours dans une foiblesse; et M. de Rohan[3] fort inconsidérément mit son suisse rouge à la place du vert, et puis honteux de cette imprudence, il remit le vert à la place du rouge, et puis à trois heures après midi il a pu remettre le rouge en toute sûreté : c'est à cette heure qu'il a passé avec beaucoup de peine, et parlant toujours. Il a écrit au Roi, lui a demandé encore pardon, et ses bontés pour ses enfants. Je ne sais s'il a demandé le gouvernement ou le justaucorps bleu[4] pour M. de Rohan. Notre ami étoit sur un testament qu'il a rompu, et il ne l'a point remis sur le dernier. Monsieur l'évêque de Mirepoix[5], qui le conduit au ciel, lui

1688

3. Voyez tomes II, p. 308, note 6, et V, p. 448, note 2. — L'édition de 1773, notre seule source pour cette lettre, n'a que l'initiale R**. Deux lignes plus loin, elle donne *imprudence*, que l'édition de 1818 et les suivantes ont remplacé par *impudence*.

4. Le duc de Rohan était loin d'être en faveur, et n'eut pas l'ordre, bien qu'en état de l'avoir, à la promotion de cette année. Le Roi donnant même publiquement ses motifs d'exclusion contre le duc et trois autres, dit de lui : « qu'outre qu'il ne le voyoit guère, il falloit avouer qu'il n'en étoit pas aimé, qu'il le lui rendoit.... » — « Ce discours, dit Saint-Simon, courut bientôt partout et fit voir que M. de Rohan n'avoit pu effacer auprès du Roi la préférence de son mariage. » (Addition au *Journal* de Dangeau, tome II, p. 254.) C'est la fille de Vardes, « extrêmement riche et unique, que le duc de Rohan préféra à la fille et à la charge du duc de Créquy, ce que le Roi ne lui pardonna jamais. » (Addition au même tome, p. 165.) — Le gouvernement d'Aigues-Mortes valait vingt et une mille livres de rente; il fut donné à d'Aubigné, frère de Mme de Maintenon; et le brevet de justaucorps en broderie fut donné au comte de Brionne. Voyez le *Journal* de Dangeau, aux 4 et 7 septembre 1688. — Sur le justaucorps à brevet, voyez tome VII, p. 237, note 3.

5. Pierre de la Broue, évêque de Mirepoix du 8 septembre 1680

1688 a demandé d'où venoit cette diminution : il lui a dit que depuis quelque temps Corbinelli se moquoit de lui ; cela n'a paru qu'à lui : voilà qui ressemble bien au malheur de ce pauvre homme. Sa résignation s'accommode fort bien de tout cela ; cependant il ne l'a pas quitté ; il lui fit recevoir le saint viatique et l'extrême-onction, au retour d'une horrible foiblesse, et lui parla de Dieu divinement et simplement. Sa famille n'y étoit pas : M. de Vardes parut content et reconnoissant de ce service important. Il avoit mené deux jours auparavant Mme d'Omelas[6] et sa famille dans une maison garnie, où elle vouloit aller ; il l'a vue aujourd'hui : elle pleure, mais sagement. Il a laissé la croix de l'Ordre que le grand maître[7] lui avoit donnée, à ses héritiers, MM. de Roquelaure et de Foix ; un gros diamant à la duchesse du Lude, parce qu'elle en a pour cinquante mille écus. Je ne sais point le reste. Pour moi, je le regrette, parce qu'il n'y a plus d'homme à la cour bâti sur ce modèle-là. Adieu, aimable ami.

à septembre 1720. Il prononça en 1690, à Saint-Denis, l'oraison funèbre de la Dauphine, et fut l'un des quatre évêques qui appelèrent au futur concile de la bulle *Unigenitus*. « C'étoit, dit Saint-Simon (tome XVIII, p. 51), un excellent évêque, résidant, aumônier, édifiant, instruisant, prêchant ses ouailles, dont il étoit adoré et de tout le pays, et d'ailleurs très-savant et fort éloquent. »

6. Voyez la lettre du 22 septembre suivant, p. 189 et 190. — L'édition de 1773 ne donne que l'initiale : « Mme D.... » Cinq lignes plus loin, elle porte : « de Sude, » pour « du Lude. »

7. Le duc du Lude, grand maître de l'artillerie, était mort en 1685, sans postérité ; mais une de ses sœurs, mariée au premier duc de Roquelaure, avait laissé deux enfants : le duc de Roquelaure, ancien marquis de Biran (voyez tomes III, p. 109, note 5, et IV, p. 260, seconde ligne de la note 10), et la femme du duc de Foix (voyez tome II, p. 221, note 4). Ces deux héritiers du grand maître étaient donc son neveu et le mari de sa nièce.

1063. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ ET A CORBINELLI. 1688

Trois semaines après que j'eus reçu cette lettre (n° 1061, p. 174), j'écrivis celle-ci à Mme de Sévigné.

A Coligny, ce 15e septembre 1688.

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Vous vous plaigniez, ma chère cousine, de ne point voir le nom de notre cousin d'Allemagne dans les gazettes : vous allez avoir contentement. La gazette de Besançon[1], à l'article de Vienne du 26e août dernier, parle ainsi du siége de Belgrade[2] : « Les assiégés faisoient de continuelles sorties, qui incommodoient beaucoup les Impériaux, et dans l'une de ces sorties le comte Rabutin y a été blessé à l'épaule d'un coup de mousquet, et le comte Taxis, colonel des troupes de Bavière[3], d'un

LETTRE 1063. — 1. La gazette de Besançon était une sorte de bulletin, qui, s'imprimant dans une ville frontière, pouvait devancer parfois, pour les nouvelles d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne, la *Gazette* publiée à Paris. Le titre de cette feuille était : *Les Courriers du temps, passans toutes les semaines à Besançon, et y débitans les plus curieuses et asseurées nouvelles de leurs pacquets.* Le premier numéro, qui expose le plan de la publication, est daté du 4 janvier 1664. Il en paraissait quatre par mois ; le prix du numéro, d'une demi-feuille, était de quinze deniers. Du milieu de mai 1664, jusqu'à la fin de cette année, ils furent d'une feuille entière.

2. La ville et le château de Belgrade furent emportés d'assaut le 6 septembre 1688, après un combat de plus de cinq heures. C'était, comme nous l'avons dit, l'électeur de Bavière, frère de la Dauphine, qui commandait le siége. Il monta le premier à la brèche, et fut blessé d'une pierre à la joue. (*Gazette*, p. 484 et 485.)

3. La *Gazette* du 18 septembre dit « major dans les troupes de Bavière. » Ce fut lui que l'électeur de Bavière dépêcha pour porter l'avis de la prise de Belgrade au Roi Très-Chrétien et à la Dauphine. (*Gazette du 2 octobre.*) — Les comtes de la Tour Taxis sont princes de l'Empire ; ils prétendent se rattacher à la maison de la

1688 autre coup de mousquet assez dangereux. » De la manière que la gazette parle de la blessure du comte Taxis, celle du comte de Rabutin ne me paroît pas considérable[4]. J'en écris à la duchesse-comtesse, et je m'en réjouis avec elle, comme d'une marque d'honneur qui servira à la fortune de son mari. Si nos commencements de guerre ont de la suite, nous ferons bien d'autres compliments à nos amis. Vous aurez intérêt[5] pour le petit de Grignan, comme moi pour mon fils. Dieu nous les conserve! et nous aussi, qui par nos charges de grands-pères sommes autant exposés que les jeunes gens qui vont à la guerre. Voyez M. de Vardes : les gens tués à Belgrade ne sont pas plus morts que lui.

A CORBINELLI.

Vous me préparâtes à la nouvelle de la mort de M. de Vardes, Monsieur, quand vous me mandâtes qu'il avoit une fièvre lente[6]. Je ne pensois pourtant pas que cela allât si vite. Cet événement ne fait pas honneur au médecin hollandois[7], car ce n'étoit pas un mal extraordinaire. Je suis fâché de sa mort pour la douleur que vous en aurez, mais j'en suis fâché aussi pour l'amour de moi. Nos dis-

Tour d'Auvergne, vers le onzième siècle. Mais le P. Anselme a négligé, comme fabuleux, ces premiers degrés de la maison de la Tour. (*Note de l'édition de* 1818.) — La sortie où le comte de Taxis fut blessé eut lieu le 13 août, sur les huit heures du matin.

4. Le comte de Rabutin continua de servir malgré cette blessure.

5. « Vous y aurez intérêt. » (*Édition de* 1697.)

6. Voyez plus haut l'apostille de Corbinelli à la lettre du 26 août, p. 178.

7. Adrien Helvétius, né vers 1661, mort à Paris en 1727, aïeul de l'auteur du livre *de l'Esprit*. Ce fut lui qui introduisit en France l'usage de l'ipécacuana. Son père, Jean-Frédéric Helvétius, premier médecin du prince d'Orange, en avait le premier, dit-on, découvert la vertu.

grâces, arrivées et finies presque en même temps, nous avoient réchauffés l'un pour l'autre; et cela, avec une estime réciproque, me fait aujourd'hui sentir sa mort plus que je n'aurois fait il y a vingt ans. Dieu veuille avoir son âme! Mandez-moi, je vous supplie, comment il a fini, et après l'avoir regretté honnêtement tous deux, ne songeons plus qu'à ne le pas sitôt suivre. 1688

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je reviens à vous, ma chère cousine, pour vous demander pardon si je vous écris sur du carton : mon papier fin est fini, il n'y en a point d'autre en ce pays que de celui-ci. Je crois qu'il n'y a pas longtemps qu'on y écrivoit encore sur l'écorce des arbres.

1064. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Quinze jours après que j'eus écrit cette lettre, je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

A Paris, ce 22e septembre 1688.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Il est vrai que j'aime la réputation de notre cousin[1] d'Allemagne. Le marquis de Villars nous en a dit des merveilles à son retour de Vienne[2], et de sa valeur, et de son mérite de tous les jours, et de sa femme, et du bon air de sa maison. Je sentis la force du sang, et je la sens encore dans ce que dit la gazette de sa blessure. Vous êtes cause, mon cher cousin, que j'écris à cette duchesse-

Lettre 1064. — 1. Ces trois mots : « de notre cousin, » ont été ajoutés en interligne et d'une autre main.

2. Voyez plus haut, p. 164, note 4, et p. 177.

1688 comtesse, en lui envoyant votre paquet. J'admire toujours les jeux et les arrangements de la Providence. Elle veut que ce Rabutin d'Allemagne[3], par des chemins bizarres et obliques, s'élève et soit heureux; et qu'un comte de Bussy, l'aîné de sa maison, avec beaucoup de valeur, d'esprit et de services, même avec la plus brillante charge de la guerre[4], soit le plus malheureux homme de la cour de France. Oh bien! Providence, faites donc comme vous l'entendrez : vous êtes la maîtresse; vous disposez de tout comme il vous plaît, et vous êtes tellement au-dessus de nous, qu'il faut encore vous adorer, quoi que vous puissiez faire, et baiser la main qui nous frappe et qui nous punit; car devant elle nous méritons toujours d'être punis.

Je suis bien triste, mon cher cousin : notre chère comtesse de Provence, que vous aimez tant, s'en va dans huit jours; cette séparation m'arrache l'âme, et fait que je m'en vais en Bretagne; j'y ai beaucoup d'affaires, mais je sens qu'il y a un petit brin de dépit amoureux: je ne veux plus de Paris sans elle, je suis en colère contre le monde entier, je m'en vais me jeter dans un désert. Eh bien, Monsieur et Madame! en savez-vous plus que nous sur l'amitié? Nous donnerions des leçons aux autres; mais en vérité il est bien douloureux d'exceller en ce genre : ceux qui sont si sensibles sont bien malheureux. Parlons d'autre chose.

Vous savez la mort de votre ancien ami Vivonne[5]? Il

3. Dans l'édition de 1697 et dans les suivantes : « .... ce Rabutin d'Allemagne, notre cadet de toutes façons. » Il descendait de Christophe de Rabutin, quatrième fils d'Amé de Rabutin, tandis que Mme de Sévigné et Bussy descendaient de Hugues de Rabutin, son fils aîné. Voyez la *Généalogie*.

4. Celle de mestre de camp général de la cavalerie légère.

5. « M. le maréchal de Vivonne mourut à Chaillot, entre les mains

est mort en un moment, dans un profond sommeil, la tête embarrassée, et entre nous, aussi pourri de l'âme que du corps. On a donné sa charge de général des galères à M. du Maine, quatre cent mille francs à Mme de Vivonne, et après elle aux enfants du jeune Mortemart[6]. 1688

Le Roi va le 28e de ce mois à Fontainebleau[7]. Il y a quelque autre dessein, mais il est encore caché. Il y a un air de ralentissement dans tout le mouvement de guerre qui a paru d'abord[8]. La flotte seule du prince

d'un médecin calabrois, qu'on dit qui l'a tué. » (*Journal* de Dangeau, au 16 septembre.) La *Gazette* du 18 dit que Vivonne mourut le 15.

6. Louis de Rochechouart, duc de Mortemart, seul fils du maréchal de Vivonne, était mort à l'âge de vingt-cinq ans, le 3 avril précédent. Il avait la survivance de la charge de général des galères, avec le pouvoir de commander en l'absence de son père, et s'était distingué dans les deux expéditions d'Alger, dans celle de Cadix et celle de Gênes. Il fut regretté de Louis XIV et de toute la cour. Le Roi lui avait donné un million en lui faisant épouser une fille de Colbert, dont il eut deux fils et trois filles. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 3 avril 1688. — Le Roi, en donnant au duc du Maine la charge de général des galères, fit remettre quatre cent mille livres à Mme de Montespan, et la chargea de déterminer dans quelle proportion cette somme serait distribuée aux enfants de Vivonne. L'ancienne favorite décida qu'il y aurait cent mille livres pour les deux filles de Vivonne, qui étaient à Fontevrault, et qu'avec les trois cent mille livres restant, on achèterait, pour les enfants du duc de Mortemart, une terre dont la maréchale de Vivonne aurait l'usufruit. Le brevet de justaucorps brodé qu'avait Vivonne fut donné au marquis de Villequier. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 21 septembre 1688. (*Note de l'édition de* 1818.)

7. La *Gazette* du 2 octobre nous apprend que c'est en effet le 28 septembre que le Roi partit de Versailles pour Fontainebleau, où il resta jusqu'au 12 novembre.

8. Trait d'habileté de Louvois. La guerre était résolue, et les préparatifs s'en faisaient avec un mystère impénétrable. On voulait effrayer l'ennemi en tombant à l'improviste sur Philisbourg. En conséquence, des voitures remplies de farine, mais qui semblaient ne contenir que des habillements de troupes, furent dirigées sur Sélestat et Strasbourg. Trente mille hommes marchèrent sur Landau, y

1688 d'Orange[9], toute prête à mettre à la voile, est digne d'attention. On croit qu'elle menace l'Angleterre[10]. Cependant on garde nos côtes : on a fait partir les gouverneurs de Bretagne et de Normandie. Tout ceci est fort brouillé ; il y a bien des nuages amassés : ce dénouement mérite qu'on ne le perde pas de vue. Adieu, mon cher cousin : je vous écrirai encore avant que de partir, et je vous embrasse tous deux.

DE CORBINELLI.

Le prince d'Orange ni ses alliés ne songent point à faire des entreprises sur nous. Ils ne songent qu'à empêcher[11] celles que nous voudrions faire sur eux, en nous montrant qu'ils ont de quoi se défendre, sans vouloir persuader qu'ils veulent attaquer. C'est ce que je soutiens[12] dans les règles de la politique.

arrivèrent le même jour, et investirent Philisbourg d'une manière si imprévue, que M. de Starenberg, qui en était gouverneur, était sorti de la place pour aller à la chasse, et ne put rentrer qu'en traversant le marais. Voyez les *Mémoires pour servir à l'Histoire de M. de Louvois*, p. 10; les lettres écrites par ce ministre, le 8 septembre, à Catinat et au commissaire Desnoyers; les *Lettres militaires*, tome V, p. 1 et 3; et le *Journal* de Dangeau, 3 et 5 octobre 1688. (*Note de l'édition de* 1818.)

9. Guillaume de Nassau, né en 1650, stathouder de Hollande depuis 1672. Il avait épousé Marie, fille de Jacques II, et cette année-là même (5 novembre 1688), il vint débarquer sur les côtes d'Angleterre et y fut proclamé roi conjointement avec sa femme.

10. Le comte d'Avaux, ambassadeur de France, alla à l'assemblée des États-Généraux et leur fit des représentations au sujet des grands armements de la Hollande. Il déclara que le Roi était persuadé qu'ils regardaient l'Angleterre, et qu'il considérerait « comme une rupture ouverte le premier acte d'hostilité qui *serait* fait par leurs troupes ou par leurs vaisseaux contre Sa Majesté Britannique. » (*Gazette du* 18 *septembre*.)

11. Dans l'édition de 1697 : « Il ne songe qu'à l'Angleterre, ou à empêcher, etc. »

12. Tel est le texte du manuscrit. A *soutiens* les éditeurs ont substitué *souhaite*.

On a envoyé à Rome pour préparer des accommodements et nous relâcher de toutes nos prétentions de régale et de franchise, à condition que le pape se relâchera de l'élection du prince Clément de Bavière[13], et se contentera de la coadjutorerie, en souffrant que M. de Furstemberg soit électeur et évêque de Liége; la difficulté est que les confédérés d'Allemagne en conviennent. 1688

Adieu, Monsieur : je vous remercie de tout mon cœur des compliments que vous m'avez faits sur les deux morts qui m'ont affligé depuis deux mois[14]. La mienne viendra quand il lui plaira. Je ne sais si elle m'affligera; mais je sais bien qu'elle ne me surprendra pas.

1065. — DE CORBINELLI ET DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

Mercredi 22e septembre 1688.

DE CORBINELLI.

Rien, Monsieur, n'est mieux pensé, ni n'a jamais été

13. Voyez la *Gazette* du 9 octobre, p. 498 et 499. — Le pape, dans la vue d'écarter d'autant plus le cardinal de Furstenberg de l'électorat de Cologne, fit proposer au chapitre d'élire le prince Clément de Bavière; il n'avait encore que seize ans, mais Sa Sainteté lui accordait des lettres de dispense d'âge, et promettait que, jusqu'à sa majorité, l'administration des affaires serait confiée au chapitre. Sur vingt-quatre voix, le cardinal en eut seize et le prince Clément huit. Odescalchi ne voulut entendre à aucun arrangement, et le prince Clément fut électeur. Voyez les *Mémoires de la cour de France, par Mme de la Fayette*, tome LXV, p. 4 et suivantes. (*Note de l'édition de* 1818.) — Dans l'édition de 1818, les mots *de l'élection* ont été omis. Ce paragraphe manque dans l'impression de 1697.

14. Celle de sa nièce et celle de Vardes : voyez plus haut, p. 172 et p. 182.

1688 mieux écrit que le raisonnement de votre lettre. Le monde d'ici improuve que M. de Vardes ne m'ait rien laissé; je suis ravi que ce sentiment soit conforme à celui qu'on a eu en Languedoc sur ce point. Je réponds à cela que je n'étois nullement serviteur, et encore moins l'ami du dernier Vardes, j'entends de celui qui avoit succédé au premier : il y avoit un an que le premier m'avoit honoré dans son testament; mais le dernier l'avoit fait déchirer vingt-cinq jours avant sa mort. C'étoient deux personnes de caractères différents en bien des choses, et surtout sur ce qui me regardoit. Si le premier avoit pu survivre au dernier, il se seroit moqué de son successeur sur ce chapitre, comme sur bien d'autres; il étoit comme tombé, non pas dans le délire, mais en extravagance. Son dessein étoit d'aller achever de vivre en Languedoc, et ce desir étoit devenu sa passion dominante, après lequel marchoit l'amour pour.... et la haine pour son gendre : elle étoit plus que *vatinienne* [1]. Ces trois passions l'ont accompagné devant le tribunal

Lettre 1065. — 1. On lit dans les *Entretiens de Voiture et de Costar* (Paris, Courbé, 1654, in-4°), p. 59 : « Vatinius, qui étoit l'horreur du peuple, et qui avoit donné lieu au proverbe *une haine vatinienne....* » On trouve aussi dans Catulle, xiv, vers 1-3 :

Ni te plus oculis meis amarem,
Jucundissime Calve, munere isto
Odissem te odio vatiniano.

« Si je ne t'aimais plus que mes yeux, très-aimable Calvus, pour ce présent je te haïrais d'une haine vatinienne. » On sait que Cicéron prononça une harangue contre ce Vatinius. — Ce mot avait été omis dans l'édition de 1773; il a été rétabli, d'après l'original, dans celle de 1818. — Quant à la lacune précédente : « l'amour pour.... », est-ce par le nom ou par une désignation quelconque de Mme d'Omelas qu'il faut la combler? Voyez un peu plus bas la fin de la lettre de Corbinelli, celle de Mme de Sévigné, et la lettre du 3 septembre précédent, p. 180.

de Dieu, où il n'a pu défendre la première que par la spiritualité de la seconde; pour la troisième, je ne sais dire autre chose que le mot de Juvénal, et je le dis de la part de Dieu : 1688

Dic..., Quintiliane, colorem[2].

Quelqu'un me dit quinze jours avant sa mort, qu'il avoit assuré qu'il ne me pardonneroit jamais de lui avoir donné un tel gendre. Je répondis que son gendre ne me pardonneroit jamais de lui avoir donné un tel beau-père. Je priai celui qui m'en parloit de le lui dire de ma part; et entre nous, j'avois résolu de ne le plus voir, et de lui mander que dès qu'il se plaignoit de moi, il jouiroit de mon absence, jusqu'à ce qu'il m'eût demandé pardon de ses plaintes. La mort a calmé cette tempête, et j'ai gagné par elle un repos auquel je ne m'attendois pas. On parle ici d'attaquer la donation qu'il a faite à Mme d'Omelas; mais il n'y a nulle apparence de réussir, parce que si, d'un côté, la Coutume réduit les donations sur le pied des testamentaires, et les déclare nulles quand elles sont faites pendant la maladie dont meurt le donateur, la même Coutume les approuve quand elles ne sont faites que des acquêts[3]. Adieu, mon ami. L'honneur de vos bonnes grâces, sans préjudice des rancunes qu'inspire la jalousie.

2. « Dis une excuse, Quintilien. » (Juvénal, *Satire* VI, vers 280.)

3. Voyez les articles 277 et 292 de la *Coutume de Paris*. Il suit de la combinaison de ces articles que la donation faite pendant la dernière maladie pouvait valoir comme testamentaire, si elle ne portait pas atteinte aux quatre quints (ou cinquièmes) des propres. On pouvait disposer des propres par donation entre-vifs; par testament, on ne pouvait disposer que du cinquième. Au reste, la donation à Mme d'Omelas n'était faite, paraît-il, que des acquêts, dont l'article 292 permettait de disposer en toute liberté, même « par testament et ordonnance de dernière volonté. »

1688

On n'a plus guère à dire quand on vient après quelqu'un qui a si bien dit; j'ai pourtant à vous redresser sur ce qu'on vous avoit dit que Mme d'Omelas avoit eu, outre la donation, de la vaisselle d'argent, et deux mille pistoles : cela n'est point vrai du tout. Au contraire, il voulut lui donner quelque argent pour s'en retourner : elle s'enfuit si brusquement d'auprès de lui, que comme il étoit assez mal, on crut qu'elle couroit au secours et qu'il expiroit; mais, dans la vérité, elle fuyoit une sorte de présent qui lui faisoit horreur avec ces circonstances. Je vous ai déjà mandé que cette personne avoit été trouvée aimable dans ce pays-ci : son accent, ses manières, ses naïvetés même, ont été prises en bonne part, et cela confirme puissamment ce que vous dites si bien, que nos yeux ne sont point ceux qu'on devroit avoir, si nous regardions les choses comme des chrétiens; mais la mode en est tellement passée, que les plus honnêtes femmes n'en ont pas même conservé les discours.

Adieu, mon cher président : plaignez-moi, ma fille s'en va en Provence; j'en suis accablée de douleur. Il est si naturel de s'attacher et de s'accoutumer à la société d'une personne aimable, et qu'on aime chèrement, et dont on est aimé, qu'en vérité c'est un martyre que cette séparation. Encore si nous pouvions espérer de nous revoir encore un jour à Grignan, ce seroit une espèce de consolation; mais hélas! cet avenir est loin, et l'adieu est tout proche. Nous reverrons donc bientôt ici M. de la Trousse. J'ai dit à Monsieur de Carcassonne la joie que vous avez du bon succès de sa harangue au Roi : il est vrai qu'elle fut belle et bonne comme lui[4]. Vous savez que M. du

4. « Ces jours-ci les députés des états de Languedoc présentèrent au Roi leur cahier; l'évêque de Carcassonne (*Louis-Joseph de Grignan*)

Maine a la charge des galères qu'avoit M. de Vivonne; on donne quatre cent mille francs à Mme de Vivonne [5]. Vous savez toutes les nouvelles mieux que nous : c'est pourquoi je finis. 1688

1066. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ ET A CORBINELLI.

Aussitôt que j'eus reçu cette lettre (n° 1064, p. 183), j'y fis cette réponse.

A Coligny, ce 28e septembre 1688.

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Tous ceux qui retournent de Vienne disent de notre cousin les mêmes choses que vous a dit [1] M. de Villars [2]. Lui et sa femme sont l'ornement de la cour de l'Empereur.

Ce que vous dites de la Providence sur cela est fort bien dit; quelque fertile que je sois quelquefois en pensées et en expressions, je n'y saurois rien ajouter, sinon que je reçois toutes mes disgrâces de la main de Dieu, comme des marques infaillibles de prédestination. La dernière fois que je vis le P. de la Chaise, il me dit, sur les plaintes que je lui faisois des duretés du Roi [3], que Dieu me témoignoit par là son amour. Je lui répondis que je le croyois; que je voyois bien qu'il me vouloit avoir, et qu'il m'auroit, mais que j'eusse bien voulu

harangua. » (*Journal* de Dangeau, 14 septembre.) Voyez aussi la *Gazette* du 18 septembre.

5. Voyez plus haut, p. 185, note 6.

Lettre 1066. — 1. Le manuscrit donne ainsi *dit*, sans accord.

2. Voyez ci-dessus, p. 183.

3. Les mots « du Roi » ont été biffés et remplacés, d'une autre main que celle de Bussy, par : « de la fortune. » Tout à la fin de l'alinéa, on a ajouté : « par cette voie, » après les mots « mon salut. »

1688 que c'eût été un autre que Sa Majesté qui eût fait mon salut.

Vous ne sauriez dire votre douleur sur la séparation de votre chère Comtesse à personne qui la sache mieux comprendre que moi; j'ai été depuis douze ou treize ans plusieurs fois sur le point de mourir, parce que j'étois sur le point de quitter votre nièce : rien ne m'est si fortement demeuré dans la mémoire que ces sortes d'angoisses, qui sont les plus cruels tourments de l'esprit. Votre dépit contre Paris me paroît naturel. Pour moi, j'allois jusqu'à la haine contre les lieux où je l'avois vue, et je trouve bizarre qu'on ne puisse souffrir les endroits qui font ressouvenir des gens aimés qu'on y a vus et qu'on n'y voit plus. J'ai trouvé beau ce que vous dites, qu'il est douloureux d'exceller en amitié; et Quinault, qui l'a dit en vers, ne l'a pas dit si fortement que vous :

N'aimons jamais, ou n'aimons guère :
Il est dangereux d'aimer tant[4].

Il faut dire comme vous :

Il est douloureux d'aimer tant.

La[5] mort de Vivonne ne m'a ni surpris ni fâché, parce que je m'attendois bien qu'une vérole de Naples, négligée dans les commencements et peut-être renouvelée d'une vérole de Paris, l'empêcheroit de vieillir. Pour la fâcherie, après une étroite amitié entre lui et moi, mes disgrâces me l'avoient fait perdre, et je l'avois assez méprisé pour ne lui en avoir fait aucun reproche; mais je le regardois comme un homme d'esprit et de courage qui avoit un fort vilain cœur, et sa vie et sa mort me font juger que son âme étoit encore plus infâme.

4. Vers de *Thésée* (acte II, scène v), déjà cités au tome III, p. 450.
5. Tout cet alinéa a été biffé dans le manuscrit.

Enfin voici bien du bruit. On va assiéger Philisbourg[6], et, je crois, le prendre; car puisque Monseigneur le Dauphin va faire cette expédition[7], il faut que le Roi soit assuré d'un heureux succès[8]; mais je ne comprends pas pourquoi Sa Majesté rompt avec l'Empereur par cet acte d'hostilité[9], si ce n'est qu'il prévoie que l'Empereur, s'accommodant avec le Turc, lui va déclarer la guerre, et qu'il veut avoir l'honneur de l'agression. Il y aura bien du sang répandu si cette guerre dure. Pour moi, qui souhaite toujours les avantages du Roi, quelque peu de sujet qu'il m'ait donné de le faire, je serai pourtant bien aise de voir des siéges et des combats, car, comme vous savez, les spectateurs sont cruels. 1688

Adieu, ma chère cousine : le cousin et la nièce vous embrassent mille fois. Je vous quitte pour dire un mot à notre ami.

A CORBINELLI.

Je ne doute pas que le prince d'Orange n'ait toutes ses pensées tournées du côté de l'Angleterre : au moins

6. Les troupes françaises se mirent en mouvement le 30 septembre. « Quatre-vingt mille hommes commandés par le Dauphin, prince de vingt-sept ans, que le Roi tenait dans une étroite dépendance, se portèrent contre Philippsbourg : Vauban dirigea le siége, et la ville, après un mois de résistance, fut forcée de se rendre (30 octobre). De là on s'empara de Manheim, Creutznach, Worms, Spire, Trèves, Mayence, Heidelberg, Heilbronn, etc.; en moins de deux mois les trois électorats ecclésiastiques et le Palatinat furent conquis. » (M. Lavallée, *Histoire des Français*, tome III, p. 317.)

7. Le Dauphin était parti de Versailles le 25 septembre; il arriva au camp devant Philisbourg le 6 octobre. Voyez la *Gazette* des 2 et 16 octobre.

8. Toute la fin de l'alinéa, à partir des mots : « mais je ne comprends pas, » a été omise dans l'édition de 1697; dans le manuscrit elle a été biffée et remplacée en interligne, d'une autre main, par : « je m'en fie bien à lui. »

9. Le public ignorait encore la ligue d'Augsbourg.

1688 ne paroît-il pas jusques ici qu'il nous en veuille. Le Roi n'attaqueroit pas Philisbourg, si le prince d'Orange se pouvoit encore joindre contre nous au duc de Saxe et au marquis de Brandebourg [10].

Il n'y a point d'accommodement à espérer avec le pape. Il ne veut entendre à aucune proposition, à moins qu'on n'abandonne la régale, les franchises et Furstemberg [11].

---

* 1067. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A ANGEBAUT[1].

A Paris, le 2e octobre 1688.

Je viens d'écrire, Monsieur, à la femme de la Sarge, qui me promet deux mille francs entre ci et Noël, mais c'est à condition que nous ferons nos diligences. Je lui mande qu'elle sorte des mains de Poulard les papiers qui

10. Jean-George III, électeur de Saxe de 1680 à 1691, et Frédéric III, électeur de Brandebourg depuis le mois d'avril précédent, premier roi de Prusse en 1701, mort en 1713. Les deux États avaient, dès 1686, adhéré à la ligue. Cologne était occupée par trois mille hommes de troupes de Brandebourg (*Histoire de France*, par M. Henri Martin, tome XIV, p. 88). A la fin du mois suivant (le 30 octobre), Dangeau rapporte dans son *Journal* que sur les plaintes du margrave de Hesse, les électeurs de Brandebourg et de Saxe et les princes de Brunswick « se sont tous rassemblés à Magdebourg, où ils ont résolu de joindre leurs forces ensemble pour défendre leurs États. Ils ont choisi M. de Hanovre pour leur général. L'électeur de Brandebourg doit fournir dix-huit mille hommes, l'électeur de Saxe douze mille, et la maison de Brunswick huit mille. Mais il faut que les Hollandois leur fournissent de l'argent pour faire marcher ces troupes. »

11. Sur la régale, voyez la note 40 de la lettre du 17 juillet 1680, tome VI, p. 535; sur les franchises, la lettre du dernier de mai 1687, ci-dessus, p. 54, et sur Furstenberg, p. 187. — Tout cet alinéa a été biffé dans le manuscrit et manque dans l'édition de 1697.

Lettre 1067 (revue sur une copie de l'autographe). — 1. Voyez plus haut, p. 42, note 1.

sont nécessaires, et qu'elle vous les remette entre les mains. 1688
Je crois que si vous la pressez un peu, elle le fera, car ce n'est qu'à cette condition que je lui promets de lui donner un peu de patience pour le reste, et de ne rien pousser aux extrémités. Aidez-moi donc un peu, agissez fortement pour faire que je puisse toucher cette somme de deux mille francs, sur laquelle vous prendrez à bon compte deux cents francs, et pas davantage, à cause du besoin pressant que j'en ai. Voilà tout ce que je vous puis dire : c'est à vous à faire le reste ; je vous en conjure de tout mon cœur.

M. Rabutin Chantal.

Si la femme de la Sarge me manque pour ces deux mille francs, elle peut compter que je ne lui enverrai plus la Montagne, mais un créancier à qui je dois, qui ne demande pas mieux, et qui la jettera dans le désespoir. Faites-lui bien entendre cela, je vous en conjure : je ne puis plus vivre comme je suis. Je vous prie de faire tenir cette lettre à la femme de la Sarge.

Suscription : Pour Monsieur Angebaus.

---

* 1068. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

[Paris,] mercredi 6e octobre [2].

Et comment voulez-vous que je ne pleure pas en voyant

Lettre 1068 (revue sur l'autographe). — 1. Mme de Grignan venait de repartir pour la Provence, et Mme de Sévigné l'avait reconduite jusqu'à Charenton. Voyez la lettre du 3 juillet 1689.

2. Dans l'autographe la lettre est précédée de quelques mots qui sont, le troisième surtout, assez difficiles à lire : « Rép. à l'écu (?) de Rostain, » ce qui pourrait signifier : « Réponse à la lettre écrite du

1688 tant de soins, tant d'amitié, des billets si tendres? Je ne suis pas à l'épreuve de toute la tendresse que me donne une conduite si charmante. Nous ne cessons point de vous aimer et de vous admirer; Monsieur le chevalier et moi nous nous cherchons si naturellement, que vous ne devez pas douter, ma chère bonne, que cette petite chambre ne soit ma demeure ordinaire; mais vous nous y manquez toujours, et d'une manière fort sensible. Vos portraits, qui sont autour de nous, ne nous consolent[3] pas. Il nous faut notre chère Comtesse, que nous ne trouvons plus; et sur cela, les yeux rougissent, tout est perdu. L'honneur même d'être servie présentement la première, en prenant du café[4], m'afflige au lieu de me consoler, tant mon cœur est peu sensible aux grandeurs de ce monde. Nous mangeons ensemble, nous sommes dans une parfaite intelligence; et il est vrai que plus on connoît Monsieur le chevalier sur ce ton-là, plus on l'aime et on l'estime. Il me paroît que mon commerce ne lui déplaît pas; enfin c'est ma destinée que cette petite chambre; il n'y en a point où vous puissiez être plus parfaitement aimée et estimée, pour ne pas dire honorée. Monsieur le chevalier a eu la goutte terrible aux deux mains. Vous verrez aujourd'hui qu'il est en état d'écrire. J'ai fait dire vos neuvaines : c'est toujours votre dévotion, j'espère; et je ne doute nullement qu'elles ne vous conservent votre enfant[5], dont nous vous envoyons une fort jolie lettre. J'ai vu mes amies, qui sont en vérité les

lieu dit *l'écu de Rostain.* » C'était peut-être une auberge ayant pour enseigne : « à l'écu de Rostain. »

3. Il y a *console*, au singulier, dans l'original; et de même dix-sept lignes plus loin, *conserve*, au lieu de *conservent*.

4. Ces mots : « en prenant du café, » ont été ajoutés après coup, par Mme de Sévigné, au-dessus de la ligne.

5. Le marquis de Grignan avait suivi le Dauphin comme volon-

vôtres : je les en aime mieux ; sans cela, je ne serois point à mon aise avec elles. Mme de Lavardin est toujours entêtée de votre vrai mérite, et du peu de cas que vous faites de votre beauté, qui est l'écueil de toutes les femmes. Je me porte bien, ma très-aimable : mon sommeil n'est pas encore tout à fait bien ; mais si vous nous aimez, conservez-vous, dormez, mangez, ne vous épuisez point, ne vous creusez point : c'est assez de votre absence, nous ne pouvons[6] soutenir la crainte de votre santé. Priez toujours Monsieur le chevalier de me dire les choses que vous ne voulez pas écrire deux fois. Mme de Coulanges est toute glorieuse du petit billet que vous lui avez écrit. Songez à M. d'Avaux[7]. J'ai fait vos compliments en attendant, et tout ce que vous desirez est ponctuellement exécuté. Adieu, ma chère bonne : je ne sais plus que vous dire de ma tendresse pour vous. Tout est dit, tout est senti, et tout est cru : j'en suis assurée. Parlez-moi de vous sans cesse ; tout m'est cher et considérable. 1688

J'embrasse[8] M. de Grignan et notre prélat. Aimez-vous bien tous trois. Bonjour à Martillac[9]. J'ai fait vos adieux à Mme de Chaulnes.

Suscription : Pour Madame la comtesse de Grignan.

taire. Voyez la *Notice*, p. 275 et suivantes, et ci-après, p. 203, note 7.

6. Les éditions antérieures donnent par erreur *pourrions*, au lieu de *pouvons*.

7. Voyez tome II, p. 56, note 19.

8. Ce post-scriptum est écrit en travers sur la seconde moitié de la dernière page, au-dessous de l'adresse. Les derniers mots de l'alinéa précédent : « sans cesse, etc., » sont en marge de la première moitié.

9. Voyez sur cette personne attachée à Mme de Grignan, une des lettres, sans date précise, de mai 1690.

1688

1069. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce vendredi 8e octobre.

Voila une pluie qui nous désole. Ma chère fille, vous allez passer justement cette vilaine descente ou montagne de Rochepot[1] : que de chagrins on a, quand on aime avec attention ! nous ne saurions vous aimer héroïquement, quoiqu'il y ait là-bas[2] de l'héroïque; on ne peut vous connoître, et s'attacher à vous, sans une extrême tendresse. Ce pauvre héros a toujours la goutte; cela fait une véritable peine. Il a des gens[3] de bon esprit, comme Saint-Romain[4], l'abbé Bigorre[5], Croisilles[6], qui

Lettre 1069. — 1. Entre Saulieu (Côte-d'Or) et Chalon-sur-Saône. Voyez la description de la montagne de Rochepot, dans l'*Itinéraire de Paris à Lyon*, de M. Joanne, p. 179 et 180.

2. C'est-à-dire dans l'appartement du chevalier de Grignan. (*Note de Perrin.*)

3. « Il y a des gens. » (*Édition de* 1754.)

4. Melchior de Harod de Senevas, marquis de Saint-Romain, conseiller d'État, abbé de Préaux et de Corbigny, que Saint-Simon, dans ses notes sur Dangeau (tome V, p. 45), appelle « amphibie de beaucoup de mérite, et qui avoit manié beaucoup de négociations, conseiller d'État d'épée sans être d'épée, avec des abbayes sans être d'Église. » Il prit part aux négociations du traité de Munster, fut ambassadeur en Portugal et en Suisse, et mourut à Paris le 14 juillet 1694, à quatre-vingts ans passés. Saint-Simon, à l'endroit déjà cité, dit à propos de sa mort : « Saint-Romain et Courtin, tous deux conseillers d'État, l'un d'épée, l'autre de robe, l'un garçon, l'autre veuf, tous deux pleins d'honneur et de vertu, tous deux fort considérés et ayant beaucoup d'amis, tous deux fort employés dans les négociations avec capacité et réputation, étoient tellement amis qu'ils logeoient ensemble, et qu'ils passèrent un grand nombre d'années dans cette union ; à la fin ils s'en lassèrent, et par leur séparation, quoique demeurés amis, ils firent honte à l'humanité. » — Voyez la lettre du 10 juin 1694.

5. Voyez tome VII, p. 377, et la note 4. L'abbé Bigorre rédigeait alors la *Gazette;* voyez la lettre suivante, p. 204.

6. Guillaume Catinat, seigneur de Croisilles, frère du maréchal

tâchent de l'amuser par les nouvelles publiques. Notre petit marquis n'aura point été à l'ouverture de la tranchée[7]; car M. de Vauban n'a pas voulu attendre Monseigneur, à cause des pluies : nous sommes toujours persuadés que dans peu de jours vous aurez l'esprit en repos. Le prince d'Orange s'est déclaré protecteur de la religion d'Angleterre, et demande le petit prince[8] pour l'y élever : voilà une très-grande affaire[9]; plusieurs milords se sont rendus auprès de lui[10]. Vous savez que la Trousse a pris Avignon[11]. Mme de Coulanges, qui crève d'argent, a prêté mille francs à Mlle de Méri, que nous 1688

Catinat. Il fut capitaine au régiment des gardes, quitta le service à cause de sa mauvaise santé, et mourut le 19 mars 1701. « C'étoit, dit Saint-Simon (tome III, p. 143), un homme fort sage, fort instruit, fort judicieux, qui avoit beaucoup d'amis considérables, quoique fort retiré et grand homme de bien. C'étoit le conseil et l'ami de cœur de son frère. »

7. Mme de Sévigné le croyait peut-être, ou bien elle cherchait à tranquilliser sa fille. La tranchée fut ouverte dans la nuit du 10 au 11 octobre, quatre jours après l'arrivée de Monseigneur. Voyez la lettre de Catinat à Louvois, aux *Lettres militaires*, tome V, p. 65. (*Note de l'édition de* 1818.)

8. Jacques, prince de Galles, né le 20 juin 1688, connu depuis sous le nom du *Prétendant*. (*Note de Perrin*, 1754.)

9. « Voilà une grande affaire. » (*Édition de* 1754.)

10. On peut voir dans l'*Histoire d'Angleterre* de Macaulay, chapitre IX (tome III, p. 263 et suivantes de l'édition de Leipzig in-18), les noms des personnages de divers partis, anciens royalistes, tories, whigs, qui, coalisés contre le roi Jacques, s'étaient réunis à la Haye, auprès du prince d'Orange.

11. Le Roi était mécontent de la participation du pape à la ligue d'Augsbourg et de sa conduite dans l'affaire de Cologne. Dangeau dit dans son *Journal*, à la date du 3 octobre : « M. de la Trousse est entré dans Avignon, sans que la garnison ait fait aucune résistance; le vice-légat s'est retiré. » Voyez la *Notice*, p. 278. La Trousse, comme nous l'avons dit, avait un commandement en Languedoc : voyez la lettre du 17 décembre suivant, et le *Journal* de Dangeau, au 29 octobre 1686. — Tout ce qui suit, jusqu'à : « Adieu, mon aimable enfant, » se lit seulement dans l'édition de 1754.

1688 attendons incessamment ici; M. de la Trousse[12] voudra bien les lui rendre. Je vous remercie, ma très-chère, de trouver bon que l'abbé Bigorre vienne aussi; sans ce soulagement, j'aurois été embarrassée, et me voilà fort bien. Nous causons bonnement de nos affaires là-bas; j'y trouve toute la consolation qu'on peut attendre d'un esprit bien fait et d'un cœur admirable : plus on connoît le chevalier, plus on l'estime, et plus on l'aime. Je n'ai pas besoin de lui demander si vous m'aimez : j'en suis persuadée par mille raisons; mais sans le questionner, il me rend mille témoignages charmants; nous mangeons ensemble, et mangeons fort bien. La philosophie de Corbinelli viendra ce soir : il est écrit sur tous les appartements : FAIS CE QUE VOUDRAS; VIVE LA SAINTE LIBERTÉ[13]!

J'ai vu Mme de Fontenilles[14], qui a perdu sa mère : c'étoient des torrents de larmes; elle est abîmée dans sa douleur : vous jugez bien que je la suivois de loin. Sa pauvre mère est morte dans l'horreur de la surprise, criant : « Quoi? il faut donc crever ici; » et frémissant de la proposition des sacrements; elle les a reçus, mais

12. On se rappelle qu'il était le frère de Mlle de Méri.

13. Allusion à la règle de l'abbaye de Thélème, fondée par Gargantua. « Toute leur vie (*des thélémites*) étoit employée non par lois, statuts ou règles, mais selon leur vouloir et franc arbitre. Se levoient du lit quand bon leur sembloit, buvoient, mangeoient, travailloient, dormoient quand le desir leur venoit. Nul ne les éveilloit, nul ne les parforçoit ni à boire, ni à manger, ni à faire chose autre quelconque. Ainsi l'avoit établi Gargantua. En leur règle n'étoit que cette clause : « FAIS CE QUE VOUDRAS. » (*Rabelais*, livre I, chapitre LVII.)

14. Marie-Thérèse de Mesmes, née en 1668, mariée en 1683 à François de la Roche, marquis de Fontenilles. Sa mère était Marguerite Bertrand de la Bazinière, fille de Macé Bertrand, seigneur de la Bazinière, prévôt et grand maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit, et de Françoise de Barbezières Chemerault, qui épousa Jean-Jacques de Mesmes, président à mortier, et était veuve depuis le 9 janvier précédent.

plongée dans un horrible et profond silence : son fils [15] et Aliot arrivèrent deux heures après qu'elle fut morte. 1688

Adieu, mon aimable enfant : nous ne saurions nous consoler de vous, chacun disant :

Rien ne peut réparer les biens que j'ai perdus [16].

Nous sommes entourés de vos portraits. La princesse [17] est fort belle ; mais nous voulons l'autre, qui est présentement dans le coton des boues de la Rochepot.

15. Jean-Antoine, président à mortier depuis mars 1688, premier président en 1712, reçu à l'Académie en 1710, mort le 23 août 1723, à l'âge de soixante et un ans. Saint-Simon, qui en parle longuement (tome X, p. 53 et suivantes), fait de lui le portrait suivant : « C'étoit un grand et gros homme, de figure colossale, trop marqué de petite vérole, mais dont toute la figure, jusqu'au visage, avoit beaucoup de grâces comme ses manières, et avec l'âge quelque chose de majestueux. Toute son étude fut celle du grand monde, à qui il plut, et fut mêlé dans les meilleures compagnies de la cour et dans les plus gaillardes.... Beaucoup d'esprit, grande présence d'esprit, élocution facile, naturelle, agréable ; pénétration, reparties promptes et justes ; hardiesse jusqu'à l'effronterie ; ni âme, ni honneur, ni pudeur ; petit-maître en mœurs, en religion, en pratique ; habile à donner le change, à tromper, à s'en moquer, à tendre des piéges, à se jouer de paroles et d'amis, ou à leur être fidèle, selon qu'il convenoit à ses intérêts ; d'ailleurs d'excellente compagnie, charmant convive, un goût exquis en meubles, en bijoux, en fêtes, en festins, et en tout ce qu'aime le monde ; grand brocanteur et panier percé sans s'embarrasser jamais de ses profusions, avec les mains toujours ouvertes, mais pour le gros, et l'imagination fertile à s'en procurer ; poli, affable, accueillant avec distinction, et suprêmement glorieux, quoique avec un air de respect pour la véritable seigneurie, et les plus bas ménagements pour les ministres et pour tout ce qui tenoit à la cour. »

16. Vers déjà cité trois fois. Voyez tome VI, p. 445, note 35.

17. Le portrait de Mlle d'Alerac. (*Note de l'édition de* 1818.) — Voyez tome VII, p. 439 et 456. Mais ne serait-ce pas plutôt un des portraits de Mme de Grignan, moins aimable que celui de Mignard (tome IV, p. 115), un portrait à grand air de reine de Provence, que Mme de Sévigné désignait ainsi ?

1688

1070. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, lundi 11e octobre.

J'AI reçu, ma chère fille, vos deux billets[1] de Joigny et d'Auxerre. Le chemin de Joigny est insupportable aux yeux. Je vous vois partout[2] dans un déchirement de cœur si terrible, que j'en sens vivement le contre-coup. Vous auriez été assurément bien moins à plaindre ici[3] : vous auriez eu plus tôt les nouvelles et les lettres de M. de Saint-Pouanges[4], qui promet à Monsieur le chevalier d'avoir un soin extrême de votre fils; vous sauriez qu'un certain petit fort[5], qui pouvoit donner de la peine, a été pris avant l'arrivée de Monsieur le Dauphin[6]; vous apprendriez que ce prince devant aller à la tranchée, M. de Vauban a augmenté toutes les précautions et toutes les sûretés qu'il a accoutumé de prendre pour la

LETTRE 1070. — 1. « J'ai reçu vos deux lettres. » (*Édition de* 1754.)

2. « Je vous vois partout, ma chère Comtesse. » (*Ibidem.*)

3. « .... assurément moins à plaindre ici. » (*Ibidem.*)

4. Gilbert Colbert, marquis de Saint-Pouanges, secrétaire du cabinet, puis grand trésorier des ordres du Roi, mort le 23 octobre 1706 (voyez tome VI, p. 454, note 26). Il était alors au siége de Philisbourg, en qualité d'intendant.

5. Le maréchal duc de Duras, que le Roi avait nommé pour commander au siége de Philisbourg sous les ordres du Dauphin, était arrivé au camp le 1er d'octobre. « Il fit dresser en six heures un pont sur le Rhin pour la communication des quartiers et pour le passage des troupes.... Le 3, sur le soir, il fit attaquer le fort qui est à la tête du pont. Après deux jours de tranchée ouverte, les Impériaux le rendirent au marquis d'Uxelles, lieutenant général de jour. » (*Gazette de* 1688, *Journal du siége de Philisbourg*, p. 585 et 586.)

6. Le Dauphin arriva devant Philisbourg le 6 octobre, sur les trois heures après midi (voyez *ibidem*, p. 586). — Le « sieur de Vauban, lieutenant général..., avait la principale conduite des travaux. » (*Ibidem*, p. 588.)

conservation des assiégeants; vous sauriez que c'est le régiment de Picardie, et point du tout celui de Champagne[7], qui a ouvert la tranchée, où personne n'a été blessé; et vous verriez enfin que toutes les femmes qui sont ici, ayant dans cette barque leurs maris, leurs fils, leurs frères, leurs cousins, ou tout ce qu'il vous plaira, ne laissent pas de vivre, de manger, de dormir, d'aller, de venir, de parler, de raisonner, et d'espérer de revoir bientôt l'objet de leur inquiétude. Je me désespère de ce qu'au lieu de faire comme les autres, vous vous êtes séparée toute seule, tête à tête avec un *dragon* qui vous mange le cœur, sans nulle distraction, frémissant de tout, ne pouvant soutenir vos propres pensées, et croyant[8] que tout ce qui est possible arrivera : voilà le plus cruel et le plus insoutenable état où l'on puisse être. Ma chère Comtesse[9], si c'est chose possible, ayez pitié de vous et de nous : vous êtes plus exposée que votre enfant; suivez sur cela les conseils de M. de Grignan, de Monsieur de Carcassonne, et de Monsieur le chevalier, qui vous écrit[10]. Je n'ai point voulu vous parler de l'endroit de la lettre que votre fils vous écrivoit : il n'étoit pas possible de le lire sans sentir un trait qui perçoit le cœur; mais il faut que cela passe, et

1688

7. Le marquis de Grignan, qui faisait sa première campagne en qualité de volontaire, fut attaché pendant le siége au régiment de Champagne, dont le comte de Grignan, son père, avait été colonel. Voyez les *Lettres militaires*, tome V, p. 12 et 13, et la liste des volontaires qui avaient suivi Monseigneur au siége de Philisbourg, dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 14 octobre 1688.

8. « Et croyant enfin. » (*Édition de* 1754.)

9. « Et le plus insupportable état où l'on puisse être. Ma chère enfant, etc. » (*Ibidem.*)

10. Le texte de 1737 n'a pas les phrases qui suivent : « Je n'ai point voulu, etc., » et reprend seulement ainsi vers la fin de l'alinéa : « Je mange avec lui, la liberté règne partout; mais l'usage, etc. »

1688 ne pas toujours se creuser là-dessus. Ne soyez point en peine de ce que j'ai écrit à M. de la Garde : tout ira comme vous le souhaitez; il en augmentera seulement l'estime qu'il a pour vous, en voyant à quel prix vous mettez le plaisir de bien vivre avec votre famille : ôtez cet endroit de votre esprit. Mlle de Méri est dans votre chambre; ce n'est pas sans émotion qu'on y entre, et qu'on trouve tout fermé, *une migraine*, *une plainte*. Hélas! cette chère Comtesse, comme elle remplissoit tout, comme elle brilloit partout! La philosophie de Corbinelli est dans cette chambre que vous savez; nous le voyons moins qu'à la Place [11]. Les nouvelles publiques occupent tout le monde; le bon abbé Bigorre y triomphe; il sera ici dans quatre jours. Je vous ai mandé que je mangeois avec Monsieur le chevalier, et que la liberté régnoit partout; mais l'usage que nous en faisons, c'est de vouloir être souvent ensemble. Nous pensons si fort les mêmes choses, nos peines, nos intérêts sont si pareils, que ce seroit une violence de ne se pas voir.

Le frère de Mme de Coulanges [12] est mort : on dit que c'est le cordelier qui l'a tué; et moi je dis que c'est la mort. Je vis hier mes veuves, qui vous aiment et vous estiment tellement, que vous pouvez les compter pour être vos véritables amies. Mme de la Fayette est tout de même. Son [13] fils lui a mandé qu'il avoit été longtemps avec le vôtre, et qu'il avoit été contraint à Metz de le quitter : voilà tout.

Vous êtes toujours trop tendrement regrettée et sou-

11. La place Royale.

12. La Mousse. Voyez tome II, p. 191, note 2.

13. Cette phrase manque dans l'édition de 1737. — Le comte de la Fayette servait aussi comme volontaire au siége de Philisbourg. Il était attaché au régiment du Roi. *Journal* de Dangeau, au 14 octobre, liste des volontaires. (*Note de l'édition de* 1818.)

haitée dans cette petite chambre. Le café y marche tous les matins; mais c'est tellement ma destinée[14] d'être servie la dernière, que je ne puis pas obtenir de l'être avant le chevalier[15]. Mais vous n'entrez point, ma chère enfant; cela nous fait mourir. *La voyez-vous? non, hélas! ni moi non plus*[16]. On joue trop au naturel ce triste petit conte. Adieu, ma trop aimable : je ne puis être heureuse sans vous. 1688

1071. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, mercredi 13e octobre.

Nous attendons de vos nouvelles, ma chère fille; nous vous suivons pas à pas. Vous devez nous avoir écrit de Chalon, et vous serez demain à Lyon : si vous ne le savez, je vous l'apprends. Je[1] me repose en vous écrivant; mes lettres de Bretagne sont si fatigantes, que je n'y veux plus penser; je me tourne du côté de ma chère fille, et j'y trouve ma joie et ma tranquillité. Nous avons tout sujet de croire que Philisbourg ne nous tiendra pas encore longtemps dans l'inquiétude où nous sommes. Vous verrez par les lettres que le chevalier vous envoie, comme notre marquis est arrivé en bonne santé, point fatigué; vous verrez les soins qu'on aura de lui, et vous apprendrez que Monseigneur a fait le tour de la place.

14. « Et c'est si bien ma destinée. » (*Édition de* 1754.)

15. Voyez la lettre du 6 octobre précédent, p. 196.

16. C'est le refrain de plusieurs couplets de chansons de M. de Coulanges. Voyez ses lettres à Mmes de Sévigné et de Grignan, des 10 et 22 juin 1695. (*Note de Perrin*, 1754.) Coulanges l'a probablement emprunté à quelque vieille chanson.

Lettre 1071. — 1. Cette phrase se lit seulement dans le texte de 1754.

1688 On n'a point tiré. Les tranchées sont si bien faites et si sûres, qu'il y a toute sorte d'apparence que tout ira selon nos desirs. Mon Dieu, que vous dites vrai! voici un étrange mois d'octobre : je n'en ai jamais passé un tel; notre marquis n'avoit de chagrin dans les autres que d'avoir manqué[2] un levraut ou un perdreau, toujours par quelque accident; mais nous ne vivons pas dans celui-ci : j'ai mes peines, j'ai les vôtres encore[3] bien vivement. Je connois votre esprit et votre imagination impitoyable; ma fille, il n'est pas possible de résister à une si longue souffrance.

On espère que le prince d'Orange a pris[4] de fausses mesures, et que le roi d'Angleterre le recevra et le battra fort bien. Il a parlé à ses milords, donné liberté aux moins affectionnés, et renouvelé l'attachement des plus fidèles; a déclaré une parfaite liberté de conscience, et fait commander à M. le comte de Roye sa cavalerie[5] : comme c'est un bon calviniste, cela contente ses sujets; enfin, mon enfant, que vous dirai-je? Vous ne m'écoutez

2. « Notre marquis ne couroit de risque dans les autres que de manquer. » (*Édition de* 1754.)

3. Le mot *encore* manque dans le texte de 1754.

4. « Aura pris. » (*Édition de* 1737.) — Le bruit courait que le prince d'Orange devait s'embarquer le 5 ou le 6 d'octobre. Il ne s'embarqua que le 30; le vent étant devenu contraire, il fut obligé de relâcher avec toute la flotte, et remit à la voile dans la nuit du 11 au 12 novembre. Voyez la *Gazette* du 9 octobre, et celles des 6 et 20 novembre.

5. On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 10 novembre 1688 : « On a su d'Angleterre que le Roi avoit offert au comte de Roye le commandement de son armée; il s'en est excusé sur ce que, ne sachant pas l'anglois, il n'étoit pas propre à donner des ordres à cette nation-là. » Et précédemment, à la date du 12 octobre : « On avoit dit que le comte de Roye commanderoit la cavalerie du roi d'Angleterre. Cela ne se trouve pas véritable. » Voyez sur le comte de Roye, tome IV, p. 55, note 12. — Dans l'édition de 1754 : « et fait commander sa cavalerie à M. le comte de Roye. »

pas, j'en suis assurée; vous ne pensez qu'à votre enfant: vous avez raison; et nous espérons de vous donner dans peu de jours une parfaite joie, en vous apprenant la prise de Philisbourg, et sa parfaite santé[6]. Cependant, ma très-chère, conservez la vôtre, si c'est chose possible : ne vous amaigrissez point, ne vous creusez point les yeux et l'esprit; et surtout ayez du courage, je vous en conjure mille fois. 1688

1072. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce vendredi 15e octobre.

Il y a huit jours, ma chère enfant, que nous n'avons reçu de vos nouvelles : vous ne sauriez croire combien ce temps est long à passer. Je viens de chez Mme de la Fayette, qui a reçu une lettre de son fils du 11e de ce mois : il mande que notre enfant se porte bien. Monsieur le chevalier vous dit tout ce qu'il sait; il est au désespoir de ne pouvoir encore aller à Fontainebleau[1], vous en auriez plus tôt les nouvelles; mais il faut souffrir ce qu'il plaît à Dieu. Mme de Lavardin étoit affligée de Jarzé[2], qui en passant de la tranchée dans le quartier

6. « Et la parfaite santé du marquis. » (*Édition de* 1754.) Trois lignes plus loin, les deux mots *et surtout* manquent dans cette édition.

Lettre 1072. — 1. Le Roi, comme nous l'avons dit, ne revint de Fontainebleau à Versailles que le 12 novembre.

2. Marie-Urbain-René du Plessis de la Roche Pichemer, marquis de Jarzé (fils du comte de Jarzé : voyez tome III, p. 122, note 5). Il avait pour bisaïeul maternel le maréchal de Lavardin. En 1708 il fut nommé ambassadeur en Suisse, mais il n'occupa pas ce poste, et mourut en 1723, sans laisser de postérité. « C'étoit, dit Saint-Simon

1688 de Monseigneur, a eu le poignet emporté d'un coup de canon; on lui a coupé le bras à l'instant au-dessous du coude : voilà qui est assez triste pour un homme de son âge. Cependant rien n'est pareil aux précautions de Vauban pour conserver tout le monde. Monsieur le Dauphin va le premier à la tranchée; Monsieur le Duc et M. le prince de Conti font aussi fort bien et trop bien[3]; mais on défend aux volontaires de les suivre, ni de quitter les régiments où ils sont attachés, sur peine de prison[4]. Ma chère fille, tout ira bien; au nom de Dieu, conservez-vous, et donnez-vous la même patience que l'on prend ici : l'excès de l'inquiétude est inutile et dangereux. Nous[5] fûmes hier nous promener à Vincennes, Monsieur le chevalier et moi; vous pouvez deviner aisément le cours de nos pensées et de nos discours : je vous

à propos de sa nomination à l'ambassade de Suisse (tome VI, p. 208), un gentilhomme d'Anjou fort riche et fort avare, avec de l'esprit, de la lecture et quelques amis, mais fort peu répandu, et tout appliqué à ses affaires et à amasser, quoique sans enfants. Il avoit perdu un bras.... à la guerre, et n'avoit pas servi depuis, ni presque vu la cour. » — C'est le 10 octobre que le marquis de Jarzé eut la main droite emportée : voyez la *Gazette* du 16, où le nom est écrit *Gersey*.

3. « Le 10.... le Dauphin s'avança jusque fort près de la contrescarpe.... Les assiégés firent un grand feu, et un boulet de canon tomba à dix pas de Monseigneur et tua deux grenadiers.... Le duc de Bourbon, qui étoit à la tête (*du régiment de Bourbon*), et le prince de Conti y passèrent la nuit (*à la tranchée*), exposés au feu des ennemis. » (*Gazette, Journal du siége*, déjà cité, p. 588.)

4. « Mais on défend, sur peine de prison, aux volontaires de les suivre, et de quitter les régiments où ils sont attachés. » (*Édition de* 1754.) — « Le Dauphin distribua les volontaires dans divers régiments, avec défense sous peine de prison d'aller à la tranchée, que lorsque les régiments seroient de jour. » (*Gazette*, p. 586 et 587.)

5. Ce membre de phrase et le suivant ne sont pas dans le texte de 1737, qui donne simplement : « Je vous écris dans la chambre de Monsieur le chevalier, qui veut envoyer son paquet. »

écris dans sa chambre, il veut envoyer son paquet. Adieu donc, ma chère Comtesse : je ne m'accoutume point à votre absence, et je vous aime toujours[6] à ce degré où je ne crois point que personne puisse atteindre. 1688

1073. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, lundi 18e octobre.

Nous avons reçu vos lettres de Chalon, ma chère fille, le lendemain des plaintes que nous avions faites d'avoir été huit jours entiers sans en recevoir : ce temps est long, et le cœur souffre dans cette ignorance; c'est ce qui fait que nous sentons vos peines dans l'éloignement des nouvelles de Philisbourg. Jusqu'ici votre enfant se porte fort bien; il y fait des merveilles; il voit et entend les coups de canon autour de lui sans émotion; il a monté la tranchée; il rend compte du siége à son oncle comme un vieux officier[1]; il est aimé de tout le monde; il a souvent l'honneur de manger avec Monseigneur, qui lui parle et lui fait donner le bougeoir[2]. M. de Beauvilliers[3] en fait

6. « Adieu donc, ma chère Comtesse : je vous aime toujours, etc. » (*Édition de* 1737.)

Lettre 1073. — 1. « Comme un vieil officier. » (*Édition de* 1737.)

2. « *Bougeoir* se dit aussi particulièrement de ce petit chandelier d'or qu'un valet de chambre porte au coucher du Roi (*et, comme l'on voit ici, du Dauphin*), et que le Roi, lorsqu'il se déshabille, fait donner par distinction à quelqu'un des courtisans. » (*Dictionnaire de Trévoux.*) Voye sur l'étiquette du bougeoir les *Conséquences du système de cour etabli sous François Ier*, par M. Rœderer. Paris, 1833, p. 155.

3. Nous voyons dans la Relation de la *Gazette* (p. 588) que le duc de Beauvilliers était auprès du Dauphin au moment où ce prince courut le danger dont il est parlé ci-dessus, p. 208, note 3.

1688 son enfant et Saint-Pouanges.... Enfin, vous verrez tout cela en détail, dans les lettres que Monsieur le chevalier vous envoie; je ne vous dis tout ceci que pour donner du prix à la mienne[4], en vous entretenant de la chose principale, et qui doit vous tenir le plus au cœur : après cela, je reviens à votre voyage. Ah! la vilaine route! Mon pauvre Comte, vous devez en être bien honteux. Je savois bien que cette montagne de la Rochepot étoit un précipice caché derrière une petite haie de rien, et le chemin, tout plein de cailloux; mais enfin ce chemin, qui est maudit, le voilà passé : nous reviendrons par l'autre, si Dieu le veut bien, comme je l'espère. Il nous paroît que vous vous embarquez aujourd'hui sur le Rhône, après avoir fait votre détour à Thézé[5]. Le temps est bien horrible ici : le chevalier est toujours très-incommodé de la foiblesse de ses jambes; il n'a plus de douleurs, et c'est ce qui fait sa tristesse; il a grand besoin de la force de son esprit pour soutenir un état si contraire à ce qu'il appelle son devoir; il ne peut aller à Fontainebleau, où il a mille affaires : je suis touchée de le voir comme il est; cependant il n'y paroît pas, son esprit agit et donne ses ordres partout. J'admire que votre santé se puisse conserver au milieu de vos inquiétudes : il y a du miracle; tâchez de le continuer, ne vous échauffez point à l'excès par de cruelles nuits, par ne point manger; mais est-on maîtresse de son imagination? Je suis affligée que vous soyez amaigrie[6]; je crains sur cela l'air de Grignan;

4. « A ce que je mande. » (*Édition de* 1754.)

5. Terre de la maison de Châteauneuf de Rochebonne. (*Note de Perrin*, 1754.) Voyez tome IV, p. 219, note 22. — La phrase suivante manque dans l'impression de 1737.

6. Ce membre de phrase et le suivant ne sont pas dans l'édition de 1737. — A la ligne suivante, on lit dans l'impression de 1754 : « J'aime tout en vous, jusqu'à votre beauté. »

j'aime tout en vous, et même votre beauté, qui n'est que le moindre de mes attachements. Vous avez un cœur qu'on ne sauroit trop aimer[7]; cependant ayez pitié de votre portrait, ne le rendez point celui d'une autre : ne nous trompez point, soyez toujours comme nous le voyons[8]; rafraîchissez-vous à la Garde[9]. Pour moi, je m'en vais vous dire hardiment ce que je pense : c'est que si l'état du château de Grignan, dont j'ai entendu parler, est tel que vous y soyez incommodée, et que les coups de pic sur le rocher y fassent l'air mortel de Maintenon[10], voici le parti que je prendrois, sans me fâcher, sans gronder personne, sans me plaindre : je prierois M. de la Garde de vouloir bien que je demeurasse chez lui avec Pauline, vos femmes et deux laquais, jusqu'à ce que la place fût nette et habitable. C'est ainsi que j'en userois tout bonnement, sans bruit; cela empêcheroit d'ailleurs mille visites importunes, qui comprendroient qu'un château où l'on bâtit n'est guère propre à les recevoir. 1688

Vous voulez que je vous parle de ma santé et de ma vie : j'ai été un peu échauffée; de mauvaises nuits, beaucoup de douleurs et de larmes ne sont pas saines, et c'est ce qui m'effraye pour vous : cela s'est passé entièrement avec des bouillons de veau; n'y pensez plus. Ma vie, vous la savez : souvent, souvent, dans cette petite chambre de là-bas[11], où je suis comme destinée; je tâche pour-

7. « Qu'on ne sauroit trop aimer, trop adorer. » (*Édition de* 1754.)

8. Tout ce qui suit ces mots : « comme nous le voyons, » jusqu'à : « Vous ai-je dit que nous allâmes, » vers la fin de l'alinéa suivant, manque dans le texte de 1737.

9. A trois lieues de Grignan, à une heure de Pierrelatte : voyez tome IV, p. 191, note 3.

10. Voyez tome VII, p. 329, note 1. — On agrandissait alors par de nouvelles constructions le château de Grignan : voyez ci-après, p. 228, et la note 9.

11. Chez le chevalier.

1688 tant de ne point abuser ni incommoder : il me semble qu'on est bien aise de m'y voir. Nous parlons sans cesse de vous, de votre fils, de vos affaires. Je vais chez Mmes de la Fayette et de Lavardin : tout cela me parle encore de vous, et vous aime, et vous estime; un autre jour chez Mme de Mouci; hier chez la marquise d'Uxelles. Il n'y a personne à Paris; on revient le soir, on se couche, on se lève : ainsi la vie se passe vite, parce que le temps passe de même. Mlle de Méri se trouve bien de nous, et nous d'elle. Nous avons l'abbé Bigorre : c'est le plus commode et le plus aimable de tous les hôtes. Corbinelli est en Normandie avec le lieutenant civil [12], jusqu'à la Saint-Martin [13]. Vous ai-je dit que nous allâmes nous promener l'autre jour au bois de Vincennes, le chevalier et moi? Nous causâmes fort, je me promenai longtemps; mais tout cela tristement, ma très-chère enfant, et je n'ai pas besoin [14] de vous dire pourquoi.

Du même jour.

Ma lettre est cachetée, et je reçois, ma chère enfant, la vôtre *du bateau au delà de Mâcon* [15]. Tout ce que vous dites de votre amitié est un charme pour moi : si je ne sentois bien de quelle manière je vous aime, je serois honteuse, et quasi persuadée que vous en savez plus que moi sur ce chapitre. Vous pouvez vous assurer que je ne quitterai Paris, ni pendant le siége de Philisbourg, ni pendant que le chevalier sera ici : je me trouve fort

12. Le Camus. — 13. Le 11 novembre.

14. « Mais tout cela tristement, je n'ai pas besoin, etc. » (*Édition de* 1754.)

15. Les premiers mots de cette phrase manquent dans l'édition de 1737, qui donne simplement : « Je reçois, ma chère enfant, votre lettre *du bateau au delà de Mâcon.* » L'édition de 1754 n'a pas : « ma chère enfant. »

naturellement attachée à ces deux choses. Ne craignez point, ma fille, que je sois [16] assez sotte pour me laisser mourir de faim : on mange son avoine tristement, mais enfin on la mange. Pour votre idée, elle brille encore et règne partout : jamais une personne n'a si bien rempli les lieux où elle est, et jamais on n'a si bien profité du bonheur de loger avec vous [17]; nos matinées n'étoient-elles point trop aimables? Nous avions été deux heures ensemble, avant que les autres femmes soient éveillées; je n'ai rien à me reprocher là-dessus, ni d'avoir perdu le temps et l'occasion d'être avec vous; j'en étois avare, et jamais je ne suis sortie qu'avec l'envie de revenir, ni jamais approchée de cette maison sans avoir une joie sensible [18] de vous retrouver et de passer la soirée avec vous. Je demande pardon à Dieu de tant de foiblesses : c'est pour lui qu'il faudroit être ainsi. Vos moralités sont très-bonnes et trop vraies. 1688

Mme de Vins a été en peine de son mari; elle en a reçu une lettre; il est en sûreté présentement, *il est au siége de Philisbourg :* il avoit passé par des bois très-périlleux, et l'on n'avoit point de ses nouvelles. Si l'air et le bruit [19] de Grignan vous incommodent, allez à la Garde; je ne changerai point d'avis. Mille amitiés à tous vos Grignans; je suis assurée que M. de la Garde sera du nombre. Comment trouvez-vous Pauline? Qu'elle est heureuse de vous voir, et d'être obligée de vous aimer!

16. « Ne craignez point, au reste, que je sois, etc. » (*Édition de* 1754.)

17. « Du bonheur de loger avec vous que j'en ai profité, ce me semble. » (*Ibidem.*)

18. « Ni jamais revenue sans avoir d'avance une joie sensible. » (*Ibidem.*)

19. Au lieu de cette phrase, l'édition de 1737 donne : « Vous voilà donc demain à la Garde, ma très-chère. » Cette édition n'a pas le dernier alinéa.

1688 Je comprends mieux que personne du monde les sortes d'attachements qu'on a pour des choses insensibles, et par conséquent ingrates; mes folies pour Livry en sont de belles marques. Vous avez pris ce mal-là de moi.

1074. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce mercredi 20e octobre.

Nous avons reçu vos lettres de Thézé, ma chère enfant : vous nous en faites une aimable peinture. On ne croiroit pas trouver tant de politesse et d'ajustement sur le haut d'une montagne : la maîtresse du logis[1] toujours noble, jolie, et digne d'être aimée. Vous avez bien fait de répondre pour Corbinelli : on ne sort point de ses chaînes. Je soupçonne qu'avec tous ces beaux dehors, la pauvre femme n'est pas heureuse; je la plains, et je hais ce qui en est cause. Mais parlons de vous, ma chère fille : vous avez passé ce diantre de Rhône, si fier, si orgueilleux, si turbulent; il faut le marier à la Durance[2] : ah ! le bon ménage ! Nous sommes impatients d'avoir de vos nouvelles de la Garde; votre jeunesse et votre santé résistent-elles toujours à vos *dragons*, à vos pensées, à vos cruelles nuits ? C'est cela qui me tue; car je sais que rien n'est plus mortel. Mais vous êtes loin des nouvelles;

Lettre 1074. — 1. Mme de Rochebonne. — Dans l'édition de 1754 : « la maîtresse du château. » — Sur *Thézé*, voyez tome IV, p. 219, note 22, et ci-dessus, p. 210, note 5.

2. Le texte de 1754 ajoute ces mots : « quand elle est en furie. » — Celui de 1737 n'a pas le membre de phrase : « Nous sommes impatients, etc., » et donne la suite ainsi : « Mandez-nous sur toute chose si votre jeunesse et votre santé résistent toujours, etc. »

vous avez donné trop d'espace à votre imagination[3]. Si vous étiez ici, vous auriez tous les jours des nouvelles comme nous : vous verriez que ce petit compère est tout accoutumé; le voilà reçu dans la profession qu'il doit faire; il écrit gaiement et avec un esprit libre[4]; il a monté deux fois la tranchée, il a porté des fascines; il se porte fort bien[5]. Le chevalier en est ravi, et lui a mandé : « Vous n'êtes plus un petit garçon, vous n'êtes plus mon neveu, vous êtes mon camarade. » Cela le paye de tout ce qu'il fait. Voilà le plus fort passé : on ne croit pas que ce régiment[6] monte une troisième fois la tranchée. Quelle joie vous aurez, ma chère Comtesse, quand nous vous manderons : « Philisbourg est pris, votre fils se porte bien! » Alors, s'il plaît à Dieu, vous respirerez, et nous aussi; car il ne faut pas croire qu'on puisse soutenir en repos l'état où vous êtes. Ce petit marquis m'adresse ses lettres et m'écrit joliment, en me faisant des excuses de *la liberté*. Enfin tout va parfaitement bien. Nous attendons de vos nouvelles avec tous les sentiments que donne la très-parfaite amitié[7]. J'embrasse M. de Grignan et les prélats qui sont auprès de vous, et M. de la Garde que voilà, et Pauline que voici. Eh, mon Dieu! vous êtes donc tous dans ce château? comment vous y trouvez-vous? comment va la truelle? On entend d'ici Mansart[8] qui appelle le Coadjuteur.

1688

Nous tenons ici le prince d'Orange démâté; son eau

3. « C'est cela qui m'inquiète; car je sais que rien n'est plus mortel, et tout cela pour vous être éloignée des nouvelles, pour avoir donné trop d'espace à votre imagination. » (*Édition de* 1754.)

4. « .... gaiement, avec un esprit libre. » (*Ibidem.*)

5. « Il se porte très-bien. » (*Ibidem.*)

6. Le régiment de Champagne. — Dans l'édition de 1754 : « monte la tranchée une troisième fois. »

7. L'alinéa finit ici, au mot *amitié*, dans l'impression de 1737.

8. Voyez ci-dessus, p. 110, note 17, et plus bas, p. 228, note 9.

1688 douce s'est gâtée dans ses vaisseaux, des vaisseaux qu'il envoyoit pour débaucher une partie de la flotte angloise, et qui auroient été bien battus[9] s'ils se fussent approchés; le vent en a égaré et séparé cinq ou six en revenant. Le roi[10] a tout réuni à lui, en lâchant un peu la bride pour la liberté de conscience; Dieu le protége jusqu'ici. Bonjour, ma très-chère[11] : je ne sais que vous dire de mon amitié, les paroles me manquent, je les trouve trop petites.

1075. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, vendredi 22e octobre.

Je commence par votre cher enfant[1]. Il n'y a rien, ma fille, de si aisé à comprendre que tous vos sentiments; et pensez-vous que nous ne les ayons pas? Mais nous avons un bonheur qu'il n'a pas tenu à nous que vous

9. « .... dans ses vaisseaux. Des vaisseaux qu'il envoyoit pour débaucher une partie de la flotte angloise, auroient été bien battus, etc. » (*Édition de* 1754.) — « Le sieur Herbert (*vice-amiral*), dit la *Gazette* (p. 565 et 566, en date de la Haye le 22 octobre), fit voile il y a quelques jours, avec dix ou douze vaisseaux de guerre hollandois, pour s'avancer vers les côtes d'Angleterre; mais il fut battu d'une tempête qui le mit en danger de périr et le rejeta vers les côtes de la Hollande. » — Voyez le *Journal* de Dangeau, à la date des 11 et 17 octobre.

10. Jacques II. — On lit dans la *Gazette* du 16 octobre, en date de Londres le 11 : « On a publié une déclaration par laquelle Sa Majesté fait savoir à tous ses sujets que son dessein est de conserver l'Église anglicane.... Sa Majesté déclare aussi qu'elle consent que les catholiques demeurent incapables d'être membres de la chambre des communes, etc. »

11. « Adieu, ma très-chère et très-aimable. » (*Édition de* 1754.)

Lettre 1075. — 1. Dans l'édition de 1737, par erreur : « votre *chère* enfant. »

n'eussiez aussi : c'est que nous avons des nouvelles à tout moment, et vous languissez huit jours quand nous respirons [2]. Nous savons aussi que Monsieur le Dauphin va souvent à la tranchée; on mande qu'il y fut, l'autre jour, tout couvert de terre d'un coup de canon [3]. Vous jugeriez comme nous que ces tranchées sont faites, en vérité [4], comme pour le fils du Roi : on porte des fascines, mais c'est la nuit. Il y aura peut-être six occasions où le régiment de Champagne ne sera point [5]. Voilà une lettre de M. du Plessis [6] : vous voyez que le marquis a bien des gouverneurs autour de lui. Nous le trouverons tout autre, s'il plaît à Dieu, et je me rassure [7] avec le chevalier, qui est persuadé que ce siége finira bientôt, que Vauban étant le maître, et n'étant point pressé, rien ne l'empêchera de conserver les hommes encore plus qu'il n'a accoutumé de faire; et vous savez [8] combien il est admirable dans le soin continuel qu'il en prend. Monseigneur est adoré; il est libéral, il donne à tous les blessés : il a envoyé trois cents louis au marquis de Nesle [9]; il donne à ceux qui n'ont point

1688

2. « Pendant que nous respirons. » (*Édition de* 1754.)

3. Voyez ci-dessus, p. 208, note 3, et plus bas, p. 223, note 11. — Dans l'édition de 1754 : « on mande qu'il fut. »

4. Les mots « en vérité » ne sont pas dans le texte de 1754.

5. « Le régiment de Champagne ne se trouvera point à toutes les occasions. » (*Édition de* 1754.)

6. Le gouverneur du marquis. Voyez tome VII, p. 304, note 8, et les lettres des 5 novembre, 1er et 27 décembre suivants.

7. « .... s'il plaît à Dieu. Je me rassure, etc. » (*Édition de* 1754.)

8. « .... finira bientôt, et que Vauban étant le maître et n'étant point pressé, il conservera les hommes encore plus qu'il n'a accoutumé de faire; vous savez, etc. » (*Ibidem.*)

9. Voyez la *Gazette*, p. 528 et 593. — Louis de Mailly, marquis de Nesle, fils aîné de Louis-Charles de Mailly et de Jeanne de Monchy, colonel du régiment de Condé, maréchal de camp, avait été déjà très-grièvement blessé à Senef. Au siége de Philisbourg, il reçut,

1688 d'équipage; il donne aux soldats; il mande au Roi du bien de tous les officiers, et le prie de les récompenser; il dit qu'il donne beaucoup[10], parce qu'il trouve la misère grande. Le Roi fait lire ses lettres publiquement. Monsieur le chevalier triomphe, et dit : « Eh bien! ne vous l'avois-je pas bien dit? je n'en suis point surpris. » Enfin, ma fille, cette première campagne avec Monseigneur est d'une date bien considérable et d'une grande importance. Ah! je suis assurée que malgré toutes vos peines, vous ne voudriez pas que votre enfant fût auprès de vous. La circonstance d'avoir autour de lui tous les officiers du régiment de son oncle, vous doit être d'une grande consolation. Je parlerois d'ici à demain.

Disons deux mots de votre amitié, ma chère enfant : vous m'aimez trop, j'en suis honteuse, non pas que je ne me sente quelque petit mérite d'un certain côté à votre égard; mais c'est que pendant le siége de Philisbourg, il ne faut songer qu'à notre enfant[11]. Laissez-moi donc là; vous êtes trop vive, vous êtes trop bonne et trop aimable, j'en suis comblée; et s'il y avoit un degré au delà de ce que je sens, je ne pourrois pas vous le refuser; mais, ma chère enfant, *quanto ti posso dar, tutto t'ho dato*[12]. Écrivez à votre frère; il a fort bien fait, j'ai sa procuration : on l'admireroit, si vous ne gâtiez point le métier; mais vos sentiments sont d'une perfection qui efface tout; il n'y a point un autre cœur

au moment où il venait d'être relevé à la tranchée, un coup de mousquet à la tête, pour lequel il fut trépané, et il mourut le 18 octobre 1688, à Spire, des suites de sa blessure, à l'âge de trente-six ans. Il avait épousé l'année précédente, contre le gré de sa famille, Marie, fille de Jean de Coligny Saligny, qui mourut à vingt-six ans, le 17 août 1693.

10. « Il donne beaucoup, dit-il. » (*Édition de* 1754.)

11. Dans le texte de 1737 : « qu'à votre enfant. »

12. *Tout ce que je te puis donner, je te l'ai donné.*

comme le vôtre; ne vous réglez donc pas sur vous, et écrivez-lui joliment après la prise de Philisbourg, sans aucune apparence de n'être pas contente de lui, car je le suis, et je dois l'être. Nous sommes toujours dans une grande amitié, le chevalier et moi; ne soyez point jalouse, ma chère enfant : nous nous aimons en vous, et pour vous, et par vous. Je ne sais ce que vous voulez dire de votre humeur : vous n'en avez plus qui ne nous fasse plaisir, et nous ne pouvons finir sur le vrai et solide mérite que Dieu vous a donné; c'est un grand chapitre pour nos conversations [13]. Il croit toujours aller à Fontainebleau; mais il n'est pas encore trop bien assuré sur ses jambes; il a pris une médecine dont il est content; je prends des bouillons de veau qui commencent à m'ennuyer : je suis dans une très-parfaite santé; Dieu conserve la vôtre, ma chère bonne! Quoi que vous en disiez, je ne vous croirai que quand vous serez hors de toute inquiétude. Je pense que vous avez trouvé ce pauvre cardinal de Bouillon bien triste, malgré sa belle solitude [14]; il doit avoir été fort aise de vous voir; je lui

1688

13. Tout ce qui suit, jusqu'à la fin de l'alinéa, manque dans l'impression de 1737.

14. Cette *solitude* était le château de Parai-le-Monial, sur la petite rivière de Bourbance, à deux lieues de Charolles. Mme de Grignan s'était sans doute détournée de sa route, pour y aller rendre une visite au cardinal de Bouillon. La disgrâce de ce prélat, dont on a vu les causes (tome VII, p. 444, note 1), bien loin de se terminer, n'avait fait que s'aggraver. Chanoine et grand prévôt de la cathédrale de Liége, le cardinal avait concouru en cette qualité à l'élection de l'évêque de cette ville. L'intention du Roi était que le cardinal de Furstenberg réunît cette dignité à celle d'archevêque électeur de Cologne; cette tentative n'avait pas réussi, et ceux qui tenaient le parti de la France avaient offert de nommer le cardinal de Bouillon; « mais, dit Mme de la Fayette, Sa Majesté étoit trop malcontente de lui et de toute sa famille, pour en souffrir l'élection. » Le cardinal de Bouillon eut ordre du Roi de donner sa voix au cardinal de

1688 rends mille grâces de son souvenir : je ferai demain toutes mes veuves[15] contentes du vôtre. Nous allons dire adieu à Mme de Mouci, qui va faire son voyage ordinaire; elle me pria l'autre jour de vous embrasser pour elle. Mme de Lavardin sera ravie de la complaisance de M. de Rochebonne : cette affaire lui tenoit au cœur; rien n'est plus raisonnable que de lui laisser le soin de ses petits-neveux, qu'elle aime. M. de la Garde m'a écrit comme un homme qui vous honore, et qui est dans tous nos sentiments; vous devez faire un grand usage de son bon esprit et de son amitié. Nous vivons fort bien avec Mlle de Méri; fort bien aussi avec l'abbé Bigorre, que nous ne voyons pas assez. Corbinelli est avec le lieutenant civil en Normandie.

Hier un cerf tua le cheval d'un écuyer du Roi dont j'ai oublié le nom, et le blessa considérablement[16]. Le

Furstenberg; il commença par le promettre, puis il écrivit au P. de la Chaise pour lui demander ses conseils, témoignant avoir des scrupules de conscience sur l'engagement qu'il venoit de contracter. (Voyez les *Mémoires de la cour de France*, tome LXV, p. 13.) Le Roi, de plus en plus mécontent, avait fait arrêter Ferret, secrétaire du cardinal, le 30 août précédent, et dans les premiers jours d'octobre, on mit à la Bastille le secrétaire de Ferret, et l'on saisit leurs papiers. (Voyez le *Journal* de Dangeau, aux 30 août et 6 octobre 1688.) Le cardinal revint à Lyon dans le courant d'octobre, et l'intendant de la province lui porta l'ordre du Roi de se défaire de sa dignité de prévôt de la cathédrale, ainsi que de son canonicat. *Journal* de Dangeau, 25 octobre 1688. (*Note de l'édition de* 1818.)

15. Voyez tome VI, p. 158, note 25, p. 257, note 15, et le dernier alinéa de la lettre suivante, p. 225 et 226.

16. Cet écuyer s'appelait François de Boisseulh; il eut la cuisse percée d'un coup d'andouiller. Voyez le *Journal* de Dangeau, à la date du 21 octobre. Saint-Simon (tome VII, p. 80 et suivantes) parle de lui assez longuement en annonçant sa mort (en 1709) : « C'étoit, dit-il, un gentilhomme grand et gros, fort bien fait en son temps, excellent homme de cheval, grand connoisseur, qui dressoit tous ceux du Roi, et qui commandoit la grande écurie.... Boisseulh s'étoit mis

petit fils de Saint-Hérem [17], courant comme un démon à cheval avec le comte de Toulouse, tomba, et fut trois heures sans connoissance : il est mieux. Adieu, ma chère fille : je suis tout entière à vous. 1688

1076. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce lundi 25e octobre.

L'IMPATIENCE que nous avons, ma chère fille, de recevoir vos lettres, l'attention qui nous les fait envoyer chercher jusque dans le sein de la poste, notre joie quand nous voyons que vous vous portez bien, malgré toutes vos peines, tout cela est digne des soins que vous avez de nous apprendre de vos nouvelles; vous pouvez penser [1] par le besoin que nous en avons, com-

par là fort au goût du Roi, qui le traita toujours avec distinction. C'étoit un honnête homme et fort brave, qui vouloit être à sa place et respectueux, mais qui étoit gâté de la confiance entière de Monsieur le Grand et de Mme d'Armagnac, qu'il conserva toute sa vie.... Boisseulh étoit fort brutal, gros joueur et fort emporté.... et qui juroit dans le salon de Marly comme il eût pu faire dans un tripot.... Il n'étoit ni marié ni riche, mais à son aise. Sa physionomie, toujours furibonde en son temps, faisoit peur, avec de gros yeux rouges qui lui sortoient de la tête. »

17. Charles-Louis de Montmorin, dernier fils du marquis de Saint-Hérem, âgé alors de quatorze à quinze ans, et déjà reçu en survivance des charges de son père; il mourut le 10 juin 1722, à l'âge de quarante-huit ans. Il épousa en 1696 Marie-Geneviève Rioult, fille de Jacques, seigneur de Douilli, secrétaire du Roi. Saint-Simon (tome XIX, p. 308) dit en parlant de lui : « un des plus honnêtes hommes que j'aie connus, avec qui j'avois passé ma vie. » — Le comte de Toulouse avait dix ans depuis le 6 juin. — Dans l'édition de 1737 : « Le fils de Saint-Hérem. » L'édition de 1754 n'a pas la dernière phrase : « Adieu, etc. »

LETTRE 1076. — 1. « Notre joie d'apprendre que vous vous por-

1688. bien nous vous sommes obligés de votre exactitude : je dis toujours *nous*, car les sentiments du chevalier et les miens sont si pareils, que je ne saurois les séparer. Mais parlons de Philisbourg : voilà une lettre de votre enfant, du 18e; il se portoit fort bien; vous verrez, par tout ce que vous dit M. du Plessis, qu'il ne fera pas de honte à ses parents. Mais admirez les arrangements de la Providence : la pluie l'a empêché d'être le lendemain, avec le régiment de Champagne, de l'action la plus brillante et la plus dangereuse qu'il y ait encore eu; c'est la prise d'un ouvrage à corne, où[2] le marquis d'Harcourt[3], maréchal de camp, le comte de Guiche, le cadet du prince de Tingry[4], le comte

tez bien.... des soins que vous avez de nous donner de vos nouvelles; vous pouvez juger, etc. » (*Édition de* 1754.)

2. « D'un ouvrage à corne qui fut enlevé le 19e, et où, etc. » (*Ibidem.*) — La *Gazette* du 30 octobre parle des pluies continuelles, du grand froid, et du terrain marécageux, où l'on ne pouvait faire de tranchées qu'il n'y eût plus d'un pied d'eau.

3. Le futur duc et maréchal d'Harcourt, ambassadeur à Madrid en 1697, fils du marquis de Beuvron (tome III, p. 352, note 35); il mourut à soixante-quatre ans, le 19 octobre 1718 : « homme si fait exprès pour les affaires et les premières places par son esprit et sa capacité, et autant encore par son art, et si propre encore par la délicatesse, la douceur et l'agrément de son esprit et de ses manières à faire les délices de la société. Il a été si souvent mention de lui dans ces Mémoires, que je n'en dirai pas davantage. » (Saint-Simon, à sa mort, tome XVII, p. 51.) — Sur le comte de Guiche, voyez plus haut, p. 30, note 6.

4. Paul-Sigismond de Montmorency Luxembourg, comte de Lux, troisième fils du maréchal, aide de camp du maréchal de Duras, né le 5 septembre 1664, duc de Châtillon en 1696 par donation de sa tante paternelle la duchesse de Mecklenbourg (en premières noces duchesse de Châtillon). Il épousa le 6 mars 1696 Marie-Anne de la Trémouille, marquise de Royan, morte le 2 juillet 1708, et le 20 février 1731 Élisabeth Rouillé, veuve de Jean-Étienne Bouchu, conseiller d'État. Il mourut le 28 octobre 1731. — Son frère, le prince de Tingry, était le fils aîné du maréchal de Luxembourg.

d'Estrées[5], Courtin et quelques autres, se sont distingués; le fils de M. Courtin[6] est mortellement blessé, le marquis d'Uxelles[7] légèrement; le marquis du Bordage[8] a payé pour tous, deux jours devant. Le Roi a donné son régiment à M. du Maine, et en a promis un autre au fils du Bordage, avec mille écus de pension[9]. Les princes et les jeunes gens sont au désespoir de n'avoir point été de cette fête, mais ce n'étoit pas leur tour[10]. Il fallut tenir Monseigneur à quatre : il vouloit être à la tranchée; Vauban le prit par le corps et le repoussa avec M. de Beauvilliers[11]. Ce prince est adoré : il dit du bien de ceux 1688

5. Victor-Marie, comte d'Estrées, fils du maréchal Jean, né le 30 novembre 1660, reçu le 12 décembre 1684 à la survivance de la charge de vice-amiral de France que possédait son père. En 1703, il fut fait maréchal de France et prit le nom de maréchal de Cœuvres; membre honoraire de l'Académie des sciences en 1707, il entra à l'Académie française en 1715, comme successeur du cardinal d'Estrées, fut membre honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1726, et mourut le 28 décembre 1737, à soixante-dix-sept ans. Il avait épousé le 30 janvier 1698 Lucie-Félicité de Noailles, dame du palais de la Dauphine, qui mourut le 11 janvier 1745, à l'âge de soixante-deux ans.

6. Voyez le *Journal* de Dangeau, à la date du 24 octobre. — C'était le fils d'Honoré Courtin (voyez tome VI, p. 201, note 45). « Le chevalier Courtin, dit la *Gazette* du 30 octobre, a été blessé de deux coups, dont il est mort. »

7. Le futur maréchal, alors lieutenant général. La *Gazette*, dans le numéro cité, dit qu'il reçut une grande blessure à l'épaule.

8. Dans l'édition de 1754 : « Le pauvre Bordage. » — René de Mont-Boucher, marquis du Bordage, maréchal de camp, avait épousé en 1669 Élisabeth Gouyon ou Goyon, héritière du marquis de la Moussaye. Il était huguenot, et avait tenté, en 1686, de se réfugier en Hollande. On le rattrapa à la frontière, et il se convertit. Voyez Saint-Simon, tome II, p. 361, et le *Journal* de Dangeau, au 20 janvier 1686 et au 23 octobre 1688. — Dans la nuit du 19 au 20, il reçut un coup de mousquet à la tête, dont il mourut quelques heures après.

9. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 24 octobre.

10. « Leur jour. » (*Édition de* 1754.)

11. Monseigneur fut nommé par les soldats *Louis le Hardi*, pen-

1688 qui le méritent, il demande pour eux des régiments, des récompenses; il jette l'argent aux blessés et à ceux qui en ont besoin. On ne croit pas que la place dure longtemps après ce logement. Le gouverneur malade[12], et celui qui commandoit à sa place étant pris et mort, on espère que personne ne voudra soutenir une si mauvaise gageure. Le chevalier me fait rire : il est ravi que le marquis n'ait point été à cette occasion, et il est au désespoir qu'il ne se soit pas distingué; en un mot, il voudroit qu'il fût tout à l'heure comme lui, et que sa réputation fût déjà toute parfaite comme la sienne; il faut avoir un peu de patience. J'espère, ma chère enfant, que tout se passera désormais comme nous pouvons le souhaiter, pour revoir[13] notre enfant en bonne santé.

Vous avez été très-bien reçue à la Garde; et enfin, ma fille, à force de marcher et de vous éloigner de nous[14], vous êtes à Grignan. Vous nous direz comme

dant le siége de Philisbourg. Voyez la *Ballade* de la Fontaine, sur ce sujet, dans le Ier tome de ses *Œuvres mêlées*, p. 131, édition de Paris, 1729. (*Note de Perrin*, 1737.) — Vauban écrivait à Louvois, le 23 octobre : « Il ne tient pas à Monseigneur qu'il n'aille tous les jours à la tranchée; mais le canon y a été si dangereux, que je me suis cru obligé de faire toutes sortes de personnages pour l'en détourner. Je n'ai osé vous mander que la seconde fois qu'il y a été aux grandes attaques, un coup de canon donna si près de lui, que M. de Beauvilliers, le marquis d'Uxelles et moi, qui marchois devant lui, en eûmes le tintouin un quart d'heure, ce qui n'arrive jamais que quand on se trouve dans le vent du boulet. » *Lettres militaires*, tome V, p. 103. (*Note de l'édition de* 1818.)

12. Le comte de Starenberg. Dans la *Gazette* du 6 novembre, en date du camp devant Philisbourg, le 29 octobre, on le dit dangereusement malade. Lorsqu'après la prise de la place, la garnison défila devant les troupes françaises, il se fit conduire en calèche, et ne mit pied à terre qu'au moment où il aperçut le Dauphin. Voyez la *Gazette*, p. 608 et 618.

13. « Espérons, ma chère fille, que tout se passera désormais selon nos desirs, pour revoir, etc. » (*Édition de* 1754.)

14. Les deux mots *de nous* manquent dans l'impression de 1754.

vous vous y trouvez, et comme[15] cette pauvre substance qui pense[16], et qui pense si vivement, aura pu conserver sa machine si belle et si délicate, dans un bon état, pendant qu'elle étoit si agitée : vous en faites une différence que votre *père*[17] n'a point faite. Mais, ma fille, on meurt ici plus qu'à Philisbourg : le pauvre la Chaise[18] qui vous aimoit tant, qui avoit tant d'esprit, qui en avoit tant mis dans la *Vie de saint Louis*, est mort à la campagne d'une petite fièvre ; M. du Bois[19] en est très-affligé. Mme de Longueval, ou le *chanoine*, est morte ou mort d'un étranglement à la gorge. Elle haïssoit bien parfaitement notre Montataire ; je suis toujours fâchée qu'on emporte de tels paquets en l'autre monde. Vous voyez, ma fille, comme en tous lieux la mort va prenant ceux qu'il plaît à Dieu d'ôter de celui-ci[20]. 1688

Mme de Lavardin me fit hier cent amitiés pour vous,

15. « Comment vous vous y trouvez, et comment, etc. » (*Édition de* 1754.)

16. « Je connus.... que j'étois une substance dont toute l'essence ou la nature n'est que de penser. » (IVe partie du *Discours de la Méthode*, second alinéa.) Sur la machine à laquelle l'âme est unie, voyez la Ve partie du *Discours* et le *Traité de l'homme*.

17. Descartes. On lit dans sa sixième *Méditation :* « La nature m'enseigne aussi.... que je ne suis pas seulement logé dans mon corps ainsi qu'un pilote en son navire, mais outre cela que je lui suis conjoint très-étroitement, et tellement confondu et mêlé, que je compose comme un seul tout avec lui, etc. »

18. Jean Filleau de la Chaise, frère aîné de Saint-Martin (le traducteur de *Don Quichotte*) et de des Billettes. Né à Poitiers, vers 1630, il publia au commencement de 1688, l'année même de sa mort, son *Histoire de saint Louis, divisée en XV livres*, 2 vol. in-4°, Paris, et 2 vol. in-12, Bruxelles. Ce livre, dont le succès fut d'abord très-grand, fut mutilé par la censure. La Chaise est l'auteur de la Préface des *Pensées* de Pascal (1672).

19. Voyez tome V, p. 111, note 7.

20. « Voyez comme la mort va prenant partout ceux qu'il plaît à Dieu d'enlever de celui-ci. » (*Édition de* 1754.)

1688 et Mme d'Uxelles, et Mme de Mouci, et Mlle de la Rochefoucauld[21], que nous avons reçue dans le corps des veuves; j'y mets aussi Mme de la Fayette; mais comme elle n'étoit pas hier chez Mme de Mouci, je la sépare: rien ne se peut comparer à l'estime parfaite de toutes ces personnes pour vous. Adieu, aimable et chère enfant: je parle souvent de vous avec plaisir, parce que c'est quasi toujours votre éloge. Nous sommes suspendus dans l'attention de Philisbourg et de vos nouvelles : voilà les deux points de nos discours.

1077. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce mardi 26e octobre.

Oh! quelle lettre, mon enfant, elle mérite bien que je sois revenue tout exprès pour la recevoir. Vous voilà donc à Grignan en bonne santé; et quoique ce soit à cent mille lieues de moi, il faut que je m'en réjouisse: telle est notre destinée; peut-être que Dieu permettra que je vous retrouve bientôt: laissez-moi vivre dans cette espérance. Vous me faites un joli portrait de Pauline; je la reconnois, elle n'est point changée, comme disoit M. de Grignan : voilà une fort aimable petite personne, et fort aisée à aimer[1]. Elle vous adore; et sa soumission à vos volontés, si vous voulez qu'elle vous quitte[2], me

21. Sans doute l'aînée des trois filles de la Rochefoucauld, dont Mme de Sévigné a déjà parlé (tome VI, p. 354) : Marie-Catherine, née le 22 février 1637, morte le 5 octobre 1711.

Lettre 1077. — 1. « .... et qu'il est fort aisé d'aimer. » (*Édition de* 1754.)

2. « Elle vous adore; et au milieu de la joie de vous voir, sa soumission à vos volontés, si vous décidez qu'elle vous quitte. » (*Ibidem.*)

fait une pitié et une peine extrême, et j'admire[3] le pouvoir qu'elle a sur elle. Pour moi, je jouirois de cette jolie petite société, qui vous doit faire un amusement et une occupation : je la ferois travailler, lire de bonnes choses, mais point trop simples; je raisonnerois avec elle, je verrois de quoi elle est capable, et je lui parlerois avec amitié et avec confiance; jamais vous ne serez embarrassée de cette enfant; au contraire, elle pourra vous être utile[4] : enfin j'en jouirois, et ne me ferois point le martyre, au milieu de tous ceux dont la vie est pleine[5], de m'ôter cette consolation. 1688

J'aime fort que le chevalier vous dise du bien de moi; mon amour-propre est flatté de ne lui pas déplaire; s'il aime ma société, je ne cesse de me louer de la sienne : c'est un goût bien juste et bien naturel que de souhaiter son estime. Je ne sais, ma fille, comment vous pouvez dire que votre humeur est un nuage qui cache l'amitié que vous avez pour moi; si cela étoit dans les temps passés, vous avez bien levé ce voile depuis plusieurs années, et vous ne me cachez rien de la plus tendre et de la plus parfaite amitié qui fut jamais. Dieu vous en récompensera par celle de vos enfants, qui vous aimeront, non pas de la même manière, car peut-être qu'ils n'en seront pas capables, mais de tout leur pouvoir, et il faut s'en contenter[6]. Vous me représentez le bâtiment de

3. « .... et une peine extrême : j'admire, etc. » (*Édition de* 1754.)

4. Les deux membres de phrase : « jamais vous ne serez, etc., » et : « au contraire, etc., » manquent dans le texte de 1737, qui reprend ainsi : « j'en jouirois donc, et ne me ferois point, etc. »

5. Les mots : « au milieu de tous ceux dont la vie est pleine, » ne sont pas dans l'édition de 1754.

6. « Non pas de la même manière, ils n'en seront peut-être pas capables, mais au moins de tout leur pouvoir, et il faut s'en contenter. » (*Édition de* 1754.) — Les deux phrases qui terminent l'alinéa et celle qui commence l'alinéa suivant manquent dans l'impression de 1737.

1688 Monsieur de Carcassonne[7] comme un vrai corps sans âme, manquant d'esprits, et surtout du nerf de la guerre. Je pense que le Coadjuteur n'en manque pas moins; eh, mon Dieu! que veulent-ils faire? mais je ne veux pas en dire davantage; il seroit à propos seulement que cela finît, et qu'on vous ôtât le bruit et l'embarras dont vous êtes incommodée.

Le pauvre Jarzé est mort de sa blessure, à ce qu'on dit[8]. Le siége de Philisbourg sera bientôt fini, et vous serez ravie que votre fils y ait été; c'est comme ce voyage de Candie[9]. La marquise d'Uxelles est assez insensible à la joie d'une blessure qu'a reçue son fils[10]: ils ne sont ni parents, ni amis; nous ne sommes pas assez heureuses ou assez malheureuses pour être de même. Cette marquise[11] a des soins de M. de la Garde dont vous vous sentirez; elle a les lettres qu'on écrit à l'ambassadeur de Venise, et ces lettres sont admirables[12]. Il a fait un horrible temps[13] ces jours passés; mais comme il dérangeoit un peu les desseins du prince d'Orange, tout le monde en étoit ravi. Je ne crois pas que le che-

7. L'évêque de Carcassonne et le coadjuteur d'Arles ajoutaient à leurs frais un nouveau corps de logis au château de Grignan; Mansart avait fourni les dessins. Voyez le troisième alinéa de la note 2, à la page 295 de la *Notice*. Voyez encore la lettre du 22 décembre suivant.

8. Cette nouvelle était fausse. Voyez la première lettre du 1er novembre suivant, p. 236.

9. Sur le voyage de Candie de Charles de Sévigné, voyez tome I, p. 525.

10. « A la joie d'une légère blessure que son fils a reçue. » (*Édition de* 1754.) — Voyez la lettre précédente, p. 223.

11. Voyez tome IV, p. 524. — On a déjà observé que Mme d'Uxelles étoit dans un commerce réglé de nouvelles avec M. de la Garde. (*Note de Perrin*, 1754.)

12. « Et qui sont admirables. » (*Édition de* 1754.)

13. « Un temps horrible. » (*Ibidem*.)

valier fasse le voyage de Fontainebleau. Pour moi, si je fais un tour à Brevannes[14], afin de marcher un peu, ce ne sera qu'après le siége de Philisbourg, qui est plus long qu'on n'avoit pensé, et qui m'occupe fort. Nous fûmes encore l'autre jour nous promener[15] à Vincennes; cette solitude est aimable, car il n'y a qui que ce soit au monde. Adieu, ma chère Comtesse[16] : jetez mes amitiés, mes compliments, mes embrassades, comme vous le jugerez à propos; je ne sais qui est avec vous, mais n'oubliez pas ma chère Pauline, préparez-la à m'aimer; je vous conjure de la baiser tout à l'heure[17] pour l'amour de moi, je veux qu'elle m'ait cette obligation. Je ne saurois du tout m'accoutumer à ne plus trouver là-bas ma très-aimable Comtesse. 1688

1078. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce vendredi 29e octobre.

Nous[1] attendons ce soir de vos nouvelles, et nous trou-

14. Chez Mme de Coulanges. Voyez ci-après, p. 254, note 10. — Les mots suivants : « afin de marcher un peu, » ne sont pas dans le texte de 1737.

15. « Nous promener l'autre jour. » (*Édition de* 1754.)

16. L'édition de 1754 n'a pas les mots : « Adieu, ma chère Comtesse. » Celle de 1737 n'a pas, trois lignes plus loin : « préparez-la à m'aimer; » elle n'a pas non plus la phrase qui termine la lettre.

17. « Je vous conjure tout à l'heure de la baiser, etc. » (*Édition de* 1754.)

Lettre 1078. — 1. Ce premier alinéa manque tout entier dans l'édition de 1737. L'édition de 1754, à la suite de cet alinéa, met les phrases qui terminent la lettre depuis : « On voit à ses réponses, etc., » mais en les transposant, et avec des différences qui seront indiquées plus loin (voyez la note 13).

1688 vons que nous sommes, vous et nous, tous les jours de la semaine occupés à nous écrire : nous nous reposons seulement le jour du Seigneur ; toutes nos conversations sont de vous, et vous ne pouvez jamais être mieux louée que par ceux qui vous ont vue d'aussi près que nous, dans toutes les choses importantes que vous avez faites pour votre famille : surtout le procès nous enchante ; mais votre modestie arrête ma plume ; pour nous dédommager, il faut dire, comme Voiture à Monsieur le Prince : « Si vous saviez avec combien peu de respect et de crainte de vous déplaire nous vous admirons ici à bride abattue, vous verriez que nous ne vous aimons pas en aveugles [2] : » en sorte que vous ne perdez rien avec nous de toutes les bonnes qualités que Dieu vous a données. Nous vous prions de les inspirer à votre fille ; vous ne sauriez rien faire de plus utile pour elle.

Il nous semble, ma fille, que si M. de Grignan fait quelque séjour à Avignon [3], vous ne feriez pas mal d'y aller avec lui, pour éviter les visites de votre arrivée, et pour ne point faire une double dépense ; mais vous savez comme les conseils de loin sont téméraires : ainsi, ma très-chère, tout ce que vous ferez sera le mieux assurément [4].

2. Mme de Sévigné cite de mémoire ce passage de la lettre que Voiture écrivit au duc d'Enghien, depuis prince de Condé, à l'occasion de la bataille de Rocroi. « Si vous saviez de quelle sorte tout le monde est déchaîné dans Paris à discourir de vous, je suis assuré que vous en auriez honte, et que vous seriez étonné de voir avec combien peu de respect, et peu de crainte de vous déplaire, tout le monde s'entretient de ce que vous avez fait. » (*Les Œuvres de M. de Voiture*, édition de 1672, p. 298.)

3. M. de Grignan fut chargé du gouvernement du Comtat. Voyez la *Notice*, p. 278 et 283, et ci-après, p. 285, note 18. — Dans l'édition de 1754 : « doit faire quelque séjour à Avignon. »

4. « Tout ce que vous ferez sera assurément le mieux. » (*Édition de* 1754.)

Monsieur le chevalier a un peu mal à la main droite : il ne vous écrira pas longtemps; je m'offre d'être son secrétaire. 1688

Voilà des lettres de notre petit homme[5], du 22e octobre. Vous devez beaucoup espérer du soin qu'on a de vous le conserver. Vous voyez comme la fanfaronnade de ces deux volontaires a été punie[6] : il vaut mieux être sage. Écrivez à M. Courtin : son fils est mort, et par les nôtres, qui lui ont donné les coups mortels, le croyant, la nuit, un des ennemis[7]. Adieu, ma très-chère et trop aimable : j'étois hier chez Mme de la Fayette; Madame la Princesse y vint : on avoit conté auparavant qu'un courtisan avoit dit au Roi : « Sire, vous prenez des loups comme Monseigneur, et il prend des villes comme vous[8]. » Quand nous n'aurons plus Philisbourg sur nos épaules[9], nous

5. « De votre enfant. » (*Édition de* 1754.)

6. « Monseigneur a envoyé au Fort-Louis MM. de Bouligneux et Damanzé, qui s'étoient trouvés à l'attaque de l'ouvrage à corne, contre l'ordre que Monseigneur a établi, que les volontaires n'iront qu'avec les régiments où ils sont incorporés. » (*Journal* de Dangeau, au 27 octobre 1688.)

7. Vauban raconte aussi cette mort dans la lettre écrite à Louvois, le 23 octobre : « Le pauvre M. Courtin est mort en bon chrétien et en véritable homme de bien; je suis aussi touché de sa perte que si c'étoit mon propre fils. Cela sera cause que je ne me chargerai jamais de gens de condition en pareille affaire. » *Lettres militaires*, tome V, p. 102. (*Note de l'édition de* 1818.) — Voyez aussi le *Journal* de Dangeau, au 27 octobre.

8. « Comme Votre Majesté. » (*Édition de* 1754.) — « Sa Majesté court quelquefois le loup avec les chiens de Monseigneur, et le P. V. (*sans doute* le Premier Veneur) a écrit sur cela, en mandant des nouvelles : « Le Roi prend présentement des loups comme Monseigneur, « et Monseigneur prend des villes comme le Roi. » (*Journal* de Dangeau, 6 novembre 1688.) — « Monseigneur alla courre le loup » est une mention qui se retrouve à peu près à toutes les pages de ce journal.

9. « Sur les épaules. » (*Édition de* 1754.)

1688 vous dirons des bagatelles; mais jamais je ne pourrai vous dire à quel point vous m'êtes chère. J'embrasse tous mes Grignans, et Pauline en particulier : je la trouve bien avancée[10] d'avoir lu les *Métamorphoses*[11]; on ne revient point de là à *la Guide des pécheurs*[12]; donnez, donnez-lui hardiment *les Essais de morale*[13]. On voit à ses réponses qu'elle a beaucoup d'esprit et de vivacité. Joignez cela avec beaucoup d'envie de vous plaire, et vous ferez une merveille de cette petite cire molle, que vous tournerez comme vous voudrez. Parlez-lui de ce qui lui convient, comme je vous ai ouïe[14] souvent parler à votre fils; de la manière dont vous me la représentez, elle en profitera à vue d'œil, et cela vous fera un grand amusement et une occupation digne de vous, et selon Dieu et selon le monde.

10. « J'embrasse tous mes chers Grignans. Je trouve Pauline bien avancée, etc. » (*Édition de* 1754.)

11. Peut-être la traduction de du Ryer, publiée pour la première fois en 1655; ou les rondeaux de Benserade (voyez tome V, p. 111, note 9), ou les quatre premiers livres des *Métamorphoses* d'Ovide, traduits en vers français par Thomas Corneille (1669).

12. *La Guide des pécheurs, composée en espagnol* (en 1555) *par le R. P. Louis de Grenade de l'ordre de saint Dominique, traduite de nouveau en françois par M. Girard, conseiller du Roi en ses conseils.* Paris, 1658. Il est parlé d'un autre ouvrage du P. de Grenade au tome VI, p. 112.

13. De Nicole. — Les phrases qui suivent sont données, à la fin du premier alinéa, et dans l'ordre suivant, par l'édition de 1754 : « Parlez-lui de ce qui lui convient, comme je vous ai ouï souvent parler à votre fils; il est certain qu'elle en profitera à vue d'œil. On juge par ses réponses qu'elle a beaucoup d'esprit et de vivacité. Joignez à cela beaucoup d'envie de vous plaire, et vous ferez une merveille de cette petite cire molle; vous la tournerez comme vous voudrez, et cela vous fera un grand amusement et une occupation digne de vous et selon Dieu et selon le monde. »

14. Les deux éditions de Perrin donnent *ouï*, sans accord.

1079. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN. 1688

A Paris, le jour de la Toussaint.

Il y a longtemps que je n'ai passé cette fête à Paris; j'y suis tout étonnée. Nous aurons ce soir une agréable musique de cloches : Corbinelli en seroit ravi; moi, je les souffrirai, parce que je ne suis pas dans ma gaieté ordinaire. Nous sommes si empêchés à prendre Philisbourg, que je ne voudrois pas m'éloigner un moment des nouvelles : c'est ce qui fait, ma chère enfant, que je vous plains à l'excès d'être si longtemps à la merci de votre imagination, qui est la plus cruelle et la plus dévorante compagnie que vous puissiez avoir. M. de Vauban a mandé au Roi de songer à un gouverneur pour cette belle conquête[1]. On vouloit croire que la place seroit à nous aujourd'hui[2], et pour surprendre, et pour faire honneur au jour de la naissance de Monsieur le Dauphin[3].

Voilà des lettres de votre enfant, il revient de des-

Lettre 1079. — 1. « Le siége de Philisbourg va à merveille. Monseigneur et Vauban ont mandé au Roi qu'il pouvoit nommer un gouverneur, et Sa Majesté a choisi Desbordes, qui étoit gouverneur de Landau. Il a été longtemps lieutenant-colonel de Navarre, et depuis qu'il s'est fait catholique, il a été fait inspecteur, brigadier, gouverneur de Landau, et présentement gouverneur de Philisbourg, dont on espère apprendre la réduction au premier jour. » (*Journal* de Dangeau, au 31 octobre.)

2. Philisbourg capitula dès le 29 octobre; la garnison en sortit le 1er novembre. Cette place fut rendue en 1697 par le traité de Riswick. Les Français la prirent de nouveau en 1734. C'est à ce dernier siége que, le 12 juin 1734, le maréchal de Berwick fut emporté d'un coup de canon; le maréchal de Villars l'ayant appris sur son lit de mort, s'écria : « Cet homme a toujours été heureux, » *Vie du maréchal de Villars*, tome IV, p. 350. (*Note de l'édition de* 1818.)

3. Le Dauphin était né le 1er novembre 1661.

1688 cendre la tranchée. Monseigneur y est tous les jours. Le marquis est gaillard, il écrit joliment à Martillac; j'ai envie qu'elle soit auprès de vous. Je plains infiniment le chevalier : la goutte le chicane, tantôt à une main, tantôt à l'autre, et souvent des douleurs et d'assez méchantes nuits. Je voudrois bien pouvoir adoucir ses maux; mais il est accoutumé à vos soins, qui sont consolants, et si précieux, qu'on ne fait en vérité qu'une pauvre représentation. Nous mangeons ensemble dans cette petite chambre : je suis destinée pour cette pauvre cellule. Le café est tout à fait disgracié; le chevalier croit qu'il l'échauffe, et qu'il met son sang en mouvement; et moi en même temps, bête de compagnie, comme vous me connoissez, je n'en prends plus; le riz prend la place : je me garde le café pour cet hiver. Vous ne me parlez point de votre santé. Ah! que je crains vos nuits, et la surprise de l'air de Grignan! Que cette bise qui vous a tant fait avaler de poudre a été désobligeante et incivile! ce n'étoit pas ainsi qu'il falloit vous recevoir. Je vous avoue que je tremble pour votre santé: la mienne est tout à fait remise, je dors mieux, ma langue n'est plus une méchante langue, elle est toute rendue à son naturel. Il y a des temps, et des jours, et des nuits difficiles à passer; et puis, sans pouvoir jamais être consolée ni récompensée de ce qu'on a perdu, on se retrouve enfin dans son premier état, par la bonté du tempérament : c'est ce que je sens présentement, comme si j'étois une jeune personne. J'ai en perspective de vous aller voir, et cette pensée me fait subsister. Je comprends que vous êtes tout en l'air par le dérangement de votre assemblée[4]; vous serez donc, comme je le souhaitois, hors de l'air de Grignan; je vous

4. L'assemblée des Communautés de Provence s'ouvrit en 1688 à Lambesc, le 15 novembre, et fut close le 3 décembre.

proposois sans chagrin d'aller à la Garde pour éviter cette respiration de pierre de taille en l'air, qui fait mourir tout le monde à Maintenon[5]. Je suis persuadée que vous êtes aimée dans votre famille : eh, bon Dieu! comment pourroient-ils ne vous pas aimer, quand ils feront réflexion à ce que vous êtes pour leur maison, à la manière dont vous vous y êtes transmise, et livrée, et abîmée, et à tout ce que vous y avez fait de considérable? j'en prends à témoin M. de la Garde. Joignez à cela qu'ils sont fort honnêtes gens, et que si l'on a quelquefois des humeurs et des chagrins, il faut que le moment d'après ils avouent que, par votre conduite et vos actions, vous avez acquis un droit sur tout ce nom. Je vois que le bâtiment du Coadjuteur ira bien, il a du courage; mais celui du Carcassonne vous tourmentera tout l'été : c'est une chose cruelle. Voici un abord un peu violent, c'est un bonjour et des compliments sur Avignon[6]; il faut que cela passe. C'est un bonheur au moins de ne point voir de visages nouveaux. 1688

L'abbé Bigorre est vraiment le meilleur ami et le plus aimable hôte qu'on puisse souhaiter; le chevalier s'en accommode fort bien. Mlle de Méri trouve ici de la société; mais sa chambre[7] nous fait mourir. Que faites-vous de Pauline? pourquoi ne la mèneriez-vous pas avec vous? Je l'ai dépeinte à Mme de la Fayette; elle ne croit pas que vous puissiez ne vous y point attacher : elle vous conseille d'observer la pente de son esprit, et de la conduire selon vos lumières; elle approuve extrêmement que vous causiez souvent avec elle, qu'elle travaille, qu'elle

5. Voyez la lettre du 13 décembre 1684, tome VII, p. 329, note 1, et ci-dessus, p. 140.

6. Voyez ci-dessus, p. 230, note 3.

7. Mlle de Méri étoit venue occuper la chambre de Mme de Grignan. (*Note de Perrin.*) — Voyez plus haut, p. 204.

1688 lise, qu'elle vous écoute, et qu'elle exerce son esprit et sa mémoire.

Mme de Lavardin est bien aise que ce pauvre Jarzé soit hors de danger[8]; sa mère et sa femme sont ici, à demi consolées de ce qu'il ne vivra plus que dans son château avec elles, et avec ses amis en province et à Paris. Je ne crois pas qu'on fasse aucun siége après Philisbourg[9]. En vérité, c'est assez, comme vous dites, avant dix-sept ans[10]. Sanzei[11] est à la guerre tout comme les autres. Adieu, ma très-aimable : ah! ne croyez pas que nous puissions cesser de vous regretter, ni jamais nous accoutumer à ne vous voir plus briller dans cette maison.

1080. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, le jour de la Toussaint,
à neuf heures du soir.

Philisbourg est pris, ma chère enfant; *votre fils se porte bien*. Je n'ai qu'à tourner cette phrase de tous côtés, car je ne veux point changer de discours. Vous apprendrez donc par ce billet que *votre enfant se porte bien*, *et que Philisbourg est pris*. Un courrier vient d'arriver chez M. de Villacerf[1], qui dit que celui de Monsei-

8. Voyez plus haut, p. 207 et 208; voyez aussi p. 228 et la note 8.

9. Le siége de Philisbourg fut suivi de la prise de Manheim et de Frankendal.

10. Le marquis de Grignan étoit né en novembre 1671. (*Note de Perrin.*)

11. Neveu de Coulanges : voyez plus loin la lettre du 22 décembre suivant.

Lettre 1080. — 1. Édouard Colbert, marquis de Villacerf, premier maître d'hôtel de la Reine, inspecteur général des bâtiments du

gneur est arrivé à Fontainebleau pendant que le P. Gaillard prêchoit[2]; on l'a interrompu, et on a remercié Dieu dans le moment d'un si heureux succès et d'une si belle conquête. On ne sait point de détail, sinon qu'il n'y a point eu d'assaut, et que M. du Plessis disoit vrai, quand il disoit[3] que le gouverneur faisoit faire des chariots pour porter son équipage. Respirez donc, ma chère enfant; remerciez Dieu premièrement : il n'est point question d'un autre siége; jouissez du plaisir que votre fils ait vu 1688

Roi, mort le 18 octobre 1699. Il était frère aîné de Gilbert Colbert, marquis de Saint-Pouanges, et avait épousé Geneviève, fille de Michel Larcher, marquis d'Esternay, qui mourut le 17 avril 1712. « C'étoit, dit Saint-Simon (tome II, p. 320 et 321), un bon et honnête homme.... Il avoit passé une longue vie, toujours extrêmement bien avec le Roi.... Il étoit cousin germain et dans la plus intime et totale confiance de M. de Louvois, qui, du su du Roi, l'avoit fait entrer en beaucoup de choses secrètes, et le Roi avoit toujours conservé pour lui beaucoup d'estime, d'amitié et de distinction. C'étoit un homme brusque, mais franc, vrai, droit, serviable et très-bon ami; il en avoit beaucoup, et fut généralement plaint et regretté. »

2. On lit dans la *Gazette* du 6 novembre, en date de Fontainebleau : « L'après-dînée (*du jour de la Toussaint*), Sa Majesté entendit la prédication du P. Gaillard, jésuite, accompagnée de Madame la Dauphine, de Monsieur et de Madame. Durant le sermon, le Roi reçut une lettre de Monseigneur le Dauphin, par laquelle il lui donnoit avis que le 29 du mois dernier les assiégés dans Philisbourg avoient battu la chamade. Sa Majesté en rendit grâces à Dieu; et ensuite le P. Gaillard continua la prédication, et complimenta très-éloquemment Sa Majesté sur cette nouvelle bénédiction que Dieu avoit donnée à ses armes sous le commandement de Monseigneur le Dauphin. » Voyez la lettre suivante, p. 239 et 240. — Honoré Gaillard, né à Aix en Provence le 9 mars 1641, fit profession en 1675 chez les Jésuites, et mourut à Paris le 11 juin 1727. C'était un prédicateur fort renommé, et le frère d'un avocat d'Aix, dont Mme de Sévigné faisait grand cas (voyez les lettres du 29 décembre 1688 et du 16 mars 1689). Il avait prononcé à Notre-Dame l'oraison funèbre de Harlay de Champvallon, que Saint-Simon (tome I, p. 291) appelle « un chef-d'œuvre d'éloquence et de piété. »

3. « Quand il assuroit. » (*Édition de* 1754.)

1688 celui de Philisbourg; c'est une date admirable, c'est la première campagne de Monsieur le Dauphin : ne seriez-vous pas au désespoir qu'il fût seul de son âge qui n'eût point été à cette occasion, et que tous les autres fissent les entendus? Ah, mon Dieu! ne parlons point de cela, tout est à souhait. Mon cher Comte, c'est vous qu'il en faut remercier[4] : je me réjouis de la joie que vous devez avoir; j'en fais mon compliment à notre Coadjuteur : voilà une grande peine dont vous êtes tous soulagés. Dormez donc[5], ma très-belle, mais dormez sur notre parole. Si vous êtes avide de désespoirs, comme nous le disions autrefois, cherchez-en d'autres, car Dieu vous a conservé votre cher enfant : nous en sommes transportés, et je vous embrasse dans cette joie avec une tendresse dont je crois que vous ne doutez pas.

1081. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce mercredi 3e novembre.

Votre cœur doit être bien à son aise; vous ne recevrez plus de lettres qui ne vous assurent de la santé de votre cher enfant. Laissez-vous aller un peu à la douceur de n'être plus dans les transes et dans les justes frayeurs[1] d'un péril qui est passé; songez au plaisir qu'aura votre

4. « Ah! ne parlons point de cela, tout est à souhait. C'est vous, mon cher Comte, qu'il en faut remercier. » (*Édition de* 1754.) — Voyez ci-après les lettres du 30 novembre et du 6 décembre suivants.

5. « Ma fille, dormez donc. » (*Édition de* 1737.)

Lettre 1081. — 1. « Dans les transes et les justes frayeurs. » (*Édition de* 1754.)

fils de bien faire sa cour, et d'avoir été à la première occasion où Monseigneur a commencé le personnage de conquérant : vous voyez mieux que moi tous les agréments de cette date. Il faut espérer que Monsieur le chevalier sera en état d'aller à la cour; c'est un de vos malheurs que le dérangement de sa santé. Cette souris de douleur qui lui court à une main, puis à l'autre, est aujourd'hui sur le genou, et l'a empêché d'aller dîner chez Dangeau, comme il le croyoit hier : cela est pitoyable; mais comme il n'y a rien de violent, s'il peut enfin aller à Versailles[2], c'est de lui, ma très-chère, que vous recevrez les bons et véritables services, soutenu de la présence du marquis, qui est un petit homme considérable, et qui a fait son devoir aussi bien que pas un dans cette campagne. Il est froid, il est hardi, il est appliqué; il s'amusa l'autre jour à pointer deux pièces de canon, comme s'il eût tiré au blanc à Livry. 1688.

A propos de Livry, pour vous faire voir qu'on est blessé partout, M. de Méli[3] tira il y a quelques jours, comme il a accoutumé, dans notre forêt; son fusil lui creva dans la main, et la lui maltraita si terriblement qu'il a fallu[4] lui couper le bras fort près du coude, tout comme à Jarzé; il est ici près chez Mme Sanguin[5]. J'ai cru qu'en faveur de Livry il falloit vous conter cette histoire. Celle du P. Gaillard est plus agréable : il prêchoit le jour de la Toussaint; M. de Louvois vint apprendre que Philisbourg étoit pris; le Roi fit signe, le P. Gaillard se tut; et après avoir dit tout haut la nouvelle, le Roi

2. La cour, nous l'avons dit, revint à Versailles le 12 novembre.

3. Voyez la lettre du 8 novembre suivant, p. 251.

4. « Et la lui maltraita de manière qu'il a fallu, etc. » (*Édition de* 1754.)

5. Voyez tome IV, p. 407, note 6, et plus bas, la lettre du 24 janvier suivant.

1688 se jeta à genoux pour remercier Dieu; et puis le prédicateur reprit son discours avec tant de prospérité, que mêlant sur la fin Philisbourg, Monseigneur, le bonheur du Roi, et les grâces de Dieu sur sa personne et sur tous ses desseins, il fit de tout cela une si bonne sauce que tout le monde pleuroit. Le Roi et la cour l'ont loué et admiré; il a reçu mille compliments; enfin l'humilité d'un homme de son état[6] a dû être pleinement contente. Je le suis fort de la réponse[7] de M. de Vendôme pour Monsieur d'Aix[8]; puisque ce gouverneur le veut bien, celui qui tient sa place doit le vouloir aussi. Mme de la Fayette me disoit encore avant-hier qu'elle fut charmée de la manière noble et indifférente dont M. de Grignan traita ce chapitre chez elle : vous voyez qu'il prenoit le bon parti, et que même il donna l'affaire à démêler à Monsieur d'Aix lui-même. Cette manière fort adroite fait qu'il ne doit pas présentement avoir l'ombre d'un chagrin. Vous me direz un peu des nouvelles de votre assemblée.

Vos Suzes[9] me verront ici; ils aiment comme vous Mme de Lavardin. Le comte de Gramont veut à toute force M. de Gordes : Monsieur de Langres[10] fait sur cela

6. « D'un jésuite. » (*Édition de* 1754.)

7. « Je goûte fort la réponse. » (*Ibidem.*)

8. Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix. Il avait élevé les prétentions les plus exagérées; voici ce que Dangeau nous en apprend, à la date du 17 août 1688 : « Monsieur l'archevêque d'Aix a gagné un grand procès contre toute la Provence; on ne délivrera aucun mandat qui ne soit signé de lui, et dans les assemblées de la Provence, il aura un fauteuil, et les autres archevêques ou évêques seront sur un banc; il vouloit être traité de *monseigneur* par les députés de l'assemblée, mais il n'a pas gagné cet article-là. » — Voyez ci-après, p. 262, la lettre du 15 novembre suivant et la note 9.

9. Voyez la lettre du 17 janvier 1680, tome VI, p. 198, notes 25 et 26.

10. Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes, évêque de Langres de 1674 au 21 novembre 1695. Voyez tome V, p. 477, note 10.

un fort bon personnage; il leur a livré son neveu[11] : « Tenez, Monsieur, le voilà; faites-le assez sage pour comprendre qu'il sera trop heureux d'épouser Mademoiselle votre fille; je ne demande pas mieux : j'aime mon nom et ma maison; travaillez. » Sur cela, le comte et sa femme vont causer avec ce garçon, qui est à Chaillot dans une petite maison de M. de Vivonne; ils causent avec lui[12]; mais il[13] a souverainement deux choses, une grande défiance, et une grande incertitude, de sorte qu'il se jette à l'écart à tout moment. Ils continuent pourtant leur entreprise; mais ils n'en viendront à bout que le jour qu'ils auront trouvé l'invention de lier le vent et de fixer le mercure. Il n'est pas si difficile d'arrêter la pauvre Mme de S*** [14]. Ah! que je la plains à l'âge qu'elle a, avec dix enfants, d'être encore tourmentée des pas- 1688

11. Quel était ce marquis de Gordes, neveu de l'évêque de Langres? Si l'on en croit le P. Anselme (*Histoire généalogique*, tome II, p. 247), M. de Simiane, évêque de Langres, n'avait alors qu'un neveu, nommé Jacques de Simiane, chanoine et comte de Saint-Jean de Lyon, marquis de Simiane-Gordes, après la mort de son frère aîné, arrivée en 1677; mais le généalogiste ajoute que ce marquis de Gordes épousa, en 1682, une demoiselle de Simiane d'une autre branche. Il faut que cette généalogie soit erronée. Le récit de Mme de Sévigné est confirmé par celui de Dangeau (21 octobre 1688). « Monsieur de Langres, dit-il, et le comte de Gramont ont demandé au Roi son agrément pour le mariage de Mlle de Gramont, qui a été fille d'honneur de Madame la Dauphine, avec M. de Gordes, que ses parents avoient fait mettre à Saint-Lazare, et qui consentent tous qu'il en sorte pour ce mariage. » Ce mariage n'eut pas lieu; Claude-Charlotte de Gramont, fille aînée du comte, épousa, le 6 avril 1694, Henri Howard, dit *milord Stafford*, « catholique, depuis bien des années en France, fort extraordinaire et en obscure compagnie, vieux et assez riche. » (*Journal* de Dangeau, 6 avril 1694, note de Saint-Simon.) Les mémoires du temps ne nous apprennent pas si M. de Gordes retourna à Saint-Lazare. (*Note de l'édition de* 1818.)

12. « Ils s'entretiennent avec lui. » (*Édition de* 1737.)

13. « Mais ce garçon. » (*Édition de* 1754.)

14. N'est-ce pas Mme de Soubise? (*Note de l'édition de* 1818.) Elle

1688 sions! c'est sa destinée. Adieu, ma très-chère bonne : voilà bien de la conversation, car c'est ainsi qu'on peut appeler nos lettres ; si celle-ci vous ennuie, j'en suis fâchée, car je l'ai écrite de bon cœur, et *currente calamo*[15].

1082. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Six semaines après que j'eus écrit cette lettre (n° 1066, p. 191), je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

A Paris, ce 3e novembre 1688.

J'ai été si occupée, mon cher cousin, à prendre Philisbourg[1], qu'en vérité je n'ai pas eu un moment pour vous écrire. Je m'étois fait une supension de toutes choses, à tel point que j'étois comme ces gens dont l'application les empêche de reprendre leur haleine. Voilà donc qui est fait, Dieu merci ; je soupire comme M. de la Souche[2], je respire à mon aise. Et savez-vous pourquoi j'étois si attentive ? c'est que ce petit marmot de Grignan y étoit. Songez ce que c'est qu'un enfant de dix-sept ans, qui sort de dessous l'aile de sa mère, qui est encore dans les craintes qu'il ne soit enrhumé. Il faut que tout d'un coup elle le quitte pour l'envoyer à Philisbourg, et qu'avec une cruauté inouïe pour elle-même, elle parte avec son mari pour aller en Provence, et qu'elle s'éloigne ainsi des nouvelles, dont on ne sauroit être trop proche; et qu'enfin quinze jours durant, elle tourne le dos, et ne fasse pas un pas qui ne l'éloigne de son fils, et de tout ce qui peut lui

avait eu onze enfants, l'avant-dernier né en 1680, le dernier mort jeune.

15. *Au courant de la plume.*

Lettre 1082. — 1. Bussy écrit *Philipsbourg*.

2. Voyez tome II, p. 247, note 1.

en dire des nouvelles. Je m'effraye moi-même en vous écrivant ceci, et je suis assurée qu'aimant cette Comtesse comme vous l'aimez (car vous savez bien que vous l'aimez), vous serez touché de son état. Il est vrai que Dieu la console de ses peines, par le bonheur de savoir présentement son fils en bonne santé. Elle sera six jours plus longtemps en peine que nous; et voilà les peines de l'éloignement. 1688

Voilà donc cette bonne place prise. Monseigneur y a fait des merveilles de fermeté, de capacité, de libéralité, de générosité et d'humanité : jetant l'argent avec choix, disant du bien, rendant de bons offices, demandant des récompenses, et écrivant des lettres au Roi qui faisoient l'admiration de la cour. Voilà une assez belle campagne : voilà tout le Palatinat, et quasi tout le Rhin à nous, voilà de bons quartiers d'hiver, voilà de quoi attendre en repos les résolutions de l'Empereur et du prince d'Orange. On croit celui-ci embarqué; mais le vent est si bon catholique, que jusques ici il n'a pu se mettre à la voile[3]. On dit que M. de Schomberg est avec lui[4] : c'est un grand malheur pour ce maréchal et pour nous. Les affaires de Rome vont toujours mal.

Mais qu'est-ce que j'ai ouï parler de deux mille francs de pension à M. de Bussy[5], et assurance d'une place qui

3. Voyez ci-dessus, p. 206, note 4.

4. Le maréchal Frédéric duc de Schomberg, Allemand d'origine et protestant, avait résigné, quand la persécution contre les réformés commença en France, son commandement et ses dignités, et s'était retiré à la cour de Berlin. Il avait plus de soixante-dix ans, lorsque le prince d'Orange le choisit, avec le consentement de l'électeur de Brandebourg et l'approbation de tous les chefs de son parti, pour son lieutenant. Il accompagna le prince dans son expédition en Angleterre et entra avec lui à Londres le 28 décembre. Voyez l'*Histoire* déjà citée de Macaulay, chapitres IX et X, tome III, p. 263, 292, 375.

5. « Le Roi a donné au jeune Bussy une pension de deux mille

1688 lui conviendra? Pour moi, je comprends que cela s'adresse à Monsieur votre fils, et en attendant que j'aie démêlé ce bruit, je vous en fais mes compliments, mon cher cousin, et à vous, ma nièce, et je me réjouis de ce commencement. Il n'avoit pas suivi Monseigneur; ce bien lui est venu lorsqu'il y pensoit le moins.

Corbinelli est en Normandie avec le lieutenant civil. Je crois que vous savez que pour ôter toute inquiétude à Mme de Montataire, le *chanoine* a pris la peine de se laisser mourir : vraiment cela est d'une honnêteté dont je ne la croyois pas capable, car elle m'avoit assuré, il n'y a pas longtemps, qu'elle savoit bien qu'elle ne gagneroit jamais rien contre la Montataire, mais qu'elle aimoit mieux se tourmenter à l'excès que de la laisser en repos. Je souhaite qu'elle n'ait pas porté ce sentiment-là en l'autre monde[6].

Vous savez les nouvelles des morts et des blessés de Philisbourg; mais je vous apprends les morts toutes simples de Mmes de Mesmes[7] et de Château-Gonthier[8]; et puis nous irons après les autres : j'y pense toujours, mon ami.

livres, et une abbaye à son frère. » (*Journal* de Dangeau, 1er novembre 1608.) — Voyez plus loin, p. 260, la lettre du 14 novembre.

6. Voyez la lettre du 25 octobre précédent, p. 225.

7. Voyez la lettre du 8 octobre précédent, p. 200, et la note 14.

8. Louise, fille unique de Louis Girard, seigneur de la Cour des Bois, un des plus anciens maîtres des requêtes (reçu en 1654), première femme en octobre 1678 de Nicolas-Louis de Bailleul, marquis de Château-Gonthier, neveu de la marquise d'Uxelles, conseiller au parlement en 1677, président à mortier en survivance depuis l'an 1685, mort le 17 avril 1714, à l'âge de soixante-trois ans. La mort de Mme de Château-Gonthier est annoncée par Dangeau au 19 septembre 1688.

1083. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

1688

A Paris, ce vendredi 5e novembre.

Je[1] pris hier une petite médecine à la mode de mes capucins; c'étoit pour purger ma santé : elle ne fit aussi que balayer grossièrement; c'est leur fantaisie; je m'en porte en perfection. J'ai été un peu fâchée de ne vous point voir prendre possession de cette chambre dès le matin, me questionner, m'épiloguer, m'examiner, me gouverner, et me secourir à la moindre apparence de vapeur. Ah ! ma chère enfant, que tout cela est doux et aimable ! que j'ai soupiré tristement de ne plus recevoir ces marques si naturelles de votre amitié ! et ce café que vous prenez, et cette toilette qui arrive, et votre compagnie du matin, qui vous cherche et qui vous suit, et contre laquelle mon rideau me sert de cloison. En vérité, ma fille, on perd infiniment quand on vous perd : jamais personne n'a jeté des charmes dans l'amitié comme vous faites; je vous le dis toujours, vous gâtez le métier; tout est plat, tout est insipide, quand on en a goûté. M. de la Garde m'en avoit parlé autrefois de cette manière, et j'avois cru, dans certaines occasions[2], que vous me cachiez cruellement tous ces trésors; mais, ma chère enfant, vous me les avez découverts : je connois votre cœur tout parfait, tout plein de tendresse et d'amitié pour moi; c'est une consolation dans la fin de ma vie, qui me rendroit heureuse sans votre absence; mais, ma belle[3], ce fonds ne se dissipe point, et l'absence finira.

Lettre 1083. — 1. Les premières phrases de cette lettre ne sont pas dans l'édition de 1737, qui commence seulement à : « En vérité, ma fille, etc. »

2. « Dans quelques occasions. » (*Édition de* 1754.)

3. « C'est un bonheur dont vous voulez me consoler dans la fin

1688 Monsieur le chevalier m'est venu voir[4] : il s'en retourna avec cette douleur qui trotte justement sur le pied; c'est un grand chagrin pour lui, et un grand malheur pour vous : à quoi ne vous seroit-il pas bon à Versailles, et pour votre fils, et pour vos affaires? Il ne faut point s'arrêter sur cet endroit : Dieu le veut; sans cette pensée, que feroit-on? Mlle de Méri voulut venir ici me garder[5]; il lui prit une vapeur si terrible, qu'elle fut contrainte de s'enfuir : voilà comment notre pauvre hôtel est quelquefois un hôpital. L'abbé Bigorre est en vérité la consolation de tous les appartements : j'ai voulu vous dire tout ceci, en attendant vos lettres.

Le même jour, à cinq heures du soir.

Il fait un temps épouvantable. Vos lettres ne sont pas venues. Je suis dans la chambre de Monsieur le chevalier[6]; je le garde, moi indigne : il est au lit; il vous écrira pourtant, car son mal est au genou; il croit à tout moment en être quitte. Nous causions tantôt de votre fils; nous l'attendrons ici. Il ne lui paroît pas qu'il doive[7] aller en Provence : ce seroit une dépense assez inutile; il vaut mieux qu'il profite cet hiver de sa belle campagne. Nous[8] trouvions aussi que M. du Plessis, avec mille bonnes qualités, va être un peu pesant sur vos coffres, et inutile au marquis; car il n'est guère question de gouverneur à la cour, et encore moins à l'armée. C'est demain, ma chère enfant, que votre cœur sera épanoui, et que vous apprendrez que *Philisbourg est pris*, *et que votre fils se porte bien.* On ne doute point ici que

de ma vie, et qui n'est traversé que par votre absence; mais, ma belle, etc. » (*Édition de* 1754.)

4. « M'étoit venu voir. » (*Ibidem.*)
5. « Voulut venir me garder. » (*Ibidem.*)
6. « Du chevalier. » (*Ibidem.*)
7. « Que le marquis doive, etc. » (*Ibidem.*)
8. Cette phrase manque dans l'impression de 1737.

Manheim ne se soit rendu sans se faire prier et brûler par nos bombes [9]. Dormez donc en repos, et commencez, le plus tôt que vous pourrez, à mettre en usage toutes vos bonnes intentions. 1688

On dit que le prince d'Orange est embarqué [10], et qu'on a entendu tirer plusieurs coups de canon; mais il y a si longtemps qu'on dit la même chose, que je ne vous le donne pas encore pour assuré. M. de la Bazinière est mort de la gangrène à la jambe [11]. Adieu, ma très-chère et très-aimable : plus on voit les sentiments de certaines gens, plus on est charmé des vôtres. Je ne parle pas de Bretagne : j'en suis contente [12]; mais je vous conterai quelque jour une bagatelle d'ingratitude, que j'ai contée au chevalier, et à laquelle je ne penserai plus [13], puisque je l'ai dite. Mme de Castries [14] sort d'ici : elle vous fait cent mille compliments sur l'heureux succès de Philisbourg; et moi je vous embrasse de tout mon cœur [15].

9. Le Dauphin était arrivé devant Manheim le 4 novembre. On ouvrit la tranchée le 8; le 9, on commença à bombarder la ville, qui battit la chamade le 10 au soir; la citadelle la battit à son tour dans la nuit du 11 au 12. — Voyez ci-dessus, p. 193, la note 6 de la lettre de Bussy du 28 septembre précédent, et le *Journal* de Dangeau, à la date des 14 et 15 novembre 1688. — Le texte de 1754 n'a pas les derniers mots : « et brûler par nos bombes. »

10. Mme de Sévigné écrivait cette lettre entre le premier départ du prince d'Orange et le second, qui eut lieu dans la soirée du jeudi 11 novembre. Voyez ci-dessus, p. 206, note 4; ci-après, p. 248, note 6; et Macaulay, chapitre IX, tome III, p. 282.

11. Cette phrase n'est que dans la première édition de Perrin (1737). — Voyez p. 251, note 17.

12. Ces deux prèmiers membres de phrase, et le mot *mais*, qui suit, ne sont pas dans le texte de 1737.

13. « Et à laquelle je ne serai plus sensible. » (*Édition de* 1754.)

14. Voyez tome V, p. 85, note 15.

15. Ce dernier membre de phrase : « et moi, etc., » manque dans l'impression de 1754.

1688

1084. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce lundi 8e novembre.

C'est aujourd'hui que vous partez, ma chère Comtesse, nous vous suivons toujours pas à pas[1]. Voilà un fort beau temps; la Durance ne doit pas être si terrible qu'elle l'est quelquefois. Il est vrai que c'est comme par dépit que vous vous éloignez encore de nous[2]; à la fin, vous vous trouverez sur le bord de la mer. Ma fille, Dieu veut qu'il y ait dans la vie des temps difficiles à passer; il faut tâcher de réparer, par la soumission à ses volontés, la sensibilité trop grande que l'on a pour ce qui n'est point lui. On ne sauroit être plus coupable que je le suis sur cela[3].

Monsieur le chevalier est bien mieux. Ce qui est cruel, c'est que le temps qui lui est bon, est justement celui qui peut servir à détrôner[4] le roi d'Angleterre; et ces jours passés il crioit[5] et souffroit beaucoup, quand le vent et la tempête dissipoient la flotte du prince d'Orange[6] : il se trouve malheureux de ne pouvoir accorder l'intérêt de

Lettre 1084. — 1. « Nous vous suivons pas à pas. » (*Édition de* 1754.) — L'impression de 1737 n'a pas la phrase suivante : « Voilà, etc. »

2. « Que vous vous éloignez toujours de nous. » (*Édition de* 1754.)

3. « Que je le suis à cet égard. » (*Ibidem.*)

4. « Qui peut détrôner. » (*Ibidem.*)

5. « Le chevalier crioit. » (*Édition de* 1737.)

6. Au moment où la flotte hollandaise était à peu près à moitié chemin entre la Hollande et l'Angleterre, le vent avait passé brusquement à l'ouest, et y était resté près de douze heures avec une extrême violence. Le Prince, qui montait la frégate nommée *le Brill*, rentra à Helvoetsluys, et quoique souffrant du mal de mer, il ne voulut pas débarquer, pour montrer à tous sa résolution de repartir sans délai, dès que le vent le permettrait. Le bruit que le vaisseau amiral avait coulé à fond était faux. Voyez Macaulay, chapitre IX, tome III, p. 279 et 280, et la *Gazette* du 13 novembre.

sa santé avec le bien de l'Europe; car la joie est universelle de la déroute de ce prince, dont la femme est une Tullie[7] : ah! qu'elle passeroit bravement sur le corps de son père! Elle a donné procuration à son mari pour prendre possession du royaume d'Angleterre, dont elle dit qu'elle est héritière; et si son mari est tué, car son imagination n'est point délicate, elle la donne à M. de Schomberg pour en prendre la possession pour elle[8]. Que dites-vous de ce héros qui gâte si cruellement la fin d'une si belle vie? Il a vu couler à fond devant lui *l'Amiral* qu'il devoit monter[9]; et comme le prince et lui alloient les derniers, suivant la flotte qui étoit à la voile par un temps admirable, quand ils virent tout d'un coup la tempête effroyable, ils retournèrent au port, le prince avec son asthme et fort incommodé, et M. de Schomberg avec bien du chagrin. Il n'est rentré avec eux que vingt-six vaisseaux; tout le reste est dissipé vers la Norvége, vers Boulogne. M. d'Aumont[10] a envoyé un courrier au Roi, lui dire qu'on avoit vu des vaisseaux à la merci des vents, et quelques marques de débris et de naufrage. Il y a eu une flûte périe devant les yeux du prince d'Orange, dans 1688

7. Tullie, fille de Servius Tullius, et femme de Tarquin le Superbe. Elle fit passer son char sur le corps sanglant de son père assassiné. Voyez Tite Live, livre I, chapitre XLVIII. — Dans l'édition de 1737, par une faute singulière : « une *Julie*. »

8. « C'est M. de Schomberg qu'elle charge d'en prendre possession pour elle. » (*Édition de* 1754.)

9. On lit dans le numéro de la *Gazette* que nous venons de citer (note 6) : « La frégate qui devoit porter le maréchal de Schomberg s'ouvrit en deux, ayant donné sur un banc de sable, de manière qu'elle périt, et il en monta une autre de trente-six pièces de canon. » Voyez plus haut la fin de la note 6.

10. Voyez tome II, p. 204, note 5. — Le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, était gouverneur de Boulogne et du pays Boulonnais. Voyez le *Journal* de Dangeau, à la date du 16 novembre 1688.

1688 laquelle étoient neuf cents hommes[11]. Enfin la main de Dieu s'est visiblement appesantie sur cette flotte : il en pourra revenir beaucoup, mais de longtemps ils ne seront en état de faire du mal, et il est certain que la déroute a été grande, et dans le moment qu'on l'espéroit le moins ; cela a toujours l'air d'un miracle et d'un coup du ciel[12]. Je ne devrois point vous parler de cette grande nouvelle, les gazettes en sont pleines ; mais comme nous le sommes aussi, et qu'on ne parle d'autre chose, cela se trouve naturellement au bout de la plume. Voulez-vous encore un petit mot des blessures qui arrivent ailleurs qu'au siége de Philisbourg ? c'est du chevalier de Longueville[13]. La ville[14] étoit prise ; Monseigneur venoit voir passer la garnison ; ce petit chevalier monte sur le revers de la tranchée, pour regarder je ne sais quoi ; un soldat veut tirer une bécassine, et tire ce petit garçon ; il en est mort le lendemain[15] : voilà une mort aussi bizarre que sa naissance. Je[16] vous ai

11. Dangeau ajoute en note, à son récit du 5 novembre : « Cet article des neuf cents Anglois ne s'est point trouvé vrai. » — Dans l'édition de 1754, il y a : « sur laquelle, » au lieu de : « dans laquelle. »

12. « Et d'un coup de la Providence. » (*Édition de* 1754.)

13. Voyez tome III, p. 118, note 24, et le *Journal* de Dangeau, à la date du 4 novembre 1688. La *Gazette* du 13 novembre dit que le chevalier de Longueville mourut « d'un coup de mousquet qu'il reçut en faisant combler la tranchée. » — La succession du chevalier de Longueville donna lieu à un procès qui dura plusieurs années. Dangeau dit à la date du 9 mai 1692 : « Il y a quelques jours que le procès pour la succession du chevalier de Longueville fut jugé ; tout le bien a été adjugé au Roi.... On croit que le Roi donnera ces biens-là à Monsieur le Prince, qui lui en demanda la confiscation d'abord qu'on apprit la nouvelle de la mort du chevalier de Longueville. »

14. « La place. » (*Édition de* 1737.)

15. « Ce petit chevalier monta sur le revers de la tranchée.... un soldat, croyant tirer une bécassine, tire ce petit garçon, qui en meurt le lendemain. » (*Édition de* 1754.)

16. Cette phrase et les suivantes, jusqu'à : « M. de la Bazinière, » ne sont pas dans le texte de 1737.

mandé que Méli, capitaine de Livry, ayant voulu tirer un fusil chargé depuis longtemps, le fusil lui creva dans la main, et qu'on a été obligé de lui couper le bras, comme à Jarzé : il en est mort enfin ici près chez Mme Sanguin. Voilà une nouvelle pour le marquis, malgré le peu d'intérêt qu'il prend aujourd'hui à notre pauvre Livry : j'avoue que tous les souvenirs que vous en conservez, flattent l'attachement que j'ai eu pour cet aimable séjour, et le regret que j'ai de ne l'avoir plus. M. de la Bazinière[17] est mort de la gangrène à la jambe, mais comme un Mars; il a bientôt suivi sa fille, dont il se plaignoit encore depuis qu'elle fut morte. 1688

Je[18] souhaite fort d'apprendre comment vous vous trouvez de vous être encore éloignée de moi. Vous ne devez pas regretter Grignan dans l'état où vous l'avez laissé. J'ai foi à l'envie qu'a le Coadjuteur d'achever son bâtiment; mais j'en ai encore plus à la longueur infinie de celui de Monsieur de Carcassonne : vous souffrez tout cela avec une patience admirable; on parleroit un an sur ce chapitre. J'ai écrit à M. de la Garde pour le bien remercier de la tendre et solide[19] amitié qu'il a pour vous;

17. Macé Bertrand de la Bazinière, ancien trésorier de l'Épargne, baron de Vouvans et du grand Précigny, ancien prévôt et maître des cérémonies des ordres du Roi; il avait conservé une fortune très-considérable, nonobstant les taxes de la chambre de justice. Mme de Mesmes, sa fille, venait de mourir. Voyez plus haut, p. 200, note 14, et p. 244. Le président de Mesmes (mort au mois de janvier précédent) lui avait acheté sa charge de l'ordre du Saint-Esprit, et en avait fait donner la survivance à son frère le comte d'Avaux. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 9 janvier et au 4 novembre 1688, et le P. Anselme, tome IX, p. 315.

18. Le commencement de cet alinéa, jusqu'à : « Je vous ai mandé » (p. 252), n'est que dans l'impression de 1754, qui n'a pas cette même phrase : « Je vous ai mandé que le café, etc. »

19. Les mots *et solide* manquent dans la plus petite des deux éditions de 1754.

1688 je ne crains pas qu'il change : on ne sort point de vos mains, ni de celles de Pauline, pour laquelle il me paroît avoir une véritable inclination. Je vous ai mandé que le café est tout à fait mal à notre cour; mais par la même raison, il pourra revenir en grâce : pour moi, qui suis bête de compagnie, vous voyez bien que je n'y songe plus; j'aurois cependant tort de m'en plaindre, jamais il ne m'en a donné aucun sujet. Ne soyez point en peine de ma santé, elle est très-bonne; ne me plaignez que de n'avoir point ma chère fille, qui me fait une si aimable et si charmante occupation, et sans laquelle ma vie est toute creuse. Faites un compliment pour moi à Monsieur d'Aix, pour voir[20] comme il se souviendra de moi. Je crois que M. de Vendôme ayant réglé l'affaire, vous devez ne plus rien disputer, et vivre en paix[21], et jouir de sa bonne et vive conversation[22] : toute autre conduite est pour le divertissement des Provençaux, et ne vous est bonne, ni à la cour, ni dans la province. Mme de la Fayette trouve que M. de Grignan faisoit fort bien de traiter cette affaire avec la noble indifférence qui lui parut chez elle : cela fait qu'il n'a rien perdu. Elle le conjure, et Monsieur d'Aix aussi[23], et vous, ma belle, de vivre en ce pays-là, en gens de la cour qui se sont vus, et qui se reverront à Versailles. Bien des amitiés à ce cher Comte et à notre Coadjuteur; et si vous voulez embrasser Pauline pour moi, vous lui ferez un grand plaisir; car je suis assurée qu'elle vous adore : c'est la manière de vous aimer.

20. « Afin de voir. » (*Édition de* 1754.)

21. « Vous ne devez plus rien disputer; il faut vivre en paix, etc. » (*Ibidem.*)

22. Voyez la lettre du 3 novembre précédent, p. 240, et celle du 15 novembre suivant, p. 262 et la note 9.

23. Le mot *aussi* n'est pas dans le texte de 1754.

1085. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

1688

A Paris, ce mercredi 10e novembre.

Les souvenirs que vous avez de notre petite abbaye[1] me vont droit au cœur : il me semble que la tendresse que vous avez pour elle est une branche de celle que vous avez pour moi[2]. Il est vrai que le chevalier nous fit un grand affront pour la dernière fois : malgré tout ce qu'il avoit signé sur ce joli séjour, il n'y avoit qu'une apparence d'honnêteté entre eux[3]; car dans le fond, il ne l'aimoit point; et le serein de son côté ne le ménageoit guère : ainsi nous avions toujours ce sujet de le quereller; mais, hélas! ma chère enfant, cela n'est que trop fini pour jamais!

Je crois que la santé du chevalier lui permettra d'aller à Versailles; ce sera un grand bonheur pour vous, et pour le marquis, qui y reviendra incessamment. Dormez donc, ma chère enfant, car vous ne devez plus vous inquiéter[4] : tout est à souhait, et pour la sûreté, et pour la réputation naissante du marquis. Le chevalier vous aura fait part de tout le bien que M. de Montégut[5] lui en mande. Voilà ce que vous souhaitiez : il est, avant dix-sept ans, un vieux mousquetaire, et un volontaire qui a vu un fort beau siége, et capitaine de chevau-légers[6];

Lettre 1085. — 1. L'abbaye de Livry.

2. « Que la tendresse que vous avez pour ce lieu est une branche de l'amitié que vous avez pour moi. » (*Édition de* 1754.)

3. « Il n'y avoit entre eux qu'une apparence d'honnêteté. » (*Ibidem.*)

4. « .... et pour votre enfant, qui doit bientôt y revenir. Dormez donc, ma fille, et ne vous inquiétez plus. » (*Ibidem.*)

5. Capitaine de cavalerie dans le régiment de M. le chevalier de Grignan. (*Note de Perrin.*)

6. « Un vieux mousquetaire, un volontaire.... et un capitaine de chevau-légers. » (*Édition de* 1754.)

1688 mais je trouve plaisant que c'est vous qui avez fait cette compagnie[7] : sans vous, elle eût été épouvantable. Vous êtes donc bonne à toute sorte de choses; vous ne vous renfermez pas à la parfaite capacité[8] d'un procès.

Le pauvre Saint-Aubin est dans un desséchement qui le menace d'une fin prochaine : je fus hier chez lui une partie du jour, avec Mlle de Grignan[9]; et je m'en vais après dîner à Brevannes[10], faire la Saint-Martin[11]; il fait le plus beau temps du monde : Mme de Coulanges m'y souhaite, il y a six semaines; mais j'avois Philisbourg à prendre. Présentement j'y serai[12] quelques jours; j'y recevrai vós lettres, et vous écrirai; je marcherai un peu : c'est en faisant de l'exercice que je reposerai mon corps et mon esprit de tout ce que j'ai souffert, et pour vous, et pour votre enfant. Je[13] me porte parfaitement bien : je me suis purgée, et le lendemain je donnai encore une dernière façon pour vous plaire. Je voudrois être assurée que vous fussiez aussi bien que moi, et que l'air de Pro-

7. Voyez la *Notice*, p. 275.

8. « Dans la parfaite capacité. » (*Édition de* 1754.)

9. Elle n'était restée que peu de mois aux Carmélites. Voyez plus haut, p. 7.

10. A quatre lieues de Paris, un peu au nord de Villeneuve-Saint-Georges. La terre de Brevannes avait appartenu au duc de Chaulnes, qui la vendit à des protestants, et sans doute elle était alors en séquestre, car Mme de Coulanges l'occupait en vertu d'un bail judiciaire. Cette terre fut acquise, au commencement du dix-huitième siècle, par l'évêque de Saintes le Pileur, qui la donna à son neveu le Pileur, conseiller au parlement. Ce dernier fit construire, en 1786, le château actuel. Mme de Coulanges possédait, près du château, une maison qui existait il y a peu de temps et existe peut-être encore.

11. Le 11 novembre.

12. « J'y serai présentement quelques jours. » (*Édition de* 1754.)

13. Cette phrase et les suivantes, jusqu'à : « Le marquis de Jarzé, » manquent dans l'édition de 1737.

vence ne vous dévorât point. Mandez-moi sincèrement votre état, et si avec tant d'inquiétudes et de mauvaises nuits, vous n'êtes pas fort emmaigrie. Mme de la Fayette vous prie d'aimer Pauline; elle voit fort bien, dit-elle, que cette enfant est jolie, et veut, comme Mme de Lavardin, que vous ne refusiez point un bon parti; elles vous embrassent toutes deux. Le marquis de Jarzé se porte bien; je le condamne à quitter la guerre, et à vivre doucement chez lui : qu'est-ce qu'un homme avec un bras gauche qui tient la bride du cheval, sans avoir rien de l'autre côté[14] pour se défendre? Je ne réponds point à tout ce que vous dites sur l'écriture : croyez-vous[15] que je prenne moins de plaisir que vous à notre conversation? Je me repose des autres lettres quand je vous écris. Je conjure M. de Grignan d'être toujours dans les bons sentiments où il est, et Monsieur le Coadjuteur d'achever son bâtiment : il me disoit ici que rien n'étoit d'un meilleur air pour la maison que de bâtir pendant le procès. Je n'en convenois pas; mais ce qui seroit sans difficulté d'un mauvais air, c'est la honte qu'il y auroit à ne pas achever ce qui est commencé. 1688

1086. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE GRIGNAN, ET DE MADAME DE COULANGES AU COMTE DE GRIGNAN.

A Brevannes[1], ce jeudi au soir, 11e novembre.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

J'ARRIVAI hier au soir ici, ma chère belle : voilà le vrai

14. « Sans rien de l'autre côté. » (*Édition de* 1754.)
15. « Pensez-vous. » (*Ibidem.*)
LETTRE 1086. — 1. Voyez ci-dessus, p. 254, note 10.

1688 temps de commencer la campagne ; mais il vaut mieux profiter de ce petit moment, où j'ai le plaisir de faire de l'exercice[2], après un an de résidence, que point du tout. Je ne me repens pas même d'être demeurée[3] si longtemps à Paris : j'avois Philisbourg à prendre, et à tirer notre enfant de ce siége ; c'étoit assez d'affaires. Présentement que je n'ai plus qu'à remercier Dieu[4], et de sa santé, et de votre repos, je viens faire mes actions de grâces dans ce joli pays ; j'y passerai quelques jours. Je crois que je portois malheur au chevalier, à force de lui souhaiter une bonne santé ; car dès que j'ai eu le dos tourné, il a eu la force d'aller dîner[5] chez l'abbé Têtu ; j'en ai une véritable joie : je sais combien il souhaite d'aller à Versailles, et en voilà le chemin. Mme de Coulanges est encore plus aimable ici qu'à Paris : c'est une vraie femme de campagne ; je ne sais où elle a pris ce goût, il est naturel[6] en elle : *Fais ce que voudras*[7] est la devise d'ici ; et il se trouve qu'on veut[8] se promener beaucoup ; car il fait fort beau : on lit, on est seule, on prie Dieu, on se retrouve, on fait bonne chère[9] ; je n'y suis que depuis vingt-quatre heures, mais on juge sur un échantillon.

J'attends demain une de vos lettres ; ce n'est pas encore celle que je desire par-dessus les autres, qui est la réponse à la prise de Philisbourg : je souhaite de voir votre cœur dilaté, et dans une paix dont il a été éloigné depuis deux

2. « De faire l'exercice. » (*Édition de* 1754.)
3. « Je ne me repens pas d'être demeurée. » (*Ibidem.*)
4. « Comme je n'ai plus aujourd'hui qu'à remercier Dieu. » (*Ibidem.*)
5. « Il a été en état d'aller dîner. » (*Ibidem.*)
6. « Il paroît naturel. » (*Ibidem.*)
7. Voyez la lettre du 8 octobre précédent, p. 200, note 13.
8. « Et il arrive qu'on veut. » (*Édition de* 1754.)
9. Ces mots : « on fait bonne chère, » ne sont pas dans le texte de 1737, qui n'a pas non plus la première phrase de l'alinéa suivant.

mois. Vous êtes aujourd'hui à Lambesc[10], ma chère Comtesse : que tout cet extrême éloignement renouvelle la séparation ! Si vous aviez été tantôt romanesquement derrière une palissade[11], votre modestie auroit été bien embarrassée de tout ce que Mme de Coulanges et moi nous disions de vous ; car je n'en saurois faire les honneurs. Adieu, ma très-belle et très-aimable : c'est une chose douloureuse que d'être si loin de sa chère fille. Je m'en vais acheter ce livre de M. le Tourneux des *Règles de la vie chrétienne*[12]; il fait un grand bruit ; j'y trouverai peut-être la grâce d'être plus soumise que je ne le suis aux ordres de la Providence[13]. 1688

DE MADAME DE COULANGES.

MADAME de Sévigné est une marâtre, Madame : elle n'a point été jusqu'à Philisbourg avec Monsieur votre fils ; elle s'est contentée de coucher à la poste pour se trouver à l'arrivée des courriers. Je suis ravie de la véritable distinction qu'a eue ce joli *maillot*[14] que j'ai vu à Grignan ; il s'en porte à merveilles, et j'en ai une joie qui

10. Nous avons déjà dit que l'assemblée des Communautés s'ouvrit à Lambesc le 15 novembre.

11. Allusion à *la Princesse de Clèves*. Voyez tome V, p. 464, et p. 463, note 6.

12. Ouvrage posthume.... qui parut en 1688 et qui a été depuis réimprimé plusieurs fois. (*Note de Perrin.*) — Le titre exact de cet ouvrage est : *Principes et règles de la vie chrétienne*. L'Achevé d'imprimer est du 30 juin 1688. — Sur le Tourneux, voyez la lettre à Guitaut du 20 avril 1683, tome VII, p. 230, note 2.

13. « Je m'en vais acheter les *Règles de la vie chrétienne* par M. le Tourneux ; ce livre fait grand bruit ; j'y trouverai peut-être la grâce d'être plus soumise que je ne suis aux ordres de la Providence. » (*Édition de* 1754.)

14. Mme de Coulanges, qui n'avoit vu le marquis de Grignan qu'enfant, l'appelle encore le *maillot*. (*Note de Perrin*, 1754.) — Voyez la lettre du 22 novembre suivant, p. 277.

1688 n'est pas tout à fait sur votre compte; car j'aime et estime les bonnes et solides qualités. M. de Montgivraut[15] m'a mandé qu'il vous avoit trouvée belle comme le jour: j'ai peur que vous ne soyez pas si sensible à ce que je vous dis là, qu'à la gloire de Monsieur votre fils; cela est quelquefois bien joli d'être mère, mais ce n'est qu'à la fin des siéges. N'oubliez point que je vous honore beaucoup, Madame, je vous en supplie.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Voila une jolie femme, et qui ne se peut taire de ce *maillot*, ni de sa mère; mais c'est une mode que de vous louer. Adieu, ma très-aimable.

DE MADAME DE COULANGES AU COMTE DE GRIGNAN.

Ne prendriez-vous point aussi quelque intérêt à M. le marquis de Grignan, Monsieur? En cas que cela soit ainsi, permettez-moi de vous dire la joie que j'ai de son bonheur et de sa gloire : il n'y auroit pas moyen de se réjouir de l'un sans l'autre.

15. Peut-être le chevalier de Montgivrault, qui mourut en 1708, dont Saint-Simon parle en ces termes (tome VI, p. 253) : « On l'appeloit le chevalier de Montgivrault. M. de Louvois l'avoit scandaleusement chassé du service, où il étoit ingénieur dans la première guerre de Flandre en 1667, où il avoit acquis beaucoup de bien. Malgré cette aventure et une réputation peu nette, il sut devenir une espèce d'important, à force d'esprit, de galanterie, de commodité pour autrui et d'excellente chère, Il se fit ainsi beaucoup d'amis considérables à la cour et à la ville.... Il avoit acquis par là de la considération, et il avoit eu l'art de s'ériger chez lui un petit tribunal où beaucoup de gens étoient fort aises d'être reçus. Il avoit acheté Courcelles auprès du Mans, qui a été depuis la retraite de Chamillart, qui l'acheta, où Montgivrault dépensa beaucoup, et où j'ai admiré sa folie d'avoir mis ses armes jusque sur toutes les portes, les cheminées et les plafonds. Il n'avoit jamais été marié et laissa un gros bien. »

1087. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

1688

Huit jours après que j'eus reçu cette lettre (n° 1082, p. 242), j'y fis cette réponse.

A Chaseu, ce 14e novembre 1688.

Je savois si bien votre occupation à Philisbourg, Madame, que je ne vous ai point écrit depuis l'ouverture de la tranchée. Je comprends bien vos craintes pour le marmot Grignan, et votre douleur pour l'absence de sa mère. Monsieur d'Autun m'a dit que vous lui aviez écrit depuis quelques jours, et qu'il n'avoit pas trouvé dans votre lettre cette gaieté qui les rend d'ordinaire si agréables. Je lui dis que vos alarmes pour le petit de Grignan, et votre chagrin pour le départ de la belle Comtesse, ne vous laissoit[1] tout au plus que de la raison, mais une raison sans grâces et sans ornements, et qui ressembloit à ces beautés malades en qui l'on reconnoissoit encore quelques beaux traits. Je suis entré dans tous les chagrins et dans toutes les inquiétudes qu'a eues la belle Provençale sur votre sujet, et sur celui de son fils; mais enfin la voilà délivrée d'une partie de ses maux : avec un peu de patience, elle sortira de l'autre.

J'ai bonne opinion du roi d'Angleterre : il est au moins aussi brave que le prince d'Orange, et jusques ici il n'a pas été si malheureux que lui[2].

Au reste, ma chère cousine, la fortune s'est un peu raccommodée avec moi, ou pour parler plus chrétiennement, Dieu a touché le cœur du Roi sur mon sujet. Je

Lettre 1087. — 1. Tel est le texte du manuscrit; Bussy fait accorder le verbe avec le dernier sujet seulement; quatre lignes plus loin, *eues* ne s'accorde de même qu'avec *inquiétudes;* deux lignes après, il y a *délivré*, au masculin.

2. Ce petit alinéa a été biffé dans notre manuscrit, sans doute parce que les événements postérieurs l'avaient démenti.

1688 lui écrivis il y a six semaines[3], et l'heureux succès qu'a eu cette lettre mérite bien que je vous en envoie la copie. Il[4] dit au duc de Noailles qui la lui présenta au sortir de son prie-Dieu : « Gardez-la-moi pour ce soir. » Vous jugez bien, ma chère cousine, où il la lut. Mais enfin quatre jours après il donna deux mille francs de pension au marquis de Bussy, avec promesse de la première place vacante qui lui conviendroit, et il donna à l'abbé de Bussy un prieuré[5] de deux mille livres de rente.

Mme de Longueval, comme vous dites, vient de délivrer Mme de Montataire de beaucoup de peines, car[6] Mme de Bussy, qui est son héritière, ne fatiguera pas sa fille par la chicane[7]. Nous savons toutes les morts et tous les blessés à Philisbourg, mais nous ne savions pas celle de Mme de Mesmes ni de Mme de Château-Gonthier. Je ne m'en soucie non plus qu'elles se soucieroient de la mienne si elles m'avoient survécu. Je sais bien que nous irons après elles, ma chère cousine : j'y songe comme vous, mais je n'en suis pas plus triste.

3. Ce doit être la lettre qui se trouve au tome VI, p. 576, de la *Correspondance de Bussy*.

4. Cette phrase, ainsi que la suivante et les premiers mots de celle qui vient après, ont été biffés, et remplacés dans l'interligne par : « Il m'a donné (deux mille francs, etc.). » La première phrase de l'alinéa suivant a été biffée aussi.

5. C'était le prieuré de Notre-Dame de l'Épau, dans le diocèse d'Auxerre. Voyez la *Correspondance de Bussy*, tome VI, p. 174, et la *Gazette* du 6 novembre.

6. Les mots *de beaucoup de peines*, *car*, ont été ajoutés par Bussy après coup dans l'interligne.

7. La mort de Françoise de Longueval, chanoinesse de Remiremont, arrivée à Paris le 23 octobre 1688 (*Journal* de Dangeau), mit fin au procès que la comtesse de Bussy avait intenté à ses cousins germains. Manicamp était mort en 1684, et la duchesse d'Estrées en 1687. Voyez la lettre du 8 juillet 1680, tome VI, p. 517, et la note 7. (*Note de l'édition de* 1818.)

1088. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

1688

A Brevannes, ce lundi 15e novembre.

Je commence cette lettre à Brevannes, et je la finirai à Paris, où je vais dîner avec Mme de Coulanges. Elle va voir Mme de Bagnols[1]; et moi, ma chère bonne, le pauvre Saint-Aubin, qui est dans un desséchement[2] dont il ne reviendra pas. Nous retournerons ce soir encore pour trois ou quatre jours; et cela s'appellera enterrer la synagogue[3], avec le premier président de la cour des aides[4] (qui a une belle maison ici près), comme nous faisions autrefois à Livry. Je verrai M. le chevalier de Grignan; j'apprendrai de lui toutes sortes de nouvelles; il me donnera de vos lettres, nous n'en eûmes point jeudi[5]; et après avoir su comme il se porte, je reviendrai finir cette petite campagne. Je compte, ma chère fille, que vous êtes à Lambesc[6] de jeudi[7], jour de saint Martin : vendredi M. de Gri-

Lettre 1088. — 1. Sa sœur : voyez la lettre du 13 décembre suivant, p. 321.

2. « Dans un état. » (*Édition de* 1737.)

3. « On dit figurément et proverbialement : *ensevelir, enterrer la synagogue avec honneur*, pour dire : terminer une affaire, sortir d'un engagement, d'une liaison, avec honneur, avec bienséance, et d'une manière qu'on ne puisse rien nous reprocher. » (*Dictionnaire de l'Académie de* 1694.)

4. Nicolas le Camus, seigneur de la Grange, Bligny, etc. Le beau château de la Grange, que possédait alors le président le Camus, et qu'acheta au siècle dernier le maréchal de Saxe, est entre Brevannes et Yères.

5. Les deux membres de phrase : « il me donnera.... jeudi, » ne sont pas dans l'impression de 1737.

6. A cause de l'assemblée des états qui s'y tenoit. (*Note de Perrin.*) — L'assemblée ne fut ouverte que le 15 novembre, c'est-à-dire le jour même où Mme de Sévigné écrivait cette lettre. Voyez plus haut, p. 234, note 4.

7. « Depuis jeudi. » (*Édition de* 1754.)

1688 gnan a fait sa harangue[8], je vous la demande; Monsieur d'Aix[9] aura pris son fauteuil. Je me trouve toujours avec vous, en quelque lieu que je sois; mais parce que je ne suis pas philosophe comme Descartes, je ne laisse pas de sentir que tout se passe dans mon imagination, et que vous êtes absente. Ne seriez-vous point de cet avis, quoique disciple de ce grand homme?

A Paris, à cinq heures du soir.

Je ne suis point retournée à Brevannes avec Mme de Coulanges, ma chère Comtesse, parce que[10] j'ai trouvé mon pauvre Saint-Aubin trop près du grand voyage de l'éternité. Voilà donc les miens finis, pour vaquer à ce que je dois à quelqu'un que j'ai toujours aimé, et qui a été touché[11] de me voir, tout autant qu'on peut l'être au faubourg Saint-Jacques[12]. Il m'a tenu longtemps la main, en me disant des choses saintes et tendres; j'étois toute en larmes. C'est une occasion à ne pas perdre, que de voir mourir un homme avec une paix et une tranquillité toute chrétienne, un détachement, une charité, un desir d'être dans le ciel pour n'être plus séparé de Dieu, un saint

8. « Aura fait sa harangue. » (*Édition de* 1754.)

9. Les archevêques d'Aix sont premiers procureurs-nés du pays de Provence, et en cette qualité ils président à l'assemblée des états, à moins que l'archevêque d'Aix ne soit en même temps cardinal, comme l'était M. de Grimaldi avant M. de Cosnac. Il est aisé de sentir qu'alors c'est à cause du cérémonial; et que ce fut pour cela que Monsieur de Marseille et Monsieur le Coadjuteur présidèrent successivement à cette assemblée. (*Note de Perrin.*) — Voyez la lettre du 3 novembre précédent, p. 240, note 8.

10. Les mots *parce que* ne sont pas dans l'impression de 1754.

11. «.... du grand voyage de l'éternité, et je finis tous les miens, pour vaquer.... que j'ai toujours aimé; il a été touché, etc. » (*Édition de* 1754.)

12. Les personnes qui renonçaient au monde se retiraient ordinairement dans ce quartier. (*Note de l'édition de* 1818.) — Voyez ci-après, p. 267, note 11.

tremblement de ses jugements, mais une confiance toute fondée sur les mérites infinis de Jésus-Christ : tout cela est divin. C'est là qu'il faut[13] apprendre à mourir tout au moins, quand on n'a pas été assez heureuse pour y vivre. 1688

Je suis revenue ici, j'ai fait mes excuses à Mme de Coulanges, qui ne les pouvoit avaler. Monsieur le chevalier partit hier pour Versailles ; il m'a envoyé ce matin deux de vos lettres à Brevannes. Je suis assurée qu'il y en a une où vous me parlez de la joie que vous donne la prise de Philisbourg ; mais, ma très-chère, ne soyez pas moins contente de la prise de Manheim[14], où notre enfant a couru beaucoup plus de risque ; et soyez parfaitement aise[15] qu'il ait eu une légère contusion à la cuisse[16], après

13. « C'est avec de telles gens qu'il faut, etc. » (*Édition de* 1754.)

14. Voyez plus haut, p. 247, note 9.

15. « .... de Manheim, puisque notre enfant y a couru plus de risque qu'à Philisbourg, et que vous devez être parfaitement aise, etc. » (*Édition de* 1754.) — Trois lignes plus bas, on lit dans la même édition : « Monseigneur a fait mention au Roi de cette contusion. » — A la ligne suivante, après : « le chevalier, » l'impression de 1737 ajoute : « de Grignan. »

16. Le 9 novembre, « le comte de Grignan, dit la *Gazette* du 20, fut légèrement blessé d'un éclat de bombe. » La marquise d'Uxelles parle avec beaucoup d'intérêt de cette blessure dans deux lettres à M. de la Garde.

« 15 novembre 1688.

« .... Voici, Monsieur, les nouvelles. Celle de la prise de la ville et citadelle de Manheim arriva hier à midi à Versailles. M. de Mornay y a été emporté d'une volée de canon, qui a tué encore l'enseigne des gardes de Monsieur du Maine, et un soldat, dont un morceau du crâne fit une contusion très-favorable au-dessous de l'œil au marquis de Gêvres. Je vis hier au soir M. l'abbé de la Rochefoucauld revenant de Versailles, qui venoit de rencontrer M. le chevalier de Grignan sur le chemin, auquel il dit de ne se mettre point en peine du petit marquis son neveu, parce que le Roi avoit dit ce matin qu'il n'avoit reçu qu'une contusion aussi très-heureuse, dont il n'étoit point autrement blessé. Cet avis fut pour prévenir les empressés à mal dire, et je vous le donne de même. Il lui sembla que Sa Majesté parloit du dos. Il fait si vilain aujourd'hui et je suis si remplie de

1688 laquelle il m'écrit la lettre que voilà : vous y verrez qu'il est fort heureux d'en être quitte à si bon marché. Monseigneur a mandé cette contusion au Roi, et Dangeau l'a mandée au chevalier, pour s'en réjouir avec lui. Le chevalier alla dans le moment à Versailles ; je suis persuadée qu'il reviendra ce soir et qu'il vous mandera comme il aura fait sa cour : n'ayez donc plus d'inquiétude de votre enfant ; car vous voyez clairement qu'il se porte fort bien, et qu'il est fort heureux. Il faut encore mettre cette contusion dans le nombre de tout ce qui lui arrive[17] de bon et d'avantageux pour sa fortune avant dix-sept ans, car il ne les aura qu'après-demain[18]. Ainsi, ma très-chère, remerciez Dieu sur ma parole, et

fluxions, que je n'ai pu me mettre en campagne pour aller voir Mme de Sévigné, au cas qu'elle soit revenue d'auprès de Mme de Coulanges à quatre lieues d'ici, et chercher les circonstances de cette contusion, quoique après la parole du Roi il n'y ait plus à s'inquiéter. Je crois que Monsieur le chevalier ne manquera pas encore de vous mieux instruire que moi. »

« Du 17 novembre 1688.

« Vous devez, Monsieur, être à présent hors d'inquiétude sur le sujet du joli petit marquis de Grignan ; car vous aurez appris sans doute que sa contusion (d'un éclat de bombe pourtant) n'est qu'à la hanche, et qu'il monta à cheval le lendemain. M. l'abbé de la Rochefoucauld croyoit avoir entendu au dos ou à l'épaule ; il n'importe de la méprise, l'autre endroit étant encore moins dangereux : c'est de la gloire et de l'honneur qu'il se faut réjouir avec M. le comte et Mme la comtesse de Grignan, et vous, qui êtes un autre père et mère tout ensemble. »

Nous donnons ce double extrait d'après des copies faites en 1827 sur les originaux, qui avaient été communiqués au libraire Blaise.

17. « Je suis persuadée qu'il reviendra ce soir pour vous écrire et vous mander comme il aura fait sa cour ; et après tout, s'il ne revenoit pas ce soir, ne soyez point inquiète de votre enfant ; car vous voyez clairement qu'il se porte très-bien, et qu'il a été fort heureux. Il faut encore mettre cette contusion au rang de tout ce qui lui arrive, etc. » (*Édition de* 1754.)

18. « Que mercredi prochain. » (*Édition de* 1737.)

vous aussi, mon cher Comte : vous en avez sujet l'un et l'autre. Mme de Montchevreuil, qui a perdu son fils[19], et Mme de Nesle, qui perdra son mari, doivent bien vous porter envie. Voilà l'abbé Bigorre, qui dit que le marquis de Nesle est mort : il vous fait ses compliments, aussi bien que Corbinelli, sur la contusion de votre enfant; la circonstance d'être à la cuisse est bien considérable. Adieu, mon aimable bonne : me voilà toute replantée à Paris, après quatre jours de campagne, où le beau temps et l'exercice me faisoient un bien admirable[20]; mais Dieu n'a pas voulu que j'aie eu plus longtemps ce léger plaisir. 1688

1089. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME ET A MONSIEUR DE GRIGNAN.

A Paris, ce mercredi 17e novembre.

C'est donc aujourd'hui, ma chère enfant, que notre marquis a dix-sept ans. Il faut ajouter à tout ce qui compose le commencement de sa vie, une fort bonne petite contusion, qui lui fait, je vous assure, bien de l'honneur, par la manière toute froide et toute reposée dont il l'a reçue. Monsieur le chevalier vous mandera comme M. de

19. Henri-Charles comte de Mornay, colonel du régiment de Béarn, fils aîné du marquis de Montchevreuil, et aide de camp de Monseigneur, fut emporté d'un coup de canon au siége de Manheim, le 9 novembre 1688 (voyez la *Gazette* du 20). Louis XIV et Mme de Maintenon écrivirent à cette occasion : le Roi au marquis de Montchevreuil, et Mme de Maintenon à la marquise; le Roi fit même une visite à Mme de Montchevreuil. Voyez le *Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis* de 1852, p. 309-371. — Le comte de Mornay avait épousé le 2 septembre 1685 Françoise de la Marzelière Coetquen : voyez la lettre du 22 novembre 1692.

20. « Me faisoient beaucoup de bien. » (*Édition de* 1754.)

1688 Sainte-Maure[1] le conta au Roi : il est accablé de compliments à Versailles, et moi ici. Mme de Lavardin me pria d'aller hier la trouver chez Mme de la Fayette : elle vouloit s'en réjouir avec moi ; Mme de la Fayette m'avoit priée de la même chose. Elle me dit d'abord gaiement[2] : « Eh bien ! qu'est-ce que Mme de Grignan trouvera à épiloguer là-dessus ? Dites-lui qu'elle doit être ravie ; que ce seroit une chose à acheter, si elle étoit à prix ; et qu'en un mot elle est trop heureuse. » Je promis de vous mander tout cela, et je vous le mande avec plaisir[3]. Recevez donc aussi toutes les amitiés sincères de Mme de Lavardin, tous les compliments de Mme de Coulanges, de la duchesse du Lude, des *Divines*[4], de la duchesse de Villeroi[5] et du P. Morel[6], que je vis ensuite, parce que j'allai chez le pauvre Saint-Aubin. Ma chère enfant, les saints desirs de la mort le pressent tellement, qu'il en a précipité tous les sacrements. Monsieur de Saint-Jacques[7] ne voulut pas hier lui donner l'extrême-onction, et ce fut une douleur pour lui ; car il ne souhaite que l'éternité, il

Lettre 1089. — 1. Voyez tome VI, p. 275, note 3.

2. « .... chez Mme de la Fayette : elles vouloient toutes deux s'en réjouir avec moi ; cette dernière me dit d'abord gaiement. » (*Édition de* 1754.)

3. Cette phrase, et le mot *donc*, qui est au commencement de la suivante, ne se trouvent pas dans l'impression de 1737.

4. Mme de Frontenac et Mlle d'Outrelaise. (*Note de Perrin.*)

5. La future maréchale de Villeroi : voyez tome II, p. 471, note 13 ; et sur la petitesse, la grosseur démesurée de sa personne, l'agrément de son esprit, la dignité de son caractère, sa considération, voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, tome VI, p. 426 et suivantes. Elle mourut à soixante ans, et fort regrettée, le 20 octobre 1708.

6. Voyez la lettre du 6 octobre 1679, tome VI, p. 37. — Dans le texte de 1737 : « .... des *Divines* et de la duchesse de Villeroi. J'allai ensuite chez ce pauvre Saint-Aubin. »

7. « Le curé de Saint-Jacques. » (*Édition de* 1754.) — Voyez plus bas la lettre du 19 novembre, p. 273 et 274, fin de la note 24.

ne respire plus que d'être uni à Dieu; sa paix, sa résignation, sa douceur, son détachement, sont au delà de tout ce que l'on voit : aussi ne sont-ce pas des sentiments humains. Le secours qu'il a de son curé et du P. Morel[8], qui sont ses directeurs, ses amis, ses gardes et ses médecins, n'est pas une chose ordinaire, c'est un avant-goût de la félicité. Du Chesne[9] est son médecin : c'est un homme admirable; point de tourment, point de remèdes : « Monsieur, tâchez de vous humecter, et prenez patience. » Une chambre sans bruit, sans trouble, sans aucune mauvaise odeur; point de fièvre, qu'intérieure et imperceptible; une tête libre, un grand silence, à cause de la fluxion qui est sur la poitrine, de bons et solides discours, point de bagatelles : enfin c'est ce qu'on n'a jamais vu[10]. Ce pauvre malade se trouve indigne de mourir à la même place où est morte Mme de Longueville[11]. Je contai tout cela à Tréville[12], qui étoit chez Mme de la Fayette; il me répondit : « Voilà comme l'on meurt en ce quartier-là. » Du Chesne ne croit point que cela finisse sitôt. Mon Dieu, ma fille, que vous seriez touchée de ce saint spectacle! je ne dis pas d'affliction, mais de consolation et d'envie. Il m'a dit beaucoup d'amitiés, et à vous, sur ce petit mar- 1688

8. « Le secours qu'il trouve dans le P. Morel et dans son curé. » (*Édition de* 1754.) — Ici comme plus haut, les deux éditions de Perrin donnent *Moret*, au lieu de *Morel*.

9. Voyez tome IV, p. 323, note 13 (où il faut lire à la première ligne : *en* 1693, au lieu de : *en* 1694), et tome VI, p. 14, note 11.

10. « Cela est divin, c'est ce qu'on n'a jamais vu. » (*Édition de* 1754.)

11. Dans une grande maison attenant les Carmélites du faubourg Saint-Jacques, qu'occupait Mme de Longueville, et où tout le monde sait qu'elle fit une mort très-chrétienne, le 15 avril 1679, après une pénitence de vingt-sept ans. Voyez la lettre du 12 avril 1680, tome VI, p. 352, et le *Nécrologe* de Port-Royal des Champs, p. 156 et suivantes. (*Note de Perrin.*)

12. Voyez tome II, p. 106, note 9.

1688 quis[13]; mais tout cela n'est qu'un moment, et l'on revient toujours à Jésus-Christ et à sa miséricorde, car il n'est question de nulle autre chose. Encore ne faut-il pas vous accabler de ce triste récit. Je veux vous remercier, mais bien sérieusement, d'avoir pris un détour[14] pour éviter ces petits ruisseaux qui étoient devenus rivières; faites toujours ainsi, ma fille, ne vous fiez point[15] à l'incertitude d'une entreprise où il n'y a plus de remède dès qu'on a fait le premier pas dans l'eau. Songez à M. de la Vergne[16], et à moi[17], si vous voulez; mais enfin promettez-moi de prendre toujours le plus long et le plus sûr[18] : il n'y a nulle comparaison entre s'ennuyer et se noyer. N'étoit-ce pas Pauline qui étoit avec vous dans cette litière? eh bien! son petit nez vous déplaisoit-il? Vous me coupez bien court quelquefois sur des détails que j'aimerois à savoir : vous croyez que je vous en écrirai moins; point du tout, ma très-chère, je ne me règle point sur vous. Votre frère est à la noce de Mlle de la Coste[19] à Saint-Brieuc; M. de Chaulnes y étoit; sans ce gouverneur, le marié s'en seroit enfui[20]. Il me semble que j'ai bien des excuses

13. « Je ne dis pas d'affliction, je dis de consolation et d'envie. Saint-Aubin m'a marqué beaucoup d'amitié, et à vous, sur notre enfant. » (*Édition de* 1754.)

14. « Je veux vous remercier, et bien sérieusement, d'avoir pris le plus long, etc. » (*Ibidem.*)

15. « Faites toujours ainsi, et ne vous fiez point, etc. » (*Ibidem.*)

16. M. l'abbé de la Vergne-Tressan (*voyez tome IV, p.* 277, *note* 8), aussi distingué par ses vertus et par sa piété que par sa naissance et par les talents de son esprit, fut entraîné dans sa litière comme il passait le Gardon, petite rivière et profonde, et fut noyé par l'imprudence et par l'obstination de son muletier, en 1684. (*Note de Perrin*, 1754.)

17. Voyez la lettre du 10 octobre 1673, tome III, p. 235.

18. « Le chemin le plus long et le plus sûr. » (*Édition de* 1737.) — Les deux phrases suivantes : « N'étoit-ce pas Pauline, » et : « Vous me coupez bien court, » manquent dans cette même édition.

19. Dans le texte de 1737 : « Mlle de Coste. »

20. Voyez la lettre du 25 octobre 1679, tome VI, p. 66.

à vous faire du siége de Manheim : on m'assuroit si fort que ce ne seroit rien, que j'espérois de vous le faire passer insensiblement; mais, ma fille, c'en est fait, et si vous aviez souhaité, vous n'auriez pas pu desirer autre chose[21]. Tâchez donc de dormir tout de bon, je vous réponds du reste. La fable du lièvre[22] est tellement faite pour votre état qu'il semble que ce soit vous qui la fassiez : 1688

Jamais un plaisir pur, toujours assauts divers, etc.

Vous y pourriez ajouter encore :

Corrigez-vous, dira quelque sage cervelle:
Eh! la peur se corrige-t-elle?

Mais vous ne pourriez pas dire :

Je crois même qu'en bonne foi
Les hommes ont peur comme moi;

car je trouve que les hommes n'ont point de peur.

C'est une heureuse vieillesse que celle de Monsieur l'Archevêque : je suis bien honorée de son souvenir. J'attaquerai un de ces jours le Coadjuteur; je lui rappellerai le bon ménage[23] que nous faisions à Paris; je suis ravie qu'il vous aime, et plus pour lui que pour vous; car ce ne seroit pas bon signe[24] pour son esprit et pour sa raison, que de vous être contraire. J'aime Pauline : vous me la représentez avec une jolie jeunesse et un bon naturel; je la vois courir partout, et apprendre à tout le monde la prise de Philisbourg; je la vois et je l'embrasse. Aimez, aimez votre fille, c'est la plus raisonnable et la plus jolie

21. « Pouviez-vous desirer autre chose? » (*Édition de* 1754.)

22. *Le Lièvre et les Grenouilles*, dans la Fontaine, livre II, fable XIV. — Dans l'édition de 1754, il y a simplement : « La fable du lièvre me paroît juste pour votre état. »

23. « Je lui parlerai du bon ménage, etc. » (*Édition de* 1754.)

24. « Car ce seroit mauvais signe. » (*Ibidem.*)

1688 chose du monde; mais aimez aussi toujours[25] votre chère maman, qui est plus à vous qu'à elle-même.

M. Bailly[26] vient de sortir : il vous fait cent mille bredouillements, mais de si bon cœur que vous devez lui en être obligée.

Mon très-cher Comte, encore faut-il vous dire un mot de ce petit garçon. C'est votre ouvrage que cette campagne; vous avez grand sujet d'être content : tout contribue à vous persuader que vous avez fort bien fait. Je sens votre joie et la mienne; ce n'est point pour vous flatter, mais tout le monde dit du bien de votre fils : on vante son application, son sens froid, sa hardiesse, et quasi sa témérité.

1090. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce 19e novembre.

Je veux suivre l'histoire sainte et tragique du pauvre Saint-Aubin. Mercredi dernier, aussitôt que je vous eus écrit, on me vint dire qu'il étoit fort mal, qu'il avoit reçu[1] l'extrême-onction; j'y courus avec M. de Coulanges; je le trouvai fort mal, mais si plein d'esprit[2] et

25. « Mais aimez toujours aussi, etc. » (*Édition de* 1754.)

26. C'est sans doute celui dont il est question au tome I, p. 478, et au tome III, p. 152, et qui figure dans l'*État de la France* de 1689 avec le prénom de *Guillaume* et le titre de « conseiller d'honneur au grand conseil. » Voyez la lettre à Mme de Grignan, du 16 mars 1689. — Dans le texte de 1754 : « M. de Bailli. »

Lettre 1090 (revue en grande partie sur une ancienne copie). — 1. « On me vint dire mercredi dernier, d'abord après ma lettre écrite, qu'il avoit reçu, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

2. « De bon esprit. » (*Ibidem.*)

de raison, et si peu de fièvre extérieure, que je ne pouvois comprendre qu'il allât mourir : il avoit même une facilité à cracher qui donnoit de l'espérance à ceux qui ne savent pas que c'est une marque de la corruption entière de toute la masse du sang[3], qui fait une génération perpétuelle, et qui fait enfin mourir. Je trouvai cette amitié, cette douceur, cette reconnoissance[4] en ce pauvre malade, et par-dessus tout ce regard continuel à Dieu, et cette unique et adorable prière à Jésus-Christ, de lui demander miséricorde par son sang précieux, sans autre verbiage. Je trouvai les deux hommes admirables qui ne le quittent plus[5]. On dit le *Miserere;* ce fut une attention marquée par ses gestes et par ses yeux; il avoit répondu à l'Extrême-Onction, et en avoit demandé la paraphrase à Monsieur de Saint-Jacques; enfin, à neuf heures du soir, il me chassa, et me dit en propres paroles adieu[6]. Le P. Morel y demeura, et j'ai su qu'à minuit il eut[7] une horrible vapeur à la tête : la machine se démontoit; il vomit ensuite toujours, comme si c'eût été un soulagement[8] : il eut une grande sueur, comme une crise, ensuite un doux sommeil, qui ne fut interrompu que[9] par le P. Morel, qui le tenant embrassé (et lui, répondant[10] 1688

3. « De la masse du sang. » (*Édition de* 1754.)

4. « Je retrouvai cette douceur, cette amitié, cette reconnoissance, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — Au commencement de cette phrase et de la suivante, il y a *trouve* dans le manuscrit. Mme de Sévigné avait sans doute écrit, selon sa coutume, *trouvé*, pour *trouvai*.

5. « Qui ne le quittoient plus. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

6. « Et me dit en propres paroles le dernier adieu. » (*Ibidem.*)

7. « Qu'à minuit le malade eut, etc. » (*Ibidem.*)

8. « Il vomit ensuite, comme si c'eût été encore un soulagement. » (*Ibidem.*)

9. Le *que* est omis dans le manuscrit.

10. « Tandis qu'il répondoit. » (*Édition de* 1737.) « Et le mourant répondant. » (*Édition de* 1754.)

1688 toujours avec connoissance et dans l'amour de Dieu), reçut enfin son dernier soupir, et passa le reste de la nuit à le pleurer saintement, et à prier Dieu pour lui : les cris de cette petite femme suffoqués et aplatis par le P. Morel, afin qu'il n'y eût rien que de chrétien dans cette sainte maison. J'y fus le lendemain, qui étoit hier : il n'étoit point du tout changé, il ne me fit nulle horreur, ni à tous ceux qui le virent : c'est un prédestiné; on respecte la grâce de Dieu, dont il a été comblé. On lut son testament : rien de plus sage, rien de mieux écrit. Il fait excuse d'avoir mis son bien à fonds perdu, fondé sur le besoin de la subsistance[11]; il dit qu'il a succombé à la tentation de donner onze mille francs pour achever de vivre et de mourir[12] dans la céleste société des carmélites. Il[13] dit qu'il a reçu mille écus de sa femme, que je lui avois donnés pour les services qu'elle m'avoit rendus pendant vingt ans; il en dit du bien, de ses soins et de son assiduité. Il prie M. de Coulanges d'avoir soin d'elle, et de faire vendre ses meubles[14] pour payer quelques petites dettes. Il me loue fort; et par mon cœur, dont il dit des merveilles[15], et par notre ancienne amitié, il me prie d'en avoir soin[16]; il parle de lui et de sa sépulture avec une humilité véritablement chrétienne[17], qui

11. « Fondé sur le besoin de sa subsistance. » (*Édition de* 1754.) L'édition de 1737 n'a pas ce membre de phrase.

12. « Et pour mourir. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

13. Les deux éditions de Perrin n'ont pas la première partie de cette phrase; on lit seulement dans celle de 1737 : « il dit du bien de sa femme, de ses soins, de son assiduité; » et dans celle de 1754 : « il dit du bien de sa femme, dont il loue les soins et l'assiduité. »

14. « Il veut qu'on vende ses meubles, etc. » (*Édition de* 1754.)

15. Les mots : « dont il dit des merveilles, » manquent dans le texte de 1754.

16. « Il me prie aussi d'avoir soin de sa femme. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — Voyez sur elle tome VI, fin de la p. 42.

17. « Vraiment chrétienne. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

plaît et qui touche infiniment. Le matin, nous avons été à son service[18] à Saint-Jacques[19], sans aucune cérémonie. Il y avoit beaucoup de gens touchés de son mérite et de sa vertu : la maréchale Foucault[20], Mme Foucquet, M. et Mme d'Aguesseau, Mme de la Houssaie[21], Mme le Bossu, Mlle de Grignan, Bréauté[22] et plusieurs autres. De là nous avons été aux Carmélites, où il est enterré[23] à la première chapelle du côté du chœur, en entrant à main droite. Le clergé l'a reçu du clergé de Saint-Jacques[24]. 1688

18. « Nous avons été ce matin à son service. » (*Édition de* 1754.)

19. « Qui s'est fait à Saint-Jacques. » (*Ibidem.*)

20. Marie Fourré de Dampierre, sœur de Mme de Moreuil (voyez tome VII, p. 418, note 6), veuve de Louis Foucault, comte du Dognon, maréchal de France en 1653. Elle mourut le 25 avril 1696, à l'âge de soixante-six ans. (*Note de l'édition de* 1818.) — Dangeau (au 26 avril 1696) annonce sa mort en même temps que celle de Mme de Sévigné.

21. Sans doute la belle-mère de Michel Amelot : voyez la lettre du 17 décembre suivant, p. 330, note 7.

22. Sans doute l'un des signataires de l'acte de décès cité plus bas (note 24), et qui devait être François, sire de Bréauté, châtelain de Néville, etc., vicomte de Hottot-en-Auge. Il avait épousé le 5 août 1659 Marie, fille de Gui Arbaleste, vicomte de Melun, et de Marie de Montmorency; il la perdit en 1697, et se retira au séminaire de Saint-Magloire, où il mourut en 1708. Ils avaient perdu leur fils unique en 1685.

23. Dans les deux éditions de Perrin, la phrase finit au mot *enterré*.

24. Les registres de la paroisse Saint-Jacques du Haut-Pas constatent cette circonstance; on y lit l'acte suivant, dans lequel on voit que Coulanges signait *Colanges* comme ses pères. « Le dix-neuf novembre mil six cent quatre-vingt-huit, messire Charles de Colanges, seigneur de Saint-Aubin, décédé d'hier, après que le service a été chanté céans, le corps présent, a été ensuite conduit, en clergé, en l'église des dames religieuses carmélites de cette paroisse, pour y être inhumé, ainsi qu'il l'a souhaité par son testament, en présence de messire Philippe-Emmanuel de Colanges, chevalier, conseiller du Roi, ci-devant maître des requêtes de son hôtel, et de messire Henri d'Aguesseau, conseiller d'État, qui ont signé cejourd'hui dix-neuvième novembre mil six cent quatre-vingt-huit. *Signé :* de Colanges,

1688 Cette cérémonie est triste[25] : toutes ces saintes filles sont en haut avec des cierges, qui chantent le *Libera;* et puis enfin on le jette dans cette fosse profonde, où on l'entend descendre, et le voilà pour jamais. Il n'y a plus de temps pour lui, il jouit de l'éternité; enfin il n'est plus sur terre[26]. De vous dire que tout cela se passe sans larmes, il n'est pas possible; mais ce sont[27] des larmes douces, dont la source n'est point amère, ce sont des larmes de consolation et d'envie[28]. Nous avons vu la mère du Saint-Sacrement[29] : après avoir été la nièce du bon Saint-Aubin[30], je suis devenue la mère de Mme de Grignan; cette dernière qualité nous a tellement porté bonheur, que Coulanges, qui nous écoutoit, disoit : « Ah! que voilà qui va bien! ah! que la balle est bien en l'air! » Cette personne est d'une conversation charmante : que n'a-t-elle point dit sur la parfaite estime

d'Aguesseau, Bréauté, et L. Marcel, curé. » (*Note de l'édition de* 1818.) — Ce curé Marcel « était ou avait été le confesseur de Nicole, » dit M. Sainte-Beuve, parlant de 1679. (*Port-Royal*, tome IV, p. 372, en note.)

25. « Est bien triste. » (*Édition de* 1754.)

26. « Toutes ces saintes filles sont en haut avec des cierges, elles chantent le *Libera;* et puis on le jette dans cette fosse profonde, où le voilà pour jamais. Il n'est plus sur terre, il n'y a plus de temps pour lui, il jouit de l'éternité. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

27. Dans notre manuscrit, par erreur sans doute : « même ce sont. »

28. Ce dernier membre de phrase manque dans l'impression de 1737.

29. Claire du Saint-Sacrement, prieure en 1672, réélue en 1681 et en 1690, année de sa mort. Elle était fille de Gui Chabot, baron de Jarnac, et de sa seconde femme Marie de la Rochefoucauld Montendre. Née en 1620, elle mourut après cinquante-trois ans de religion. — Notre manuscrit termine la lettre après le mot *du*, qu'il fait suivre d'un *etc.* : « Nous avons vu la mère du, etc. »

30. Charles de Coulanges, seigneur de Saint-Aubin, était un frère cadet de l'abbé de Coulanges; ainsi il était oncle de Mme de Sévigné et du *petit Coulanges*. Cela résulte de l'acte de licitation de la maison de Sucy, reçu par Richard et Parque, notaires à Paris, le 8 avril 1637. (*Note de l'édition de* 1818.)

qu'elle a pour vous, sur votre procès[31], sur votre capacité, sur votre cœur, sur l'amitié que vous avez pour moi, sur le soin qu'elle croit devoir prendre de ma santé en votre absence, sur votre courage d'avoir quitté votre fils au milieu des périls où il alloit s'exposer, sur sa contusion, sur la bonne réputation naissante de cet enfant, sur les remerciements qu'elles ont faits à Dieu de l'avoir conservé! Elle m'a mêlée encore dans tout cela; enfin, que vous dirai-je, ma chère enfant? Je ne finirois point; il n'y a que les habitants du ciel qui soient au-dessus de ces saintes personnes. 1688

Je trouvai hier au soir Monsieur le chevalier revenu de Versailles en bonne santé; j'en fus ravie. Quand il est ici, j'en profite par la douceur de sa société; quand il est là, j'en suis ravie encore, parce qu'il y est parfaitement bon pour toute sa famille. Il m'a dit que la contusion du marquis avoit fait une nouvelle de Versailles, et le plus agréablement du monde. Il a reçu les compliments de Mme de Maintenon, à qui Monseigneur mandoit la contusion : toute la cour a pris part à ce bonheur; j'en ai eu ici tous mes billets remplis; et ce qui achève tout, c'est que Monsieur le Dauphin est en chemin[32], et le marquis aussi. Si après cela, ma fille, vous ne dormez, je ne sais pas, en vérité, ce qu'il vous faut. Il ne me dit[33] tout le soir que de bonnes nouvelles; mais il m'est défendu de vous en rien écrire, sinon que je prends

31. Les mots : « sur votre procès, » ne sont pas dans le texte de 1737.

32. Après la reddition de Manheim, le Dauphin se rendit, le 15 novembre, devant Frankendal, qui capitula le 18. « Monseigneur, dit la *Gazette* en date du 20 (p. 643), doit faire aujourd'hui la revue des troupes, et partir le 22 pour retourner à Versailles. »

33. « Je ne sais, en vérité, ce qu'il vous faut. Le chevalier ne me dit, etc. » (*Édition de* 1754.)

1688 part aux bontés de la Providence, qui vient précisément à votre secours dans le temps que vous étiez sur le point de vous pendre, et que j'y consentois quasi. Adieu, ma très-chère. Monsieur[34] le chevalier est là-bas, je suis ici, comme à la campagne; nous nous reverrons ce soir. Mme de Brancas[35] vient de me quitter; elle vous fait toutes sortes de compliments. Il y aura bientôt une grande nouvelle d'Angleterre, mais elle n'est pas venue.

1091. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce lundi 22e novembre.

Je[1] ne vous dis rien de ma santé, elle est parfaite; nous avons fait des visites tout le jour, Monsieur le chevalier et moi : chez Mme Ollier[2], Mme Cornuel, Mme de Frontenac, Mme de Maisons[3], M. du Bois, qui a un petit bobo à la jambe; et je disois chez les *Divines* que

34. Cette phrase manque dans l'édition de 1754; mais celle de 1737 n'a pas la phrase suivante.

35. Marie de Brancas, femme de Louis de Brancas, duc de Villars.

Lettre 1091. — 1. Le commencement de cette lettre n'est pas dans l'édition de 1737, qui débute ainsi : « Je vous promets, ma chère enfant, de manger du riz, etc. »

2. Les Ollier étaient une famille de robe. Il y avait en 1689 au grand conseil un conseiller nommé Nicolas-Édouard Ollier, et à la cour des comptes un conseiller maître qui s'appelait Christophle Ollier, sieur de Bessat.

3. Louise de Fieubet, femme de Jean de Longueil, marquis de Maisons, seigneur de Grisolles, etc., président au mortier depuis 1672. Elle mourut le 12 novembre 1698, « séparée depuis longtemps de son mari, » dit Dangeau (13 novembre 1698). Le président mourut en avril 1705, à l'âge de quatre-vingts ans.

si j'approchois autant de la jeunesse que je m'en éloigne, 1688
j'attribuerois à cette agréable route la cessation de mille petites incommodités que j'avois autrefois, et dont je ne me sens plus du tout : tenez-vous-en là, mon enfant; et puisque vous m'aimez, ne soyez point ingrate envers Dieu, qui vous conserve votre pauvre maman d'une manière qui semble n'être faite que pour moi. Je ne songe plus à cette médecine; elle m'a fait du bien, puisqu'elle ne m'a point fait de mal. Je mangerai du riz, par reconnoissance du plaisir qu'il me fait de conserver vos belles joues, et votre santé qui m'est si précieuse. Ah ! qu'il faut qu'après tant de maux passés, vous soyez d'un admirable tempérament ! A quoi ne résistez-vous point[4] ? peines d'esprit, peines corporelles, inquiétudes cruelles, troubles dans le sang, transes, émotions, tout y entre, sans compter les fondrières que vous rencontrez sans doute en votre chemin au delà de ce que vous pensiez : vous résistez à tout cela, ma chère fille, je vous admire et crois qu'il y a du prodige au courage que Dieu vous a donné. Cependant vous avez un petit garçon qui n'est plus ce petit *maillot* de Mme de Coulanges[5] : c'est un joli garçon, qui a de la valeur, qui est distingué entre ceux de son âge. M. de Beauvilliers en mande des merveilles au chevalier; et sur ce qu'il dit il n'y a rien à rabattre; ce petit homme n'est que trop plein de bonne volonté : nous sommes surpris comme ce silence et cette timidité ont fait place à d'autres qualités. Un si heureux commencement mérite qu'on le soutienne; mais je

4. Ce membre de phrase n'est pas dans le texte de 1754, qui donne, à la ligne suivante : « peines de corps, » au lieu de : « peines corporelles. »

5. Voyez la lettre du 11 novembre précédent, p. 257. — Dans le texte de 1737 : « qui n'est plus ce petit *maillot*, comme vous écrivoit l'autre jour Mme de Coulanges. »

1688 pense[6] que ce n'est pas à vous que ce discours doit s'adresser, et qu'on ne peut rien ajouter à vos sentiments sur ce sujet.

Vous avez vu que je n'ai pas été longtemps à Brevannes : je vous ai dit la triste scène qui m'en a fait revenir. Le temps est affreux et pluvieux; jamais il n'y eut une si vilaine automne. Vraiment nous ne craignons point les cousins, nous craignons de nous noyer. Votre soleil est bien différent de celui-ci.

J'aime Pauline, je la trouve jolie, je crois qu'elle vous plaît fort; il me paroît qu'elle vous adore. Ah ! quelle aimable maman elle est obligée d'aimer ! Je dis d'elle comme vous disiez de la princesse de Conti : c'est une jolie chose d'être obligée à ce devoir[7]. Faites-lui apprendre l'italien; vous avez à Aix Monsieur le Prieur, qui sera ravi d'être son maître.

Je vois que la harangue de Monsieur le Comte a été fort bien tournée[8]. Nous[9] soupâmes samedi, Monsieur le chevalier et moi, chez M. de Lamoignon, qui nous dit celle qu'il fait aujourd'hui aux avocats et aux procureurs[10] : elle est fort belle; il vous fait mille compliments sur cette contusion. Faites bien toutes mes amitiés[11] à vos Grignans, et un compliment, si vous voulez, à Mon-

6. Ce membre de phrase : « mais je pense, etc., » manque dans le texte de 1737. Dans celui de 1754, il est suivi de l'alinéa : « On ne parle ici, etc. »

7. « Que d'être obligée à ce devoir. » (*Édition de* 1754.) — La phrase suivante manque dans l'impression de 1737.

8. A l'ouverture des états de Provence, qui avait eu lieu à Lambesc le 15 novembre. Voyez plus haut, p. 261, note 6, et p. 234, note 4.

9. Cette phrase se lit seulement dans la première édition de Perrin (1737.)

10. Voyez la lettre de Mme de Grignan à Lamoignon, du 1er décembre suivant, ci-après, p. 294.

11. « Faites bien mes amitiés. » (*Édition de* 1754.)

sieur d'Aix. Que vous êtes heureuse de n'être point sur tout cela comme autrefois! vous avez vu en ce pays le prix qu'il y faut donner. Si vous n'êtes point mal avec Monsieur d'Aix, sa conversation est vive et agréable; comme il est content, j'espère que vous serez en paix. 1688

Voici une petite nouvelle qui ne vaut pas la peine d'en parler : c'est que Frankendal s'est rendu le 18e de ce mois; il n'a voulu voir que le canon [12], il n'y a eu personne de tué ni de blessé [13]. Monseigneur est parti, et sera à Versailles d'aujourd'hui en huit jours, 29e du mois [14], et votre enfant aussi. Vous avez de ses lettres : oh! soyez donc contente pour cette fois, et remerciez Dieu de tant d'agréments dans ce commencement.

On [15] ne parle ici que de la rupture entière de la table de M. de la Rochefoucauld : c'est un grand événement à Versailles. Il a dit au Roi qu'il en étoit ruiné, et qu'il ne vouloit point tomber dans des injustices; et non-seulement sa table est disparue [16], mais une certaine chambre où les courtisans s'assembloient, parce qu'il ne veut pas

12. « Il n'a fallu que lui montrer du canon. » (*Édition de* 1754.) Voyez plus haut, p. 275, note 32. Frankendal se rendit le jour même où les Français commencèrent à tirer sur la ville avec dix-huit canons et huit mortiers. Voyez la *Gazette* du 27 novembre.

13. On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 21 novembre 1688 : « Frankenthal (*à six lieues nord-ouest de Spire*) se rendit jeudi matin (18 *novembre*).... nous n'y avons perdu qu'un officier. »

14. Le Dauphin arriva à Versailles un jour plus tôt, le 28. La veille, il s'était arrêté à Meaux, où Bossuet, son ancien précepteur, l'avait traité à dîner avec beaucoup de magnificence. Voyez la lettre du 26 novembre, ci-après, p. 284, et la *Gazette* du 4 décembre.

15. Dans l'impression de 1754, ce paragraphe est placé avant les quatre précédents : voyez p. 278, note 6.

16. Le duc de la Rochefoucauld était grand maître de la garde-robe et grand veneur. En la première qualité, il avait de droit son appartement dans le logis du Roi. — Dans l'édition de 1754 : « La table a disparu. » — La fin de la phrase, depuis : « parce qu'il ne veut pas..., » manque dans le texte de 1737.

1688 les faire souvenir, ni lui non plus, de cet aimable corbillard[17] qui s'en alloit tous les jours faire si bonne chère. Il a retranché quarante-deux de ses domestiques. Voilà sans doute un bel exemple[18].

Adieu, ma très-chère et très-aimable : si vous ne dormez et si vous n'êtes en repos sur la guerre, je ne sais pas ce qu'il vous faut. Je fis deviner à la mère prieure[19] votre occupation présente après celle du procès ; elle se rendit[20] : « C'est, lui dis-je, ma mère, puisqu'il vous faut tout dire[21], qu'elle fait une compagnie de chevau-légers. » Je ne sais quel ton elle trouva à cette confiance, mais elle fit un éclat de rire si naturel[22], que toute notre tristesse en fut embarrassée : je n'oubliai point de conter votre parfaite estime pour tout le saint couvent. Cette mère sait bien mener la parole.

17. Nom qui se donne à un grand bateau établi pour aller de Paris à Corbeil. On appelle aussi du même nom certains grands carrosses à huit personnes, dont on se sert chez les princes pour voiturer les gens de leur suite. (*Dictionnaire de l'Académie de* 1762.) Le mot manque dans la première édition du *Dictionnaire* (1694) ; dans la deuxième (1718), au lieu des mots : « chez les princes, » on lit : « chez les grandes princesses. »

18. « Voilà une grande nouvelle et un bel exemple. » (*Édition de* 1754.)

19. « Adieu, ma très-chère et très-aimable : je veux vous dire que je fis deviner l'autre jour à la mère prieure, etc. » — La prieure des Carmélites depuis 1684 (elle avait été réélue en 1687 pour trois nouvelles années) était la mère Agnès de Jésus-Maria, Mlle de Bellefonds. Voyez tome VI, p. 174, note 3.

20. « Vous croyez bien qu'elle se rendit. » (*Édition de* 1754.)

21. « Puisqu'il ne vous faut rien cacher. » (*Ibidem.*)

22. L'édition de 1754 ajoute : « et si spirituel. »

1092. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN. 1688

A Paris, mardi 23e novembre.

Le chevalier partit hier pour Versailles, ma chère Comtesse : il veut être tout rangé pour recevoir Monsieur le Dauphin, et peut-être aller au-devant de lui avec le Roi[1]. Votre enfant est en marche aussi, avec la satisfaction d'avoir fait la plus heureuse campagne qu'on pût souhaiter, si on l'avoit imaginée à plaisir; car vous croyez bien que nous n'y aurions pas oublié la contusion, sur quoi nous sommes accablés de compliments, et vous aussi : tenez, voilà tous ceux de Mmes de Lavardin, d'Uxelles, de la Fayette, de Mlle de la Rochefoucauld; mais tout cela si bien[2] qu'il ne faut pas les confondre. Mme de Lavardin jure et proteste que le marquis a son mérite personnel, et que jamais rien n'a été si heureux pour lui que cette campagne. Nous causons souvent, le chevalier et moi : nous vous souhaitons bien de la santé et bien de la force pour soutenir tout ce que vous trouvez en votre chemin. Ici on a bien des distractions; là on n'en a point : on tourne toujours sur le même pivot. Nous vous conjurons de penser à votre santé préférablement à tout. Le café est disgracié ici[3], et par conséquent je n'en

Lettre 1092. — 1. Voyez ci-après la lettre du 30 novembre, p. 290.

2. « Si bon. » (*Édition de* 1754.)

3. Il y avait alors, paraît-il, une grande prévention contre l'usage du café. On lit dans la *Correspondance de Madame* (traduite par M. G. Brunet, tome I, p. 128 et 129, lettre du 18 mars 1711) : « Je vois tous les jours ici des gens qui ont été forcés de le quitter (*le café*), à cause des grandes maladies qu'il leur a causées. La princesse de Hanau.... en est morte avec d'horribles souffrances. On a trouvé après sa mort que le café avait causé dans son estomac une centaine de petits ulcères. » — Parlant du gouverneur de Flandre Montberon (voyez plus bas, p. 337), mort en 1708, Saint-Simon

1688 prends plus[4] : je trouvois pourtant qu'il me faisoit à Brevannes de certains biens; mais je n'y songe plus. Nous voulons vous persuader qu'il vous échauffe, joint à l'air que vous respirez; nous voudrions vous jeter un peu dans les bouillons de poulet. Je vous trouve accablée de lettres; tout le monde vous écrit, on vous attaque de tous côtés, et vous vous défendez contre dix. Jamais M. de....[5] n'en fit tant que vous. Retranchez donc vos écritures, ma chère enfant, et commencez par moi; je prendrai cette commodité que vous vous donnerez pour une marque de votre amitié[6]. Commencez la lettre, et après six lignes[7], donnez la plume à Pauline : voilà de quoi occuper sa vivacité. Vous ne savez que trop que rien n'échauffe tant la poitrine, que d'écrire sans fin et sans cesse, comme vous faites. Je vous en donnerai l'exemple, quoique ce soit prendre sur mon cœur et sur mes plaisirs; mais je ne veux pas vous tuer par des conversations inutiles. Ne parlez que de vous et de vos affaires dans vos lettres; car franchement j'y prends trop d'intérêt pour les ignorer[8]. Voilà, ma très-aimable,

dit dans une addition au *Journal* de Dangeau (tome XII, p. 52) : « C'étoit une manière de médecin.... qui se tua, lui et bien d'autres qui le crurent, par l'usage du café, qu'il faisoit lui-même. »

4. « Je n'en prends point. » (*Édition de* 1754.)

5. On dit que M. de..., s'étant persuadé un jour qu'il avait tué cinq hommes contre lesquels il s'était battu en combat singulier, demanda sa grâce au Roi, et que se promenant peu de temps après avec M. de la Feuillade, il le pria de lui dire le nom de deux hommes qui passoient : « Vous verrez, lui dit M. de la Feuillade, que ce sont deux de ceux que vous tuâtes il y a quelque temps. » (*Note de Perrin*, 1737.)

6. « Je prendrai pour une marque de votre amitié cette commodité que vous vous donnerez. » (*Édition de* 1754.)

7. « Et à la sixième ligne. » (*Ibidem.*)

8. « Car franchement je prends trop d'intérêt à ce qui vous regarde, pour me résoudre à l'ignorer. » (*Ibidem.*)

tout ce que vous aurez de moi pour aujourd'hui[9]. Vous savez ma vie, les jours passent tristement comme gaiement, et l'on trouve enfin le dernier : je vous aimerai, ma très-chère Comtesse, jusqu'à celui-là inclusivement. 1688

1093. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce vendredi 26e novembre.

Il y a une heure que je cause avec Soleri[1]; il ne tient pas à lui, ma chère enfant, que je ne sois en repos sur votre santé[2]; mais les chaleurs de votre sang ne paroissent point du tout quand vous êtes belle et brillante dans cette galerie, ni quand vous faites votre compagnie de cavalerie; car c'est vous qui l'avez faite; et quoiqu'il y ait, comme vous dites, quelque espèce de honte à se connoître[3] si bien en hommes, je vous conseille pourtant d'être fort aise d'avoir rendu un service si important à votre fils : il le faut mettre au rang de tous les agréments que la fortune a jetés sur lui depuis trois mois. Je n'ai jamais vu une si souhaitable entrée dans le monde et dans la guerre[4] : son courage, sa fermeté, son sens froid, sa sagesse, sa conduite ont été partout, et particulièrement à Versailles[5]. Je vis hier au soir

9. « Voilà tout ce que vous aurez d'aujourd'hui. » (*Édition de* 1754.)

Lettre 1093. — 1. Capitaine des gardes du comte de Grignan. C'était un gentilhomme d'Avignon.

2. Après ces mots : « votre santé, » le texte de 1737 continue ainsi : « Vous jugez bien qu'il a été question aussi de votre compagnie de cavalerie; car enfin c'est vous qui l'avez faite, etc. »

3. « De se connoître. » (*Édition de* 1754.)

4. « Ni dans la guerre. » (*Ibidem.*)

5. Ces derniers mots : « et particulièrement à Versailles, » ne sont

1688 M. de Pompone, qui venoit d'arriver; il en étoit plein, et ravi du bonheur de cette première campagne; il me pria fort[6] de vous en faire tous ses compliments, et ceux de Mme de Pompone. Mme et Mlles de Lillebonne, que je vis hier[7] chez la marquise d'Uxelles, ne finissoient point, et vous font aussi mille tendres compliments. Tout est encore[8] bien vif pour vous en ce pays-ci, ma chère Comtesse; c'est dommage[9] que la mode ne soit point encore venue d'être en deux endroits: vous seriez en vérité[10] bien utile ici à votre famille. Le hasard a fait que Valcroissant[11] est à Salins, pour rendre compte à M. de Louvois des chevaux qui y passent; il a attesté que[12] ceux de M. le marquis de Grignan étoient tous les plus beaux : vous jugez avec quel plaisir il a dit cette vérité. Soleri jure qu'il ne retournera plus[13] auprès de vous, qu'il ne puisse vous dire qu'il a vu et manié votre fils. Monseigneur sera ici demain[14]; le marquis y sera mercredi. Je vous avoue que je serai ravie d'embrasser ce petit compère; il me semble que c'est un autre homme : plût à Dieu que vous puissiez[15] avoir le même plaisir!

pas dans l'impression de 1754, qui donne à la ligne suivante : « M. de Pompone, qui venoit d'arriver de Versailles. »

6. Ce dernier membre de phrase : « il me pria fort, etc., » n'est pas dans l'édition de 1737.

7. Le mot *hier* manque dans le texte de 1754.

8. « .... ne finissoient point sur ce sujet. Tout est encore, etc. » (*Édition de* 1737.)

9. « .... en ces pays-ci; c'est dommage, etc. » (*Édition de* 1754.)

10. Les mots *en vérité* manquent dans le texte de 1754.

11. Voyez tome II, p. 2, note 6.

12. « .... est à Salins, d'où il rend compte à M. de Louvois des chevaux de remonte qui y passent; il a certifié et attesté que, etc. » (*Édition de* 1754.)

13. « Qu'il ne retournera point. » (*Ibidem.*)

14. Voyez ci-dessus, p. 279.

15. « Que vous pussiez. » (*Édition de* 1754.)

Je vous recommande, ma chère enfant, un peu de repos, un peu de tranquillité, s'il est possible; un peu de résignation aux ordres de la Providence, un peu de philosophie; vous prenez tout sur votre courage, cela fait mal [16] : cela est bien aisé à dire; mais cependant on est insensiblement soutenue par tous ces appuis invisibles, sans lesquels on succomberoit. Je vous conjure, par exemple, de ne point tant écrire : pour moi, le lundi [17] et le vendredi, je n'écris qu'à vous; une lettre est peu de chose; mais vous ne sauriez jamais être de même. Je ne me fatigue point, votre commerce est ma consolation, sans mélange d'aucune peine; et le mien est pesant, non pas pour votre cœur, mais pour votre santé. 1688

Soleri m'a conté les empressements de recevoir M. de Grignan à Avignon [18]; cela ne me surprend point, après ce que j'ai vu : cette charge a ses beautés et ses grandeurs. On attend avec impatience les nouvelles d'Angleterre : le prince [19] est abordé; l'armée du Roi est considérable, rien ne lui a fait faux bond jusqu'ici; si cela continue; il avalera ce téméraire. Nous craignons le bonheur et la capacité de M. de Schomberg. Adieu, ma

16. « .... sur votre courage, et la santé en souffre. » (*Édition de* 1754.)

17. « Je vous conjure surtout de ne point tant écrire : par exemple, le lundi, etc. » (*Ibidem.*)

18. « M. de Grignan commande dans le Comtat d'Avignon comme en Provence, et les états du pays lui donnent environ vingt mille livres par an, à peu près comme ils donnoient au vice-légat comme commandant dans le pays. Le vice-légat avoit beaucoup de droits sur le spirituel qui grossissoient son revenu. » (*Journal* de Dangeau, 8 avril 1689.)

19. Le prince d'Orange avait fait débarquer ses troupes à Torbay le 15 et le 16 novembre. A la date de cette lettre, il était à Exeter, où il était entré le 19. Voyez la *Gazette* du 27 novembre et celle du 4 décembre.

1688 très-aimable : je finis par pure malice, et pour vous donner l'exemple, car je ne suis nullement fatiguée.

1094. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce lundi 29e novembre.

J'AI été fâchée, ma chère fille, de cette colique sans colique : tous les maux de douleur me font de la peine. A ces sortes de coliques, il faut quelquefois se rafraîchir : les remèdes chauds mettent le sang en furie, et c'est cette furie[1] qui fait les douleurs. *Mais, Seigneur*, comme dans Corneille, *vous ne m'écoutez pas*[2] ; vous n'avez pas bonne opinion de ma capacité, vous croyez être fort habile ; je n'ai donc rien à vous dire, sinon de vous recommander votre santé en général, si vous aimez la mienne.

Vous êtes en peine de mes larmes sur Saint-Aubin ; ah ! mon enfant, ne croyez point[3] qu'elles m'aient fait aucun mal ; c'étoient des larmes de douceur et de consolation, qui ne m'ont point serré le cœur, ni renversé mon tempérament[4] : soyez donc en repos là-dessus, soyez-y aussi pour votre fils. Vous avez fait comme disoit en riant Mme de la Fayette[5], vous avez trouvé à épiloguer sur cette contusion ; mais après ce que vous mandoit Monsieur le chevalier, après les lettres de du Plessis et de votre fils même, n'avez-vous pas dû penser, comme

LETTRE 1094. — 1. « Et c'est cela. » (*Édition de* 1754.)
2. *Rodogune*, acte V, scène IV et dernière, vers 1766.
3. « Hélas ! ne croyez point. » (*Édition de* 1754.)
4. « Le tempérament. » (*Ibidem.*)
5. Voyez plus haut, p. 266.

tout le monde, que cette petite aventure étoit un vrai bonheur? Si c'étoit à la tête qu'il eût eu cette contusion, je vous pardonnerois d'avoir refusé cette joie, mais dans de bonnes chairs, où il n'a fallu que de l'eau de la reine d'Hongrie.... en vérité, vous êtes indigne des grâces que Dieu a faites à votre enfant pendant toute cette campagne. Oh! soyez donc au moins en repos aujourd'hui : Mme de la Fayette vient de me faire savoir[6] que son fils est arrivé, qu'il lui a dit mille biens du vôtre, et qu'il seroit venu lui-même m'en donner des nouvelles, sans qu'il est allé à Versailles, où Monseigneur est arrivé hier au soir. Le bon petit marquis sera ici mercredi ou jeudi. 1688

J'ai vu Mme de Mornay[7] ; elle n'est point du tout affligée. Mme de Nesle[8] l'est dans l'excès, et c'est un grand martyre pour elle d'être exposée dans la chambre

6. « De me mander. » (*Édition de* 1754.)

7. Voyez ci-dessus, p. 265, note 19.

8. Marie, fille du célèbre comte de Coligny Saligny, la dernière de sa maison (voyez plus haut, p. 217 et 218, la fin de la note 9). Elle était, dit Saint-Simon (tome II, p. 268), belle comme le jour, et son mari le marquis de Nesle l'avait épousée malgré père et mère. — « M. de Mailly le père (*le* marquis *Louis-Charles de Mailly*), et Mme de Mailly sa belle-fille (*Marie-Anne Françoise de Sainte-Hermine*, comtesse *de Mailly*), sont allés aujourd'hui prendre Mme de Nesle chez elle, et l'ont menée loger à l'hôtel de Mailly (*rue de Baune, et sur le quai au bout du pont Royal*). Ce seroit une grande consolation au marquis de Nesle, s'il pouvoit apprendre cette nouvelle avant de mourir ; il ne souhaitoit rien tant au monde que de voir sa femme raccommodée avec son père. Mme de Maintenon a fort travaillé à cette réunion, et le jeune de Mailly (*le* comte *Louis de Mailly*, *frère puîné du marquis de Nesle*) et sa femme y ont fait tout le mieux qu'il se pouvoit faire, quoique cette réconciliation parût être contre leurs intérêts. » (*Journal* de Dangeau, 15 novembre 1688.) — On avait appris deux jours avant l'extrémité du marquis de Nesle, et sa veuve était grosse. (*Même journal*, 13 novembre, et la lettre du 2 mars suivant.) — Voyez encore ci-après, p. 301, note 27.

1688 de la *Bécasse*[9], où toute la France vient lui faire compliment; elle est immobile et pétrifiée. Mme de Maintenon la protége, et veut qu'elle soit aimée de cette famille; elle veut aussi qu'on reçoive toutes les visites, comme on faisoit autrefois. Je[10] vous aurois bien conté des détails de ces deux visites. Mme de Coulanges étoit avec moi; elle me mena par complaisance chez Mme de la Cour-des-Bois[11]. C'est un prodige de douleur et d'affliction, disant des choses qui font fendre le cœur, et si naturelles et si touchantes qu'elle nous fit pleurer.

Je vous crois revenue à Lambesc; il est vrai que ces déplacements sont mauvais à tout. J'ai bien envie que vous soyez à Aix un peu en repos, et puis à Grignan. Je suis persuadée que vous vivrez bien avec l'Archevêque, puisque vous faites comme des gens qui se sont vus ailleurs: c'est cela à quoi je vous exhortois toujours. Adieu, ma très-chère et très-aimable : voilà un temps affreux[12]; il n'y a plus de moutons assez hardis pour oser demeurer dans notre prairie de Livry. Je suis ravie que vous vous souveniez toujours de ce petit pays, auquel je ne

9. C'est ainsi qu'on appeloit la marquise de Mailly, belle-mère de Mme de Nesle (*et de la jeune de Mailly*). (*Note de Perrin*, 1737.) Saint-Simon (tome II, p. 268) dit qu'on l'appelait ainsi « à cause de son long nez. » Voyez ci-après, p. 301, note 27.

10. Cette phrase n'est pas dans le texte de 1737, qui commence ainsi la suivante : « Mme de Coulanges me mena par complaisance, etc. »

11. Sans doute la femme de Louis Girard sieur de la Cour-des-Bois, lequel mourut en 1718, doyen des maîtres des requêtes, à l'âge de quatre-vingt-seize ans. Voyez le *Journal* de Dangeau, à la date du 15 avril 1718. — Ils venaient de perdre leur fille unique Mme de Château-Gonthier : voyez la fin de la lettre du 3 novembre précédent, p. 244.

12. « C'est à cela que je vous exhortois toujours. Adieu, ma très-chère : voilà un temps effroyable. » (*Édition de* 1754.)

pense qu'en soupirant. Vous avez peut-être chaud, et vous êtes tourmentée des cousins : ah! ma fille, c'est signe que nous sommes bien loin l'une de l'autre. 1688

1095. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, mardi au soir 30e novembre.

Je vous écris ce soir, ma fille, parce que je m'en vais demain, à neuf heures, au service de notre pauvre Saint-Aubin : c'est un devoir que nos saintes carmélites lui rendent par pure amitié. Je les verrai ensuite, et vous serez célébrée comme vous l'êtes souvent; de là j'irai dîner chez Mme de la Fayette.

Vous me représentez fort bien votre fille aînée[1] : je la vois; je vous prie de l'embrasser pour moi; je suis ravie qu'elle soit contente[2]. Parlons de votre fils : ah! vous n'avez[3] qu'à l'aimer tant que vous voudrez, il le mérite, tout le monde en dit du bien et le loue d'une manière qui vous feroit plaisir; nous l'attendons cette semaine. J'ai senti toute la force de la phrase dont il s'est servi pour cette estime, qu'il faut bien qui vienne, ou qu'elle dise pourquoi; j'en eus les larmes aux yeux dans le moment; mais elle est déjà venue, et ne dira point pourquoi elle ne viendroit pas. La réputation de cet enfant est toute commencée, et ne fera plus qu'augmenter. Le chevalier en est bien content, je vous en assure. Je fus d'abord émue de la contusion, en pensant à ce qui pou-

Lettre 1095. — 1. Marie-Blanche.

2. Ce membre de phrase : « je suis ravie, etc., » manque dans le texte de 1737.

3. « Pour votre fils, ah! vous n'avez, etc. » (*Édition de* 1754.)

1688 voit arriver; mais quand je vis que le chevalier en étoit ravi, quand j'appris qu'il en avoit reçu les compliments de toute la cour et de Mme de Maintenon, qui lui répondit avec un air et un ton admirable, sur ce qu'il disoit que ce n'étoit rien : « Monsieur, cela vaut mieux que rien; » quand je me trouvai moi-même accablée de compliments de joie, je vous avoue que tout cela m'entraîna[4], et je m'en réjouis avec eux tous, et avec M. de Grignan, qui a si bien fixé et placé la première campagne de ce petit garçon. Vous[5] ne pouviez me parler plus à propos de nos dîners et de nos soupers : je viens de souper chez le lieutenant civil avec Mme de Vauvineux, l'abbé de la Fayette, l'abbé Bigorre et Corbinelli. J'ai soupé deux fois chez Mme de Coulanges toute seule. Les *Divines* sont écloppées : la duchesse du Lude a été à Verneuil[6], elle est maintenant à Versailles. Monseigneur y arriva dimanche; le Roi le reçut au bois de Boulogne[7]; Madame la Dauphine, Monsieur, Madame, Mme de Bourbon, Mme la princesse de Conti, Mme de Guise, dans le carrosse. Monseigneur descendit, le Roi voulut descendre aussi; Monseigneur lui embrassa les genoux; le Roi lui dit : « Ce n'est pas ainsi que je veux vous embrasser[8]; » et sur cela bras dessus bras dessous, avec tendresse de part et d'autre; et puis Monseigneur embrassa toute la carrossée, et prit la huitième place. Monsieur le chevalier vous en pourra dire davantage. Je

4. « Quand je suis moi-même accablée.... je vous avoue que tout cela m'entraîne. » (*Édition de* 1754.)

5. Cette phrase et les deux suivantes manquent dans l'édition de 1737, qui reprend ainsi : « Monseigneur arriva dimanche à Versailles. »

6. Voyez tome III, p. 2, note 2.

7. Au château de Madrid : voyez la *Gazette* du 4 décembre.

8. L'édition de 1754 ajoute : « vous méritez que ce soit autrement. »

crois que vous savez[9] avec quelle facilité le Roi vous a accordé ce que vous demandiez pour Avignon : ainsi, ma chère enfant, il faut remettre à une autre fois la partie que vous aviez faite de vous pendre. 1688

J'ai gardé ma maison : j'ai eu d'abord M. de Pompone, qui vous aime et vous admire, car vos louanges sont inséparables du souvenir qu'on a de vous; ensuite, Mme la présidente Croiset, M. le président Rossignol[10]; et nous voilà à recommencer vos louanges et votre procès. J'ai vu Saint-Hérem, qui vous fait mille compliments sur la contusion, et vous remercie des vôtres sur la culbute de son fils[11]; il se trouvera fort bien de la marmite renversée de M. de la Rochefoucauld[12] : cette abondance le faisoit mourir. Adieu, ma très-chère et très-aimable : je m'en vais me coucher pour vous plaire, comme vous évitez d'être noyée pour me faire plaisir. Il n'y a rien dont je puisse vous être plus obligée que de la conservation de votre santé. Je vous mandois hier, ce me semble, que vos chaleurs et vos cousins me faisoient bien voir que nous n'avions plus le même soleil[13] : il geloit la semaine passée à pierre fendre; il a neigé sur cela, de sorte

9. « Que vous savez présentement. » (*Édition de* 1754.) — Voyez la *Notice*, p. 278.

10. Charles-Bonaventure Rossignol, chevalier, seigneur haut justicier de Juvizy, président à la chambre des comptes (depuis le 10 octobre 1688), ci-devant conseiller au parlement, né en 1649, était fils d'Antoine Rossignol, maître des comptes et conseiller d'État. « C'étoit le plus habile déchiffreur de l'Europe, » dit Dangeau, au 14 octobre 1705, en annonçant sa mort. Voyez le *Mercure* d'octobre, p. 232 et suivantes. — La présidente Croiset était sa sœur, Marie Rossignol, femme de Louis-Alexandre Croiset, président en la quatrième chambre des enquêtes, ci-devant conseiller au Châtelet.

11. Voyez la fin de la lettre du 22 octobre précédent, p. 221.

12. Voyez la lettre du 22 novembre précédent, p. 279 et 280.

13. « Que nous n'avons point le même soleil. » (*Édition de* 1754.)

1688 qu'hier on ne se soutenoit pas; il pleut présentement à verse, et nous ne savons pas s'il y a un soleil au monde.

1096. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce mercredi au soir, 1er décembre.

JE vous écrivis hier au soir, ma chère enfant, parce que je devois aller ce matin au service de Saint-Aubin[1], et de là dîner chez Mme de la Fayette. J'ai vu son fils[2] qui m'a dit beaucoup de bien du vôtre, et même de M. du Plessis, dont j'ai été fort aise; car je craignois qu'il n'eût pas bien pris l'air de ce pays-là; mais il m'a assurée[3] qu'il y avoit fait des merveilles, laissant quelquefois le marquis quand il étoit à table avec une bonne compagnie et en gaieté. « Je vois bien, disoit-il, qu'un gouverneur n'a que faire ici; » et tout cela d'un bon air. Vous allez recevoir des lettres de votre fils : il est à Metz, et sera ici dimanche[4] : cela vous fait-il quelque peine? Briole et Tréville sont venus chez Mme de la Fayette; ils m'ont priée de vous les nommer. Briole nous a dit une lettre que M. de Montausier écrivit à Monseigneur après Philisbourg[5], qui me plaît tout à fait. « Monseigneur, je ne vous fais point de compliment sur la prise de Philis-

LETTRE 1096. — 1. « Du pauvre Saint-Aubin. » (*Édition de* 1754.)

2. « J'y ai vu son fils. » (*Ibidem.*)

3. « Mais M. de la Fayette m'a assurée, etc. » (*Édition de* 1737.)

4. « Et ne sera ici que dimanche. » (*Édition de* 1754.) — Le membre de phrase suivant ne se trouve que dans cette même édition; il en est de même, deux lignes plus loin, des mots : « ils m'ont priée de vous les nommer. »

5. « Après la prise de Philisbourg. » (*Édition de* 1754.)

bourg : vous aviez une bonne armée, des bombes, du canon, et Vauban. Je ne vous en fais point aussi sur ce que vous êtes brave : c'est une vertu héréditaire dans votre maison; mais je me réjouis avec vous de ce que vous êtes libéral, généreux, humain, et faisant valoir les services de ceux qui font bien : voilà sur quoi je vous fais compliment[6]. » Tout le monde aime ce style, digne de M. de Montausier et d'un gouverneur. 1688

Vos carmélites m'ont dit encore mille douceurs pour vous[7]; la balle n'a pas mal été encore aujourd'hui[8]; mais Mme de Coulanges tenoit son coin. De là nous avons été voir cette petite femme[9], qui va être trop heureuse, si elle a l'esprit de le sentir. Mon carrosse est venu me prendre à cinq heures chez Mme de la Fayette; on m'a dit que Monsieur le chevalier étoit revenu, et je suis courue ici; j'ai passé seulement chez M. de la Trousse, qui est arrivé, et qui ne se porte point bien du tout : il est fort maigre. Adieu[10], ma très-chère et très-aimable : je n'ai point changé pour vous depuis hier au soir.

6. « Je vous fais mon compliment. » (*Édition de* 1754.)

7. « Nos carmélites m'ont dit mille douceurs pour vous. » (*Ibidem.*)

8. Voyez la lettre du 19 novembre précédent, p. 274.

9. La veuve de Saint-Aubin. — Cette phrase n'est pas dans l'impression de 1737.

10. « Mon carrosse est venu me chercher à cinq heures, et l'on m'a dit que Monsieur le chevalier étoit de retour; je suis courue ici; j'ai passé seulement chez M. de la Trousse, qui est arrivé. Adieu, etc. » (*Édition de* 1737.)

1688 *1097. — DE MADAME DE GRIGNAN A MONSIEUR DE LAMOIGNON[1].

A Aix, le 1er décembre.

Vous avez voulu, Monsieur, que je vous eusse une double obligation de la bonté que vous avez de vous intéresser à l'aventure de mon fils, et de me faire l'honneur de me le dire dans un temps où vous ne deviez penser qu'à vous délivrer heureusement de ce discours dont j'ai déjà ouï parler; mais peut-être aussi, Monsieur, poussé-je ma reconnoissance trop loin, et ce qui embarrasse les autres ne vous est peut-être qu'un jeu; du moins, par ce que j'ai eu le plaisir d'entendre d'autres années et la facilité de vos compositions et de la prononciation, je dois en juger ainsi. Ceux à qui vous donnez à souper[2] et que vous régalez d'une répétition de cette grande et belle action, m'ont fait des relations de ce qu'ils ont entendu qui m'assurent du succès du lendemain. Je vous en fais mon compliment par avance, Monsieur, et c'est à coup sûr que l'on vous en fait sur pareilles matières.

Je n'ai point douté, Monsieur, qu'un cœur comme le vôtre ne fût sensible à l'aventure de notre enfant : vous savez entrer dans les sentiments de vos amis, et de plus vous êtes un bon père[3]; ainsi vous ne m'aurez point

Lettre 1097 (revue sur une copie de l'autographe). — 1. Chrétien-François de Lamoignon, avocat général au parlement de Paris depuis 1673. Il a été parlé plus haut, p. 278, du discours dont Mme de Grignan lui fait compliment dans cette lettre, et qui avait été prononcé peu de temps après l'ouverture du parlement, laquelle avait lieu le lendemain de la Saint-Martin, c'est-à-dire du 11 novembre.

2. Mme de Sévigné et le chevalier de Grignan. Voyez ci-dessus, p. 278.

3. On voit dans la liste assez longue des enfants de Chrétien-François de Lamoignon, qu'il lui était né depuis 1675 jusqu'à cette

blâmée des premiers mouvements que j'ai eus dans cette occasion, me représentant ce qui en pourroit arriver. Vous êtes trop bon, Monsieur, d'avoir eu l'intention de me ménager, et de n'avoir voulu m'en parler que huit jours après; mais quoique je doive vous rendre mille grâces de cette attention à me ménager, je dois vous dire que vous ne connoissez pas assez le prix des marques de votre amitié, puisque vous ne les avez pas regardées en cette occasion comme un vrai moyen d'adoucir les plus grandes peines : en quelque temps qu'elles viennent, Monsieur, nous savons les estimer comme elles le méritent, et en avoir une parfaite reconnoissance, M. de Grignan et moi. Je n'ai point ici de prélats, ni M. de la Garde, mais je ne leur laisserai pas oublier votre souvenir[4]. 1688

1098. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce vendredi 3e décembre 1688.

Vous apprendrez aujourd'hui, ma fille, que le Roi nomma hier soixante et quatorze chevaliers de l'ordre, dont je vous envoie la liste[1]. Comme il a fait l'honneur à M. de Grignan de le mettre du nombre, et que vous allez recevoir cent mille compliments, gens de meilleur esprit

époque quatre filles, et deux fils : l'aîné était de mars 1676, le second de juin 1677.

4. Le reste de la lettre manque.

Lettre 1098. — 1. Voyez cette liste dans l'*État de la France* de 1689, tome II, p. 132 et suivantes, dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 2 décembre 1688, dans la *Gazette* du 4, et dans le *Mercure* de janvier 1689, p. 219-249. — Dans l'édition de 1754 : « soixante-quatorze chevaliers du Saint-Esprit, dont je vous envoie la liste. »

1688 que moi vous conseillent de ne rien dire ni écrire qui puisse blesser aucun de vos camarades. On vous conseille aussi d'écrire[2] à M. de Louvois, et de lui dire que l'honneur qu'il vous a fait de demander de vos nouvelles à votre courrier vous met en droit de le remercier, et qu'aimant à croire, au sujet de la grâce que le Roi vient de faire à M. de Grignan, qu'il y a contribué au moins de son approbation, vous lui en faites encore un remerciement. Vous tournerez[3] cela mieux que je ne pourrois faire : cette lettre sera sans préjudice de celles que doit écrire M. de Grignan.

Voici les circonstances de ce qui s'est passé. Le Roi dit à Monsieur le Grand[4] : « Accommodez-vous pour le rang avec le comte de Soissons[5]. » Vous remarquerez que son fils l'est aussi[6], et que c'est une chose contre les

2. « Ce qui sera très-bien, c'est d'écrire, etc. » (*Édition de* 1754.) — Louvois était chancelier de l'ordre du Saint-Esprit.

3. «.... et que vous aimez à croire encore.... qu'il y a contribué au moins de son approbation. Vous tournerez, etc. » (*Édition de* 1737.)

4. Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, grand écuyer de France. (*Note de Perrin.*)

5. Louis Thomas de Savoie, le fils d'Olympe. Voyez tome VI, p. 177, note 20. — Dangeau (au 1er décembre 1688) ne parle pas de cette contestation ; mais il dit que « le comte de Soissons n'a pas voulu céder à M. de Vendôme. »

6. « Que le fils de Monsieur le Grand est de la promotion. » (*Édition de* 1754.) — Henri de Lorraine, comte de Brionne, né le 15 novembre 1661. Il épousa le 23 décembre 1689 Marie-Madeleine d'Espinay, fille et héritière de Louis, marquis d'Espinay de Broon, et de Marie-Françoise de Cousin de Saint-Denis, morte le 12 décembre 1714. Il avait été reçu en survivance de la charge de grand écuyer en 1677. Il mourut le 3 avril 1712. Saint-Simon (tome X, p. 174 et 175) annonce sa mort en ces termes : « Il mourut en ce même temps un homme.... d'un mérite qui se seroit borné aux jambons s'il fût né d'un père qui en eût vendu. Ce fut le comte de Brionne, accablé d'une longue suite d'apoplexies. Il étoit chevalier de l'ordre de 1688, et le premier danseur de son temps, quoique médiocrement grand et assez gros. C'étoit un assez honnête homme,

règles ordinaires. Vous saurez aussi que le Roi dit aux ducs qu'il avoit lu leur écrit, et qu'il avoit trouvé que la maison de Lorraine les avoit précédés en plusieurs occasions : ainsi voilà qui est décidé. Monsieur le Grand parla donc à M. le comte de Soissons; ils proposèrent de tirer au sort : « Pourvu, dit le comte[7], que si vous gagnez, je passe entre vous et votre fils. » Monsieur le Grand ne l'a pas voulu, et M. le comte de Soissons[8] n'est pas chevalier. Le Roi demanda à M. de la Trémoille quel âge il avoit; il dit qu'il avoit trente-trois ans : le Roi lui a fait grâce des deux ans[9]. On dit que cette grâce, qui offense un peu la principauté[10], n'a pas été sentie comme elle le mérite. Cependant il est le premier 1688

mais si court et si plat que rien n'étoit au-dessous. On ne le voyoit jamais que dans les lieux publics de cour, et chez lui [il] ne voyoit personne; sa famille n'en faisoit aucun cas, ni personne à la grande écurie. Son père, qui lui avoit fait donner autrefois ses survivances, l'avoit comme forcé depuis deux ou trois mois à s'en démettre.... Monsieur le Grand, qui n'étoit pas tendre, disoit qu'il buvoit tout son bon vin, et trouvoit cela fort mauvais. Il n'eut pas la peine d'avoir à s'en consoler. »

7. « Dit le comte de Soissons. » (*Édition de* 1737.)

8. « En sorte que M. le comte de Soissons, etc. » (*Édition de* 1754.) — Le nom du comte d'Armagnac n'est précédé sur la liste que de ceux de quatre évêques, dont deux cardinaux, et de celui du duc de Vendôme. Le duc de Brionne vient immédiatement après son père.

9. Voici comment Dangeau raconte ce fait (1er décembre 1688) : « Sa Majesté a demandé à M. de la Trémouille quel âge il avoit; il a répondu qu'il avoit trente-trois ans. Le Roi lui a dit : « Dans « deux ans je vous ferai chevalier; » et un peu après il l'a rappelé et lui a dit : « Vous êtes de bonne foi d'avouer que vous n'avez pas « l'âge : je vous dispense des deux ans qui vous manquent. »

10. Les princes peuvent être chevaliers de l'ordre à vingt-cinq ans. (*Article XV des statuts de l'ordre du Saint-Esprit.*) M. de la Trémouille était prince de Tarente, mais on lui disputoit l'honneur d'être issu d'une maison souveraine. (*Note de l'édition de* 1818.) — Dans l'édition de 1754 : « On assure que cette grâce.... n'a pas été sentie comme elle le devoit. »

1688 des ducs, parce qu'il est le plus ancien duc[11]. Le Roi a parlé à M. de Soubise, et lui a dit qu'il lui offroit l'ordre; mais que n'étant point duc, il iroit après les ducs. M. de Soubise l'a remercié de cet honneur, et a demandé seulement qu'il fût fait mention sur les registres de l'ordre, et de l'offre et du refus, pour des raisons de famille; cela est accordé[12]. Le Roi dit tout haut : « On sera surpris de M. d'Hocquincourt[13], et lui le premier, car il ne m'en a jamais parlé; mais je ne puis oublier[14] que quand son père quitta mon service, son fils se jeta dans Péronne, et défendit la ville contre son père[15]. » Il

11. Tel est le texte de l'errata du tome V de 1737. — « .... le premier des ducs suivant le rang de son duché. » (*Édition de* 1754.) — Messieurs de la Trémouille ont le premier rang à la cour, parce qu'ils sont les plus anciens ducs; et Messieurs d'Uzès ont le premier rang au parlement, parce qu'ils sont les plus anciens pairs. (*Note de Perrin*, 1754.)

12. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 2 décembre 1688.

13. Georges de Monchy, marquis d'Hocquincourt, gouverneur de Péronne, lieutenant général des armées du Roi. Il mourut en décembre 1689. Il avait épousé en 1660 Marie Molé, seconde fille de Jean Molé, seigneur de Jussanvigny, président aux enquêtes du parlement de Paris, morte en janvier 1694. Saint-Simon, dans ses additions au *Journal* de Dangeau (tome II, p. 258), dit : « Hocquincourt, homme bien de qualité à l'être (*à être chevalier de l'ordre du Saint-Esprit*), n'y pensoit pas, écrivoit depuis longues années, retiré dans ses terres. Il avoit sauvé Péronne au Roi dans sa minorité en se jetant dedans, et en ferma les portes à son propre père. Le Roi ne l'oublia jamais, et le fit chevalier de l'ordre sans que personne ne lui en parlât pour lui; lui-même en fut surpris. »

14. « Mais je ne dois point oublier. » (*Édition de* 1754.)

15. Le maréchal d'Hocquincourt était en 1655 sur le point de livrer Péronne aux Espagnols; le cardinal Mazarin n'étant pas assez fort pour le punir, négocia, et obtint la démission du maréchal moyennant deux cent mille écus. Son gouvernement fut donné à son fils, qui demeura fidèle au Roi. En 1658, le maréchal se révolta de nouveau, il ourdit une intrigue pour livrer Hesdin aux Espagnols; mais ce complot n'ayant pas réussi, il alla servir contre la France, et fut tué peu de temps après sous Dunkerque. Voyez l'*Histoire de*

y a bien de la bonté dans un tel souvenir. Après que les soixante et treize eurent été remplis, le Roi se souvint du chevalier de Sourdis[16], qu'il avoit oublié : il redemanda la liste, il rassembla le chapitre, et dit qu'il alloit faire une chose contre l'ordre, parce qu'il y auroit cent et un chevaliers; mais qu'il croyoit qu'on trouveroit comme lui qu'il n'y avoit pas moyen d'oublier M. de Sourdis, et qu'il méritoit bien ce passe-droit : voilà un oubli bien obligeant. Ils furent donc tous nommés hier à Versailles; la cérémonie se fera le premier jour de l'an : le temps est court; plusieurs sont dispensés de 1688

Louis XIV, de Reboulet, in-4°, tome I, p. 433 et 461, les *Mémoires de Monglas*, tome I, p. 468 et 469, et les *Mémoires de Mme de Motteville*, tome IV, p. 106 et 107.

16. François d'Escoubleau, dit le chevalier de Sourdis, mort en septembre 1707. Il avait épousé en 1686 Marie-Charlotte de Beziade, fille de Théophile, seigneur d'Avaré sur Loire et de Marie des Étangs. Pour faire ce mariage, il avait renoncé à ses bénéfices, Mlle d'Avaré étant mourante et désirant qu'il légitimât leur enfant (voyez le *Journal* de Dangeau, au 19 mars 1686). Saint-Simon (tome III, p. 387 et 388) dit en parlant de son commandement de Guienne : « Il s'y conduisit avec tant de crapule, et si misérablement d'ailleurs, qu'il ne put y être soutenu davantage.... Sourdis, enchanté de sa maîtresse à soixante-dix ans, ne put quitter Bordeaux parce qu'elle y vouloit demeurer, et y survécut ainsi à lui-même. A la fin, la honte de sa vie obligea à l'en faire sortir. Il ne put s'en éloigner et se confina dans une de ses terres en Guienne.... Il mourut en grand affoiblissement d'esprit, et fort vieux, et veuf depuis longues années sans s'être remarié. » Il dit encore dans ses additions au *Journal* de Dangeau (tome XI, p. 472) : « M. de Sourdis étoit Escoubleau, dont il n'y a plus, et la perte en est légère. Celui-ci n'avoit de mérite que la protection ouverte de Louvois, dont il étoit le valet à tout faire. La débauche l'avoit lié intimement à Saint-Pouanges, qui lui avoit valu cette protection qui lui fit sa fortune. Sa triste aventure de Nuys, à l'ouverture de la guerre de 1688, ne put être palliée par ses protecteurs, qui l'en tirèrent par le commandement de Guienne, où ils le soutinrent, quelque misérablement qu'il s'y conduisît, et où une maîtresse de bas lieu régnoit sous son nom ouvertement avec empire. »

1688 venir, vous serez peut-être du nombre. Le chevalier s'en va à Versailles pour remercier Sa Majesté.

Nous soupâmes hier chez M. de Lamoignon; la duchesse de Villeroi y vint comme voisine : elle vous fait ses compliments et reçoit les vôtres[17]. Nous y vîmes Monsieur de Beauvais, à qui le Roi a dit qu'il étoit fâché de n'avoir pu lui donner l'ordre; mais qu'il l'assuroit que la première place vacante lui seroit donnée[18]. Il y en a tant de prêtes à vaquer, que c'est comme une chose déjà faite.

M. et Mme Pelletier[19] ont été les premiers à vous faire des compliments, Mme de Vauvineux, M. et Mme de Luynes[20], et toute la France. Je m'en vais sortir, pour ne voir ce soir que la liste[21]. Il n'y a rien de pareil au débordement de compliments qui se fait partout. Mais s'il y a bien des gens contents, il y en a bien qui ne le sont pas : M. de Rohan, M. de Brissac, M. de Canaples, MM. d'Ambres[22], de Tallard[23], de Cauvisson[24], du

17. Le duc son mari était de la promotion.

18. Toussaint de Forbin fut en effet nommé au mois de mai suivant, par promotion spéciale. Voyez le *Journal* de Dangeau, aux 28 et 29 mai 1689. — Dans l'édition de 1754 : « Monsieur de Beauvais y vint : le Roi lui a dit qu'il étoit fâché, etc. »

19. Le contrôleur général, Claude le Pelletier, avait perdu sa femme en 1671; Dangeau annonce au 23 septembre 1691 la mort de Mme le Pelletier, femme de l'intendant des finances (Michel, frère du contrôleur général); et au 9 septembre 1693, la mort de la bru du contrôleur général, femme de Louis le Pelletier, président à mortier depuis le 22 avril 1689. Ce nom devait être porté par bien d'autres personnes encore, et nous ne savons de qui il s'agit ici.

20. Voyez la *Notice*, p. 270, et tome VII, p. 309.

21. La liste des visites.

22. Voyez tome II, p. 104, note 4, et Saint-Simon, tome XVIII, p. 135.

23. Le futur maréchal : voyez tome II, p. 465, note 7.

24. Lieutenant général au haut Languedoc (voyez tome III, p. 372, note 9). Il devint veuf le 15 mai 1698, et mourut le 29 avril 1700.

Roure[25], de Peyre[26], M. de Mailly, vieux seigneur allié des puissances[27], MM. de Livry[28], de Cavoie, le grand prévôt[29], et d'autres que j'oublie: c'est le monde. 1688

25. Lieutenant général au Vivarais, gouverneur de la ville et citadelle du Pont-Saint-Esprit. Voyez tome VI, p. 246, note 33. Le comte du Roure perdit son fils aîné à Fleurus; il vivait encore en 1718 (Dangeau, tome XVII, p. 378); sa femme mourut en 1720.

26. François de Groslée, comte de Peyre, lieutenant général au bas Languedoc. Il avait épousé en 1669 Marie-Louise de Senneterre, sœur de Mlle de Lestranges et du marquis de Senneterre, morte le 9 avril 1718, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Il mourut fort vieux en 1720. « C'étoit, dit Saint-Simon (tome XVII, p. 470), un grand homme de bonne mine, riche et grand tyran de province, et avec lequel il ne faisoit bon pour personne d'avoir affaire. »

27. Louis-Charles, marquis de Mailly, troisième fils de René II, seigneur et baron de Mailly; il avait épousé le 4 décembre 1648 Jeanne, fille de Bertrand-André de Monchy, marquis de Montcavrel, et de Marguerite aux Épaules. Il mourut en mars 1708, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, et sa femme le 13 avril 1713, âgée de quatre-vingt-cinq ans (voyez tome I, p. 384, note 4, et ci-dessus, p. 287 et 288, notes 8 et 9). — Il avait marié son quatrième fils, le comte de Mailly (ci-dessous, lettre du 2 mars 1689), à Marie-Anne-Françoise, fille de Hélie, marquis de Sainte-Hermine, cousin issu de germain de Mme de Maintenon. Voyez Saint-Simon, tome I, p. 29 et 30; tome II, p. 268, et tome VI, p. 203 et 204. Le marquis et la marquise de Mailly, dit-il, « quoique gens de qualité et de beaucoup d'esprit tous deux, n'ont guère été connus que par le nombre de procès qu'ils ont su gagner, la belle maison vis-à-vis le pont Royal qu'ils ont bâtie, et les grands biens qu'ils ont amassés et acquis, étant nés l'un et l'autre fort pauvres. » — La marquise était devenue héritière de tous les biens de sa branche de Montcavrel (l'aînée des Monchy) par la mort de son frère et du jeune fils de celui-ci. Peut-être son frère porta-t-il quelque temps le titre de marquis de Nesle, et est-ce de sa belle-sœur qu'il s'agit au tome I, p. 384 (note 4).

28. Louis Sanguin, premier maître d'hôtel du Roi. Voyez tome VII, p. 63, notes 5 et 6, et tome IV, p. 407, note 7. — Sur Cavoie, voyez tome IV, p. 2, note 2.

29. Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches, prévôt de l'hôtel et grand prévôt de France, qui fut major général sous le maréchal de Luxembourg, gouverneur du Maine et du Perche

1688 Adieu, ma très-chère : je vous embrasse et vous fais aussi mes compliments, et à M. de Grignan, et à Monsieur le Coadjuteur. J'écrirai à Monsieur d'Arles lundi, quand j'aurai vu le marquis. Je ne veux rien mêler dans cette lettre : seulement une réflexion, c'est que Dieu vous envoie des secours, et par là, et par Avignon, qui devroient bien vous empêcher de vous pendre, si cette envie vous tenoit encore[30].

L'abbé Têtu vous fait toutes sortes de compliments. Mme de Coulanges veut écrire à M. de Grignan; elle étoit hier trop jolie avec le P. Gaillard : elle ne vouloit que M. de Grignan, c'étoit son *cordon bleu*, c'est comme lui qu'elle les veut; tout lui étoit indifférent, pourvu, disoit-elle, que le Roi[31] vous eût rendu cette justice. Le chevalier en rioit de bon cœur, entendant dans cette approbation[32] l'improbation de quelques autres[33].

1099. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce lundi 6e décembre.

Votre dernière lettre a un air de gaieté, ma fille, et

en 1670. Il avait épousé le 20 septembre 1664 Marie-Geneviève de Chambes, comtesse de Montsoreau. Il mourut le 4 mars 1716.

30. « Qui doivent bien vous faire perdre l'envie de vous pendre. » (*Édition de* 1754.) — Les derniers mots : « si cette envie, etc., » manquent dans cette édition.

31. « Pourvu que le Roi, disoit-elle. » (*Édition de* 1754.)

32. « A travers cette approbation. » (*Ibidem.*)

33. « Quoique toutes les promotions aient eu leurs taches, on ne s'étoit point encore tant récrié que sur celle-ci, » dit Saint-Simon dans ses additions au *Journal* de Dangeau, tome II, p. 258 et 259, où il passe en revue les noms qui étaient en butte à la critique du public. Voyez encore la lettre de Bussy du 18 décembre suivant, p. 335 et suivantes.

d'épanouissement de cœur qui me fait bien connoître que Frankendal est pris, et qu'il est en sûreté, c'est-à-dire le marquis. Jouissez, ma chère enfant, de ce plaisir : votre fils couche ce soir à Claye[1]; vous voyez bien qu'il passera par Livry, et soupera demain avec nous. Le chevalier, qui en vérité est un homme admirable en toutes choses, est revenu de Versailles; il a remercié le Roi : tout cela s'est passé le mieux du monde[2]. Vous prendrez votre cordon bleu le 2e de janvier, au beau milieu de la province[3] où vous commandez, où il n'y a que vous et Monsieur d'Arles votre oncle[4]. Cette distinction et ce souvenir de Sa Majesté, lorsque vous y pensez le moins[5], sont infiniment agréables. Les compliments même qu'on vous en fait de tous côtés ne sont point comme on en fait à d'autres. On a beau dire : « Ah! celui-ci, ah! celui-là[6]! » je dis à moi-même là-dessus[7] ce que je dis souvent sur beaucoup d'autres choses : « Ce qui est bon, est bon; » vous ne perdez rien; et quand on songe à ceux qui sont au désespoir, on se trouve fort heureux d'avoir été dans le souvenir d'un maître qui considère les services qu'on lui rend et qu'on lui veut rendre, et par soi et par ses enfants. Je vous avoue que je sens 1688

Lettre 1099. — 1. Chef-lieu de canton de Seine-et-Marne, entre Meaux et Livry.

2. « S'est passé à merveilles. » (*Édition de* 1754.)

3. Tel est le texte des deux éditions de Perrin, nos seules sources pour cette lettre. Des éditions plus récentes ont substitué *Provence* à *province*.

4. Voyez ci-après, p. 317, note 4.

5. Ce membre de phrase : « lorsque vous y pensez le moins, » n'est pas dans le texte de 1737.

6. « En disputant avec M. le comte de Choiseul sur la promotion des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit en 1689 : « Taisez-vous, » lui dit Mme Cornuel, « ou je nommerai vos camarades. » (*Paroles morables* recueillies par le P. Brotier, p. 85.)

7. « Pour moi, je dis là-dessus, etc. » (*Édition de* 1754.)

1688 fort cette joie, sans en faire semblant. Le chevalier a envie de l'envoyer dire ce soir à Claye à notre marquis, qui n'y sera pas insensible. Il veut aussi [8] vous envoyer votre cordon bleu avec deux saint-esprits, parce que le temps presse : il croit que vous avez à Grignan la croix de votre grand-père [9]; si cela n'étoit pas, vous seriez embarrassés. J'avoue que si le chevalier ne m'avoit prévenue, je vous aurois fait cet agréable et léger présent; mais je lui cède en toutes choses. La grâce est tout entière par la permission de ne point venir. Je suis chargée de cent compliments : Mme de Lesdiguières fort joliment, Mme de Mouci, Mme de Lavardin, M. de Harlai, et bien d'autres que je ne puis nommer; ce sont des listes comme quand vous gagnâtes votre procès. Ne croyez pas, ma fille, que depuis trois mois vous ayez été en guignon : je commence par le gain de votre procès; ensuite la conservation de votre fils, sa bonne et jolie réputation, sa contusion, la beauté de sa compagnie que vous avez faite; l'affaire d'Avignon, et le cordon bleu [10] : songez-y bien, il n'y a qu'à remercier Dieu. Il est vrai que vous avez eu des peines extrêmes : quitter votre enfant et les nouvelles, vous éloigner de lui dans le péril, c'est pour mourir, je l'ai trop compris; n'avoir pas le plaisir de sentir toutes ces joies avec ce pauvre petit morceau de

8. « .... de l'envoyer dire ce soir à notre marquis à Claye; il veut aussi, etc. » (*Édition de* 1737.)

9. Ou plutôt « de votre bisaïeul. » — Louis Adhémar, reçu chevalier des ordres du Roi, à la septième création, en 1584, figure dans la liste des chevaliers avec les titres suivants : « seigneur de Monteil, comte de Grignon (*sic*), baron d'Outre-Chasteau, conseiller du Roi en ses conseils d'État, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances. »

10. « .... de votre procès, par la conservation, etc., par la beauté de sa compagnie, à laquelle vous avez contribué; et je finis par l'affaire d'Avignon et par le cordon bleu. » (*Édition de* 1754.)

famille que vous avez ici, nous partageons bien cette peine; ne pas voir[11] ce petit compère que nous verrons demain, tout cela est sensible; mais enfin, ma chère enfant, telle est la volonté de Dieu, que les biens et les maux soient mêlés. 1688

M. de Grignan a raison de triompher, de vous insulter sur cette première campagne de son fils : la pensée du contraire me fait suer. Quelle date! Philisbourg, Monseigneur; à seize ans une blessure, une réputation; M. de Beauvilliers, dont il étoit le fils; cette compagnie, le fruit de vos peines, qui est présentement[12] la plus belle de l'armée! Mon cher Comte, vous avez raison, c'est ma fille qui avoit tort : ne perdez pas cette occasion de triompher, vous entendez bien pourquoi.

Parlons de votre santé[13], ma très-chère; la mienne est parfaite : point de main extravagante, point de leurre, point de *hi*, point de *ha*, une machine toute réglée. Ménagez votre poitrine, ne vous outrez pas sur l'écriture; vos bouillons de poulet ont été placés au lieu du café, afin de vous rafraîchir[14]; conduisez-vous, gouvernez-vous, si vous aimez votre cher fils[15], votre maison, votre mari, votre maman, vos frères : enfin vous êtes l'âme et le ressort de tout cela.

Cet[16] endroit où repose Saint-Aubin est au-dessous du chœur, à main droite en entrant[17], afin que vous

11. « Nous partageons bien cette peine, et celle de ne pas voir, etc. » (*Édition de* 1754.)

12. « Précisément. » (*Ibidem.*)

13. « Parlons un peu de votre santé. » (*Ibidem.*)

14. Ce membre de phrase : « vos bouillons de poulet, etc., » n'est pas dans l'édition de 1737.

15. « Votre fils. » (*Édition de* 1754.)

16. Cet alinéa manque dans l'édition de 1737. Dans celle de 1754, les deux alinéas suivants sont transposés.

17. Voyez ci-dessus la lettre du 19 novembre, p. 273.

1688 n'alliez pas prendre Brancas[18] pour lui. Vous êtes trop honnête de porter le deuil de Saint-Aubin : hélas! un pauvre solitaire si obscur, mais si saint, cela ne fait pas grand bruit dans le monde.

Ne vous repentez pas d'être honnête, et adorée de tous ceux qui vous voient : quand le procès ne vous auroit valu que cela, ce seroit beaucoup[19]. Mais il me semble que vous étiez déjà fort polie quand j'étois à Aix; enfin vous êtes trop aimable[20] : c'est une chose si peu noble que d'être glorieuse, que vous n'avez garde de donner dans ce défaut. Un mot, sans plus[21] : nous avons remarqué, comme vous, que ce petit marquis avec qui nous souperons demain[22], a toujours été occupé de sa compagnie, et jamais plein de lui[23] : voilà ce qui s'appelle le point de la perfection.

M. de Tréville s'enthousiasma l'autre jour, chez Mme de la Fayette, sur votre solide mérite, sur votre beauté; car nul autre visage ne lui fait oublier le vôtre. Mme de la Fayette le soutenoit, Mme de Lavardin touchoit les grosses cordes, et les autres y vinrent aussi : enfin ce fut une conversation naturelle, dont l'amour-propre doit être flatté; car ces gens-là ne jettent pas[24] leurs louanges aux chiens. Adieu, ma chère enfant : pour aujourd'hui en voilà assez, je suivrai la conversation après-demain; je vous embrasse de tout mon véritable cœur[25].

18. Charles, marquis de Brancas, mort le 8 janvier 1681, étoit enterré aussi aux Carmélites. (*Note de Perrin.*)

19. « C'est beaucoup. » (*Édition de* 1754.)

20. « Je vous trouve enfin trop aimable. » (*Ibidem.*)

21. Ces quatre mots ne sont pas dans le texte de 1737.

22. « Que nous embrasserons demain. » (*Édition de* 1754.)

23. « Et jamais plein de lui-même. » (*Ibidem.*)

24. « Ce sont gens qui ne jettent pas. » (*Ibidem.*)

25. Ce dernier membre de phrase est seulement dans l'édition de 1737.

1100. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DU MARQUIS DE GRIGNAN A MADAME DE GRIGNAN. 1688

A Paris, ce mercredi 8e décembre.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Le petit fripon[1], après nous avoir mandé qu'il n'arriveroit qu'hier mardi, arriva comme un petit étourdi avant-hier, à sept heures du soir, que je n'étois pas revenue de la ville. Son oncle le reçut et fut ravi de le voir; et moi, quand je revins, je le trouvai tout gai, tout joli, qui m'embrassa cinq ou six fois de très-bonne grâce; il me vouloit baiser les mains, je voulois baiser ses joues, cela faisoit une contestation : enfin je pris possession[2] de sa tête, je la baisai à ma fantaisie; je voulus voir sa contusion; mais comme elle est, ne vous déplaise, à la cuisse gauche, je ne trouvai pas à propos de lui faire mettre chausses bas. Nous causâmes le soir avec ce petit compère; il adore votre portrait, il voudroit bien voir sa chère maman; mais la qualité de guerrier est si sévère, que l'on n'oseroit rien proposer. Je voudrois que vous l'eussiez entendu conter négligemment sa contusion, et la vérité du peu de cas qu'il en fit, et du peu d'émotion qu'il en eut, lorsque dans la tranchée tout en étoit en peine. Au reste, ma chère enfant, s'il avoit retenu vos leçons, et qu'il se fût tenu droit, il étoit mort; mais suivant sa bonne coutume, étant assis sur la banquette[3], il étoit penché sur le comte de Guiche, avec qui il cau-

Lettre 1100. — 1. « Ce petit fripon. » (*Édition de* 1754.)

2. « Je pris enfin possession. » (*Ibidem.*)

3. On appelle ainsi, dit Furetière, « un degré ou deux qui règnent tout le long des parapets (*ou du revers des tranchées*) afin qu'on puisse tirer par-dessus. » — Sur le comte de Guiche, voyez ci-dessus, p. 30 et 31, note 6.

1688 soit : vous n'eussiez jamais cru, ma fille, qu'il eût été si bon d'être un peu de travers. Nous causons avec lui sans cesse, nous sommes ravis de le voir, et nous soupirons que vous n'ayez point le même plaisir. M. et Mme de Coulanges le vinrent voir le lendemain matin : il leur a rendu leur visite; il a été chez M. de Lamoignon; il cause, il répond : enfin c'est un autre garçon. Je lui ai un peu conté de quelle façon il faut parler des cordons bleus; comme il n'est question d'autre chose, il est bon de savoir ce qu'on peut dire[4], pour ne pas aller donner à travers des décisions naturelles qui sont sur le bord de la langue : il a fort bien entendu tout cela. Je lui ai dit que M. de Lamoignon, accoutumé au caquet du petit Broglio[5], ne s'accommoderoit pas d'un silencieux : il a fort bien causé; il est en vérité fort joli. Nous mangeons ensemble, ne vous mettez point en peine; le chevalier prend le marquis, et moi M. du Plessis, et cela nous fait un jeu. Versailles nous séparera, et je garderai M. du Plessis. Au reste, ma très-chère, si vous aviez été ici, nous aurions fort bien pu aller à Livry[6] : j'en suis en vérité la maîtresse comme autrefois; je vous remercie d'y avoir pensé. J'approuve fort le bon augure d'avoir été préservé par son épée[7]. Je pâme de

4. « Ce qu'on doit dire. » (*Édition de* 1754.)

5. Le marquis de Broglie, capitaine de cavalerie, fils aîné de Victor-Maurice, comte de Broglie (voyez tome IV, p. 406, note 1), et de Marie de Lamoignon, fille du premier président, sœur de Chrétien-François de Lamoignon, morte le 12 janvier 1733, à quatre-vingt-huit ans. Il était frère aîné du second maréchal de Broglie, et fut tué dans la tranchée, au siége de Charleroi, en 1693.

6. C'était Seguier, l'ancien évêque de Nîmes, qui en était alors abbé. Voyez plus haut, p. 129 et note 2. — Dans l'édition de 1754, cette phrase se trouve placée après la suivante : « J'approuve fort, etc. »

7. Voyez la lettre suivante, p. 311.

rire de votre sotte bête de femme, qui ne peut pas jouer que le roi d'Angleterre n'ait gagné une bataille : elle devroit être armée jusque-là comme une amazone, au lieu de porter le violet et le blanc[8], comme j'en ai vu. Pauline n'est donc pas parfaite; tant mieux, vous vous divertirez à la repétrir. Menez-la doucement[9] : l'envie de vous plaire fera plus que toutes les gronderies. Toutes mes amies ne cessent de vous aimer, de vous estimer, de vous louer; cela redouble l'amitié que j'ai pour elles. J'ai mes poches pleines de compliments pour vous. L'abbé de Guénégaud[10] s'est mis ce matin à vous bégayer un compliment à un tel excès, que je lui ai dit : « Monsieur l'abbé, finissez donc, si vous voulez qu'il soit fait[11] avant la cérémonie[12]. » Enfin, ma chère enfant, il n'est question que de vous et de vos Grignans. J'ai trouvé, comme vous, le mois de novembre assez long, assez plein de grands événements; mais je vous avoue que le mois d'octobre m'a paru bien plus long et plus ennuyeux : je ne pouvois du tout m'accoutumer à ne vous point trouver à tout moment; ce temps a été bien douloureux; votre enfant a fait de la diversion dans le mois passé. Enfin[13] je ne vous dirai plus : « Il reviendra; » vous ne le voulez pas : vous voulez qu'on vous dise : « Le voilà. » Oh! tenez donc, le voilà lui-même en personne. 1688

8. Voyez la lettre du 28 janvier suivant, p. 441, et plus loin celle du 9 mars.

9. Ce membre de phrase et le suivant manquent dans l'impression de 1737.

10. Claude-François, dit l'abbé de Guénégaud, fils de Claude de Guénégaud et neveu de Henri de Guénégaud, l'ancien secrétaire d'État.

11. « Qu'il soit achevé. » (*Édition de* 1754.)

12. C'est-à-dire avant le 1er de l'an 1689. (*Note de Perrin*, 1754.) — La cérémonie fut faite en plusieurs fois. Voyez les lettres suivantes.

13. Le mot *Enfin* manque dans l'édition de 1754.

1688 DU MARQUIS DE GRIGNAN.

Si ce n'est lui-même, c'est donc son frère, ou bien quelqu'un des siens[14]. Me voilà donc arrivé, Madame, et songez que j'ai été voir de mon chef M. de Lamoignon, Mme de Coulanges et Mme de Bagnols[15] : n'est-ce pas là l'action[16] d'un homme qui revient de trois siéges[17] ? J'ai causé avec M. de Lamoignon auprès de son feu ; j'ai pris du café avec Mme de Bagnols[18] ; j'ai été coucher chez un baigneur[19] : autre action de grand homme. Vous ne sauriez croire la joie que j'ai d'avoir une si belle compagnie : je vous en ai l'obligation ; je l'irai voir quand elle passera à Châlons. Voilà donc déjà une bonne compagnie, un bon lieutenant, un bon maréchal des logis : pour le capitaine, il est encore jeune, mais j'en réponds. Adieu, Madame : permettez-moi de baiser vos deux mains[20] bien respectueusement.

14. Allusion à la fable x du premier livre de la Fontaine (*le Loup et l'Agneau*) :

Si ce n'est toi, c'est donc ton frère. —
Je n'en ai point. — C'est donc quelqu'un des tiens.

15. La sœur de Mme de Coulanges.

16. « N'est-ce pas l'action. » (*Édition de* 1754.)

17. Philisbourg, Manheim et Frankendal.

18. Ces deux premiers membres de phrase : « J'ai causé, etc., » et : « J'ai pris, etc., » ne sont pas dans le texte de 1737.

19. Voyez tome I, p. 392, note 2, et Walckenaer, tome II, p. 37 à 40.

20. « De vous baiser les deux mains. » (*Édition de* 1754.)

1101. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN. 1688

Un mois après que j'eus écrit cette lettre à Mme de Sévigné (nº 1087, p. 259), je reçus celle-ci d'elle.

A Paris, ce 9e décembre 1688.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Vous voilà donc revenu de votre comté? vous avez quitté les vieux châteaux de Coligny et de Cressia, pour revenir à vos belles maisons de Bussy et de Chaseu. Au reste, je vous remercie d'avoir si aisément compris l'occupation que j'avois pendant le siége de Philisbourg[1]; il a fallu encore donner toute mon attention à Manheim et à Frankendal. J'ai même tremblé d'un éclat de bombe qui a aplati[2] la garde de l'épée du petit Grignan sur sa hanche. Il falloit que ce coup fût bien mesuré; car entre la contusion et être tué, il y avoit fort peu à dire. Ainsi, mon cher cousin, c'étoit une affaire que de me tirer de tous ces embarras. Présentement je suis tout à fait en repos. Ce petit de Grignan est revenu; il a eu le plaisir, aussi bien que nous, de voir des marques du souvenir du Roi dans le nombre des chevaliers que Sa Majesté va faire le premier jour de l'an. M. de Grignan en est, quoique absent; mais comme il est à son devoir en Provence avec ma fille, il étoit justement où il falloit qu'il fût. Il a même la permission de ne point venir, qui est une grande peine (avec la santé délicate qu'il a présentement), et une grande dépense épargnée. Enfin, il y a eu

Lettre 1101. — 1. Voyez la lettre de Bussy du 14 novembre précédent, p. 259.

2. Bussy, dans sa copie, avait d'abord écrit : « J'ai même permis à un éclat de bombe d'aplatir, etc. »

1688 un rayon de bonheur sur ces Grignans depuis le gain de ce procès, dont je crois que vous êtes bien aise; car vous aimez ma fille, et vous savez qu'elle vous aime aussi. Pour moi, mon cher cousin, les occasions renouvellent mes douleurs sur votre sujet. Je n'ai pas tant de courage que vous; j'aimerois à voir votre nom où il devroit être. Mais hélas! je dis mal; car c'étoit dès l'autre promotion[3] que vous deviez être cordon bleu. En vérité, mon cousin, il vaut mieux se jeter entre les bras du christianisme ou de la philosophie, que de s'arrêter plus longtemps sur ce désagréable endroit. Cependant toutes les conversations sont si remplies de cette cérémonie prochaine, que nous en oublions quasi les affaires d'Angleterre, qui sont pourtant d'une conséquence extrême. N'admirez-vous point la destinée de M. de Schomberg, d'être attaché au prince d'Orange, le plus grand ennemi de tous les rois dont il a reçu de si grands bienfaits, et qu'il avoit servis[4] avec tant de réputation?

DE CORBINELLI.

La promotion de tant de gens de guerre m'a fait songer à vous, Monsieur, qui par votre charge et par vos services aviez mérité une place dans cette chevalerie dès l'autre promotion. Cependant vous pourrez grossir le nombre des mécontents[5], entre lesquels on nomme MM. de Renti[6] du côté de la terre, et de Tourville du

3. La promotion du 1er janvier 1662; il n'y avait eu depuis cette époque que quelques promotions isolées.

4. Bussy a écrit *servi*, sans accord. — Après Villa-Viciosa (1665), Schomberg avait été fait duc en Portugal; il était maréchal de France depuis 1675.

5. La fin de l'alinéa, après ces mots : « des mécontents, » a été biffée dans notre manuscrit.

6. Voyez tome IV, p. 260, fin de la note 10.

côté de la mer. Il s'est plaint au Roi, et a demandé pour s'en consoler une vice-amirauté vacante. Sa Majesté lui a permis de lui en parler souvent, mais rien autre chose [7]. 1688

Pour moi, j'admire tout, et fais autant de réflexions qu'il m'en faut pour être content de ma destinée. Je vous souhaite la même disposition si vous ne l'avez pas, et qu'elle vous soit conservée si vous l'avez. J'oubliois de vous dire qu'il y a des patentes pour donner à la terre et à la vallée de Montmorency le nom d'Enghien. Ainsi le fils de M. de Luxembourg [8], nommé, comme vous savez, le prince de Tingry, va s'appeler le duc de Montmorency [9].

7. Le Roi, en 1690, fit Tourville vice-amiral et général de ses armées navales.

8. On se rappelle que Luxembourg était Montmorency Boutteville.

9. Les lettres patentes dont parle Corbinelli ne furent signées que l'année suivante. Le titre du duché de Montmorency fut transporté au duché de Beaufort. Le maréchal de Luxembourg demeura duc de Piney ; il donna à son fils aîné le duché de Montmorency, et son quatrième fils porta le titre de prince de Tingry. — On lit dans le *Dictionnaire de Paris et de ses environs*, par Hurtaut et Magny, tome III, p. 582 et 583 : « La duché-pairie de Montmorency étant éteinte par la mort de Henri de Montmorency, décapité à Toulouse le 30 octobre 1632, cette seigneurie passa à Charlotte-Marguerite de Montmorency, qui était mariée à Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, et le roi Louis XIII l'érigea de nouveau en duché-pairie, par lettres patentes du mois de mai 1633. Le roi Louis XIV, par ses lettres patentes données à Versailles au mois de septembre 1689, registrées au parlement le 2 janvier 1690, changea le nom de Montmorency en celui d'Enghien, qui est le nom de la première baronnie du comté de Hainaut, échue en partage à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, qui la donna à Louis de Bourbon, premier du nom, prince de Condé, son frère puîné ; ce dernier et Henri de Bourbon, prince de Condé, son fils, firent transporter le nom d'Enghien sur la seigneurie de Nogent-le-Rotrou, puis sur celle d'Issoudun, et enfin Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, le fit transporter sur le duché de Montmorency en 1689. »

1688

Madame de Meckelbourg la première, et moi ensuite, nous ne pouvons souffrir ce changement. C'est une fantaisie de son frère. Il faudra donc dire des cerises d'Enghien, au lieu des cerises de Montmorency? une bonne nourrice de la vallée d'Enghien? Je ne m'y saurois accoutumer, mon cousin.

J'ai vu quelquefois notre ami M. Jeannin; il me paroît soulagé, et sa belle-fille aussi, de n'avoir plus ce fou[10] à garder. J'ai vu ma nièce de Montataire; il me semble qu'il y a bien des créanciers à débeller[11] avant que vous puissiez profiter de la succession; ce qui est de réel, c'est un commencement de subsistance pour vos enfants. Vous seriez trop heureux, mon cher cousin, si vous aviez en ce monde-ci tout le bonheur que je vous y souhaite; mais c'est le moyen d'en avoir dans l'autre que d'en être privé en celui-ci. Si vous voyez notre prélat[12], faites-lui bien des compliments pour moi. Je vous embrasse, vous et ma nièce.

1102. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, vendredi 10e décembre.

Je ne réponds à rien aujourd'hui; car vos lettres ne

10. Gaspard-Jeannin de Castille, marquis de Montjeu, fils unique de Jeannin. Voyez tome IV, p. 458, note 19, et la *Correspondance de Bussy*, tome V, p. 70.

11. *Débeller*, c'est-à-dire vaincre, est un mot de la vieille langue, qui est formé du latin *debellare*, et que nous avons déjà vu au tome II, p. 120. Malherbe l'a employé dans sa traduction des *Épîtres* de Sénèque : voyez le tome II de l'édition de M. Lalanne, p. 424.

12. L'évêque d'Autun.

viennent que fort tard, et c'est le lundi que je réponds à deux. Le marquis est un peu crû, mais ce n'est pas assez pour se récrier; sa taille ne sera point comme celle de son père, il n'y faut pas penser; du reste, il est fort joli, répondant bien à tout ce qu'on lui demande, et comme un homme de sens, et comme ayant regardé, et voulu s'instruire dans sa campagne : il y a dans tous ses discours une modestie et une vérité qui nous charment. M. du Plessis est fort digne de l'estime que vous avez pour lui. Nous mangeons tous ensemble fort joliment, nous réjouissant des entreprises injustes que nous faisons quelquefois les uns sur les autres : soyez en repos sur cela, n'y pensez plus, et laissez-moi la honte de trouver qu'*un roitelet sur moi soit un pesant fardeau* [1]. J'en suis affligée; mais il faut céder à la grande justice de payer ses dettes; et vous comprenez cela mieux que personne; vous êtes même assez bonne pour croire que je ne suis pas naturellement avare, et que je n'ai pas dessein de rien amasser. Quand vous êtes ici, ma chère bonne, vous parlez si bien à votre fils, que je n'ai qu'à vous admirer; mais en votre absence, je me mêle de lui apprendre les manéges des conversations ordinaires, qu'il est important de savoir : il y a des choses qu'il ne faut pas ignorer. Il seroit ridicule de paroître étonné de certaines nouvelles sur quoi l'on raisonne; je suis assez instruite de ces bagatelles. Je lui prêche fort aussi l'attention à ce que les autres disent, et la présence d'esprit pour l'entendre vite, et y répondre : cela est tout à fait capital dans le monde. Je lui parle des prodiges de présence

1688

Lettre 1102. — 1. Allusion à la fable du *Chêne et du Roseau* (livre I, fable XXII) :

Le chêne un jour dit au roseau :
« Vous avez bien sujet d'accuser la nature;
Un roitelet pour vous est un pesant fardeau.... »

1688 d'esprit que Dangeau nous contoit l'autre jour[2]; il les admire, et je pèse sur l'agrément et sur l'utilité même de cette sorte de vivacité. Enfin, je ne suis point désapprouvée par Monsieur le chevalier. Nous parlons ensemble de la lecture, et du malheur extrême d'être livré à l'ennui et à l'oisiveté; nous disons que c'est la paresse d'esprit qui ôte le goût des bons livres, et même des romans : comme ce chapitre nous tient au cœur, il recommence souvent. Le petit d'Auvergne[3] est amoureux de la lecture : il n'avoit pas un moment de repos à l'armée qu'il n'eût un livre à la main; et Dieu sait si M. du Plessis et nous, faisons valoir cette passion si noble et si belle : nous voulons être persuadés que le marquis en sera susceptible; nous n'oublions rien du moins pour lui inspirer un goût si convenable. Monsieur le chevalier est plus utile à ce petit garçon qu'on ne peut se l'imaginer : il lui dit toujours les meilleures choses du monde sur les grosses cordes de l'honneur et de la réputation, et prend un soin de ses affaires dont vous ne sauriez trop le remercier; il entre dans tout, il se mêle de tout, et veut que le marquis ménage lui-même son argent, qu'il écrive, qu'il suppute, qu'il ne dépense rien d'inutile : c'est ainsi qu'il tâche de lui donner son esprit de règle et d'écono-

2. Dangeau pouvait à cet égard se donner pour modèle. Voyez tome IV, p. 544, note 2.

3. François-Égon de la Tour, marquis de Berg-op-Zoom, prince d'Auvergne, petit-neveu de Turenne (voyez tome IV, p. 32, note 6), né le 15 décembre 1675, fut mestre de camp d'un régiment de cavalerie, déserta en 1702, devint en 1704 major général des troupes de Hollande, et mourut en 1710. Il avait épousé le 20 novembre 1707 Marie-Anne, fille de Philippe-Charles-François, duc d'Arenberg et d'Arschot, prince du Saint-Empire, morte le 14 avril 1736. « C'étoit, selon Saint-Simon (tome IV, p. 3), un gros garçon fort épais et fort désagréable, extrêmement rempli de sa naissance.... Un beau jour qu'il étoit de piquet, il alla visiter les gardes du camp, et quand il y fut, piqua des deux et déserta aux ennemis comme un cavalier. »

mie, et de lui ôter un air de grand seigneur, de *qu'importe?* d'ignorance et d'indifférence, qui conduit fort droit à toutes sortes d'injustices, et enfin à l'hôpital. Voyez s'il y a une obligation pareille à celle d'élever votre fils dans ces principes. Pour moi, j'en suis charmée, et trouve bien plus de noblesse à cette éducation qu'aux autres. Monsieur le chevalier a un peu de goutte. Il ira demain, s'il peut, à Versailles; il vous rendra compte de vos affaires. Vous savez présentement que vous êtes chevaliers de l'ordre : c'est une fort belle et agréable chose au milieu de votre province, dans le service actuel; et cela siéra fort bien à la belle taille de M. de Grignan; au moins n'y aura-t-il personne qui lui dispute en Provence, car il ne sera pas envié de Monsieur son oncle[4]; cela ne sort point de la famille. 1688

La Fayette vient de sortir d'ici; il a causé une heure d'un des amis de mon petit marquis : il en a conté de si grands ridicules, que le chevalier se croit obligé d'en parler à son père, qui est son ami. Il a fort remercié la Fayette de cet avis, parce qu'en effet il n'y a rien de si important que d'être en bonne compagnie, et que souvent, sans être ridicule, on est ridiculisé par ceux avec qui on se trouve : soyez en repos là-dessus; le chevalier y donnera bon ordre. Je serai bien fâchée s'il ne peut pas dimanche présenter son neveu; cette goutte est un étrange rabat-joie. Au reste, ma fille, pensiez-vous que Pauline dût être parfaite? Elle n'est pas douce dans sa chambre : il y a bien des gens fort aimés, fort estimés, qui ont eu ce défaut; je crois qu'il vous sera aisé de l'en corriger; mais gardez-vous surtout de vous accou-

4. Monsieur l'archevêque d'Arles étoit commandeur des ordres du Roi (*de la promotion du* 1er *janvier* 1662). (*Note de Perrin.*) — A la fin de la phrase, dans la plus petite des deux éditions de 1754 : « de sa famille. »

1688 tumer à la gronder et à l'humilier. Toutes mes amies me chargent très-souvent de mille amitiés, de mille compliments pour vous. Mme de Lavardin vint hier ici me dire qu'elle vous estimoit trop pour vous faire *un compliment*, mais qu'elle vous embrassoit de tout son cœur, et ce grand comte de Grignan : voilà ses paroles. Vous avez grande raison de l'aimer.

Voici un fait : Mme de Brinon, l'âme de Saint-Cyr, l'amie intime de Mme de Maintenon, n'est plus à Saint-Cyr[5] ; elle en sortit il y a quatre jours ; Mme d'Hanovre[6], qui l'aime, la ramena à l'hôtel de Guise, où elle est encore. Elle ne paroît point mal avec Mme de Maintenon ; car elle envoie tous les jours savoir de ses nouvelles ; cela augmente la curiosité de savoir quel est donc le sujet de sa disgrâce. Tout le monde en parle tout bas, sans que personne en sache davantage ; si cela vient à s'éclaircir, je vous le manderai.

1103. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce lundi 13e décembre.

Je n'eusse jamais cru être bien aise de ne point voir

5. Mme de Brinon, fille d'un président du parlement de Normandie, était entrée aux Ursulines. Mme de Maintenon lui confia la direction de Saint-Cyr, où elle se rendit insupportable par sa hauteur. Elle en sortit le 3 décembre 1688, et, après un court séjour chez la duchesse de Hanovre, elle se retira à l'abbaye de Maubuisson. Voyez les *Souvenirs de Mme de Caylus*, tome LXVI, p. 449 et suivantes, et une note de M. Lavallée, tome I, p. 2, des *Lettres historiques et édifiantes* de Mme de Maintenon.

6. Voyez tome VI, p. 190, note 31. Mme d'Hanovre était, avec sa sœur Madame la Princesse et Mademoiselle, héritière de Mlle de Guise, morte au mois de mars précédent : voyez la lettre à Bussy

M. de Grignan au premier jour de l'an; cependant il est certain que Monsieur le chevalier et moi nous sommes en repos de la permission que le Roi lui donne de ne point venir. Vous ferez comme les autres qui sont absents, et vous prendrez votre cordon bleu quand on vous le dira; mais je crois que vous serez obligés de venir achever ici la cérémonie de chevalier dans le cours de l'année prochaine, prendre le collier, prêter le serment, et achever ainsi la perfection d'un chevalier sans reproche. Nous en raisonnerons, mais cela se voit à vue de pays. Votre enfant fut hier à Versailles, avec M. du Plessis, à qui je dirai toutes vos bontés et toutes vos douceurs[1]. Monsieur le chevalier n'a pu le mener, c'est un malheur; il est pourtant assez bien, mais c'est dans sa chaise[2]; je le gardois hier. Turi[3], Amelot, du Bellai[4], et d'autres hommes, ne me chassèrent point; mais tout d'un coup

1688

du 16 mars 1689. — L'édition de 1754, la seule où se trouve cette lettre, donne : « Mme d'Han.... »

Lettre 1103. — 1. Ce dernier membre de phrase : « à qui je dirai, etc., » manque dans l'impression de 1754.

2. « Dans son fauteuil. » (*Édition de* 1737.)

3. Louis, marquis de Thuri et de la Motte, gouverneur de Falaise, lieutenant des chevau-légers de la reine Anne d'Autriche. Il avait épousé le 5 novembre 1655 Gillonne-Marie-Julie d'Harcourt, marquise de Thuri, sa cousine germaine. Il était frère cadet de François d'Harcourt, marquis de Beuvron, troisième du nom. Il mourut en 1699. Voyez Saint-Simon, tome II, p. 270. — Sur Amelot, voyez la lettre du 17 décembre suivant, p. 330, note 7.

4. François-René du Bellai, seigneur de la Courbe, né le 7 novembre 1651, chef du nom et armes de sa maison et premier écuyer du prince de Conti. Il mourut en 1709. Il épousa en 1697 Marthe-Suzanne de Rochechouart, fille d'Isaac-Louis de Rochechouart, seigneur de Montigny, de la Brosse et du Monceau, et de sa seconde femme Marie-Christine de Machau. « Il n'avoit ni pain ni souliers, de l'esprit du monde, mais abattu par la pauvreté.... Mme de Montespan, dans les derniers temps de sa vie, l'avoit marié à une Rochechouart; cela étoit noble de part et d'autre, mais le pain y manquoit totalement. » (Saint-Simon, additions à Dangeau, tome XII, p. 322.)

1688 voilà Mme la duchesse d'Elbeuf[5] et Mme le Coigneux sa cousine : je tremblois que le chevalier ne fût fâché; il ne le fut point du tout; elle mena la parole si bien, si vigoureusement, si capablement, qu'il en fut ravi pour une demi-heure.

Je reviens à ce petit marquis. Ne croyez pas que nous ayons été insensibles à la douleur de voir revenir cet enfant, sans vous retrouver au même endroit où il vous avoit quittée; je ne vous ai point dit ce que je sentois, et ce que je savois bien que vous souffriez; je n'ai point appuyé là-dessus, et j'ai bien fait. Si vous aviez vu la violente contorsion de son épée, et le morceau de bombe[6] qui l'a retournée sur sa hanche, vous diriez bien qu'il est heureux, et que Dieu le conserve[7] visiblement par un coup si mesuré : vous adoreriez cette main toute-puissante qui l'a conduit si à propos pour vous et pour nous tous, car nous aimons parfaitement ce petit capitaine. Soleri[8] nous avoit conté comme vous étiez occupée de sa compagnie; mais ce que vous en mandez est bien plus plaisant et plus agréable; nous l'avons lu et relu : cette diversion vous a fait du bien. Ne soyez point en peine de la santé de votre enfant : ni saignée, ni médecine, rien du tout, ma fille, à moins que vous ne vouliez lui ôter un

5. Françoise de Montault, fille de Philippe de Montault, duc de Navailles, pair et maréchal de France. (*Note de Perrin.*) — Elle était la troisième femme de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, et mourut le 11 juin 1717, à l'âge de soixante-quatre ans. Sa cousine germaine, Mme le Coigneux, était Judith-Thérèse-Suzanne de Montault, fille unique de Cyrus, marquis de Saint-Geniez, mariée le 24 juin 1679 à Jacques le Coigneux, président au parlement de Paris (voyez tome VII, p. 473, note 6). Le marquis de Saint-Geniez était le frère aîné et germain du duc de Navailles.

6. « Et la pesanteur du morceau de bombe. » (*Édition de* 1754.)

7. « L'a conservé. » (*Ibidem.*)

8. Voyez la lettre du 26 novembre précédent, p. 283, et la note 1.

bon appétit[9], un doux sommeil, un sang reposé, une grande vigueur dans les fatigues : voilà ce qu'un médecin pourroit lui ôter, si nous le mettions entre ses mains. 1688

Pour[10] Sanzei, le voilà revenu; il a été souvent à la tranchée; il ne s'est pas tenu dans les règles des mousquetaires; il a mangé avec Monseigneur, et pourquoi non? deux autres y avoient mangé. M. de Beauvilliers lui fit ce plaisir sur la fin, afin que cela ne tirât point à conséquence.

Mme de Bagnols nous a donné d'une douce langueur, souvent mêlée de larmes; elle n'a point de rouge, elle est maigre; elle conte souvent la cruelle et mortelle maladie de son ami, qu'elle prétend qu'un médecin a tué. Mme de Coulanges est assez négligée, fort tranquille. L'abbé Têtu a des vapeurs qui l'occupent et toutes ses amies; ce sont des insomnies qui passent les bornes. Je vais à ma messe de communauté : les dames de onze heures ont pour pénitence la messe de Monsieur le prieur[11], qui dure une heure; et je vais quelquefois à celle de la duchesse du Lude, qui vous fait cent mille amitiés; répondez-y quelque chose que je lui puisse montrer. Mme de Saint-Germain[12], Mme de Villars, Mme d'Elbeuf, enfin mille que j'oublie. Je refusai mercredi d'aller souper chez la duchesse de Villeroi : je voulois dire adieu à Soleri; et jeudi chez la duchesse du Lude, parce qu'il pleuvoit à verse; vendredi je fus manger des œufs frais avec elle chez Mme de Coulanges. Je vous

9. « .... rien du tout; un bon appétit, etc. » (*Édition de* 1754.)

10. Cet alinéa et le suivant sont donnés pour la première fois par Perrin dans sa seconde édition (1754).

11. Sans doute le prieur de Sainte-Catherine du Val des Écoliers. Voyez la lettre du 26 novembre 1693.

12. Voyez tome V, p. 396, note 10.

1688 manderai toutes mes actions : j'aime que vous aimiez ces pauvretés, cela nous rapproche de vous. Je vois souvent le chevalier ; cette chambre[13] m'attire ; pas tant la Méri, quoique nous soyons fort bien ensemble. Vous êtes plaisante avec ce coadjuteur ; il a une gaieté dont on s'accommode aisément ; il paroît vous être attaché, ainsi que Monsieur de Carcassonne : eh, mon Dieu ! ne doivent-ils pas vous aimer passionnément ? Que n'êtes-vous pas pour eux, pour leur nom, pour leur famille ? toute livrée, toute dévouée, toute ruinée, toute détachée de votre famille, hors de votre maman ; et pourquoi ? eh ! parce que vous m'avez donné tous vos sentiments : je porte votre livrée et vous m'aimez.

Mon Dieu, ma chère enfant, que vos femmes sont sottes, vivantes et mortes ! Vous me faites horreur de cette fontange[14] : quelle profanation ! cela sent le paganisme, quelle sottise[15] ! ho ! mon enfant, cela me dégoûteroit bien de mourir en Provence. Il faudroit du moins que vous me donnassiez votre parole qu'on n'iroit point[16] chercher une coiffeuse en même temps qu'un plombier. Ah vraiment, *fi ! ne parlons point de cela.*

Les affaires d'Angleterre ne sauroient être pis, et votre madame a bien l'air de ne jouer de longtemps[17].

13. C'étoit la chambre de Mme de Grignan. (*Note de Perrin.*)

14. C'est l'usage en Provence d'enterrer les morts à visage découvert ; et les femmes qui ont coutume de se coiffer avec des rubans, les conservent encore dans leur bière. (*Note de Perrin*, 1737.)

15. Ces deux mots : « quelle sottise ! » manquent dans l'édition de 1754.

16. « Il faudroit que du moins je fusse assurée qu'on n'iroit point, etc. » (*Édition de* 1754.)

17. Voyez la lettre du 8 décembre précédent, p. 308 et 309. — Dans le texte de 1754, il y a : « Les affaires d'Angleterre ne sauroient aller plus mal ; » la fin de la phrase : « et votre madame, etc., » manque dans l'édition de 1737.

Je vous enverrai la feuille du bon Bigorre[18]. Corbinelli est comblé de vos honnêtetés; mais ne vous tuez pas à répondre, vous seriez accablée : songez que je n'ai que vous; voilà ma seule letttre : *paga lei, pago il mondo*[19]. Mme de Chaulnes vous fait cent amitiés, et point de compliments, par des raisons trop obligeantes. M. de Chaulnes écrit plaisamment : il a pensé périr en allant de Brest à Belle-Ile; il se repose actuellement à Rennes[20]; je lui ai toujours mille obligations. J'ai vu Mademoiselle avec la duchesse de Lesdiguières : la princesse dit qu'elle vous écrira, et la duchesse vous dit des sortes de choses fort bonnes, surtout à M. de Grignan. 1688

Je ne sais encore rien de Mme de Brinon[21], si ce n'est que le Roi lui donne deux mille francs de pension : on

18. La *Gazette*, que rédigeait l'abbé Bigorre (comme cela semble résulter de ce passage et de quelques autres : voyez plus bas, p. 325, p. 359, p. 391, et ci-dessus, p. 198, note 5, et p. 204), présentait déjà sous un jour fort alarmant, bien qu'elle ne dît pas encore toute la vérité, la situation du roi d'Angleterre. Vers la date de notre lettre, Jacques II engageait une négociation feinte avec le prince d'Orange, mais en même temps il écrivait à l'ambassadeur de France, Barrillon, que dès qu'il aurait mis en sûreté la reine, sa femme, et le prince de Galles, il se réfugierait lui-même en Irlande, en Écosse ou en France. Voyez la fin de la lettre, et Macaulay, chapitre IX, tome III, p. 325.

19. « Elle (ma fille) contente, content soit le monde. » Voyez tome III, p. 136, note 5.

20. Dans l'édition de 1754 : « Il se repose à Rennes présentement. » Le membre de phrase qui suit est seulement dans cette édition.

21. Voyez ci-dessus, p. 318, note 5. « Mme de Brinon, dit Mme de Caylus à l'endroit indiqué dans cette note 5, avoit de l'esprit, et une facilité incroyable d'écrire et de parler ; car elle faisoit aussi des espèces de sermons fort éloquents, et, tous les dimanches après la messe, elle expliquoit l'Évangile comme auroit pu faire M. le Tourneur (*le Tourneux :* voyez le *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve, tome V, p. 80). » — Le commencement de cet alinéa manque dans l'édition de 1737, qui reprend seulement à : « Vraiment, cette sottise.... »

1688 dit qu'elle ira à Saint-Antoine[22]. Elle prêchoit fort bien, comme vous savez : voilà le bon Gobelin[23] à sa place, qui pour la remplir, et celle qu'il a déjà, sera obligé de prêcher toute la journée. Vraiment, cette sottise que vous nous mandez de votre prédicateur, n'a jamais été imaginée, quoiqu'il y ait longtemps qu'on se mêle d'en dire : *Adam le bon papa, Ève la cruelle maman :* on ne peut vous donner le paroli[24] de celle-là.

Vous ne devez pas être honteuse de retrancher vos tables, puisque le Roi même, à l'exemple de son grand veneur[25], a retranché celles de Marly ; il n'y a plus que celle des dames. Mme de Leuville[26] la mère me dit l'autre jour qu'elle ne donnoit plus à souper : enfin on a bien des exemples à suivre.

Le roi d'Angleterre est revenu à Londres, abandonné de ses plus fidèles en apparence ; il avoit un furieux saignement de nez : s'il avoit été[27] où il avoit dessein d'aller, on l'eût mis entre les mains du prince d'Orange[28]. Il a été

22. Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée par Foulques de Neuilly, le prédicateur de la quatrième croisade. Elle occupait l'espace compris entre la rue du Faubourg-Saint-Antoine, la grande et la petite rue de Reuilly, les rues de Charenton et Lenoir. Ses bâtiments sont occupés aujourd'hui par l'hôpital Saint-Antoine.

23. Confesseur de Saint-Cyr. (*Note de Perrin.*)

24. Voyez tome V, p. 382, note 5.

25. La Rochefoucauld. Voyez la lettre du 22 novembre précédent, p. 279 et 280.

26. Voyez tomes II, p. 416, note 8, et III, p. 288, note 4.

27. « S'il eût été. » (*Édition de* 1737.)

28. « Le Roi (*d'Angleterre*), en arrivant à Salisbery, fut surpris d'un grand rhume et d'un saignement de nez, qui l'obligèrent à se mettre au lit et à faire quelques remèdes. Ce contre-temps, qui paroissoit fort fâcheux, donna occasion à la découverte d'une conspiration faite par quelques seigneurs, pour enlever Sa Majesté durant qu'elle feroit la revue de ses troupes. » (*Gazette du* 18 *décembre*, en date de Londres, le 9.) — Jacques II partit de Salisbury le 4 décembre, pour revenir à Londres, où il arriva le 6. « Le 8, il donna ordre à

pressé de promettre un parlement libre pour le mois qui vient : on dit que c'est sa perte assurée. Son gendre, le prince de Danemark, et son autre fille, qui est encore une *Tullie*[29], et que j'appelle la *demoiselle de Danemarck*[30], sont allés trouver ce fléau de prince d'Orange. On dit que le petit prince[31] n'est point à Portsmouth, où l'on le croyoit assiégé : sa fuite fera un roman quelque jour. On ne doute pas que le roi son père ne s'enfuie aussi. Voilà donc apparemment le prince d'Orange maître et protecteur, et bientôt pis[32], à moins d'un miracle. Voilà ce qui se dit[33] à trois heures; peut-être que ce soir l'abbé Bigorre en saura davantage. 1688

mylord chancelier d'expédier incessamment les lettres circulaires, et de les envoyer dans toutes les provinces pour convoquer le parlement à Westminster le 25 du mois prochain. » (*Gazette*, p. 679.)

29. Voyez la lettre du 8 novembre précédent, p. 249 et la note 7. — Dans le texte de 1737 : « une Julie. »

30. Allusion au vieux roman de l'*Amadis*. La demoiselle de Danemark, confidente de la belle Oriane, ne cessait de parcourir toutes les régions du monde, pour s'acquitter des messages que la princesse lui confiait pour Amadis. Mme de Sévigné compare à cette héroïne la princesse Anne Stuart, femme du prince Georges de Danemark, qui avait, ainsi que sa sœur, trahi la cause de Jacques II. Elle parvint au trône en 1702. (*Note de l'édition de* 1818.) — Le prince Georges de Danemark, qui avait accompagné le Roi jusqu'à Andover, à quinze milles de Salisbury, s'était rendu de là auprès du prince d'Orange. Quant à la princesse, elle s'était retirée secrètement de Whitehall, dans la nuit du 5 au 6 : voyez la *Gazette*, p. 677 et 680.

31. Jacques-François-Édouard, prince de Galles (*le chevalier de Saint-Georges, mort en* 1766), né le 20 juin de cette même année. (*Note de Perrin*, 1754.)

32. « Et bientôt roi. » (*Édition de* 1737.)

33. « C'est là ce qui se dit. » (*Édition de* 1754.)

1688 **1104. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DU MARQUIS DE GRIGNAN A MADAME DE GRIGNAN.**

A Paris, ce mercredi 15e décembre.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Me voilà plantée[1] au coin de mon feu; une petite table devant moi, labourant depuis deux heures mes lettres d'affaires de Bretagne; une lettre à mon fils, que je renvoie à M. de Chaulnes pour les nouvelles, car il est à Rennes[2]; et puis je me vais délasser et rafraîchir la tête à écrire à ma chère fille. Votre renversement de phrase m'a donné du goût pour cette folie; mais bon Dieu, avec quel agrément finissez-vous cette période! avec une tendresse trop aimable. Vous écrivez divinement, je suis sûre que vous n'y pensez pas, et que tout ce que vous dites sur cela coule de source de votre cœur au bout de votre plume; mais c'est cela qui n'a point de prix, et que je sens fort tendrement. Il est donc certain[3] que je me repose en vous écrivant, et d'autant plus que voilà notre petit héros qui n'est point poétique, qui revient de Versailles, et qui prendra la plume quand je voudrai, pour vous conter ses faits et gestes de Versailles[4], comme la renommée vous a conté ceux de Philisbourg et de Manheim.

J'approuve fort la réponse que vous voudriez que Monsieur le Dauphin eût faite à la lettre de M. de Montausier[5]; cela eût été parfait et digne du héros. On voit

Lettre 1104. — 1. « Me voici plantée, etc. » (*Édition de* 1754.)

2. Ce membre de phrase : « Une lettre à mon fils, etc., » n'est pas dans le texte de 1737. Celui de 1754 n'a pas les deux phrases suivantes : « Votre renversement..., » et : « Vous écrivez.... »

3. « Il est certain, etc. » (*Édition de* 1754.)

4. « De la cour. » (*Ibidem.*)

5. Voyez la lettre du 1er décembre précédent, p. 292 et 293.

une médaille[6] où l'on fait parler les ennemis : il y a un aiglon avec un foudre à la main, et pour légende un vers d'Horace[7] : 1688

Cœlo tonantem credidimus Jovem[8].

Pour[9] le deuil du pauvre Saint-Aubin, je ne trouve rien à dire à ce que vous avez fait, que de l'avoir pris dans un lieu si éloigné, et où ce pauvre garçon étoit si inconnu. Vous êtes trop bonne, et M. de Grignan trop honnête : ne manquez pas au moins de le quitter le premier jour de l'an : c'est là que Mme la princesse de Conti a réglé le deuil de Mlle de Sanzei[10]; M. de la Trousse fera de même. Je vois bien que les communions sont un peu fréquentes en Provence. Pour moi, je le dis à ma honte, j'ai laissé l'immaculée Conception de la mère[11], afin de me garder tout entière pour la Nativité du fils; il est vrai qu'on ne sauroit trop s'y préparer.

6. C'est un des jetons qui furent frappés à l'occasion de la prise de Philisbourg. Voyez l'*Histoire de Louis le Grand par les médailles, emblèmes, devises, jettons, inscriptions, armoiries et autres monuments publics*, recueillis et expliquez par le P. Ménestrier, 2e édition, 1693, in-fol., p. 77, jeton 69.

7. « Il y a un aiglon armé de la foudre, et pour légende ce vers d'Horace. » (*Édition de* 1754.)

8. Il faut traduire ici, en détournant le sens du vers pour en faire l'application au Dauphin : « Nous avons cru que c'était Jupiter (le Roi lui-même) tonnant du haut du ciel. » (Horace, *Ode V* du livre III, vers 1.) — La légende du jeton est seulement : *Tonantem credidimus Jovem*. Est-ce Mme de Sévigné ou Perrin qui a ajouté le premier mot du vers d'Horace : *Cœlo?*

9. Cet alinéa n'est pas dans le texte de 1737 et a paru pour la première fois dans l'édition de 1754.

10. Petite-nièce de Saint-Aubin. Elle avait été nommée fille d'honneur de la princesse de Conti, le 7 décembre 1685. Voyez à cette date le *Journal* de Dangeau.

11. Le 8 décembre.

1688 Mais voilà le marquis qui revient de là-haut; je commençois à chanter :

Le héros que j'attends ne reviendra-t-il pas[12]?

Le voilà donc avec ma plume, que je lui remets[13].

DU MARQUIS DE GRIGNAN.

J'ARRIVE de Versailles, Madame, où j'allai dimanche passé. Je fus d'abord chez M. le maréchal de Lorges, pour le prier de me présenter au Roi : il me le promit, et me donna rendez-vous à la porte de l'appartement de Mme de Maintenon, pour le saluer quand il sortiroit. Je le saluai donc; il s'arrêta et me fit un signe de tête en souriant. Le lendemain, je saluai Monseigneur, Madame la Dauphine, Monsieur, Madame, et les princes du sang chez eux, et je fus partout bien reçu. J'allai dîner chez Mme d'Armagnac, qui me fit mille honnêtetés, et me chargea de vous faire ses compliments. De là je fus chez M. de Montausier, où je demeurai jusques à la comédie; on jouoit *Andromaque*, qui m'étoit toute nouvelle : jugez, Madame, du plaisir que j'y pris. J'allai le soir au souper et aux couchers; le lendemain, qui étoit hier, aux levers; de là je passai le reste de la matinée au bureau et chez M. Charpentier[14]; je dînai ensuite chez M. de Montausier; après dîner, je fus voir Mme d'Armagnac, et de là

12. Vers du prologue de l'*Alceste* de Quinault : voyez tome III, p. 408, note 1.

13. « Le voilà revenu, et je lui mets la plume à la main. » (*Édition de* 1737.)

14. Premier commis pour les routes et les départements des troupes, et trésorier de l'ordre de Saint-Louis. Il mourut en 1703. Voyez le *Journal* de Dangeau, tome IX, p. 141. — Dans le texte de 1737 : « au bureau de la guerre et chez M. Charpentier. » Le texte de 1754 n'a pas les mots *de là*, ni, au membre de phrase suivant, le mot *ensuite*.

à *Sertorius*[15]; et puis la même chose que le jour d'auparavant. Ce matin j'ai été aux levers; après cela M. de la Trousse m'a mené chez M. de Louvois, qui m'a dit de songer à ma compagnie : je lui ai dit[16] qu'elle étoit faite, et M. de la Trousse a ajouté qu'elle étoit bellissime[17]. Voilà, Madame, un compte exact de ce qui s'est passé à Versailles. Permettez-moi, en voyant votre portrait, de gémir de ne pouvoir me jeter aux pieds de l'original, lui baiser ses deux mains[18], et aspirer à une de ses joues. 1688

1105. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce vendredi 17e décembre.

Je[1] commence cette lettre dès le matin, et je l'achèverai ce soir, au cas qu'il plaise à la poste d'arriver à une heure raisonnable; je ferai enfin comme le chevalier. Nous avons une grande envie de voir votre réponse sur le cordon bleu[2], dont la surprise a dû vous être agréable. Enfin il n'y a que vous de distingué[3] pour le commandement des provinces; car le frère de la dame d'honneur, un menin, un ambassadeur[4], avoient des droits

15. La première représentation du *Sertorius* de Corneille eut lieu le 25 février 1662; la première de l'*Andromaque* de Racine, en novembre 1667.

16. « J'ai répondu. » (*Édition de* 1737.)

17. « Qu'elle étoit parfaitement belle. » (*Édition de* 1754.)

18. « Les deux mains. » (*Ibidem.*)

Lettre 1105. — 1. Cette première phrase n'est pas dans l'impression de 1737.

2. « Nous avons une certaine envie de voir votre réponse au sujet du cordon bleu. » (*Édition de* 1754.)

3. « Nous trouvons qu'il n'y a que vous dans cette occasion de distingué, etc. » (*Ibidem.*)

4. Sans doute le marquis de Beuvron, frère de la duchesse d'Ar-

1688 que vous n'avez pas; les autres sont des guerriers, et les autres très-oubliés[5]. Mais, ma chère enfant, que nous sommes loin l'une de l'autre! il y a quinze jours que nous attendons cette réponse. M. de Lamoignon s'en va passer[6] ces fêtes à Bâville; il étoit hier chez le chevalier, et m'emmena souper avec lui. M. Amelot[7], revenu de Portugal, et qui s'en va en Suisse, sans avoir quasi le temps de respirer, y soupa aussi; Coulanges y étoit. Votre santé fut bue à la ronde, en vous regrettant toujours : on est bien loin de vous oublier ici, il n'est pas même besoin de ma présence. La duchesse du Lude est comme malade : elle vomit, elle garde sa chambre, et me parle[8] toujours de vous. Mme de Coulanges et les

pajon (dame d'honneur de la Dauphine) et lieutenant général de la haute Normandie; le marquis de Dangeau, menin du Dauphin et gouverneur de Touraine; le marquis de Lavardin, ambassadeur extraordinaire à Rome et lieutenant général de Bretagne.

5. « Les autres commandants sont des guerriers, et tous les autres très-oubliés. » (*Édition de* 1754.) — M. le comte de Grignan, lieutenant général au gouvernement de Provence et des armées du Roi, ne servoit depuis l'année 1670 que comme employé sur cette frontière, où il commandoit en l'absence de M. de Vendôme. (*Note de Perrin.*)

6. « M. de Lamoignon va passer, etc. » (*Édition de* 1754.)

7. Michel-Jean Amelot, marquis de Gournay, baron de Brunelle, né en 1655, conseiller au parlement en 1674, maître des requêtes depuis 1677, ambassadeur à Venise en 1682, à Lisbonne en 1685, en Suisse de 1688 à 1697, directeur du commerce en 1699, ambassadeur en Espagne en 1705. Il mourut le 21 juin 1724. Il avait épousé au mois de juin 1679 Catherine le Pelletier de la Houssaie, qui mourut le 16 mai 1703, à quarante-trois ans, et qui était fille de Nicolas le Pelletier, seigneur de la Houssaie, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi, et de Catherine le Picart de Perigny. Amelot, dit Saint-Simon (tome IV, p. 431), « étoit un homme d'honneur, de grand sens, de grand travail et d'esprit. Il étoit doux, poli, liant, assez ferme, de plus un homme fort sage et modeste. » — Dans le texte de 1754 : « M. Amelot, qui est revenu de Portugal et s'en va en Suisse. »

8. «.... est comme malade : elle garde la chambre, et me parle, etc. » (*Édition de* 1737.)

Divines sont occupées à consoler les vapeurs de l'abbé Têtu, qui sont trop fortes, et qui lui ôtent le sommeil[9]. M. du Bois, dont la capacité sur la santé est infinie, traite aussi cet abbé; il vous rend[10] mille grâces des souvenirs obligeants que vous avez de lui. Voilà notre quartier. J'y fus hier rendre mille visites que je reçois pour votre chevalerie : entre autres, M. de Richebourg[11], qui vous adore, Mme de Maisons, qui est toute Grignan. Le marquis y avoit été[12], et l'avoit très-bien entretenue; il est fort façonné; je suis affligée que vous ne le voyiez point. 1688

Monsieur le chevalier est incommodé de sa haute réputation : on le prend pour témoin des vies et mœurs; ses amis s'en font honneur. Il se traîna hier chez Monsieur de Paris[13], et lui dit qu'il avoit fait un effort pour venir devant lui, tâcher de détromper le monde de la fausse réputation de M. de Beauvilliers; il leva la main, et dit sérieusement ce qu'il en pensoit : la main ne lui sécha point[14]. Il en fera dimanche autant pour M. de Dangeau. Il vous mandera ce soir tout ce que vous aurez à faire. J'en reviens toujours à dire : « Ce qui est bon est

9. « Et lui ôtent le sommeil. » (*Édition de* 1754.)

10. Ce membre de phrase : « il vous rend, etc., » manque dans le texte de 1737; et les mots : « Voilà notre quartier, » dans celui de 1754, qui, après *vous avez de lui*, continue ainsi : « Je fus hier dans notre quartier, etc. »

11. Sans doute le beau-père du fils de d'Harouys. Voyez ci-dessus, p. 44, et une note à la lettre de Mme de Coulanges du 25 octobre 1696.

12. « Avoit été chez elle. « (*Édition de* 1754.)

13. Suivant l'article XX des statuts de l'ordre du Saint-Esprit, l'information de religion, vie et mœurs des commandeurs (voyez ci-après, p. 423, note 1) doit être faite par l'archevêque ou l'évêque du diocèse où réside l'élu. (*Note de l'édition de* 1818.)

14. Souvenir biblique : voyez le IIIe livre des *Rois*, chapitre XIII, verset 4.

1688 bon; » personne dans tout ceci ne perd, ni ne gagne; tout le monde se connoît, et il y en a quelques-uns qui sont embarrassés. On fait plusieurs vers et chansons : je ne veux rien écouter que ce que la Comtesse[15] cria tout haut l'autre jour chez Mademoiselle :

Le Roi, dont la bonté le met à mille épreuves,
Pour soulager les chevaliers nouveaux,
En a dispensé vingt de porter des manteaux,
Et trente de faire leurs preuves.

Et tout cela est fort bien. Mme de Vaubecourt[16] a gagné son procès avec triomphe comme vous. M. de Broglio a le commandement de Languedoc[17], qu'avoit la Trousse : nous croyons que ce dernier aura mieux; la dépense qu'il faisoit dans cette province met le bouton bien haut à son successeur. Ma chère enfant, je vous conte des bagatelles, je laisse le solide à Monsieur le chevalier; je me contente de m'intéresser aussi sensiblement que lui à ce qui vous touche, d'en discourir dans sa chambre au coin de son feu, de souhaiter que votre affaire d'Avignon soit bonne, et que votre voyage soit utile. Il y eut un tel bruit avant-hier, comme je finissois ma lettre, que je ne vous dis pas la moitié de ce que je voulois; et c'est un bonheur que je vous aime constamment trois jours de suite, pour pouvoir reprendre le fil de mon discours sur le même ton.

15. La comtesse de Fiesque. — Dans l'édition de 1754 : « Je ne veux rien écouter; mais voici ce que la Comtesse, etc. »

16. Sœur de Michel Amelot. Voyez tome VII, p. 118, note 15. — Cette phrase n'est pas dans le texte de 1737, non plus que, cinq lignes plus loin, celle qui commence par : « Ma chère enfant. »

17. Voyez plus haut, à la p. 199, la fin de la note 11. — Victor-Maurice, comte de Broglie, marquis de Brezolles, maréchal de France en 1724, mort le 4 août 1727, âgé d'environ quatre-vingts ans. Il avait épousé en 1666 Marie de Lamoignon, qui mourut le 12 janvier 1733, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Voilà M. le duc de Coislin[18] qui vient encore de prier le chevalier d'être son témoin, et Monsieur l'évêque d'Orléans aussi[19] : enfin c'est une approbation qu'on veut avoir à toute force. Il ne sera pas difficile de trouver, le mois qui vient, deux cordons bleus qui se battent; il y en aura une belle quantité. En voilà assez, ma chère enfant, jusqu'à ce soir. Vous ne vous êtes point trompée à la poésie de *Sapho*[20]; votre goût est juste et le sera toujours : le mien l'est fort aussi, quand je vous aime et je vous estime comme je fais. 1688

Me voilà revenue de la ville. J'ai été remercier Mme de Meckelbourg de ses honnêtetés, et Mme d'Elbeuf de sa visite : c'est vous qui m'attirez ces devoirs. Je ne sais rien de nouveau : les affaires d'Angleterre ne changent pas d'un jour à l'autre. Vos lettres ne sont pas encore venues. Comme vous avez vu que du mercredi au vendredi je ne change pas d'avis pour vous aimer, je n'en change pas aussi du matin au soir : ainsi, ma chère enfant, je suis tout entière à vous, et je vous conjure de m'aimer toujours comme vous faites.

Ah! voilà justement votre lettre du 10e[21] : je vous avoue que je l'attendois avec impatience, et que je vou-

18. Petit-fils de Seguier, mort en 1702. Voyez tome II, p. 481, note 8.

19. Pierre de Cambout de Coislin, évêque d'Orléans (*de* 1666 *au* 5 *février* 1706, *jour de sa mort*), alors premier aumônier du Roi, puis cardinal et grand aumônier de France. (*Note de Perrin*, 1754.) — Voyez, sur ses vertus, sur sa conduite charitable pendant les dragonnades, Saint-Simon, tome V, p. 114 et suivantes. — Il était un des quatre prélats qui reçurent l'ordre.

20. Mlle de Scudéry.

21. « Je reçois enfin votre lettre du 10e, ma chère fille. » (*Édition de* 1737.)

1688 lois voir si votre joie et vos sentiments ressembloient aux nôtres; et je les trouve, Dieu merci, tout pareils. En vérité vous devez être contents : tous les compliments qu'on vous fait sont même d'une manière toute propre à vous plaire et à vous flatter. Mme de Lavardin dit qu'elle vous aime trop pour vous rien dire en forme : enfin tout est agréable pour vous, et ceux qui parlent, et ceux qui se taisent. Vous vous trompez, si vous croyez qu'on ne pense plus à cette promotion : tout y est encore, et les affaires d'Angleterre n'ont pu la faire passer[22]. En approchant même du jour de la cérémonie, cela redouble. M. de Charost[23] venoit, on l'a renvoyé de vingt lieues d'ici. Tous ceux qui commandent[24] ne reviendront pas : jugez si le plus éloigné et le seul en Provence reviendra; soyez en repos, je vous l'ai dit, la grâce est complète. Quelque fatigue que me donne mon gendre par les compliments, je serois bien fâchée d'être en Bretagne, je vous en assure : j'ai eu trop de plaisir de tout ce que j'ai vu et entendu sur cette affaire; j'en reçois vos compliments, ma chère Comtesse : vous n'y prenez pas plus d'intérêt que moi.

22. « Tout est encore aussi vif, et les affaires d'Angleterre ne font qu'une légère diversion. » (*Édition de* 1754.)

23. Sur le duc de Béthune-Charost, voyez tome II, p. 526, et la note 18 de la p. 527. Il était lieutenant général en Picardie. Le comté de Charost avait été érigé pour son père en duché-pairie de Béthune-Charost dès l'année 1672; mais les lettres d'érection ne furent vérifiées au parlement qu'en août 1690. Voyez ci-après la lettre du 4 mars 1689.

24. « Qui commandent dans les provinces. » (*Édition de* 1754.)

1106. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ ET A CORBINELLI. 1688

Quatre jours après que j'eus reçu cette lettre (n° 1101, p. 311), j'y fis cette réponse.

A Chaseu, ce 18e décembre 1688.

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je vois bien, Madame, que vous n'avez dû être en repos qu'au retour de Monseigneur, et que vos alarmes n'ont pas été sans fondement. A la vérité, Dieu a récompensé vos peines par le choix de M. de Grignan pour être dans le nombre des chevaliers de l'ordre du Roi. Son absence ne lui a pas nui : elle ne fait tort en cette rencontre qu'à ceux qui ne sont pas dans le service; et une marque de cela est que la plupart des officiers d'armée qui ont été nommés ne sont point à la cour. C'est comme vous dites un grand agrément à M. de Grignan de ne pas être à la cérémonie : cela lui sauvera bien de la peine et bien de la dépense. Je vous assure, Madame, que j'en suis fort aise, et je ne me contente pas de vous le dire, je le témoigne aussi à la belle Comtesse.

Pour moi, ma chère cousine, qui devrois être aujourd'hui le doyen des maréchaux de France, je ne sens guère la privation d'un honneur bien au-dessous de celui-là. Il y a vingt et six ans que je dis au Roi qu'il ne donneroit pas l'ordre du Saint-Esprit à un gentilhomme qui eût quatre raisons toutes ensemble que j'avois pour le mériter, qui étoient : la naissance, les longs services à la guerre, une charge qui avoit toujours procuré cet honneur[1], et que je n'avois jamais eu aucune grâce de la

Lettre 1106. — 1. Celle de mestre de camp général de la cavalerie légère.

1688 cour [2]; et je ne me contentai pas de lui dire cela, je lui donnai une liste des chevaliers qu'il fit, dans laquelle je justifiois la proposition que j'avois faite. Sa Majesté, prévenue par mes ennemis, n'y eut point d'égard; j'en fus fâché alors, mais les regrets en sont passés : le temps rend tout insensible, le mal comme le bien. Les chevaliers nouveaux faits ne sentiront plus aussi le plaisir de l'être dans un an : ils y seront accoutumés comme d'être marquis et comtes; et moi de même, depuis vingt et six ans, je ne sens plus le chagrin de ne l'être pas. Il est vrai que tout ce bruit-ci rouvroit un peu mes vieilles plaies, mais je les ferme aussitôt avec le christianisme et la philosophie, et je me console de n'être pas chevalier de l'ordre aussi aisément que de plus grands honneurs manqués. Dieu m'a fait la grâce de me donner toute la résignation qu'il m'a fallu pour tous ces malheurs, et ce qui m'aide encore à les mieux soutenir, c'est que je suis persuadé que le public sur cela me fait justice. Quand on est étonné avec raison que Livry, Sourches et Cavoie, qui ont trois grandes charges dans la maison du Roi [3]; que Chamilly [4], qui est dans le plus grand poste du royaume après avoir bien servi; que Genlis [5], ancien

2. Voyez les *Mémoires de Bussy*, tome II, p. 119.

3. Celles de premier maître d'hôtel, de grand prévôt, et de grand maréchal des logis.

4. Sur le marquis de Chamilly, que la haine seule de Louvois empêcha, dit Saint-Simon (tome IV, p. 80), d'être de cette promotion, voyez tome II, p. 284, note 7. Mais est-ce bien là le nom que Bussy a voulu écrire? Chamilly, qui fut maréchal de France en 1703, et de l'ordre du Saint-Esprit en 1705, n'avait alors, que nous sachions, d'autre charge que celle de gouverneur de la ville de Strasbourg (depuis 1685). Ce commandement ne pouvait guère être appelé, ce semble, « le plus grand poste du royaume. »

5. Hardouin Brûlart, chevalier de Genlis, chevalier de Malte, directeur d'infanterie, gouverneur de la Catalogne et de Girone, mort en avril 1699.

lieutenant général d'armée; que Tourville, après des actions éclatantes sur la mer; que Renti, seul lieutenant pour le Roi dans une province nouvellement conquise[6]: quand, dis-je, on est étonné que tous ces gens-là ne soient pas faits chevaliers de l'ordre, préférablement à Fromentau, dit la Vauguyon[7], à Villars[8], à Montberon[9], 1688

6. La Franche-Comté. Voyez ci-dessus, p. 78, la lettre de Bussy du 4 août 1687, et la note 7.

7. Voyez tome II, p. 286, note 14.

8. On fit ce couplet sur la promotion de Maulevrier, de Montberon et de Villars :

Colbert prendra dans l'Écosse
Des titres de chevalier,
Car les livres de négoce
Ne donnent pas le collier;
Montbron, ce foudre de guerre,
En aura chez un faussaire;
Et Villars a ses aïeux
Au greffe de Condrieux.

Le marquis de Villars descendait d'un Villars, greffier de Condrieux en 1486 (voyez le *Mémoire pour le parlement contre les ducs et pairs*, à la suite de la *Vie privée de Louis XV*, tome I, p. 249, édition de Londres, 1781, et les *Mémoires de Maurepas*, tome I, p. 214). L'aïeul du marquis de Villars avait été gentilhomme ordinaire de Catherine de Médicis, charge qui donnait la noblesse; le petit-fils ne pouvait donc prouver que deux degrés de noblesse paternelle, et l'article XV des statuts de l'ordre exigeait que le candidat fût *gentilhomme de nom et d'armes de trois races paternelles pour le moins*. A l'égard du comte de Montberon, l'annotateur de la chanson qui vient d'être citée, dit qu'il était fils d'un avocat : cela n'est pas exact. Son père et son aïeul étaient gentilshommes ordinaires de la chambre; seulement on n'établit pas la jonction de leur famille avec celle du maréchal de Montberon, qui mourut en 1422. Voyez le P. Anselme, tome VII, p. 30. (*Note de l'édition de* 1818.) — Colbert, comme on le voit dans Moréri, prétendait descendre d'une maison originaire d'Écosse, établie en Champagne dans le treizième siècle.

9. « C'étoit un petit homme de mine chétive, d'esprit médiocre, mais tout tourné à faire, grand vanteur, parleur impitoyable, toutefois point malhonnête homme, assez bon officier et brave.... Il venoit de père en fils d'un chevalier de Montberon (*bâtard*), général des

1688 à Maulevrier Colbert[10], à Chazeron[11] et à Tessé[12], on doit bien être surpris que M. de Bussy ne le soit pas, et je suis assuré que les gens qui me connoissent le sont

finances en 1539, qui étoit son trisaïeul.... Il se fourra dans la confiance de Louvois, qui lui fit donner la seconde compagnie des mousquetaires, dont le Roi s'amusoit fort alors. Il devint lieutenant général et successivement gouverneur d'Arras, Gand, Tournai, Cambrai, et seul lieutenant général de Flandre, où il demeuroit toujours. M. de Louvois le fit chevalier de l'ordre en la promotion de 1688, où il mit tant de militaires et tant de gens de bas aloi.... Il s'avisa d'être médecin et chimiste; il mit un remède à la mode (*le café :* voyez plus haut, p. 281, note 3), qui tua la plupart de ceux qui en usèrent, tous par des cancers. Il lui en vint un à la main dont il mourut aussi (*en* 1708). » (*Mémoires de Saint-Simon*, tome VI, p. 179 et 180.)

10. Édouard-François Colbert, comte de Maulevrier, frère du ministre, lieutenant général depuis 1676, gouverneur de Tournai en 1682. Il avait épousé Marie-Madeleine de Bautru, fille du comte de Serrant le chancelier de Monsieur. Il mourut le 31 mai 1693, et sa femme le 10 mars 1700. Voyez Saint-Simon, tome I, p. 41. On fit à l'occasion de la nomination de Maulevrier comme chevalier de l'ordre les couplets suivants :

Profitez mieux, Monsieur Colbert,
Du bel exemple de Fabert :
Refusant l'ordre qu'on lui donne,
Il acquit par un noble aveu
Bien plus d'éclat à sa personne,
Que ne vous donne un cordon bleu.

Il étoit brave comme vous,
Il étoit tout percé de coups,
Et de plus maréchal de France;
Mais comme vous fils de marchand,
Plus sincère sur sa naissance,
Il refusa modestement.

11. François de Monestay, marquis de Chazeron, lieutenant général des armées du Roi et du Roussillon. (*Note de l'édition de* 1818.) Il était aussi gouverneur de Brest, et mourut en 1719.

12. René, sire de Froulai, comte de Tessé, maréchal de France en 1703. Il mourut le 30 mai 1725, âgé d'environ soixante-quatorze ans. Il avait épousé le 10 juin 1674 Marie-Françoise Auber, fille unique d'Antoine, baron d'Aunay, et de Françoise de Villette, morte

aussi. Je n'en demande pas davantage, ma chère cousine; car je ne veux que ce que je puis. 1688

Je ne trouve pas étrange qu'on parle plus en France de la promotion qu'on va faire, que des affaires d'Angleterre. Il faut avoir bien de la pitié de reste, pour en donner aux malheurs des princes étrangers, quand on en a besoin pour soi-même, ou qu'on est occupé des soins de sa fortune. Quand le maréchal de Schomberg est dans les intérêts du prince d'Orange contre ceux des rois à qui il a tant d'obligation, c'est par un principe de religion qui dispense de la plus exacte reconnoissance.

A CORBINELLI.

Si je ne vous écrivois pas dans la même lettre que j'écris à Mme de Sévigné, Monsieur, je vous ferois un duplicata de ce que je lui mande sur le chapitre des chevaliers; mais vous le verrez comme elle. Cependant je ne grossirai point le nombre des mécontents : je suis trop glorieux pour me plaindre.

J'admire tout comme vous, pourvu que votre admiration ne soit qu'un étonnement, et dans ce sens-là j'admire qu'on se fasse une affaire de changer les noms aux terres qui peut-être dans trente ans ne seront plus à la race qui a fait ces changements[13].

le 30 mars 1709. « C'étoit, dit Saint-Simon (tome I, p. 342 et 343), un homme fort bien et fort noblement fait, d'un visage agréable, doux, poli, obligeant, d'un esprit raconteur et quelquefois point mal, au-dessous du médiocre, si on en excepte le génie du courtisan et tous les replis qui servent à la fortune, pour laquelle il sacrifia tout.... Il avoit le riche gouvernement d'Ypres, et quantité de subsistances; son bien d'ailleurs étoit fort court, et sa femme, qu'il tint toujours au Mans, ne lui servit de rien, n'étant pas propre à en sortir. Il étoit cousin germain de M. de Lavardin, chevalier de l'ordre en même promotion pendant son ambassade de Rome, par sa mère, petite-fille du maréchal de Lavardin. »

13. Voyez ci-dessus, p. 313, l'apostille de Corbinelli. — Tout ce

1685

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

MADAME de Meckelbourg et vous avez raison, Madame, de condamner la fantaisie de M. de Luxembourg; cela ne lui donne ni profit ni aucun nouvel honneur, et il pouvoit fort bien faire appeler son fils duc de Montmorency, puisqu'il est duc, et que son nom est Montmorency, tout cela sans compter l'inconvénient des cerises et des nourrices.

Je ne doute pas que Jeannin ne soit plus content de n'avoir plus ce fou à garder, que fâché de voir sa branche de Castille[14] perdue.

Je ne compte pas pour beaucoup la succession de Manicamp; mais il n'en faut pas croire Mme de Montataire, qui est aujourd'hui notre partie. Mes enfants ont de quoi ne m'être plus tant à charge, mais ce n'est pas contentement; j'ai encore à demander au Roi quelque chose dont je fais plus de cas que d'un ruban.

Je suis persuadé que vous voudriez bien que je fusse tout ce que je devrois être; car outre que l'amour-propre y trouveroit son compte, vous m'aimez assurément, et sur cela j'ai toute la reconnoissance que je dois.

paragraphe, dont on n'avait publié avant nous que les quatorze premiers mots, a été effacé avec le plus grand soin dans le manuscrit; toutefois notre lecture ne nous laisse aucun doute.

14. Il paraît que Jeannin se flattait d'être issu d'une branche bâtarde des rois de Castille : « La folie des Castille depuis cela (*depuis le mariage de Pierre avec la fille du président Jeannin : voyez tome III, p.* 151, *note* 1) a été grande, avec leur vision de venir d'un bâtard de Castille, et ils ne sauroient nommer leur bisaïeul, ni dire qui il étoit. » (Tallemant des Réaux, tome III, p. 196.) « La postérité masculine de cette *maison*, qui de la rue Saint-Denis avait élevé ses vues jusqu'au trône de Castille, finit avec Marie-Louise-Christine.... (*fille du marquis de Montjeu*), mariée en 1705 à Anne-Marie-Joseph de Lorraine, prince d'Harcourt, dont les deux filles ont été duchesses de Bouillon et de Richelieu. » (M. Paulin Paris, même tome, p. 202.)

Je ne vous oublierai pas à notre prélat; nous redoublons tous les jours de chaleur l'un pour l'autre. 1688

1107. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE GRIGNAN.

Le même jour que j'écrivis cette lettre, j'écrivis celle-ci à Mme de Grignan.

A Chaseu, ce 18e décembre 1688.

J'ai vu avec plaisir, Madame, le nom de M. de Grignan dans la liste des chevaliers de l'ordre qu'on va faire. Celui-là ne m'a pas surpris, comme ont fait beaucoup d'autres. Je crois aussi, par la même raison, que vous avez été bien étonnée de n'y pas voir le mien. Je vous dirai sur cela, Madame, qu'après ce qui m'arriva à la promotion des chevaliers de 1662, je m'étois consolé de n'être pas chevalier de l'ordre, ne pouvant faire autre chose que de m'en consoler. Il est vrai que cette dernière promotion a renouvelé mon chagrin, et ce qui l'a rendu même un peu plus cuisant, c'est que le Roi venoit de faire en vingt et quatre heures deux grâces à mes enfants[1], sur la lettre que je m'étois donné l'honneur de lui écrire : cela avoit un peu relevé mes espérances pour les grâces, et m'a rendu aujourd'hui plus sensible à la privation de celle-ci. Cependant comme je suis fait aux adversités, j'ai bientôt voulu ce que Dieu et le Roi vouloient. Je vous dis tout ceci, Madame, parce que je sais l'intérêt que vous me faites l'honneur de prendre à ce qui me touche, et ne doutant pas que vous n'ayez été fâchée pour

Lettre 1107. — 1. Voyez ci-dessus, p. 243 et 244, la lettre du 3 novembre, et la note 5.

1688 l'amour de moi, vous ne soyez[2] bien aise de voir l'effet de ma philosophie et de mon christianisme. Pour moi, je vous dirai encore une fois que la justice qu'on fait à M. de Grignan en cette rencontre m'a donné beaucoup de joie; et que je serois bien plus content, si c'étoit un honneur dont vous pussiez porter des marques aussi bien que lui, car personne ne vous honore, ne vous estime et ne vous aime plus que je fais. Vous auriez un compliment de ma fille de Coligny, Madame, si elle n'étoit au lit pour une fluxion terrible sur les yeux; mais elle vous assure ici qu'elle est aussi aise de vos honneurs que moi.

Je vous supplie de faire voir ici à M. de Grignan les assurances de mes très-humbles services.

---

*1108. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT.

Dimanche 19e décembre 1688.

Je vous rends mille grâces, ma très-chère Madame, de vouloir bien vous détourner pour moi de cette triste pente que vous donne la pensée de la cérémonie des chevaliers. Comme je connois votre sensibilité et la délicatesse de votre imagination, je comprends que c'en est assez pour vous de songer à ce qui se passa il y a vingt-sept ans[1], pour renouveler en vous ce qui ne s'en éloigne jamais. Je veux donc bien vous être doublement obligée de votre

2. Nous reproduisons le texte plus qu'embarrassé de cette phrase, tel que le donnent le manuscrit et la première édition (1697). On l'avait ainsi corrigé dans l'impression de 1818 : « .... à ce qui me touche, ne doutant pas que si vous en avez été fâchée.... vous ne soyez, etc. »

Lettre 1108 (revue sur l'autographe). — 1. Le comte de Guitaut, mort à Paris le 27 décembre 1685 (Dangeau, tome I, p. 270), avait été chevalier de l'ordre de la promotion de 1662.

compliment, qui est, pour le mieux nommer, une vraie marque de votre amitié, qui m'est fort chère. Vous êtes heureuse de n'être point ici, puisque tout ce qu'on y dit vous donneroit du chagrin. Car c'est un tel débordement de paroles sur ce sujet, et des contents et des malcontents, et de tout ce qui se dit dans ces occasions, qu'à peine les affaires d'Angleterre et de Rome ont-elles pu les interrompre. Enfin le mois de janvier finira tout; et pour finir aussi vos affaires avec votre cher neveu, j'espère que nous vous reverrons ici; je le souhaite, ma chère Madame. J'ai dit à un homme[2] dont le mérite me touche infiniment, et à qui on ne ment point, les sentiments que j'ai pour vous; vous êtes trop heureuse de vivre sous sa conduite; et pour y mourir, je vous assure que c'est la plus sainte et la plus délicieuse chose du monde. Ce dernier épithète[3] vous surprend; mais je ne m'en dédis point. Oui, c'est une chose délicieuse que de voir une mort où il n'est uniquement question que de Dieu, où les affaires temporelles et même les remèdes et l'espérance de guérir n'a point de part, et où l'on entend dire à un malade tout ce que la religion bien entendue et la charité peut inspirer à un homme fort éclairé, et voir aussi un homme mourant, tout détaché des choses de la terre, et ne s'occuper, ni respirer que Jésus-Christ, et lui demander miséricorde jusqu'au dernier soupir, avec un amour ardent et une crainte pleine de confiance. J'avoue, Madame, que je n'avois rien vu de pareil : on ne meurt point ainsi dans les autres quartiers de Paris. Je n'oublierai jamais cette mort, et je serois très-fâchée de ne l'avoir point vue. Dieu me fasse la grâce

1688

2. L. Marcel, curé de Saint-Jacques du Haut-Pas. Voyez plus haut, p. 274, fin de la note 24.

3. Tel est le texte de l'autographe. Le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 dit, à l'article *Épithète :* « Quelques-uns le font masculin. »

1688 de m'en souvenir en temps et lieu! Vous savez bien que c'est de la mort de mon pauvre oncle de Saint-Aubin que je veux parler, et de son admirable curé.

Je suis tout à fait touchée de l'état de Mlle de Lestrange[4]; elle est heureuse d'être avec vous, et vous en vérité, Madame, d'être avec elle. Comment ferez-vous s'il faut vous séparer? j'y prends trop d'intérêt pour ne pas souhaiter d'en être instruite, au moins par le faubourg Saint-Jacques. Je ne manquerai pas d'envoyer vos compliments en Provence, où vous êtes fort honorée. Le petit marquis est revenu. Si vous aviez vu la violente contorsion que cet éclat de bombe fit à son épée, et combien il s'en est peu fallu qu'il n'ait été tué, vous admireriez l'adresse et la justesse de la main qui a mesuré ce coup. M. de Grignan ne viendra point : il est du nombre de ceux qui sont excusés, parce qu'ils sont dans le service. On lui enverra cet aimable cordon bleu qui sied si bien. Je suis toute à vous, ma très-chère Madame.

La M. de Sévigné.

1109. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, lundi 20e décembre.

Est-il possible, ma très-chère, que j'écrive bien? cela va si vite; mais puisque vous en êtes contente, je n'en

4. Voyez tome III, p. 225, note 6. Nous trouvons Mlle de Lestrange mentionnée l'année suivante dans le *Journal* de Dangeau : « Le Roi a donné une pension à Mlle de Lestrange, qui demeurera chez Mme de Miramion. » (*Mercredi* 5 *octobre* 1689.) Et (le jeudi 2 octobre 1694) en annonçant sa mort chez Mme de Noailles, il ajoute : « Il y a longtemps que Mlle de Lestrange vivoit dans une grande retraite et dans une grande dévotion. »

demande pas davantage. Vous aurez, avec un peu de patience, tout ce que vous desirez. M. de Grignan ne viendra point; il recevra le cordon bleu[1], et la croix au bout. Si les autres absents sont faits chevaliers par un ancien chevalier[2], on demandera que Monsieur l'Archevêque fasse cet honneur à son cher neveu[3]; sinon ce sera à votre premier voyage, et le cordon en attendant. Enfin vous ferez comme les autres, et vous recevrez vos instructions; vous n'avez donc rien à faire qu'à attendre paisiblement[4]. 1688

Comment êtes-vous avec Monsieur d'Aix? il m'a tant louée, à ce que vous me mandez, que je n'oserois vous dire que je voudrois qu'il ne fût point chagrin contre vous tous; mais en général vous savez, et Monsieur le Coadjuteur aussi, combien l'on hait en ce pays-ci les démêlés des provinces : cela s'appelle *éplucher des écrevisses*[5].

Pour votre enfant, Monsieur le chevalier tâche de lui apprendre à être un homme avec une tête, voyant[6] les grands inconvénients qui arrivent de n'en avoir pas. Il ne tiendra pas à nous qu'en votre absence il n'apprenne tout ce qu'il ne sait pas encore; et cependant il n'en est pas moins aimé, et baisé et caressé, car c'est sa destinée d'être parfaitement aimé[7]. Nous ne lui apprendrons pas aussi à être ingrat, et à ne pas aimer la plus aimable et la meilleure de toutes les mères sans exception.

Lettre 1109. — 1. « Et le Roi vous donnera et vous enverra le cordon bleu. » (*Édition de* 1754.)

2. Le texte de 1754 ajoute : « comme on le dit. »

3. « Reçoive son cher neveu. » (*Édition de* 1754.)

4. Ce dernier membre de phrase : « vous n'avez, etc., » est donné seulement par l'impression de 1737.

5. Voyez plus haut, p. 75, note 9.

6. « Lui faisant voir. » (*Édition de* 1754.)

7. « Il n'en est pas moins baisé et caressé; sa destinée est d'être parfaitement aimé. » (*Ibidem.*) — La phrase suivante manque dans cette édition.

1688 Je soupai hier chez la duchesse du Lude avec Mme de Coulanges, le premier président de la cour des aides[8], le Troyen[9], et la maréchale de Créquy. Elle me fit plaisir, je l'avoue, en me disant qu'elle savoit que votre fils s'étoit acquis bien de l'honneur dans cette première campagne; qu'elle le savoit d'un endroit non suspect, et que non-seulement pour la hardiesse, pour le sens froid, il s'étoit distingué, mais encore pour la sagesse, s'étant retiré[10] de certaines parties trop gaillardes, sans faire le Caton, ni sans se faire haïr; et que ces commencements étoient admirables; qu'elle s'en réjouissoit avec vous et avec moi. Ces louanges en détail, et appuyées d'une personne qui n'est point flatteuse, m'ont paru dignes de vous être mandées.

Nous tînmes hier chapitre chez Mme de Lavardin, toutes les veuves, et Mlle de la Rochefoucauld, reçue dans le corps, comme je vous ai dit[11]; il sembloit que nous ne fussions assemblées que pour parler de vous et vous célébrer. Vous connoissez la solidité des tons de Mme de Lavardin : nous y demeurâmes encore d'accord sur la chose présente, que chacun conservoit sa place, les grands sans être rabaissés, et les autres sans être rehaussés, au contraire.

M. de Grignan fait fort bien de triompher sur les louanges que je lui donne touchant cette première campagne de son fils : il n'en sait pas encore tout le prix;

8. Nicolas le Camus.

9. Les deux mots : *le Troyen* (c'est-à-dire l'évêque de Troyes Chavigny), manquent dans le texte de 1754. Voyez tome IV, p. 358, note 3.

10. « Cette dernière me fit plaisir, je vous l'avoue, en me disant, après bien des compliments pour vous, que votre fils s'étoit acquis bien de l'honneur dans cette dernière campagne; qu'elle le savoit d'un endroit non suspect, et que non-seulement pour la hardiesse et pour le sens froid, mais pour la sagesse, il s'étoit distingué, s'étant retiré, etc. » (*Édition de* 1754.)

11. Voyez ci-dessus, p. 226, note 21.

jamais il n'a mieux pensé; mais pourquoi entend-il des tons ironiques sur les louanges que je lui donne? Quoi? moi, je serois capable d'imaginer que tout ce qu'il pense et tout ce qu'il a jamais pensé ne fût pas admirable [12]! Je me plains à mon tour, et en attendant que cette querelle soit vidée, je l'embrasse de tout mon cœur. Voilà ce qui nous l'a gâté; car malgré tant d'orages et tant de naufrages [13], on l'aime toujours. 1688

Mme de Broglio [14] croit qu'elle s'en va demeurer avec vous, parce qu'elle va en Languedoc. Nous ne savons point encore la destinée de la Trousse, nous n'en sommes point en peine : il sera le plus joli des chevaliers [15]; je le verrai chez lui. Si M. de Grignan avoit été de la cérémonie, j'aurois souhaité de la voir pour être témoin de sa parfaite bonne mine.

Le roi d'Angleterre est toujours trahi, même par ses propres officiers : il n'a plus que M. de Lauzun [16] qui ne le quitte point. Il y aura un parlement : on espère à un tiers parti, qui ne voudra point du prince d'Orange. Le petit prince est en sûreté jusqu'ici à Portsmouth [17]. Que dites-vous de cette nation angloise [18]?

12. « Je serois capable de ne pas trouver admirable tout ce qu'il pense et tout ce qu'il a jamais pensé! » (*Édition de* 1754.)

13. « Tant d'orages et de naufrages. » (*Ibidem.*)

14. Voyez ci-dessus, p. 332, note 17.

15. Le marquis de la Trousse était compris dans la dernière promotion.

16. Lauzun, comme le dit plus loin Mme de Sévigné (p. 352), était depuis cinq ou six semaines en Angleterre.

17. C'était un faux bruit : voyez ci-après la lettre du 24 décembre, p. 351.

18. L'édition de 1818 donne ici un billet de Mme de Sévigné au président de Moulceau, qui est daté du 22 décembre, sans indication d'année. Nous le renvoyons à la fin de la *Correspondance*, parmi les lettres de date incertaine.

1688

1110. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce mercredi 22e décembre.

Vous êtes si vive au milieu de nos cœurs, ma chère fille, et toutes nos actions, nos pensées roulent si fort sur vous, et comme vous disiez, nous sommes tellement assemblés en votre nom, que nous ne pouvons souffrir de ne plus voir entrer cette chère Comtesse, que nous aimons si passionnément : je parle en communauté, car votre enfant sent fort bien votre absence et le malheur de ne vous point voir. Je lui dis sans cesse de profiter du solide bonheur d'avoir un oncle comme le chevalier; nous causons avec lui fort utilement : il y a bien de petites choses qu'il faut encore lui apprendre pour le manége de la société et de la conversation. Quand il retombe quelquefois ou à être distrait, ou à faire des questions mal placées, je me souviens de la fable de *la Chatte* qui devint femme[1] : elle s'échappoit quelquefois quand elle voyoit passer une souris; aussi le marquis, qui est un homme, laisse quelquefois voir un moment qu'il est enfant; car, de bonne foi, ne devroit-il pas entrer présentement à l'académie? et voyez tout ce qu'il a fait. Il est assurément fort joli et fort changé : je l'embrasse[2] fort souvent, vous êtes mon prétexte; car je le prends quelquefois en trahison, et je lui explique d'où cela vient. Mme de la Fayette, chez qui son oncle l'a mené, en est fort contente. Je le mènerai chez Mme de Lavardin, qui n'a pas voulu vous faire un compliment

Lettre 1110. — 1. Voyez dans la Fontaine la fable XVIII du livre II, *la Chatte métamorphosée en femme*.

2. La fin de cette phrase depuis : « je l'embrasse, » et la phrase suivante, manquent dans le texte de 1737.

par excès d'estime et d'amitié; celles qui en ont fait[3] vous aiment aussi : tout est bon. 1688

Vous aurez vos ordres[4], et votre cordon avec la croix, comme les autres; vous serez tous traités également, soit qu'un chevalier vous donne l'ordre, soit qu'on vous permette de le porter en attendant là réception[5]; vous n'avez qu'à vous donner un peu de patience. La lettre du ministre n'est point du tout un congé; enfin nous serions fâchés de voir M. de Grignan dans les circonstances présentes; car tout est si brouillé du côté de l'Angleterre, que chacun demeure à son poste. Les contre-temps des lettres vous ont empêchés de prendre d'abord une bonne résolution.

Vos prélats vous ont quittée. J'admire toujours également celui qui fait bâtir, et celui qui n'achève point son bâtiment[6]; mais ce dernier est plus insupportable, ayant commencé, de ne vouloir pas achever, et de laisser tout ce désordre dans votre château. Cela nous impatiente et donne la goutte : cette goutte n'est point considérable ni fort douloureuse; mais c'est une lanternerie[7] et une foiblesse qui empêche d'aller à Versailles, comme si elle étoit plus considérable. Nous vous envoyons des vers de Mme Deshoulières[8], que vous trouverez bien faits.

3. « Celles qui vous en ont fait. » (*Édition de* 1754.)
4. « Vos instructions. » (*Ibidem.*)
5. « Avant la réception. » (*Ibidem.*)
6. Voyez plus haut, p. 228, note 7.
7. Voyez tome VII, p. 452, note 22.
8. Mme Deshoulières, née vers 1633 ou 1634, mourut en février 1694. C'est dans les douze dernières années de sa vie qu'elle composa ses meilleures poésies. Elle en avait publié au commencement de 1688 un premier recueil, dont l'Achevé d'imprimer est du 30 décembre 1687. Dans le temps où elle mourut, elle en préparait un second, que sa fille fit paraître en 1695. Nous avons d'elle une *Épître à Madame de Maintenon*, qui porte la date de 1688, et une *au duc de Montausier*, qui fut imprimée à part cette même année.

1688 Vous ai-je dit que Sanzei[9] a une petite chambre en ce quartier? Il va quelquefois à Versailles, il mange chez Mme de Coulanges; car au lieu de votre bonne table, où vous nous avez si bien nourris, nous ne sommes plus que de petites miettes réunies. Il aura une lieutenance de dragons; il a été à la tranchée comme les autres, il est content. Mais sans vous flatter, les fées ont soufflé sur toute la campagne du marquis: il a plu à tout le monde, et par sa bonne contenance dans le péril, et par sa conduite gaie et sage; il n'y a qu'une opinion sur son sujet. Cette contusion étoit le dernier don de la dernière fée, car elle a tout fini: c'est ce qui s'appelle la plume de l'oiseau, ou le pied du cerf.

M. d'Avaux[10] doit être arrivé. L'abbé de Guénégaud avoit pleuré Mme de Mesmes avant qu'il se fût mis à bégayer[11]. Mme de Fontenilles[12] est à Sainte-Avoie[13], vis-à-vis de chez elle; elle y est quasi toujours avec ses frères. Mme de Saint-Géran est accouchée d'une petite

9. Il étoit fils d'une sœur de M. de Coulanges. (*Note de Perrin.*) — Il fut fait capitaine de dragons en 1690 et colonel au mois de novembre 1695. — Dans le texte de 1754, cet alinéa commence simplement ainsi : « Sanzei va quelquefois à Versailles, etc. »

10. Jean-Antoine de Mesmes, comte d'Avaux, nommé depuis ambassadeur extraordinaire auprès de Jacques II, roi d'Angleterre : il revenoit de son ambassade de Hollande. (*Note de Perrin*, 1754.) — Voyez tome II, p. 56, note 19.

11. Voyez la lettre du 8 décembre précédent, p. 309.

12. Voyez la lettre du 8 octobre précédent, p. 200, note 14. — Cette phrase sur Mme de Fontenilles n'est que dans l'édition de 1737; celle qui termine la lettre n'est également que dans cette édition.

13. Couvent fondé en 1228 en l'honneur de sainte Hedwige ou Avoie, et qui fut occupé en 1623 par des ursulines. L'hôtel de Mesmes, situé vis-à-vis du couvent, avait été bâti par le connétable de Montmorency. Voyez l'*Histoire de Paris*, par M. Lavallée, tome II, p. 114 et 115. — Une sœur de Mme de Fontenilles, Judith-Amasie de Mesmes, entra aux Ursulines de Sainte-Avoie en 1693.

fille ; cela ne valoit pas la peine de s'y mettre [14]. Adieu, mon enfant : je vous embrasse tendrement. 1688

IIII. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce vendredi 24e décembre.

Le[1] marquis a été seul à Versailles, ma chère fille ; il s'y est fort bien comporté ; il a dîné chez M. du Maine, chez M. de Montausier[2], soupé chez Mme d'Armagnac, fait sa cour à tous les levers, à tous les couchers. Monseigneur lui a fait donner le bougeoir[3] ; enfin le voilà jeté dans le monde, et il y fait fort bien. Il est à la mode, et jamais il n'y eut de si heureux commencements ni une si bonne réputation ; car je ne finirois point, si je voulois vous nommer tous ceux qui en disent du bien. Je ne me console point que vous n'ayez pas le plaisir de le voir et de l'embrasser, comme je fais tous les jours.

Mais ne semble-t-il pas, à me voir causer tranquillement avec vous, que je n'aie rien à vous mander? Écoutez, écoutez, voici une petite nouvelle qui ne vaut pas la peine d'en parler. La reine d'Angleterre et le prince de Galles, sa nourrice et une remueuse[4] uniquement, seront

14. Elle était mariée depuis vingt et un ans. — La petite fille, dont Mme de Sévigné annonce ici la naissance, se fit religieuse.

Lettre IIII (revue en très-grande partie sur une ancienne copie). — 1. Ce premier alinéa n'est pas dans notre manuscrit.

2. Le duc de Montausier était alors premier gentilhomme et maître de la garde-robe du Dauphin. — Mme d'Armagnac (Catherine de Neufville) était femme du grand écuyer.

3. Voyez plus haut, p. 209, note 2.

4. « On appelle ainsi la femme qui a soin de remuer (*c'est-à-dire*

1688 ici incessamment[5]. Le Roi leur a envoyé ses carrosses sur le chemin de Calais, où elle arriva[6] mardi dernier, 21e de ce mois, conduite par M. de Lauzun. Voici le détail que M. Courtin, revenant de Versailles, nous conta hier chez Mme de la Fayette. Vous[7] avez su comme M. de Lauzun se résolut, il y a cinq ou six semaines, d'aller en Angleterre : il ne pouvoit faire un meilleur usage de son loisir. Il n'a point abandonné le roi[8], pendant que tout le monde le trahissoit et l'abandonnoit. Enfin, dimanche dernier, 19e de ce mois, le roi, ayant pris sa résolution[9], se coucha avec la reine, chassa tous ceux qui le servent encore; et une heure après se relève, et dit à un valet de chambre qu'il fît entrer[10] un homme qu'il trouveroit à la porte de l'antichambre; c'étoit M. de Lauzun. Il lui dit : « Monsieur, je vous confie[11] la reine et mon fils; il faut tout hasarder et tâcher de les conduire en France. » M. de Lauzun le remercia, comme vous pouvez penser; mais il voulut mener avec lui un gentilhomme d'Avignon, nommé Saint-Victor, que l'on connoît, qui a beaucoup de courage et de mérite. Il vint, il prit le petit

de changer de langes et de nettoyer) l'enfant d'un prince, d'un grand seigneur. » (*Dictionnaire de l'Académie de* 1694.) — Ces deux femmes, dit Macaulay (chapitre IX, tome III, p. 345), étaient des étrangères, sachant à peine parler anglais.

5. « Au premier jour. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

6. « Où cette reine arriva. » (*Ibidem.*)

7. La lettre commence ici dans les deux impressions de Rouen et de la Haye (1726).

8. « Le roi d'Angleterre. » (*Édition de* 1754.)

9. « Qui avoit pris sa résolution. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

10. « Se releva pour ordonner à un valet de chambre de faire entrer, etc. » (*Ibidem.*) — Notre manuscrit seul donne *se relève;* dans l'édition de Rouen, il y a *se releva*, et dans celle de la Haye *il se releva.*

11. « Le roi lui dit : « Je vous confie, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

prince dans son manteau, qu'on disoit être[12] à Portsmouth, qui étoit caché[13] dans le palais. M. de Lauzun donna la main à la reine : vous pouvez jeter un regard sur l'adieu qu'elle fit au roi; et suivis de ces deux femmes[14] que je vous ai nommées, ils allèrent dans la rue prendre un carrosse de louage. Ils se mirent ensuite dans un petit bateau le long de la rivière, où ils eurent un si gros temps, qu'ils ne savoient où se mettre[15]. Enfin, à l'embouchure de la Tamise, ils se mirent dans un yacht[16], M. de Lauzun auprès du patron, en cas que ce fût un traître, pour le jeter dans la mer. Mais il ne croyoit mener que des gens du commun, comme il en passe souvent; il ne songea qu'à passer[17] tout simplement au milieu de cinquante bâtiments hollandois, qui ne regardoient 1688

12. « .... et de mérite. Ce fut Saint-Victor qui prit dans son manteau le petit prince, qu'on disoit qui étoit, etc. » (*Édition de* 1754.) — Dans l'impression de la Haye : « il prit dans son manteau le petit prince. »

13. Dans toutes les impressions : « et qui étoit caché. »

14. « Des deux femmes. » (*Édition de* 1737.) — Ce membre de phrase : « et suivis de ces deux femmes que je vous ai nommées, » manque dans le texte de la Haye (1726).

15. « Où ils essuyèrent un fort gros temps. » (*Édition de* 1737.) — « Où ils essuyèrent un si gros temps, qu'ils ne savoient où se mettre. » (*Édition de* 1754.) — Cette fin de phrase et le commencement de la phrase suivante ont été omises par le copiste dans notre manuscrit, où la suite a été ainsi défigurée : « .... le long de la rivière, où ils se mirent dans y yac. »

16. « Ils entrèrent dans un yacht. » (*Édition de* 1754.) — C'est à Gravesend qu'ils s'embarquèrent. Ils y trouvèrent lord Powis et sa femme et trois officiers irlandais. Saint-Victor retourna à Whitehall pour porter au Roi la nouvelle de l'embarquement. Voyez Macaulay à l'endroit cité plus haut, note 4, et le *Journal* de Dangeau, au 29 décembre.

17. « Mais le patron, qui ne croyoit mener que des gens du commun, comme il en passe fort souvent, ne songeoit qu'à passer, etc. » (*Édition de* 1737.) — « Mais comme le patron ne croyoit mener que des gens du commun, ce qui lui arrive fort souvent, il ne songea qu'à passer, etc. » (*Édition de* 1754.)

1688 pas seulement[18] cette petite barque; et ainsi protégée du ciel, et à couvert de sa mauvaise mine, elle aborda heureusement à Calais, où M. de Charost la reçut[19] avec tout le respect que vous pouvez penser. Le courrier arriva hier à midi au Roi, qui conta toutes ces particularités; et en même temps on donna ordre[20] aux carrosses du Roi d'aller au-devant de cette reine, pour l'amener à Vincennes, que l'on fait meubler[21]. On dit que Sa Majesté ira au-devant[22]. Voilà le premier tome du roman, dont vous aurez incessamment la suite.

On vient de nous assurer que pour achever la beauté de l'aventure, M. de Lauzun, après avoir mis la reine et le prince en sûreté entre les mains de M. de Charost, a voulu retourner en Angleterre avec Saint-Victor[23], pour courir la triste et cruelle fortune du roi[24]. J'admire l'étoile de M. de Lauzun, qui veut encore rendre son nom éclatant, quand il semble qu'il soit tout à fait enterré. Il avoit porté vingt mille pistoles au roi d'Angle-

18. « Qui ne regardoient seulement pas. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

19. « Reçut la reine. » (*Édition de* 1754.) — Les mots : « et à couvert de sa mauvaise mine, » ne sont pas dans l'impression de la Haye (1726). — Le duc de Béthune-Charost, qui était, comme nous l'avons dit, lieutenant général au gouvernement de Picardie, était en même temps gouverneur de la ville et citadelle de Calais, fort de Nieulay et pays reconquis.

20. « On donne ordre. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

21. « Le Roi, dit la *Gazette* du 31 décembre, a fait meubler le château de Vincennes pour loger la reine et le prince de Galles; et Sa Majesté a nommé des officiers de sa maison pour les servir. Le marquis de Beringhen, premier écuyer, est allé à Boulogne, avec quatre carrosses du Roi, pour les amener. »

22. « Au-devant d'elle. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

23. Voyez plus haut, note 16, et ci-après, note 27.

24. « De ce roi. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — A la même ligne, l'impression de la Haye (1726) a, par erreur, *couvrir*, au lieu de *courir*.

terre. En vérité, ma bonne[25], voilà une jolie action, et d'une grande hardiesse; et ce qui la rend parfaite[26], c'est d'être retourné dans un pays[27] où, selon toutes les apparences, il doit périr, soit avec le roi, soit par les Anglois, du coup qu'il leur vient de faire[28]. Je vous laisse rêver sur ce grand événement, et je vous embrasse avec une sorte d'amitié et d'attachement qui n'est pas ordinaire, et que vous méritez[29]. 1688

25. Tel est le texte de l'édition de Rouen (1726). Les mots : « ma bonne, » manquent dans notre manuscrit, qui omet très-souvent ces sortes d'incises. Dans l'impression de la Haye on lit : « ma chère bonne ; » dans celle de 1737 : « ma chère fille ; » enfin, dans celle de 1754 : « ma fille. »

26. « Et ce qui l'achève. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

27. Lauzun ne retourna pas en Angleterre, mais rentra dans les bonnes grâces de Louis XIV. Voyez Saint-Simon, tome XX, p. 53 et suivantes; Dangeau, à la date du 23 décembre 1688; et les *Mémoires de la cour de France*, par Mme de la Fayette, tome LXV, p. 53 et suivantes.

28. « Où, selon toutes les apparences, les Anglois doivent se ressentir du coup qu'il leur vient de faire. » (*Édition de la Haye*, 1726.) La lettre finit là dans cette édition; dans celle de Rouen, la phrase est ainsi : « où, selon toutes les apparences, il doit périr parmi les Anglois du coup qu'il leur vient de faire ; » et ce qui suit n'appartient plus à notre lettre, mais est un fragment rapporté ici de celle du 3 janvier suivant (voyez ci-après, p. 379, note 33) : « et d'autant plus que l'on vient d'apprendre que le roi d'Angleterre a été pris, etc. » Dans les deux éditions de Perrin (1737 et 1754) : « où, selon toutes les apparences, il doit périr, soit avec le roi, soit par la rage qu'ils auront du coup qu'il leur vient de faire. »

29. « Je vous laisse rêver sur ce roman et vous embrasse (*dans l'édition de* 1737 : « et vous embrasse, ma chère enfant, ») avec une sorte d'amitié qui n'est pas ordinaire. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

1688

1112. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce 27e décembre.

Je[1] reçus votre lettre du 17e justement comme matines sonnoient pour aller aux Filles bleues à la messe de minuit. Si j'avois été bien sage, je ne l'aurois pas lue; mais il me fut impossible de m'en empêcher. Vous jugez bien que la veille de quatre fêtes, les commissions sont un peu retardées.

Vous faites fort bien de donner un habit et une cornette à cette jolie Pauline : il est impossible de s'en passer; mais en attendant je ne laisserois pas de l'avoir auprès de moi : elle ne sauroit être mieux, et je ne vois rien qui mérite que vous la lâchiez et l'envoyiez au grenier; c'est toujours Mlle de Grignan, ce nom est une parure; et dans la dépense que vous fait votre fils et sa compagnie, toute économie vous sied bien et à cette petite personne et à votre table et à votre train. Suivez sur cela vos justes résolutions, et croyez qu'il y a plus de grandeur d'en user ainsi, que de manquer à la chose principale, qui est votre petit capitaine, qui fait encore cinq cavaliers. Il est sur le chemin de Châlons, pour aller voir cette belle compagnie que vous lui avez faite. Il partit le jour de Noël pour aller coucher à Claye, et faire en passant la révérence à Livry; il reviendra dimanche. Le chevalier a mesuré tous ses jours; il a fait ses dévotions à la messe de minuit à Sainte-Catherine[2],

Lettre 1112 (revue en grande partie sur une ancienne copie). — 1. Ce premier alinéa et le commencement du second manquent dans les deux éditions de Perrin, où la lettre commence ainsi : « Savez-vous bien (*le texte de* 1737 *ajoute :* ma chère fille) que votre petit capitaine est sur le chemin de Châlons, etc. »

2. Sainte-Catherine de la Couture (*Culture*) était une église et un

mais de fort bon cœur et comme un honnête homme. 1688
Nous fîmes notre petit déjeuner le lendemain ; il lut avec plaisir M. le Tourneux[3]; il a un sérieux et une solidité qui plaît fort.

M. du Plessis est avec lui, toujours véritablement comblé et charmé [4] des marques de votre estime et de votre confiance : vous pouvez compter qu'il est entièrement à vous et y sera tant que vous voudrez[5]. Il me paroît, avec son audace[6] au chapeau et cette cravate noire, comme ce maréchal qui devint peintre par amour[7] : c'est bien l'amour aussi pour votre maison qui l'a fait devenir guerrier ; enfin il a du courage, de la hardiesse, et de toutes sortes d'autres vertus, pour en faire tout ce qu'il vous plaira. Voilà son chapitre épuisé ; celui du marquis ne l'est pas : vous le croyez gros, il ne l'est pas ; au contraire, sa taille est devenue plus fine par en bas ; il est crû ; mais en deux mois et demi, trouvez-vous que l'on croisse beaucoup? Il s'est passé tant de choses, ma chère enfant, depuis trois mois, qu'il nous semble qu'il y a trois ans. Enfin le temps assurément ne va point

couvent de la paroisse Saint-Paul, qui auparavant s'étaient appelés Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers. — La fin de l'alinéa, depuis : « il a fait ses dévotions, » ne se trouve que dans notre manuscrit.

3. On avait publié cette année même les *Principes et règles de la vie chrétienne*, ouvrage posthume de le Tourneux. Voyez la lettre du 11 novembre précédent, p. 257 et note 12.

4. Le texte de 1754 donne simplement : « toujours comblé. »

5. « Vous pouvez compter qu'il est entièrement à vous et à votre enfant. » (*Édition de* 1737.) — « .... entièrement à vous et à votre enfant, et qu'il y sera tant que vous voudrez. » (*Édition de* 1754.) — Toute la fin de l'alinéa, à partir d'ici, manque dans notre manuscrit.

6. « Nom que l'on donnait, du temps de Ménage, à une ganse qui servait à soutenir et à relever les bords du chapeau. » (*Dictionnaire de M. Littré.*)

7. Voyez tome II, p. 296 et note 4.

1688 comme quand nous étions ici ensemble. Soleri vous a représenté notre société, qui ne subsiste qu'en vous et pour vous; car vous êtes notre véritable lien; et ce joli portrait.... mais il ne dit jamais un mot, cela nous ennuie; vous êtes bien plus belle que lui, sans vous flatter. J'ai fait voir ce matin à la duchesse du Lude votre page d'écriture; elle en est bien contente : il lui falloit cela pour les amitiés qu'elle me fait tous les jours pour vous. Elle m'a menée après la messe chez l'abbé Têtu avec Aliot. Cet abbé ne dort point du tout; il est en vérité fort mal; cela passe les vapeurs ordinaires, et on ne peut le voir sans beaucoup de pitié; Mme de Coulanges et toutes ses amies en ont beaucoup de soin[8].

J'admire l'aigreur de Monsieur le Coadjuteur : par où méritez-vous ces duretés? N'avez-vous point raison de ne pas souhaiter que M. de Grignan vienne ici, et le bruit que vous avez fait à Paris a-t-il été mauvais pour votre famille? C'est comme quand je vous parlois de vos fontanges[9]. Je le gronderois bien, si j'étois avec lui, et ne lui laisserois pas passer de telles injustices. Il a des visions dont je suis ravie que vous ne soyez pas. Mon Dieu! qu'elles sont ridicules à les voir d'ici! Est-il possible qu'en étant sorti depuis si peu de temps, il l'ait si bien oublié? Tout cela sera plongé, s'il plaît à Dieu, dans le silence; c'est tout le mieux.

Vous répondez à merveilles sur votre cordon. M. de Mirepoix[10] épouse la fille de la duchesse de la Ferté, avec

8. « En ont des soins infinis. » (*Édition de* 1754.) — L'alinéa suivant n'est que dans notre manuscrit. Celui qui vient après se trouve aussi dans l'édition de 1754, sauf la première phrase; mais il est rejeté plus loin, avant celui qui commence par : « La cérémonie se fera, etc. » (p. 361.)

9. Voyez la lettre du 13 décembre précédent, p. 322.

10. Nommé comme son père (mort en mai 1687 : tome III, p. 514, note 2) Gaston-Jean-Baptiste de Lévis et de Lomagne, marquis de

cinquante mille petits écus[11] mal payés. Ce mariage s'est fait on ne sait comment. Mme de Mirepoix donne son fils, qui est grand parti[12], au plus médiocre de la cour : je veux voir ce que dit sur cela Mme du Puy-du-Fou[13]. 1688

On ne parle, ma chère bonne[14], que de la reine d'Angleterre : elle a prié qu'on la laissât un peu respirer à Boulogne, jusqu'à ce qu'elle eût des nouvelles du roi son mari, qui s'est sauvé d'Angleterre, et l'on ne sait encore là où il est[15]. Le Roi a envoyé trois carrosses à dix chevaux à cette reine, des litières, des pages, des valets de pied, des gardes et un lieutenant et des officiers[16]. Nous vous dirons tout cela dans la feuille du bon Bigorre[17]. M. de Lauzun doit être bien content de cette aventure, où il a montré de l'esprit, du jugement, de la conduite, du courage, et enfin il a trouvé le chemin[18] de Versailles

Mirepoix, maréchal de la Foi, etc. Il mourut à l'âge de trente-neuf ans, en 1699, sans enfants de Marie-Angélique de Saint-Nectaire, fille de Henri duc de la Ferté et de Marie-Isabelle-Gabrielle-Angélique de la Mothe-Houdancourt, qui mourut le 31 mars 1713, à l'âge de trente-cinq ans. Leur mariage fut célébré le 16 janvier suivant. Voyez Saint-Simon, tome II, p. 292 et 293, et le *Mercure* de janvier 1689, p. 249 et suivantes.

11. « Cinquante petits mille écus. » (*Édition de* 1754.)

12. « Qui est un grand parti. » (*Ibidem.*)

13. Madeleine de Bellièvre, marquise du Puy-du-Fou (tome II, p. 53, note 6), mère de Madeleine du Puy-du-Fou, marquise de Mirepoix (*future belle-mère de Mlle de la Ferté :* tome III, p. 544, note 2), et de Marie-Angélique du Puy-du-Fou, seconde femme de M. de Grignan. (*Note de Perrin.*)

14. Les mots : « ma chère bonne, » manquent dans l'édition de 1754, et sont remplacés, dans celle de 1737, par : « ma chère fille. »

15. « Et l'on ne sait encore où il est. » (*Édition de* 1737.) — « Sans qu'on sache encore où il est. » (*Édition de* 1754.)

16. « Le Roi a envoyé à cette reine trois carrosses à dix chevaux, des litières.... des gardes, un lieutenant et des officiers. » (*Édition de* 1754.)

17. Voyez les premiers numéros de la *Gazette* de 1689; et sur l'abbé Bigorre, ci-dessus, p. 323, note 18.

18. « .... de cette aventure; il a montré de l'esprit.... et a trouvé

1688 en passant par Londres : cela n'est fait que pour lui. La princesse[19] est outrée de penser que le Roi en est content, et qu'il reviendra à la cour[20].

Monsieur le chevalier cause avec moi des affaires dont vous lui écrivez[21] : je crois que vous le voulez ainsi ; car vous savez ce que c'est que la confiance dans l'amitié. M. Coignet[22] avoit l'autre jour dans la tête de marier votre fils à la petite de Lamoignon[23], à qui M. Voisin[24]

enfin le chemin, etc. » (*Édition de* 1754.) — Le texte de 1737 est conforme à notre manuscrit; seulement, au lieu de : « et enfin il a trouvé, » il donne : « il a trouvé enfin. »

19. Mademoiselle. Lauzun avait été chassé par elle en 1684 (voyez ses *Mémoires*, tome IV, p. 509 et note, 510, et ceux de Saint-Simon, tome XX, p. 64). « S. M. envoya M. de Seignelay à Mademoiselle, pour lui dire qu'après les services que M. de Lauzun venoit de lui rendre, il ne pouvoit s'empêcher en aucune façon de le voir. Mademoiselle s'emporta et dit : « C'est donc là la reconnoissance de ce « que j'ai fait pour les enfants du Roi ! » Enfin elle fut dans une rage si épouvantable qu'elle ne la put cacher à personne. Un des amis de M. de Lauzun fut chargé de lui présenter une lettre de sa part : elle la prit, et la jeta dans le feu en sa présence ; mais cet ami la retira, et représenta à Mademoiselle que du moins elle la devoit lire ; mais Mademoiselle alla s'enfermer, et revint un moment après dans la chambre dire qu'elle l'avoit brûlée sans la lire. » (*Mémoires de la cour de France*, par Mme de la Fayette, tome LXV, p. 54.)

20. « Et qu'il le fera revenir à la cour. » (*Édition de* 1737.) — « Et qu'on le verra revenir à la cour. » (*Édition de* 1754.) — La lettre se termine ici dans notre manuscrit.

21. « Au sujet desquelles vous lui écrivez. » (*Édition de* 1754.)

22. Serait-ce l'abbé Coignet de Marmiesse, nommé une fois dans le *Journal* de Dangeau, au tome V, p. 126?

23. « Avec la petite de Lamoignon. » (*Édition de* 1754.) — Marie-Madeleine, fille de Chrétien-François de Lamoignon. Née le 6 février 1675, elle épousa le 13 avril 1693 Claude de Longueil, marquis de Poissy, fils aîné du président de Maisons, et mourut sans postérité, le 15 septembre 1694.

24. Le père de Mme de Lamoignon et d'un fils unique mort en 1685 (voyez tome VII, p. 469). Il mourut sous-doyen du conseil le 22 octobre 1693. « C'étoit, dit Dangeau à cette date, un des hommes de la robe le plus riche. » Saint-Simon parle de lui à pro-

donne cent mille écus, en attendant mieux : le chevalier[25] aime cette pensée. 1688

La cérémonie[26] se fera sans cérémonie à Versailles dans la chapelle. On commencera le vendredi à vêpres, on continuera[27] le jour de l'an le matin, et le reste à vêpres. Le Roi a ôté l'obligation de communier dans la cérémonie[28]; il n'aura pas son grand manteau, il n'aura que le collier; les manteaux se prêtent; de sorte qu'il est vrai que plusieurs en sont dispensés[29] présentement. Le Roi est fort content de la manière dont M. de

pos de son neveu le futur chancelier (tome VII, p. 7) : « Le frère aîné du père de Voisin.... passa avec grande réputation d'intégrité et de capacité par les intendances, fut prévôt des marchands et devint conseiller d'État très-distingué. C'étoit de ces modestes et sages magistrats de l'ancienne roche, qui étoit fort des amis de mon père, et que j'ai vu souvent chez lui. Il maria sa fille unique, très-riche héritière, à Lamoignon. »

25. « Monsieur le chevalier. » (*Édition de* 1754.)

26. La réception des nouveaux chevaliers. — « On fit alors des chevaliers du Saint-Esprit avec le moins de cérémonies que l'on put, le Roi ayant une aversion naturelle pour tout ce qui le contraint : on les fit en deux fois, parce qu'autrement il eût fallu trop de temps. La moitié fut faite à vêpres (*trois prélats avant les vêpres, et vingt-quatre chevaliers, tous princes ou ducs, après les vêpres*), la veille du jour de l'an, et l'on commença par les gens titrés; le lendemain, on acheva le reste (*vingt-trois*) à la messe : il ne s'y passa rien de considérable. » (*Mémoires de la cour de France*, par Mme de la Fayette, tome LXV, p. 55.) Quatre autres chevaliers furent reçus à la Chandeleur : voyez plus loin, p. 432, note 5. Voyez aussi l'*État de la France* de 1689, tome II, p. 132-138, et le *Mercure* de janvier, p. 219-248.

27. « Elle commencera le vendredi à vêpres, et sera continuée. » (*Édition de* 1754.)

28. Par l'article VIII des statuts le Roi s'obligeait « de ne pouvoir dispenser jamais les commandeurs et officiers reçus dans l'ordre de communier aux jours ordonnés, qui sont le premier jour de l'an et la Pentecôte. »

29. Allusion au couplet que Mme de Sévigné cite plus haut, p. 332.

1688 Monaco[30] a reçu l'ordre : il l'a dit tout haut, et cela embarrasse ceux qui l'ont refusé[31]. Il y a bien de l'apparence que le même courrier qui portera le cordon à Monaco, le portera à M. de Grignan. Il me semble qu'il est comme ces chiens à qui l'on dit longtemps *tout beau*, et puis tout d'un coup *pille*. La comparaison est riche ; je crains qu'elle ne me fasse une querelle avec cet esprit pointilleux : il dira que je le traite comme un chien. Adieu, très-chère et très-aimable : j'aurois encore cent choses à vous dire, mais c'est vous accabler.

1113. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce mercredi 29e décembre.

Voici donc ce mercredi si terrible, où vous me priez de négliger un peu ma chère fille ; mais ignorez-vous que ce qui me console de mes fatigues, c'est de lui écrire et de causer un peu avec elle[1] ? Je me souviens assez de Provence et d'Aix, et je sais assez le sujet que vous avez de vous plaindre de l'élection qui fut faite le jour de saint André[2], pour approuver extrêmement le parti que vous avez pris de la faire casser par le parlement[3]. J'ai vu le

30. Il consentit de prendre rang comme duc de Valentinois, et non comme prince de Monaco. (*Note de Perrin.*) — Voyez les *Mémoires de la cour de France*, tome LXV, p. 44.

31. Le prince de Soubise et le comte d'Auvergne : voyez Mme de la Fayette, au tome cité dans la note précédente, p. 43, et Saint-Simon au tome II de Dangeau, p. 256 et 257.

Lettre 1113. — 1. « Mais c'est de lui écrire et de causer un peu avec elle, qui me console de mes fatigues. » (*Édition de* 1754.)

2. C'est-à-dire le 30 novembre. Il s'agit de l'élection des consuls.

3. « Pour approuver extrêmement que vous l'ayez fait casser par le parlement. » (*Édition de* 1754.)

P. Gaillard[4] qui en est fort aise; il parlera à M. de Croissi, et fera renvoyer toute l'affaire à M. de Grignan. On ne sauroit se venger plus honnêtement, ni d'une manière qui doive mieux guérir et corriger de la fantaisie de vous déplaire. J'en fais mon compliment à M. Gaillard[5]; je le prie de ne me point oublier[6]; je suis flattée de la pensée d'avoir ma place dans une si bonne tête; je ne saurois oublier ces regards si pleins de feu et d'esprit. Ne causez-vous pas quelquefois avec lui? 1688

Je comprends, ma chère enfant, cet ouvrage de deux mois que vous avez à faire cet hiver à Aix; il paroît grand et difficile, à le regarder tout d'une vue; mais quand vous serez en train d'aller et de travailler, étant tous les jours si accablée de devoirs et d'écritures, vous trouverez que malgré l'ennui et la fatigue, les jours ne laissent pas de passer bien vite[7]. J'en ai passé de bien douloureux, sans compter les mauvaises nuits; et cependant rien n'empêchoit le temps de courir : ce qui est vrai[8], c'est qu'au bout de trois mois, on croit qu'il y a trois ans qu'on est séparé. Si vous voulez m'en croire,

4. Célèbre jésuite qui prenoit part à cette élection par rapport à M. de Gaillard son frère, homme de mérite et de beaucoup d'esprit. (*Note de Perrin*, 1737.) — Voyez plus haut, p. 237, fin de la note 2. — Si l'on en doit croire Moréri (*et Moréri fut aumônier d'un évêque d'Apt de la famille Gaillard-Lonjumeau, auquel il dédia son Dictionnaire*), le P. Gaillard n'était pas de la famille Gaillard de Lonjumeau, qui remplissait en Provence des charges de magistrature : il était fils d'un avocat au parlement d'Aix. Voyez la note de la lettre du 16 mars 1689. (*Note de l'édition de* 1818.)

5. Le frère du jésuite : voyez la fin de la lettre du 16 mars suivant.

6. Ce membre de phrase n'est pas dans le texte de 1754. Deux lignes plus bas, cette édition donne *ses regards*, pour *ces regards*.

7. « De s'écouler fort vite. » (*Édition de* 1754.)

8. « J'en ai passé de bien douloureux, sans que le temps se soit arrêté pour cela : ce qui est de vrai, etc. » (*Ibidem.*)

1688 vous demeurerez fort bien à Aix jusqu'à Pâques : le carême y est plus doux qu'à Grignan. La bise de Grignan qui vous fait avaler tous les bâtiments[9] de vos prélats, me fait mal à votre poitrine[10], et me paroît un petit camp de Maintenon[11]. Vous ferez de ces pensées tout ce que vous voudrez; pour moi, je ne souhaite au monde que de pouvoir travailler avec ma chère bonne, et achever ma vie en l'aimant[12] et en recevant les tendres et pieuses marques de son amitié; car vous me paroissez le *pieux Énée* en femme.

J'ai vu Sanzei; je l'ai embrassé pour vous; il s'est mis à genoux; il m'a baisé les pieds; je vous mande ses folies, comme celles de don Quichotte : il n'est plus mousquetaire, il est lieutenant de dragons; il a parlé au Roi, qui lui a dit que s'il servoit avec application, on auroit soin de lui. Voilà où il lui seroit bien nécessaire d'être un peu *Monsieur du pied de la lettre*. Vous ne sauriez croire comme cette qualité, qui nous faisoit rire[13], est utile à votre enfant, et combien elle contribue à composer sa bonne réputation : c'est un air, c'est une mode d'en dire du bien. Mme de Verneuil, qui est revenue, commença hier par là, et vous fit ensuite mille amitiés et mille

9. « La poudre de tous les bâtiments. » (*Édition de* 1754.)

10. La mère ne pouvoit exprimer plus laconiquement, ni avec plus d'énergie, le mal qu'elle souffroit quand elle craignoit pour la poitrine de sa fille. (*Note de Perrin*, 1754.) — Comparez le commencement de la lettre du 21 octobre 1671, tome II, p. 392.

11. Voyez tome VII, p. 329, note 1; et ci-dessus, p. 140, note 9.

12. « .... tout ce que vous jugerez à propos; pour moi, je ne souhaite que de pouvoir achever ma vie avec ma chère fille, en l'aimant. » (*Édition de* 1737.)

13. Ce membre de phrase : « qui nous faisoit rire, » et les deux dernières phrases de l'alinéa, manquent dans l'impression de 1737.

compliments. Je crois que Mlle de Coislin[14] sera enfin Mme d'Enrichemont. 1688

Mme de Coulanges, que j'ai vue ce matin chez la Bagnols[15], m'a dit qu'elle avoit reçu votre réponse, et qu'elle me la montreroit ce soir chez l'abbé Têtu. Vous voilà donc quitte de cette réponse; pourquoi ne me l'avez-vous pas adressée? Vraiment, ma chère enfant, vous me faites[16] grand'pitié de répondre ainsi seule à cent personnes qui vous ont écrit : cette mode est cruelle en France. Mais que vous dirai-je d'Angleterre, dont les modes[17] et les manières sont encore plus fâcheuses? M. de Lamoignon a mandé à Monsieur le chevalier que le roi d'Angleterre étoit arrivé à Boulogne; un autre dit à Brest; un autre dit qu'il est arrêté en Angleterre; un autre, qu'il est péri dans les horribles tempêtes qu'il y a eu sur la mer : voilà de quoi choisir. Il est sept heures; Monsieur le chevalier ne fermera son paquet qu'au bel air de onze heures; s'il sait quelque chose de plus assuré, il vous le mandera. Ce qui est très-certain, c'est que la reine ne veut point sortir de Boulogne, qu'elle n'ait des

14. Madeleine-Armande du Cambout, fille d'Armand, duc de Coislin, pair de France, chevalier des ordres du Roi (de la promotion de décembre 1688), et de Marie du Halgoet. Elle épousa le 10 avril 1689 Maximilien-Pierre-François-Nicolas de Béthune prince d'Enrichemont, fils du duc de Sully (également chevalier de la dernière promotion), mort à quarante-huit ans, le 24 décembre 1712, sans postérité. Elle lui survécut jusqu'au 30 janvier 1721, où elle mourut à l'âge de cinquante-six ans. Voyez sur son mariage le *Mercure* d'avril 1689, p. 288-290; et sur sa mort Saint-Simon, qui l'appelle « la meilleure femme du monde » (tome XVIII des *Mémoires*, p. 130).

15. Ces trois mots : « chez la Bagnols, » ne sont pas dans le texte de 1737.

16. « Vous voilà donc quitte de cette réponse; mais vous me faites. » (*Édition de* 1754.)

17. « Où les modes. » (*Ibidem.*)

1688 nouvelles de son époux[18]; elle pleure, et prie Dieu sans cesse. Le Roi étoit hier fort en peine de Sa Majesté Britannique[19]. Voilà une grande scène; nous sommes attentifs à la volonté des Dieux,

Et nous voulons apprendre
Ce qu'ils ont ordonné du beau-père et du gendre[20].

Je reprends ma lettre : je viens de la chambre de Monsieur le chevalier. Jamais il ne s'est vu un jour comme celui-ci. On dit quatre choses différentes du roi d'Angleterre, et toutes quatre par de bons auteurs. Il est à Calais; il est à Boulogne; il est arrêté en Angleterre;

18. « De son mari. » (*Édition de* 1754.)

19. On fut à la cour dans la plus vive inquiétude sur le sort de Jacques II, depuis le 29 décembre jusqu'au 4 janvier suivant, que l'on sut par Labadie, l'un des valets du roi d'Angleterre, qu'il avait vu son maître embarqué. « Le Roi étoit à la messe (*le* 5 *janvier*), n'attendant plus que des nouvelles de la mort du roi d'Angleterre, quand M. de Louvois y entra pour dire à Sa Majesté que M. d'Aumont (*gouverneur de Boulogne*) venoit de lui envoyer un courrier qui lui annonçoit l'arrivée du roi d'Angleterre à Ambleteuse (*petit port à deux lieues de Boulogne*). » (*Mémoires de la cour de France*, tome LXV, p. 58.) Voyez aussi le *Journal* de Dangeau, aux 4 et 5 janvier 1689. — La *Gazette* du 31 décembre rapporte qu'on « n'a eu depuis le 16 de ce mois aucunes nouvelles d'Angleterre, parce que les ports ont été fermés depuis ce temps-là, à cause des révolutions qui ont changé toute la face des affaires. » — Le bruit, qui courait, que Jacques II avait été arrêté en Angleterre, était vrai. Le 22 décembre il s'était embarqué pour fuir; mais comme il ventait grand frais, il avait fallu attendre, pour prendre plus de lest, et pendant ce temps le roi ayant été reconnu, on s'était emparé de lui et on l'avait ramené à Londres. Le matin du 28 décembre, il s'enfuit de Whitehall à Rochester; le 2 janvier 1689 il s'embarqua sur la Tamise, et le 4 il arriva à Ambleteuse. Voyez la *Gazette* du 8 janvier, et Macaulay, chapitre x, tome III, p. 362 et suivantes, p. 382 et suivantes.

20. Parodie des deux premiers vers du *Pompée* de Corneille :

Le destin se déclare, et nous venons d'entendre
Ce qu'il a résolu du beau-père et du gendre.

il est péri dans son vaisseau ; un cinquième dit à Brest ; 1688
et tout cela tellement brouillé, qu'on ne sait que dire : M. Courtin d'une façon, Monsieur de Reims d'une autre, M. de Lamoignon d'une autre ; les laquais vont et viennent à tous moments : jamais je n'ai vu un jour pareil. Je dis donc adieu à ma chère fille, sans pouvoir lui rien dire d'assuré, sinon que je l'aime, comme le mérite son cœur et son amitié, jointe à mon inclination[21], qui me fait courir dans ce chemin à bride abattue.

1114. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME ET A MONSIEUR DE GRIGNAN.

A Paris, ce vendredi 31e décembre.

Per tornar dunque al nostro proposito[1], je vous dirai, ma fille, que toutes les incertitudes d'avant-hier, qui paroissoient pourtant fixées, par l'assurance que M. de Lamoignon nous donnoit que le roi d'Angleterre étoit à Calais, sont quasi devenues des certitudes qu'il est arrêté en Angleterre ; et si ce n'étoit pas cette sorte de malheur, il seroit péri ; car il devoit se sauver et s'embarquer quelques heures après la reine. Ainsi, quoiqu'on n'ait point de nouvelles certaines qu'il est arrêté, il n'y a personne qui ne le croie, et qui n'en soit persuadé. Voilà[2] où tout le monde en est, et comme nous finis-

21. « Les laquais vont et viennent à tout moment. Je dis donc adieu à ma chère fille, sans lui pouvoir rien dire de positif, sinon que je l'aime, comme le mérite son cœur, et comme le veut mon inclination, etc. » (*Édition de* 1754.)

Lettre 1114. — 1. *Pour revenir donc à notre propos.* Cette phrase italienne se trouve déjà au tome VII, p. 394.

2. « Il n'y a personne aujourd'hui qui ne le croie. Voilà, etc. » (*Édition de* 1754.)

1688 sons cette année, et comme nous commençons l'autre, cette année 89 si prédite, si marquée, si annoncée pour de grands événements : il n'en arrivera aucun qui ne soit dans l'ordre de la Providence, aussi bien que toutes nos actions, tous nos voyages. Il faut se soumettre à tout, et envisager tout ce qui peut arriver; cela va bien loin.

Cependant, Monsieur le Comte, c'est à vous que je m'adresse : hier les chevaliers de Saint-Michel[3], et à l'heure que je vous parle, après vêpres, une grande partie de ceux du Saint-Esprit, et demain le reste. Monsieur le chevalier vous mandera ce qu'on fait pour les absents. Il faut que vous fassiez votre profession de foi, votre information de vie et mœurs : on vous mandera tout cela; vous n'êtes pas seul, et en attendant, *tout beau*, *tout beau*[4]! Hier, M. de Chevreuse, à l'ordre de Saint-Michel, passa devant M. de la Rochefoucauld; ce dernier lui dit : « Monsieur, vous passez devant moi, vous ne le devez pas. » M. de Chevreuse lui répondit : « Monsieur, je le dois, car je suis duc de Luynes. — Ah! Monsieur, par ce côté-là, vous avez raison[5]. » La *Gazette* vous apprendra, mon cher Comte, que M. de Luynes a donné cette duché[6] à son fils avec la permission du Roi; et M. de

3. « A présent il n'y a plus que l'ordre de Saint-Michel (*institué le* 1er *août* 1469 *par Louis XI*) et l'ordre du Saint-Esprit (*fondé en* 1579 *par Henri III*) que l'on appelle les deux ordres du Roi.... Tous les chevaliers du Saint-Esprit prennent cet ordre (*de Saint-Michel*) la veille du jour qu'ils doivent recevoir celui du Saint-Esprit; et c'est pourquoi leurs armes sont entourées de deux colliers, et ils sont chevaliers des ordres du Roi. » (*État de la France de* 1687, tome II, p. 122, 123 et 124.)

4. Voyez la fin de la lettre du 27 décembre précédent, p. 362.

5. Sur cette querelle, voyez le *Journal* de Dangeau, tome II, p. 240 et 241, et les Additions de Saint-Simon, p. 257 et 258.

6. « Le duc de Luynes s'est démis, avec l'agrément du Roi, de

Chevreuse, qu'on appellera M. de Luynes, a donné la duché de Chevreuse à son fils, qu'on appellera le duc de Montfort. Votre fils a des camarades bien titrés. On dit qu'on envoie des troupes en Bretagne avec M. de Momont [7], maréchal de camp, pour commander sous M. de Chaulnes; il y aura des camps dans toutes les provinces. Vous n'avez qu'à voir la carte, pour juger si nous avons besoin de nous tenir partout sur nos gardes : jetez un peu les yeux sur toute l'Europe. Mme de Barrillon est fort en peine de son mari [8]; mais on dit, sans le savoir, car il ne vient point de lettres, qu'il est en sûreté, quoiqu'on ait abattu la chapelle du roi et celle qui étoit dans la maison de l'ambassadeur. Tout cela s'éclaircira. Mais à qui est-ce que je parle? est-ce encore à ce Comte? 1688

Ma chère enfant, votre madame, qui a juré de ne pas toucher des cartes [9] que le roi d'Angleterre n'ait gagné une bataille, ne jouera de longtemps, la pauvre femme. On tient le prince d'Orange à Londres [10] : j'en reviens toujours

sa duché en faveur du duc de Chevreuse, son fils, qui a remis la duché de Chevreuse au comte de Montfort, son fils aîné, qui s'appellera désormais le duc de Montfort. Sa Majesté a conservé au duc de Luynes les honneurs attachés à la dignité de duc. » (*Gazette du* 31 *décembre.*) — Dans l'édition de 1754 : « ce duché, » et un peu plus loin : « le duché. »

7. Maumont de Fontange, capitaine aux gardes, brigadier d'infanterie en 1683, maréchal de camp en 1688. Au mois de février 1689, Louis XIV le donna à Jacques II, qui le fit lieutenant général; il passa en Irlande et fut tué, au mois de mai, devant Londonderry.

8. Ambassadeur de France en Angleterre. Le 2 janvier 1689, il reçut du prince d'Orange l'ordre de quitter l'Angleterre dans les vingt-quatre heures, et fut obligé de partir pour Douvres. Voyez Macaulay, chapitre x, tome III, p. 382 et 383.

9. « De ne pas toucher de cartes. » (*Édition de* 1754.) — Voye la lettre du 8 décembre précédent, p. 309.

10. Il y était entré, comme nous l'avons dit, le 28 décembre, le soir même du jour où Jacques s'était enfui à Rochester.

1688 là, c'est comme on fait dans toutes les conversations; car tout le monde se fait une affaire particulière de cette grande scène. La reine est encore à Boulogne dans un couvent, pleurant sans cesse et se désespérant de ne point voir[11] son cher mari, qu'elle aime passionnément.

On ne parle non plus de Mme de Brinon que si elle n'étoit pas au monde[12]. On parle d'une comédie d'*Esther*, qui sera représentée à Saint-Cyr[13]. Le carnaval ne prend pas le train d'être bien gaillard. Mon fils m'écrit toujours bien tendrement pour vous et pour M. de Grignan; il a sa part de la réverbération[14]. Nous attendons vos lettres; mais peut-être n'y répondrons-nous que lundi. Nous avons de grandes conversations, Monsieur le chevalier et moi, sur votre sujet; il se porte assez bien, et quand votre enfant sera de retour de Châlons, il compte le mener à Versailles. Voilà le bon Corbinelli qui s'épuise en raisonnements sur les affaires présentes, et qui vous adore. Adieu, ma très-aimable : je vous embrasse mille fois, et vous souhaite une heureuse année 89.

11. « Pleurant sans cesse de ne point voir, etc. » (*Édition de* 1754.)

12. « Mme de Brinon est tout à fait oubliée. » (*Ibidem.*) — Voyez ci-dessus, p. 318, note 5.

13. La première représentation d'*Esther*, à Saint-Cyr, eut lieu le 26 janvier suivant : voyez le *Journal* de Dangeau, à cette date, et la note des éditeurs. Le 7 janvier, « le Roi, après son dîner, entendit chez Mme de Maintenon, pour la seconde fois, la répétition de la tragédie d'*Esther* avec la symphonie; Monseigneur et Monsieur le Prince y étoient. » (*Même journal.*)

14. Ce dernier membre de phrase manque dans l'édition de 1754; tout ce qui suit, jusqu'à : « Adieu, etc., » n'est pas dans le texte de 1737.

1115. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADEMOISELLE DE SCUDÉRY.

1688

Mardi[1].

Que voulez-vous dire de rare mérite, Mademoiselle? Peut-on nommer ainsi un autre mérite que le vôtre? j'en suis si persuadée, que si j'étois véritablement endormie, tous mes songes ne seroient que sur ce point. Mais croyez, Mademoiselle, que je ne le suis point, que je pense très-souvent à vous comme il y faut penser : tout mon crime, c'est de ne point témoigner des sentiments si justes et si bien fondés; mais attaquez-moi dans quelque moment que ce puisse être, et vous me retrouverez tout entière comme dans le temps où vous avez été la plus persuadée de mon amitié. Ce sont des vérités que je vous dis, Mademoiselle; elles ne sauroient être mal reçues de vous. Je suis, comme vous voyez, le contraire d'une hypocrite d'amitié : pourroit-on dire qu'on est une hypocrite d'oubli?

Je vous rends mille grâces de vos livres; j'en avois ouï parler, je les souhaitois, et vous m'avez donné une véritable joie. L'agrément de ces *Conversations* et de cette *morale* ne finira jamais; je sais qu'on en est fort agréa-

Lettre 1115. — 1. Cette lettre, datée simplement du mardi, a été écrite évidemment en 1688. Il est probable qu'elle est de juillet ou du commencement d'août, peut-être du 3 (c'était un mardi en 1688), c'est-à-dire du même jour que la lettre de Mme de Brinon dont il est parlé dans la note suivante. — Mlle de Scudéry venait de publier ses *Nouvelles conversations de morale, dédiées au Roi*, qui faisaient suite à celles dont Mme de Sévigné la remerciait dans la lettre du 11 septembre 1684, tome VII, p. 274. (*Note de l'édition de* 1818.) — L'Achevé d'imprimer de ce nouvel ouvrage, en deux volumes, est du 30 juin 1688, et Mme de Sévigné ne fut sans doute pas des dernières à qui Mlle de Scudéry l'envoya.

1688 blement occupé à Saint-Cyr[2]; je m'en vais lire avec plaisir cette marque obligeante de votre souvenir. Conservez-le-moi, Mademoiselle, puisque je suis à vous par mille raisons. Ah! si vous entendiez comme je parle de vous, vous reconnoîtriez bien certainement[3]. . . . . .

1689 1116. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce lundi 3e janvier.

Votre cher enfant est arrivé ce matin[1]; nous avons

2. On y lisait les *Nouvelles Conversations*. Mme de Brinon, première supérieure de Saint-Cyr, dans une lettre du 3 août 1688, dont l'éditeur possède l'original, rend compte à Mlle de Scudéry de l'impression que cette lecture y produisait. « Mme de Maintenon, qui prend un singulier plaisir de nous enrichir de bons livres, et qui ne savoit pas que vous m'aviez fait part des trésors de votre sapience, après avoir vu votre *morale*, me l'envoya fort obligeamment pour vous et pour moi, me mandant qu'elle croyoit qu'en son absence ces livres me tiendroient lieu d'une bonne compagnie. Elle ne se trompoit pas, Mademoiselle; car voulant régaler les dames de Saint-Cyr de quelque mets d'esprit convenable à leur état, je leur ai lu moi-même, dans nos promenades du soir, l'histoire de la morale qui leur toujours fait dire, quand on a sonné la retraite, que l'heure avançoit. Ces *Conversations* sont ici d'autant plus agréables, qu'on en fait chez les demoiselles, qu'on a extraites de vos premières, qui ont donné lieu à un grand nombre d'autres dont ces jeunes demoiselles font tout leur plaisir et celui des autres. Quand vous nous ferez l'honneur de venir à Saint-Cyr, vous vous retrouverez en plus d'un endroit, car nous sommes fort aises qu'on copie ce qui est bon. » (*Note de l'édition de* 1818.)

3. Le reste manque.

Lettre 1116 (revue en grande partie sur une ancienne copie). — 1. Dans l'édition de 1737, le commencement de la lettre est ainsi abrégé : « Votre cher enfant est arrivé ce matin de Châlons; nous avons été ravis de le voir. Je voudrois que vous eussiez entendu tout

été ravis de le voir et M. du Plessis. Nous étions à table; ils ont dîné miraculeusement sur notre dîner, qui étoit déjà un peu endommagé. Mais que n'avez-vous pu entendre tout ce que le marquis nous a dit de la beauté de sa compagnie! Il s'informa d'abord si la compagnie étoit arrivée, et ensuite si elle étoit belle : « Vraiment, Monsieur, lui dit-on, elle est toute des plus belles; *c'est une vieille compagnie*, qui vaut bien mieux que *les nouvelles*. » Vous pouvez penser ce que c'est qu'une telle louange à quelqu'un qu'on ne savoit pas qui en fût le capitaine. Notre enfant fut transporté le lendemain de voir cette belle compagnie à cheval, ces hommes faits exprès, choisis par vous, qui êtes la bonne connoisseuse, ces chevaux jetés dans le même moule. Ce fut une véritable joie pour lui, où Monsieur de Châlons et Mme de Noailles[2] prirent part; il a été reçu de ces saintes personnes comme le fils de M. de Grignan; mais quelle folie de vous parler de tout cela! c'est l'affaire du marquis[3]. 1689

Je voulois vous demander des nouvelles de Mme d'Oppède[4], et justement vous m'en dites : il me paroît que c'est une bonne compagnie que vous avez de plus, et peut-être l'unique. Pour Monsieur d'Aix[5], je vous avoue que je ne croirois pas les Provençaux sur son sujet. Je me

ce qu'il nous a dit de la beauté de sa compagnie, et comme il a été transporté de la voir à cheval, ces hommes faits exprès et choisis par vous, qui êtes, etc. »

2. « Ce fut pour lui une véritable joie, à laquelle Monsieur de Châlons et Mme de Noailles, etc. » (*Édition de* 1754.) — Voyez tome III, p. 227, note 15, et tome V, p. 185, note 9.

3. « Mais c'est au marquis à vous parler de tout cela, et il le fera fort bien. » (*Édition de* 1737.) — Tout l'alinéa suivant manque dans cette édition.

4. La marquise d'Oppède dont il est déjà parlé au tome III, p. 274? Voyez encore la lettre du 11 décembre 1689.

5. Cosnac, archevêque d'Aix.

1689 souviens fort bien qu'ils ne se font valoir et ne subsistent que sur les dits et redits, et les avis qu'ils donnent toujours pour animer et trouver de l'emploi. Il n'en faut pas tout à fait croire aussi Monsieur d'Aix : cependant le moyen de penser qu'un homme *toute sa vie courtisan*, et qui renie chrême et baptême[6] qu'il ne se soucie point des intrigues des consuls, voulût se déshonorer devant Dieu et devant les hommes par de faux serments? Mais c'est à vous d'en juger sur les lieux.

La[7] cérémonie de vos *frères* fut donc faite le jour de l'an à Versailles. Coulanges en est revenu[8], qui vous rend mille grâces de votre jolie réponse : j'ai admiré toutes les pensées qui vous viennent, et comme cela est tourné et juste sur ce qu'on vous écrit[9]. Voilà ce que je ne fais point au tiers et au quart, car je ne relis point leurs lettres, et cela est mal[10]. Il m'a donc conté que l'on commença dès le vendredi, comme je vous l'ai dit : ceux-là étoient profès avec de beaux habits et leurs colliers et de fort bonne mine. Le samedi, c'étoient tous les autres;

6. C'est-à-dire jure par les choses les plus saintes : voyez le *Dictionnaire* de Furetière et celui de l'Académie de 1694. La plupart des plus récents éditeurs avaient étrangement défiguré ce passage, en détachant l'un de l'autre les deux membres de phrase et changeant *qu'il* en *qui*.

7. C'est ici que la lettre commence dans notre manuscrit. Dans l'édition de la Haye (1726), ce paragraphe est précédé de celui de la p. 379 : « Le roi d'Angleterre, etc.; » cette édition donne : « de nos *frères*, » pour « de vos *frères*. » — Sur cette cérémonie, voyez ci-dessus, p. 361, note 26, et le *Journal* de Dangeau, au 31 décembre 1688 et au 1er janvier 1689.

8. Le texte de 1737 termine la phrase au mot *revenu*. Dans celui de 1754, au lieu de : « qui vous rend, etc., » on lit : « il vous rend. »

9. « Sur ce qu'on vous a écrit. » (*Édition de* 1754.)

10. Cette phrase ne se trouve pas dans les deux éditions de Perrin, non plus que le mot *donc*, au commencement de la phrase suivante.

deux maréchaux de France étoient demeurés[11] : le maréchal de Bellefonds totalement ridicule, parce que par modestie et par mine indifférente[12], il avoit négligé de mettre des rubans au bas de ses chausses de page, de sorte que c'étoit une véritable nudité[13]. Toute la troupe étoit magnifique, M. de la Trousse des mieux[14] : il y eut un embarras dans sa perruque qui lui fit passer ce qui étoit à côté assez longtemps derrière, de sorte que sa joue étoit fort découverte; il tiroit toujours ce qui l'embarrassoit, qui ne vouloit pas venir[15] : cela fut un petit chagrin. Mais, sur la même ligne, M. de Montchevreuil et M. de Villars[16] s'accrochèrent l'un à l'autre d'une 1689

11. « Ces premiers étoient profès avec de beaux habits et leurs colliers ; deux maréchaux de France étoient demeurés pour le samedi. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — Par une transposition, évidemment fautive, notre manuscrit donne ainsi cette phrase : « Le samedi c'étoient tous les deux autres maréchaux de France étoient demeurés (*sic*). » — L'impression de la Haye (1726) n'a rien depuis : « ceux-là étoient profès, » jusqu'à « étoient demeurés. » — Il y avait sept maréchaux de France dans la promotion. Les deux qui étaient demeurés pour le samedi 1er janvier étaient les maréchaux de Lorges et d'Estrées. Quatre avaient été reçus le 31 décembre, après les vêpres. Le septième, le maréchal d'Humières, était absent.

12. « Et par indifférence. » (*Édition de la Haye*, 1726.)

13. « Ce qui faisoit une véritable nudité. » (*Édition de* 1754.) — Voyez les Additions de Saint-Simon au *Journal* de Dangeau, tome II, p. 258. — « Les chevaliers, le jour de leur réception, sont habillés de toile d'argent, les chausses troussées avec le bas de soie blanc et l'escarpin de velours blanc, etc. » (*État de la France de* 1689, tome II, p. 127.)

14. « M. de la Trousse étoit des mieux. » (*Édition de la Haye*, 1726.)

15. Tel est le texte de l'édition de la Haye (1726). Dans notre manuscrit *qui* est omis devant : « ne vouloit pas venir. » — « Il tiroit toujours, mais ce qui l'embarrassoit n'obéissoit point. » (*Édition de* 1737.) — « Il tiroit toujours, et ce qui l'embarrassoit, ne vouloit pas (*sic*) : cela fut, etc. » (*Édition de* 1754.) — Au commencement de la phrase suivante, le mot *mais* manque dans le texte de 1737.

16. Le marquis de Villars père, celui qui avait été ambassadeur en

1689 telle furie, les épées, les rubans, les dentelles, tous les clinquants[17], tout se trouva tellement mêlé, brouillé, embarrassé, toutes les petites parties crochues[18] étoient si parfaitement entrelacées, que nulle main d'homme ne put les séparer : plus on y tâchoit, plus on brouilloit[19], comme les anneaux des armes de Roger[20]; enfin toute la cérémonie, toutes les révérences, tout le manége demeurant arrêté, il fallut les arracher de force, et le plus fort l'emporta[21]. Mais ce qui déconcerta entièrement la gravité de la cérémonie, ce fut la négligence du bon d'Hocquincourt[22], qui étoit tellement habillé comme les

Espagne et était connu sous le nom d'Orondate (voyez ci-après, p. 392, note 14). — Notre manuscrit donne ensuite par erreur : « s'approchèrent. »

17. « Les dentelles, les clinquants. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — L'impression de la Haye (1726) n'a pas : « les clinquants, » et à la ligne suivante, donne : « brouillé, mêlé, embarrassé. »

18. Allusion au système des atomes.

19. « Plus on y tâchoit, plus on les brouilloit. » (*Édition de la Haye*, 1726.) Cette édition n'a pas : « comme les anneaux des armes de Roger. » — « Plus on y touchoit, plus on brouilloit, etc. » (*Édition de* 1754.)

20. Allusion à la fin du Xe chant (stances CXIV et CXV) du *Roland furieux*. Roger, en possession d'Angélique, qu'il vient de délivrer du monstre, descend avec elle de l'Hippogriffe, et s'empresse d'arracher une armure qui ne lui avait jamais paru aussi importune :

L'arnese il tenne, che bisognò trarre,
E contra il suo desir mise le sbarre.

Frettoloso, or da questo or da quel canto
Confusamente l'arme si levava.
Non gli parve altra volta mai star tanto;
Che s'un laccio sciogliea, due n'annodava.

(*Note de l'édition de* 1818.)

21. « Il faut les arracher de force, et le plus fort l'emporte. » (*Édition de la Haye*, 1726.) Deux lignes plus loin, cette édition supprime un membre de phrase et donne : « .... du bon d'Hocquincourt; ses chausses de page, etc. »

22. Le marquis d'Hocquincourt. Voyez ci-dessus, p. 298, note 13.

Provençaux et les Bretons, que ses chausses de page étant moins commodes que celles qu'il a d'ordinaire, sa chemise ne voulut jamais y demeurer, quelque prière qu'il lui en fît; car sachant son état, il tâchoit incessamment d'y donner ordre, et ce fut toujours inutilement; de sorte que Madame la Dauphine ne put tenir plus longtemps les éclats de rire[23] : ce fut une grande pitié; la majesté du Roi en pensa être ébranlée, et jamais il ne s'étoit vu, dans les registres de l'ordre, l'exemple d'une telle aventure. Le Roi dit le soir : « C'est toujours moi qui soutiens ce pauvre d'Hocquincourt[24], car c'étoit la faute de son tailleur; » mais enfin cela fut fort plaisant. Il est certain, ma chère bonne, que si j'avois eu mon cher gendre[25] dans cette cérémonie, j'y aurois été avec ma chère fille : il y avoit bien des places de reste, tout le monde ayant cru qu'on s'y étoufferoit, et c'étoit comme à ce carrousel[26]. Le lendemain, toute la cour brilloit de cordons bleus; toutes les belles tailles et les jeunes gens par-dessus les justaucorps, les autres dessous[27]. Vous

1689

23. « Ses éclats de rire. » (*Édition de la Haye*, 1726.) Les deux éditions de Perrin n'ont pas le membre de phrase qui suit : « ce fut une grande pitié. »

24. « Le pauvre M. d'Hocquincourt. » (*Édition de la Haye*, 1726.) Les deux éditions de Perrin n'ont de cette phrase que les derniers mots : « cela fut fort plaisant. »

25. « Il est certain, ma chère enfant, que si j'avois eu mon gendre, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) Ces deux éditions (1737 et 1754) n'ont pas, à la fin de cette ligne et à la suivante, les mots : « avec ma chère fille. »

26. « Comme au carrousel. » (*Édition de la Haye*, 1726.) — C'est sans doute le carrousel dont il a été question dans la lettre du 3 avril 1686 : voyez tome VII, p. 490.

27. « En 1675, le Roi et les chevaliers de ses ordres portèrent le cordon bleu par-dessous le juste-au-corps; auparavant ils le portoient dessus, comme plusieurs le font encore présentement. » (*Dictionnaire de Trévoux*, à l'article *Saint-Esprit*.)

1689 aurez à choisir, tout au moins en qualité de belle taille. Vous deviez me mander qui ont été ceux qui ont chargé leur conscience de répondre pour M. de Grignan[28]. On m'a dit qu'on manderoit aux absents de prendre le cordon qu'on leur envoie avec la croix[29] : c'est à Monsieur le chevalier à vous le mander. Voilà le chapitre des cordons bleus épuisé[30]. Disons seulement encore un mot d'une certaine pensée que je vous avoue que j'ai trouvée sotte au dernier point[31]. Je ne saurois comprendre que le vieux patron de si bon esprit l'ait approuvée, et je vous avoue que je suis ravie que M. de Grignan soit de notre sentiment. Au nom de Dieu, ne croyez point que je dise jamais un mot là-dessus; j'aimerois mieux mourir : vous ne connoissez pas encore mes petites perfections sur ce chapitre-là; j'aurois pourtant de bons témoins; mais on ne sauroit prouver qu'on est discrète, car en le prouvant on ne le seroit plus. Enfin j'ai pensé comme vous, et j'en suis glorieuse.

Je voudrois bien que le pauvre marquis fût content de ce que vous lui donnerez dans votre régiment; je crois que si c'est la première compagnie, il dira : « Je suis content » du ton de marquis. Il est vrai que j'aime mes petites raies : elles donnent de l'attention; elles font faire des réflexions, des réponses; ce sont quelquefois des

28. Dans l'information de vie et mœurs exigée par l'article XX des statuts de l'ordre du Saint-Esprit : voyez plus haut, p. 331, note 13. — Cette phrase manque dans les deux éditions de Perrin.

29. « Que le Roi leur envoie avec la croix. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

30. La lettre se termine à ces mots dans l'édition de la Haye (1726). La fin de l'alinéa, à partir d'ici, et tout l'alinéa suivant, ne se trouvent que dans notre manuscrit.

31. Il s'agit certainement ici de la demande de l'ordre que le vieil archevêque d'Arles avait faite pour son coadjuteur : voyez la lettre du 21 janvier suivant, p. 423, et la note 1.

épigrammes et des satires; enfin on en fait ce qu'on veut[32]. 1689

Le[33] roi d'Angleterre a été pris, on dit, en faisant le chasseur et voulant se sauver. Il est dans Vittal[34] : je ne sais point écrire ce mot[35]. Il a son capitaine des gardes, ses gardes, des milords à son lever, beaucoup d'honneurs[36]; mais tout cela est fort bien gardé. Le prince d'Orange à Saint-Jem[37], qui est de l'autre côté du jardin.

32. Une des choses qui donnent le plus de prix aux trop rares autographes qui nous restent de Mme de Sévigné, c'est qu'on y peut deviner à la ponctuation, à l'écriture, certaines intentions que les mots seuls ne rendent point, et bien moins encore la ponctuation grammaticale des éditeurs : on y trouve toujours très-bien marquées les coupes, les pauses de son parler, et quelquefois même on y voit noté jusqu'à l'accent de sa parole. Elle n'emploie guère qu'un signe, la virgule; mais ce signe unique, varié suivant l'intention, l'humeur du moment, plus ou moins gros, plus ou moins appuyé ou multiplié, a toute la valeur de nos points d'exclamation, points suspensifs, et de ce *trait de réflexion* (—) que nous avons emprunté aux Allemands. Nous ne serions pas éloigné de croire que ce sont ses virgules que Mme de Sévigné désigne ici par le mot de « petites raies. »

33. Ce paragraphe se trouve dans l'édition de Rouen (1726), où il fait suite à la lettre du 24 décembre (voyez p. 355, note 28); il s'y rattache ainsi : « et d'autant plus que l'on vient d'apprendre que le roi d'Angleterre a été pris, etc. » — Les mots : « on dit, » manquent dans l'impression de la Haye (1726).

34. C'est-à-dire Whitehall. — Palais des rois d'Angleterre, dans le faubourg de Westminster à Londres. (*Note de Perrin.*) — Notre manuscrit donne *Viltal* (ce qui est probablement une faute de copiste pour *Vittal*); les éditions de Rouen et de la Haye (1726), *Vital*, et en note, la première *Witheal*, la seconde *Withall*.

35. Perrin, dans ses deux éditions, a omis ce membre de phrase.

36. Les mots : « beaucoup d'honneurs, » manquent dans le texte de 1754; celui de 1737 et l'impression de Rouen (1726) donnent au singulier : « beaucoup d'honneur; » l'impression de la Haye (1726) : « beaucoup d'hommes, mais tout cela est fort gardé. » L'édition de Rouen supprime également le mot *bien* au dernier membre de phrase.

37. C'est-à-dire Saint-James. — Autre palais des rois d'Angle-

1689 On tiendra le parlement : Dieu conduise cette barque ! La reine d'Angleterre sera ici mercredi ; elle vient à Saint-Germain, pour être plus près du Roi et de ses bontés[38].

L'abbé Têtu est toujours très-digne de pitié ; fort souvent l'opium ne lui fait rien ; et quand il dort un peu, c'est d'accablement, ou parce qu'on a[39] doublé la dose. Je fais vos compliments partout où vous le souhaitez ; les veuves vous sont acquises, et sur la terre et dans le troisième ciel. Je fus le jour de l'an chez Mme Croiset[40] ; j'y trouvai Rubantel[41], qui me dit des biens solides de

terre, voisin de Whitehall. (*Note de Perrin.*) — Le prince d'Orange s'était logé à Saint-James le jour même du départ du roi. — L'orthographe de notre manuscrit est *St-Jem ;* l'édition de la Haye donne *St-Jems*, et en note, *S. James ;* Perrin et l'édition de Rouen, *Saint-James*. Cette dernière a supprimé *de* dans le membre de phrase suivant, et on y lit : « .... Saint-James, qui est l'autre côté du jardin. »

38. La lettre finit ici dans notre manuscrit et dans l'impression de Rouen (1726). — La reine d'Angleterre arriva à Saint-Germain le 6 janvier, et son mari le 7.

39. « Et parce qu'on a. » (*Édition de* 1737.)

40. La présidente Croiset est déjà nommée dans la lettre du 30 novembre 1688 : voyez ci-dessus, p. 291, note 10.

41. « Rubantel étoit un homme de peu, qui à force d'acheter et de longueur de temps étoit devenu lieutenant-colonel du régiment des gardes et ancien lieutenant général. Il l'étoit fort bon, fort entendu pour l'infanterie, fort brave homme, fort honnête homme et fort estimé, une grande valeur et un grand désintéressement, et vivant fort noblement à l'armée, où il étoit employé tous les ans comme lieutenant général. Avec ces qualités, il étoit épineux, volontiers chagrin, et supportoit impatiemment des vétilles et des détails du maréchal de Boufflers dans le régiment des gardes. Le maréchal eut beau faire pour lui adoucir l'humeur : plus Rubantel en recevoit d'avances, plus il se croyoit compté et plus il étoit difficile, tant qu'à la fin la froideur succéda, et bientôt la brouillerie et les plaintes. Rubantel, quoique difficile à vivre, étoit aimé.... Le Roi.... (*en* 1696) fit dire.... à Rubantel qu'il lui permettoit de vendre sa compagnie, lui continuoit sa pension.... et qu'il lui donnoit le gouvernement du fort de Barreaux, qu'il ne lui auroit pas donné sans l'instante prière de M. de Boufflers,

votre enfant, et de sa réputation naissante, et de sa bonne volonté, et de sa hardiesse à Philisbourg. Adieu, ma très-chère et très-aimable[42]. On assure que M. de Lauzun a été trois quarts d'heure avec le Roi : si cela continue, vous jugez bien qui voudra le ravoir. 1689

1117. — DE MADAME DE GRIGNAN AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Trois semaines après que j'eus écrit cette lettre (n° 1107, p. 341), j'en reçus cette réponse.

A Aix, le 4e janvier 1689.

J'AUROIS été pour le moins aussi aise de voir votre nom sur la liste des chevaliers de l'ordre, que vous l'avez été d'y voir celui de M. de Grignan, et je n'aurois pas été plus en peine de vos preuves que vous l'avez été des siennes. Je vous assure, Monsieur, que je sens avec bien du chagrin qu'étant si ancien lieutenant général d'armée, vous ne soyez point du nombre de ceux qui ont été honorés de cette grâce. Je dois sentir cette peine par reconnoissance de la joie que vous avez eue de notre bonheur. Mais je n'aurois pas besoin d'y être poussée par là : il me suffit de l'intérêt que je prends à vous et à tout ce qui vous touche. Ce que vous me mandez de votre soumission dans vos adversités aux ordres de la Providence, et de l'usage que vous faites en ces rencontres de votre philo-

par le mécontentement qu'il avoit de sa conduite avec ce maréchal son colonel.... Il en fut si outré (*de ce discours*), qu'il ne voulut d'aucune grâce, s'en alla à Paris, sans voir le Roi, et ne l'a jamais revu ni songé à servir depuis. » (*Mémoires de Saint-Simon*, tome I, p. 403 et 404.) « Rubantel, vieux, retiré, disgracié.... mourut aussi à Paris (*en* 1705). » (*Ibidem*, tome IV, p. 438.)

42. Cette petite phrase n'est que dans le texte de 1737.

1689 sophie et de votre christianisme, me paroissent de si véritables biens et si dignes d'estime, que je ne sais pas si ce ne seroit point une matière plus raisonnable de vous faire des compliments, que de toutes les grâces passagères que l'on peut recevoir dans le monde. Cependant, comme ce n'est pas la coutume, je me contenterai de vous louer et de vous admirer, et je n'appuierai mes compliments que sur les grâces que le Roi a faites à Messieurs vos enfants. Je vous en aurois parlé plus tôt si je l'avois su; mais je suis au bout du monde, et la situation de la Provence n'est que trop faite pour me justifier à tous ceux qui n'entendent point parler de moi dans les occasions où ils savent bien que je ne garderois pas le silence. Ne m'en croyez donc pas moins sensible à ce qui vous arrive, puisque personne ne peut vous honorer plus que je fais. Je suis bien fâchée que le mal de Mme de Coligny à ses yeux me fasse manquer une de ses lettres. Je vous supplie de la remercier de l'intention qu'elle a eue de m'écrire et de sa joie. M. de Grignan vous rend mille grâces de votre compliment, et il vous fait les siens.

1118. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce mercredi 5e janvier.

Je menai hier mon marquis avec moi; nous commençâmes par chez M. de la Trousse, qui voulut bien avoir la complaisance de se rhabiller, et en novice et en profès, comme le jour de la cérémonie : ces deux sortes d'habits sont fort avantageux aux gens bien faits. Une pensée frivole, et sans regarder les conséquences, me fit regretter que la belle taille de M. de Grignan n'eût point brillé

dans cette fête. Cet habit de page est fort joli : je ne m'étonne point que Mme de Clèves aimât M. de Nemours avec ses belles jambes[1]. Pour le manteau, c'est une représentation de la majesté royale : il en a coûté huit cents pistoles à la Trousse, car il a acheté le manteau. Après avoir vu cette belle mascarade, je menai votre fils chez toutes les dames de ce quartier. Mme de Vaubecourt[2], Mme Ollier[3] le reçurent fort bien : il ira bientôt de son chef. 1689

La *Vie de saint Louis*[4] m'a jetée dans la lecture de Mézerai; j'ai voulu voir les derniers rois de la seconde race; et je veux joindre Philippe de Valois et le roi Jean, qui est un endroit[5] admirable de l'histoire, et dont l'abbé de Choisy a fait un livre qui se laisse fort bien lire. Nous tâchons de cogner dans la tête de votre fils l'envie de connoître un peu ce qui s'est passé avant lui; cela viendra; mais en attendant, il y a bien des sujets de réflexion à considérer tout ce qui se passe présentement[6].

Vous allez voir, par la nouvelle d'aujourd'hui, comme

Lettre 1118. — 1. Voyez le roman de *la Princesse de Clèves*, où, dès les premières pages, le duc de Nemours est représenté comme « un chef-d'œuvre de la nature, » et comme « l'homme du monde le mieux fait et le plus beau. »

2. Voyez ci-dessus, p. 332, note 16.

3. Voyez la lettre du 22 novembre précédent, p. 276, et la note 2. Il y avait aussi au grand conseil un avocat de ce nom, mentionné par Dangeau (tome VI, p. 90).

4. Sans doute la *Vie de saint Louis* de l'abbé de Choisy, dont l'Achevé d'imprimer est du 20 décembre 1688. Celui de l'*Histoire* de la Chaise (voyez ci-dessus, p. 225, p. 18) est du 2 janvier précédent. La même année, l'abbé de Choisy avait publié les *Histoires de Philippe de Valois et du roi Jean;* l'Achevé d'imprimer est du 25 mai. — Mézerai, outre sa grande *Histoire* en 3 volumes in-folio (1643, 1646, 1651), réimprimée en 1685, avait publié en 1668 un *Abrégé chronologique de l'histoire de France* en 3 volumes in-4°.

5. « C'est un endroit, etc. » (*Édition de* 1754.)

6. « A considérer ce qui se passe présentement. » (*Ibidem.*)

1689 le roi d'Angleterre s'est sauvé de Londres, apparemment par la bonne volonté du prince d'Orange. Les politiques raisonnent pour savoir s'il est[7] plus avantageux à ce roi d'être en France : l'un dit oui, car il est en sûreté, et on ne le forcera point de rendre sa femme et son fils, ou d'être en danger d'avoir la tête coupée[8]; l'autre dit non, car il laisse le prince d'Orange protecteur et adoré, dès qu'il le devient[9] naturellement et sans crime. Ce qui est vrai, c'est que la guerre nous va bien être déclarée, et peut-être même la déclarerons-nous les premiers[10]. Si nous pouvions faire la paix en Italie et en Allemagne, nous vaquerions à cette guerre[11] angloise et hollandoise avec plus d'attention : il faut l'espérer, car ce seroit trop d'avoir des ennemis de tous côtés. Voyez un peu où me porte le libertinage de ma plume; mais vous jugez bien que les conversations sont pleines de ces grands événements.

Je vous conjure, ma chère fille, quand vous écrirez à M. de Chaulnes, de lui dire que vous prenez part aux obligations que mon fils lui a; que vous l'en remerciez; que votre éloignement extrême ne vous rend pas insensible pour ce qui regarde votre frère[12]. Ce sujet de reconnoissance est un peu nouveau : c'est de le dispenser

7. « Raisonnent, et demandent s'il est, etc. » (*Édition de* 1754.)

8. « Car il est en sûreté, et il ne courra pas le risque de rendre sa femme et son fils, ou d'avoir la tête coupée. » (*Ibidem.*)

9. « Dès qu'il y arrive. » (*Ibidem.*)

10. Guillaume III déclara la guerre à la France le 17 mai; l'ordonnance de Louis XIV publiée en réponse à cette déclaration est du 25 juin suivant. Voyez la *Gazette* du 4 juin et celle du 2 juillet.

11. « C'est que la guerre nous sera bientôt déclarée, et que peut-être même nous la déclarerons les premiers. Si nous faisions la paix en Italie et en Allemagne, nous pourrions vaquer à cette guerre, etc. » (*Édition de* 1754.)

12. « Insensible pour votre frère. » (*Ibidem.*)

de commander un des régiments de milice[13] qu'il fait lever en Bretagne. Mon fils ne peut envisager de rentrer dans le service par ce côté-là : il en a horreur, et ne demande que d'être oublié chez lui[14]. Monsieur le chevalier approuve ce sentiment, et moi aussi, je vous l'avoue : n'êtes-vous pas de cet avis, ma chère enfant? Je fais grand cas de vos sentiments, qui sont toujours les bons, principalement sur le sujet de votre frère. N'entrez point dans ce détail, mais dites en gros que qui fait plaisir au frère, en fait à la sœur. M. de Momont[15] est allé en Bretagne avec des troupes, mais si soumis à M. de Chaulnes, que c'est une merveille. Ces commencements sont doux, il faut voir la suite. 1689

Je trouvai hier Choiseul[16] avec son cordon : il est fort bien ; ce seroit jouer de malheur de n'en pas rencontrer présentement cinq ou six tous les jours. Vous ai-je dit

13. « Le premier des régiments de milice. » (*Édition de* 1754.) — « Le Roi a fait un règlement du 29 du mois dernier, suivant lequel les gouverneurs des provinces et les intendants doivent travailler incessamment, dans toutes les généralités du royaume, à mettre sur pied des régiments de milice d'infanterie, qui soient toujours en état de marcher aux lieux où il sera jugé à propos pour la sûreté des frontières et des côtes ; et cette levée doit être de vingt-cinq mille cinquante hommes, sans y comprendre les officiers. » (*Gazette du* 18 *décembre* 1688.)

14. « Que d'être oublié dans son pays. » (*Édition de* 1754.)

15. Voyez ci-dessus, p. 369, note 7.

16. Le duc de Choiseul (César-Auguste, mort en avril 1705, à soixante-huit ans) et le célèbre comte (Claude, alors gouverneur de Langres et de Saint-Omer, maréchal en 1693, mort à soixante-dix-huit ans en mars 1711) furent l'un et l'autre de cette promotion. Nous ne savons duquel Mme de Sévigné parle ici. Voyez sur le premier, d'après Saint-Simon (tome I, p. 41) « excellent homme de guerre, » mais « d'ailleurs un assez pauvre homme et le meilleur homme du monde, » notre tome VII, p. 344, note 5 ; sur le second, voyez tome III, p. 2, note 5, et l'éloge sans restriction qu'en a fait Saint-Simon, dont il était l'ami (tome IX, p. 82 et 83 des *Mémoires*).

1689 que le Roi a ôté la communion de la cérémonie[17] ? Il y a longtemps que je le souhaitois; je mets quasi la beauté de cette action avec celle d'empêcher les duels. Voyez en effet ce que c'eût été de mêler cette sainte action avec les rires immodérés qu'excita la chemise de M. d'Hocquincourt[18]. Plusieurs pourtant firent leurs dévotions, mais sans ostentation, et sans y être forcés. Nous allons vaquer présentement à la réception de Leurs Majestés angloises, qui seront à Saint-Germain. Madame la Dauphine aura un fauteuil devant cette reine, quoiqu'elle ne soit pas reine, parce qu'elle en tient la place. Ma fille, je vous souhaite à tout, je vous regrette partout, je vois tous vos engagements, toutes vos raisons; mais vous êtes si bonne partout qu'il n'est pas possible de s'accoutumer[19] à ne vous point trouver où vous seriez si nécessaire : je m'attendris souvent sur cette pensée. Mais il est temps de finir cette lettre toute en l'air, et qui ne signifie rien[20] : ne vous amusez point à y répondre; conservez-vous, ayez soin de votre poitrine.

17. Voyez ci-dessus la lettre du 27 décembre 1688, p. 361, et la note 28.

18. Voyez la lettre du 3 janvier précédent, p. 376 et 377.

19. « Mais je ne puis m'accoutumer, etc. » (*Édition de* 1754.)

20. « .... sur cette pensée. Voici une lettre toute en l'air, et qui ne signifie rien. » (*Ibidem.*)

1119. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN. 1689

Le même jour que je reçus cette lettre (n° 1117, p. 381), je reçus celle-ci de Mme de Sévigné[1].

A Paris, le jour des Rois (6 *janvier*) de 1689.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je commence par vous souhaiter une heureuse année, mon cher cousin : c'est comme si je vous souhaitois la continuation de votre philosophie chrétienne ; car c'est ce qui fait le véritable bonheur. Je ne comprends pas qu'on puisse avoir un moment de repos en ce monde, si l'on ne regarde Dieu et sa volonté, et où par nécessité il se faut soumettre. Avec cet appui, dont on ne sauroit se passer, on trouve de la force et du courage pour soutenir les plus grands malheurs. Je vous souhaite donc, mon cousin, la continuation de cette grâce ; car c'en est une, ne vous y trompez pas : ce n'est point dans nous que nous trouvons ces ressources. Je ne veux donc plus repasser sur tout ce que vous deviez être et que vous n'êtes pas : mon amitié pour vous et pour moi n'en a que trop souffert ; il n'y faut plus penser. Dieu l'a voulu ainsi, et je souscris à tout ce que vous me dites sur ce sujet.

La cour est toute pleine de cordons bleus : on ne fait point de visites qu'on n'en trouve quatre ou cinq à chacune. Cet ornement ne sauroit venir plus à propos pour faire honneur au roi et à la reine d'Angleterre, qui arrivent aujourd'hui à Saint-Germain[2]. Ce n'est

Lettre 1119. — 1. Mme de Sévigné et Corbinelli répondent dans cette lettre à celle que Bussy leur a écrite le 18 décembre, p. 335.

2. Comme nous l'avons dit plus haut, la reine d'Angleterre arriva

1689 point à Vincennes, comme on disoit. Ce sera justement aujourd'hui la véritable fête des rois, bien agréable pour celui qui protége et qui sert de refuge, et bien triste pour celui qui a besoin d'un asile. Voilà de grands objets et de grands sujets de méditation et de conversation. Les politiques ont beaucoup à dire. On ne doute pas que le prince d'Orange n'ait bien voulu laisser échapper le roi, pour se trouver sans crime maître de l'Angleterre ; et le roi, de son côté, a eu raison de quitter la partie plutôt que de hasarder sa vie avec un parlement qui a fait mourir le feu roi son père, quoiqu'il fût de leur religion. Voilà de si grands événements, qu'il n'est pas aisé d'en comprendre le dénouement, surtout quand on jette les yeux sur l'état et sur les dispositions de toute l'Europe. Cette même Providence qui règle tout, démêlera tout ; nous sommes ici les spectateurs très-aveugles et très-ignorants.

Le second tome de M. de Lauzun est fort beau et digne du premier. Il a eu l'honneur d'être enfermé une heure avec le Roi. Mademoiselle en est très-fâchée, et demande qu'au moins il ne se trouve point où elle sera; je ne sais si on aura bien de l'attention à sa colère. Il vaudroit bien mieux que tout d'un coup elle le revît à son ordinaire, que de le revoir, comme elle fera assurément, après avoir fait bien des façons[3]. Vous ne doutez pas, mon cousin, que nous n'eussions maintenant de grands sujets de nous entretenir ; mais il est impossible d'écrire.

Adieu : je vous embrasse, et ma chère nièce ; je la plains d'être obligée de se faire saigner pour son mal d'yeux. Tenez, mon cher Corbinelli, prenez la plume.

en effet le 6 à Saint-Germain, mais le roi, son mari, n'y arriva que le lendemain 7. Voyez plus loin, p. 391 et la note 11.

3. Voyez ci-dessus, p. 360, note 19.

DE CORBINELLI.

1689

Je commence, Monsieur, comme Mme de Sévigné, à vous souhaiter une bonne année, c'est-à-dire le repos de l'esprit et la santé du corps :

Mens sana in corpore sano[4],

dit Juvénal, qui comprend tout le repos de la vie.

J'ai été fâché de ne vous point voir dans la liste des chevaliers de l'ordre, comme d'une disposition dans le monde que Dieu auroit mise sans ma participation et sans mon consentement, c'est-à-dire que j'aurois changée si j'avois pu. Cette manière de philosopher sauve de ma colère imprudente toutes les causes secondes, et fait que je me résigne en un moment sur tout ce qui arrive à mes amis ou à moi. Je dis la même chose de la fuite du roi d'Angleterre, avec toute sa famille. J'interroge le Seigneur, et je lui demande s'il abandonne la religion catholique, en souffrant les prospérités du prince d'Orange, le protecteur des prétendus réformés, et puis je baisse les yeux.

Adieu, Monsieur; adieu, Madame la marquise de Coligny, à qui je desire un fonds de philosophie chrétienne, capable de lui donner une parfaite indolence pour toutes les choses du monde : état capable de nous faire rois, et plus rois que ceux qui en portent la qualité.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je fais ici mille compliments à notre prélat[5]. Donnez-le-nous un peu, il y a assez longtemps que vous l'avez.

4. « Un esprit sain dans un corps sain. » (Juvénal, *satire* X, vers 356.)
5. L'évêque d'Autun.

1689

1120. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce vendredi 7e janvier.

Je[1] reçus votre lettre un jour plus tard que je n'ai accoutumé ; nous en attendons encore aujourd'hui ; mais comme elles arrivent le soir, nous n'y répondrons peut-être que dimanche ou lundi. Vous écrivez si bien, ma chère enfant, quand vous n'avez point de sujets, que je n'aime pas moins ces lettres-là toutes libertines, que celles où vous faites réponse[2]. Enfin c'est cela qui soutient le cœur pendant votre absence. Je suis tellement comme vous pour trouver le temps infini depuis votre départ, qu'il me semble qu'il y a trois ans[3] : ce n'est pas que j'aie vu tant de différentes choses que vous ; mais c'est par la quantité de pensées, d'occupations et d'inquiétudes qui m'ont tenu lieu des objets. Enfin je vous ai regrettée[4], et je vous regrette encore tous les jours ; je ne m'accoutume point à ne plus voir[5] ni rencontrer ma chère fille, après une si aimable et si longue habitude. Ce douloureux jour de Charenton[6] est encore tout vif et tout sensible. Vous m'aviez donné un rendez-vous

Lettre 1120. — 1. Cette première phrase manque dans la première édition de Perrin (1737).

2. « Que celles qui sont des réponses. » (*Édition de* 1754.) L'édition de 1737 n'a pas la phrase suivante.

3. « Que les trois mois me paroissent trois ans. » (*Édition de* 1754.)

4. « .... qui ont pris la place des objets. Je vous ai donc regrettée. » (*Ibidem.*)

5. « Le moyen en effet de me résoudre à ne plus voir. » (*Ibidem.*)

6. Voyez plus haut, p. 195, note 1. — Cette phrase manque dans le texte de 1737, qui donne, immédiatement après le mot *habitude :* « Vous m'avez, » au lieu de : « Vous m'aviez, » et : « vous n'y êtes pas. » au lieu de : « vous n'y étiez pas. »

chez le chevalier, où je n'ai pas manqué, et vous n'y étiez pas; votre portrait ne m'a point du tout consolée. Je suis présentement dans sa chambre; il a eu des douleurs à la main droite cette nuit; il les a encore. Il soupa la veille des Rois assez gaiement chez M. de Lamoignon, et la nuit même, ce mal lui prit : cela est trop pitoyable. Il fait tous les jours des projets pour Versailles, et n'est presque jamais en état de les exécuter : c'est votre malheur et le sien qui l'empêche d'être en un lieu où il feroit une si bonne figure, et si utile pour sa famille et pour son neveu. Il a une patience et une résignation, que Corbinelli se vante de lui apprendre comme un maître. Nous ne le voyons guère, ce Corbinelli : tous ses amis le prennent, et je le laisse aller par amitié pour lui, car nous sommes sobres. Quelquefois les soirs, il vient faire collation avec nous; il est de fort bonne compagnie, et vous rend mille grâces d'avoir nommé son nom : le vôtre est bien dans son esprit au-dessus de tous les autres. Nous ne voyons pas assez l'abbé Bigorre; il vous enverra ce soir une belle feuille volante[7]. Quand il est question de parler de la réception[8] du roi et de la reine d'Angleterre, et du prince de Galles, et de dire les détails de la réception que le Roi a faite à ces Majestés, toute pleine de générosité, d'humanité, 1689

7. La *Gazette*, dans son numéro du 8 janvier, raconte en détail la réception que Louis XIV fit à la reine d'Angleterre, et l'arrivée de Jacques II en France. Le numéro du 15 janvier complète le récit.

8. « De l'arrivée. » (*Édition de* 1754.) — Louis XIV alla recevoir la reine d'Angleterre près de Chatou; quant à Jacques II, voici ce qu'on lit dans les *Mémoires* manuscrits de M. de Sainctot, introducteur des ambassadeurs (tome III, f° 230) : « Le Roi étant averti que le roi d'Angleterre arrivoit dans la cour du château, voulut aller au-devant de lui jusqu'au haut de l'escalier; mais la foule du courtisan l'empêcha d'y arriver. Les deux rois se rencontrèrent dans la salle des gardes du corps. » Voyez ci-après, p. 399 et 400.

1689 et de tendresse, vous jugez bien que la feuille doit être remplie.

J'attends avec impatience que vous m'appreniez que vous avez le cordon[9]. Monsieur le Grand[10], M. de Dangeau, M. de Châtillon[11], M. de la Rongère[12], ont porté les leurs à la reine d'Angleterre, pour lui faire compliment[13] : elle trouvera notre cour bien brillante de ce nouvel ornement. Je menai hier votre enfant chez Mme de Lavardin, qui le reçut comme son petit-fils : elle vous aime comme sa fille. De là nous fûmes chez Mme de la Fayette ; j'y trouvai M. de Villars[14] avec une mine toute pleine d'*Orondate;* je lui dis bien tout ce que vous m'aviez mandé pour eux[15]. Je ne pense pas qu'on danse beaucoup cet hiver à Versailles.

Mme de Ricouart est veuve[16] ; elle est encore à la campagne ; je la verrai à son retour : voulez-vous que je lui fasse un compliment? Il y a un air de n'en point faire qui

9. « Votre cordon. » (*Édition de* 1754.)

10. Le comte d'Armagnac. Voyez tome II, p. 17, note 2.

11. Le marquis de Châtillon, un des deux premiers gentilshommes de la chambre de Monsieur. Voyez tome II, p. 445, note 21.

12. Hyacinthe de Quatre-Barbes, marquis de la Rongère, chevalier d'honneur de Madame. Il mourut à Paris, le 22 décembre 1703. « C'étoit, dit Saint-Simon (tome IV, p. 217), un gentilhomme du pays du Maine, qui, avec un nom ridicule, étoit de fort bonne noblesse. Il s'appeloit Quatre-Barbes. C'étoit un fort honnête homme, très-court d'esprit, mais de taille et de visage à se louer sur le théâtre pour faire le personnage des héros et des dieux. »

13. « En lui allant faire compliment. » (*Édition de* 1754.)

14. Pierre, marquis de Villars, père du feu maréchal duc de ce nom, étoit connu dans le monde sous le nom d'*Orondate*, à cause de sa bonne mine et de sa grande réputation pour le courage. Il avoit été ambassadeur en Savoie, en Espagne et en Danemark. (*Note de Perrin,* 1754.) — Voyez tome III, p. 197, note 7.

15. Ce dernier membre de phrase : « je lui dis bien, etc., » manque dans l'édition de 1737.

16. Voyez la lettre suivante, p. 404.

vaut son prix : par exemple, Mme de Lavardin m'a toujours dit qu'elle ne vous en faisoit point; j'en ai trouvé plusieurs dans cette fantaisie, qui n'ont pas envie de vous fâcher. Ainsi, ma fille, sur ma parole tout est bon, et ceux qui ne vous accablent point, plus commodes que ceux qui vous assassinent; car vos réponses sont sans nombre, et tiennent leurs places[17] dans la fatigue de vos écritures. Vous me proposez d'écrire à Mme de Solre[18] : eh, mon Dieu! à quoi m'engagez-vous? Il faut prendre un style qui est le cothurne pour moi. Coulanges nous fit l'autre jour un fort plaisant conte; ce fut comme un enthousiasme. Il dit que le comte de Solre entra chez M. de Chauvri[19], qu'il y fit venir deux crocheteurs[20]; qu'il fit mettre à terre deux coffres; qu'il en tira une brassée de papiers[21], et lui dit, en les jetant sur la table : « Monsieur, ce sont les titres de trente-sept chevaliers de la Toison d'or de ma maison[22]; » que M. de Chauvri, tout embar- 1689

17. « Ainsi, croyez sur ma parole que tout est bon, ...plus commodes que les autres, car vos réponses sont sans nombre, et tiennent leur place. » (*Édition de* 1754.)

18. Anne-Marie-Françoise de Bournonville, femme de Philippe-Emmanuel-Ferdinand-François de Croy, comte de Solre, un des nouveaux chevaliers, lieutenant général des armées du Roi. Voyez tome VI, p. 207, note 13. — Dans l'édition de 1754 : « Vous voulez donc que j'écrive à Mme de Solre? »

19. Nicolas Cotignon, seigneur de Chauvri et du Breuil, vicomte de Montreuil et de Bernai, premier président de la cour des Monnaies, était généalogiste des ordres du Roi; son père l'avait été, et son fils le fut après lui. Voyez le P. Anselme.

20. « Entra chez M. de Chauvri, suivi de deux crocheteurs. » (*Édition de* 1754.)

21. «.... deux coffres qu'ils avoient peine à porter; qu'il tira du premier qui fut ouvert une brassée de papiers. » (*Ibidem.*)

22. Le comte de Solre comptait, sans interruption, sept de ses aïeux, y compris son père, qui avaient été chevaliers de la Toison d'or depuis 1430, époque de l'institution de cet ordre; on ne parle pas des grands-oncles, des cousins et autres parents du nom de

1689 rassé, lui dit : « Hé ! Monsieur, il n'en faut pas tant, vous me brouillez tous mes papiers ; je ne saurai plus retrouver les preuves de Monsieur un tel et de Monsieur un tel : ces deux noms[23] ne sont pas comme le vôtre ; » que M. de Chauvri le pria d'en demeurer là ; et que le comte de Solre, ne l'écoutant seulement pas, lui tira une grande liasse : « Monsieur, lui dit-il, voici le contrat de mariage d'un de mes grands-pères avec Sabine de Bavière. — Hé ! Monsieur, hé ! Monsieur, dit M. de Chauvri, en voilà plus qu'il n'en faut. » Là-dessus M. de Solre prend un grand rouleau, et se faisant aider à le dérouler, l'étend tout le long de la chambre, et lui fait voir qu'il remontoit et finissoit[24] deux de ses branches par des têtes couronnées ; et toujours M. de Chauvri disant avec chagrin : « Hé ! Monsieur, je ne retrouverai jamais tous mes papiers. » Coulanges nous joua cela si follement et si plaisamment, qu'autant que cette scène est plate sur le papier, elle étoit jolie à la voir représenter. Voyez donc[25] ce que vous voulez que j'écrive à cette femme toute pleine de toisons d'or : il faudra que nous nous

Croy. Voyez l'*Histoire généalogique de la maison de France*, par le P. Anselme, tome V, p. 634. Il n'y a peut-être pas deux familles non souveraines qui aient cette sorte d'illustration. (*Note de l'édition de* 1818.) — Les ducs de Croy descendaient d'Étienne III, fils de Bela l'Aveugle, roi de Hongrie vers le temps de Louis VIII. Saint-Simon, qui donne de longs détails sur l'illustration de cette maison (tome X, p. 434 et suivantes), commence ainsi : « La plupart des grandes maisons ont des chimères.... Celle-ci a poussé la folie jusqu'à une généalogie qui la conduit depuis Adam jusqu'à André II, roi de Hongrie ; et cette généalogie, bien écrite et bien enluminée, est étalée dans le château d'Havré. »

23. « Car ces deux noms. » (*Édition de* 1754.)

24. « .... tout du long de la chambre, et lui fait voir qu'il remonte et finit. » (*Ibidem.*)

25. « .... sur le papier, autant elle étoit jolie à voir représenter. Dites-moi donc. » (*Ibidem.*)

réjouissions avec l'ordre du Saint-Esprit d'avoir un si grand sujet; je ne vous réponds pas que j'écrive. Voilà ce qui s'appelle causer et dire des riens. Je suis auprès du chevalier, qui est tout assoupi dans sa grande chaise[26]. Il me semble que je cause avec vous autant que je le puis; mais ne vous amusez point à répondre à tout ceci. Si j'étois avec vous, j'aimerois bien que vous trouvassiez quelque douceur à me parler de vos affaires, où je pense si souvent, où je prends tant d'intérêt. En attendant, ma chère enfant, ne donnez point le plaisir aux Provençaux de vous brouiller avec les archevêques et les intendants[27] : vous les feriez trop aises. Connoissez par vous-même la vérité de ce qu'ils vous disent, faites-leur entendre que vous en parlerez à ces Messieurs-là[28], à eux-mêmes, pour vous en éclaircir. Ah! que la crainte d'être nommés les feroit bien taire! car ils ne veulent que des *pétoffes*, sans se soucier ni de dire vrai, ni de vous servir[29]. Si cet avis est bon, profitez-en : je crus voir à Lambesc que le plaisir et le divertissement des Provençaux étoit[30] d'animer, de brouiller, et de se rendre nécessaires. Ah, fi! quittez ce style de province et de Provence. 1689

26. « Dans son fauteuil. » (*Édition de* 1737.)

27. « .... à me parler de vos affaires, à quoi je pense si souvent, à quoi je prends tant d'intérêt. En attendant, ne donnez point aux Provençaux e plaisir de vous brouiller avec les archevêques et intendants. » (*Édition de* 1754.) — Pierre Cardin le Bret, maître des requêtes, intendant en Lyonnais, avait été nommé intendant en Provence à la place de Thomas-Alexandre Morand, qui avait exercé ces fonctions depuis l'an 1680, et venait d'être nommé premier président du parlement de Toulouse.

28. « Connoissez la vérité par vous-mêmes, et quoi qu'ils vous disent, faites-leur entendre que vous en parlerez à ces Messieurs. » (*Édition de* 1754.)

29. « Sans se soucier de dire vrai ni de vous servir. » (*Ibidem.*)

30. « Que la joie des Provençaux étoit, etc. » (*Ibidem.*)

1689

1121. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce lundi 10e janvier.

Nous pensons souvent les mêmes choses, ma chère belle; je crois même vous avoir mandé des Rochers ce que vous m'écrivez dans votre dernière lettre sur le temps. On consent quelquefois qu'il avance : les jours n'ont plus rien alors de si cher, ni de si précieux; mais quand vous étiez à l'hôtel de Carnavalet, je vous l'ai souvent dit, je ne rentrois jamais sans une joie sensible, je ménageois les heures, j'en étois avare : dans l'absence ce n'est plus cela, on ne s'en soucie point, on les pousse même quelquefois; on avance[1] dans un temps auquel on aspire; c'est cet ouvrage de tapisserie que l'on veut achever; on est libérale des jours, on les jette à qui en veut. Mais, ma chère enfant, je vous avoue que quand je pense tout d'un coup[2] où me conduit cette dissipation et cette magnificence d'heures et de jours, je tremble, je n'en trouve plus d'assurés, et la raison me présente ce que certainement je trouverai dans mon chemin[3]. Ma fille, je veux finir ces réflexions avec vous, et tâcher de les rendre bien solides pour moi.

Lettre 1121 (revue en grande partie sur une ancienne copie). — 1. « Je consens maintenant qu'il avance : les jours n'ont plus rien pour moi de si cher ni de si précieux; je les sentois ainsi quand vous étiez à l'hôtel de Carnavalet, je les goûtois, je ménageois les heures, j'en étois avare; mais dans l'absence ce n'est plus cela, on ne s'en soucie point, on les pousse même quelquefois; on espère, on avance. » (*Édition de* 1754.)

2. « Que quand je pense enfin. » (*Ibidem*.)

3. « Ce qu'infailliblement je trouverai dans mon chemin. » (*Ibidem*.) — La phrase qui suit n'est que dans le texte de 1754. Notre manuscrit commence avec l'alinéa suivant. — Comparez la fin de la lettre du 28 mars 1689.

L'abbé Têtu est dans une insomnie qui fait tout craindre. Régis[4] et Fedé ne voudroient pas répondre de la décadence entière de son esprit; il se fait des points de fièvre des moindres choses; il sent son état, et c'est une douleur : il ne subsiste que par l'opium; on y mit l'autre jour par mégarde de l'ambre, il en pensa véritablement mourir; il tâche de se divertir, de se dissiper : il cherche des spectacles. Nous voulons l'envoyer à Saint-Germain pour avoir le plaisir d'y voir établir le roi et la reine d'Angleterre[5] et le prince de Galles : en peut-on 1689

4. Nous ne trouvons qu'un médecin de ce nom, Pierre Régis, né à Montpellier en 1656, qui vint s'établir à Paris vers 1679, mais se retira en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes, et mourut en 1726. Comme il avait été très-lié avec Ménage, il est vraisemblable que Mme de Sévigné le connaissait et avait pu le consulter sur la santé de l'abbé Têtu. — Dans les deux éditions de Perrin (1737 et 1754), ce passage se lit ainsi : « Les médecins ne voudroient pas répondre de son esprit; il sent son état, et c'est une douleur; il ne subsiste que par l'opium; il tâche de se divertir, de se dissiper, il cherche des spectacles. Nous voulons l'envoyer à Saint-Germain pour y voir établir (*dans l'édition de* 1754, *il y a simplement :* pour y voir) le roi, la reine d'Angleterre, et le prince de Galles. Peut-on voir un spectacle (*dans l'édition de* 1754 : un événement) plus grand et plus digne de faire de grandes diversions? Pour la fuite du roi, il paroît que le prince l'a bien voulu (*sic*). » — Dans les impressions de la Haye et de Rouen (1726), la lettre commence à : « Pour la fuite du roi » (voyez p. 398); et celle de Rouen ajoute : « d'Angleterre. »

5. Aussitôt que la reine fut arrivée à Paris, elle envoya le comte Paul-Camille Torelli vers son frère, le duc de Modène, pour l'instruire de ses désastres. Ce seigneur, issu d'une race féconde en grands hommes, avait montré beaucoup d'attachement à la maison d'Este, à laquelle il était allié. Pomponio Torelli, des comtes de Guastalle, son bisaïeul, grand négociateur (voyez l'*Histoire universelle* de de Thou, tome IX, p. 442), moraliste et poëte célèbre, a laissé une *Mérope* que l'on admire encore aujourd'hui; et son grand-père, Pio Torelli, dernier comte de Montechiarugulo, fut décapité, le 19 mai 1612, avec six autres Parmesans, sous prétexte d'une conspiration inventée par Ranuce Farnèse, duc de Parme. Une des branches de cette maison s'établit à Cracovie, où elle prit le nom de *Cioleck*, qui, en polonais,

1689 voir un plus grand et plus digne de faire de grandes diversions? Je comprends toutes vos larmes par les miennes; Mme de Chaulnes, toute forte, a fait comme nous. Pour la fuite du roi, il paroît que le prince d'Orange l'a bien voulue. Il l'envoya à Exester[6], où il vouloit aller[7] : il étoit fort bien gardé par le devant de sa maison, et toutes les portes de derrière ouvertes[8]. Le prince n'a point voulu faire périr son beau-père[9]; il est dans Londres à la place du roi, sans en prendre le nom, ne voulant que rétablir une religion qu'il croit bonne, et maintenir les lois du pays, sans qu'il en coûte une goutte de sang : voilà l'envers tout juste de ce que nous pensions de lui[10]; ce sont des points de vue fort différents. Cependant le Roi fait

signifie *Torello*. Stanislas-Auguste Cioleck Poniatowski, dernier roi de Pologne, en était descendu. Une autre branche s'établit en France; elle s'est éteinte en la personne du comte Joseph Torelli, décédé en 1837, à l'âge de quatre-vingts ans. Il était cousin de l'éditeur du côté maternel. (*Note de l'édition de* 1818.)

6. Nous avons vu plus haut, p. 366, note 19, que c'était à Rochester que le roi s'était enfui. « La fuite de Jacques, dit Macaulay (chapitre x, tome III, p. 374), était le premier désir de son neveu (le prince d'Orange). » Il avait permis de très-bon cœur à son oncle de partir pour Rochester, parce que de là la fuite était aisée, et à Rochester même on avait tout fait pour la faciliter : voyez encore l'*Histoire* de Macaulay, tome III, p. 382.

7. « Où il voulut aller. » (*Éditions de Rouen et de la Haye*, 1726.) — Ce membre de phrase tout entier manque dans le texte de 1737; dans celui de 1754, on lit : « Le roi fut envoyé à Excester (*sic*), où il avoit dessein d'aller. »

8. « Le roi étoit fort bien gardé par le devant de sa maison, tandis que toutes les portes de derrière étoient libres et ouvertes. » (*Édition de* 1737.) « Il étoit fort bien gardé par le devant de sa maison, et toutes les portes de derrière étoient ouvertes. » (*Édition de* 1754.)

9. « N'a point songé à faire périr son beau-père. » (*Édition de* 1754.)

10. « De ce que nous pensons de lui. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

pour ces Majestés angloises[11] des choses toutes divines; car n'est-ce point être l'image du Tout-Puissant que de soutenir un roi chassé, trahi, abandonné comme il est[12]? La belle âme du Roi se plaît à jouer ce grand rôle. Il fut au-devant de la reine avec toute sa maison et cent carrosses à six chevaux[13]. Quand il aperçut le carrosse du prince de Galles, il descendit, et ne voulut pas que ce petit enfant, beau comme un ange, à ce qu'on dit, descendît; il l'embrassa tendrement[14]; puis il courut au-devant de la reine, qui étoit descendue; il la salua, lui parla quelque temps, la mit à sa droite dans son carrosse, et lui présenta[15] Monseigneur et Monsieur, qui furent aussi dans le carrosse, et la mena à Saint-Germain, où elle se trouva toute servie[16], comme la Reine, de toutes sortes de hardes, et une cassette[17] très-riche avec six mille louis d'or. Le lendemain, le roi d'Angleterre devoit arriver; il l'attendoit à Saint-Germain; il y

1689

11. Dans le texte de Rouen (1726), par erreur : « Ses Majestés angloises. »

12. Ces trois derniers mots manquent dans le texte de 1754; celui de 1737 donne : « comme il l'est. »

13. Sur la réception de la reine et du roi d'Angleterre, voyez le *Journal* de Dangeau, aux 6 et 7 janvier 1689, et les *Mémoires de la cour de France*, par Mme de la Fayette, tome LXV, p. 59 et suivantes. — Dans notre manuscrit, le copiste a sauté ces trois mots : « à six chevaux; » ainsi que les premiers mots de la phrase suivante : « Quand il aperçut le carrosse. »

14. « Quand il aperçut le carrosse du prince de Galles, il descendit et l'embrassa tendrement. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — Le texte de la Haye (1726) donne aussi la phrase ainsi abrégée, mais porte : « il l'embrassa, » au lieu de : « et l'embrassa. » — L'impression de Rouen (1726) est conforme à notre manuscrit, si ce n'est qu'elle a : « cet enfant, » au lieu de : « ce petit enfant. »

15. «.... dans son carrosse, lui présenta. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

16. « Où elle se trouva servie. » (*Édition de la Haye*, 1726.)

17. « Parmi lesquelles étoit une cassette. » (*Édition de* 1754.)

1689 arriva tard, parce qu'il venoit de Versailles[18]; enfin le Roi alla au bout de la salle des gardes, au-devant de lui; le roi d'Angleterre se baissa fort, comme s'il eût voulu embrasser ses genoux; le Roi l'en empêcha, et l'embrassa à trois ou quatre reprises fort cordialement. Ils se parlèrent bas un quart d'heure; le Roi lui présenta Monseigneur, Monsieur, les princes du sang et le cardinal de Bonzi; il le mena ensuite dans la chambre de la reine, qui eut peine à retenir ses larmes. Ils furent quelque temps à causer, puis le Roi les mena chez le prince de Galles, où ils furent encore quelque temps[19], et les y laissa, ne voulant point être reconduit, et disant au roi[20] : « Voici votre maison; quand j'y viendrai, vous m'en ferez les honneurs, et je vous les ferai quand vous viendrez à Versailles. » Le lendemain, qui étoit hier, Madame la Dauphine y alla, et toute la cour. Je ne sais comme on aura réglé les chaises des princesses, car elles en eurent à la reine d'Espagne[21], et la reine mère d'Angleterre étoit traitée comme fille de France[22] : je vous

18. On lit dans les *Mémoires* déjà cités de Sainctot (f° 230), que le premier dessein de Jacques II « étoit de passer à Versailles pour y voir le Roi; mais le Roi lui manda qu'il l'alloit attendre à Saint-Germain, ce qu'il fit. » — Dans l'édition de 1754 : « Le lendemain il fut question de l'arrivée du roi d'Angleterre à Saint-Germain, où le Roi l'attendoit; il arriva tard; Sa Majesté alla, etc. »

19. « Il le conduisit à l'appartement de la reine, qui eut peine à retenir ses larmes. Après une conversation de quelques instants, Sa Majesté les mena (*dans le texte de* 1737 : le mena) chez le prince de Galles, où ils furent encore quelque temps à causer. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

20. « Ils revinrent ensuite chez la reine, où le Roi le laissa, ne voulant point être reconduit, et lui disant, etc. » (*Édition de* 1737.)

21. Au mariage de la reine d'Espagne en 1679? Voyez tome V, p. 548, note 2.

22. Dans l'impression de la Haye (1726), par suite de l'omission de quelques mots : « car elles en eurent à la reine d'Espagne comme

manderai ce détail. Le Roi envoya dix mille louis d'or au roi d'Angleterre. Il paroît vieilli[23] et fatigué, la reine maigre, et des yeux qui ont pleuré, mais beaux et noirs; un beau teint un peu pâle; la bouche grande, de belles dents, une belle taille, et bien de l'esprit; une personne fort posée, qui plaît fort[24]. Voilà, ma chère bonne, de quoi subsister longtemps dans les conversations publiques[25]. Vous aurez outre cela la feuille de l'abbé Bigorre[26]. Je vous ai mandé la fête des cordons bleus; mais si vous n'avez eu soin de renvoyer votre profession de foi, l'*auto da fe*[27] et l'information de vie et de mœurs[28] au secrétaire d'État[29] qui vous l'a envoyée, vous n'aurez point de brevet de cordon bleu. Peut-être l'avez-vous fait, et vous moquez-vous de moi : je le souhaite[30]. 1689

Le chevalier[31] ne peut encore écrire, ni aller à Ver-

fille de France. » — Voyez la lettre suivante, fin du second alinéa, p. 406 et 407.

23. « Ce dernier paroît vieilli. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

24. « Tout cela compose une personne qui plaît fort. » (*Ibidem.*)

25. Cette phrase est la dernière de la lettre dans l'impression de Rouen; celle de la Haye et notre manuscrit ont de plus la fin de l'alinéa, qui manque aux deux éditions de Perrin.

26. Voyez ci-dessus, p. 323, note 18.

27. Ce mot portugais, l'*auto da fe* (l'acte de foi, en espagnol l'*auto de fe*), est une conjecture, que le commencement de la lettre du 2 février suivant (p. 447) rend, ce nous semble, fort probable, bien que ce mot *auto da fe* ait pris un sens tout spécial et ne s'emploie que pour désigner la cérémonie dans laquelle l'inquisition faisait exécuter ses jugements. Le manuscrit porte l'*autodate*. Le mot manque dans l'impression de la Haye (1726).

28. « De vie et mœurs. » (*Édition de la Haye*, 1726.)

29. Il y avait parmi les grands officiers de l'ordre trois secrétaires d'État : Louvois, chancelier; Seignelai, grand trésorier; Châteauneuf, secrétaire.

30. « .... de brevet ni de cordon bleu; peut-être l'aurez-vous fait, et vous vous moquez peut-être de moi : je le souhaite. » (*Édition de la Haye*, 1726.)

31. « Le pauvre chevalier. » (*Édition de* 1754.)

1689 sailles, dont nous sommes bien fâchés, car il y a mille affaires[32]; mais il n'est point malade; il soupa samedi avec Mme de Coulanges, Mme de Vauvineux, Mme de Duras[33] et votre fils chez le lieutenant civil; on but la santé de la première et de la seconde, cela s'entendoit Mme de la Fayette et vous[34]; car vous avez cédé à la date de l'amitié. Hier Mme de Coulanges donna un très-joli souper aux goutteux : c'étoit l'abbé de Marsillac[35], le chevalier de Grignan, M. de Lamoignon (la néphrétique tint lieu de goutte[36]), sa femme et les *Divines*, toujours pleines de fluxions, moi en considération du rhumatisme que j'eus il y a douze ans, Coulanges qui la mérite[37]. On causa fort; le petit homme chanta, et fit un vrai plaisir à l'abbé de Marsillac, qui admiroit et tâtonnoit ses paroles avec des tons et des manières si semblables à celles de son père, qu'on en étoit touché[38]. Votre enfant étoit chez Mlles de Castelnau : il y a une cadette[39] qui est toute

32. Ce membre de phrase : « car il y a mille affaires, » n'est pas dans l'impression de 1737.

33. La femme du maréchal, qui était un des nouveaux chevaliers. Voyez tome II, p. 85, note 7. Dans le texte de 1754 : « M. de Duras. »

34. « Chez le lieutenant civil, où l'on but la santé de la première et de la seconde, c'est-à-dire Mme de la Fayette et vous. » (*Édition de* 1754.)

35. Troisième fils de l'auteur des *Maximes*.

36. Voyez la fin de l'avant-dernier alinéa de la lettre du 28 mars suivant, p. 558.

37. Il l'eut à Rome en 1690 : voyez les *Mémoires de Coulanges*, p. 200. — Dans le texte de 1754 : « Coulanges, qui mérite la goutte. »

38. « .... et des manières qui faisoient souvenir de celles de son père, au point d'en être touché. » (*Édition de* 1754.)

39. Marie-Césarie de Castelnau, chanoinesse à Épinal. (*Note de l'édition de* 1818.) Moréri ne donne quelques détails que sur celle des trois filles du marquis de Castelnau qui devint comtesse de Murat, mais il ne dit point qu'elle fût l'aînée; et nous croirions plutôt que la plus jolie fut aussi celle qui fut mariée; il n'est pas probable que les sœurs de Mme de Murat l'aient été. La cadette pourrait donc fort bien être Henriette-Julie, fille de Michel, mar-

jolie, toute charmante ; votre fils la trouve à son gré, et laisse la biglesse[40] à Sanzei. Il avoit mené un hautbois, on y dansa jusqu'à minuit. Cette société plaît fort au marquis ; il y trouve Saint-Hérem, Jeannin[41], Choiseul, Ninon : il est en pays de connoissance. Il me semble[42] que le chevalier ne songe pas trop à le marier, et que M. de Lamoignon n'est pas trop pressé aussi de marier sa fille. On ne sauroit parler sur celui de M. de Mirepoix[43] ; c'est l'ouvrage de M. de Montfort[44] ; c'est comme un 1689

quis de Castelnau, et de Louise-Marie Foucault de Daugnon, née à Brest en 1670. Elle épousa en 1691 Nicolas, comte de Murat, colonel d'un régiment d'infanterie. Elle fut exilée à Loches, sur la demande de Mme de Maintenon, qui la soupçonnait d'être l'auteur d'un libelle, et rappelée en 1715 par le régent. Elle mourut en 1716. On a d'elle plusieurs romans et des contes de fées. — Dans le texte de 1754 : « une cadette fort jolie et fort aimable. »

40. Vieux mot qui, de même que l'adjectif *bigle*, signifie « louche ; » le verbe est *bigler*, loucher. A *biglesse* l'édition de 1737 a substitué : « l'aînée. » — La phrase : « Il avoit mené, etc., » manque dans l'édition de 1737.

41. Il avait été rappelé de son exil en 1687. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 10 juin 1687.

42. Cette phrase et celles qui suivent, jusqu'à la fin de l'alinéa, se lisent seulement dans l'impression de 1754.

43. Voyez la lettre du 27 décembre 1688, p. 358 et 359. — Mme d'Uxelles écrit au sujet de ce mariage au comte de la Garde le 31 décembre 1688 : « Mme la duchesse de la Ferté marie Mademoiselle sa fille, qui n'a que douze ans, à M. de Mirepoix, et elle donne vingt-cinq mille écus comptant que Mme la maréchale de la Mothe leur devait, paye l'intérêt de vingt-cinq mille autres, assure deux cent mille francs après sa mort.... Elle a raison de demander : « Qui fait mieux ? » Mais pour moi, je trouve qu'il n'y a que les conduites extraordinaires qui font les grandes affaires. »

44. Le titre de duc de Montfort était alors porté par le fils aîné du duc de Chevreuse (voyez ci-dessus, p. 368, note 6, et le *Journal* de Dangeau, au 27 décembre 1688), Honoré-Charles d'Albert, comte de Tours, né le 6 décembre 1669 ; il fut tué près de Landau, le 9 septembre 1704. Il avait épousé la fille unique de Dangeau. Voyez sur son mariage, sur sa mort et sur ses grandes et aimables qualités, les *Mémoires de Saint-Simon*, tome I, p. 186 ; tome IV, p. 325 et suivantes.

1689 charme, toutes les têtes ne pensent plus comme elles faisoient; enfin c'est un homme fortement appelé à sa destinée : que voulez-vous qu'on y fasse ?

M. de Lauzun n'est point retourné en Angleterre ; il est logé à Versailles ; il est fort content. Il a écrit à Mademoiselle; mais dans la colère où elle est contre lui, je doute qu'il réussisse à l'apaiser. J'ai fait[45] encore un chef-d'œuvre : j'ai été voir Mme de Ricouart, revenue depuis peu, très-contente d'être veuve[46]. Vous n'avez qu'à me donner vos reconnoissances à achever, comme vos romans : vous en souvient-il? Je[47] remercie l'aimable Pauline de sa lettre; je suis fort assurée que sa personne me plairoit : elle n'a donc pu trouver d'autre alliance avec moi que *Madame*[48]; cela est bien sérieux. Adieu, ma chère enfant : conservez votre santé, c'est-à-dire votre beauté que j'aime tant.

A dix heures du soir.

J'ai[49] été voir Mme du Puy-du-Fou, sur ce mariage[50]. M. de Montausier et Mme de Lavardin y sont venus; j'ai dit à Mme de Lavardin vos souvenirs; elle vous aime tendrement. Un moment après, est arrivée une troupe toute brillante : c'étoit Mme la duchesse de la Ferté, tenant sa fille par la main, fort jolie, et sa petite sœur[51]

45. « Il a écrit à Mademoiselle pour avoir l'honneur de la voir; elle est en colère. J'ai fait, etc. » (*Édition de* 1754.) Voyez plus haut, p. 360, note 19.

46. Voyez plus haut, p. 392.

47. Cette phrase manque dans l'impression de 1737.

48. Voyez la lettre du 17 janvier suivant, p. 416.

49. La suite, à partir d'ici, ne se trouve que dans l'édition de 1754, et y forme une lettre à part.

50. Sur le mariage du marquis de Mirepoix, son petit-fils. Voyez ci-dessus, p. 358 et 359, et à la page précédente la note 43.

51. Catherine-Louise; cette dernière fille de la duchesse de la Ferté, « qui avoit un peu rôti le balai, et qui commençoit à monter en graine, » épousa en 1698 François-Thibaut de la Carte, « gen-

des mêmes couleurs; Mme la duchesse d'Aumont; M. de Mirepoix, qui faisoit un contraste merveilleux. Quel bruit! quels compliments de tous côtés! La duchesse a toujours voulu M. de Mirepoix, elle y a jeté son coussinet[52]; et après avoir su assez en l'air que la proposition avoit été reçue, elle en a parlé au Roi; cela finit et abrége tout. Le Roi lui dit: « Madame, votre fille est bien jeune. — Il est vrai, Sire; mais cela presse, parce que je veux M. de Mirepoix, et que dans dix ans, quand Votre Majesté connoîtra son mérite, et qu'elle l'aura récompensé, il ne voudroit plus de nous. » Voilà qui est dit. Sur cela on veut faire jeter des bans avant que les articles soient présentés; jamais il ne s'est vu *tant de charrettes devant les bœufs.* Mme d'Olonne[53] a donné un beau coulant[54]; Mme la maréchale de la Ferté brille; toute cette noce est contente. Mme de Mirepoix vous a écrit; Mme du Puy-du-Fou est entraînée dans le tourbillon; on ne s'entend pas. Le jeune homme n'avoit jamais vu sa maîtresse; il ne sait ce que c'est que tout cela. Ma plume ne vaut rien, et je vous dis bonsoir, ma chère belle. 1689

tilhomme de Poitou, fort mince et fort pauvre, » qui prit les livrées et les armes et le nom de marquis de la Ferté. Voyez Saint-Simon, tome II, p. 168 et 169.

52. « Figurément et familièrement: *Mettre son coussinet sur quelqu'un* ou *sur quelque chose*, s'emparer de quelqu'un ou de quelque chose; locution tirée de l'usage de retenir sa place en y mettant son coussinet. » (*Dictionnaire de M. Littré.*)

53. Catherine-Henriette d'Angennes de la Loupe, comtesse d'Olonne, sœur aînée de Madeleine, maréchale de la Ferté; leur branche s'éteignit en elles : voyez tome II, p. 77, note 19, et Saint-Simon, au *Journal* de Dangeau, tome XV, p. 166.

54. « C'est un ornement de diamants que les dames portent au cou, composé d'une croix et d'un gros diamant qui se met à quelque distance au-dessus de la croix, et qui coule dans la ganse à laquelle la croix est attachée. C'est proprement ce gros diamant que l'on appelle coulant. » (*Dictionnaire de Trévoux.*)

1689

1122. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce mercredi 12e janvier.

Vous étiez retirée[1] à cinq heures du soir, ma chère enfant : vous avez donc fait vos Rois à dîner; vous étiez en fort bonne compagnie, et aussi bonne qu'à Paris. Il ne tiendra pas à moi que l'Archevêque[2] ne sache que vous êtes contente de lui : je le dis l'autre jour à Mme de la Fayette, qui en fut fort aise; elle a dans la tête[3] que vous ne preniez point tous deux l'esprit ni les pensées de Provence.

Mais parlons du roi et de la reine d'Angleterre : c'est quelque chose de si extraordinaire d'avoir là cette cour, qu'on s'en entretient sans cesse. On tâche de régler les rangs, et de faire vie qui dure avec gens[4] si loin d'être rétablis. Le Roi le disoit l'autre jour, et que ce roi étoit le meilleur homme du monde, qu'il chasseroit avec lui, qu'il viendroit à Marly, à Trianon, et que les courtisans devoient s'y accoutumer. Le roi d'Angleterre ne donne point la main[5] à Monseigneur, et ne le reconduit pas. La reine n'a point baisé Monsieur, qui en boude; elle a dit au Roi : « Dites-moi comment vous voulez que je fasse; si vous voulez que ce soit à la mode de France, je saluerai qui vous voudrez : pour la mode d'Angleterre, c'est que je ne baisois personne. » Elle a été voir Madame la Dauphine, qui est malade, et qui l'a reçue dans son lit. On ne s'assied point en Angleterre; je crois que les

Lettre 1122. — 1. « Vous êtes retirée. » (*Édition de* 1754.)
2. M. de Cosnac, archevêque d'Aix.
3. « Elle a résolu. » (*Édition de* 1754.)
4. « Afin de faire vie qui dure avec des gens, etc. » (*Édition de* 1737.)
5. On sait que *donner la main*, c'était céder la droite.

duchesses feront avec elle à la mode de France, comme avec sa belle-mère[6]. On est fort occupé de cette nouvelle cour. 1689

Cependant le prince d'Orange est à Londres, qui fait mettre[7] des milords en prison ; il est sévère, et il se fera bientôt haïr. M. de Schomberg est général des armes en Hollande, à la place de ce prince[8], et son fils a la survivance : voilà le masque bien levé.

Je vous envoie la liste du remue-ménage des intendants. M. de Pomereuil en Bretagne. Dieu veuille que M. de Luxembourg n'y commande point de troupes ; quelle douleur pour nos amis[9] ! nous en tremblons. Vous savez que le maréchal de Lorges s'en va en Guienne, Saint-Ruth[10] sous ses ordres. Enfin, ma chère enfant, et dedans, et dehors, on sera également sur ses gardes. Voyez combien de troupes, et quelle puissance il faut avoir pour vaquer à tant de choses à la fois.

Le chevalier est toujours dans sa chambre et dans sa chaise[11] : il ne s'est pas bien trouvé d'être sorti le soir; cet état, qui le rend incapable d'aller à Versailles, lui

6. Henriette de France, fille de Henri IV, et femme de Charles Ier, roi d'Angleterre. (*Note de Perrin*, 1754.)

7. « .... à Londres, où il fait mettre. » (*Édition de* 1754.)

8. Cette nouvelle est démentie dans la lettre suivante : voyez p. 411.

9. M. et Mme de Chaulnes. Les craintes de Mme de Sévigné ne se réalisèrent pas : le maréchal d'Estrées fut envoyé dans les évêchés de Saint-Pol et de Cornouailles ; M. de Chaulnes fut chargé de veiller sur le reste de la Bretagne. Voyez les *Mémoires de la cour de France*, tome LXV, p. 84. (*Note de l'édition de* 1818.)

10. Voyez tome II, p. 198, note 8, et le *Journal* de Dangeau, à la date du 7 janvier 1689. — Saint-Ruth était un des cinq lieutenants généraux adjoints au maréchal de Lorges dans son commandement en Guienne. Il fut tué en Irlande, d'un coup de canon, en 1691.

11. Le texte de 1737, qui n'a pas le membre de phrase suivant, donne : « dans son fauteuil. »

1689 donne un chagrin extrême; je voudrois bien pouvoir le consoler et l'amuser un peu; mais la noirceur de l'humeur de la goutte lui rend tout indifférent : je serois trop heureuse d'être bonne à quelque chose; mais je suis fort inutile, à mon grand regret. Je fais tous vos compliments, et je fais valoir[12] vos souvenirs et vos douceurs : Mme de Coulanges en est fort reconnoissante; elle vous dit mille choses honnêtes et polies. Elle est fort occupée de l'abbé Têtu, qui en vérité ne se porte pas bien; sa maladie s'appelle tou au moins des vapeurs noires, et une insomnie qui commence à résister à l'opium.

Votre enfant est fort joli; il étoit hier à l'Opéra[13] avec Monseigneur. Il a écrit à Monsieur de Carcassonne; il lui écrira encore : l'amitié de cet oncle ne va pas toute seule, il y faut de l'entretènement; je prends soin d'en faire souvenir. Vous me représentez fort au naturel la sorte de laideur de vos mariés; il me semble, en vérité, que je suis à la noce. Je suis fort aise que contre votre coutume, vous ayez dit à M. Gaillard le souvenir que j'ai de son mérite et de ses regards perçants[14]. Le ma-

12. « Je fais toujours vos compliments, je fais valoir, etc. » (*Édition de* 1754.)

13. Dangeau nous apprend (tome II, p. 332) que l'opéra de *Thétis et Pélée*, paroles de Fontenelle et musique de Collasse, fut représenté pour la première fois à Paris le 11 janvier, et nous lisons dans le *Mercure* de février (p. 296 et 297) que le Dauphin alla le voir plusieurs fois. Le Roi et la Dauphine ne l'ayant pas vu à Paris, il fut donné à Trianon le 16 février. — Les deux auteurs ordinaires des paroles et de la musique des opéras, Quinault et Lulli, étaient morts : Quinault, le 26 novembre 1688; « il s'étoit mis depuis deux ans dans une grande dévotion, » dit Dangeau à cette date; Lulli, plus d'un an avant, le 22 mars 1687; la musique de l'opéra de *Zéphire et Flore*, représenté en 1688, était de deux de ses fils, Louis et Jean-Louis.

14. Voyez la lettre du 29 décembre 1688, p. 363, et notes 4 et 5. — La phrase qui suit n'est que dans l'édition de 1754, et celle qui termine la lettre est seulement dans l'édition de 1737.

riage de M. de Mirepoix me paroît un effet de magie. 1689
Vous savez comme je suis pour vous, ma chère enfant.

1123. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce vendredi 14e janvier.

Me voici, ma chère fille, après le dîner, dans la chambre du chevalier : il est dans sa chaise[1], avec mille petites douleurs qui courent par toute sa personne. Il a fort bien dormi, mais cet état de résidence et de ne pouvoir sortir[2] lui donne beaucoup de chagrins et de vapeurs : j'en suis touchée, et j'en connois le malheur et les conséquences plus que personne. Il fait un froid extrême ; notre thermomètre est au dernier degré, notre rivière est prise ; il neige, et gèle et regèle en même temps ; on ne se soutient pas dans les rues ; je garde notre maison et la chambre du chevalier. Si vous n'étiez point quinze jours à me répondre, je vous prierois de me mander si je ne l'incommode point d'y être tout le jour ; mais comme le temps me presse, je le demande à lui-même, et il me semble qu'il le veut bien. Voilà un froid qui contribue encore à ses incommodités : ce n'est pas de ces froids qu'il souhaite ; il est mauvais quand il est à cet excès[3].

J'ai fait souvenir M. de Lamoignon de la sollicitation que vous lui avez faite pour M. B***; cet homme sentira de loin comme de près votre reconnoissance. J'aime

Lettre 1123. — 1. « Dans son fauteuil. » (*Édition de* 1737.)

2. Les mots : « et de ne pouvoir sortir, » manquent dans l'impression de 1737.

3. « Ce n'est pas un de ces froids qu'il souhaite ; il est mauvais quand il est excessif. » (*Édition de* 1754.)

1689 cette manière de n'avoir point de reconnoissances passagères : je connois des gens qui non-seulement n'en ont point du tout, mais qui mettent l'aversion et la rudesse à la place.

M. Gobelin est toujours à Saint-Cyr. Mme de Brinon est à Maubuisson, où elle s'ennuiera bientôt[4] : cette personne ne sauroit durer en place; elle a fait plusieurs conditions, changé de plusieurs couvents; son grand esprit ne la met point à couvert de ce défaut. Mme de Maintenon est fort occupée de la comédie[5] qu'elle fait jouer par ses petites filles; ce sera une fort belle chose, à ce que l'on dit. Elle a été voir la reine d'Angleterre, qui pour l'avoir fait attendre[6] un moment, lui dit qu'elle étoit fâchée d'avoir perdu ce temps de la voir et de l'entretenir, et la reçut fort bien. On est content de cette reine; elle a beaucoup d'esprit. Elle dit au Roi, lui voyant caresser le prince de Galles, qui est fort beau : « J'avois envié le bonheur de mon fils, qui ne sent point ses malheurs; mais présentement[7] je le plains de ne point sentir les caresses et les bontés de Votre Majesté. » Tout ce qu'elle dit est juste et de bon sens; son mari n'est pas de même : il a bien du courage, mais un esprit commun, qui conte tout ce qui s'est passé en Angleterre avec une

4. De l'hôtel de Guise, où elle était allée d'abord, et d'où elle avait envoyé sa démission de supérieure de Saint-Cyr, Mme de Brinon se retira dans l'abbaye de Maubuisson, « d'où elle ne sortit plus. » Voyez *Madame de Maintenon et.... Saint-Cyr*, par M. Th. Lavallée, chapitre v, p. 107. — La première phrase de cet alinéa manque dans l'édition de 1737.

5. La tragédie d'*Esther*. Voyez les lettres suivantes; les *Mémoires de la cour de France*, de Mme de la Fayette, tome LXV, p. 65 et suivantes; les *Souvenirs de Mme de Caylus*, tome LXVI, p. 450 et suivantes, et le chapitre IV de l'ouvrage de M. Lavallée cité dans la note précédente.

6. « Qui l'ayant fait attendre, etc. » (*Édition de* 1754.)

7. « Mais à présent. » (*Ibidem.*)

insensibilité qui en donne pour lui[8]. Il est bon homme, et prend part à tous les plaisirs de Versailles. Madame la Dauphine n'ira point voir cette reine : elle voudroit avoir la droite et un fauteuil, cela n'a jamais été; elle sera toujours au lit; la reine la viendra voir. Madame aura un fauteuil à main gauche, et les princesses du sang n'iront qu'avec elle, devant qui elles n'ont que des tabourets. Les duchesses y seront comme chez Madame la Dauphine : voilà qui est réglé. Le Roi a su qu'un roi de France n'avoit donné qu'un fauteuil à la gauche à un prince de Galles; il veut que le roi d'Angleterre traite ainsi Monsieur le Dauphin, et passe devant lui. Il recevra Monsieur sans fauteuil et sans cérémonie. La reine l'a salué, et n'a pas laissé de dire au Roi notre maître ce que je vous ai dit[9]. Il n'est pas assuré que M. de Schomberg ait encore la place du prince d'Orange en Hollande. On ne fait que mentir cette année. La marquise[10] reprend tous les ordinaires les nouvelles qu'elle a mandées : appelle-t-on cela savoir tout ce qui se passe[11] ? Je hais ce qui est faux. 1689

L'étoile de M. de Lauzun repâlit : il n'a point de logement, il n'a point ses anciennes entrées; on lui a ôté le

8. « La figure du roi d'Angleterre n'avoit pas imposé aux courtisans; ses discours firent encore moins d'effet que sa figure. Il conta au Roi (*le 7 janvier* 1689), dans la chambre du prince de Galles, où il y avoit quelques courtisans, le plus gros des choses qui lui étoient arrivées, et il les conta si mal, que les courtisans ne voulurent point se souvenir qu'il étoit Anglois, que par conséquent il parloit fort mal françois, outre qu'il bégayoit un peu; qu'il étoit fatigué, et qu'il n'est pas extraordinaire qu'un malheur aussi considérable que celui où il étoit diminuât une éloquence beaucoup plus parfaite que la sienne. » *Mémoires de la cour de France*, tome LXV, p. 60. (*Note de l'édition de* 1818.)

9. « Ce que je vous ai conté. » (*Édition de* 1754.) — Voyez la lettre précédente, p. 406.

10. La marquise d'Uxelles.

11. « Savoir ce qui se passe. » (*Édition de* 1754.)

1689 romanesque et le merveilleux de son aventure; elle est devenue quasi tout unie : voilà le monde et le temps.

1124. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, lundi 17e janvier.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Voila donc ma lettre *nommée*[1] : c'est une marque de son mérite singulier. Je suis fort aise que ma relation[2] vous ait divertie; je ne devine jamais l'effet que mes lettres feront; celui-ci est heureux.

Si vous prenez le chemin de vous éclaircir avec l'Archevêque[3], au lieu de laisser cuver les chagrins qu'on veut vous donner contre lui, vous viderez bien des affaires en peu de temps, ou vous ferez taire les rediseurs; l'un ou l'autre est fort bon, et vous vous en trouverez très-bien; vous finirez, à la vérité, le plaisir et l'occupation des Provençaux : mais vous retranchez de sottes *pétoffes*. M. de Barrillon est arrivé; il a trouvé un paquet de famille, dont il ne connoissoit pas tous les visages. Il est fort engraissé. Il dit à M. de Harlay : « Monsieur, ne me parlez point de ma graisse, je ne vous dirai rien de votre maigreur. » Il est vif, et ressemble assez par l'es-

Lettre 1124. — 1. Comme l'avait été la lettre du *Cheval*, la lettre de la *Prairie* : voyez tome III, p. 198.

2. Le récit de la réception des chevaliers du Saint-Esprit fait dans la lettre du 3 janvier précédent, p. 374 et suivantes; Mme de Sévigné l'appelle elle-même, à la fin de la lettre suivante, p. 422, sa *relation des chevaliers*.

3. L'archevêque d'Aix.

prit à celui que vous connoissez[4]. Je ferai tous vos compliments, quand ils seront vraisemblables; je les ai faits à Mme de Sully, qui vous en rend mille de très-bonne grâce, et à la Comtesse[5], qui est trop plaisante sur M. de Lauzun, qu'elle vouloit mettre sur le pinacle, et qui n'a encore ni logement à Versailles, ni les entrées qu'il avoit. Il est tout simplement revenu à la cour, et son action n'a rien de si extraordinaire; on en avoit d'abord composé un fort joli roman. 1689

Cette cour d'Angleterre est toute établie à Saint-Germain; ils n'ont voulu que cinquante mille francs par mois, et ont réglé leur cour sur ce pied. La reine plaît fort; le Roi cause agréablement avec elle; elle a l'esprit juste et aisé. Le Roi avoit desiré que Madame la Dauphine y allât la première; elle a toujours si bien dit *qu'elle étoit malade*, que cette reine la vint voir il y a trois jours[6], habillée en perfection : une robe de velours noir, une belle jupe, bien coiffée, une taille comme la princesse de Conti[7], beaucoup de majesté : le Roi alla la recevoir à son carrosse[8]; elle fut d'abord chez lui, où elle eut un fauteuil au-dessus de celui du Roi; elle y fut une demi-heure, puis il la mena chez Madame la Dauphine, qui fut trouvée debout : cela fit un peu de surprise; la reine lui dit : « Madame, je vous croyois au lit. — Madame, dit Madame la Dauphine, j'ai voulu me lever pour

4. Celui qu'avait connu Mlle de Sévigné, celui qui lui écrivait en 1671 : voyez tome II, p. 119.

5. La comtesse de Fiesque. Son cousin germain le marquis de Beuvron avait été, ainsi que le duc de Sully, de la dernière promotion.

6. Le 13 janvier. Voyez à cette date le *Journal* de Dangeau.

7. Voyez tome III, p. 365. « On n'a vu aucune personne de grande taille danser parfaitement, si ce n'est la grande princesse de Conti, mais personne au monde ne dansait aussi bien qu'elle. » (*Correspondance de Madame*, tome II, p. 353 et 354.)

8. Voyez la note 10.

1689 recevoir l'honneur que Votre Majesté me fait. » Le Roi les laissa, parce que Madame la Dauphine n'a pas de fauteuil devant lui. Cette reine se mit à la bonne place, dans un fauteuil, Madame la Dauphine à sa droite, Madame à sa gauche, trois autres fauteuils pour les trois petits princes[9] : on causa fort bien plus d'une demi-heure; il y avoit beaucoup de duchesses, la cour fort grosse. Enfin elle s'en alla; le Roi se fit avertir, et la remit dans son carrosse[10]. Je ne sais jusqu'où la conduisit Madame la Dauphine[11]; je le saurai. Le Roi remonta, et loua fort la reine; il dit : « Voilà comme il faut que soit une reine, et de corps et d'esprit, tenant sa cour avec dignité. » Il admira son courage dans ses malheurs, et la passion qu'elle avoit pour le roi son mari; car il est vrai qu'elle l'aime, comme vous a dit cette diablesse de Mme de R***. Celles de nos dames qui vouloient faire les princesses, n'avoient point baisé la robe de la reine; quelques duchesses en vouloient faire autant : le Roi l'a trouvé fort mauvais; on lui baise les pieds présentement. Mme de Chaulnes a su tous ces détails, et n'a point encore rendu ce devoir. Elle a laissé le marquis à Versailles, parce que le petit compère s'y divertit fort bien; il a mandé à son oncle qu'il

9. Les fils du Dauphin, le duc de Bourgogne, le duc de Berry, et le duc d'Anjou.

10. Cela ne paraît pas être exact. « Le Roi, dit Dangeau, l'alla recevoir par delà la salle de ses gardes, jusqu'au haut du degré. » Puis il la mena jusqu'à la porte de l'appartement de la Dauphine Enfin, « en sortant de chez Monsieur, au retour de chez Madame, la reine se mit en chaise jusqu'au bas du degré, où elle remonta en carrosse avec les deux dames qu'elle avait amenées. » Le Roi ne l'ayant point reçue à sa descente du carrosse, ne l'y reconduisit sans doute pas non plus. Mais peut-être Mme de Sévigné est-elle plus vraie dans sa lettre, que Dangeau dans son espèce de journal officiel.

11. Elle la conduisit jusqu'à la salle des gardes. Voyez le *Journal* de Dangeau.

iroit aujourd'hui au ballet, à Trianon[12] : Monsieur le chevalier vous enverra sa lettre. Il est donc là sur sa bonne foi, faisant toutes les commissions que son oncle lui donne, pour l'accoutumer à être exact, aussi bien qu'à calculer : quel bien ne lui fera point cette sorte d'éducation? J'ai reçu une réponse de Monsieur de Carcassonne; c'est une pièce rare, mais il faut s'en taire; j'y répondrai bien, je vous en assure : il a pris sérieusement et de travers tout mon badinage. Ah, ma fille! que je comprends parfaitement vos larmes, quand vous vous représentez ce petit garçon à la tête de sa compagnie, et tout ce qui peut arriver de bonheur et de malheur à cette place! L'abbé Têtu est toujours dans ses vapeurs très-noires. J'ai dit à Mme de Coulanges toutes vos douceurs : elle veut toujours vous écrire dans ma lettre; mais cela ne se trouve jamais. Monsieur le chevalier ne veut pas qu'on finisse en disant des amitiés; mais malgré lui je vous embrasserai tendrement, et je vous dirai que je vous aime avec une inclination naturelle, soutenue de toute l'amitié que vous avez pour moi et de tout ce que vous valez : eh bien! quel mal trouve-t-il à finir ainsi une lettre, et à dire ce que l'on sent et ce que l'on pense toujours? 1689

12. « Le Roi a dîné à Trianon avec Monseigneur et Mmes de Maintenon, de Chevreuse, de Beauvilliers, de Gramont, de Montchevreuil et d'Heudicourt; après dîner il a été longtemps enfermé avec M. de Louvois, et à sept heures on a dansé le ballet. » (*Journal* de Dangeau, au 17 janvier.) — Ce ballet, qui fut dansé pour la première fois à Trianon le 5 janvier, et deux fois par semaine pendant tout le carnaval, était le ballet de *Flore*, qu'il ne faut pas confondre avec l'opéra de *Zéphire et Flore* mentionné dans la note 13 de la lettre du 12 janvier précédent, p. 408. On peut en voir une description détaillée, accompagnée de nombreuses citations de vers, dans le *Mercure* de janvier 1689, p. 53-83; voyez aussi le *Mercure* de février, p. 296 et 297. Il avait été composé pour célébrer le retour du Dauphin; l'auteur de la musique était de la Lande, et celui des entrées de Beauchamp.

1689 Bonjour, Monsieur le Comte : vous êtes donc tous deux dans les mêmes sentiments pour vos affaires et pour votre dépense? plût à Dieu que vous eussiez toujours été ainsi! Bonjour Pauline, ma mignonne : je me moque de vous : après avoir pensé six semaines à me donner un nom entre *ma grand'mère* et *Madame*, enfin vous avez trouvé *Madame*.

DE CORBINELLI.

Depuis que vous êtes cordon bleu, Madame, je n'ai trouvé que ce coin de lettre pour vous dire que j'en suis parfaitement aise; d'autant plus que Mme de Cauvisson me fait tous les jours pitié sur ce chapitre[13]. A force de lui inspirer de la résignation, j'ai compris combien mon ouvrage étoit difficile, et combien par conséquent il étoit agréable de n'avoir que faire de moi en ces rencontres. Recevez donc mes hommages, Madame, et trouvez bon que je vous dise que jamais misanthrope philosophe ne l'a été moins que moi dans cette occasion, tant la joie me démontoit. A propos de *misanthrope*, c'est une secte qui a pris naissance au coin du feu de Monsieur le chevalier ; il en est le chef, et me fait l'honneur de me mettre dans cette honorable profession. Je vous en manderai le progrès, dès qu'il y aura de quoi vous amuser de l'histoire que j'en ai commencée. Faites-moi la grâce de dire à Monsieur le Comte mes sentiments sur le point de la chevalerie. J'oubliois de vous dire que le titre de mon livre est *le Misanthropisme;* mais Madame votre mère soutient qu'il faut *la Misanthropie*[14] ; obligez-moi de décider cette difficulté, et vous aurez le premier exemplaire.

13. Voyez ci-dessus, p. 300 et la note 24.

14. Le mot *misanthropie*, bien qu'il soit déjà donné par Furetière, n'a été admis par l'Académie que dans la seconde édition de son Dictionnaire (1718). Furetière écrit, comme les anciennes éditions de

1125. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

1689

A Paris, ce mercredi 19e janvier.

Voila ce mercredi, si défendu par ma chère Comtesse; mais elle ne veut pas comprendre que je me repose en lui parlant. Je regarde souvent votre aimable portrait, et je vous assure que je commence trop tôt et trop tendrement à desirer de vous voir[1], de vous embrasser, et d'entendre le son de votre voix : mon cœur est plein de ces desirs et de ces sentiments, et votre portrait les entretient sans les contenter. L'autre jour Mme de Chaulnes en fut charmée[2], et le loua d'un ton si haut, que vous devriez l'avoir entendu, quoique vous soyez bien loin, ma chère enfant; car je sais où vous êtes, et cette connoissance démêle un peu mon imagination, qui sait où vous prendre à point nommé; mais nous n'en sommes pas plus voisines. J'admire Mme de Langlée[3] d'être en Provence, sans être dans sa famille. Il me paroît que vous n'êtes pas contente du dîner que vous lui avez donné : elle est d'une délicatesse qu'il ne faut pas entreprendre de satisfaire.

Molière, *misantrope* (sans *h*); l'Académie, dès 1694, se conforme à l'étymologie et imprime *misanthrope*. Dans sa seconde édition (1754), notre seule source pour cette lettre, Perrin ne met d'*h* ni à *misanthrope* ni à ses dérivés.

Lettre 1125. — 1. Dans le texte de 1737 il y a simplement : « à desirer de vous voir : mon cœur, etc. »

2. « Mme de Chaulnes en fut charmée l'autre jour. » (*Édition de* 1754.)

3. La mère de Langlée. Voyez au tome IV, p. 47, la note 10, que confirme ce passage du *Journal* de Dangeau, à la date du 24 novembre 1698 : « Mme de Langlée la mère est morte en Dauphiné, où elle s'étoit retirée depuis longtemps; Langlée son fils lui donnoit une pension de douze mille livres. »

1689 Le bon esprit[4] du chevalier ne trouve plus à propos d'aller à Avignon, et d'y faire de la dépense. Il y a vingt ans que vous brillez en Provence; il faut céder à la dépense que vous êtes obligée de faire pour votre fils : le bon sens[5] va là tout droit; et cette raison honnête à dire, est fort aisée à comprendre; elle n'a point l'air d'un prétexte, après tant de preuves de votre bonne volonté et de votre magnificence. Il faut céder à l'impossibilité; je crains que cette vérité ne soit point encore entrée dans l'esprit de M. de Grignan, et qu'il ne juge de l'avenir par le passé, et que[6], comme il a toujours été, il ira toujours : cette espérance est vaine et trompeuse. Nous avons beaucoup raisonné sur tout cela, Monsieur le chevalier et moi. Dispensez-vous[7] de souhaiter la paix avec le pape, et tirez d'Avignon tout ce que le Roi vous permet d'en tirer[8]; mais profitez de cette douceur comme d'une consolation que Dieu vous envoie, pour soutenir votre fils, et non pas pour en vivre plus largement; car si vous n'avez le courage de vous retrancher, comme vous l'avez résolu, vous rendrez inutile ce secours que la Providence vous adresse. Voilà[9], ma très-chère, la conversation d'une maman qui vous aime aussi solidement que tendrement.

Nous attendons votre fils : il doit revenir ce soir de Versailles; il y a sept jours qu'il est parti avec notre duchesse de Chaulnes : j'ai fort envie de savoir comme

4. « Je vois que le bon esprit. » (*Édition de* 1754.)

5. « Vous devez céder à celle que vous êtes obligée de faire pour votre fils, et courir au plus pressé : le bon sens, etc. » (*Ibidem.*)

6. « Et qu'en jugeant de l'avenir par le passé, il ne croie que, etc. » (*Édition de* 1754.)

7. « Cependant, ma chère fille, dispensez-vous, etc. » (*Édition de* 1737.)

8. Voyez la lettre du 26 novembre 1688, p. 285, et la note 18.

9. « .... ce secours de la Providence. Voilà, etc. » (*Édition de* 1754.) — Les trois alinéas qui suivent manquent dans l'impression de 1737.

il s'y est diverti, et quelle société il a eue. Nous lui avions bien recommandé d'éviter la mauvaise compagnie; nous sommes persuadés qu'il fait mieux quand il est seul, que quand il se croit observé de quelqu'un qui est avec lui. Je saurai comme il se sera comporté par M. de la Fayette, qui y prend intérêt. 1689

M. d'Avaux me vint voir avant-hier; ma lettre étoit déjà fermée; il me parla fort de vous, vous honorant et vous aimant quasi autant qu'à Livry. Il me demanda si vous aviez reçu votre cordon bleu; je lui dis que vous ne l'aviez pas le 10e : il me dit que les autres l'avoient, et que comme on oublioit beaucoup de choses, il alloit mettre quelque ordre à ce retardement[10]; qu'il seroit ravi d'avoir à vous en rendre compte, et de se servir de cette occasion pour vous faire son compliment. Je suis fort aise qu'il ait pris ce soin : s'il est inutile, tant mieux; s'il ne l'est pas, tant mieux.

Mme de Chaulnes me mena hier à la noce de Mme de la Ferté; j'y fus à cause de Mme de Mirepoix[11], mais elle n'y étoit pas : ils sont déjà comme brouillés; et la veille on disputoit encore, parce que l'argent comptant n'étoit pas encore arrivé. J'y trouvai le marié, et cette enfant de douze ans, qui est toute disproportionnée à ce roi d'É-

10. Le comte d'Avaux était prévôt et maître des cérémonies de l'ordre (voyez plus haut, p. 251, fin de la note 17) : c'est lui qui, le 30 décembre, dans la chapelle de Versailles, avait fait répéter aux chevaliers la cérémonie de réception. Voyez Dangeau, à cette date. Le cordon n'avait pas été envoyé à tous les chevaliers absents. On lit dans l'*État de la France* de 1689, à la suite de la liste de ces absents : « Le Roi a envoyé le cordon bleu à plusieurs de ces derniers nommés, en attendant qu'ils puissent venir recevoir l'habit et les colliers des ordres. »

11. Madeleine du Puy-du-Fou, sœur de la seconde femme du comte de Grignan : voyez ci-dessus, p. 359, note 13, et sur ce mariage, p. 403, note 43.

1689 thiopie[12]. C'est un mariage tellement improuvé, que je crois qu'on ne verra plus la mère. La duchesse de la Ferté leur tombera sur les bras; elle l'a bien compté ainsi. Elle dit qu'elle s'est épuisée, qu'elle n'a plus que dix mille livres de rente; qu'elle a voulu un gendre pour elle; qu'elle s'est mariée à son gendre, et ne finit point de parler sur ce ton. Elle loue une grande maison dans cette rue Sainte-Croix[13]; elle dit que quand elle sera à Versailles, ils feront leur ménage : ce ménage doit être de la bouillie pour la petite femme. Ils iront quelquefois manger chez la maréchale de la Mothe; mais ce n'est point un établissement : tout cela fait prévoir la douceur de cette alliance.

Nous fûmes hier chez la marquise de Coislin[14], qui a perdu sa mère, la vieille d'Alègre. Nous fûmes chez l'amie de Mlle de Grignan (on voit à cette heure les affligés: la cruelle mode!), et puis nous vîmes Mademoiselle[15], qui me gronda de ne l'avoir point vue; j'aime bien à ne me point mêler dans ses impétuosités[16]. Adieu, ma chère enfant : ne redoublez point vos peines, redoublez seulement votre courage et vos bonnes résolutions.

12. Voyez tome III, p. 304, note 19.

13. La rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.

14. Louise-Marie d'Alègre, sœur du futur maréchal d'Alègre, fille d'Emmanuel, d'abord vicomte, puis après la mort de sa nièce Mme de Seignelai (1678) marquis d'Alègre, et de Marie de Rémond de Modène. Elle avait épousé en 1683 Pierre du Cambout, marquis et après la mort de son père (1702) duc de Coislin; elle mourut le 15 septembre 1692. — Sa mère avait épousé en premières noces Jean-Gabriel Motier, seigneur de Champestier; elle était fille de François de Rémond, baron de Modène, grand prévôt de France. — Le mot *hier* manque dans le texte de 1737.

15. « Et puis chez Mademoiselle. » (*Édition de* 1737.)

16. « Je n'aime point à me mêler dans ses impétuosités. » (*Ibidem.*) Voyez plus haut, p. 360 et note 19.

Du même jour, à sept heures du soir[17]. 1689

Voilà votre lettre. Le mauvais temps, qui vous glace le Rhône et la Durance[18], nous a fait un miroir de la Seine : il nous a transis, et a gâté nos rues, au point que j'ai été huit jours sans sortir, si ce n'est le jour que je fis des visites[19] avec Mme de Chaulnes, aux dépens de ses chevaux : les miens ne vouloient pas se soutenir, et je ne leur ai rien proposé. J'étois souvent dans la chambre du chevalier[20], qui se porte assez bien, et qui compte d'aller[21] à Versailles après le voyage de Marly[22]; mais il le faut dire tout bas, car si la goutte l'entend, elle l'en empêchera[23]. Ce mauvais temps, qui devient plus doux aujourd'hui, a retardé nos lettres de vingt-quatre heures.

L'Archevêque a de grandes pensées; mais plus il est vif, plus il faut s'approcher de lui comme des chevaux qui ruent, et surtout ne rien garder sur votre cœur[24]. Je

17. Cette reprise commence dans l'édition de 1737 la lettre du vendredi 21 janvier, avec laquelle elle se confond; elle n'a pas les premiers mots : « Voilà votre lettre. »

18. « Qui glace votre Rhône et votre Durance. » (*Édition de* 1737.)

19. « Et a tellement gâté nos rues que j'ai été huit jours sans sortir, si ce n'est pour faire des visites, etc. » (*Édition de* 1754.)

20. « De Monsieur le chevalier. » (*Ibidem.*)

21. « Et qui compte aller. » (*Ibidem.*)

22. « Au retour de Marly. » (*Édition de* 1737.) — La *Gazette* du 22 janvier annonce que le 19 le Roi est allé à Marly, pour y passer quelques jours.

23. « Elle s'y opposera. » (*Édition de* 1754.) — La phrase suivante n'est pas dans l'impression de 1737.

24. L'abbé de Choisy, dans ses *Mémoires* (tome LXIII, p. 418), dit en parlant de l'archevêque d'Aix : « C'est un homme d'une vivacité surprenante, d'une éloquence qui ne laisse pas la liberté de douter de ses paroles, bien que, à la quantité qu'il en dit, il ne soit pas possible qu'elles soient toutes vraies. Il est d'une conversation charmante, d'une inquiétude qui fait plaisir à ceux qui ne font que l'observer et qui n'ont point affaire à lui. » — L'édition de 1737 (voyez

1689 comprends parfaitement l'impossibilité de ne pas donner à manger, comme vous faites, à trois, à quatre personnes : c'est le moyen de les contenter tous, et de faire autant de faveurs et moins de dépense. Monsieur le chevalier, dans ses chagrins, est un peu trop austère et trop sévère : s'il étoit là, il en useroit comme vous, j'en suis assurée. Faites une amitié à Mme de Langlée, puisqu'elle se souvient de moi; il est vrai que j'admirois bien le choix et le goût de ses habits. Je suis plus aise que je n'étois que M. d'Avaux songe à votre cordon, puisqu'il semble qu'on vous ait oubliés.

Mme de Maintenon va faire jouer *Esther* à ses petites filles. Vous êtes trop plaisante d'avoir lu en public ma relation des chevaliers; vous faites de moi et de mes lettres tout ce que vous voulez. Adieu, ma très-aimable : je suis comme vous m'avez laissée, hormis qu'au lieu d'avoir tous les jours une joie sensible et nouvelle de vous voir dans cette maison, je soupire souvent bien tendrement et bien douloureusement de ne vous y plus trouver. Je me doutois bien que vous seriez de notre avis sur votre frère[25].

1126. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce vendredi 21e janvier.

Le courrier n'est point encore arrivé, et je reviens sur votre dernière lettre, pour remplir celle-ci. Je n'ai jamais vu d'amitié si tendre, si solide, ni si agréable que celle que vous avez pour moi; je songe quelquefois combien cet

la note 17) n'a pas la fin de la lettre à partir d'ici; elle n'a pas non plus le premier alinéa de la suivante.

25. Voyez la lettre du 5 janvier précédent, p. 384 et 385.

état, dont je sens la douceur présentement, a toujours été la chose que j'ai uniquement et passionnément desirée. Vous méritez bien d'être aimée de votre fils comme je vous aime et comme vous l'aimez. Il ne vous dit point ce qu'il sent : il vous fit avant-hier une relation si simple, que je l'en grondai. Monsieur le chevalier lui fit voir ce que vous lui écrivez de lui ; vraiment cela fait mourir de tendresse et de reconnoissance : a-t-on jamais vu un cœur comme le vôtre, et une maternité si parfaite ? Vos prélats ont voulu juger, d'où ils sont, de l'effet de leurs lettres : en vérité on en juge bien mieux d'ici, on a repoussé l'ombre même de la proposition[1] ; mais soyez persuadée qu'on aura trouvé le neveu d'un bon appétit, et l'oncle ou gouverné, ou ne sachant plus les choses de ce monde. Enfin on ne sauroit plus mal imaginer, ni opiniâtrer plus mal à propos une affaire que l'a été celle-là : elle n'est bonne qu'à jeter dans l'abîme du silence ; je me sais bon gré de l'avoir toujours vue comme elle est. M. d'Avaux m'a mandé qu'il croyoit qu'on vous avoit envoyé votre cordon ; un rhume l'a empêché d'aller à Versailles : nous saurons par lui si le courrier a été noyé, ou ce qui est arrivé. Il admire la tranquillité de ne l'avoir pas demandé par un billet à M. de Châteauneuf[2] ; mais je n'ai pas osé le faire, ni même le proposer. 1689

Lettre 1126. — 1. Il s'agissoit de la place de commandeur des ordres du Roi que Monsieur l'archevêque d'Arles, âgé de quatre-vingt-six ans, avoit demandée en survivance pour Monsieur le Coadjuteur son neveu. (*Note de Perrin.*) — Nous avons dit que l'archevêque d'Arles avait été de la promotion de 1662. On voit dans les Statuts que le titre de commandeur était commun à tous les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit ; mais, d'après le *Dictionnaire* de Trévoux, on appelait aussi spécialement commandeurs les prélats, les ecclésiastiques agrégés par honneur dans l'ordre des chevaliers du Saint-Esprit.

2. Balthazar Phelypeaux, marquis de Châteauneuf, de la branche

1689 Votre fils est occupé d'une mascarade pour dimanche au Palais-Royal; Monsieur de Chartres[3] l'a envoyé prier; Mme d'Escars nous donne son avis avec Mlle de Méri: vous connoissez le mouvement de ces grandes affaires. Il est allé chez Mme de Bagnols avec Sanzei. On dit que le maréchal d'Estrées va à Brest; le prétexte de la mer rend cette nouvelle supportable. Il va traverser toute la Bretagne, comme si on étoit au printemps, et lui au printemps de sa vie; ce sont d'assez grandes fatigues. Parlez-moi[4] de l'humeur de Pauline; si elle n'a pas été bien élevée, c'est à vous à raccommoder toute cette cire, qui est encore assez molle pour prendre la forme que vous voudrez. J'ai vu M. de Barrillon, qui est fort grossi; il m'a demandé de vos nouvelles. Il avoit trouvé[5] votre fils

de la Vrillière, comme Pontchartrain, d'abord aumônier du Roi, puis conseiller au parlement, secrétaire d'État en survivance de son père (1669), greffier ou, comme l'appelle l'*État de la France*, secrétaire de l'ordre du Saint-Esprit (1683). Il mourut le 27 avril 1700, en revenant des eaux de Bourbon. Il avait épousé le 20 décembre 1670 Marie-Marguerite de Fourci, morte le 9 avril 1711. « Châteauneuf, dit Saint-Simon (tome II, p. 410), étoit un homme d'une prodigieuse grosseur ainsi que sa femme, fort peu de chose, bon homme et servant bien ses amis. Il avoit le talent de rapporter les affaires au conseil de dépêches mieux qu'aucun magistrat, du reste la cinquième roue d'un chariot.... Sa considération étoit donc fort légère, et sa femme, la meilleure femme du monde, n'étoit pas pour lui en donner. Peu de gens avoient affaire à lui, et l'herbe croissoit chez eux. » — On voit dans le *Journal* de Dangeau que le 1er février seulement le Roi donna ordre à Châteauneuf « d'envoyer aux absents des brevets qui leur permettent de porter le cordon bleu, en attendant qu'ils puissent être faits chevaliers. »

3. Voyez la lettre suivante, p. 426, note 6. — « Monsieur le duc de Chartres. » (*Édition de* 1754.) — Ce qui suit, depuis: « Mme d'Escars, » jusqu'à : « On dit, » manque dans le texte de 1737.

4. Cette phrase manque encore dans le texte de 1737.

5. Le texte de 1737 porte simplement : « J'ai vu M. de Barrillon, qui m'a fort demandé de vos nouvelles. Il a trouvé, etc. »

chez M. de Louvois; ce petit visage[6] lui parut si noble et si joli, qu'il demanda son nom, et le nom lui fit embrasser votre enfant cinq ou six fois, et le fit souvenir de père, de mère et de grand'mère : enfin il le trouva fort joli[7] Adieu, ma chère enfant : je suis tellement à vous, que je ne puis assez vous le dire. 1689

1127. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce lundi 24e janvier.

Enfin, ma chère enfant, votre Durance a laissé passer nos lettres; il faut que la glace soit bien habile pour l'attraper et pour l'arrêter, de la furie dont elle court[1]. Nous avons eu de cruels temps, de cruels froids, et je n'en ai pas été seulement enrhumée[2]. J'ai gardé plusieurs fois la chambre de Monsieur le chevalier; et pour parler comme Mme de Coulanges, il n'y avoit que lui qui fût à plaindre de la rigueur de la saison; mais je vous dirai plus naïvement qu'il me semble qu'il n'étoit point fâché que j'y fusse. Voilà le dégel; je me porte si bien, que je n'ose me purger, parce que je n'ai rien à desirer, et que cette précaution me paroît une ingratitude envers Dieu. Monsieur le chevalier n'a plus de douleurs; mais il n'ose encore hasarder Versailles. Il faut que je vous dise un mot de Mme de Coulanges, qui me fit rire et me parut plai-

6. « Son petit visage. » (*Édition de* 1754.)

7. Ce dernier membre de phrase n'est pas dans l'édition de 1754.

Lettre 1127. — 1. Dans l'édition de 1754, Perrin a transposé les deux membres de phrase : « De la furie dont elle court, il faut, etc. »

2. « Et je n'en ai seulement pas été enrhumée. » (*Édition de* 1754.) — La phrase qui suit manque dans le texte de 1737.

1689 sant. M. de Barrillon est ravi de retrouver toutes ses vieilles amies; il est souvent chez Mme de la Fayette, et chez Mme de Coulanges; il disoit à cette dernière, l'autre jour[3]: « Ah, Madame! que votre maison me plaît! j'y viendrai bien les soirs, quand je serai las de ma famille. — Monsieur, lui dit-elle, je vous attends demain. » Cela partit plus vite qu'un trait[4], et nous en rîmes tous plus ou moins.

Votre enfant fut hier[5] au bal chez M. de Chartres[6]; il étoit fort joli; il vous mandera ses prospérités. Il ne faut point, ma fille, que vous comptiez[7] sur ses lectures : il nous avoua hier tout bonnement qu'il en est incapable présentement; sa jeunesse lui fait du bruit, il n'entend pas. Nous sommes affligés qu'au moins il n'en ait pas d'envie; nous voudrions que ce ne fût que le temps qui lui manquât, mais c'est la volonté[8]. Sa sincérité nous empêcha de le gronder; je ne sais ce que nous ne lui dîmes point, le chevalier et moi, et Corbinelli, qui s'en échauffe; mais il ne faut point le fatiguer, ni le contraindre : cela viendra sans doute[9]; il est impossible qu'avec autant d'esprit et de bon sens, aimant la guerre, il n'ait point envie de savoir ce qu'ont fait les grands

3. « Il disoit l'autre jour à cette dernière. » (*Édition de* 1754.)

4. « Cela partit comme un trait. » (*Ibidem.*)

5. « Hier au soir. » (*Ibidem.*)

6. « Il y a eu deux bals au Palais-Royal donnés par M. le duc de Chartres, avec toute la magnificence qu'on devoit attendre d'un prince né d'un père aussi galant qu'il est somptueux en toutes choses.... Ce jeune prince y parut avec toute la bonne grâce qui lui est si naturelle. Monseigneur le Dauphin y vint déguisé, et il s'y trouva un nombre infini de personnes distinguées de la cour et de la ville. » (*Mercure de février* 1689, p. 294 et 295.)

7. « Il ne faut point, au reste, que vous comptiez, etc. » (*Édition de* 1754.)

8. « .... il n'en ait point d'envie, et que ce soit la volonté qui lui manque plutôt que le temps. » (*Ibidem.*)

9. « Cela viendra, ma chère bonne. » (*Ibidem.*)

hommes du temps passé, *et César à la tête de ses Commentaires*. Il faut avoir un peu de patience, et ne vous en point chagriner : il seroit trop parfait, s'il aimoit à lire. 1689

Vous m'étonnez de Pauline : ah, ma fille ! gardez-la auprès de vous; ne croyez point qu'un couvent puisse redresser une éducation, ni sur le sujet de la religion, que nos sœurs ne savent guère, ni sur les autres choses. Vous ferez bien mieux à Grignan, quand vous aurez le temps de vous appliquer[10]. Vous lui ferez lire de bons livres, l'Abbadie[11] même, puisqu'elle a de l'esprit; vous causerez avec elle; M. de la Garde vous aidera : je suis persuadée que cela vaudra mieux qu'un couvent.

Pour la paix du pape, l'abbé Bigorre nous assure qu'elle n'est point du tout prête; que le Saint-Père ne se relâche sur rien, et qu'on est persuadé[12] que M. de Lavardin et le cardinal d'Estrées reviendront incessamment : profitez donc du temps que Dieu, qui tire le bien du mal, vous envoie[13]. La vieille Sanguin[14] est morte comme une héroïne, promenant sa carcasse par la chambre, se mirant pour voir la mort au naturel[15]. Il

10. « De vous y appliquer. » (*Édition de* 1754.)

11. Voyez plus haut, p. 33, et la note 12.

12. « Très-persuadé. » (*Édition de* 1754.)

13. Cette circonstance faisoit que M. de Grignan commandoit pour le Roi dans le Comtat. (*Note de Perrin.*)

14. « La vieille Mme de Sanguin. » (*Édition de* 1737.)

15. « Mme Sanguin (*veuve de Jacques Sanguin*) mourut à Paris; elle étoit fort vieille et jouissoit de dix-sept mille livres de rente qui reviennent à M. de Livry (*Louis Sanguin*), son seul fils. Outre cela, elle avoit un douaire de mille écus de son premier mariage avec M. de Coligny (*de Ligny?*). Le douaire revient à Mmes de Tambonneau et de Ligny. » (*Journal* de Dangeau, 22 janvier 1689.) — Il y avait des Ligny parents des Seguier, et dont était l'ancien évêque de Meaux (tome III, p. 329, note 7) : voyez la *Correspondance de Bussy*, tome III, p. 134 et note 2.

1689 faut un compliment à Monsieur de Senlis[16] et à M. de Livry, mais non pas des lettres, car ils sont déjà consolés : il n'y a que vous, ma chère enfant, qui ne voulez pas[17] entendre parler de l'ordre établi depuis la création du monde. Mlle d'Or*** me paroît aimable, de la manière dont vous la dépeignez[18] ; il faudroit la prendre, si son père étoit raisonnable ; mais quelle rage de n'aimer que soi, de se compter pour tout, de n'avoir point la pensée si sage, si naturelle et si chrétienne, d'établir ses enfants ! Vous savez bien, ma fille, que je ne puis pas comprendre cette injustice ; il est heureux que notre amour-propre[19] se tourne précisément où il doit être.

J'ai fait une réponse à Monsieur de Carcassonne, que Monsieur le chevalier a fort approuvée, et qu'il appelle un chef-d'œuvre[20]. Je l'ai pris à mon avantage, et comme je le tiens à cent cinquante lieues de moi, je lui dis tout ce que je pense ; je soutiens qu'il faut[21] approcher de ses affaires, qu'il faut les connoître, les calculer, les suppu-

16. Voyez au tome VI, p. 40, la lettre du 6 octobre 1679, et la note 14.

17. « Qui ne vouliez pas. » (*Édition de* 1754.)

18. « Vous dépeignez Mlle d'Or.... de manière qu'elle me paroît aimable. » (*Ibidem.*). — S'agit-il, comme on l'a supposé dans l'impression de 1818, où l'on a mis en toutes lettres : « Mlle d'Oraison, » de la fille d'André, seigneur d'Oraison et de Cadenet, d'une maison de Provence qui avait pris pour devise ces mots de l'Évangile : *Domus mea, domus orationis ?* Elle épousa en 1695 M. d'Ancezune, fils aîné du duc de Caderousse. Une de ses sœurs, Gabrielle-Thérèse, se maria en 1704 au chevalier de Grignan.

19. « Vous savez bien que j'ai peine à comprendre cette injustice ; c'est un bonheur que notre amour-propre, etc. » (*Édition de* 1754.)

20. Ce dernier membre de phrase : « et qu'il appelle un chef-d'œuvre, » manque dans le texte de 1737.

21. « Je lui fais part de tout ce que je pense ; je lui dis qu'il faut, etc. » (*Édition de* 1754.) — A la ligne suivante, les deux mots : « les calculer, » ne sont pas dans l'impression de 1737.

ter, les régler, prendre ses mesures, savoir ce qu'on peut et ce qu'on ne peut pas; que c'est cela seul qui le fera riche, et qu'avec cela on suffit à tout[22], et aux devoirs, et aux plaisirs, et aux sentiments de son cœur pour son neveu[23], dont il doit être la ressource; qu'avec de l'ordre on fait tout, que sans cela on ne fait rien[24], on manque à tout; et puis il me prend un enthousiasme[25] pour vous, pour M. de Grignan, pour son fils, pour votre maison, pour ce nom qu'il doit soutenir, et auquel je suis inséparablement attachée; j'ajoute que ma douleur[26] la plus sensible, c'est de ne pouvoir plus rien faire pour vous[27], mais que je l'en charge, que je demande à Dieu de faire passer tous mes sentiments dans son cœur, afin d'augmenter et de redoubler tous ceux qu'il a déjà; enfin, ma fille, cette lettre est mieux rangée, quoique écrite impétueusement, et en la lisant Monsieur le chevalier en eut les yeux rouges; pour moi[28], je me blessai tellement de ma propre épée, que j'en pleurai de tout mon cœur. Monsieur le chevalier m'assura qu'il n'y avoit qu'à l'envoyer, et c'est ce que j'ai fait[29]. 1689

22. « .... qui le fera riche; qu'avec cela rien ne l'empêchera de suffire à tout. » (*Édition de* 1754.)

23. « Pour un neveu. » (*Ibidem.*)

24. « Qu'avec de l'ordre on va fort loin, qu'autrement on ne fait rien. » (*Ibidem.*)

25. « Un enthousiasme de tendresse. » (*Édition de* 1754.)

26. « Pour ce nom qu'il doit soutenir; j'ajoute que je suis inséparablement attachée à tout cela, et que ma douleur, etc. » (*Ibidem.*)

27. Mme de Sévigné s'était dépouillée de ses biens en mariant son fils. Elle avait abandonné par le même contrat à Mme de Grignan la nue propriété de la terre de Bourbilly, pour la remplir des cent mille francs qui revenaient à celle-ci sur la dot de cent mille écus qu'elle lui avait constituée. (*Note de l'édition de* 1818.)

28. « .... quoique écrite impétueusement. Monsieur le chevalier en eut les yeux rouges en la lisant; et pour moi, etc. » (*Édition de* 1754.)

29. L'évêque de Carcassonne se laissa toucher. Il fit une donation considérable à son neveu au moment de son mariage.

1689 Vous me représentez fort plaisamment votre savantas[30]; il me fait souvenir du docteur de la comédie[31], qui veut toujours parler. Si vous aviez du temps, il me semble que vous pourriez faire quelque usage de cette bibliothèque; il y a de bonnes choses et en quantité; on choisit ce qu'on veut[32]; mais hélas! mon enfant, vous n'avez pas le temps de faire aucun usage de la beauté et de l'étendue de votre esprit; vous ne vous servez que du bon et du solide, cela est fort bien; mais c'est dommage que tout ne soit pas employé; je trouve que M. Descartes y perd beaucoup.

Le maréchal d'Estrées va à Brest; cela fait craindre[33] qu'il ne commande les troupes réglées; je crois cependant qu'on donnera quelque contenance au gouverneur, et qu'on ne voudra pas lui donner le dégoût tout entier. M. de Charost est revenu un moment, pour se justifier de cent choses que M. de Lauzun a dites assez mal à propos, et de l'état de sa place, et de la réception qu'il a faite à la reine[34] : il fait voir le contraire de tout ce qu'a

30. Telle est (avec un ç de plus : *sçavantas*) l'orthographe des deux éditions de Perrin. C'est aussi celle de Furetière et de l'Académie dans la première édition de son *Dictionnaire* (1694); dans la seconde (1718) elle écrit *sçavantasse*.

31. Le docteur Pancrace dans *le Mariage forcé* de Molière. Voyez la scène VI.

32. « .... que vous pourriez tirer quelque avantage de cette bibliothèque; comme il y a de bonnes choses et en quantité, on est libre de choisir ce qu'on veut. » (*Édition de* 1754.)

33. « Cela fait appréhender, etc. » (*Ibidem.*)

34. Mme de la Fayette développe dans ses *Mémoires* ce que ce passage aurait d'obscur. Lauzun avait tâché de dissimuler au duc de Charost, gouverneur de Calais, le nom de la personne qu'il accompagnait. Le duc ayant insisté, Lauzun lui dit que c'était la reine, mais il ajouta qu'elle ne voulait recevoir aucun des honneurs dus à sa dignité. Le duc de Charost n'en tint compte, reçut la reine d'Angleterre comme il le devait, et il eut soin de retarder le départ des lettres de Lauzun, afin d'annoncer le premier cette nouvelle au

dit Lauzun; cela ne fait point honneur[35] à ce dernier, dont il semble que la colère de Mademoiselle arrête l'étoile : il n'a ni logement, ni entrées; il est simplement à Versailles. 1689

On[36] craint que l'habileté de l'Archevêque[37] ne vous surprenne; mais je réponds que non, et que personne ne pèse plus ses paroles que vous sur les choses importantes. Mme de Coulanges m'a dit mille amitiés pour vous; elle veut toujours vous écrire. Depuis que j'ai causé avec le chevalier[38], j'ai su que vous n'aurez votre cordon qu'après le chapitre du 2e février[39], parce que vos informations ne sont venues qu'après le premier jour de l'an : ainsi voilà qui est réglé. Il doit bien vous mander des nouvelles; car il a vu Dangeau, qui en sait beaucoup. M. de Chaulnes n'aura aucun chagrin : le maréchal d'Estrées ne se mêle que de la mer et des côtes.

1128. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce mercredi 26e janvier.

Corbinelli a été charmé de la peinture au naturel de votre savantas[1]. Vous parlez de peinture : celle que

Roi. L'irascible Lauzun avait dénaturé les faits pour nuire à l'homme qui avait osé contrarier ses volontés. (*Note de l'édition de* 1818.) Voyez les *Mémoires de la cour de France*, par Mme de la Fayette, tome LXV, p. 50 et suivantes.)

35. « Ne fait point d'honneur. » (*Édition de* 1754.)

36. Cette phrase et la suivante manquent dans le texte de 1737.

37. L'archevêque d'Aix.

38. « Avec Monsieur le chevalier. » (*Édition de* 1754.)

39. Voyez la note 5 de la lettre suivante, p. 432 et la fin de la note 2 de la lettre précédente, p. 424.

Lettre 1128. — 1. Voyez ci-dessus, p. 430, note 30.

1689 vous faites de cet homme pris et possédé de son savoir, qui ne se donne pas le temps de respirer, ni aux autres, qui veut rentrer à toute force dans la conversation, et qui est toujours au guet pour prendre au bond l'occasion de se remettre en danse.... ma chère enfant[2], cela est du Titien. Je soupai avant-hier chez Mme de Coulanges avec ces bonnes duchesses[3]; Barrillon y étoit; il but votre santé avec un air d'adoration pour Mlle de Sévigné et pour Mme de Grignan : il n'est point gâté de dix ans d'ambassade.

Mme d'Acigné[4] me vint voir hier; elle me conta comme M. de Richelieu est un chevalier de la Chandeleur, aussi bien que M. de Grignan, et plusieurs autres, dont les preuves ou les attestations n'étoient pas venues avant le jour de l'an. Tilladet[5] sera chevalier ce jour-là, et les autres seront proposés au chapitre; on vous envoie le cordon en même temps : voilà le vrai, et ce que nous n'avions pas su.

Vous vous lamentez sur ce pauvre chevalier, qui n'a plus de douleurs; il fut hier tout le jour en visites avec

2. Dans l'édition de 1754 : « .... ni aux autres, et qui veut rentrer à toute force dans la conversation.... ma chère enfant, etc. »

3. Mmes de Chaulnes et du Lude. (*Note de Perrin*, 1754.) — L'impression de 1737 donne seulement : « chez Mme de Coulanges avec Barrillon, qui but à votre santé, etc. »

4. Voyez tome VII, p. 48, note 5.

5. L'édition de 1737 n'a pas le commencement de cette phrase; elle donne simplement : « Cependant on vous envoie le cordon; voilà le vrai, et ce que nous n'avions pas su. » Elle n'a pas non plus l'alinéa suivant. — L'*État de la France* de 1689 ne nomme, comme ayant reçu le cordon bleu des mains du Roi le jour de la Chandeleur (2 février), que quatre chevaliers, qui sont le duc de Béthune-Charost, le marquis de Tilladet, le marquis de Béringhen le fils, et le marquis de Calvo. Le duc de Richelieu figure, ainsi que le comte de Grignan, dans la liste de ceux qui, à cette époque, n'étaient pas encore venus recevoir l'habit et les colliers des ordres.

son neveu; il le mena chez le maréchal de Lorges[6], chez M. de Pompone, chez la marquise d'Uxelles; il pense à Versailles; c'est ainsi qu'on dérange et qu'on déplace tous ses sentiments. Votre enfant se divertit; il a été en masque fort joli. Ils sont fort bien, Sanzei et lui; il ne paroît nulle aversion, nulle envie, nulle picoterie; ils ne sont guère empressés chez ces petites filles[7], ils ne font que des enfances; je ne sais comme ces petits garçons sont faits; ils ne songent qu'à leurs équipages. Sanzei s'en va lundi en Poitou, pour tâcher d'avoir de l'argent; il passera par Autry[8], et de là à son régiment de dragons, qui est à douze lieues de ses terres : voilà sa destinée; il fera tout de suite sa campagne. Dieu les conserve, ces pauvres enfants ! Le vôtre a le plaisir d'entendre tous les jours louer sa compagnie, c'est-à-dire la vôtre[9] : tous ceux qui l'ont vue, lui en font compliment. Monsieur le chevalier vous pourra dire, comme moi, que M. de Lamoignon n'a nulle envie de marier sitôt sa fille[10]. On parle de plusieurs mariages; il faut un peu attendre qu'ils soient avancés pour vous les dire. 1689

M. le maréchal d'Estrées s'en va à Brest : c'est la mer, c'est la marine, c'est les côtes; il y aura des troupes. Dieu

6. Capitaine des gardes, et commandant alors dans la Guienne, dont le comte de Toulouse venait d'être nommé gouverneur. Le maréchal de Lorges était un des nouveaux chevaliers du Saint-Esprit.

7. Les demoiselles de Castelnau. Voyez la lettre du 10 janvier précédent, p. 402 et 403, et note 39.

8. Dans le Loiret. Voyez tome II, p. 214, note 11. Il a été dit plusieurs fois au tome V (p. 28, 61) que Mme de Sanzei résidait en Poitou.—Sanzei était lieutenant : voyez plus haut, p. 350 et note 9, et p. 364.

9. Il a été souvent parlé de cette compagnie. « C'étoit, dit ici Perrin en note, une compagnie de nouvelle levée, qui avoit été formée dans le comté de Grignan, et en quelque sorte sous les yeux et par les soins de Mme de Grignan. »

10. Il ne la maria qu'en 1693 : voyez plus haut, p. 360, note 23.

1689 nous garde d'une échauffourée qui lui fasse prendre[11] seul le commandement! Nous espérons qu'on ne voudra pas donner un tel dégoût à notre gouverneur, et qu'on partagera les emplois : la Bretagne est assez grande. Peut-être que le prince d'Orange n'aura pas le temps cette année de songer à la France : il a des affaires en Angleterre et en Irlande, où l'on veut armer pour le roi; nos mers sont tout émues; il n'y a que votre Méditerranée qui soit tranquille. Je ne sais à qui en ont vos femmes avec leurs vœux extravagants[12]; j'y voudrois ajouter de ne plus manger d'oranges, et de bannir l'oranger en arbre et en couleur : ce devroit être sur nos côtes que l'on fît toutes ces folies. Je crois, en vérité, comme vous[13], que le roi et la reine d'Angleterre sont bien mieux à Saint-Germain que dans leur perfide royaume. Le roi d'Angleterre appelle M. de Lauzun son gouverneur; mais il ne gouverne que lui; car sa faveur d'ailleurs n'est pas grande[14]. Ces Majestés n'ont accepté de tout ce que le Roi vouloit leur donner que cinquante mille francs par mois, et ne veulent point vivre comme des rois : il leur est venu bien des Anglois; sans cela ils se seroient contentés encore de moins : enfin ils ont résolu de faire vie qui dure. Ils m'ont fait souvenir d'abord de mes chers romans[15]; mais il faudroit un peu d'amour sur le jeu. J'achève justement ici vos reconnoissances, comme j'ache-

11. « Qui l'oblige à prendre. » (*Édition de* 1754.)

12. Voyez la lettre du 8 décembre 1688, p. 309.

13. Ces deux mots : *comme vous*, ne sont pas dans le texte de 1754.

14. « Mais il ne gouverne que ce roi; car d'ailleurs sa faveur n'est pas grande. » (*Édition de* 1754.)

15. Rien de plus fréquent dans les anciens romans, dans la *Cléopatre* en particulier, que les princes et les grands personnages exilés, errants, éloignés de leur pays, de leur cour. — Dans l'édition de 1754 : « Sans cela ils se réduisoient encore à moins; enfin, ils veulent faire vie qui dure. Ils m'ont d'abord fait souvenir, etc. »

vois autrefois vos romans et l'amitié de vos chiens. La Chau s'en va[16]; j'envoie un petit saint-esprit à M. de Grignan; je veux qu'il *voooooole*[17] jusque sur son justaucorps, justement dans le temps que le courrier qui lui porte son cordon arrivera. Je vous prie, mon cher Comte, de recevoir ce petit présent : c'est pour vous consoler de l'affront que vous fait quelquefois ma fille de me nommer au lieu de vous. Voilà d'étranges présents, un ruban, une ceinture, un petit pigeon, une ombre, un souffle, un rien : c'est le denier de la veuve, c'est ce qu'on donne quand on est le contraire de M. d'Oraison[18]. Il est vrai que je me suis livrée tout entière : j'en ai envisagé toutes les suites et les conséquences d'un seul côté, et je n'en ai point été ébranlée, et j'ai dit : « Eh bien! si on me manque, si on me ruine, Dieu fera peut-être de cette ingratitude le sujet de ma retraite et de mon salut; » et avec cette pensée, je ne me suis point repentie de ce que j'ai fait[19], et votre amitié[20] et votre cœur pour moi rendent ma vie trop heureuse; mais, ma chère fille, vous êtes quelquefois bien loin, et je sens bien tendrement cette absence. 1689

16. Ce petit membre de phrase n'est pas dans l'édition de 1737.— S'agirait-il d'un courrier des états de Provence, ou d'un brigadier d'infanterie du nom de Lachau-Montauban, deux fois nommé, sans autre désignation, dans le *Journal* de Dangeau? — Voyez au tome IX le commencement de la lettre du 26 février 1690.

17. Tel est le texte de 1737; dans celui de 1754 : « Je veux qu'il vole sur son juste-au-corps, en même temps que le courrier, etc. »

18. C'est-à-dire le contraire de riche. Dangeau nous apprend qu'une des filles de M. d'Oraison devait avoir plus de vingt mille livres de rente (voyez la lettre précédente, p. 428, note 18); une autre demoiselle d'Oraison : celle qui épousa le chevalier de Grignan, devait avoir, dit encore Dangeau (au 31 mars 1705), cinquante mille écus de bien après la mort de son père. — Le texte de 1754 donne simplement : « .... un souffle, un rien; c'est ce qu'on donne quand on n'a plus rien à donner. »

19. Voyez plus haut, p. 429, et note 27.

20. « ....je ne me suis point repentie de tout ce que j'ai fait : votre amitié, etc. » (*Édition de* 1754.)

1689 1129. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce vendredi 28e janvier.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je suis ravie du commerce lointain que vous entretenez avec ce bon gouverneur[1], qui vous révère, et qui me donne mille marques de son amitié en toute occasion. Sa femme ne cesse de vous louer, de vous remercier de votre souvenir, et de me prier de vous dire mille douceurs pour elle, et mille amitiés à M. de Grignan. Elle est partie pour Versailles[2]; elle verra la reine d'Angleterre; elle me contera bien des choses, que je vous manderai[3].

On a déjà représenté à Saint-Cyr la comédie ou tragédie d'*Esther*[4]. Le Roi l'a trouvée[5] admirable; Monsieur le

Lettre 1129 (revue en grande partie sur une ancienne copie). — 1. M. le duc de Chaulnes, qui étoit dans son gouvernement de Bretagne. (*Note de Perrin.*)

2. « Mille douceurs de sa part. Elle est allée à Versailles. » (*Édition de* 1754.)

3. Ce premier alinéa n'est que dans les deux éditions de Perrin.

4. *Esther* fut représentée pour la première fois à Saint-Cyr, le mercredi 26 janvier 1689. Voici ce qu'en dit Dangeau, à cette date même : « A trois heures, le Roi et Monseigneur allèrent à Saint-Cyr, où l'on représenta, pour la première fois, la tragédie d'*Esther*, qui réussit à merveilles. Mme de Maintenon avoit disposé de toutes les places, et il n'y eut aucun embarras. Toutes les petites filles jouèrent et chantèrent très-bien, et Mme de Caylus fit le prologue mieux que n'auroit pu faire la Champmêlé (*Racine l'avait fait tout exprès pour elle*). Le Roi, les dames et les courtisans qui eurent permission d'y aller en revinrent charmés. Il y avoit de courtisans MM. de Beauvilliers, la Rochefoucauld, de Noailles, de Brionne, de la Salle et de Tilladet, dans le second carrosse du Roi, et MM. de Louvois, de Chevreuse, les évêques de Beauvais (*Forbin de Janson*), de Meaux (*Bossuet*), et de Chalon-sur-Saône (*Félix de Tassy, frère du premier chirurgien*), MM. de Montchevreuil, d'Aubigné et moi. » (*Note de l'édition de* 1818.) — Voyez le *Mercure* de janvier 1689, p. 377-382.

5. « La trouve. » (*Édition de la Haye*, 1726.)

Prince y a pleuré. Racine n'a rien fait de plus beau ni de plus touchant : il y a une prière d'Esther pour Assuérus[6], qui enlève. J'étois[7] en peine qu'une petite demoiselle représentât le roi[8] : on dit que cela est fort bien. Mme de Caylus[9] fait Esther, qui fait mieux que la Champmeslé. 1689

6. Ceci s'applique évidemment à la belle prière qui forme la scène IV du Ier acte, et à la fin de laquelle Esther supplie le Seigneur de commander qu'en la voyant le courroux d'Assuérus s'apaise.

7. Dans l'édition de la Haye (1726), qui n'a pour toute la lettre qu'une partie de cet alinéa (depuis le commencement jusqu'à : « On veut y faire aller, etc. »), ce passage est ainsi altéré : « J'étois en peine qu'une petite damoiselle représente le Roi : on dit que cela est fort bien. Mlle de Caylus fait Esther, qui fait mieux que la Chamelaine (*sic*) fit : il y a un imprimé de cette pièce. »

8. « Représentât ce roi. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — C'était Mlle de Lastic qui faisait Assuérus. Mme de Maintenon disait « qu'elle était belle comme le jour. » Voyez *Madame de Maintenon et la Maison royale de Saint-Cyr* par M. Th. Lavallée, chapitre IV, p. 86, 2e édition.

9. Marthe-Marguerite de Valois, arrière-petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, fille de Benjamin de Valois, seigneur de Villette, et d'Artémise d'Aubigné, dame de Murçay, née en 1673, mariée en 1686 à Jean-Anne de Tubières de Grimoard de Pestels et de Levis, comte de Quelus, morte en 1729. Elle resta veuve en 1704, et Saint-Simon (tome IV, p. 380 et 381) dit à propos de la mort de son mari : « Au commencement de novembre, mourut, sur la frontière de Flandre, un homme qui fit plaisir à tous les siens : ce fut Caylus, frère de celui d'Espagne et de l'évêque d'Auxerre, cousin germain d'Harcourt, qui avoit épousé la fille de Villette, lieutenant général des armées navales, cousin germain de Mme de Maintenon, qui avoit toujours pris soin d'elle comme de sa propre nièce. Jamais un visage si spirituel, si touchant, si parlant, jamais une fraîcheur pareille, jamais tant de grâces ni plus d'esprit, jamais tant de gaieté et d'amusement, jamais de créature plus séduisante. Mme de Maintenon l'aimoit à ne se pouvoir passer d'elle, au point de fermer les yeux sur une conduite que Mme de Montchevreuil avoit autrefois trop éclairée, et qui n'étant pas devenue meilleure dans le fond, avoit encore des saillies trop publiques. Son mari, blasé, hébété depuis plusieurs années de vin et d'eau-de-vie, étoit tenu à servir, hiver et été, sur la frontière, pour qu'il n'approchât ni de sa femme ni de la cour. Lui aussi ne demandoit pas mieux, pourvu qu'il fût toujours ivre.... Mme de Caylus.... aimoit le jeu sans avoir

1689 S'il y a un imprimé de cette pièce[10], elle ne sera pas oubliée sur la table. On veut y faire aller l'abbé Têtu; en vérité, il est[11] fort à plaindre : il n'y a point de jour qui n'augmente son mal; l'opium ne le fait plus dormir[12]; il ne sert qu'à le rendre un peu plus tranquille : cela fait grand'pitié; cependant il va et vient. Je lui ai dit tous vos soins : il m'a fort priée de vous en témoigner sa reconnoissance.

Le mariage de M. de Rouci[13] s'avance fort; j'en suis

de quoi le soutenir, encore mieux la table, où elle étoit charmante; elle excelloit dans l'art de contrefaire, et surpassoit les plus fameuses actrices à jouer des comédies; elle s'y surpassa à celles d'*Esther* et d'*Athalie* devant le Roi. Il ne la goûta pourtant jamais, et fut toujours réservé, même sévère avec elle; cela surprenoit et affligeoit Mme de Maintenon. » — Mme de Caylus avait assisté aux lectures que Racine fit d'*Esther* dans la chambre de Mme de Maintenon, et savait par cœur toute la pièce, de sorte qu'elle fit dans la suite presque tous les rôles, et principalement celui d'Esther, « à mesure qu'une des actrices se trouvoit incommodée. » Elle fit Esther à la seconde représentation; mais à la première ce ne fut pas elle, ce fut Mlle de Veilhenne qui remplit ce rôle. Voyez l'ouvrage déjà cité de M. Th. Lavallée, p. 85, 87 et 90. — Dans l'édition de 1737 : « Mme de Caylus fait Esther, et mieux que la Chammelay. Si cette pièce s'imprime, vous l'aurez bientôt. » Dans celle de 1754 : « Mme de Caylus fait Esther, et fait mieux que la Champmêlé; si cette pièce s'imprime, vous l'aurez aussitôt. »

10. La première édition d'*Esther* ne porte point d'Achevé d'imprimer; mais l'enregistrement du privilége est du 18 février 1689.

11. « Il est, en vérité, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

12. « Ne le fait pas dormir. » (*Édition de* 1737.)

13. François de Roye de la Rochefoucauld, comte de Roucy, lieutenant général des armées du Roi, mourut au mois de novembre 1721, dans sa soixante-troisième année. Il était fils du comte de Roye (voyez tome IV, p. 55, note 12), et épousa le 8 février 1689 Catherine-Françoise d'Arpajon, fille unique du duc et de Catherine-Henriette d'Harcourt, qui était dame d'honneur de la Dauphine. La comtesse de Roucy mourut en 1716. « Le comte de Roucy, dit Saint-Simon (tome VIII, p. 164), qui, sans avoir le sens commun, mais beaucoup de brutalité, d'assiduité et de bassesse, étoit de tout à a cour de Monseigneur, et quoique sans estime.... point trop mal

étonnée : sans tabouret. Mlle de la Marck[14] avec M. de Brionne[15] : étonnée encore, à cause de l'âge de la demoiselle, qu'on dit qui passe trente-quatre[16] ans. On dit en l'air M. de Mortain[17] et Mlle d'Uzès[18], et M. de Crus- 1689

avec le Roi, étoit aussi avec un air de bonhomme et sans façon avec tout le monde, et particulièrement avec les valets, à qui cela plaisoit fort, le plus envieux de tous les hommes, et en dessous le plus sottement glorieux. »

14. Louise-Madeleine Échalard de la Marck, comtesse de Braine, baronne de Serignan. Elle était fille de ce comte de la Marck tué à Consarbruck (voyez tome IV, p. 49, note 3, et tome III, p. 293, note 7) et de Jeanne de Saveuse. Son mariage avec le comte de Brionne fut rompu (voyez les *Mémoires de la cour de France*, tome LXV, p. 73 et 74), et elle épousa le 7 mars 1689 Henri de Durfort, duc de Duras. Elle mourut le 13 avril 1717, à l'âge de cinquante-huit ans.

15. Voyez ci-dessus, p. 296, note 6. — Dans notre manuscrit, par erreur : « M. de *la* Brionne. »

16. Dans l'édition de 1754 : « trente ans. » — La phrase suivante ne se trouve pas dans l'impression de 1737.

17. Michel-Albert, comte de Morstein et de Châteauvillain, marquis d'Arcq, colonel du régiment de Hainaut, tué dans Namur le 18 juillet 1695. Il était fils du grand trésorier de Pologne, et il épousa le 2 avril 1693 Marie-Thérèse, fille du duc de Chevreuse, laquelle se remaria au mois d'août 1698 avec Ismidon-René, comte de Sassenage. « Ce jeune homme, dit Saint-Simon (tome I, p. 278) en parlant du comte de Morstein, s'il eût vécu, eût été un grand sujet en tous genres. »

18. Catherine-Louise-Marie, première femme (12 novembre 1691) de Louis-François le Tellier, marquis de Barbezieux. Elle mourut à Versailles, le 4 mai 1694, âgée seulement de vingt ans. Elle était la plus jeune fille du duc d'Uzès et de Marie-Julie de Sainte-Maure Montausier, et sœur de Louis, comte de Crussol, qui devint duc d'Uzès en 1692, et mourut en 1693, sans alliance, ayant eu les deux jambes emportées à la bataille de Nerwinde. On lit dans le *Mercure* de mai 1694, p. 78 : « La petite vérole, qui n'a pas moins régné cette année que les fièvres malignes, a emporté dans ce même temps Mme la marquise de Barbezieux, âgée seulement de vingt ans. Elle avoit tout ce qu'on peut souhaiter en une femme pour la rendre aimable, et pour vous faire son éloge en peu de mots, je vous apprendrai que le Roi a dit en parlant d'elle que M. de Barbezieux ne perdoit pas seul à cette mort, mais que toute la cour y perdoit aussi. »

1689 sol[19] et Mlle de Ventadour[20] : je ne réponds point de tout cela.

Je suis dans la chambre de Monsieur le chevalier; il est dans sa chaise, qui tape du pied gauche[21] : je lui demande : « Monsieur, quelles nouvelles savez-vous? qu'est-ce qu'il y a de vrai? » Il me répond que *Dieu est Dieu*[22], *Madame, je ne sais que cela.* J'ai envie de n'en pas dire plus que lui, et de vous laisser, après vous avoir confié cette vérité.

M. de Charost est ici ; il s'est parfaitement bien justifié de tout ce qu'avoit dit M. de Lauzun[23] : il sera chevalier à la Chandeleur[24]. Le Roi a ôté de Calais le vieux Courtebonne[25] ; il est allé à Hesdin, qui est le gouvernement de son fils; ses appointements sont conservés; on met à sa place Laubanie[26], bon officier sous les ordres de M. de

19. Louis, frère de Mlle d'Uzès : voyez la note précédente.

20. Anne-Geneviève de Lévis, fille unique du duc et de la duchesse de Ventadour, née en février 1673, mariée le 16 février 1691 à Louis de la Tour de Bouillon, dit le prince de Turenne, mort d'une blessure reçue à Steinkerque en 1692, et remariée le 15 février 1694 à Hercule-Mériadec de Rohan, dit le prince de Rohan. Elle mourut la nuit du 20 au 21 mars 1727.

21. « Il est dans son fauteuil, qui tape du pied gauche. » (*Édition de* 1737.) — « Il est dans sa chaise, et tape du pied gauche. » (*Édition de* 1754.)

22. « Il me répond : *Dieu est Dieu*, etc. » (*Édition de* 1754.)

23. « De tout ce qu'avoit dit sous cape M. de Lauzun. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) Voyez ci-dessus, p. 430 et la note 34.

24. Voyez plus haut, p. 432, note 5.

25. Le marquis de Courtebonne était lieutenant de Roi à Calais. Voyez tome V, p. 475, note 2. — Dans les deux éditions de Perrin (1737 et 1754) : « Le Roi a ôté de Calais le vieux Courtebonne, qui est allé à Hesdin ; c'est le gouvernement de son fils. »

26. Yrier de Magonthier, né à Saint-Yrieix en Limousin, le 6 février 1641, maréchal de camp en 1689, lieutenant général en 1703, mort sans alliance le 25 juillet 1706. Il s'illustra surtout par la belle défense de Landau en 1704. « C'étoit, dit Saint-Simon (tome IV, p. 374), un excellent officier et un très-galant homme d'ailleurs,

Charost; le Roi lui a fort adouci ce changement[27]. Il ne retournera que dans deux mois. Tout le monde a ses tribulations; je suis souvent en des lieux où l'on dit qu'il n'y a que celui qui commande en Provence qui n'en a point[28], et qui ait une belle et agréable place. C'est dommage que cela ne s'accorde avec tout ce qu'on quitte ici[29]; mais cependant il faut jouir de cette distinction, et de la paix, et du silence qui règne dans cette seule province[30]. Je suis étonnée comme vous que vos femmes se déguisent et fassent des vœux[31]: c'est aux nôtres à trembler, et à ne point jouer. Je n'ai jamais vu des craintes si dérangées[32]. Adieu, ma chère enfant: je ne vous dis point combien je vous aime, puisque vous le savez. 1689

A huit heures du soir.

C'est trop longtemps vous faire espérer que Mme de Coulanges vous écrira : il faut qu'elle fasse voir qu'elle a quelque chose de plus que les bonnes intentions.

aveuglé dans Landau, et qui avoit très-bien servi toute sa vie. » — Dans l'*État de la France* de 1689 (tome II, p. 432), où le marquis de Courtebonne figure encore, à l'article de Calais, avec le titre de lieutenant de Roi dans cette ville, on lit à la suite du nom du duc de Béthune-Charost, gouverneur : « Un commandant, M. de Laubanie, brigadier d'infanterie. »

27. « De M. de Charost, à qui le Roi a fort adouci ce changement. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — La petite phrase suivante manque dans le texte de 1737.

28. « Qui n'en ait point. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

29. « Avec tout ce que l'on quitte ici. » (*Ibidem.*)

30. La lettre finit ici dans notre manuscrit; quant à l'impression de 1737, elle s'arrête à la reprise : « A huit heures du soir. »

31. Ces vœux consistoient à porter le blanc, le violet, le minime, etc.; à se priver du jeu, des spectacles, etc. (*Note de Perrin*, 1737.) Le *minime* est la couleur que portent les Minimes. « C'est, dit Furetière, un gris fort obscur en tirant sur le noir ou tanné. » — Voyez la lettre du 8 décembre 1688, p. 309, et ci-dessus, p. 434.

32. « De craintes si dérangées. » (*Édition de* 1754.)

1689 DE MADAME DE COULANGES.

Madame de Sévigné ne veut jamais que je vous écrive, Madame; elle ne comprend point que l'on puisse être occupée de vous : je n'ai jamais vu une telle personne. Cependant je vous avertis que si vous voulez faire votre cour, vous demandiez à voir *Esther :* vous savez ce que c'est qu'*Esther;* toutes les personnes de mérite en sont charmées; vous en seriez plus charmée qu'une autre. Ce n'est pas une affaire de venir de Grignan coucher à Versailles; je m'y trouverai avec une extrême joie; car en vérité je doute qu'on puisse vous desirer plus vivement que je fais. Voilà un avis que je ne puis manquer de vous donner, sachant très-bien, Madame, que si on laissoit faire Mme de Sévigné, elle vous oublieroit toujours. Je ne finirai jamais ce compliment sans embrasser M. de Grignan : c'est un droit que je ne veux point perdre; je l'embrasserai toujours, malgré son saint-esprit. Voilà Mme de Frontenac et Mlle d'Outrelaise, qui me prient de vous dire bien des choses de leur part. Le pauvre abbé Têtu a toujours des vapeurs : j'ai la honte de faire de mon mieux pour le guérir sans y pouvoir réussir. M. de Coulanges dit qu'il ne se peut donner l'honneur de vous écrire, parce qu'il a mal au pied; il croit avoir la goutte, il crie comme un enragé, et tout cela pour contrefaire M. le chevalier de Grignan.

1130. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce lundi 31e janvier.

Ah! oui, assurément, j'ai la mine d'avoir été en peine de votre mal de gorge; et je ne vous puis dire aussi com-

bien cette lettre du 24e, qui m'apprend votre guérison, me fait respirer à mon aise[1] : me voilà donc en repos autant qu'on le peut être dans l'absence; car j'avoue que l'imagination est cruelle, et abuse bien de notre foiblesse dans ce temps-là. Mais conservez votre santé, si vous m'aimez, si vous nous aimez, si vous voulez que nous nous portions bien : il semble que ma santé[2] ne songe qu'à vous plaire, tant elle est de suite et parfaite. Je vais, sur votre parole, dans la chambre du chevalier; cette pauvre petite chambre qui m'attire si naturellement, que j'habite depuis plus de dix ans, j'y suis encore fort bien reçue. Il s'en va bientôt à Versailles, ce chevalier[3]; il se porte bien; j'en suis aise par mille raisons, et fâchée, parce qu'il m'ennuiera de ne le point voir : nous nous rallions[4], nous parlons de vous; je suis encore bien plus tombée des nues, quand il n'y est pas. Il y a trois jours que votre fils est courtisan; le duc de Charost, qui est ici et qui l'a vu, m'en dit hier beaucoup de bien. 1689

Mme de Chaulnes a vu la reine d'Angleterre : elle en est fort contente; le petit prince, habillé comme un godenot[5],

Lettre 1130. — 1. Dans l'édition de 1737, la lettre commence ainsi : « Je ne puis vous dire, ma chère enfant, combien votre lettre du 24e, qui m'apprend que votre mal de gorge est guéri, me fait respirer à mon aise. »

2. « Que la mienne. » (*Édition de* 1754.)

3. « Ce chevalier s'en va tantôt à Versailles. » (*Ibidem.*)

4. Tel est le texte des deux éditions de Perrin, nos seules sources pour cette lettre. Il s'était glissé dans l'impression de 1818 une faute assez grave, qui a été copiée par des éditions plus modernes : *raillons* pour *rallions*. — La suite de la phrase est ainsi dans l'édition de 1754 : « Nous parlons de vous, et je suis ce qu'on appelle tombée des nues quand il n'est pas ici. »

5. « Figure de petit homme ridicule, dont se servent les charlatans pour amuser le peuple. On dit par mépris d'un petit homme mal fait : *Il est fait comme un godenot, voilà un plaisant petit godenot.* » (*Dictionnaire de l'Académie de* 1694.)

1689 mais beau, gai, qu'on élève en dansant : voilà le vrai temps du bonheur des enfants. Les histoires qu'on relit à cause de cet événement, ne sont pleines que de la perfidie des peuples. Le prince d'Orange n'est pas tout à fait content à Londres ; il y a trois partis : celui du roi et des évêques, fort petit ; celui du prince d'Orange, fort grand ; et le troisième, des républicains et non-conformistes. Toute l'Irlande est au roi ; il eût bien fait de s'y sauver. On ne l'aime pas tant que la reine. Il appelle M. de Lauzun son gouverneur ; le gouverneur auroit besoin d'en avoir un : Mademoiselle triomphe. Le maréchal d'Estrées est parti pour Brest et pour la mer ; il court comme un homme de vingt-cinq ans. On est fort content du service et de la vigilance de M. de Chaulnes [6].

Je ne trouve pas que le voyage d'Avignon puisse jamais être mieux placé ; le carême [7] fait une bonne circonstance ; l'air en est doux [8] et gracieux ; et de la façon que le pape [9] vous considère, il vous laissera encore longtemps jouir de ce revenu. Moquez-vous [10] des nouvelles de la place des Prêcheurs [11] : l'enlèvement de la princesse d'Orange, et la prise de son mari sont à faire rire ; mettons-y le siége de Bois-le-Duc, qui n'étoit qu'une plaisanterie [12] : tout est encore calme, on ne parle que de se divertir [13]. Le Roi et toute la cour sont charmés de

6. Dans l'édition de 1754 : « .... et pour la mer. On est fort content du service et de la vigilance de M. de Chaulnes ; il court comme un homme de vingt-cinq ans. »

7. Il commençait cette année le 23 février.

8. « L'air y est doux. » (*Édition de* 1754.)

9. « Dont le pape. » (*Édition de* 1737.)

10. « Il faut se moquer. » (*Édition de* 1754.)

11. C'est une place publique où l'on s'assemble à Aix le matin, et où se débitent les plus fausses nouvelles. (*Note de Perrin*, 1737.)

12. Ce membre de phrase : « mettons-y le siége, etc., » n'est pas dans l'édition de 1737.

13. Le *Mercure* de janvier (p. 293 et 294) dit à ce sujet : « Comme

la tragédie d'*Esther*. Mme de Miramion [14] et huit jé- 1689
suites, dont le P. Gaillard étoit, ont honoré de leur présence la dernière représentation [15] : enfin c'est un chef-d'œuvre de Racine. Si j'étois dévote, j'aspirerois à la voir [16]. Mme la princesse de Conti a voulu louer l'opéra; c'est, dit-on, qu'il y a de l'amour, et on n'en veut plus.

M. de Charost a eu une admirable conversation avec le Roi. Il paroît que M. de Lauzun lui avoit rendu inutilement de mauvais offices; cela ne fait pas d'honneur à un homme que le Roi sait que Charost a toujours aimé et servi comme un camarade. On ôte de Calais le vieux

la France n'a des ennemis que pour augmenter sa gloire, que plus elle en a, plus on la voit triomphante, et que les peuples se reposent sur les soins du Roi toujours vigilant, toujours prudent, et toujours victorieux, il y a eu beaucoup de divertissements dans le temps du carnaval. »

14. Marie Bonneau, fille de Jacques Bonneau, seigneur de Rubelle et d'Ivry, née à Paris le 2 novembre 1629, épousa au mois de mars 1645 Jean-Jacques de Beauharnois (voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, tome I, p. 320, et son Addition au *Journal* de Dangeau, tome V, p. 384), seigneur de Miramion, conseiller au Parlement, dont elle resta veuve le 2 novembre de la même année. Elle contribua à la fondation d'une maison de refuge et de plusieurs établissements de bienfaisance. Elle mourut le 24 mars 1696. Sur son enlèvement par Bussy Rabutin, voyez le chapitre x du tome I de Walckenaer.

15. « Revenu à Versailles (*après la première représentation, qui, comme nous l'avons dit, avait eu lieu le* 26 *janvier*), le Roi ne fit plus que parler d'*Esther*, et il en montra un tel enchantement, que Madame la Dauphine, le duc d'Orléans, les princes de la maison royale et les plus grands seigneurs lui demandèrent à voir cette merveille.... Il consentit à leur faire ce plaisir, et les amena trois jours après à une deuxième représentation. » (*Madame de Maintenon et.... Saint-Cyr*, chapitre IV, p. 90.) — M. Th. Lavallée ne nous donne pas les noms de ces huit jésuites qui virent *Esther* en février 1689; mais il nomme (p. 100) les PP. Bourdaloue, Delarue, Gaillard, comme étant de ceux qui y allèrent au commencement de 1690.

16. « J'aspirerois à voir jouer cette pièce. » (*Édition de* 1754.) — La phrase qui suit, et qui ne nous paraît point fort claire, manque dans l'impression de 1737.

1689 Courtebonne [17], craignant qu'à son âge il ne soit pas assez éveillé. Le Roi le met dans Hesdin, le gouvernement de son fils; et met à Calais Laubanie, bon officier et alerte. M. de Charost dit au Roi qu'il en étoit fort aise; qu'il joindroit son zèle à celui de Laubanie, qu'il profiteroit des lumières que l'expérience pouvoit lui avoir données [18], et qu'ils s'uniroient pour le bien de son service. Le Roi a paru fort content de cette manière. M. de Charost retournera à Calais ce carême : en attendant, il va être chevalier, et ne s'opposera point à la proposition qu'on fera au chapitre, de M. de Grignan; après quoi le Saint-Esprit volera droit à vous.

Je [19] ne sais ce que sont devenus tous les mariages que je vous avois mandés. Celui de M. de Mirepoix devient sombre. La duchesse [20] dit : « Je me suis épuisée, je ne saurois les nourrir, ni les loger. » On lui dit : « Pourquoi vous épuisiez-vous? » Mme de Mirepoix dit : « Je les prends et les nourris; » la petite enfant pleure; enfin, je n'ai jamais vu épouser une poupée, ni un si sot mariage : n'étoit-ce pas aussi le plus honnête homme de France? Ma chère enfant, ne comparez votre cœur avec nul autre : Dieu vous l'a donné parfait, remerciez-l'en; vos humeurs étoient une vapeur, un brouillard sur le soleil; mais celles des autres sont gâtées dans le fond et dans leurs principes : ainsi vous ne servirez jamais d'excuse. Adieu, aimable et chère fille : n'écrivez point de si grandes lettres, cela vous tue, et je n'y consentirai jamais.

17. Voyez la lettre précédente, p. 440.

18. « A celui de Laubanie, des lumières et de l'expérience duquel il seroit ravi de profiter. » (*Édition de* 1754.)

19. Tout cet alinéa manque dans l'impression de 1737, qui n'a plus que la dernière phrase : « Adieu, etc., » laquelle ne se trouve pas dans l'édition de 1754.

20. La duchesse de la Ferté.

1131. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN. 1689

A Paris, ce mercredi 2e février.

C'est aujourd'hui, ma chère fille, que selon toutes les apparences, vous avez été reçus[1] par le chapitre avec quelques autres traîneurs, et je ne saurois douter que le courrier ne parte demain pour vous porter votre cordon bleu, et à M. de Monaco[2]. Voici la glu à quoi tenoit l'aile de votre pigeon, c'est que vos actes de foi et informations de vie et mœurs n'arrivèrent que le propre jour qu'on tenoit le premier chapitre, et par conséquent trop tard. Vous faites trop d'honneur à Marie de Rabutin Chantal de prendre son fait et cause; mais savez-vous que si Jeanne Frémyot n'étoit dans le ciel, elle vous gronderoit? Elle étoit fille de deux ou trois présidents (oh! oh! pour qui nous prenez-vous?), et Berbisy par sa mère[3]. Quand on a eu un procès, il faut songer à ce que l'on dit.

Ne[4] vous épuisez point, ma chère enfant, à m'écrire de grandes lettres; vous ne doutez pas qu'elles ne me soient agréables, mais cela vous tue; parlez-moi seulement de votre santé, de vos affaires, de vos desseins; ah, mon Dieu! que tout cela me tient au cœur! laissez-moi discourir, et ne vous amusez point à me répondre; renvoyez-moi sur certaines choses à Monsieur le chevalier : enfin je ne demande que votre santé et votre sou-

Lettre 1131. — 1. « Vous avez été admis. » (*Édition de* 1754.)

2. « Pour vous porter votre cordon, ainsi qu'à M. de Monaco. » (*Ibidem.*)

3. Voyez la *Notice*, p. 6; la *Généalogie*, p. 339; et tome IV, p. 294, note 1.

4. Le commencement de cet alinéa n'est pas dans l'impression de 1737, qui reprend seulement à : « Vous avez donc eu peur. »

1689 lagement. Vous avez donc eu peur de ces pauvres petites diablesses de chouettes noires[5]; je m'en doutai, et j'en ris en moi-même : vous trouvez qu'elles ont *l'air triste;* mais au moins elles ne sont point *rechignées*[6], elles n'ont point *une voix de Mégère;* et quand vous verrez ce qu'elles savent faire, vous trouverez qu'au lieu d'être de mauvais augure, elles font la beauté au moins de la coiffure.

La reine d'Angleterre a toute la mine, si Dieu le vouloit, d'aimer mieux régner dans le beau royaume d'Angleterre, où la cour est grande et belle, que d'être à Saint-Germain, quoique accablée des bontés héroïques du Roi. Pour le roi d'Angleterre, il y paroît content, et c'est pour cela qu'il est là. J'embrasse ma très-aimable Comtesse, et ce Comte, à cause de la bonne fête[7], et cette bonne fête fait que je vous quitte : il faut aller à vêpres et au sermon. Je lis avec plaisir les *Règles chrétiennes*[8] de M. le Tourneux; je n'avois fait que les envisager sur la table de Mme de Coulanges; elles sont à présent sur la mienne.

5. C'étoit une mode de ce temps-là. (*Note de Perrin.*) — Dans l'édition de 1754 : « Vous avez donc eu quelque peur des pauvres petites chouettes noires. »

6. Voyez la fable de l'*Aigle et du Hibou*, par la Fontaine, livre V, fable XVIII. Nous avons déjà vu les mêmes mots cités au tome II, p. 224. — Les mots *au moins* ne sont pas dans le texte de 1754.

7. La fête de la Chandeleur.

8. *Principes et règles de la vie chrétienne*, imprimés en 1688 pour la première fois. (*Note de Perrin.*) — Voyez plus haut, p. 257, note 12.

1132. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ ET A CORBINELLI. 1689

Trois semaines après que j'eus reçu cette lettre (nº 1119, p. 387), j'y fis cette réponse.

A Chaseu, ce 2e février 1689.

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je fais un peu tard réponse à votre lettre du jour des Rois, Madame, parce que j'étois à Dijon quand elle arriva ici. Je commencerai donc par vous rendre mille grâces de vos souhaits, et par vous dire ensuite que je ne doute pas que je ne sois heureux cette année, au moins par mon courage et par ma résignation. Quand le Roi fit, il y a trois mois, deux grâces en vingt et quatre heures à mes enfants, tout le monde m'en fit compliment. J'étois si peu accoutumé à des prospérités, que je ne savois que répondre. Pour les malheurs je n'en suis pas de même. Dieu, en me donnant la force de les soutenir, me met dans l'esprit un fonds inépuisable de pensées pour en parler; et de peur même que mes tours et mes consolations ne s'usent à la fin, il détrône un roi à point nommé pour me fournir de la matière et pour me faire prendre[1] patience. Il me persuade même que le prince qui le protége, qui est si heureux et si digne de l'être, n'a pas fixé la fortune en dormant, et que dans[2] ses prospérités, il a moins de repos que ma misère ne m'en laisse. Je ne doute, non plus que vous, que le prince d'Orange n'ait bien voulu que le roi son beau-père se soit sauvé[3]; il y a un fonds de christianisme à

Lettre 1132. — 1. Le mot *prendre* est écrit en interligne, d'une autre main que celle de Bussy.

2. *Dans* a été biffé dans notre manuscrit, et remplacé d'une autre main, en interligne, par : « pour conduire et soutenir. »

3. « A l'égard de la sortie de Rochester, elle n'a pas été aussi difficile (*pour Jacques II*) qu'on se l'est persuadé, puisque ce mo-

1689 cela. Il n'est pas sûr qu'il devienne maître de l'Angleterre : je crois que les Anglois n'en veulent point. Voici de grandes affaires, et l'affaire[4] n'a jamais été plus brouillée ; qui voudroit assurer par où cela finira seroit bien présomptueux.

Le[5] cordon bleu pare un homme, parce qu'on sait que c'est une marque d'honneur que le maître donne à ceux qu'il veut gratifier ; mais des justaucorps en broderie pareroient plus la cour, et le roi d'Angleterre la trouveroit plus belle, s'il la trouvoit bien dorée, que s'il la voyoit avec des rubans bleus, qui ne font pas le même effet sur son esprit que sur celui des François.

Je viens d'écrire au roi d'Angleterre[6], et pour vous faire comprendre que je ne me fais pas de fête mal à propos, il faut que vous sachiez que M. le duc d'York étant venu au siége de Landrecy, en 1655, pour y servir de lieutenant général, M. de Turenne demanda à Montpezat[7], à Roncherolles[8], et au Passage[9], comment

narque n'y étoit gardé que pour les formes. Il avoit sa garde ordinaire, et celle que le prince d'Orange avoit envoyée étoit dans la ville. Il y avoit seulement deux sentinelles des gardes de ce prince à la porte du logis de Sa Majesté, de sorte qu'on eût dit que les troupes du prince d'Orange étoient plutôt là pour empêcher que le peuple ne retînt le roi s'il avoit envie de se sauver, que pour lui servir d'obstacle s'il prenoit le parti de fuir encore une fois. » (*Mercure de janvier* 1689, p. 341 et 342.)

4. Tel est le texte de la copie autographe de Bussy ; « l'affaire » a été remplacé sur le manuscrit, mais d'une autre main, par : « l'Europe. »

5. Cet alinéa et les trois suivants ont été biffés en entier dans notre manuscrit.

6. Voyez cette lettre dans la *Correspondance de Bussy*, tome VI, p. 207, et sur l'anecdote du siége de Landrecy, les *Mémoires de Bussy*, tome I, p. 425.

7. Jean-François, marquis de Montpezat, lieutenant général en 1651, gouverneur d'Arras et d'Artois en 1665, mort en avril 1677.

8. Sans doute Pierre, marquis de Roncherolles en 1652, seigneur de Cuverville, gouverneur de Bellegarde, et ensuite de Landrecy. Mais dans ses *Mémoires*, Bussy nomme, au lieu de lui, le comte de Lillebonne.

9. Voyez plus haut, p. 51, note 2.

ils en vouloient user avec ce prince, pour le rang de lieutenant général; ils lui répondirent qu'ils savoient bien le respect qu'ils lui devoient, en toute autre rencontre, mais que lorsqu'il s'agissoit d'un poste d'honneur, on ne le cédoit à personne. Il me demanda si j'étois son ancien, et en ce cas, comment je voulois faire; je lui montrai ma commission, qui étoit quinze mois[10] avant celle du prince, mais que je lui céderois le rang de bon cœur, quand il devroit être maréchal de France avant moi. M. de Turenne sourit, et me dit que je faisois mon devoir. M. le duc d'York, qui sut comment je m'étois distingué des autres, m'en remercia et me témoigna toujours depuis beaucoup d'amitié, et comme le marquis de Bussy lui fut présenté dernièrement à Saint-Germain, il lui demanda d'abord de mes nouvelles, et lui dit que j'avois servi à Landrecy avec lui. Voilà le sujet de ma lettre, dont je vous envoie la copie. 1689

La fortune, qui est une grande folle, n'en a jamais donné tant de marques que dans la vie de Lauzun. C'est un des plus petits hommes, pour l'esprit aussi bien que pour le corps, que Dieu ait jamais fait; cependant nous l'avons vu favori, nous l'avons vu noyé, et le revoici sur l'eau; ne savez-vous pas un jeu où l'on dit : *Je l'ai vu vif, je l'ai vu mort, je l'ai vu vif après sa mort*[11]? C'est son portrait.

Je ne pense pas que le Roi ait beaucoup d'égards pour la colère de Mademoiselle, mais je pense encore moins qu'elle revienne jamais pour Lauzun : elle a eu le loisir de se désabuser, et je crois qu'elle a bien honte maintenant de son attachement pour si peu de chose. Nous en dirons bien d'autres tête à tête, Madame.

10. Le mot *mois* a été sauté dans notre manuscrit.

11. Ce dicton populaire, ainsi que Mme de Sévigné l'appelle plus bas, p. 533, revient dans la lettre du 13 septembre 1690.

1689 J'ai reçu une lettre de la belle Comtesse[12], par laquelle je connois qu'elle m'estime autant que si j'étois cordon bleu. Je vois bien que le Roi, ce grand prince qui a tant de pouvoir, ne sauroit me faire mépriser d'elle. Notre prélat[13] est à Autun malgré lui : nous en avons le corps, mais le cœur est à Paris.

A CORBINELLI.

Je commence aussi par vous remercier, Monsieur, comme j'ai fait Mme de Sévigné, et par vous assurer que, grâces à Dieu, j'ai ce que Juvénal souhaite :

Mens sana in corpore sano[14].

J'ai été fâché, comme vous, de ne me pas voir sur la liste des chevaliers. Il est vrai que[15] le Roi a fait tout ce qu'il a pu pour m'en consoler par les gens indignes qu'il a honorés de son ordre ; et outre cela, moi qui mets tout en œuvre pour n'être pas fâché longtemps, je me suis dit que si, après toutes les injustices que tout le monde sait qu'on m'a faites, on m'avoit donné le cordon bleu, il auroit semblé au public qu'il ne m'auroit manqué que cela pour devoir être content.

Vous avez raison, Monsieur, d'être surpris de voir le roi d'Angleterre comme abandonné de Dieu, après qu'il s'est signalé pour son service. Cependant la Providence a ses raisons, et n'en manque pas, même quand les chrétiens perdent des batailles et des empires contre les infidèles. La marquise ni moi ne sommes pas indolents : nous

12. La lettre du 4 janvier précédent, p. 381.
13. Gabriel de Roquette.
14. Voyez ci-dessus, p. 389.
15. Une partie de cette phrase, depuis : *le Roi a fait*, jusqu'à *et outre cela*, inclusivement, a été biffée dans le manuscrit ; deux lignes plus loin, les mots : « que tout le monde sait qu'on m'a faites, » ont été remplacés d'une autre main par : « de la fortune. »

sentons tout, mais sans peine et sans altération; ainsi dans une médiocre fortune[16] nous sommes plus heureux que mille autres gens plus aisés que nous. Adieu. 1689

1133. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR ET A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, le matin, vendredi 4e février.

J'ATTENDOIS hier Monsieur le chevalier, qui m'avoit mandé qu'il reviendroit le soir avec votre enfant, qu'il vous avoit envoyé le brevet pour prendre votre cordon bleu, et que demain, qui est aujourd'hui, il vous enverroit[1] le cordon avec la croix que le Roi vous donne : me voilà donc contente. Gardez-le bien, cet aimable cordon, *ad multos annos*[2], parez-en votre bonne mine, et ne l'allez pas oublier pendant les trois heures que vous destinez tous les jours à être amoureux : c'est un ornement qui doit accompagner l'agrément de cette fidèle passion; ma fille m'en paroît si contente, que je puis entrer dans cette confidence. C'est insensiblement à vous que je parle, mon cher Comte, et je me trouve obligée à vous embrasser pour finir mon discours.

Je reviens à vous, ma chère fille. Il m'a semblé que Monsieur le chevalier pouvoit bien être demeuré pour

16. Ces mots : « dans une médiocre fortune, » et « plus aisés que nous. Adieu, » ont été biffés dans notre manuscrit.

LETTRE 1133 (revue en partie sur une ancienne copie). — 1. « J'attendois hier au soir Monsieur le chevalier et votre enfant. J'ai su qu'on vous avoit envoyé le brevet pour prendre votre cordon bleu, et qu'aujourd'hui on vous enverroit, etc. » (*Édition de* 1754.)

2. « Pour de nombreuses années. » Nous avons déjà vu ces mots latins dans une des lettres des précédents volumes.

1689 l'affaire de ce cordon, ou peut-être pour aller à Saint-Cyr[3], où Mme de Maintenon fait aller tous les gens d'une profonde sagesse. Racine[4] lui parla de M. de Pompone : elle fit un cri, et le Roi aussi, et Sa Majesté lui fit ordonner d'y aller. Il y fut donc hier, cet illustre Pompone; je ne finirai point cette lettre que je ne l'aie vu, et que le chevalier et son neveu[5] ne soient arrivés : ainsi, ma chère enfant, je ballotte[6]. Nous soupâmes mercredi, Mme de Chaulnes et moi, sans y penser[7], sur la véritable poularde de Mme de Coulanges, dans le cabinet de Coulanges, qui a la goutte comme un petit débauché : il crie, on le porte sur le dos, il voit du monde, il souffre, il ne dort point; mais tout cela se fait comme pour rire : il ne souffre pas même ses douleurs sérieusement.

Je dînai hier chez Mme de la Fayette, avec Tréville et Corbinelli : c'étoient des perdrix d'Auvergne, des poulardes[8] de Caen. Son fils, qui est, comme vous savez, l'espion du marquis, me dit qu'il faisoit fort bien, qu'il avoit un bon air, voyoit bonne compagnie, mangeant aux bonnes tables; qu'on l'aimoit fort, qu'on prenoit quelquefois la liberté de l'appeler *le petit matou*[9], d'autres plus po-

3. « .... pouvoit bien être demeuré pour aller à Saint-Cyr. » (*Édition de* 1754.)

4. « Par exemple, Racine, etc. » (*Ibidem.*) — Nous avons déjà parlé de deux représentations d'*Esther*. Il y en eut quatre autres en 1689 : les 3, 5, 15 et 19 février. Le 3 février, le Roi, à la prière de Racine, donna aux dames de Saint-Cyr un privilége pour faire imprimer la pièce, avec défense aux comédiens de la mettre sur le théâtre. Voyez M. Lavallée dans l'ouvrage cité, p. 92 et note 2.

5. « Et votre fils. » (*Édition de* 1754.)

6. C'est-à-dire ici : *Je pelote en attendant partie.*

7. Ces trois mots : « sans y penser, » manquent dans l'impression de 1754.

8. « Et des poulardes. » (*Édition de* 1754.)

9. Mme de Sévigné avoit appelé autrefois M. de Grignan *le matou*. (*Note de Perrin*, 1737.) Voyez la *Notice*, p. 106.

lis, à cause de la jeunesse[10], *le minet*. Enfin il me paroît que cela va fort bien. Monsieur le chevalier me le mandoit aussi; tenez, voilà son billet: cette louange en l'air, toute naturelle, vous fera plaisir. Vous en aurez aussi[11] d'apprendre ce que c'est que d'avoir une belle compagnie, ou d'en avoir une mauvaise. M. de Louvois[12] dit l'autre jour tout haut à M. de Nogaret[13] : « Monsieur, votre compagnie est en fort mauvais état. — Monsieur, dit-il, je ne le savois pas. — Il faut le savoir, dit M. de Louvois; l'avez-vous vue? — Non[14], dit Nogaret. — Il faudroit l'avoir vue, Monsieur. — Monsieur, j'y donnerai ordre. — Il faudroit l'avoir donné. Il faut prendre parti, Monsieur : ou se déclarer courtisan, ou s'acquitter de son devoir quand on est officier. » Il me paroît que tout cela perce à jour Mme de Cauvisson[15] : elle voit ce que c'est que de négliger le service; et vous devez avoir une grande joie de la belle et bonne compagnie du marquis que vous avez faite, et de son exactitude, et de son *pied de la lettre*, et de son voyage à Châlons : voilà le payement de vos peines et des siennes. C'est de Monsieur le chevalier que je sais ce petit dialogue; mais comme il dit qu'il ne vous mande pas ces sortes de détails, j'ai cru vous divertir de vous l'apprendre. 1689

10. « A cause de sa jeunesse. » (*Édition de* 1754.)

11. « Vous ne serez pas fâchée aussi. » (*Ibidem.*)

12. Le passage contenu dans notre manuscrit ne commence qu'ici, et finit douze lignes plus loin, aux mots : « que vous avez faite, » inclusivement.

13. Louis de Louet, dit le marquis de Nogaret, capitaine de cavalerie, tué à Fleurus le 1er juillet 1690. Il épousa le 5 juillet 1689 Marie-Madeleine-Agnès de Gontaut Biron, fille d'honneur de la Dauphine, morte aux filles de Sainte-Marie du faubourg Saint-Jacques, le 14 août 1724.

14. « Non, Monsieur. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

15. Mère de Nogaret.

1689 Mme de la Fayette, qui ne dort point, qui est dans une mauvaise veine de santé, vous fait mille amitiés. M. de Tréville assure votre esprit et votre visage de son admiration particulière. Mme de Lavardin met au premier degré de toutes ses louanges, la force héroïque que vous eûtes de partir, en même temps que votre fils pour Philisbourg : enfin, ma chère enfant, votre modestie auroit eu beaucoup à souffrir.

M. de la Vieuville[16] est mort : il a rompu le premier le nombre des chevaliers. Benserade dit qu'on ne sauroit *élever* des gouverneurs à M. de Chartres.

Vendredi, à deux heures après midi.

Dans ce moment, ma chère fille, je vois entrer Poirier dans ma chambre, qui m'apporte votre cordon bleu. Voilà le billet que le chevalier m'écrit, et qui vous fera voir que ces Messieurs ne s'ennuient pas à Versailles; que le chevalier est ravi et transporté d'*Esther*, et qu'il juge à propos de vous envoyer votre cordon par la poste, comme on fera pour M. de Monaco. Je m'en vais de ce pas chez M. Orceau[17] lui recommander ma petite boîte. Monsieur le chevalier a bien fait son devoir à Versailles, et je m'en vais faire le mien, qui ne me laisse que la gloire de vous dire que je *n'ai pas nui* à vous faire rece-

16. Charles, duc de la Vieuville (*gouverneur de Poitou, ci-devant chevalier d'honneur de la Reine*), mort le 2 février 1689 (*à l'âge de soixante-treize ans : voyez la* Gazette *du* 5 *février*), fut nommé, le 28 février 1686, gouverneur de Philippe, duc de Chartres, depuis duc d'Orléans et régent du royaume. Il avait succédé à Godefroi, comte d'Estrades, maréchal de France, qui après avoir été fait gouverneur de ce prince en 1685, mourut le 26 février 1686; en sorte que M. le duc de Chartres perdit deux de ses gouverneurs en moins de quatre ans. (*Note de Perrin.*) Voyez tome VII, p. 500, et note 2.

17. Voyez la lettre suivante, p. 457.

voir ce bienheureux cordon[18]. Mettez-le vitement sans cérémonie; quand vous serez reçu chevalier, vous ferez comme les autres. Je vous embrasse, ma chère enfant, de tout mon cœur, vous n'en doutez pas. 1689

1134. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR ET A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce lundi 7e février.

Bonjour, Monsieur le cordon bleu : êtes-vous bien paré? Avez-vous bonne mine? Il me semble qu'il vous sied fort bien[1]. Je vous fais mon compliment, et vous embrasse avec cette nouvelle parure.

J'allai[2] donc, ma chère enfant, après avoir fermé ma lettre, comme je vous le mandois, chez mon ami Orceau, à la poste; il regarda ce cordon et cette croix : nous les remîmes dans la petite boîte, dont nous fîmes un paquet; j'écrivis le dessus; il y mit un mot de sa main, qui est le sauf-conduit. Ainsi finit l'histoire du cordon bleu qui m'a tant tourmentée.

Je fus de là chez M. de Pompone : il revenoit de Saint-Cyr. Mme de Vins vous aura mandé comme Mme de Maintenon le nomma[3], et comme il eut ordre

18. Allusion au conte dont elle faisait le récit à Bussy dans la lettre du 9 octobre 1675, tome IV, p. 169 et 170.

Lettre 1134. — 1. « Bonjour, Monsieur le Comte : êtes-vous bien paré? Avez-vous bonne mine? Il me semble que le cordon bleu vous sied fort bien. » (*Édition de* 1754.)

2. Cet alinéa n'est pas dans l'impression de 1754, qui commence ainsi le suivant : « J'allai vendredi chez M. de Pompone, après avoir fermé ma lettre : il revenoit de Saint-Cyr. »

3. Voyez la lettre précédente, p. 454.

1689 du Roi de venir le lendemain à cette belle tragédie. Le Roi lui dit le matin qu'il étoit fort digne d'en juger, qu'il en seroit assurément content, et en effet il l'est au dernier point [4]. Racine s'est surpassé; il aime Dieu comme il aimoit ses maîtresses; il est pour les choses saintes, comme il étoit pour les profanes. La sainte Écriture est suivie exactement dans cette pièce; tout est beau, tout est grand, tout est traité avec dignité [5]. Vous avez vu ce que Monsieur le chevalier m'en a écrit; ses louanges et ses larmes sont bonnes. Le roi et la reine d'Angleterre y étoient samedi [6]. Quand elle sera imprimée, je l'enverrai à ma chère fille : plût à Dieu qu'elle la pût voir [7]!

Votre grande lettre m'a fait un grand plaisir, et répond fort bien à toutes les miennes [8]; mais, mon enfant, elle est trop grande, quoiqu'elle soit écrite, et de l'esprit et de la main, avec une facilité qui paroît. Je ne laisse pas d'être en peine de la quantité de lettres que vous écrivez, et de cette longue résidence dans ce petit cabinet [9], dont il faut que vous sortiez avec un grand mal au dos, un grand mal à la tête, un grand épuisement : ainsi le plaisir que je reçois en lisant vos lettres est toujours mêlé de peine, comme les autres choses de

4. « .... d'en juger, et qu'il en seroit assurément content. M. de Pompone le fut au dernier point. » (*Édition de* 1754.)

5. « Tout y est beau, tout y est grand, tout y est traité avec dignité. » (*Ibidem.*)

6. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 5 février. — Cette quatrième représentation fut la plus brillante de toutes, et elle mit le comble à la réputation de Racine. Voyez M. Lavallée, p. 94 et 96.

7. « Le roi et la reine d'Angleterre étoient à la représentation de samedi : plût à Dieu que ma chère fille eût pu s'y trouver ! » (*Édition de* 1754.)

8. « A tous les articles des miennes. » (*Ibidem.*)

9. « Et de votre longue résidence dans ce cabinet. » (*Ibidem.*)

cette vie [10]. Par exemple, Avignon, dont je ne parle point par vos mêmes raisons, Avignon est bon, et vient fort à propos pour votre enfant : c'est une providence paternelle, dont il faut remercier Dieu; et de l'autre côté, voilà le vent, le tourbillon, l'ouragan, les diables déchaînés, qui veulent emporter votre château; voilà une dépense de mille écus, à quoi on ne s'attend pas. Pourquoi ce démon n'a-t-il pas emporté le bâtiment dégingandé du *Carcassonne?* Où étoit le Coadjuteur? Ah! mon enfant, quelle furie! quel ébranlement universel! quelle frayeur répandue partout! Vous dépeignez cette horreur comme Virgile; mais il n'y avoit là personne pour dire : *Quos ego* [11]. On a parlé ici de cette tempête. Un évêque de Languedoc dit à Coulanges qu'il craignoit pour le château de Grignan. Dieu vous préserve d'y passer jamais aucun hiver, tant qu'il y aura d'autres lieux et d'autres villes en France. 1689

Je veux dire encore un mot de ce mariage [12], qui est tous les jours plus ridicule. La mère quitte la partie, parce qu'elle s'est, dit-elle, épuisée. Je trouve fort plaisant ce que dit le duc de la Ferté [13]; il a raison : la sagesse et la morgue de M. de Mirepoix ne doivent point lui faire peur, puisqu'il est son gendre. Enfin le mariage de Mlle de Coislin et de M. d'Enrichemont paroît vouloir se finir [14] : ils ont envoyé à Rome; c'est quelque chose. Mlle d'Arpajon est fiancée aujourd'hui à Versailles avec

10. « .... mêlé de quelques peines, comme les autres choses de la vie. » (*Édition de* 1754.)

11. Virgile, *Énéide*, livre I, vers 135.

12. Voyez les lettres du 10, du 19 et du 31 janvier précédent, p. 403 et 404, 419 et 446. — Tout cet alinéa manque dans l'impression de 1737.

13. L'édition de 1754 ne donne que les initiales : « de la F., » et à la ligne suivante : « de M. »

14. Voyez ci-dessus, p. 365, note 14.

1689 M. le comte de Rouci[15] : on veut qu'il ait dit à Mlle d'Arpajon : « Mademoiselle, encore que vous soyez laide, je ne laisserai pas de vous bien aimer. » Tous les autres mariages dont je vous ai parlé ne sont point sûrs[16]. J'attends demain nos courtisans. Il faut espérer que votre enfant aimera quelque jour à lire : sans cette espérance, je serois affligée ; c'est sa jeunesse qui l'occupe et qui lui prend tout son temps.

Vous me parlez de la Bretagne, ma chère fille, et vous me dites toutes les raisons qui m'y doivent porter[17]. Il est vrai que M. de Chaulnes me conjure sans cesse [18] de venir avec Mme de Chaulnes, qui s'en va ce carême avec deux carrosses ; il me promet d'achever toutes mes affaires, et de me ramener [19] après les états ; de sorte que je ne puis jamais prendre mieux mon temps. Mme de Chaulnes me presse de son côté, comme vous le pouvez penser. J'ai de plus [20] un véritable besoin de finir en ce pays-là deux ou trois affaires avec l'abbé Charrier [21], qui me prie de ne point perdre l'occasion du séjour qu'il fait en Bretagne, qui ne sera que jusqu'après les états ; car après cela il redevient Lyonnois [22], et m'offre de me mener à Grignan. Voilà, ma chère enfant,

15. Voyez p. 438, note 13.

16. Voyez la lettre du 28 janvier précédent, p. 438-440. — « Le 7 (*février*), dit la *Gazette* du 12, le comte de Roucy fut fiancé, dans le cabinet de Madame la Dauphine, avec la demoiselle d'Arpajon, fille de la duchesse d'Arpajon, sa dame d'honneur ; et le lendemain ils furent mariés en l'église de la paroisse. »

17. « Qui me doivent porter à y aller. » (*Édition de* 1754.)

18. « M'écrit sans cesse pour me conjurer. » (*Ibidem.*)

19. Dans l'impression de 1737 : « avec deux carrosses ; il veut me ramener, etc. »

20. « J'ai d'ailleurs. » (*Édition de* 1754.)

21. Voyez tome VII, p. 374.

22. « .... les états ; il redevient ensuite Lyonnois. » (*Édition de* 1754.)

l'état où je suis : mettez-vous en ma place, représentez-vous les circonstances et les occasions favorables[23], et dites-moi votre avis, car je veux être approuvée de vous, et que vous pensiez avec quelque plaisir qu'après ce voyage nécessaire à mes affaires, je serai tout entière à vous, comme j'y suis véritablement par mon cœur et par mon inclination[24]. 1689

Pauline n'est donc pas parfaite; je n'eusse jamais cru que la principale de ses imperfections eût été de ne pas savoir sa religion. Vous la lui apprendrez, ma fille : vous la savez fort bien, vous avez les bons livres ; c'est un devoir; en récompense votre belle-sœur l'abbesse[25] lui apprendra à vivre dans le monde.

Relevez vos idées pour M. de Lauzun : le Roi lui a redonné ses entrées ; c'est une grande affaire, qui a surpris tout le monde, et fait enrager la princesse[26]. Il avoit dit que Calais étoit en mauvais état, et que le gouverneur avoit mal reçu la reine : ce dernier[27] a fait voir l'un et l'autre très-faux. J'ai vu Corbinelli chez Mme de Coulanges; il a Molinos dans la tête. Je[28] suis à vous, ma chère enfant, ce n'est point une manière de parler; je ne vois ni n'espère de douceur et de repos pour le reste de ma vie, que dans votre tendre et fidèle et solide amitié.

23. « Et les occasions qui se présentent. » (*Édition de* 1754.)
24. « Comme j'y suis par le cœur et par l'inclination. » (*Ibidem.*)
25. Voyez tome VI, p. 442 et la note 15.
26. Mademoiselle. — Dans l'impression de 1754 : « et qui fait enrager la princesse. »
27. « M. de Charost. » (*Édition de* 1754.)
28. Au lieu de cette phrase qui termine la lettre, l'édition de 1754 donne simplement : « Adieu, ma chère enfant : je suis à vous, et ce n'est point une manière de parler. »

1689

1135. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce mercredi 9e février.

Nos deux Grignans sont revenus; j'en suis ravie : il m'ennuyoit de leur absence. Votre fils est trop joli; je ne veux quasi point vous le dire, cela vous fait du mal. Il est tout accoutumé à la cour, il est charmé d'y être; il est aimé de tout le monde : Monsieur le chevalier en est tout à fait content. Vous avez raison de préférer tant de bonnes qualités à la hauteur de sa taille; mais il n'est point petit, il sera tout au moins comme le chevalier; et sa figure est en vérité fort aimable et fort noble[1].

L'abbé Têtu vous rend mille grâces de votre souvenir[2]; il a porté ses vapeurs à Versailles; il a nommé mon nom à Mme de Maintenon à l'occasion d'*Esther*[3] : elle a répondu mieux que je ne mérite. J'irai à Saint-Cyr samedi ou mardi; je vous nommerai[4], en vous plaignant de ne point voir cette merveille; on en aura tous les ans pour consoler les absentes.

Ce vendredi, 11e février.

Je vous ai mandé comme M. de Charost est content

Lettre 1135. — 1. Dans l'édition de 1737, la lettre commence ainsi : « Nos deux Grignans sont revenus; il m'ennuyoit de leur absence. Votre fils est trop joli. Il est tout accoutumé à la cour, il est ravi d'y être; il est aimé de tout le monde : le chevalier en est tout à fait content. Vous avez raison de préférer ces qualités à la hauteur de sa taille; mais il n'est point petit, il sera tout au moins comme le chevalier; sa figure est en vérité fort aimable et fort jolie. »

2. « De vos bontés. » (*Édition de* 1754.)

3. « Il m'a nommée à Mme de Maintenon pour voir *Esther*. » (*Ibidem*.)

4. « Je parlerai de vous. » (*Ibidem*.)

de son maître, et son maître de lui, et comme ce qu'avoit dit Lauzun n'a fait tort qu'à lui-même[6]; cependant il a les entrées comme il les avoit; il les doit, à ce qu'on croit, au roi d'Angleterre. On continuera[6] à représenter *Esther :* Mme de Caylus, qui en étoit la Champmêlé[7], ne joue plus; elle faisoit trop bien, elle étoit trop touchante[8] : on ne veut que la simplicité toute pure de ces petites âmes innocentes[9]. J'irai voir cette pièce, je vous rendrai bon compte de tout. Le voyage de Mme de Chaulnes en Bretagne n'est ni proche, ni trop assuré : je vous manderai jour par jour ce qui m'en paroîtra. 1689

Mlle d'Arpajon est à présent Mme de Rouci; il n'est point question de Mlle de la Marck[10] avec personne. Le mariage des Coislins n'est pas encore fait : c'est un enfant bien difficile à baptiser. Vous me contez trop plaisamment votre malhonnête sermon; il n'en faut pas davantage pour mettre le feu dans un couvent : vous êtes sujets en Provence à d'étranges prédicateurs. Nous n'étions point en peine du retardement du courrier; mais nous admirions le hasard qui nous le faisoit manquer

5. Voyez la lettre du 24 janvier précédent, p. 430 et la note 34.

6. « On continue. » (*Édition de* 1754.)

7. « Toutes les Champmêlés du monde, dit l'abbé de Choisy dans ses *Mémoires* (tome LXIII, p. 298), n'avoient pas les tons ravissants qu'elle laissoit échapper en déclamant. »

8. Voyez ci-dessus, p. 437, note 9.

9. « Elles avoient bonne envie de faire honneur à leurs maîtres et que le Roi et Mme de Maintenon fussent contents; elles y alloient même si simplement que quelques-unes, dans la peur de manquer, se mettoient à genoux derrière le théâtre et disoient des *Veni Creator*, afin d'obtenir de ne pas broncher; et je crois que Dieu, qui voyoit leur innocence et leur bonne intention, avoit leur prière agréable, car elles jouoient si naturellement et de si bonne grâce, sans hésiter le moins du monde, qu'on eût dit que ce qu'elles disoient couloit de source. » (*Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, cités par M. Th. Lavallée, chapitre XIV, p. 91 et 92.)

10. Voyez la lettre du 28 janvier précédent, p. 438, note 14.

1689 précisément le jour que nous souhaitions vos lettres avec plus d'empressement qu'à l'ordinaire; et là-dessus, Monsieur le chevalier disoit : *Dieu est Dieu*[11].

Rien n'est plus vrai, ma fille, que tous vos maux ne viennent que de trop écrire; vous le sentez bien, vous ne voulez pas le dire[12]. Il faudroit un peu marcher, prendre l'air quand il est bon : il y a des heures charmantes; comme ici, par exemple, il fait un temps parfait : le mois de février est bien plus beau que le mois de mai. Il doit faire chaud à Aix : faites donc de l'exercice, car c'est mourir que d'être toujours dans ce trou de cabinet; j'en étouffe.

Je soupai hier chez M. de Lamoignon, avec la duchesse du Lude revenue de la cour, Mme de Coulanges, Monsieur de Beauvais, et Monsieur de Troyes[13]. Pendant le souper, Mlle de Méri déguisoit votre fils, avec trois vieilles jupes noires, si bien rangées, si plaisamment coqueluchonnées, que tout le monde l'attaquoit; c'étoit chez Monsieur, qui lui parla longtemps sans le connoître, et M. de Chartres aussi[14]; il répondoit à tout fort plaisamment : cela lui apprend encore à être hardi, quoiqu'en vérité le chevalier vous dira qu'il l'est assez. Adieu, ma très-chère et très-aimable : vous irez à Marseille, vous y verrez à mon gré le plus beau coup d'œil qu'on puisse voir. Je[15] suis tout entière à ma chère Comtesse, et j'embrasse le père de Pauline, et Pauline.

11. Voyez encore la lettre du 28 janvier précédent p. 440.

12. Ce dernier membre de phrase : « vous le sentez bien, vous ne voulez pas le dire, » manque dans le texte de 1737.

13. L'ancien évêque de Marseille, et Chavigny, l'évêque de Troyes.

14. Il a été parlé plus haut (p. 426, note 6) de bals donnés au Palais-Royal, auxquels le marquis de Grignan avait assisté.

15. Cette dernière phrase manque dans l'impression de 1754.

1136. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

1689

A Paris, ce lundi 14e février.

Vous[1] appuyez trop sur nos inquiétudes : elles n'ont point été excessives; quand nous sûmes que personne n'avoit reçu de lettres de Provence, nous ne tirâmes aucune conséquence, sinon que le courrier n'étoit pas arrivé. Il est vrai que nous n'aimons pas votre mal de gorge, moins au serein d'Aix qu'ailleurs, et que nous avions quelque espèce d'envie de recevoir de vos lettres. Nous en reçûmes avec bien de la joie; il n'y a rien à tout cela que de bien naturel, et que vous n'eussiez senti pour nous. Vous nous disiez, ma fille, que vous aviez tort, que vous aviez fait une promenade à la pluie qui vous avoit incommodée[2] : nous disons comme vous; et croyant que vous avez tort sur votre parole[3], nous vous grondons; sur cela vous nous grondez à votre tour[4], et nous vous regrondons. Nous sommes bien loin de ne vouloir pas que vous vous promeniez : ah! ma chère enfant, tout au contraire, promenez-vous, faites de l'exercice, respirez votre bel air, ne demeurez point toujours dans ce noir palais[5], ni dans ce trou de cabinet; allez, allez exercer vos chevaux, qui crèveroient comme vous[6]; mais cachez-vous quand il fait froid et que vous avez mal

Lettre 1136. — 1. Les trois premières phrases de cette lettre ne se trouvent pas dans l'édition de 1737, qui commence seulement à : « Vous nous disiez, ma fille, etc. »

2. « Dont vous aviez été incommodée. » (*Édition de* 1754.)

3. « Et croyant sur votre parole que vous avez tort. » (*Ibidem.*)

4. « Vous nous grondez aussi. » (*Ibidem.*)

5. M. de Grignan étoit logé à Aix dans l'ancien palais des comtes de Provence. (*Note de Perrin*, 1754.) — Ce palais a été détruit avant la Révolution.

6. « Qui sans cela crèveroient comme vous. » (*Édition de* 1754.)

1689 à la gorge, et surtout ne vous repentez pas de nous parler sincèrement de votre santé : nous aimons la vérité, et nous ne voulons point qu'on nous trompe[7]. M. du Bois, qui est le médecin de Mme de la Fayette et le mien, veut être le vôtre : il veut vous écrire pour vous ordonner une saignée du pied, et puis de votre bonne pervenche, qui vous restaurera et vous purifiera le sang : voilà, dit-il, la vraie saison et votre vrai remède.

Une chose qui m'afflige véritablement[8], c'est l'état affreux de votre château, et par le désordre des vents, et par la fureur de Monsieur le Coadjuteur, aussi préjudiciable que le tourbillon : quelle rage est la sienne, de bâtir et de débâtir, comme vous dites justement qu'on voit faire aux petites filles à qui on donne un morceau de canevas! Il fait tout de même, il met votre maison en état de n'y pouvoir pas habiter, il en fait un camp de Maintenon[9], dont l'air ne sera pas moins mortel[10]. C'est tout de bon, ma fille, que vous devriez venir à Paris, ne sachant où vous mettre en sûreté. Je ne crois pas que M. de Grignan vous laisse passer l'été dans un lieu si désagréable, et si peu propre à vous recevoir, et si contraire enfin à la santé. Je vous le dis, ma fille, tout comme je le pense, il faut vous sauver quelque part. Mais que dit M. de Grignan de cette furie? Je ne crois pas qu'il y ait d'exemple de quelque conduite comme celle-là, de venir renverser le château de ses pères, et le rendre

7. « Nous aimons la vérité; ne nous trompons point, ma chère bonne. » (*Édition de* 1754.) — La phrase qui suit n'est pas dans l'impression de 1737.

8. « Ce qui m'afflige extrêmement. » (*Édition de* 1754.)

9. « Quelle rage est la sienne! quoi? bâtir et débâtir, justement comme on voit faire aux petites filles qui s'exercent sur un morceau de canevas : il fait tout de même, il met votre maison sens dessus dessous; il en fait un petit camp de Maintenon, etc. » (*Ibidem.*)

10. Voyez plus haut, p. 140, note 9, et tome VII, p. 329, note 1.

inhabitable[11]. Je m'en vais en écrire à M. de la Garde: je suis assurée qu'il pensera comme nous. 1689

Je ne veux point encore songer au départ de nos pauvres Grignans; cela me touche sensiblement, et j'admire avec vous[12] la résolution de Monsieur le chevalier; le Dieu des armées le soutiendra, car il ne lui faut pas un moindre appui. Mme de Chaulnes[13] me mande que je verrai *Esther;* que Mme de Coulanges viendra à Versailles avec moi, et qu'elle nous donnera son équipage, car je ne vais qu'à cette condition. Je rends donc la liberté à Monsieur le chevalier, qui m'auroit menée après dîner; il va faire sa cour, cette cour que je suis ravie qu'il puisse faire, et fâchée que ce soit en quittant cette petite chambre qui fait tout ce qui reste de supportable et de liant à ce triste hôtel de Carnavalet : sans cela chacun est dans son trou. Adieu, très-aimable et très-chère : je vous embrasse mille fois. Mon Dieu ! que tous vos sentiments passent vite dans mon cœur, et que tous vos intérêts sont véritablement les miens !

1137. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce mercredi 16e février.

Monsieur le chevalier est encore à Versailles; je l'at-

11. « Je ne crois pas qu'il y ait d'exemple d'une pareille conduite, de venir.... et de le rendre inhabitable. » (*Édition de* 1754.)

12. « Comme vous. » (*Ibidem.*)

13. Dans sa première édition (1737), Perrin a ainsi abrégé ce passage : « Mme de Chaulnes me mande que je verrai *Esther;* qu'elle est à Versailles avec Mme de Coulanges, et que Mme de Coulanges y reviendra avec moi. Le chevalier s'en va faire sa cour, cette cour, etc. »

1689 tends ce soir. Le marquis a soupé il y a trois jours avec moi; je le fis fort causer, et j'en fus, en vérité, très-contente[1]. Il y a un air de vérité et de modestie dans tout ce qu'il dit, qui ne sent point le style de tous ces jeunes gens évaporés[2], qui ont toujours l'air d'être fous, ou de mentir. Il me contoit les fatigues de son voyage de Philisbourg; elles furent extrêmes : le petit d'Auvergne[3] en eut quatre jours la fièvre de pure lassitude; le marquis est vigoureux, il soutint celle qu'il avoit avec bien du courage[4]. Il me conta toutes ses autres aventures, tous les coups qui avoient passé autour de lui, et sa contusion; et tout cela[5] sans ostentation, avec un air froid et reposé, et vrai, qui plaît infiniment. J'aime à parler à lui, je n'en perds point d'occasion. Il[6] soupa hier avec M. Turgot[7] et quelques jeunes gens chez le petit la Martillière qui est si riche; il revint à minuit. Il est allé au marché aux chevaux[8]; il est occupé de son équipage; il vous écrira ce soir. Il vous aime et connoît votre extrême

Lettre 1137. — 1. « Le marquis dîna l'autre jour avec moi; je le fis fort causer, et j'en fus, je vous assure, très-contente. » (*Édition de* 1754.)

2. « De ces jeunes gens évaporés. » (*Ibidem.*)

3. Voyez ci-dessus, p. 316, note 3.

4. « Il soutint avec bien du courage cette première épreuve. » (*Édition de* 1754.)

5. « Mais tout cela. » (*Édition de* 1737.)

6. Cette phrase et la suivante manquent dans l'impression de 1737.

7. Le Turgot dont il est ici question est-il l'un des deux qui faisaient alors partie du conseil des finances : Antoine Turgot, sieur de Saint-Clair, maître des requêtes et gendre de le Peletier de Souzy (l'intendant des finances frère du contrôleur général); ou l'avocat général du conseil des finances Turgot de Surmont?

8. Il paraît, d'après le *Dictionnaire de Paris* de Hurtaut et Magny, que ce marché se tenait encore en 1687 sur le terrain où l'on a bâti la rue d'Antin et quelques rues voisines; que peu de temps après il fut transféré là où il se tient aujourd'hui, au delà du Jardin des plantes.

tendresse : il est sensible à tout ce que vous faites pour lui autant que vous le pouvez souhaiter; il n'est pas même besoin de le réveiller là-dessus[9]. 1689

Je dînai hier chez Mlle de Goileau[10], qui vous adore; c'étoit un dîner de beaux esprits : l'abbé de Polignac[11], l'abbé de Rohan[12], son docteur, un abbé David, Corbinelli. Ils discoururent après le dîner fort agréablement sur la philosophie de votre *père* Descartes; ils avoient bien de la peine à comprendre ce mouvement que Dieu donne à la boule poussée par l'autre; ils vouloient que la première communiquât son mouvement[13], et vous savez

9. « Vous ne faites rien pour lui à quoi il ne soit sensible autant que vous le pouvez souhaiter; il n'a pas même besoin d'être réveillé là-dessus. » (*Édition de* 1754.)

10. Anne, demoiselle de Goëllo, fille de Claude de Bretagne, comte de Vertus, et de Catherine Foucquet de la Varenne. Elle mourut le 12 février 1707, à l'âge de quatre-vingt-six ans, « à l'hôtel de Soubise, où elle avoit logé toute sa vie.... C'étoit une créature de tête et d'esprit. Elle étoit des bâtards de Bretagne.... Sa sœur aînée, mère de M. de Soubise, étoit cette belle duchesse de Montbazon, qui figura tant dans les troubles de la minorité de Louis XIV.... La mère de M. de Soubise et Mlle de Goëllo, et plusieurs autres frères et sœurs, eurent pour mère la fille du fameux la Varenne, marmiton, puis cuisinier, après portemanteau, ensuite le Mercure d'Henri IV. » (Saint-Simon, tome V, p. 336 et 337.) — Les mots : « qui vous adore, » ne sont pas dans le texte de 1754.

11. Voyez tome VII, p. 348, note 5.

12. Sans doute le futur duc de Rohan Rohan (1714), Hercule Mériadec, prince de Soubise, appelé le prince de Rohan, né le 8 mai 1669, abbé de Saint-Taurin d'Évreux depuis le mois d'avril 1685. Après la mort de son frère aîné (5 novembre 1689), il se démit de son abbaye. Il épousa le 15 février 1694 la veuve du prince de Turenne, et devenu veuf en 1727, il épousa en secondes noces, le 2 septembre 1732, Marie-Sophie de Courcillon, fille unique de Dangeau, veuve de Charles-François d'Albert d'Ailly, duc de Pecquigny, morte en 1756. — Dans l'édition de 1737 : « M. l'abbé de Polignac, M. l'abbé de Rohan. »

13. Descartes, comme l'on sait, enseigne que Dieu est « la cause universelle qui produit généralement tous les mouvements qui sont

1689 comme l'abbé de Polignac et Corbinelli crioient là-dessus : cela me divertissoit, et me faisoit souvenir grossièrement de ma petite cartésienne[14], que j'étois si aise d'entendre, quoique indigne. J'allai de là chez Mme de la Fayette, où le bonheur fit que je trouvai *uniquement* M. de Pompone et M. Barrillon[15]; nous y fûmes deux heures avec plaisir, d'autant plus que ce bonheur est rare. Ils dirent que le parlement d'Angleterre avoit élu le prince d'Orange roi[16], disant que celui-ci a quitté son royaume, et rompu le traité du souverain avec ses sujets; que sa fuite est une abdication, et qu'ils veulent rendre ce

au monde. » Voyez les *Principes de la philosophie*, IIe partie, no 36. — Dans le VIIe de ses *Entretiens sur la métaphysique et sur la religion*, publiés en 1687, le P. Malebranche s'exprime ainsi : « La force mouvante d'un corps n'est donc que l'efficace de la volonté de Dieu, qui le conserve successivement en différents lieux. Cela supposé, concevons que cette boule soit mue, et que dans la ligne de son mouvement elle en rencontre une autre en repos : l'expérience nous apprend que cette autre sera remuée immédiatement, et selon certaines proportions toujours exactement observées. Or ce n'est point la première qui meut la seconde. Cela est clair par le principe. Car un corps n'en peut mouvoir un autre sans lui communiquer de sa force mouvante. Or la force mouvante d'un corps mû n'est que la volonté du Créateur qui le conserve successivement en différents lieux. Ce n'est point une qualité qui appartienne à ce corps. Rien ne lui appartient que ses modalités, et les modalités sont inséparables des substances. Donc les corps ne peuvent se mouvoir les uns les autres, et leur rencontre ou leur choc est seulement une cause occasionnelle de la distribution de leur mouvement. » Voyez aussi les *Éclaircissements* de Malebranche sur le VIe livre de la *Recherche de la vérité* (XVe éclaircissement; sur le chapitre III de la IIe partie du livre VI, *touchant l'efficace attribuée aux causes secondes*).

14. « De ma chère petite cartésienne. » (*Édition de* 1754.)

15. « Et M. de Barrillon. » (*Ibidem.*)

16. « Le 17 (*février*), il fut résolu par les Seigneurs et par les communes que le prince et la princesse d'Orange seroient proclamés (*roi et reine*) le lendemain. » (*Gazette du* 26 *février.*) — Dans l'édition de 1754 : « Ils assurent que le parlement d'Angleterre a élu le prince d'Orange pour roi. »

royaume électif; et en effet ils n'ont point voulu de la princesse d'Orange pour reine[17]. Voilà ce qui se disoit hier. Monsieur le chevalier nous apportera des nouvelles de Versailles. Quelqu'un[18] a dit, sur la froideur du roi d'Angleterre, que quand on l'écoutoit, on voyoit bien pourquoi il étoit ici. 1689

Je n'irai que samedi à Saint-Cyr avec M. de Lamoignon et Mme de Coulanges, qui m'a promis d'y revenir avec moi[19]. Je vous rendrai compte de ce voyage. Mme de Chaulnes ne parle plus du sien; je sais seulement qu'elle sera fort aise de m'emmener; je lui laisse démêler toutes ses fusées. Je fermerai ma lettre ce soir, quand le chevalier sera arrivé. En attendant[20], je vous embrasse et suis tendrement à vous, ma chère enfant.

A huit heures du soir.

Monsieur le chevalier n'est point arrivé. Je crois qu'il est bien aise d'attendre que tous les officiers généraux

17. C'était, comme le montre la note précédente, un faux bruit; mais quelques hommes politiques, et surtout Georges Savile, marquis d'Halifax, avaient en effet voulu que Marie princesse d'Orange ne fût que reine épouse (*queen consort*) et sujette de Guillaume. La résolution à laquelle on s'arrêta fut que Guillaume et Marie jouiraient, l'un comme l'autre, de toutes les dignités et de tous les priviléges de la royauté; mais que l'administration du royaume, qui ne pouvait prudemment être divisée, appartiendrait à Guillaume seul. La déclaration que la fuite de Jacques II serait considérée comme une abdication, que le trône était vacant, que l'on disposerait du trône par élection, avait rencontré d'abord une assez vive opposition dans la chambre des Lords. Voyez Macaulay, chapitre x, tome III, p. 432 et suivantes. — Dans l'édition de 1754 : « Et qu'on veut rendre ce royaume électif; et en effet le parlement n'a point voulu, etc. »

18. Cette phrase n'est pas dans le texte de 1737.

19. Ce membre de phrase : « qui m'a promis, etc., » manque également dans le texte de 1737.

20. Cette phrase ne se trouve pas dans l'impression de 1754.

1689 soient nommés, pour savoir où chacun servira[21]. J'ai vu Mme de Chaulnes et Mme de Coulanges; elles sont ravies d'*Esther*. Cette première vous embrasse et vous aime[22], et veut m'emmener en Bretagne; elle vous en demandera la permission; mais elle ne partira pas sitôt[23], elle est ici pour quelques affaires. Mme de Coulanges vous a vengée de la maréchale d'Estrées[24]; elle lui dit, la voyant se

21. Le *Mercure* de fevrier (p. 311-314) donne les noms de ces officiers généraux : « Le maréchal duc de Duras doit commander sur le Rhin; le maréchal de Humières commandera l'armée de Flandre; le maréchal de Lorges, en Guienne; le duc de Noailles, en Roussillon. » Le marquis de la Trousse est un des lieutenants généraux du maréchal de Lorges.

22. Ces trois mots : « et vous aime, » manquent dans le texte de 1737.

23. « Mais comme elle est ici pour quelques affaires, elle ne partira pas sitôt. » (*Édition de* 1754.)

24. Marie-Marguerite Morin, femme de Jean, comte d'Estrées, maréchal et vice-amiral de France, qu'elle avait épousé en 1658, et dont elle resta veuve en 1707; elle mourut en 1714. « Elle étoit fille, dit Saint-Simon (tome XI, p. 95 et 96), d'un riche financier nommé Morin, qu'on n'appeloit que Morin le Juif. C'étoit une grande et assez grosse femme, de bonne mine, quoique avec des yeux un peu en dedans, qui avoit une physionomie haute, audacieuse, résolue, et pleine d'esprit; aussi n'a-t-on guère vu de femme qui en eût tant, qui sût tant de choses, ni qui fût de plus excellente compagnie. Elle étoit brusque et pourtant avec politesse, et savoit très-bien rendre ce qu'elle devoit, et se le faire rendre aussi. Elle avoit passé sa vie à la cour et dans le meilleur du plus grand monde, jouant gros jeu nettement et avec jugement. On la craignoit fort et on ne laissoit pas de la rechercher. Elle passoit pour très-méchante. Elle ne l'étoit que par dire franchement et très-librement son avis de tout, souvent très-plaisamment, toujours avec beaucoup d'esprit et de force, et de n'être pas d'humeur à rien souffrir; dangereuse alors à se lâcher en peu de mots d'une manière solide et cruelle, et à parler en face aux gens, à les faire rentrer sous terre; d'ailleurs n'aimant ni les querelles ni à médire pour médire, mais à se faire considérer et compter, et elle l'étoit beaucoup, et vivoit très-bien dans sa famille. Elle étoit avare à l'excès, et en rioit la première; avec cela brocanteuse, se connoissoit aux choses et aux prix, avoit le goût excellent et ne se refu-

taire sur les louanges d'*Esther* : « Il faut que Madame la maréchale ait renoncé à louer jamais rien, puisqu'elle ne loue pas cette pièce. » La maréchale est enragée contre Mme de Coulanges[25]. 1689

1138. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce vendredi 18e février.

Monsieur le chevalier revint hier au soir assez bien; il a un rhume qui va et vient, et qui me paroît l'humeur de la goutte en paroles couvertes. Le marquis, après avoir donné ordre à son équipage, ira faire sa cour à son tour, et passer les trois jours gras à Versailles. Mme de Coulanges en est revenue, et de Saint-Cyr[1] : elle y a été tout à fait bien reçue, et assise auprès de Mme de Maintenon, et disant choses et louanges nouvelles. Elle y retourne demain avec moi; nous attendons la réponse, car la presse est devenue si extrême, que je ne croirai y aller que quand je serai partie. Je vous ai mandé le discours de Mme de Coulanges à la maréchale d'Estrées; la scène se passa chez M. de Croissy : la compagnie fit un éclat de rire qui déconcerta la maréchale,

soit rien.... Elle étoit bonne amie, de très-bon conseil, fidèle et sûre, et sans être de ses amis on ne risquoit jamais à parler devant elle. »

25. Dans sa seconde édition (1754), Perrin, sans doute pour rendre l'idée plus claire, ajoute : « qui vous prie de vous consoler de n'être pas louée de la maréchale, puisqu'elle ne loue point *Esther*. » — Voyez la lettre suivante.

Lettre 1138. — 1. Dans l'édition de 1737, où la lettre commence seulement avec cette phrase, on lit : « Mme de Coulanges est revenue de Versailles et de Saint-Cyr. »

1689 et donna courage à Mme de Coulanges, qui dit tout bas à M. de Charost : « Songez qu'elle n'a jamais voulu louer Mme de Grignan, non plus qu'*Esther*. » Et tout d'un coup la conversation se tourne à parler des goûts de M. de Charost. Mme de Coulanges nomma Mme de Brissac[2] et vous; on l'approuva, et on dit : « Le pauvre homme! » La maréchale voulut louer l'esprit de Mme de Brissac; Mme de Coulanges dit : « Ah! pour l'esprit, Mme de Grignan étoit au-dessus d'elle, comme les yeux de Mme de Brissac étoient au-dessus de ceux de Mme de Grignan. » Tout le monde applaudit, et la maréchale encore débellée[3]. Ensuite Canaples dit qu'il n'avoit jamais rien vu de si beau que vous, que Mme de Mazarin étoit de cet avis, qu'il lui avoit ouï[4] dire vingt fois que, de tous les visages, il n'y en avoit point à sa fantaisie comme le vôtre; que vous aviez[5] toutes les grâces et tous les agréments; on en convint; jamais la maréchale n'osa souffler, il fallut se taire[6]; et ce lion muet, et les pattes croisées[7], comme celui que vous avez vu autrefois, parut un prodige si nouveau, que l'on ne s'en pouvoit taire, et on en faisoit des compliments à Mme de Coulanges comme d'un miracle qui étoit réservé à sa vivacité. La maréchale s'est plainte doucement du reproche d'*Esther*, et que c'étoit pour lui faire une affaire. Mme[8] de Coulanges est

2. Voyez tome II, p. 23, note 9.

3. Voyez plus haut, p. 314, note 11.

4. « Et que Mme de Mazarin.... et qu'il lui avoit ouï.... » (*Édition de* 1754.)

5. « Que vous avez. » (*Ibidem.*)

6. Ces mots : « il fallut se taire, » manquent dans l'impression de 1754.

7. Mme de Sévigné a déjà employé la même expression en parlant de Condé. Voyez tome VI, p. 200 et note 41, et la lettre du 18 décembre 1689.

8. Cette dernière phrase manque dans l'édition de 1737.

cependant une ingrate, car jamais la maréchale ne lui avoit arraché les yeux. 1689

Monsieur le chevalier vous a parlé d'Angleterre; on attend la nouvelle de ce qu'ils auront fait, après avoir dit que le roi n'étoit plus roi, qu'il avoit quitté[9] le royaume : il faut savoir s'ils en auront élu un autre.

A neuf heures du soir.

Voici enfin, ma chère fille, la nouvelle d'Angleterre, qui est fort bonne pour nous. Le prince d'Orange n'est pas encore le maître : tout cela ne va pas si vite[10], et la guerre ne se fera pas dans un moment, comme on le croyoit. Elle ne sera point si terrible cette année : nous sommes sur la défensive ; mais vous aurez bien des transes, bien des frayeurs inutiles, et vous ne voudriez pas même en être distraite ; vous ne voudriez pas qu'on vous détournât un moment des *dragons* que vous voulez qui vous dévorent; cet état m'en fait beaucoup, qui me dévoreront aussi[11]; mais nos *dragons* ne se mordront pas, car je vois, ma chère enfant, que je m'en irai en Bretagne avec Mme de Chaulnes. Toutes sortes de raisons m'y convient, hormis celles qui plairoient à mon cœur : il faut nécessairement que je donne ordre à une terre[12] que j'ai en ce pays-là, et qui vient à rien, si la capacité de l'abbé Char-

9. Voyez plus haut, p. 470, note 16, et p. 471, note 17. — Dans l'édition de 1754 : « que leur roi n'étoit plus roi, dès qu'il avoit quitté. »

10. C'est seulement la *Gazette* du 26 février qui donne la nouvelle de l'élection de Guillaume et de Marie. On lit dans celle du 19 : « Le 10 (*février*), les Seigneurs (*les Lords*) s'assemblèrent.... On ne sait pas encore quelle a été leur résolution sur le point le plus important, qui est de savoir si le trône peut être considéré comme vacant. »

11. « Des dragons que je vois tout prêts à vous dévorer; cet état m'en fait aussi beaucoup qui me dévoreront. » (*Édition de* 1754.)

12. La terre du Buron.

1689 rier et ma présence ne la rétablissent. Il faut donc que j'aie le courage de prendre ce voyage sur moi, sur ma vie, sur ma tendresse, qui me feroit courir tout naturellement à vous, ma chère Comtesse.

1139. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce lundi 21e février.

Il est vrai, ma chère fille, que nous voilà bien cruellement séparées l'une de l'autre : *aco fa trembla*[1]. Ce seroit une belle chose, si j'y avois ajouté le chemin d'ici aux Rochers ou à Rennes; mais ce ne sera pas sitôt : Mme de Chaulnes veut voir la fin de plusieurs affaires, et je crains seulement qu'elle ne parte trop tard, dans le dessein que j'ai de revenir l'hiver suivant[2], par plusieurs raisons, dont la première est que je suis très-persuadée que M. de Grignan sera obligé de revenir pour sa chevalerie, et que vous ne sauriez prendre un meilleur temps pour vous éloigner de votre château culbuté et inhabitable, et venir faire un peu votre cour avec Monsieur le chevalier de l'ordre, qui ne le sera qu'en ce temps-là[3].

Je fis la mienne l'autre jour à Saint-Cyr, plus agréablement que je n'eusse jamais pensé. Nous y allâmes samedi[4], Mme de Coulanges, Mme de Bagnols, l'abbé Têtu et

Lettre 1139. — 1. « Cela fait trembler. » — Phrase provençale. (*Note de Perrin.*) La désinence de l'infinitif, *ar* (*tremblar*), s'abrége ainsi, dans la prononciation, en *a* (*trembla*).

2. « L'hiver prochain. » (*Édition de* 1754.)

3. Le comte de Grignan ne fut reçu chevalier de l'ordre que le 1er janvier 1692. Voyez le *Journal* de Dangeau, à cette date.

4. « Le Roi et Monseigneur, en sortant de dîner, allèrent à Saint-Cyr voir la dernière représentation de la tragédie d'*Esther*. » (*Journal*

moi. Nous trouvâmes nos places gardées. Un officier dit à Mme de Coulanges que Mme de Maintenon lui faisoit garder un siége auprès d'elle : vous voyez quel honneur. « Pour vous, Madame, me dit-il, vous pouvez choisir. » Je me mis avec Mme de Bagnols au second banc derrière les duchesses. Le maréchal de Bellefonds vint se mettre, par choix, à mon côté droit, et devant c'étoient Mmes d'Auvergne[5], de Coislin, de Sully. Nous écoutâmes, le maréchal et moi, cette tragédie avec une attention qui fut remarquée, et de certaines louanges sourdes et bien placées, qui n'étoient peut-être pas sous les fontanges de toutes les dames[6]. Je ne puis vous dire l'excès de l'agrément de cette pièce : c'est une chose qui n'est pas aisée à représenter, et qui ne sera jamais imitée ; c'est un rapport de la musique, des vers, des chants, des personnes, si parfait et si complet, qu'on n'y souhaite rien ; les filles qui font des rois et des personnages sont faites exprès : on est attentif, et on n'a point d'autre peine que celle de voir finir une si aimable pièce[7] ; tout y est simple, tout y est innocent, tout y est sublime et touchant : cette fidélité de l'histoire sainte donne du respect ; tous les chants convenables aux paroles, qui sont tirées des *psaumes* ou de *la Sagesse*[8], et mis dans le sujet, sont d'une beauté

1689

de Dangeau, samedi 19, à Versailles.) — Cette représentation du 19 était la sixième, et ce fut la dernière de 1689, parce que ce jour-là même, à minuit, le Roi apprit la mort subite de la jeune reine d'Espagne, ce qui fit cesser tous les divertissements de la cour. Voyez le chapitre IV de l'ouvrage déjà cité de M. Th. Lavallée.

5. Sans doute la femme du comte d'Auvergne. Voyez tome IV, p. 32, note 6.

6. Ce dernier membre de phrase : « qui n'étoient peut-être pas, etc., » a été supprimé par Perrin dans sa seconde édition (1754).

7. « Une si aimable tragédie. » (*Édition de* 1754.)

8. Les chants d'*Esther* sont surtout tirés des psaumes et des prophètes ; mais Racine paraît s'être inspiré aussi des chapitres de *la Sagesse* sur le bonheur de l'impie et les devoirs des rois.

1689 qu'on ne soutient pas sans larmes[9] : la mesure de l'approbation qu'on donne à cette pièce, c'est celle du goût et de l'attention. J'en fus charmée, et le maréchal aussi, qui sortit de sa place, pour aller dire au Roi combien il étoit content, et qu'il étoit auprès d'une dame qui étoit bien digne d'avoir vu *Esther*. Le Roi vint vers nos places, et après avoir tourné, il s'adressa à moi, et me dit : « Madame, je suis assuré que vous avez été contente. » Moi, sans m'étonner, je répondis : « Sire, je suis charmée; ce que je sens est au-dessus des paroles. » Le Roi me dit : « Racine a bien de l'esprit. » Je lui dis : « Sire, il en a beaucoup; mais en vérité ces jeunes personnes en ont beaucoup aussi : elles entrent dans le sujet comme si elles n'avoient jamais fait autre chose. » Il me dit : « Ah! pour cela, il est vrai[10]. » Et puis Sa Majesté s'en alla, et me laissa l'objet de l'envie : comme il n'y avoit quasi que moi de nouvelle venue, il eut[11] quelque plaisir de voir mes sincères admirations sans bruit et sans éclat. Monsieur le Prince, Madame la Princesse me vinrent dire un mot; Mme de Maintenon, un éclair : elle s'en alloit avec le Roi; je répondis à tout, car j'étois en fortune. Nous revînmes le soir aux flambeaux. Je soupai chez Mme de Coulanges, à qui le Roi avoit parlé aussi avec un air d'être chez lui qui lui donnoit une douceur trop aimable. Je vis le soir Monsieur le chevalier; je lui contai tout naïvement mes petites prospérités, ne voulant point les cachoter sans savoir pourquoi, comme de certaines personnes; il en fut content, et voilà qui est fait; je suis assurée qu'il ne m'a point trouvé, dans la suite, ni une sotte vanité, ni un transport de bourgeoise : demandez-lui. Monsieur de

9. « D'une beauté singulière. » (*Édition de* 1754.)
10. « Ah! pour cela, reprit-il, il est vrai. » (*Ibidem.*)
11. « Le Roi eut. » (*Ibidem.*)

Meaux[12] me parla fort de vous; Monsieur le Prince aussi; je vous plaignis de n'être point là; mais le moyen, ma chère enfant? on ne peut pas être partout. Vous étiez à votre opéra de Marseille : comme *Atys est* non-seulement *trop heureux*[13], mais trop charmant, il est impossible que vous vous y soyez ennuyée. Pauline doit avoir été surprise du spectacle : elle n'est pas en droit d'en souhaiter un plus parfait. J'ai une idée si agréable de Marseille, que je suis assurée que vous n'avez pas pu vous y ennuyer[14], et je parie pour cette dissipation contre celle d'Aix. 1689

Mais ce samedi même, après cette belle *Esther*, le Roi apprit la mort de la jeune reine d'Espagne[15], en deux jours, par de grands vomissements : cela sent bien le fagot. Le Roi le dit à Monsieur le lendemain, qui étoit hier. La douleur fut vive : Madame crioit les hauts cris; le Roi en sortit tout en larmes.

On dit de bonnes nouvelles d'Angleterre : non-seulement le prince d'Orange n'est pas élu, ni roi ni protecteur, mais on lui fait entendre que lui et ses troupes n'ont

12. Bossuet.

13. Le vers :

« Atys est trop heureux, »

est répété trois fois par Sangaride, au commencement de la scène IV du Ier acte de l'opéra d'*Atys*.

14. « Que je suis persuadée que vous vous y êtes amusée. » (*Édition de* 1754.)

15. Marie-Louise d'Orléans, fille de Monsieur et de Henriette-Anne d'Angleterre, sa première femme, mourut à Madrid le 12 février, à huit heures et demie du matin, après trois jours de maladie, à l'âge de vingt-sept ans. Voyez la *Gazette* du 26 février et celle du 12 mars, et le *Mercure* de février, p. 300-308. On croit généralement qu'elle mourut empoisonnée. Voyez la lettre suivante, p. 483. — La nouvelle arriva au Roi à minuit. Le soir il y avait eu comédie à Versailles, et après souper bal en masque chez le prince de Conti. Voyez le *Journal* de Dangeau, aux 19 et 20 février.

1689 qu'à s'en retourner; cela abrége bien des soins[16]. Si cette nouvelle continue, notre Bretagne sera moins agitée, et mon fils n'aura point le chagrin de commander la noblesse de la vicomté de Rennes et de la baronnie de Vitré : ils l'ont élu[17] malgré lui pour être à leur tête. Un autre seroit charmé de cet honneur; mais il en est fâché, n'aimant, sous quelque nom que ce puisse être, la guerre par ce côté-là.

Votre enfant est allé à Versailles pour se divertir ces jours gras; mais il a trouvé la douleur de la reine d'Espagne : il seroit revenu, sans que son oncle le va trouver tout à l'heure. Voilà un carnaval bien triste, et un grand deuil. Nous soupâmes hier chez le *Civil*[18], la duchesse du Lude, Mme de Coulanges, Mme de Saint-Germain[19], le chevalier de Grignan, Monsieur de Troyes, Corbinelli[20] : nous fûmes assez gaillards; nous parlâmes de vous avec bien de l'amitié, de l'estime, du regret de votre absence, enfin un souvenir tout vif : vous viendrez le renouveler.

Mme de Durfort[21] se meurt d'un hoquet d'une fièvre

16. Nous avons vu (p. 470, note 16) que quatre jours avant celui où Mme de Sévigné écrivait cette lettre, les deux chambres avaient résolu que le prince et la princesse d'Orange seraient proclamés roi et reine. La cérémonie solennelle de la proclamation se fit le 23 février.

17. « Qui l'ont élu. » (*Édition de* 1737.)

18. Le Camus, lieutenant civil.

19. Probablement Mme de Saint-Germain Beaupré, fille d'un conseiller au parlement. Voyez tome V, p. 396, note 10. Mais ce pourrait être aussi la marquise de Saint-Germain, qui fut plus tard attachée à la duchesse de Berry, et dont Dangeau parle deux ou trois fois.

20. « Corbinelli et moi. » (*Édition de* 1754.)

21. Marie de Durfort, sœur des maréchaux de Duras et de Lorges, dame d'atour de Madame, morte le 13 mai suivant. Elle ne fut point mariée, mais Dangeau et Madame (voyez la fidèle édition de M. Menzel, p. 472) l'appellent, comme Mme de Sévigné l'appelait sans doute aussi, Mme de Durasfort. — Le Dictionnaire de Moréri, où la date de sa mort est avancée de dix ans, nous apprend qu'elle s'était faite catholique en 1678 : « C'est, ajoute l'auteur de l'article, la célèbre Mlle de Duras, en faveur de qui M. Bossuet eut la

maligne; Mme de la Vieuville aussi du pourpre de la petite vérole [22]. Adieu, ma très-chère enfant : de tous ceux qui commandent dans les provinces, croyez que M. de Grignan est le plus agréablement placé. 1689

1140. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce mercredi des Cendres, 23e février.

Ma chère enfant, votre vie de Marseille me ravit : j'aime cette ville qui ne ressemble à nulle autre. Ah! que je comprends bien les sincères admirations de Pauline! que cela est naïf, que cela est vrai, que toutes ses surprises sont neuves! que je la crois jolie! que je lui crois un esprit qui me plaît! Il me semble que je l'aime, et que vous ne l'aimez pas assez : vous voudriez qu'elle fût parfaite; avoit-elle gagé de l'être au sortir de son couvent? vous n'êtes point juste : et qui est-ce qui n'a point de défauts? en conscience, vous attendiez-vous qu'elle n'en eût point? où preniez-vous cette espérance? ce n'étoit pas dans la nature : vous vouliez donc qu'elle fût un prodige prodigieux, comme il n'y en a jamais eu [1]. Il

fameuse conférence avec le ministre Claude chez Mme la comtesse de Roye, le 1er mars 1678. » Et Dangeau, au 13 mai 1689 : « Mme de Durasfort est morte cette nuit, à six heures du matin. Monsieur de Meaux l'a assistée à la mort. »

22. « La marquise de la Vieuville (*dont le beau-père était mort le 2 février précédent*, p. 456, note 16) mourut ici (*à Versailles*) de la petite vérole, dans son pavillon; elle avoit été fille d'honneur de la feue Reine, et étoit nièce de la maréchale de la Mothe. » (*Journal* de Dangeau, 21 février 1689.) — Voyez tome IV, p. 305, note 9, et la fin de la lettre suivante, p. 484.

Lettre 1140. — 1. « Comme on n'en voit point. » (*Édition de* 1754.)

1689 me semble que si j'étois avec vous, je lui rendrois de grands offices, rien qu'en redressant un peu votre imagination, et en vous demandant si une petite personne qui ne songe qu'à plaire et à se corriger, qui vous aime, qui vous craint, et qui a bien de l'esprit, n'est pas dans le rang de tout ce qu'il y a de meilleur. Voilà ce que mon cœur vous a voulu dire de ma chère Pauline, que j'aime et que je vous prie d'embrasser tout à l'heure pour l'amour de moi. Ajoutez-y cette bonne conscience qui la fait si bien renoncer au pacte, quand elle voit les diableries des joueurs de gobelets. Cette vie, quoique agréable, vous aura fatiguée : en voilà trop pour vous, ma chère fille; vous vous couchiez tard, vous vous leviez matin : j'ai eu peur pour votre santé. Ce qui fait que je ne vous parle point de la mienne, c'est qu'elle est comme je souhaite la vôtre, et que je n'ai rien à dire sur ce sujet.

Vous songez toujours à moi trop obligeamment : vos raisonnements sont bons sur mon voyage de Bretagne, j'y penserai; et si Mme de Chaulnes n'y alloit point (car que sait-on? il faut voir comme on réglera tous les commandements), si donc elle n'y alloit pas, je m'en irois, moi, de mon chef, à Nantes, où je ferois venir l'abbé Charrier[2] : il n'est plus possible de laisser cette terre dans le désordre où elle est tombée. Nous avons du temps pour le moins jusqu'à Pâques[3] : on ne songe point à partir le carême. Nous avons soupé dimanche dernier, comme je crois vous l'avoir dit, chez le *Civil*, où vous ne fûtes pas oubliée; le lundi chez M. de Lamoignon[4], avec Coulanges et l'abbé Bigorre, en fa-

2. Ce dernier membre de phrase : « où je ferois venir, etc., » manque dans l'édition de 1737.

3. « Jusqu'après Pâques. » (*Édition de* 1754.)

4. « Je crois vous avoir dit que nous soupâmes dimanche dernier chez le *Civil;* le lundi, ce fut chez M. de Lamoignon. » (*Ibidem.*)

miliarité ; le mardi chez Mme de Coulanges, avec Mme de Chaulnes et les *Divines*, en toute liberté, retirées à onze heures. Ce matin, la messe des cendres, écrire en repos à sa chère fille : voilà la vie de votre pauvre maman[5], pendant que le chevalier et le *minet*[6] sont à Versailles, où tous plaisirs ont fini pour faire place à la vive douleur de Monsieur et de Madame. Cette pauvre reine d'Espagne, plus âgée d'un an que sa mère[7], est morte comme elle d'une étrange manière : elle tomba, le 10e de ce mois, dans des vomissements si extrêmes et si violents, que nul remède n'a pu la secourir ; et jusqu'au 12e qu'elle mourut, à midi[8], elle n'a pas eu un moment pour respirer. M. de Rebenac[9] mande que rien n'est si digne d'admiration que son courage et sa fermeté, avec de grands sentiments de christianisme, mandant au Roi qu'elle n'a point de regret à la vie, et qu'elle meurt de sa mort naturelle, quoiqu'elle eût d'abord dit comme Madame, et comme elle s'en repentant[10] : enfin on ne parle point de poison ; ce mot est défendu à Versailles et par toute la France ; mais la pauvre princesse[11] est morte, et c'est une perte dans l'état présent des affaires[12]. On parle étrangement de celles d'Angleterre : après de

1689

5. « De votre maman. » (*Édition de* 1737.)

6. Le marquis. Voyez ci-dessus, p. 454 et 455.

7. Madame Henriette était morte à l'âge de vingt-six ans.

8. « Et jusqu'au 12e à midi qu'elle mourut. » (*Édition de* 1754.) — La *Gazette*, que nous avons citée plus haut, p. 479, note 15, dit que la reine d'Espagne mourut à huit heures et demie du matin.

9. Ambassadeur extraordinaire en Espagne. Voyez tome VI, p. 246, fin de la note 32, et tome VII, p. 161, fin de la note 4.

10. « Quoique d'abord elle eût dit comme feu Madame, et se repentant comme elle de l'avoir dit. » (*Édition de* 1754.)

11. « Cependant la princesse, etc. » (*Édition de* 1737.)

12. C'est-à-dire au moment où il se formait une ligue contre la France.

1689 grandes contestations, ils ont élu roi cet enragé[13] de prince d'Orange, et l'ont couronné : on croyoit le contraire il y a huit jours; mais ce sont des Anglois.

Mme de la Vieuville est morte de toute sorte de venin, tout étonnée, sans doute, de se trouver sitôt auprès de son beau-père, aux Minimes[14]. Adieu, ma chère enfant[15]]

1141. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce vendredi 25e février.

Nos deux Grignans revinrent de Versailles une heure après que j'eus fait mon paquet. Le chevalier vous aura mandé comme ce petit capitaine avoit pris congé, comme le Roi l'avoit regardé d'un bon air, comme il a été question de sa compagnie et de son voyage de Châlons. Il a l'honneur de partir le premier, et de montrer l'exemple : ce zèle d'un jeune novice sied fort bien; il badine fort joliment avec ceux qui lui demandent pourquoi il part sitôt; il répond qu'il a un colonel[1] qui le chasse : le colonel s'en défend très-bien aussi, et je vous assure qu'il n'y a rien de mieux, ni qui fasse tant d'honneur, et à peu de frais; car il n'a point d'affaires ici, et il est ravi d'aller courir et faire le bon officier : il aura le temps

13. « Ils ont élu roi, après de grandes contestations, cet enragé, etc. » (*Édition de* 1754.)

14. Voyez la lettre du 4 février précédent, p. 456 et la note 16. Le duc de la Vieuville avait été inhumé aux Minimes de la place Royale, dans la chapelle de Saint-François de Sales, ainsi que Marie Bouhier, duchesse de la Vieuville, morte le 7 juin 1663. (*Note de l'édition de* 1818.)

15. Ces derniers mots manquent dans l'édition de 1754.

Lettre 1141. — 1. M. le chevalier de Grignan. (*Note de Perrin.*)

de se reposer à Philippeville[2], et son équipage, et il sera tout frais quand il s'agira de marcher. Je deviens avare de ce petit *minet*, comme vous savez qu'on fait sur les derniers jours : il mange avec moi; je le mènerai dîner chez Mme de Chaulnes et chez Mme de Coulanges, pour leur dire adieu, et je ménagerai les sept ou huit jours que nous avons encore à être ensemble. Mais, ma chère enfant, ne prenez pas de si loin votre escousse[3] pour être en peine; ne donnez point à votre imagination la liberté de vous inquiéter : il n'est encore question de rien; votre enfant sera à sa garnison comme ici; il n'y a que cinquante lieues de différence. 1689

Parlez-moi donc de vous, ma chère belle : votre vie de Marseille m'a paru bien agréable. Pour moi, je vous avoue que je n'aurois pas l'esprit de m'ennuyer au milieu de tous les respects et des démonstrations sincères que vous recevez dans tout votre gouvernement : nous ne sommes jamais d'accord sur cela, Monsieur le chevalier et moi. Je sais bien que toujours, ce seroit trop, et qu'il faut venir reprendre de la considération en ces pays-ci; mais un temps de l'année, je vois bien des personnes à qui ces honneurs rendus par des gens de nom et de qualité, ne seroient point du tout désagréables : je les ai vus, et j'en étois surprise et touchée; mais chacun a son goût. Je parie pour le joli tourbillon de Marseille, avec les chevaliers[4], et l'opéra, et les diableries, et les

2. Ville de Belgique, alors française, à une lieue sud-ouest de Namur. — Dans l'édition de 1754 : « et son équipage aussi. »

3. Vieux mot qui se disait pour *élan*. « Plusieurs, dit Furetière, blâment ce mot comme populaire et corrompu, et disent *secousse;* « prendre sa *secousse*, » au lieu de dire « prendre son *escousse*, » comme on fait à Paris. »

4. Quand Mme de Sévigné fut à Marseille, en 1672, elle regarda comme un des ornements de cette ville le grand nombre d'officiers de galère, presque tous chevaliers de Malte, qui vinrent voir M. de

1689 étonnements de Pauline, contre les visites et les dames d'Aix. Mandez-moi[5] quelles sont vos dames du palais; car il y a toujours des favorites.

On dit que le roi d'Angleterre s'en va en Irlande : ce bruit est répandu ; je ne réponds de rien cette année, car on ne fait que mentir. On prend aujourd'hui le deuil de la reine d'Espagne. J'achèverai ce soir cette lettre, quand j'aurai reçu la vôtre[6].

Voilà votre lettre du 18e; ma chère enfant (mais ne le dites pas à M. de Grignan, car il se moqueroit de moi), j'ai été ravie de vous savoir arrivée à Aix : je me souviens qu'il y a un grand vilain précipice que l'on côtoie fort longtemps, et qui me faisoit mal à l'imagination. Vos lieues sont insupportables; il y a aussi loin de Marseille à Aix, que de Paris à Meaux[7] : oui, je le soutiens; je vous remercie donc de m'avoir dit que vous étiez arrivée. Vous auriez été[8] bien fatiguée d'aller souper chez l'archevêque, au lieu de vous coucher. Ma fille, vous ne mettez pas le pied à terre, votre tourbillon est violent[9]. Je comprends le plaisir que vous faites à ce cordon bleu[10] de vous donner au public de si bonne grâce : cette complaisance en mérite bien d'autres de sa part. Il craignoit ici que vous ne fussiez toujours cachée et chagrine, et je

Grignan. (*Note de Perrin*, 1737.) — Voyez la lettre de Marseille, tome III, p. 183.

5. Cette phrase n'est pas dans le texte de 1737.

6. « Après avoir reçu la vôtre. » (*Édition de* 1754.)

7. Il y a environ sept lieues nouvelles de Marseille à Aix, et onze de Paris à Meaux.

8. Dans la plus grande des deux éditions de 1754 : « .... de m'avoir dit que vous êtes arrivée. Vous aurez été, etc. » La petite édition, qui du reste a le même texte, porte *avez*, au lieu de *aurez*.

9. Cette phrase manque dans l'édition de 1754.

10. « A M. de Grignan. » (*Édition de* 1754.)

lui disois : « Ah ! Monsieur, laissez-la faire, elle ne sauroit faire mal, ni rien de ridicule. » Et en effet, la manière dont vous vivez est toute noble et toute pleine de bon esprit dans la place où vous êtes. Comment vous portez-vous de toutes ces merveilles? car il y a un peu de peines corporelles dans ces agitations. Je suis toujours résolue d'aller en Bretagne, malgré mon cœur, qui voudroit fort aller à vous; mais je ne serois pas digne d'être votre mère : vous eussiez été une vraie Romaine avec votre amour de la patrie. Adieu, très-chère, adieu, aimable : j'écrirois jusqu'à demain; mes pensées, ma plume, mon encre tout vole; mais il faut envoyer à la poste; il faut aussi ne vous pas accabler. 1689

Le roi d'Angleterre a dîné ici chez M. de Lauzun. Il a été chez Mademoiselle après dîner. On dit qu'il s'en va en Irlande, et qu'il a donné l'ordre de la Jarretière à M. de Lauzun[11]. Je ne réponds de rien cette année, que de vous aimer chèrement.

1142. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce lundi 28e février.

Monsieur le chevalier s'en alla hier après dîner à Versailles, pour apprendre sa destinée; car ne s'étant point trouvé sur les listes qui ont paru, il veut savoir si on le garde pour servir dans l'armée de Monsieur le Dauphin, dont on n'a point encore parlé[1]. Comme il a dit qu'il

11. Tous ces petits faits sont confirmés par le *Journal* de Dangeau du 25. Pour le départ du roi d'Angleterre, voyez le même *Journal*, à partir du 24.

Lettre 1142 (revue en grande partie sur une ancienne copie). — 1. On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 26 février, le nom du chevalier de Grignan, désigné par le Roi comme l'un des quatre (et dans

1689 étoit en état de servir, il est en droit de croire qu'on ne l'a pas oublié : en tout cas, ce ne seroit pas sa faute, il est bien tout des meilleurs[2].

C'est tout de bon que le roi d'Angleterre est parti ce matin pour aller en Irlande, où on l'attend avec impatience[3]; il sera mieux là qu'ici[4]. Il passe par la Bretagne comme un éclair, et va droit à Brest[5], où il trouvera le maréchal d'Estrées, et peut-être M. de Chaulnes, s'il peut le trouver encore, car la poste et la bonne chaise que lui a donnée Monsieur le Dauphin le mèneront bien vite. Il doit trouver à Brest des vaisseaux tout prêts, et des frégates[6]; il porte cinq cent mille écus. Le Roi lui a donné des armes pour armer dix mille hommes. Et lui disant adieu, il dit au Roi, en riant[7], qu'il n'avoit oublié qu'une chose, c'étoit des armes pour sa per-

le *Mercure* de mars le premier des six) maréchaux de camp de l'armée du maréchal de Lorges. Le *Mercure* de février, en annonçant que le maréchal de Lorges avait été nommé pour commander en Guienne (voyez ci-dessus, p. 433, note 6), donnait les noms de ses cinq lieutenants généraux, et ajoutait que les maréchaux de camp n'étaient pas encore nommés. — Ce premier alinéa ne se trouve que dans les deux éditions de Perrin (1737 et 1754). La lettre commence à l'alinéa suivant dans notre manuscrit et dans les impressions de Rouen et de la Haye (1726.)

2. « Car il est bien tout des meilleurs. » (*Édition de* 1737.)

3. « Où il est attendu avec impatience. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — La *Gazette* du 5 mars dit que Jacques II partit en poste, le 28 février, de Saint-Germain-en-Laye, pour se rendre à Brest.

4. « Il sera là mieux qu'ici. » (*Édition de Rouen*, 1726.)

5. Les deux éditions de Perrin (1737 et 1754) abrégent ainsi ce passage : « et s'en va droit à Brest, où il trouvera le maréchal d'Estrées, et des vaisseaux tout prêts et des frégates, etc. »

6. « Il y a quatorze vaisseaux de guerre, dit la *Gazette* dans le numéro cité plus haut (note 3), sept frégates, trois brûlots et plusieurs autres bâtiments destinés pour le conduire et pour transporter des troupes. »

7. Dans les deux éditions de Perrin : « Comme Sa Majesté angloise lui disoit adieu, elle finit par lui dire en riant, etc. »

sonne[8] : le Roi lui a donné les siennes; nos romans[9] ne faisoient rien de plus galant. Que ne fera point ce roi[10] brave et malheureux avec ces armes toujours victorieuses? Le voilà donc avec le casque, la cuirasse de Renaud, d'Amadis, et de tous nos paladins les plus célèbres; je n'ai pas voulu dire d'Hector, car il étoit malheureux. Il n'y a point d'offres de toutes choses que le Roi ne lui ait faites : la générosité, la magnanimité ne passe[11] point plus loin, ma chère bonne[12]. M. d'Avaux va avec lui; il est parti deux jours plus tôt. Vous m'allez dire, pourquoi n'est-ce pas M. de Barrillon? C'est que M. d'Avaux, qui possède fort bien les affaires d'Hollande[13], est plus nécessaire que celui qui ne sait que celles d'Angleterre. La reine est allée s'enfermer à Poissy[14], avec 1689

8. « Que des armes pour sa personne étoient la seule chose qui avoit été oubliée. » (*Édition de* 1754.)

9. « Nos Romains. » (*Éditions de Rouen et de la Haye*, 1726.) — « Nos héros de roman. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

10. Dans l'impression de la Haye (1726) : « le roi. » A la ligne suivante, celle de Rouen porte, sans doute par erreur : « ses armes. »

11. Le manuscrit donne *passa*. — « La générosité, la magnanimité ne vont point plus loin. » (*Édition de Rouen*, 1726, *et édition de* 1737.) — « La générosité, la magnanimité ne va pas plus loin. » (*Édition de la Haye*, 1726.) — « La générosité et la magnanimité ne vont point plus loin. » (*Édition de* 1754.)

12. Les mots : « ma chère bonne, » ne sont que dans l'édition de la Haye (1726).

13. Dans l'édition de Rouen et dans les deux de Perrin : « les affaires de Hollande. »

14. L'édition de 1818 donnait : « à l'abbaye de Poissy, » nous ne savons d'après quelle source. Notre manuscrit, les éditions de 1726 et celles de Perrin portent simplement « à Poissy. » — Il y avait à Poissy un célèbre monastère de dominicaines, fondé par Philippe le Bel; une des sœurs du duc de Chaulnes en était alors prieure. — A Poissy, la reine, sans s'éloigner beaucoup de Versailles (qui est à onze kilomètres de Saint-Germain, à quinze de Poissy), se trouvait sur la route de Calais et de Boulogne. Nous verrons plus loin (p. 500 et 523) que Louis XIV préféra qu'elle restât à Saint-Germain.

1689 son fils : elle sera près du Roi et des nouvelles; elle est accablée de douleur, et d'une néphrétique qui fait craindre qu'elle n'ait la pierre : cette princesse fait grand'pitié[15]. Vous voyez, ma chère enfant, que c'est la rage de causer qui me fait écrire tout ceci ; car Monsieur le chevalier et la *Gazette* vous les diront mieux que moi [16] : il vous enverra aussi la liste des officiers[17]. Votre enfant m'est demeuré : je ne le quitte point; il en est content. Il dira adieu à ces petites de Castelnau; son cœur ne sent encore rien; il est occupé de son devoir, de son équipage, de ses comptes [18]; il est ravi de s'en aller et de montrer le chemin aux autres, et d'être tout reposé à Philippeville, quand il faudra marcher, au lieu de tuer son équipage, comme font les autres. Il n'est encore question de rien; nous n'attaquerons rien[19], nous ne voulons point de bataille, nous sommes sur la défensive[20], et d'une manière si puissante, qu'elle fait trembler : jamais roi de France ne s'est vu trois cent mille hommes sur pied; il n'y avoit que les rois de Perse : tout est nouveau, tout est miraculeux.

Je[21] menai hier le marquis dire adieu à Mme de la Fayette, et souper chez Mme de Coulanges. Je le mène

15. Dans les impressions de Rouen et de la Haye (1726) : « fait grande pitié. » Dans ces mêmes impressions, la lettre s'arrête ici pour ne reprendre qu'à : « Le roi d'Angleterre donna dimanche, etc. » (p. 493).

16. « Vous le diront mieux que moi. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — Le membre de phrase suivant manque dans ces deux éditions.

17. Voyez ci-dessus, p. 487, note 1, et p. 472, note 21.

18. Les mots *de ses comptes* ne sont pas dans les deux éditions de Perrin, où la phrase finit à : « montrer le chemin aux autres. »

19. « Nous n'assiégerons point de place. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

20. « Nous serons sur la défensive. » (*Édition de* 1737.)

21. Cet alinéa tout entier manque dans notre manuscrit.

tantôt chez M. de Pompone, Mme de Vins, la marquise d'Uxelles[22]; demain chez Mme du Puy-du-Fou et Mme de Lavardin; et puis il attendra son oncle, et partira sur la fin de la semaine; mais, ma chère enfant, soutenez un peu votre cœur contre ce voyage, qui n'a point d'autre nom présentement. Parlons un peu de Pauline, cette petite grande fille, toute aimable, toute jolie; je n'eusse jamais cru qu'elle eût été farouche[23] : je la croyois toute de miel; mais, mon enfant, ne vous rebutez point : elle a de l'esprit, elle vous aime, elle s'aime elle-même, elle veut plaire; il ne faut que cela pour se corriger, et je vous assure que ce n'est point dans l'enfance qu'on se corrige : c'est quand on a de la raison; l'amour-propre, si mauvais à tant d'autres choses, est admirable à celle-là; entreprenez donc de lui parler raison, et sans colère, sans la gronder, sans l'humilier, car cela révolte; et je vous réponds que vous en ferez une petite merveille. Faites-vous de cet ouvrage une affaire d'honneur, et même de conscience : apprenez-lui à être habile; c'est un grand point que d'avoir de l'esprit et du goût comme elle en a. 1689

Esther n'est pas encore imprimée. J'avois bien envie de dire un mot de vous à Mme de Maintenon : je l'avois tout prêt; mais elle fit vingt pas pour me venir dire un petit mot; car le Roi, qui venoit de me dire ce que je vous ai mandé, s'en alloit dans sa chambre, et elle le suivit : je n'eus que le moment[24] de faire un geste de remercie-

22. « Chez Mme de Vins et la marquise d'Uxelles. » (*Édition de* 1754.)

23. « Que son humeur eût été farouche. » (*Ibidem.*)

24. « Je l'avois tout prêt : elle fit même (1754 : elle fit) quelques pas pour me venir dire un demi-mot; mais comme le Roi, après ce que je vous ai mandé qui s'étoit passé, s'en alloit dans sa chambre, elle le suivoit; je n'eus (1754 : et je n'eus) que le moment, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

1689 ment et de reconnoissance; c'étoit un tourbillon. Monsieur de Meaux me parla fort de vous et vous fit mille amitiés[25]. Je dis à Monsieur le Prince, en courant : « Ah! que je plains ceux qui ne sont pas ici! » Il m'entendit, et tout cela étoit si pressé, qu'il n'y avoit pas moyen de placer une pensée; hélas! j'en mourois d'envie[26]. Racine va retravailler[27] à une autre tragédie : le Roi y a pris goût, on ne verra autre chose; mais l'histoire d'Esther est unique; ni Judith[28], ni Ruth, ni rien ne sauroit si bien réussir.

Mme de Chaulnes[29] est à Versailles; peut-être aidera-t-elle à sa belle-sœur[30] à recevoir la reine à Poissy.

25. Ces derniers mots : « et vous fit mille amitiés, » manquent dans l'édition de 1737. — « Monsieur de Meaux me demanda de vos nouvelles. » (*Édition de* 1754.)

26. Ce membre de phrase : « hélas! etc., » manque dans le texte de 1754; dans celui de 1737 on lit : « vous croyez bien cependant que j'en mourois d'envie. »

27. « Va travailler. » (*Édition de* 1754.)

28. Ce sujet (*de Judith*) ayant été indiqué à Boyer par l'abbé Testu, la pièce fut composée, et représentée d'abord à Saint-Cyr. Un succès plus extraordinaire l'attendait à Paris, où elle fut jouée par les meilleurs acteurs, le 4 mars 1695. L'affluence fut si grande pendant tout le carême, que les hommes se virent contraints de céder aux dames les places qu'ils occupaient alors sur le théâtre, et de se réfugier dans les coulisses. Boyer fit imprimer sa tragédie pendant la quinzaine de Pâques; mais cette pièce, dépouillée du prestige du spectacle, parut si ridicule aux lecteurs, que les sifflets l'accueillirent à la rentrée, et ne lui permirent pas de se relever de sa chute. Voyez l'*Histoire du théâtre françois*, tome XIII, p. 408 et suivantes. On connaît l'épigramme de Racine à laquelle *Judith* donna lieu. (*Note de l'édition de* 1818.) — Voyez le *Journal* de Dangeau, tome V, p. 168, et le *Dictionnaire des théâtres*, par de Léris. — Dans l'édition de 1754 : « Ni Judith, ni Ruth, ni quelque sujet que ce puisse être ne sauroit si bien réussir. »

29. Cet alinéa n'est pas dans notre manuscrit.

30. Charlotte d'Albert d'Ailli, sœur du duc de Chaulnes, prieure des dominicaines de Poissy en 1669. — Dans l'édition de 1754 : « Peut-être ira-t-elle aider, etc. »

Nous ne disons encore rien de Bretagne; il faut voir qui y commandera[31]. Vous êtes bien heureux que personne ne vienne vous aider à faire votre charge. M. de Grignan donnera la chasse à ces démons[32] qui sortent des montagnes, et vont s'y recacher. Il y en a beaucoup en Languedoc[33]; M. de Broglio et M. de Bâville[34] courent après; ce sont comme des esprits, ils disparoissent; aussi vous voyez des armées dans les provinces[35], qui ne seront pas les moins nécessaires. 1689

Le roi d'Angleterre donna dimanche à Notre-Dame l'ordre de la Jarretière à M. de Lauzun[36] : il lut dans

31. De M. le duc de Chaulnes, ou de M. le maréchal d'Estrées. (*Note de Perrin.*)

32. Les religionnaires du Dauphiné. Voyez la lettre de Mme de Sévigné à Bussy, du 16 mars suivant, p. 524.

33. « Hier M. de Barbezieux vint dire au Roi, comme il sortoit du sermon, qu'il s'étoit fait quelques assemblées de mauvais convertis séditieux en Languedoc. Folleville, qui est en ce pays-là avec son régiment, a marché à eux, et avoit mis des milices derrière les endroits où ils se retiroient d'ordinaire. Il les attaqua en tête avec quelques dragons joints à six compagnies de son régiment, les fit fuir, et ils donnèrent dans l'embuscade, où il y en eut trois cents de tués. Il y en avoit déjà eu qui s'étoient assemblés auprès de Castres et auprès de Privas, et qu'on avoit dissipés. Ces mouvements ont obligé le Roi à demander au Languedoc quatre mille hommes de milices, dont on fera des régiments. » (*Journal* de Dangeau, au 28 février.)

34. Intendant en Languedoc. Voyez tome III, p. 9, note 16.

35. « Aussi vous voyez dans les provinces des armées, etc. » (*Édition de* 1754.)

36. Le roi Jacques donna à Lauzun le collier de l'ordre vacant par la mort du duc d'Albermale; et, dans le même temps, le prince d'Orange donnait à Londrés le même collier au maréchal de Schomberg. (*Note de l'édition de* 1818.) — On lit dans la *Gazette* du 5 mars : « Le 25 du mois dernier (*c'est sans doute une faute, pour* « le 27 »), le roi de la Grande-Bretagne.... entendit la messe dans l'église métropolitaine.... Il dîna chez le comte de Lauzun, à qui il avoit donné le matin l'ordre de la Jarretière; et il alla au palais d'Orléans, voir Mademoiselle d'Orléans, etc. » — Dans les deux

1689 l'église une espèce de serment qui en fait la cérémonie, et lui mit [37] le collier à l'autre côté du nôtre [38], et un Saint-Georges qui vient du feu roi son père, et qui est tout plein de diamants [39] : il vaut bien dix mille écus. Il alla chez Mme de la Fayette avec cette parure, pendant que le roi d'Angleterre étoit chez Mademoiselle; il ne lui dit rien [40]. Mme de la Fayette regardoit ce cordon bleu [41]; comme elle savoit bien qu'il n'avoit pas [42] celui de France, elle ne comprenoit rien à cette mascarade; elle ne disoit mot, ni lui aussi. Enfin il se mit à rire, et à lui conter tout ce que je vous ai dit [43]. Il faut pourtant que ce roi croie lui être obligé, pour le traiter si bien [44]. Le Roi dit à M. de Lauzun que cet ordre n'étoit pas une exclu-

éditions de Perrin : « Le roi d'Angleterre donna hier dans l'église de Notre-Dame, etc. » Les mots *à Notre-Dame* manquent dans l'impression de Rouen (1726).

37. « On y lut une formule, qui est une espèce de serment qui en fait la cérémonie; le roi lui mit, etc. » (*Édition de* 1737.) « — On y lut une espèce de serment... ; le roi lui mit, etc. » (*Édition de* 1754.)

38. « A côté du nôtre. » (*Édition de la Haye*, 1726.) — Dans l'édition de Rouen, évidemment par erreur : « et lui mit le collier du nôtre. »

39. « Et qui est enrichi de diamants. » (*Édition de* 1754.)

40. « M. de Lauzun alla chez Mme de la Fayette avec cette parure; il ne lui dit rien. » (*Édition de* 1737.) — « Pendant que le roi d'Angleterre étoit chez Mademoiselle, M. de Lauzun alla chez Mme de la Fayette avec cette parure; il ne lui dit rien. » (*Édition de* 1754.) — L'impression de Rouen (1726) donne simplement : « le roi, » au lieu de : « le roi d'Angleterre. »

41. « Le cordon bleu. » (*Édition de la Haye*, 1726.)

42. « Et comme elle savoit qu'il n'avoit pas, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

43. « Et à lui conter ce qui venoit d'être fait. » (*Édition de* 1737.) — « Et à lui conter ce qui venoit de se passer. » (*Édition de* 1754.)

44. « Il faut pourtant que le roi d'Angleterre croie lui être obligé, puisqu'il le traite si bien. » (*Édition de* 1754.) — L'édition de la Haye (1726) donne *le roi*, au lieu de *ce roi*, et celle de 1737 porte, comme celle de 1754 : « le roi d'Angleterre. »

sion au sien[45] : en ce cas, pour n'être pas croisé, il mettra l'ordre de France comme les autres[46], et gardera le Saint-Georges du côté droit[47] avec un ruban bleu, et gardera la Jarretière qu'il a : *Honni soit qui mal y pense*[48]. L'étoile de ce petit homme est tout extraordinaire[49]. 1689

N'oubliez pas l'affaire de M. Bertaut auprès de votre archevêque. Voilà une lettre pour Montreuil[50], gardez-vous bien de la trouver jolie : je n'y pense pas; c'est la première pensée qui m'est venue.

A huit heures du soir.

Je viens de chez M. de Pompone[51]. Il y a huit jours qu'ils sont tous à Pompone[52]. Je l'ai entendu raisonner sur les affaires présentes : il trouve que toutes ces grandes montagnes s'aplanissent. L'affaire d'Irlande est admirable, et occupe tellement le prince d'Orange, qu'il n'y a rien à craindre sur nos côtes. Les Seigneurs même, qui ont élu par force[53] le prince d'Orange, ont fait leur protestation de la violence de la chambre basse, et qu'on ne peut point élire un roi qu'il ne soit jugé juridiquement que le royaume est vacant[54]. Tout cela est

45. « Une exclusion pour le sien. » (*Édition de Rouen*, 1726.)

46. C'est-à-dire sous le justaucorps. (*Note de Perrin.*) — Le duc de Lauzun n'a jamais eu le cordon du Saint-Esprit.

47. « A droit. » (*Édition de* 1737.)

48. Devise de la Jarretière. — Ces deux membres de phrase : « et gardera la Jarretière qu'il a : *Honni soit*, etc., » manquent dans l'impression de la Haye (1726) et dans les deux éditions de Perrin.

49. La lettre finit ici dans les éditions de Rouen et de la Haye (1726). Le petit alinéa qui suit ne se trouve que dans notre manuscrit.

50. Le secrétaire de l'archevêque : voyez tome I, p. 355, note 1.

51. Dans notre manuscrit : « de chez M. Pompone. »

52. Cette petite phrase n'est pas dans les éditions de Perrin.

53. « Malgré eux. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

54. Nous suivons pour le commencement de ce membre de phrase

1689 fort bon : on ne veut rien animer; on ne fera point de siége ; si l'Espagne se déclaroit, on iroit plutôt du côté de Pampelune et de la Navarre, que du côté de Flandre, parce que par là on la pourroit avoir [55]. Enfin, il paroît que nous sommes si forts et si puissants, que nous n'avons qu'à nous tenir à nos places et faire bonne mine [56]. Entrez donc dans ces raisonnements, jusqu'à ce qu'au moins vous voyiez quelque chose de contraire, et ne vous mettez point sitôt en travail : c'est dommage de perdre vos douleurs. Je vous ai souhaitée à cette conversation. Je ne sais point d'autres nouvelles. Monsieur le chevalier viendra demain. Voilà l'abbé Bigorre qui me mande que le président Barentin [57] est mort ce

le texte de notre manuscrit, où la suite, pour laquelle nous nous conformons à l'impression de 1737, est ainsi altérée : « .... un roi qui ne soit jugé juridiquement avec le royaume est vacant (*sic*). » Dans les éditions de Perrin il y a : « disant qu'on ne peut point, » pour « et qu'on ne peut point ; » celle de 1754 continue ainsi : « .... élire un roi que le royaume ne soit déclaré vacant par un jugement juridique. » — On peut voir dans la *Gazette* du 5 mars (p. 105) les noms des lords qui firent cette protestation.

55. « Que du côté de la Flandre, parce que ce seroit un moyen presque sûr d'avoir celle-ci. » (*Édition de* 1754.) Le texte de 1737, conforme d'ailleurs à notre manuscrit, donne aussi : « du côté de *la* Flandre. »

56. « Et à faire bonne mine. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — La lettre finit ici dans notre manuscrit.

57. Jacques-Honoré Barentin, seigneur d'Ardivilliers et de Maisoncelles, fils de Charles, seigneur de Villeneuve, président à la chambre des comptes, et de Madeleine de Querquifinien, dame d'Ardivilliers. Conseiller au parlement en 1650, maître des requêtes en 1655, il devint président du grand conseil, et mourut le 28 février (selon d'autres le 1er mars) 1689. Il avait épousé en premières noces Louise Boislève, fille de Claude Boislève, intendant des finances, et de Louise Ogier; et en secondes noces Madeleine Perrot, fille de Charles Perrot, conseiller au parlement, et de Françoise de l'Aubespine. Cette dernière se remaria, dix mois après la mort de son mari, avec un jeune colonel d'infanterie, Cormaillon, qui fut tué en 1692 au siége de Namur : voyez la lettre du 19 fé-

matin à sa place au grand conseil. Adieu, chère enfant : ne vous amusez pas à me répondre par une aussi grande lettre que celle-ci ; songez[58] que voilà bien des discours où vous n'avez qu'à dire *amen*. J'ai mille amitiés de M. de Lamoignon pour vous, de Mme de Lavardin, de Mme de Mouci : tout brille encore de votre souvenir. 1689

1143. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce mercredi 2e mars.

Le jour de carême-prenant n'est pas un jour indifférent pour Pauline : je vous gronde, ma chère enfant, de ne l'avoir pas envoyée joliment chez la bonne Langlée, pour y danser un peu avec Mlle d'Oraison[1] ; quel mal y avoit-il à lui donner ce petit plaisir ? Je suis assurée que cette petite personne est jolie, qu'elle a bon air, et qu'elle soutient, et même efface des beautés plus régulières. Je vous gronde aussi de lire toutes vos lettres en vous couchant : je sais bien qu'il n'est pas possible de les garder ; mais il faut compter aussi de ne point dormir : outre qu'il peut y avoir des choses fâcheuses[2] par les réflexions, c'est que quand il n'y auroit que des pensées

vrier 1690. Le président Barentin était oncle maternel de Mme de Louvois.

58. « Par une si grande lettre ; songez, etc. » (*Édition de* 1754.)

Lettre 1143 (revue en partie sur une ancienne copie). — 1. Voyez la lettre du 24 janvier précédent, p. 428, note 18. — Tout ce commencement n'est pas dans l'édition de 1737, où la lettre commence ainsi, à la troisième phrase : « Je vous gronde, ma fille, de lire toutes vos lettres.... »

2. « Je sais bien qu'il n'est guère possible de les garder pour le lendemain ; mais il faut compter de ne point dormir ; car outre que souvent il y a des choses fâcheuses, etc. » (*Édition de* 1754.)

1689 et des nouvelles, vous n'en seriez pas mieux; avant que tout cela soit dévidé dans l'imagination, la nuit est passée: ainsi, comme vous savez bien[3] que je dis vrai, ménagez-vous selon votre santé.

Je menai hier mon marquis chez Mme du Puy-du-Fou: elle est bien vieillie. M. de Mirepoix, qui m'étoit déjà venu voir ici, y revint une seconde fois, et ne me parla jamais, dans l'une et l'autre visite, que de la considération qu'il avoit faite, en se mariant, sur l'agrément de la famille[4] : la petite poupée meurt d'ennui dans cette noire maison. Je fus ensuite chez Mme de Lavardin, à qui je fis voir votre souvenir; elle embrassa dix fois votre fils; elle vous aime chèrement, ainsi que Mme de Mouci; mais cette dernière est dans le troisième ciel : elle a perdu une sœur religieuse[5] qu'elle n'aimoit guère; je lui ferai vos compliments, et à son sage frère[6]. Monsieur le chevalier arriva hier au soir : il se porte bien; il sera employé, il ne sait encore en quel pays. J'admire son courage. Votre enfant est fort aimable et fort joli; il se mêle déjà de toutes ses affaires, il ordonne, il marchande, il suppute : c'est dommage que son père n'en ait usé de même.

Monsieur le chevalier vous doit mander[7] ce que dit

3. Le mot *bien* manque dans le texte de 1754. Tout l'alinéa suivant manque dans l'édition de 1737, sauf une phrase rejetée à la fin de la lettre (voyez ci-après la note 7).

4. Voyez les lettres du 10 et du 19 janvier précédent, p. 403 et 404, 419 et 420.

5. Elle avait quatre sœurs religieuses.

6. Achille de Harlay, alors procureur général, et depuis premier président au parlement de Paris, en novembre 1689. (*Note de Perrin.*)

7. « Doit vous mander. » (*Édition de* 1754.) — La lettre commence à cet alinéa dans notre manuscrit. L'édition de 1737 en donne ainsi le commencement : « Voici ce que dit le Roi au roi d'Angleterre, etc., » et rejette à la fin de la lettre cette phrase du para-

le Roi au roi d'Angleterre, en lui disant adieu : « Monsieur, je vous vois partir avec douleur; cependant je souhaite de ne vous revoir jamais; mais si vous revenez, soyez persuadé que vous me retrouverez tel que vous me laissez[8]. » Peut-on mieux dire? Il[9] l'a comblé de toutes choses, et grandes, et petites : deux millions, des vaisseaux, des frégates, des troupes, des officiers, M. d'Avaux (votre M. d'Irval[10]), qui fait en cette occasion la plus belle et la plus brillante figure du monde : l'eussiez-vous cru de *Figuriborum*[11]? c'étoit un présage; oui, tout le monde trouve cet emploi digne d'envie[12], et d'un homme consommé dans les affaires, et capable de donner de bons conseils; si M. de Barrillon[13] ne sent cela, il est bien heureux. Je reviens aux petites choses : des toilettes, des lits de camp, des services de vaisselle vermeil doré[14] et d'argent, des armes pour sa personne, qui sont celles du Roi[15], 1689

graphe précédent : « Monsieur le chevalier est arrivé hier au soir : il se porte bien; il servira, mais il ne sait encore en quel pays. »

8. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 25 février 1689.

9. « Le Roi. » (*Édition de* 1754.)

10. Les mots : « votre M. d'Irval » manquent dans les deux éditions de Perrin. D'Irval était l'ancien nom du comte d'Avaux. Voyez tome II, p. 56, note 19.

11. Ce membre de phrase, qui, de même que le suivant, se trouve seulement dans notre manuscrit, prouve que c'est le comte d'Avaux qui a été désigné par Mme de Sévigné sous le sobriquet de *Figuriborum*, et non pas Colbert de Croissy, comme il a été dit par erreur au tome II, p. 396, note 12, et tome IV, p. 304, note 2.

12. « Oui, je ne vois personne qui ne trouve cet emploi digne d'envie. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

13. Barrillon, ambassadeur en Angleterre, avait tout ignoré et n'avait rien prévu, tandis que le comte d'Avaux, ambassadeur en Hollande, n'avait cessé d'avertir de la révolution que préparait le prince d'Orange. (*Note de l'édition de* 1818.)

14. « De vaisselle de vermeil doré. » (*Édition de* 1737.) — « De vaisselle de vermeil. » (*Édition de* 1754.)

15. Voyez ci-dessus, p. 488 et 489.

1689 des armes pour des troupes qui sont en Irlande; celles qui vont avec lui sont considérables : enfin la générosité, la magnificence, la magnanimité, n'ont jamais tant paru que dans cette occasion. Le Roi n'a point voulu que la reine soit allée à Poissy[16] : elle verra peu de monde; mais le Roi en aura soin, et elle saura[17] sans cesse des nouvelles. L'adieu du roi son mari et d'elle faisoit fendre le cœur de tout le monde : ce furent des pleurs, des cris, des sanglots, des évanouissements; cela est aisé à comprendre. Le voilà où il doit être : il a une bonne cause, il protége la bonne religion; il faut vaincre ou mourir, puisqu'il a du courage.

Vous ai-je mandé que M. le président Barentin[18] mourut à sa place du grand conseil, il y a deux jours? Il tomba mort tout d'un coup; sa femme qui rit toujours, rira-t-elle de cette aventure?

Je[19] vous remercie d'avoir pensé à me chercher une robe de chambre des Indes; l'incarnat ne me convient pas; je n'ai nul besoin d'une jupe piquée; j'en ai, gardez votre argent.

Mme de Nesle est accouchée d'un fils; je ne sais si cette *Bécasse*[20] en est bien aise; car elle n'aime plus que le comte de Mailly[21], qui est allé conduire le roi d'An-

16. Voyez ci-dessus, p. 489 et 490 et la note 14.

17. « Elle aura. » (*Édition de* 1754.)

18. Voyez la lettre précédente, p. 496 et la note 57. — Dans l'édition de 1754 : « que le président Barantin. » — A la fin de l'alinéa il y a *ria-t-elle* (sic), au lieu de *rira-t-elle*, dans le manuscrit.

19. Ce petit alinéa ne se trouve que dans notre manuscrit.

20. Jeanne de Monchy, grand'mère du marquis de Nesle (*nouveau-né*), et mère de Louis comte de Mailly. (*Note de Perrin*, 1754.) — Voyez les notes 8 et 9 de la lettre du 29 novembre 1696, p. 287, 288, et p. 301, note 27. — Ce sont les filles de ce petit marquis de Nesle qui furent, comme on sait, maîtresses de Louis XV.

21. Louis, comte de Mailly, fils du vieux marquis de Mailly, et

gleterre jusqu'à Brest : cet emploi auroit honoré un duc et un prince. M. de Duras est passé duc au parlement[22], et va commander la plus belle armée qu'il y ait jamais eu en France. Le bonhomme la Troche[23] est mort : écrivez à sa femme. 1689

Je reviens de chez Mme de la Fayette; il y avoit[24]

frère puîné du marquis de Nesle (voyez les notes indiquées à la note précédente), mort à trente-sept ans, le 5 avril 1699. Il avait épousé en juillet 1687 Marie-Anne-Françoise de Sainte-Hermine, cousine de Mme de Maintenon, qui fut dame d'atour des duchesses de Chartres et de Bourgogne, et qui mourut en novembre 1734. « Il mourut..., dit Saint-Simon (tome II, p. 268 et suivantes), un des hommes de la cour qui avoit le nez le plus tourné à une grande fortune.... Mailly étoit un homme bien fait, d'un visage agréable mais audacieux, comme étoit son esprit et sa conduite. Il avoit été élevé auprès de Monseigneur, et c'étoit celui pour qui ce prince avoit témoigné et depuis conservé la plus constante affection et la plus marquée. C'étoit même à qui l'auroit de son côté de M. le prince de Conti et de M. de Vendôme. Beaucoup d'esprit, de grâces, un grand air du monde, de la valeur, une ambition démesurée qui l'auroit mené bien loin, et à laquelle il auroit tout sacrifié. Il avoit trouvé le moyen à son âge de plaire au Roi, et Mme de Maintenon le regardoit comme son véritable neveu. Rien moins avec tout cela que bas avec personne; les ministres et les généraux d'armée le comptoient.... Il avoit été de fort bonne heure menin de Monseigneur, et mestre de camp général des dragons, qu'il vendit au duc de Guiche dès qu'il fut maréchal de camp.... Il étoit frère de l'archevêque d'Arles (*qui succéda à notre Coadjuteur*), et de l'évêque de Lavaur.... Il fut peu regretté de la cour et même dans le monde, mais la perte fut grande pour sa maison. »

22. Les lettres d'érection en duché-pairie de la terre de Duras avaient été données à Saint-Germain en Laye, au mois de mai 1668, en faveur du maréchal Jacques-Henri de Durfort, duc de Duras; mais elles ne furent vérifiées au parlement qu'en 1689. Voyez l'*État de la France* de 1689, tome II, p. 71, 77 et 78. — Le maréchal de Duras avait été nommé, comme nous l'avons dit, pour commander sur le Rhin.

23. Voyez tome I, p. 416, note 4. Quatre mois après Mme de Grignan n'avait pas encore écrit : voyez la fin de la lettre du 3 juillet suivant. — Cette phrase manque dans l'édition de 1737; celle de 1754 la place plus haut, après les mots : « rira-t-elle de cette aventure? »

24. « .... Mme de la Fayette, où étoient, etc. » (*Edition de* 1754.)

1689 M. de Pompone, M. Courtin, M. de la Trousse, le duc d'Estrées : on a fort politiqué. La commission de M. d'Avaux est : ambassadeur [25] extraordinaire auprès du roi d'Angleterre; il a soin des troupes, des finances, enfin est l'âme et l'homme de confiance [26].

J'ai dîné avec votre enfant chez Mme de Chaulnes, qui vous fait mille amitiés. Nous ne partirons qu'après Pâques; vous savez, ma chère enfant, que rien ne m'attire [27] en Bretagne que mes affaires uniquement : mon fils ni sa femme ne sont plus aux Rochers; ils sont attachés à Rennes auprès de leur mère. Mon fils sera peut-être avec cette noblesse; il n'y a plus de retraite ni de solitude aimable aux Rochers [28] : ils y seront par complaisance, et je leur rendrai toute leur liberté au mois d'octobre. Je ne doute nullement que vous ne veniez à Paris cet hiver avec M. de Grignan; et enfin je n'aurai plus [29] qu'à être avec vous, en quelque lieu que vous soyez. Je crois la maxime de M. de la Rochefoucauld véritable, *les peines sont jetées assez également dans tous les états des hommes* [30] : cependant il y en a [31] qui paroissent bien pesantes. Adieu, chère enfant : vous me faites rire, quand vous dites que vous n'avez plus d'esprit [32]; mais si vous

25. Les deux éditions de Perrin disent simplement : « on a fort politiqué. M. d'Avaux est ambassadeur, etc. »

26. « Enfin c'est l'âme de l'entreprise et l'homme de confiance. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — La lettre finit ici dans notre manuscrit.

27. « Ah! ma chère bonne, rien ne m'attire, etc. » (*Édition de* 1754.)

28. « La retraite et la solitude des Rochers ne sont plus aimables pour eux. » (*Ibidem.*)

29. « .... avec M. de Grignan; je n'aurai plus, etc. » (*Ibidem.*)

30. C'est, non pas textuellement, mais pour le sens, la maxime 52 de la Rochefoucauld. Voyez ci-dessus, p. 159, note 9.

31. « Il y en a cependant. » (*Édition de* 1754.)

32. L'édition de 1754 ajoute : « vous croyez n'en faire plus d'usage. »

heurtiez tant soit peu à cette porte, vous trouveriez bientôt[33] qui vous répondroit. Ne dites point de mal de vos lettres : il y a du tour et de l'esprit partout. Je vous embrasse mille fois. 1689

1144. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

Mercredi 2e mars 1689.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Que de choses à dire, Monsieur! quel endroit dans l'histoire du Roi que la manière dont il a reçu le roi d'Angleterre; les présents dont il l'a accablé en partant pour aller en Irlande, des vaisseaux à Brest, où il est présentement[1], des frégates, des troupes, des officiers, et le comte d'Avaux pour ambassadeur extraordinaire et pour conseil, et pour avoir soin des troupes et de l'argent; deux millions en partant, et dans la suite tout ce qu'il demandera! Mais après ces grandes choses, il lui a donné ses armes, son casque, sa cuirasse, qui lui porteront bonheur. Il a donné de quoi armer dix ou douze mille hommes. Mais pour les petites choses et les commodités, elles sont en abondance; des chaises de poste faites en perfection, des calèches, des attelages, des chevaux de main, des services d'or et d'argent, des toilettes, du linge, des lits de camp, des épées riches, des épées de service, des pistolets, et enfin de tout ce qui peut s'imaginer; et en lui disant adieu et en l'embrassant, il lui a dit : « Vous ne sauriez dire que je ne sois touché

33. « Vous trouveriez bien. » (*Édition de* 1754.)

Lettre 1144. — 1. Le roi d'Angleterre arriva à Brest le 5 mars. Voyez la *Gazette* du 19.

1689 de vous voir partir; cependant je vous avoue que je souhaite de ne vous revoir jamais; mais si par malheur vous revenez, soyez persuadé que vous me retrouverez tel que vous me voyez. » Rien n'est mieux dit, rien n'est plus juste[2] : jamais la générosité, la magnificence, la magnanimité, n'ont été exercées comme elles l'ont été par Sa Majesté.

Nous espérons que la guerre d'Irlande fera une puissante diversion, et empêchera le prince d'Orange de nous tourmenter par des descentes; ainsi tous nos trois cent mille hommes sur pied, toutes nos armées si bien placées partout, ne serviront qu'à faire craindre et redouter le Roi, sans que personne ose l'attaquer. Voici un temps de raisonnements et de politique : j'aimerois bien à vous entendre parler sur tous ces grands événements.

Voilà le sentiment d'un bon tapissier sur les questions de Madame votre femme; mais quoi qu'il vous dise d'une crépine d'or à deux taffetas, et qu'il y en ait ici, rien n'est si joli, si bien et si frais pour l'été, que de faire de ces beaux taffetas des meubles tout unis, et la tapisserie aussi. J'en ai vu à deux ou trois personnes, il n'y a rien de mieux : il faut tout retrousser comme il vous a dit, et tout plisser; pour l'autre meuble, il faut du damas ou de la brocatelle.

Pour notre ami[3], il vous rendra compte lui-même de ce qu'il fait, je ne le sais pas; depuis qu'il est logé ici, je ne le vois plus, et quand on lui en demande la raison, il répond *que je suis trop près :* cette plaisanterie est une vérité. Si quelquefois le matin je ne me trouvois à son passage quand il va à l'un des trois ou quatre dîners où

2. Voyez la lettre précédente, p. 499.
3. Corbinelli.

il est tous les jours prié, je ne le reconnoîtrois plus; je suis contrainte de le souhaiter au faubourg Saint-Germain, afin de reprendre le commerce que nous avons depuis plus de trente ans. N'est-il pas vrai, Monsieur, qu'il n'y a point de jalousie qui puisse trouver à mordre sur cette conduite? la vôtre en sera fort contente. 1689

M. de la Trousse a pris du lait tout l'hiver : il est bien mieux; on croit qu'il commandera un corps séparé dans le Poitou[4]. Il y a trois cent mille hommes sur pied, cinq ou six armées; mais personne n'est encore précisément assuré de son poste : celui de ma fille est en Provence, le mien cet été sera en Bretagne.

Le petit marquis a une belle compagnie dans le régiment de son oncle ; et partout, Monsieur, je conserverai pour vous une véritable estime, accompagnée d'une amitié qui devroit faire trembler les jaloux.

DE CORBINELLI.

Je demeure à l'hôtel de Carnavalet, rien au monde que pour me venger de vous; mais ce qui vous surprendra, est que je ne la vois plus depuis que je demeure avec elle : j'espère que vous n'en croyez rien, parce que c'est une chose incroyable, et que vous mettrez ce point sous le titre d'une méchante finesse. Pour les nouvelles publiques, elles sont grandes et dignes de votre attention; mais comme je m'accoutume à imputer à Dieu tous les événements, je l'admire uniquement en toutes choses, et ne regarde que lui. Adieu, mon ami: je suis tout à vous, jaloux ou tranquille, n'importe.

4. La Trousse était, comme nous l'avons dit, un des lieutenants généraux du maréchal de Lorges, qui commandait en Guienne.

1689

Mille baisemains à Madame votre femme : je voudrois lui rendre un plus grand service.

Mme d'Omelas[5] vient-elle? Ah! que je désapprouve le procès qu'on veut lui faire!

1145. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce vendredi 4e mars.

Il nous prend une inquiétude à Monsieur le chevalier et à moi, depuis que nous savons l'heure que vous recevez nos lettres : c'est de comprendre, ma chère enfant, que puisque vous les lisez avant votre coucher, nous vous empêchons tendrement de dormir trois fois la semaine[1]. Avouez-nous la vérité : quand vous ne voudriez pas nous la dire, nous n'en croirions pas autre chose; car il est absolument impossible[2] qu'après avoir lu nos volumes, supposé même qu'il n'y eût rien de fâcheux, ni de désagréable, vous ne trouviez à penser et à rêver dans les nouvelles que l'on vous mande; il n'en faut pas tant pour ôter le sommeil à une personne aussi éveillée que vous; joignez à cela la vivacité de votre sang et l'air subtil de Provence[3] : vous trouverez que les personnes du

5. Voyez ci-dessus la lettre du 22 septembre 1688, p. 189 et 190.

Lettre 1145. — 1. « Que si vous les lisez avant votre coucher, nous vous empêchons tendrement de dormir, justement trois fois la semaine. » (*Édition de* 1754.)

2. « .... nous le dire, nous n'en croirions pas autre chose : il est impossible, etc. » (*Ibidem.*)

3. « Si cela se joint à la vivacité de votre sang et à l'air subtil de Provence. » (*Ibidem.*)

monde qui vous aiment le plus vous font malade et vous assassinent réglément tous les jours de courrier. Cette pensée n'est que trop bien fondée pour me faire admirer combien on peut[4] faire de mal par l'amitié aux personnes qui sont les plus chères. Voilà un mal sans remède, et qu'il faut mettre entre les mains de Dieu, comme tout le reste. 1689

Cependant[5] la duchesse fait marier demain le petit de Duras à Mlle la Marck[6], qui seroit bien sa mère. Vous pouvez croire que le bon duc de Charost a le cœur un peu serré, quoiqu'à la rigueur l'intention du Roi est de le faire pair[7], dès qu'il en passera quelqu'un ; mais *basta la metà*[8]. Il seroit bien content d'être duc comme les autres, et de marier son fils ; mais il faut avoir patience.

M. de Lauzun a refusé, dit-on, d'aller avec le roi d'Angleterre en Irlande[9], et laissa à entendre que si on vouloit le faire duc, il s'y résoudroit[10]. Il est certain que les Majestés de Saint-Germain en avoient parlé : je ne

4. « Cette pensée, ma chère enfant, n'est que trop bien fondée pour me donner de l'inquiétude et me faire admirer combien l'on pent, etc. » (*Édition de* 1754.)

5. Cet alinéa ne se trouve que dans l'édition de la Haye (1726), où la lettre commence seulement ici.

6. Voyez la lettre du 28 janvier précédent, p. 439, note 14.

7. Les lettres d'érection en duché-pairie de la ville, terre et seigneurie de Charost en Berry avaient été données à Versailles au mois de mars 1672 ; mais elles n'étaient pas vérifiées au parlement. Voyez *l'État de la France* de 1689, tome II, p. 71, 78 et 79, et ci-dessus, p. 334, note 23.

8. « La moitié suffit, c'est moitié trop. » Voyez tome VI, p. 373, note 1.

9. « D'aller en Irlande avec le roi d'Angleterre. » (*Édition de* 1754.)

10. Voyez *les Mémoires de la cour de France*, par Mme de la Fayette, tome LXV, p. 77. — Dans l'édition de 1737 : « et a laissé entendre que si on vouloit, etc. » Dans celle de 1754 : « et il a cependant laissé entendre qu'il iroit, si on vouloit le faire duc. »

1689 sais si cette manière de convention ne fera point de mal à M. de Lauzun.

Nous[11] fûmes hier chez Mademoiselle, Mme de C*** et moi : nous revînmes faire collation chez la belle duchesse du Lude, avec M. de Barrillon et Mme de Coulanges. On se souvient de vous, ma chère bonne, comme vous méritez qu'on s'en souvienne et qu'on en parle.

Votre cher enfant donne ordre encore aujourd'hui à toutes ses affaires. Il est fort gai ; il partira demain par le plus beau temps du monde : quoique ce ne soit qu'un voyage, je ne saurois m'empêcher d'avoir le cœur pressé. Je vis hier Jarzé ; il est gai, malgré son malheur[12] : il causa ici deux heures, et me raconta toute sa triste aventure. Le Roi lui en a demandé le détail d'un bout à l'autre ; cela est trop pitoyable : il a beaucoup souffert, il souffre encore à cette main qu'il n'a plus.

Je viens[13] de recevoir vos lettres du 25e. Vous êtes bien fatiguée des sermons[14] ; vous avez grande raison, ma chère enfant, c'est un martyre : c'est là où votre grandeur est bien incommode ; faut-il tous les jours représenter ? cela est cruel : j'en ferai vos plaintes au P. Gaillard. Je vais quelquefois à Saint-Gervais[15] avec Mme de Coulanges, qui n'en perd pas un : c'est le P. Soanen[16],

11. Ce petit alinéa ne se trouve que dans l'édition de la Haye (1726), où il termine la lettre.

12. Le marquis de Jarzé eut le poignet emporté d'un coup de canon au siége de Philisbourg. (*Note de Perrin*, 1754.) — Voyez plus haut, p. 207 et 208.

13. « Nous venons. » (*Édition de* 1754.)

14. « Des mauvais sermons. » (*Ibidem.*)

15. « Aux sermons de Saint-Gervais. » (*Ibidem.*) — Trois lignes plus loin, cette même édition donne : « Saint-Germain de l'Auxerrois. »

16. Jean Soanen, né en 1647, à Riom, oratorien, évêque de Senez (1695), encore plus célèbre par les discussions relatives à la bulle *Unigenitus*, que par le talent qu'il déploya dans la chaire. Il

qui fait fort bien. Le P. Gaillard brille dans Saint-Germain l'Auxerrois; mais vous n'avez pas[17] de tels prédicateurs dans le pays où vous êtes. Il n'y a pas à balancer sur votre retour à la Saint-Martin; car il ne faut point que vous retourniez[18] à Lambesc et à Aix, il faut que vous veniez défendre votre requête civile[19]; vous seule pouvez l'entreprendre : songez à disposer toutes choses pour cela. De vous dire comme vous pourrez faire, c'est ce que je ne sais pas; mais comme il y a longtemps que vous subsistez sur l'impossible, il faut prendre encore sur ce fonds miraculeux; car vous voyez bien qu'il ne faut pas laisser votre ouvrage imparfait. Je m'en irai avec cette douce espérance de vous revoir l'hiver : c'est une perspective agréable, qui me consolera d'un voyage que je ne fais pas assurément pour mon plaisir. 1689

Vous voulez donc que je croie que vous n'avez plus d'esprit, que vous ne savez plus écrire; vos lettres ne me persuadent pas : donnez-m'en d'autres marques, comme disoit Bussy. J'embrasse ma chère fille et sa fille; ah, mon Dieu! voilà qui va bien loin! ne vous faites jamais

donna, en 1726, une instruction pastorale que l'on attaqua comme contraire à la foi. Un concile provincial fut convoqué à Embrun, sous la présidence du cardinal de Tencin, archevêque d'Embrun; et le 20 septembre 1727 l'instruction pastorale fut condamnée comme téméraire, scandaleuse, séditieuse, schismatique, etc. Soanen fut suspendu de ses fonctions, et le Roi l'exila à l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne, où il resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1740. Le parti janséniste l'a regardé comme un confesseur de la foi; Soanen se donnoit lui-même pour tel, car, depuis son exil, il ne signait plus ses lettres que de la manière suivante : *Jean, évêque de Senez, prisonnier de Jésus-Christ.* (*Note de l'édition de* 1818.) — Le P. Soanen avait prêché tout le carême à la cour en 1688, et une partie du carême en 1686.

17. « Mais où prendre. » (*Édition de* 1754.)

18. « Car au lieu de retourner, etc. » (*Ibidem.*)

19. Voyez la *Notice*, p. 273 et 274, et ci-après, p. 511, note 5.

1689 vieille, ni malade : vous savez où cela me jette [20]. Le chevalier vous envoie *Esther* : dites-en votre avis.

Nous [21] avons transi de l'horrible histoire de ce pendu : quelle affreuse mort! voilà un homme bien appelé dans l'enfer; il faut dire, comme saint Augustin : *s'il avoit été d'avec nous, il seroit demeuré avec nous* [22]. Cependant je voudrois qu'on lui eût donné quelques jours pour tâcher de le ramener; car c'est une chose bien terrible que de l'étrangler au milieu des blasphèmes.

1146. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce lundi 7e mars.

Vous auriez pleuré samedi, ma fille, aussi bien que nous, si vous aviez vu partir votre cher enfant [1] : il n'y eut pas moyen de s'en empêcher; cependant il fallut comprendre que c'étoit un voyage, car il n'est question de rien du tout encore. Il étoit [2] joli, gai, se moquant de nous, et tout occupé de son équipage, qui est en fort bon état. M. du Plessis est avec lui; il en aura un soin extrême, jusqu'à ce qu'il l'ait remis entre les mains des officiers

20. Voyez la lettre du 17 juin 1685, tome VII, p. 408.

21. Cet alinéa ne se lit que dans l'édition de 1754.

22. C'est un verset de la première *Épître* de saint Jean (chapitre II, 19) que Mme de Sévigné avait sans doute vu cité dans quelque ouvrage de saint Augustin : *Si fuissent ex nobis, permansissent utique nobiscum.* « S'ils avaient été d'avec nous, ils seraient certes demeurés avec nous. »

Lettre 1146. — 1. « Si vous aviez vu partir votre cher enfant, vous auriez pleuré samedi aussi bien que nous. » (*Édition de* 1754.)

2. « Cependant, comme il n'est question de rien du tout encore, il fallut comprendre que c'étoit un voyage. Le marquis étoit, etc. » (*Ibidem.*)

du régiment de son oncle, qui de son côté prendra des mesures pour être dans la même armée[3]. Tous les jeunes gens suivent le bon exemple de notre enfant; je vous conseille de vous fortifier comme les autres, et de croire que Dieu vous le conservera : vous aurez besoin[4] de courage pour achever l'affaire de M. d'Aiguebonne[5]; il faut ôter cette épine du pied de votre cher enfant. 1689

Vous pouvez revoir encore[6] une partie des choses que vous regrettez de n'avoir pas vues. Racine commence une nouvelle pièce pour cet hiver : ce sera *Absalon* ou *Jephté*[7]. Vous irez à Saint-Cyr, vous verrez faire M. de Grignan chevalier[8], et vous retrouverez tout au moins la reine d'Angleterre, qui vous consolera de ne pas voir son mari; ainsi, ma chère enfant, vous n'aurez rien à regretter, et vous nous retrouverez aussi, s'il plaît à Dieu, après[9] que nous aurons fait chacun notre tour. Je comprends que vous sentirez notre éloignement; nous le sentirons bien aussi[10], je vous en assure. Je regarde cette Bretagne comme un écart, comme un voyage où je suis forcée

3. Le texte de 1754 dit simplement : « entre les mains des officiers de son oncle, » et n'a pas la fin de la phrase.

4. « Vous avez besoin. » (*Édition de* 1754.)

5. D'Aiguebonne s'était pourvu en requête civile contre l'arrêt que les Grignan avaient obtenu au mois d'août précédent. Voyez ci-dessus, p. 164, note 5.

6. « .... du pied de votre fils. Vous pourrez voir encore, etc. » (*Édition de* 1754.)

7. « C'est ou *Jephté* ou *Absalon*. » (*Ibidem.*) — Ce n'était ni l'un ni l'autre; ce fut *Athalie*. Le sujet de *Jephté* fut traité, comme nous l'avons dit, par l'abbé Boyer, et celui d'*Absalon* le fut, après la mort de Racine, par Duché, dont la pièce fut jouée au Théâtre-Français en 1712.

8. « Vous verrez recevoir chevalier M. de Grignan. » (*Édition de* 1754.)

9. « .... de ne point voir son mari, et s'il plaît à Dieu, nous nous retrouverons aussi, après, etc. » (*Ibidem.*)

10. « Nous le sentirons bien de notre côté. » (*Ibidem.*)

1689 par mes affaires. Nous ne partirons qu'après Pâques. Si nous trouvions quelque chose de bon pour votre enfant, nous ne manquerions pas de faire valoir notre marchandise; enfin nous verrons ce que la Providence nous garde.

1147. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce mercredi 9e mars.

MADEMOISELLE[1] d'Alerac est aux Feuillantines pour quelques jours[2] : il y a souvent de la froideur entre Mme d'Uzès et elle; je crois pourtant qu'elle retournera à Versailles avec cette duchesse. La pauvre fille n'est pas

LETTRE 1147 (revue en grande partie sur une ancienne copie). — 1. Ce premier alinéa a été donné pour la première fois par Perrin dans sa seconde édition (1754).

2. On lit ce qui suit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 13 avril 1689 : « Mlle d'Alerac a quitté M. de Montausier et Mme d'Uzès, chez qui elle demeuroit depuis qu'elle n'a plus voulu être avec sa belle-mère, et s'est mise aux Feuillantines, et comme elle a présentement vingt-cinq ans, elle a déclaré qu'elle vouloit épouser le marquis de Vibraye; sa famille n'étoit point de cet avis-là. » Voyez la lettre du 30 avril suivant, et la *Notice*, p. 253 et 254. — On lit dans une lettre inédite de Mme d'Uxelles au comte de la Garde, en date du 18 avril 1689 : « Voilà donc, Monsieur, les résolutions de Mlle d'Alerac déclarées, d'épouser M. de Vibraye. On conte qu'elle est venue aux Feuillantines sous le prétexte de faire ses pâques et de mettre ordre à ses affaires; mais Mme la duchesse d'Uzès lui ayant envoyé proposer de s'en retourner avec elle, elle a écrit à M. de Montausier son dessein, dont il n'est pas plus content que vous pouvez être, car il a répondu à cette lettre avec le ton de franchise que vous lui connoissez, improuvant fort le mariage. Ainsi les partisans qu'elle avoit reviennent à M. et à Mme de Grignan. » — Le couvent des Feuillantines était tout voisin de la Visitation du faubourg Saint-Jacques, et vis-à-vis des Carmélites : voyez tome VII, p. 523, note 5.

heureuse; son étoile n'est pas si brillante que celle de Mlle de Coislin[3], qui semble présentement toute tournée du côté de M. d'Enrichemont : les articles furent signés lundi, mais avec protestation que si on ne réformoit un article dans le contrat, le mariage étoit rompu. On ne voulut pas s'en retourner sans signer, de peur de faire rire le monde : on prit ce milieu, qui ne laisse pas d'être plaisant le jour que toute une famille est assemblée, et qu'ordinairement tout est d'accord ; mais M. de Coislin a de grandes ressources pour les difficultés ; cependant c'est cette fois que le courrier de Rome est parti[4]. 1689

La lettre de M. de Grignan m'a fait frémir, moi, ma chère enfant, qui ne puis pas souffrir la vue ni l'imagination d'un précipice ; quelle horreur de passer par-dessus, et d'être toujours à deux doigts de la mort affreuse ! Je ne comprends pas comme M. de Grignan peut aller dans un pays dont les ours ne peuvent souffrir la demeure. Vraiment, Mlles de la Charce[5] sont agréablement établies : voilà un joli château. Ce qui me fâche, c'est que je crains que ces démons[6], qui disparoissent dès qu'ils ont peur et qu'ils voient M. de Grignan, ne reparoissent avec la même facilité dès qu'il n'y sera plus, et ce seroit toujours à recommencer[7]. En vérité, ma fille, le Roi est bien servi : on ne compte guère ni son bien ni sa vie, quand il est

3. Voyez plus haut, p. 365, note 14, et p. 459.

4. Le courrier qui allait solliciter les dispenses nécessaires. « Le duc de Sully et le duc de Coislin, pères de M. d'Enrichemont et de Mlle de Coislin, étoient fils des deux filles du chancelier Seguier. » (Note de Saint-Simon à Dangeau tome II, p. 133.) Voyez au tome suivant, la lettre du 6 avril 1689, vers la fin.

5. Voyez tome IV, p. 124, note 12, et au dernier volume, sous l'année 1692, la note du fragment de lettre dont nous avons parlé tome V, p. 156, dans la note.

6. Les huguenots.

7. « Aussitôt qu'il n'y sera plus; ce seroit donc toujours à recommencer. » (*Édition de* 1754.)

1689 question de lui plaire ; si nous étions ainsi pour Dieu, nous serions de grands saints.

Nous avons ri, le chevalier et moi, de la peine que nous eûmes à comprendre qu'à Marseille vous fussiez revenue chez vous pour prier Dieu, nous demandant l'un à l'autre : « Mais qu'a-t-elle voulu dire ? entendez-vous cela ? — Non. — Ni moi non plus ; » comme si vous eussiez été en délire, ou que vous eussiez dit une chose pour une autre ; enfin je n'ai jamais vu un aveuglement pareil ; moi qui sais que vous avez toujours quelque mouvement pour le jour du Seigneur, j'étois tellement dépaysée par Marseille, par l'Opéra, par cette foule de monde dont vous étiez entourée, que jamais je ne pus me remettre dans l'esprit votre régularité. En vérité, ma chère enfant, je pense qu'il faut vous demander pardon de cette injustice.

Je[8] vous plains d'être obligée d'entendre de mauvais sermons : c'est une véritable peine. J'en entends de fort bons[9] : le P. Soanen[10] à Saint-Gervais, M. Anselme[11] à Saint-Paul, mais non pas tous les jours ; c'est une contrainte que donne la place où vous êtes. J'avoue que quand elle oblige à communier, sans autre raison que cette

8. La lettre commence avec cet alinéa dans notre ancienne copie, qui, deux lignes plus loin, donne cette leçon singulière : « .... de fort bons, *père Soinin et Gervais.* »

9. « J'en entends ici de fort bons. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

10. Voyez ci-dessus, p. 508, note 16.

11. « L'abbé Anselme. » (*Ibidem.*) — Antoine Anselme, né à l'Isle-Jourdain en 1652, membre associé de l'Académie des inscriptions en 1710. Le marquis de Montespan lui confia l'éducation du marquis d'Antin, son fils. Il prêcha plusieurs fois à la cour, et mourut le 8 août 1737. On a de lui des recueils de sermons et panégyriques, et des dissertations savantes. L'abbé le Gendre en parle p. 11 à 13 de ses *Mémoires.* — L'église Saint-Paul, détruite en 1800, se trouvait dans la rue Saint-Paul. Voyez l'*Histoire de Paris*, par M. Lavallée, tome II, p. 84.

représentation extérieure, je ne m'y résoudrois pas aisément, et j'aimerois mieux ne pas édifier des sottes et des ignorantes, que de mettre tant au jeu dans une occasion si importante; car je suis assurée que tous les premiers dimanches du mois, toutes les douze ou treize fêtes de la Vierge, il faut en passer par là. O mon Dieu! dites-leur que saint Louis, qui étoit plus saint que vous n'êtes sainte, ne communioit que cinq fois l'année[12]. Mais sait-on sa religion[13]? tout est en pèlerins, en pénitents, en ex-voto, en femmes déguisées de différentes couleurs[14]. Que fait votre folle du roi d'Angleterre? L'Irlande ne lui permettra-t-elle pas de jouer un peu? M. du Bois[15] est l'homme du monde qui en sait le plus sur notre sainte religion toute défigurée[16] : il est tout aussi mal content que moi de la furie de votre bourreau[17] qui tourna son exécution en un combat particulier contre son pendu; il falloit bien se garder de le faire mourir dans les reniements; c'est une damnation trop visible et trop scandaleuse; il falloit le remettre en prison, il ajoute lui donner[18] de l'opium, le rapaiser, lui donner du temps, lui faire parler : on auroit eu ensuite la conscience en repos; mais c'en est fait[19]. 1689

12. Filleau de la Chaise, au dernier livre de son *Histoire de saint Louis* (1688, in-12, tome II, p. 519), raconte avec combien de dévotion et de respect le saint roi reçut le viatique; puis il ajoute : « L'on marque qu'il avoit une si grande soif pour cette source de toutes les grâces, qu'il communioit au moins six fois l'année. » Voyez aussi la *Vie de saint Louis* par le Nain de Tillemont, tome V, p. 361, et dans notre tome IX, la lettre du 22 juin 1689.

13. L'édition de 1754 ajoute : « dans vos provinces. »

14. Voyez la lettre du 28 janvier précédent, p. 441 et la note 31.

15. Voyez tome V, p. 111, note 7, et la lettre du 29 janvier 1690.

16. La fin de l'alinéa, à partir d'ici, manque dans le texte de 1737.

17. « Du bourreau. » (*Édition de* 1754.)

18. « Il falloit, dit M. du Bois, le remettre en prison, lui donner, etc. » (*Ibidem.*)

19. Voyez la lettre du 4 mars précédent, p. 510.

1689 Vous[20] me parlez de Pauline comme ayant une vocation; vous la croyez du prix de la vôtre, selon l'estimation de feu Monsieur d'Agen[21] : cela pourroit bien être; mais ne laissez pas de m'apprendre ce qu'elle vous en dit, et en quel lieu elle s'imagine qu'elle veut être : le Coadjuteur sera fort propre à l'examiner[22]. Il est vrai que je sens de l'inclination pour elle; seroit-ce parce qu'elle auroit quelque sorte de rapport à vous même par ce que vous avez de moins parfait[23]? Ce seroit la violence de mon étoile qui m'y porteroit; car il est vrai que je vous aime si naturellement, que vous n'avez rien, ni dans votre esprit, ni dans votre cœur (celui-là par éminence), ni dans votre personne, qui ne m'y entraîne fortement; mais je doute qu'on puisse avoir pour deux personnes le même penchant, et je craindrois bien que si Pauline a des humeurs, elle n'ait pas un cœur parfait et une amitié solide et tendre[24] qui fasse qu'on ne voie plus que ce qu'il y a de bon et d'exquis. Enfin, ma très-chère, nous en jugerons quelque jour, s'il plaît à Dieu; en attendant, dites-moi comme elle est; je la croyois la douceur même, et une envie[25] de plaire qui fait qu'on plaît.

20. Cette première phrase de l'alinéa manque dans notre manuscrit, qui reprend ainsi . « Pour revenir à Pauline, il est vrai que je sens, etc. »

21. Voyez tome II, p. 53, note 4.

22. Ce dernier membre de phrase n'est que dans l'impression de 1754. Celle de 1737 n'a pas la fin de l'alinéa, à partir d'ici.

23. « Quelque sorte de rapport avec vous par l'endroit même le moins parfait? » (*Édition de* 1754.)

24. « Ce seroit la violence de mon étoile qui m'y porteroit; mais, outre qu'il est rare qu'on ait pour deux personnes le même penchant, je crains bien que si Pauline a des humeurs, elle n'ait pas comme vous une amitié solide et tendre, etc. » (*Ibidem.*)

25. « Avec cette envie. » (*Édition de* 1754.)

La nouvelle de M. de Beauvilliers, de M. de Chevreuse, de M. de Lauzun[26] est une fausseté de cette année. Cela courut deux jours ici : la vraisemblance entraînoit tout le monde; je la mandai à Mme de Coulanges et à la duchesse du Lude; l'abbé Bigorre me la manda; mais M. de Lamoignon ne voulut point la recevoir; et cela n'étoit point vrai : je ne m'étonne pas qu'elle ait été reçue et crue en Provence. Vous avez *Esther;* l'impression a fait[27] son effet ordinaire : vous savez que M. de la Feuillade dit que c'est une requête civile contre l'approbation publique; vous en jugerez. Pour moi, je ne réponds que de l'agrément du spectacle, qui ne peut pas être contesté[28]. 1689

La duchesse de Duras, qui est Mlle de la Marck[29], alla dès le lendemain de ses noces, qui étoit hier, prendre son tabouret. Après cela son mari[30] s'en ira à son régiment; le père, à la tête de la plus belle armée de France, comblé d'honneurs; la mère à Besançon[31], avec le poignard dans le sein; et la nouvelle duchesse chez sa mère, au vieux hôtel de Bouillon. Mme de Noailles vouloit aller en Roussillon avec son mari et la comtesse de Guiche, toutes deux

26. « Et de M. de Lauzun. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — Mme de Sévigné revient, sans s'expliquer davantage, sur cette fausse nouvelle, à la fin de la lettre du 14 mars suivant, p. 523 et 524.

27. « A produit. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

28. Voyez la lettre du 23 mars suivant, p. 541 et 542.

29. Dans l'édition de la Haye (1726), où la lettre commence seulement à cet alinéa, il y a *la Mare;* dans le manuscrit, *la Marc*. Ce petit membre de phrase n'est pas dans les deux éditions de Perrin, qui n'ont pas non plus, au commencement de la phrase suivante, les deux mots *après cela*.

30. Notre manuscrit et l'édition de la Haye donnent par erreur : « son fils. »

31. Le maréchal de Duras, qui avait été nommé pour commander sur le Rhin, était gouverneur de Besançon et de toute la Franche-Comté.

1689 grosses ; mais on les arrête jusqu'après leurs couches[32]. La duchesse de Gramont[33] ira aussi en Béarn. Je vous ai dit la beauté de l'emploi de M. d'Avaux[34], rien de plus brillant. Nous n'avons point encore de nouvelles des lettres de notre enfant. Je suis à vous, ma chère bonne : je m'acquitte parfaitement du précepte à votre égard d'aimer[35] mon prochain comme moi-même. N'oubliez pas M. Bertaut et l'Archevêque[36]. Je me porte très-bien du carême. Je crois partir après Pâques avec Mme de Chaulnes.

1148. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce vendredi 11e mars.

Monsieur le duc de Chaulnes a fait les honneurs de son gouvernement au roi d'Angleterre en perfection[1] :

32. « Mais on les a arrêtées jusqu'à leurs couches. » (*Édition de la Haye*, 1726.)

33. L'ancienne comtesse de Louvigny. Voyez tome II, p. 215, note 12. Le duc de Gramont était gouverneur et lieutenant généra du royaume de Navarre et gouverneur de la principauté de Béarn. — Dans notre manuscrit : « ira à Béarn. » Le mot *aussi* ne se lit que dans l'édition de la Haye (1729).

34. Voyez ci-dessus, p. 499. — La lettre, dans notre manuscrit, finit aux mots *plus brillant*. La petite phrase : « Nous n'avons point encore, etc., » et les trois qui terminent la lettre, depuis : « N'oubliez pas, etc. » sont données seulement par l'édition de la Haye (1726.)

35. « Je suis à vous, ma chère enfant ; je m'acquitte parfaitement à votre égard du précepte d'aimer, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

36. Voyez plus haut, p. 495.

Lettre 1148 (revue en très-grande partie sur une ancienne copie). — 1. « Monsieur le duc de Chaulnes a fait, en toute perfection, les hon-

il avoit fait préparer deux soupers sur la route, l'un à dix heures, l'autre à minuit; il poussa[2] jusqu'au dernier, à la Roche-Bernard[3] au delà de Nantes; le roi l'embrassa fort[4]; il l'a connu autrefois. M. de Chaulnes[5], plongé comme vous savez, lui dit qu'il y avoit une chambre préparée pour lui, et voulut l'y mener; le roi lui dit : « Je n'ai besoin de rien que de manger. » Il entra dans une salle où les fées avoient fait trouver un souper tout servi, tout chaud, des plus beaux poissons[6] de la mer et des rivières; tout étoit de la même force, c'est-à-dire[7] beaucoup de commodités, beaucoup de noblesse, bien des dames. M. de Chaulnes lui donna la serviette, voulut[8] le servir à table; 1689

neurs de son gouvernement au roi d'Angleterre. » (*Édition de* 1754.) L'édition de 1737 est conforme à notre manuscrit et aux éditions de Rouen et de la Haye (1726), si ce n'est qu'elle porte aussi : « en toute perfection. »

2. « Le roi poussa, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) Dans l'impression de Rouen (1726) : « Il poussa le dernier jusqu'à la Roche-Bernard, etc. »

3. La Roche-Bernard est le nom d'un petit port entre Nantes et Vannes, et d'une terre qui appartenait au duc de Coislin. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 11 mars 1689. — « Sa Majesté Britannique a été reçue et traitée (*à la Roche-Bernard*) par le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, avec toute la magnificence possible. » (*Gazette du* 12 *mars.*) — Les mots : « au delà de Nantes » manquent dans l'édition de 1754.

4. « Il embrassa fort M. de Chaulnes. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

5. Toute cette phrase manque dans l'édition de Rouen (1726). Dans celles de Perrin : « M. de Chaulnes voulut le mener dans une chambre pour s'y reposer; le roi dit, etc. »

6. « Les plus beaux poissons. » (*Édition de la Haye*, 1726.)

7. Ces mots : « tout étoit de la même force, c'est-à-dire, » manquent dans l'impression de Rouen (1726). Dans l'édition de 1737 : « toutes choses à peu près de même, c'est-à-dire, etc.; » dans celle de 1754 : « toutes choses de même, c'est-à-dire beaucoup de commodités; et pour la compagnie, une nombreuse noblesse en hommes et en femmes. »

8. « Et voulut. » (*Éditions de Rouen et de la Haye*, 1726; *Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

1689 il ne le voulut jamais et le fit[9] souper avec lui, et plusieurs personnes de qualité. Le roi mangea[10] comme s'il n'y avoit point de prince d'Orange dans le monde. Il partit le lendemain, et s'embarqua à Brest à peu près le 7e de ce mois[11]. Quel diantre d'homme que ce prince d'Orange, quand on songe que lui seul met toute l'Europe en mouvement[12]! quelle étoile! L'autre jour M. de la Feuillade exaltoit la grandeur de ce génie[13]; M. de Chandenier disoit qu'il eût mieux aimé être le roi d'Angleterre; M. de la Feuillade lui répondit brusquement[14] : « Cela est d'un homme qui a mieux aimé vivre[15] comme M. de Chandenier que comme M. de Noailles[16]. » Cela fit rire[17].

Je vous renvoie la lettre de M. de Grignan, elle me fait peur seulement de l'avoir dans ma poche : est-il possible qu'il ait passé par les horreurs dont il me parle? C'est grand dommage qu'il n'avoit *le Superbe*, comme en allant à Monaco. Faites-lui mes compliments

9. « Il ne le voulut jamais, il le fit, etc. » (*Éditions de Rouen et de la Haye*, 1726.) — « Le roi ne le voulut jamais et le fit, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

10. « Il mangea, ce roi. » (*Ibidem.*)

11. « Le 6e ou le 7e de ce mois. » (*Ibidem.*) — « Le 7 il s'embarqua sur *le Saint-Michel*, où il attend le vent favorable pour continuer sa route en Irlande. » (*Gazette du* 19 *mars.*)

12. « Qui met lui seul toute l'Europe en mouvement! » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — Dans l'impression de Rouen (1726), la lettre finit avec les mots : « quelle étoile! »

13. « M. de la Feuillade exaltoit l'autre jour la grandeur du génie de ce prince. » (*Édition de* 1754.)

14. Le mot *brusquement* n'est pas dans l'édition de 1737.

15. « Qui a mieux aimé être, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

16. Voyez tome V, p. 321, note 10.

17. La lettre finit ici dans notre manuscrit et dans l'impression de la Haye (1726). Le commencement du dernier alinéa n'est pas dans l'édition de 1737, qui reprend ainsi : « Faites mes compliments à M. de Grignan sur son retour, etc. »

sur son retour de deux doigts des abîmes[18]. Comment suis-je avec le Coadjuteur? Notre ménage alloit assez bien à Paris; dites-lui ce que vous voudrez, ma chère enfant, selon que vous êtes ensemble; car vous croyez bien que je ne veux point m'entendre avec vos ennemis[19]. 1689

1149. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME ET A MONSIEUR DE GRIGNAN.

A Paris, ce lundi 14e mars.

A MADAME DE GRIGNAN.

Il est quatre heures, ma chère enfant; j'ai fait ma collation à onze; je souperai ce soir. Je reviens de solliciter Messieurs du grand conseil[1], où il plaît à M. Gui[2] de nous faire recommencer toutes les raisons invincibles de votre procès. J'avois avec moi l'aimable Rochon[3], qui prouve, par deux petits mémoires qu'il a faits, qu'il n'y a nulle contrariété d'arrêt. Il a parfaitement instruit mon

18. Voyez la lettre précédente, p. 513.

19. « Car je ne veux point m'entendre avec vos ennemis. » (*Édition de* 1754.)

Lettre 1149. — 1. C'était devant le *grand conseil* que les requêtes civiles devaient être portées, quand on invoquait l'ouverture de la contrariété d'arrêts rendus entre les mêmes parties, en des cours différentes. (*Note de l'édition de* 1818.) — Dans l'édition de 1818, cette lettre a été datée par erreur du lundi 20 mars. En 1689, le 20 mars était un dimanche.

2. Chargé des affaires de M. d'Aiguebonne, qui étoit en procès avec M. de Grignan. (*Note de Perrin.*)

3. Chargé des affaires de M. de Grignan. (*Note du même.*) — Dans l'édition de 1754 : « le trop aimable Rochon, qui fait voir, par deux petits mémoires de sa façon, qu'il n'y a nulle contrariété d'arrêts. »

1689 bon M. Bailly[4], qui retourne après-demain[5], pour l'amour de nous, dans ce même tribunal où il fit si bien triompher autrefois la justice de ma cause; il n'en fera pas moins pour vous : cela crie vengeance. Nous nous partageons : Monsieur le chevalier est de son côté avec Vaille[6]; il répète pour les fatigues de la guerre, dont je suis persuadée qu'il se portera fort bien; car il ne fait que rire de celles-ci : il n'y a qu'à rire en effet. Si la justice est écoutée, on rendra[7] la requête comme une pièce folle, téméraire et sans fondement : si elle ne l'est pas[8], nous lâcherons nos lettres d'État[9], et vous viendrez cet hiver la remporter. Mais M. Gui court deux lièvres à la fois : le jour qu'il présenta une requête au grand conseil, il en présenta une autre à la quatrième[10]; cela fait de l'indignation et de la colère. Tous vos grands amis font leur devoir parfaitement, Monsieur le chevalier au delà de tout ce qu'on peut dire.

A MONSIEUR DE GRIGNAN.

Mon cher Comte, je me réjouis de votre retour : vous

4. Voyez ci-dessus, p. 270, note 26, et la lettre suivante, p. 526 et note 8, et p. 527.

5. « Demain. » (*Édition de* 1754.)

6. Voyez la lettre du 12 février 1690, à la reprise de Mme de Sévigné.

7. « On traitera. » (*Édition de* 1754.)

8. « Si la requête est reçue. » (*Ibidem.*)

9. On appelait ainsi des *lettres* qui s'expédiaient au grand sceau, en faveur des personnes employées au service de l'État; elles avaient l'effet de suspendre, pendant six mois, les procédures des affaires civiles dans lesquelles ces personnes étaient intéressées. (*Note de l'édition de* 1818.) — Dans l'édition de 1754 : « Et vous viendrez cet hiver remporter cette victoire. »

10. A la quatrième chambre des enquêtes du parlement de Paris. Voyez la lettre suivante, p. 524. Cette démarche était contradictoire, car c'était avouer que la contrariété, si elle existait, ne viciait que des arrêts de la même cour. (*Note de l'édition de* 1818.)

avez été dans le pays des chèvres; car il n'y a que ces jolies personnes qui puissent gravir dans ces rochers; la pensée m'en fait mal. Je vous prie que ces démons qui paroissent et disparoissent dans un moment, ne vous donnent pas souvent de pareilles peines. Vous en auriez bien moins à vous défendre ici de la furie de M. Gui, toujours soutenu de l'ignorance capable de Mme de B*** [11], que je trouvai l'autre jour tête pour tête, et qui ne se corrige point de dire des sottises : je demande pardon à Monsieur le Coadjuteur de parler ainsi de son ancienne amie; mais elle est si indigne de cette qualité, que je ne m'en contrains plus. Il ne faut point s'inquiéter de cette chicane : de quelque manière qu'elle tourne, elle ne peut vous faire de mal. Je vous embrasse, mon cher Comte. 1689

A MADAME DE GRIGNAN.

Je reviens à vous, ma fille. J'ai été ravie que vous ayez dit *amen* sur toutes les bagatelles que je vous mandois. Vous avez suivi mon conseil : je suis toujours plus aise de la confiance qui vous fait prendre sur moi quelques écritures de moins, que du plaisir de vous entendre, qui est toujours gâté par la pensée que cela vous tue. Je vois que Mme de Chaulnes s'en ira après Pâques, et moi très-commodément avec elle. Ne soyez en peine à mon égard que du redoublement d'absence, et du dérangement du commerce pour quelques jours.

Je vous ai mandé que la reine d'Angleterre alloit à Poissy : elle l'avoit voulu, mais le Roi s'y est opposé. Je voulois courir après ma lettre, car je suis fâchée quand je vous mande des faussetés. Celle[12] de M. de Beauvil-

11. La comtesse de Bury. Voyez la lettre du 17 janvier 1680, tome VI, p. 195, note 13. — L'édition de 1737 ne donne même pas l'initiale.

12. « La nouvelle. » (*Édition de* 1754.)

1689 liers, de M. de Chevreuse et de M. de Lauzun a couru insolemment dans tout Paris. M. de la Trousse est parti ce matin pour aller commander en Poitou, la Rochelle et le pays d'Aunis[13], sous les ordres pourtant du maréchal de Lorges. Je crois que le chevalier sera dans *une armée de France :* on appelle ainsi celles[14] qui ne sont pas sur le Rhin.

1150. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce mercredi 16e mars.

Nous avons remporté ce matin une jolie victoire[1] : c'est en votre nom, ma chère bonne, que nous avons combattu et battu vos ennemis[2]. Ils avoient lancé deux lièvres : l'un, en contrariété d'arrêt[3] par une requête au grand conseil; l'autre, par une requête civile contre votre dernier arrêt à la quatrième des enquêtes. Nous fûmes avertis de celle du grand conseil; sans cela, les juges eussent mis dessus :

13. « En Poitou et dans le pays d'Aunis. » (*Édition de* 1754.)

14. « Les armées. » (*Ibidem.*)

Lettre 1150. — 1. « La plus jolie victoire que l'on pût souhaiter dans l'état présent de vos affaires avec M. d'Aiguebonne. » (*Édition de* 1754.)

2. Mme d'Uxelles parle de ce dernier acte du procès de la maison de Grignan dans une lettre au comte de la Garde, datée, comme celle-ci, du 16 mars : « A propos de Monsieur le chevalier de l'ordre et lieutenant général de Provence, je voudrois que les preneurs de requêtes civiles et la babillarde connue Mme de Bury, fussent condamnés à de grosses amendes, le plaignant fort de se retrouver encore avec son procès. Je ne sais ce qui se passa hier au grand conseil, mais M. le chevalier de Grignan vous en rendra compte. J'ose encore souhaiter que vous soyez tous contents de la nouvelle habitation où s'est mise Mlle de Grignan. »

3. « M. Gui avoit lancé deux lièvres, l'un en contrariété d'arrêts, etc. » (*Édition de* 1754.)

Viennent les parties[4], et voilà la guerre allumée. On écrit, on plaide, on retourne sur une affaire depuis le déluge; on la ressasse, il arrive des incidents; et avec ce petit mot, qui ne paroît qu'une envie de connoître et de s'instruire, on fait le plus grand mal du monde à des gens qui ne veulent plus plaider, et qui prétendent[5] être jugés : c'est à un de nos amis que vous devez ce premier avis. Le rapporteur, homme d'esprit, fut interrompu; on lui dit que cette affaire n'étoit pas comme il la croyoit, qu'il n'y avoit nulle contrariété, et qu'il falloit qu'il en fût mieux instruit[6] : sur cela nous allons, Monsieur le chevalier, Rochon et moi; nous faisons voir, par les pièces mêmes de vos adversaires, que comme les Juifs ils portent leur condamnation. Rochon parla divinement. On sollicite, on va chez les présidents, chez les conseillers : en trois jours on voit vingt-deux juges; on crie, on fait du bruit, on se plaint de cette longue persécution, on réveille le dernier arrêt *tout d'une voix*, que vous obtîntes il y a six mois : tout le monde s'en souvient encore; tout est vif, on a de l'indignation pour cette horrible chicane[7]; on met ses amis en campagne, ou plutôt ils s'y mettent eux-mêmes avec tant d'amitié, tant de chaleur, tant d'envie de vous tirer de cette oppression, que c'est leur propre affaire : ils veulent qu'on mette *néant* sur la requête, qu'on la mette au greffe, et que cela tienne lieu d'un arrêt qui décide tout; car la requête civile tombe quasi toute

1689

4. C'est la formule mise au bas des requêtes admises par le juge; plus loin, *néant* est la formule mise au bas des requêtes que le juge refusait d'admettre.

5. « Et qui croient. » (*Édition de* 1754.)

6. « On l'assura que cette affaire n'étoit pas comme il la disoit, et qu'il n'y avoit nulle contrariété; on lui dit qu'il falloit qu'il en sût davantage. (*Ibidem.*)

7. « Pour cette affreuse chicane. » (*Ibidem.*)

1689 seule. Après ce jugement, il n'est plus question du conseil, toute chicane est finie; et c'est, du consentement de tout le monde, la plus jolie victoire que l'on pût remporter sous vos enseignes, et la plus utile pour vous. C'est le plaisir sensible que nous avons eu ce matin. Nous étions à l'entrée de nos juges, ayant tout lieu d'espérer que nous confondrions nos vilains ennemis; en effet, une heure après, M. Bailly[8] est sorti, comme la colombe[9], et m'a dit, avec une mine grave: « Madame, vous avez obtenu ce que vous souhaitiez. » Je n'en ai pas fait de finesse à Monsieur le chevalier, ni à Vaille, ni à Rochon; nos cœurs ont été épanouis; ma joie vouloit briller. Monsieur le chevalier m'a grondée; il m'a dit qu'il ne me mèneroit plus avec lui, si je ne savois me taire : c'est sa menace. J'ai voulu parler un peu haut, d'un air de triomphe; il m'a encore menacée : il m'a dit que qui ne savoit point dissimuler, ne savoit point régner[10]. Il est sorti un autre conseiller, qui a dit à M. d'Aiguebonne qu'il avoit perdu son procès; je l'ai vu se couler doucement sans dire un seul mot : il est accoutumé à ces succès. Je me suis souvenue d'avoir vu fuir autrefois devant moi Mme d'Ourouer[11],

8. Guillaume Bailly, conseiller d'honneur au grand conseil : voyez plus haut, p. 270, note 26.

9. Comme la colombe de l'arche.

10. Æneas Sylvius (Pie II), au commencement de son commentaire sur le livre *des Dits et Gestes du roi Alphonse*, attribue à l'empereur Sigismond, une parole à peu près semblable : « Celui qui ne sait pas *simuler* ne sait pas régner. » On connaît le chapitre du *Prince* (le XVIIIe) où Machiavel disserte sur l'utilité de la tromperie et de la dissimulation pour les souverains.

11. Marie-Françoise de Guémadeuc, fille unique de Thomas, baron de Guémadeuc, et de Jeanne de Ruellan. Elle avait épousé en 1626 François Vignerot, marquis du Pont-de-Courlai, chevalier des ordres du Roi, général des galères de France, dont elle eut entre autres enfants Armand-Jean du Plessis, l'héritier de Richelieu. Restée veuve en 1646, elle se remaria à Jacques de Grivel de Gamaches, comte

mère de M. de Richelieu, dans ce même tribunal[12], où j'avois fait venir encore M. Bailly pour me porter bonheur. M. Gui[13] nous est demeuré; il se consoloit en prenant du tabac. Un autre conseiller nous a dit que nous avions gagné tout d'une voix: *tout d'une voix* est une circonstance qui nous a fait plaisir. M. Gui avoit dit prudemment à Rousseau que l'arrêt que vous aviez obtenu il y a six mois n'avoit pas été digéré, qu'il avoit été donné par des enfants. Rousseau lui a redit fort plaisamment ce matin: « Monsieur, voilà encore vingt-deux enfants[14] qui viennent de vous condamner tout d'une voix. » Cela m'a fait rire; mais la grande âme de Monsieur le chevalier ne vouloit pas se prêter à ces bagatelles. Nous avons remercié tous nos juges quand ils sont sortis, variant, chacun de notre côté, notre reconnoissance en vingt façons. Enfin nous sommes revenus dîner gaiement: il faut avouer la vérité; toute la république s'est assemblée pour nous recevoir; nous vous écrivons chacun de notre côté. Le chevalier[15] m'a chargée du récit de notre victoire, et à cinq heures et demie nous irons remercier ensemble[16] nos présidents, le doyen[17], et quelques autres qui se sont signalés. 1689

d'Ourouer, gouverneur de Fougères, et mourut en 1674. — Sur son procès avec Mme de Sévigné, voyez la lettre précédente, p. 522, et le commencement de celle du 28 mars suivant, p. 554. Les Guémadeuc étaient parents des Sévigné : voyez tome IV, p. 265, avant-dernière ligne.

12. « Dans le même tribunal. » (*Édition de* 1754.)

13. Cette phrase et les suivantes, jusqu'à : « Nous avons remercié, » manquent dans l'édition de 1737.

14. Le grand conseil était composé de huit présidents, quatre par semestre; et de cinquante-quatre conseillers, vingt-sept par semestre.

15. « Monsieur le chevalier. » (*Édition de* 1754.)

16. « Nous irons ensemble remercier. » (*Ibidem.*)

17. Le doyen du grand conseil, dans l'*État de la France de* 1689, est Claude Richard, sieur de la Baroulière, reçu en 1638; le plus ancien des conseillers du semestre d'hiver est Jean de Bernage, reçu en 1643.

1689 Si vous voulez, ma chère enfant, que je vous parle sérieusement du chevalier de Grignan, c'est que de bonne foi vous lui avez des obligations infinies : rien n'est égal à l'étendue de ses soins, de sa vigilance, de ses vues; à la force, à la puissance de ses sollicitations; à la chaleur qu'il inspire à ses amis pour les faire entrer dans nos intérêts; à la considération qu'on a pour lui personnellement[18]; aux peines qu'il prend, dont Dieu le récompense par une bonne santé ! Enfin, ma fille, nous nous trouvons si heureux de vous rendre quelque service, que nous voulons faire un livre qui aura pour titre : *les Peines légères et salutaires de l'amitié :* nous le ferions imprimer, sans que nous craignons de ruiner le libraire[19] par le peu de débit, tant il est vrai que peu de gens sont persuadés de cette vérité. Vous ne pouvez donc trop aimer et remercier le chevalier[20]. Je ne sais comment je pourrai vous parler d'autre chose aujourd'hui que de cet évangile du jour.

Ce qui nous a soutenu le cœur contre la douleur qui nous fit pleurer très-tendrement hier au soir, Monsieur le chevalier et moi, de l'état de Monsieur l'Archevêque, c'est que ne nous ayant point été confirmé ce matin par les lettres d'Arles, qui n'en disent rien du tout, nous avons espéré que ses foiblesses n'auroient pas encore les suites que nous appréhendons, et que la perte si sensible de ce grand et illustre prélat pourroit être retardée au moins de quelques mois[21]. Vous dites fort bien, ma fille :

18. « Qu'on a pour sa personne. » (*Édition de* 1754.)

19. « Sans la crainte de ruiner le libraire. » (*Édition de* 1737.)

20. « Trop aimer ni trop remercier le chevalier. » (*Édition de* 1754.) — La phrase suivante : « Je ne sais, etc., » a été modifiée et déplacée dans l'édition de 1737 (voyez ci-dessus la note 23). L'alinéa qui vient après : « Ce qui nous a soutenu, etc. » manque tout entier dans cette édition.

21. L'archevêque d'Arles, oncle du comte de Grignan, était mort à Arles, le 9 du mois, à l'âge de quatre-vingt-six ans (d'après

c'est dans ce temps qu'il étoit *uniquement* à propos de demander ce qu'on a voulu demander *hors de propos*[22]; mais il y a des gens qui ne veulent jamais avouer leur tort : Dieu les bénisse! 1689

Mme de Vins nous a donné de bons avis, et nous a fait ce matin ses compliments, quasi sur le champ de bataille. Mme de Lavardin, Mme de la Fayette, Mme de Coulanges, m'ont envoyé prier de vous faire les leurs. Adieu, chère enfant[23] : je suis trop heureuse de m'être donné quelques mouvements pour vous; c'est une joie qui va droit au cœur. Monsieur le Comte, vous y avez votre part : je vous embrasse tous deux de tout mon cœur.

Que dit M. Gaillard[24] de cette victoire? Ah! je vois sa

Dangeau, de quatre-vingt-quatre). Saint-Simon dit « qu'il étoit aveugle il y avoit longues années. » (*Additions au Journal de Dangeau*, tome II, p. 356.) La *Gazette*, après avoir annoncé sa mort, dans le numéro du 26 mars, ajoute cet éloge : « Il s'étoit attiré l'estime et la vénération du public par sa vertu, par sa prudence et par son zèle extraordinaire pour le service du Roi. » Puis elle dit immédiatement après que le Roi a nommé l'évêque et comte de Beauvais, pair de France (de Forbin Janson), pour remplir la place de prélat commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, vacante par le décès de l'archevêque d'Arles. — Mme d'Uxelles écrit au comte de la Garde le 18 mars, c'est-à-dire neuf jours après la mort de l'archevêque : « J'apprends avec un extrême déplaisir l'extrémité de Monsieur l'archevêque d'Arles. Il me semble que j'ai l'honneur de le voir avec sa vénérable mine et sa politesse. Son âge vous doit consoler, et la sainte vie qu'il a menée, car enfin il faut mourir, et pourvu que ce soit bien, c'est un sujet de grande consolation. »

22. Voyez la lettre du 21 janvier 1689, p. 423 et note 1.

23. Dans le texte de 1737 : « Adieu, chère enfant : il ne m'a pas été possible de vous parler d'autre chose aujourd'hui que de cet évangile du jour. Que dit M. Gaillard, etc. »

24. Mme de Sévigné faisoit grand cas du mérite et de l'esprit de M. Gaillard, célèbre avocat du parlement d'Aix. Elle disoit, en parlant de lui, qu'il n'y avoit point de physionomie qui lui fût demeurée plus agréablement dans l'imagination que la sienne. (*Note de Perrin*, 1754.) Voyez encore sur lui et sur son frère le jésuite, p. 363, note 4, et p. 237, note 2.

1689 mine et ses yeux. Son frère fait des merveilles à Saint-Germain l'Auxerrois[25].

1151. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Six semaines après que j'eus écrit cette lettre (n° 1132, p. 449), je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

A Paris, ce 16e mars 1689.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Il y a bien longtemps que je n'ai écrit à mon cher cousin. Ce n'est pas que je l'aie oublié; mais c'est une certaine chaîne de petites occupations, qui font qu'on remet toujours à faire ce qu'on veut pourtant faire une fois. Pendant ce temps-là le roi d'Angleterre est allé en Irlande[1]; et si vous voulez lui rendre la visite à quoi vous vous êtes engagé, il faut que vous passiez[2] un trajet de mer. La lettre que vous lui avez écrite est fort bonne, et j'ai vu avec plaisir sur quoi elle étoit fondée. Je me souviens de cette année[3] où vous serviez avec lui. Benserade écrivoit à la reine d'Angleterre[4], de la cour[5] qui étoit

25. « A Saint-Germain de l'Auxerrois. » (*Édition de* 1754.) — Voyez ci-dessus, p. 509.

Lettre 1151. — 1. Jacques II, qui s'était embarqué à Brest dès le 7 mars, comme nous l'avons dit plus haut, p. 520, note 11, en partit le 17, avec un vent favorable, pour passer en Irlande : voyez la *Gazette* du 26 mars.

2. Tel est le texte du manuscrit. Les éditions antérieures ont *fassiez*, au lieu de *passiez*.

3. L'année 1655. — Voyez la lettre de Bussy du 2 février précédent, p. 450 et 451.

4. Henriette de France, veuve de Charles I, retirée alors en France.

5. Ces trois mots : *de la cour*, sont écrits en interligne de la main

alors à Compiègne, que si M. le duc d'York continuoit à faire des actions de valeur comme il faisoit, il seroit bientôt maréchal de France. C'est votre pensée, mon cousin, et je ne m'étonne pas que souvent vous et Benserade ayez dit les mêmes choses. 1689

Il est donc vrai que ce prince n'avoit pas oublié votre politesse envers lui, lorsque vous lui cédâtes de si bonne grâce. Avez-vous jamais vu des malheurs comme les siens? Non; mais on en a lu, et rien n'est si extraordinaire que l'histoire d'Angleterre : les changements de rois leur sont familiers. Ce qui est à craindre pour lui, c'est la religion différente de l'anglicane, qui seroit toujours un grand embarras dans les réconciliations fréquentes qui s'y font après les plus grandes ruptures. Il est bien difficile de juger de tout ce que nous voyons.

Nos cousines de Rabutin d'Allemagne[6] m'écrivirent l'autre jour, et à Mme de Montataire, pour nous demander conseil, si elles ne devroient pas quitter leur frère, qui alloit présentement porter les armes contre le Roi, pour le service de l'Empereur. Nous n'avons su bonnement que leur répondre; il est si peu question de ces deux filles qui sont attachées à leur frère, et qui n'ont plus ni père, ni mère, ni établissements, que je suis persuadée qu'il n'y auroit aucun bruit dans le monde, si en arrêtant[7] leur subsistance, elles se tenoient où elles sont; les affaires de Sa Majesté n'en iroient pas moins bien.

de Bussy. — Le mariage de Laure Martinozzi, nièce de Mazarin, avec le duc de Modène, fut célébré à Compiègne, en présence du Roi, au mois de juin 1655.

6. Charlotte de Rabutin et Gabrielle de Rabutin, sœurs de Jean-Louis de Rabutin. Voyez ci-dessus, p. 94, note 6, et tome II, p. 40, note 4.

7. Tel est le texte du manuscrit. Les éditions antérieures donnent *assurant*, au lieu d'*arrêtant*. Cette partie de la lettre manque dans l'impression de 1697.

1689 Cependant on n'aime point à donner de tels conseils; il les faut prendre de soi-même. Je ne sais ce qu'elles auront fait.

Il me semble que votre prélat ne se presse guère de venir en ce pays-ci. Je me suis mis dans la tête qu'il veut laisser juger le procès de Mademoiselle et de Monsieur le Prince contre les testaments et donations de Mlle de Guise[8], où Son Altesse Royale croit qu'il a eu beaucoup de part. Quoi qu'il en soit, il fait une plus longue résidence que les autres fois, et ses amis de ce pays-ci sentent son absence. Je sens encore plus la vôtre, mon cousin; cependant je ne souhaite point ici un homme comme vous, en l'état où est votre fortune.

M. et Mme de Grignan sont en leur place. M. de Grignan a fait un voyage d'une fatigue épouvantable dans les montagnes de Dauphiné, pour séparer et punir des misérables huguenots, qui sortent de leurs trous pour prier Dieu, et qui disparoissent comme des esprits, dès qu'ils voient qu'on les cherche et qu'on les veut exter-

8. Marie, duchesse de Guise et de Joinville, dite *Mlle de Guise* (voyez tome II, p. 55, note 15; et ci-dessus, p. 153, note 2, et p. 45, la note 1, où il a été dit que l'évêque d'Autun la gouvernait), mourut le 3 mars 1688. Elle disposa par son testament de la plus grande partie de ses biens au profit de M. d'Armagnac, de M. de Brionne, de Mme de Lillebonne et de ses enfants, ainsi que de l'abbaye de Montmartre, et elle donna au Roi, par un codicille, une tapisserie *des âges*, qui venait du cardinal de Joyeuse, et un lit brodé de perles et de diamants. Mademoiselle de Montpensier était son héritière naturelle pour les biens qui provenaient de la maison de Joyeuse, et la princesse de Condé et la duchesse d'Hanovre succédaient aux biens qui étaient venus du côté des Guises. Le testament fut attaqué par Monsieur le Prince et par Mademoiselle. On finit par s'en rapporter à des arbitres, qui adjugèrent au prince de Condé le duché de Guise, l'hôtel de Guise, avec plus de cent mille livres de rente, et à Mademoiselle la principauté de Joinville avec trente-cinq mille livres de rente. *Journal* de Dangeau, 27 février 1692. (*Note de l'édition de* 1818.)

miner. Ces sortes d'ennemis volants ou invisibles donnent des peines infinies, et qui, au pied de la lettre, ne sauroient finir; car ils disparoissent en un moment, et dès qu'on a le dos tourné, ils ressortent de leurs tanières. Il me semble qu'il n'y a rien de pareil dans votre Bourgogne. Pour moi, je crois que je m'en vais en Bretagne avec Mme la duchesse de Chaulnes, qui va y trouver son mari, lequel y fait des merveilles depuis six ou sept mois. Comme notre Bretagne est toute pleine de noblesse qui n'aime pas à sortir de son pays, et de beaucoup d'autres hommes à proportion, il a levé en un moment un régiment de dragons le plus beau du monde. C'est du Cambout[9] qui le commande. Il en a fait encore un de milice de la même beauté. Le corps de la noblesse pour l'arrière-ban est d'une grandeur et d'une magnificence surprenante. Vous m'allez demander quel personnage fait mon fils dans tout cela : celui d'un anachorète au désespoir que la guerre vienne troubler son repos et sa solitude. Il a tout refusé, mais la noblesse de Rennes et de Vitré l'ont élu malgré lui, pour être à leur tête, au nombre de six cents et plus, et il n'a pas été en son pouvoir de refuser un choix si honorable. Voilà, mon cousin, le compte que je vous rends de ma famille et de mes desseins. Je passerai cinq ou six mois en Bretagne, où j'ai beaucoup d'affaires, et je m'en reviendrai avec la même duchesse de Chaulnes, après les états. Je pense que je ne saurois mieux faire que de me servir de cette occasion si commode et si agréable pour moi. Le portrait que vous faites de M. de Lauzun, pris dans un dicton populaire,

1689

9. Jacques, marquis du Cambout, comte de Karheil, cousin du duc de Coislin, gouverneur du château de Rhuis, tué au combat de Carpi le 9 juillet 1701. C'était, dit Saint-Simon (tome III, p. 202), un « bon officier et fort galant homme. » Il avait épousé Renée-Marie le Marchand, fille du seigneur de la Reboucière.

1689 est tout à fait plaisant et véritable[10]. Ajoutez-y l'ordre de la Jarretière, qui n'empêchera point le cordon bleu, comme le Roi a dit, et vous trouverez qu'il sera également accablé des grâces du Saint-Esprit et de la protection de saint Georges.

Adieu, mon cher cousin : conservez bien précieusement votre philosophie chrétienne, c'est une vraie richesse ; et trouvez bon que j'embrasse ma chère nièce et vous, mon cher cousin, de tout mon cœur.

DE CORBINELLI.

J'ai lu, Monsieur, avec plaisir la belle et bonne lettre que vous avez écrite au roi d'Angleterre, et j'ai approuvé les réflexions que vous faites sur les aventures agréables ou fâcheuses qui se sont trouvées dans la vie de M. de Lauzun.

Tout ce que vous écrivez me fait desirer quelque ouvrage historique de vous qui pût apprendre à la postérité tout ce qui s'est passé de notre temps. Faites au moins le récit de ce qui est arrivé en France et en Angleterre depuis l'arrivée du prince d'Orange dans cette île. Rapportez-y tous les raisonnements politiques qui ont été faits dans les manifestes des deux partis. Examinez-y la question si c'est par un motif de religion que tous ces mouvements sont arrivés, et faites le panégyrique des deux rois.

Un Irlandois écrivoit dernièrement à un Anglois, son ami, qui étoit à la cour de France, et le prioit de lui mander comment leur roi y avoit été reçu. L'Anglois ne lui répondit autre chose que ce verset du psaume : *Dixit Dominus Domino meo : « Sede a dextris meis,*

10. Voyez la lettre de Bussy du 2 février précédent, p. 451.

donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum[11]. » 1689
Je défie Messieurs de Meaux, d'Autun, Fléchier[12] et Bourdaloue, ces grands panégyristes, de faire un plus bel éloge du Roi que cela. J'eusse été ravi de vous revoir ici, Monsieur, pour rendre votre visite au roi d'Angleterre; mais, comme il est parti, nous en perdons l'espérance. Adieu, Monsieur : conservez-moi l'honneur de vos bonnes grâces, comme à l'homme du monde qui en connoît mieux le prix. Je dis la même chose à Madame la Marquise.

1152. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME ET A MONSIEUR DE GRIGNAN.

A Paris, ce vendredi 18e mars.

Vous avez bien raison, ma chère enfant, de croire que je serai affligée de la perte de Monsieur l'Archevêque. Vous ne sauriez vous représenter combien le vrai mérite, la rare vertu, le grand esprit[1] et le cœur parfait de ce grand prélat, me le font regretter. Je ne puis songer à sa bonté pour sa famille, à sa tendresse pour tous en général, et pour vous et votre fils en particulier, sans qu'il me paroisse un grand vide dans votre maison, qui ne se remplira jamais; non jamais, je ne crains point de le dire : il n'y a point d'esprits, ni de cœurs sur ce moule; ce sont des sortes de métaux qui ont été altérés par la corruption du temps : enfin il n'y en a plus[2] de cette vieille roche. Vous

11. « Le Seigneur a dit à mon Seigneur : « Asseyez-vous à ma « droite, jusqu'à ce que je fasse de vos ennemis l'escabeau de vos « pieds. » *Psaume* CIX, verset 1.

12. Nommé évêque de Nîmes depuis 1687.

LETTRE 1152. — 1. « Le bon esprit. » (*Édition de* 1754.)

2. « Et il n'y en a plus. » (*Ibidem.*)

1689 avez compris mes sentiments, vous m'avez fait bien de l'honneur, et je vous le rends en voyant les vôtres tels qu'ils sont. Il faut avoir un peu de ce bon aloi que nous regrettons, pour sentir cette perte comme nous la sentons : il faut que cette louange passe[3]; car je suis persuadée qu'on est plus ou moins touché de ces grandes qualités, selon qu'on y a plus ou moins de rapport.

Mon cher Comte, recevez ici mon compliment : vous avez été chèrement aimé de ce grand homme[4]; il aimoit son nom, sa maison; il avoit raison : elle en vaut bien la peine. Je vous plains de n'avoir plus à honorer tant de mérite, tant de qualités si respectables. Voilà cette première race passée; nous irons après, mon cher Comte. En attendant, je vous embrasse en pleurant, comme si j'avois l'honneur d'être de votre nom.

Cette douleur nous rabaisse la joie de notre petite victoire. Le chevalier[5] voudroit bien pousser la requête civile, qui ne toucheroit pas du pied à terre; mais je ne sais s'il en auroit le temps : il ne faudroit pas la laisser à moitié; enfin il ne sauroit mal faire. Il n'est plus question d'arrêt du conseil, point de cassation d'arrêt, ni de contrariété : il n'y a qu'à dormir en repos jusqu'à cet hiver. Je suis ravie que nos lettres reçues le soir ne vous donnent point réglément de méchantes nuits trois fois la semaine[6] : je vous en crois, ma chère enfant, et je chasse ce petit *dragon* qui m'importunoit. Mme de Chaulnes est ravie

3. « Cette louange doit passer. » (*Édition de* 1754.)
4. « Vous avez été tendrement aimé de ce cher oncle. » (*Ibidem.*)
5. Cette phrase et les suivantes, jusqu'à : « Mme de Chaulnes est ravie, etc., » manquent dans l'édition de 1737.
6. Voyez la lettre du 4 mars précédent, p. 506.

de m'emmener; j'ai mille affaires au Buron, c'est-à-dire à Nantes : il faut que je fasse encore ce voyage; je ne saurois mieux prendre mon temps; après cela nous verrons ce qu'il plaira à Dieu de faire de moi, et quand il voudra me redonner à vous. Je crois que nous par tirons à Pâques tout juste. Le P. Gaillard a prêché ce matin très-parfaitement la Samaritaine[7]; c'est le Bourdaloue de cette année. 1689

1153. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce lundi 21e mars.

Je vous assure, ma fille, que Monsieur de Beauvais[1], qui étoit ici l'autre jour, parut à Monsieur le chevalier et à moi un vrai parent et ami des Grignans, regrettant et louant feu Monsieur l'Archevêque, et forçant enfin Monsieur le chevalier de lui dire avec sincérité que Monsieur le Coadjuteur n'ayant point ce cordon, il étoit ravi qu'il l'eût[2]. Le P. de la Chaise lui vint dire, de la part du Roi, que Sa Majesté le lui donnoit[3], et qu'il le prendroit à la Pentecôte[4]. Vous voyez que ce cordon étoit bien destiné.

7. L'évangile de la Samaritaine (saint Jean, chapitre IV) est celui du vendredi de la troisième semaine de carême, qui tombait en 1689, au 18 mars. — Ce ne fut pas au sermon du P. Gaillard que Mme de Sévigné assista : voyez le dernier alinéa de la lettre du 28 mars, p. 558 et 559.

Lettre 1153. — 1. Voyez ci-dessus, p. 529, note 21.

2. « .... que puisque Monsieur le Coadjuteur n'avoit pas ce cordon, il étoit ravi que ce fût lui. » (*Édition de* 1754.)

3. « Le P. de la Chaise vint dire à Monsieur de Beauvais, de la part du Roi, que Sa Majesté lui donnoit le cordon de feu Monsieur d'Arles. » (*Ibidem.*)

4. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 20 mars 1689.

1689 Au reste, ma chère bonne, je suis bien aise de ne point aller seule sur la Loire, *dans le courant de l'eau, sur un petit bateau*[5]; d'autant plus que celui d'un valet de chambre favori du roi d'Angleterre, qui portoit à Nantes toutes les toilettes, services de vaisselle, robes de chambre, et mille commodités que le Roi avoit données à ce roi anglois, a péri au pont de Cé, et ce pauvre homme noyé[6] : cela vous auroit fait peur. Je m'en vais donc en sûreté, peut-être avant Pâques, Mme de Chaulnes ayant envie[7] de passer la fête à Malicorne[8]. Je tâcherai de retarder jusqu'à la semaine de Pâques; mais enfin je n'en suis pas assurée. Elle doit vous écrire aujourd'hui, pour vous faire ses compliments et vous parler du soin qu'elle aura de moi[9]. Réjouissez-vous avec M. de Chaulnes de ce que nul gouverneur n'est traité comme lui : Revel[10], lieutenant général, est sous ses ordres; et les troupes mêmes qui sont tout auprès de Brest reçoivent l'ordre de ce gouverneur pour obéir au maréchal d'Estrées, quand il en aura besoin. M. de Louvois a été charmé de sa bonne conduite, de sa vigilance, de son exactitude : il n'y a sorte de bien que ce ministre n'en dise. M. de Chaulnes sera fort aise que vous le sachiez, et que vous lui en écriviez.

5. Voyez tome IV, p. 135 et la note 1.

6. « Et que ce pauvre homme a été noyé. » (*Édition de* 1754.) — Il s'appelait la Bastie. Voyez les *Mémoires de la cour de France*, par Mme de la Fayette, tome LXV, p. 81.

7. « Ayant dans la tête. » (*Édition de* 1754.)

8. Chez Mme de Lavardin. Voyez tome II, p. 224, note 3.

9. « .... mais je n'en suis pas assurée. Elle doit vous écrire aujourd'hui, pour vous parler du soin qu'elle aura de moi. » (*Édition de* 1754.)

10. Voyez tome III, p. 111, note 3, et la lettre du 24 août 1689. — « M. de Bulonde, dit le *Mercure* du mois de mars (p. 166), sera lieutenant général sous M. le maréchal d'Estrées ; M. de Revel servira dans le reste de la province, sous M. le duc de Chaulnes. »

M. de Barrillon est riche, gras, et vieux, à ce qu'il dit, et regarde sans envie la brillante place de M. d'Avaux. Il aime la paix et la tranquillité au milieu de ses amis et de sa famille, dont il est content. Vous dites des merveilles sur *Esther :* il est fort vrai qu'il falloit des personnes innocentes pour chanter les malheurs de Sion; la Champmêlé vous auroit fait mal au cœur. C'est cette convenance qui charmoit dans cette pièce. Racine aura peine à faire jamais quelque chose d'aussi agréable, car il n'y a plus d'histoire comme celle-là : c'étoit un hasard et un assortiment de toutes choses, qui ne se retrouvera peut-être jamais; car Judith, Booz et Ruth, et les autres dont je ne me souviens pas, ne sauroient rien faire de si beau. Racine a pourtant bien de l'esprit : il faut espérer. 1689

Le marquis de Castries[11] a fait des merveilles[12] dans une occasion où le chevalier de Sourdis[13] a été battu[14]. On

11. Joseph-François de la Croix, marquis de Castries, était fils de René-Gaspard, auquel il succéda comme lieutenant général en Languedoc, et d'Élisabeth de Bonzi, sœur du cardinal. Il épousa en 1693 Marie-Élisabeth de Rochechouart Mortemart, fille de Louis-Victor, duc de Vivonne, et d'Antoinette de Mesme, qui mourut en 1718, et se remaria en 1722 à Marie-Françoise, fille de Charles-Eugène, marquis et bientôt après duc de Lévis, morte à trente ans au mois de décembre 1728. Lui-même était mort le 24 juin, à soixante-cinq ans, après avoir été fait chevalier de l'ordre en 1724. Sa mère, dont il est question à la phrase suivante, mourut, à plus de quatre-vingts ans, en 1708. Le marquis de Castries était, d'après Saint-Simon (*Additions au Journal de Dangeau*, tome II, p. 355), « un des plus braves, des plus honnêtes et des plus galants hommes de France, qu'un asthme excessif dès sa jeunesse mit hors d'état d'aller au plus grand par son mérite et sa volonté à la guerre.... Dans un état médiocre et sans nul crédit, il s'acquit les plus honnêtes gens pour amis, la recherche de la meilleure compagnie, et une considération peu commune qui lui a duré jusqu'à sa mort. »

12. « S'est fort distingué. » (*Édition de* 1754.)

13. Voyez la lettre du 5 décembre 1688, p. 299, note 16.

14. « M. de Sourdis (*qui commandait comme maréchal de camp,*

1689 en a fait des compliments à Mme de Castries, le Roi ayant dit au cardinal de Bonzi : « Sans la fermeté de votre neveu, l'infanterie étoit perdue ; il a fait des merveilles. » Vous pouvez penser comme on est sensible à ces louanges. Adieu, ma belle. J'ai dit à M. de Pompone que vous étiez jalouse de l'immortelle vie de Monsieur d'Angers[15] : il me conta la vivacité de ce prélat, qui, hormis la vue, est encore tout en vie[16] à quatre-vingt-douze ans passés. Un abbé de la Mothe[17], archidiacre, celui qui avoit condamné

sous le maréchal de Duras, dans le pays de Cologne) s'était porté à Neuss (ou *Nuys*) avec douze ou treize cents chevaux. A peine la colonne avait-elle quitté cette ville, le 12 mars, que trente escadrons des troupes de Hollande et de Brandebourg parurent tout à coup, fondirent sur la cavalerie française, très-inférieure en nombre, la dispersèrent, et chargèrent ensuite avec furie l'infanterie découverte. Sans la fermeté du marquis de Castries et des grenadiers de son régiment, qui se dévouèrent pour le salut de leurs camarades, toute cette infanterie était prise ou tuée ; mais grâce à ces héros d'arrière-garde, elle put rentrer à Neuss sans trop de désordre ni de pertes. Cependant elle n'était sauvée qu'à demi ; l'habileté de M. de Castries la sauva tout à fait : dès la nuit suivante, profitant de la fatigue et de la confiance même de l'ennemi victorieux, il sortit en silence, déroba sa marche, évita les plaines, choisit les hauteurs et les chemins boisés, conduisit enfin sa retraite avec tant de méthode et de succès, que, deux jours après, l'intelligent et brave colonel rentrait dans Bonn avec ces régiments de Castries et de Provence que tout le monde avait jugés perdus. » (*Histoire de Louvois*, par M. Rousset, tome IV, p. 169 et 170.) — Voyez aussi sur l'affaire de Nuys le *Journal* de Dangeau, aux 17, 18 et 21 mars 1689. — La guerre avait été déclarée le 24 janvier par la diète de Ratisbonne.

15. Henri Arnauld.

16. « Se porte très-bien. » (*Édition de* 1754.)

17. Coquart de la Mothe, chanoine de Notre-Dame et archidiacre de Josas. C'était là le titre d'un des trois archidiacres de Paris : le premier s'appelait le grand archidiacre de Paris ; le second, l'archidiacre de Josas, nom d'un village aux environs de Versailles, où s'étendait cet archidiaconé ; le troisième, l'archidiacre de Brie. Voyez le *Mercure* de mars 1689, p. 313 et 314. — Dangeau annonce la mort de l'abbé de la Mothe au 19 mars, et ajoute : « Il avoit été auprès de feu

les oraisons de M. le Tourneux, et dit que l'Église avoit toujours en horreur les traductions, est mort tout en vie en deux jours, lorsqu'il se vantoit de sa santé[18]. 1689

Votre enfant est appliqué à son devoir, à son métier : il est tel que vous le pouvez souhaiter ; et par-dessus tout cela des principes de religion dont il faut remercier Dieu. C'est un grand bonheur que d'avoir des sentiments chrétiens.

1154. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, mercredi 23e mars.

Pour *Esther*, je ne vous reprends point du tout les louanges que je lui ai données[1] : je serai toute ma vie

M. de Péréfixe, archevêque de Paris. » — Sur les longues persécutions dont le Tourneux fut victime, jusqu'à l'année même de sa mort (1686), et dont ses traductions de différents offices et prières furent un des principaux prétextes, voyez le *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve, tome V, p. 62, 63 et suivantes. Défense avait été faite, en 1686, sur une plainte du nonce, de vendre son *Année chrétienne*, parce que la messe y était traduite en français (p. 72). « La mauvaise volonté des ennemis ne fut point désarmée par sa mort même ; ils extorquèrent de l'official de Paris une sentence foudroyante du 10 avril 1688, et une ordonnance de M. de Harlay (*l'Archevêque*) du 3 mai suivant, confirmative de cette sentence, contre une traduction qu'il avait faite du Bréviaire romain.... « Jamais, dit du Fossé, « ordonnance ne fit plus de bruit dans Paris ; mais il est vrai aussi « qu'on ne vit peut-être jamais un consentement plus général pour « rendre justice à l'innocence du traducteur et à la bonté du livre : « en sorte que le prélat.... ne put refuser à son libraire la per- « mission.... de vendre ce livre (p. 79.) » — « C'est dans ce Bréviaire, ajoute en note M. Sainte-Beuve, que parurent pour la première fois les Hymnes traduites en vers par Racine. »

18. Ce dernier membre de phrase : « lorsqu'il, etc., » manque dans le texte de 1737.

Lettre 1154 (revue en partie sur une ancienne copie). — 1. Dans l'édition de 1754, la seule des deux éditions de Perrin qui donne

1689 charmée de l'agrément et de la nouveauté du spectacle; j'en suis ravie : j'y trouve[2] mille choses si justes, si bien placées, si importantes à dire à un roi[3], que j'entrois, avec un sentiment extraordinaire, dans le plaisir de pouvoir dire, en se divertissant et en chantant, des vérités si solides[4] : j'étois touchée de toutes ces différentes beautés; ainsi je suis bien loin de changer de sentiment; mais je vous disois que l'impression a fait son effet ordinaire[5], et s'est fait voir comme une *requête civile* contre les approbations de ceux qui avoient loué dans l'excès et de bonne foi : pour moi, je l'ai encore lue avec plaisir, et les critiques sont déboutés, comme le sera M. d'Aiguebonne de la sienne[6], si Monsieur le chevalier a le loisir de la pousser[7]. La victoire du grand conseil a été brillante et jolie : je crois que vous en serez satisfaite; j'ai de l'impatience de recevoir la lettre où vous m'en parlerez. M. de Lamoignon me disoit encore aujourd'hui que cet avantage remporté à la pointe de l'épée étoit plus considérable que nous ne pensions; je lui ai dit que point du tout, que nous avions senti ce plaisir dans toute son étendue. Il est fort occupé au grand procès[8] de Mademoiselle, de

cette lettre : « Je ne reprends point du tout les louanges que j'ai données à la tragédie d'*Esther*. »

2. « J'en fus ravie, j'y trouvai. » (*Édition de* 1754.)

3. « Si importantes à un roi. » (*Ibidem*.)

4. « Les vérités les plus solides. » (*Ibidem*.)

5. Voyez la lettre du 9 mars précédent, p. 517. — Dans l'édition de 1754 : « Mais je vous disois que l'impression de cette pièce a produit son effet ordinaire, et s'est fait voir une requête civile contre les approbations excessives : pour moi, qui l'ai lue encore avec plaisir, je pense que les critiques sont déboutés, comme le sera, etc. » Notre manuscrit donne, par erreur du copiste peut-être : « *entre* les approbations.... »

6. De sa requête civile.

7. Le manuscrit ne contient pas la suite de la lettre.

8. Voyez plus haut, p. 532, note 8.

Monsieur le Prince, et de toute la maison de Lorraine, qui sollicitent tout comme nous pourrions faire : c'est jeudi que M. de Lamoignon plaidera et donnera ses conclusions[9] ; l'affaire sera jugée à l'audience. 1689

La lettre de votre enfant vous fera plaisir, elle est d'un homme satisfait, et qui a le cœur au métier. Le Roi est si content de M. de Castries, qu'il l'a fait brigadier seul, sans conséquence[10] ; c'est ainsi qu'il faudroit faire : les récompenses toutes chaudes ont un prix merveilleux, cela excite et encourage l'émulation. Sa Majesté dit au cardinal de Bonzi que n'ayant aucune part à cette grâce, il ne devoit point le remercier.

Le roi d'Angleterre est à la voile du 17e, et arrivé en Irlande le 19e. Le petit Mailly, qui l'a conduit jusqu'à Brest, est de retour[11]. Adieu, ma très-aimable : je crains de m'éloigner de vous, cela me fait mal ; j'avale ce voyage comme une médecine : ce qui me fâche, c'est que je n'ai point de temps à jeter ; tout de bon, je pense quelquefois bien tristement ; et quoique soumise à la Providence qui nous sépare, où en serois-je, si je ne vivois dans l'espérance de nous revoir ?

9. Chrétien-François de Lamoignon était, comme nous l'avons dit, avocat général au parlement de Paris (depuis le 7 décembre 1673).

10. « Le Roi, qui ne laisse aucune action de valeur sans récompense, et qui n'attend pas même des années pour reconnoître les services qu'on lui rend, quelque jeunes que soient ceux qui se signalent, a fait M. le marquis de Castre brigadier d'infanterie, pour avoir fait paroître une intrépidité et une bravoure extraordinaire dans la dernière rencontre entre les troupes de Sa Majesté et celles des alliés, près de Nuys. » (*Mercure d'avril* 1689, p. 285 et 286.)

11. Voyez plus haut la lettre du 2 mars, p. 500 et 501. — Le retour du comte de Mailly à Paris est annoncé par la *Gazette* du 26 mars ; et l'arrivée de Jacques II en Irlande dans le port de Kingsale (non pas le 19, mais le 23 mars), par la *Gazette* du 2 avril.

1689 1155. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ ET A CORBINELLI.

Trois jours après que j'eus reçu cette lettre (n° 1151, p. 530), j'y fis cette réponse.

A Chaseu, ce 23e mars 1689.

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Si vous avez trouvé qu'il y avoit longtemps que vous ne m'aviez écrit, Madame, vous jugez bien que le temps m'a dû paroître beaucoup plus long qu'à vous. Vous interrompez des occupations agréables pour m'écrire, et moi je n'ai rien de meilleur à faire qu'à vous entretenir. Puisque le roi d'Angleterre n'a pas voulu m'attendre, je le laisserai courir; mais j'ai grand'peur qu'il ne puisse s'empêcher de s'impatienter de me voir, et qu'il ne me veuille épargner la peine de l'aller chercher en Irlande.

Je ne savois pas que Benserade eût écrit ce que vous me mandez à la feue reine d'Angleterre : ce n'est pas le premier bel esprit dans les pensées duquel je me suis rencontré; notre ami Corbinelli dit que je pense assez comme Horace, que je n'ai jamais lu[1].

LETTRE 1155. — 1. Il est difficile de croire que Bussy Rabutin (*qui a déjà dit la même chose à Corbinelli, voyez tome III, p.* 81 *et* 82) n'eût pas lu Horace. Il dit dans ses *Mémoires* (tome I, p. 6) : « J'entrai en seconde que je n'avois pas douze ans, et j'étois si bon humaniste, qu'à treize on me jugea assez fort pour entrer de là en philosophie, sans passer par la rhétorique. » Il faisait ses études au collége de Clermont, et il avait nécessairement lu et expliqué Horace en troisième et en seconde. D'ailleurs on lit à la tête d'un *Choix de poésies*, publié à la Haye en 1715 et dédié à la comtesse de Fiennes, une traduction de l'ode d'Horace *Diffugere nives*, qui est indiquée comme étant l'ouvrage du comte de Bussy Rabutin. Celui-ci portait loin l'amour-propre, et il était bien aise que l'on pensât que par la seule force de son esprit il s'était rencontré avec les plus beaux génies de l'antiquité. (*Note de l'édition de* 1818.) — Cet alinéa est biffé dans notre manuscrit, comme presque toute la lettre.

Votre raisonnement est fort juste, Madame, sur les impossibilités vraisemblables que le roi d'Angleterre remonte sur le trône; cependant il n'y a point de haut et bas qu'on ne doive attendre de sujets qui coupent la tête à leur roi, et qui laissent ensuite régner ses enfants. Il ne faut au roi d'aujourd'hui que gagner deux ou trois batailles, et donner liberté de religion, pour être aussi bien établi que jamais. 1689

Nos cousines de Rabutin ont tort de vous demander conseil sur l'embarras où elles sont, mais elles n'ont pas tort d'être embarrassées; car enfin vous savez la haine des Allemands contre nous; vous savez l'envie que toute la cour de l'Empereur a eue[2] de la fortune de notre cousin; on ne manquera jamais de dire que ses sœurs sont des espions qui mandent en France tout ce qu'elles savent de ce pays-là. Vous voyez ce qu'il a coûté à la reine d'Espagne d'avoir été Françoise en un pays étranger[3]. Nos cousines feront donc bien de devenir si bonnes Allemandes, qu'on ne les puisse soupçonner de songer jamais à revenir en leur pays.

Il y a des gens si mystérieux, qu'on ne sauroit rien croire d'eux de ce qu'on voit; pour moi, je pense que Monsieur d'Autun ne va point à Paris parce qu'il ne se porte pas trop bien, qu'il n'a peut-être guère d'argent, et que le Roi n'aime point trop à voir des évêques hors de leur diocèse. Il y a longtemps que le séjour de la cour m'est insupportable, et d'ailleurs le Roi ne se lasse point de me le rendre odieux; aussi ne me verra-t-il plus que pour jouer de mon reste sur ce que j'ai à espérer de lui. Paris même a tant de relation avec la cour, que je ne le

2. Il y a *eu*, sans accord, dans le manuscrit de Bussy.

3. Voyez ce qui a été dit plus haut, p. 479, note 15, et p. 483, des soupçons d'empoisonnement.

1689 saurois souffrir. Je voudrois passer le reste de ma vie à la campagne, dans un voisinage de mes bons amis, comme le vôtre, ma chère cousine; je me moquerois encore plus que je ne fais des offices de la couronne et de l'ordre du Saint-Esprit; mais cela ne se pouvant pas, j'ai recours aux lettres, qui me tiennent lieu de conversations.

Ce que vous me mandez des huguenots de Dauphiné me fait souvenir des miquelets[4] de Catalogne; ils m'ont fait enrager vingt fois en une campagne : je les voyois à cent pas de moi, et tout d'un coup je ne les voyois plus; ils se sauvoient par des rochers inaccessibles qu'aux chèvres[5] et à eux. Nous les tirions en volant, mais sans effet; et ils étoient plus heureux que nous, car ils nous tuoient toujours des hommes et des chevaux.

Vous faites bien, Madame, de prendre la commodité de la duchesse de Chaulnes pour aller en Bretagne; on ne peut faire un voyage plus agréablement que vous ferez celui-là. Notre arrière-ban de Bourgogne ne sera pas si magnifique que celui de Bretagne. M. de Toulongeon ne mènera pas celui de son bailliage : sa santé ne le lui sauroit permettre. Je ne sais, Madame, si M. de Pompone ne vous a point conté qu'en 1674 les arrière-bans ayant été commandés, j'écrivis au Roi que je ne croyois pas que Sa Majesté voulût que je marchasse avec

4. Voyez les *Mémoires de Bussy*, tome I, p. 366, 367 et 370. « C'est, dit-il à la p. 367, une espèce de bandits qui, sans aveu de personne, font la guerre pour un parti qu'ils affectionnent, et une autre fois contre. » — Le mot *Miguelete*, *Miquelete*, s'employait proprement en espagnol pour désigner les anciens bandits qui se réfugiaient dans les Pyrénées, principalement sur les frontières de l'Aragon et de la Catalogne.

5. Tel est le texte du manuscrit. Les éditions antérieures, même celle de 1697, donnent : « inaccessibles à tout autre qu'aux chèvres, etc. »

la noblesse de mon pays, mais que je lui offrois de le suivre[6]. M. de Pompone, à qui j'avois adressé ma lettre, me manda que le Roi lui avoit dit qu'après les grands postes que j'avois tenus à la guerre, il n'entendoit pas que je grossisse les arrière-bans; et à ce propos je vous dirai ce qui arriva ici il y a quatre jours. 1689

M. de Toulongeon ayant fait imprimer deux cents lettres, par lesquelles il convoquoit la noblesse de son bailliage, il les signa, en chargea le greffier du bailliage pour y mettre les suscriptions et pour les faire tenir, et s'en retourna chez lui. Ce fat de greffier m'adressa une de ces lettres, et voici ce que je lui écrivis :

« Monsieur le greffier, votre ignorance me fait vous excuser de m'avoir adressé une lettre d'arrière-ban; mais afin que vous ne fassiez plus à l'avenir de pareilles bévues, il est bon de vous apprendre que les gens comme moi ne vont plus à la guerre que pour commander des armées. Jugez par là combien vous vous êtes équivoqué[7], et combien mon frère de Toulongeon vous laveroit la tête, s'il savoit votre méprise. »

Cette lettre est devenue publique à Autun, et a fait reparler de la lettre de M. de Roussillon[8]. A propos de lui, son fils vient de mourir : je crois que cela lui fera des affaires avec Mme de la Boulaye[9], sa belle-mère.

Mais pour revenir aux arrière-bans, Madame, M. de Sévigné a été bien heureux d'avoir été choisi par la noblesse de son pays pour la commander ; car il avoit beau vouloir être anachorète, il falloit qu'il marchât à l'arrière-ban comme un gentilhomme qui ne seroit jamais sorti de son pays, et cela lui eût été bien désagréable. Je

6. Voyez la *Correspondance de Bussy*, tome II, p. 444 et 445, et p. 395.
7. *S'équivoquer*, se tromper, se méprendre.
8. Voyez la lettre du 21 août 1681, tome VII, p. 167 et 168.
9. Voyez la lettre du 19 août 1681, tome VII, p. 164, note 2.

1689 me réjouis de ce choix, et je ne comprends pas comment il faisoit tant le difficile là-dessus.

La fortune a beau élever Lauzun, elle lui donneroit, avec l'ordre de la Jarretière et celui du Saint-Esprit, encore celui de la Toison, que je n'en penserois jamais que ce que j'en pense. Cette folle ne sait pourquoi elle l'élève, et moi je sais bien pourquoi je le méprise[10].

Vous avez raison, Madame, de dire que ma philosophie chrétienne est une vraie richesse ; il est certain que je ne saurois être pauvre, ne voulant que ce que Dieu veut : je suis riche de ma modération.

A CORBINELLI.

L'AMITIÉ que vous avez pour moi, Monsieur, vous fait trouver ce que je fais meilleur que les autres ne le trouvent. La postérité verra peut-être mes mémoires, mais je ne suis pas assez bien informé pour écrire d'autres histoires, et j'aime trop la vérité pour ne pas craindre de ne la pas apprendre exactement aux siècles à venir. La réponse de l'Anglois à son ami l'Irlandois est un fort bel éloge pour le Roi, et cet Anglois a bien de l'esprit. J'ai grand'peur, pour l'intérêt du roi d'Angleterre, que je lui rende visite à Saint-Germain cette année[11]. Au reste, Monsieur, Mme de Sévigné s'en allant en Bretagne cet été, Mme de Coligny dit que vous devriez bien en venir passer une partie avec nous.

10. Il y a ici dans notre manuscrit une phrase écrite en interligne, puis biffée avec tant de soin qu'elle est illisible.

11. Jacques II ne revint à Saint-Germain qu'après la bataille de la Boyne, livrée au mois de juin 1690.

1156. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN. 1689

A Paris, ce vendredi 25e mars, jour de l'Annonciation.

Nous[1] n'avons point reçu vos lettres, et nous ne laissons pas de commencer à vous écrire. Vous avez bien la mine d'avoir donné aujourd'hui un bon exemple; cette fête est grande, et me paroît le fondement[2] de celle de Pâques, et en un mot la fête du christianisme, et le jour de l'incarnation de Notre-Seigneur; la sainte Vierge y fait un grand rôle, mais ce n'est pas le premier. Enfin, M. Nicole, M. le Tourneux, tous nos prédicateurs ont dit tout ce qu'ils savent là-dessus[3].

Votre[4] enfant m'a écrit une lettre toute pleine d'amitié. Il a bien pleuré son bon oncle l'Archevêque. On croit que son successeur[5] sera bientôt ici; il s'exercera, s'il veut, sur la requête civile: pour nous, nous avons gagné celle du grand conseil à la pointe de l'épée. Je dispute contre Mme de Chaulnes; je voudrois bien ne partir qu'après Pâques. Ma chère enfant, que je suis fâchée de vous quitter encore! Je sens cet éloignement :

La raison dit Bretagne, et l'amitié Paris[6].

Lettre 1156 (revue en très-grande partie sur une ancienne copie). — 1. Cette première phrase ne se trouve que dans l'édition de 1754.

2. « Cette fête est grande, elle est le fondement, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

3. « Tout ce qu'ils savoient là-dessus. » (*Ibidem.*)

4. Cet alinéa manque dans le manuscrit; il se lit seulement dans les deux éditions de Perrin (1737 et 1754).

5. Jean-Baptiste-Adhémar de Monteil, coadjuteur d'Arles, frère de M. de Grignan. (*Note de Perrin.*)

6. Allusion au vers 20 de la satire II de Boileau :

La raison dit Virgile, et la rime Quinault.

1689 Il faut quelquefois céder à cette rigoureuse; vous le savez mieux faire que personne : il faut vous imiter[7].

Écoutez[8] un peu ceci, ma bonne. Connoissez-vous M. de Béthune[9], le berger extravagant de Fontainebleau,

7. « Il faut donc vous imiter. » (*Édition de* 1754.)

8. C'est ici que reprend le manuscrit. Le reste de la lettre, à partir de cet alinéa, se trouve dans les éditions de Rouen et de la Haye (1726) : dans celle de Rouen, avec la date du 8 mars 1689; dans celle de la Haye, avec cette date incomplète : « Paris, le 25 de.... » et la note que voici : « Cette lettre et les suivantes sont sans dates d'année, et quelquefois de mois. » Cette note, qui se trouve à la page 171 du tome second et dernier de l'édition de la Haye, s'applique probablement aux copies que l'éditeur avait sous les yeux, et qu'on avait eu soin de dater plus ou moins exactement; quant aux originaux de Mme de Sévigné, si nous en jugeons par ceux que nous avons vus, la remarque peut s'étendre à presque toute la correspondance, et surtout aux lettres adressées à Mme de Grignan.

9. Les deux éditions de Perrin n'ont que l'initiale : « M. de B.... » ici et partout dans cette lettre, aussi bien que dans la suivante. — Henri de Béthune, comte de Selles, mais appelé comte de Béthune, frère aîné du marquis de Béthune (voyez tome II, p. 54, seconde partie de la note 9), de l'évêque du Puy et de l'évêque de Verdun. Né en 1632, il avait épousé Marie-Anne Dauvet, fille de Nicolas, comte des Marets, grand fauconnier de France, et de Charlotte de Lantage. Il était veuf depuis plusieurs années. Obligé de sortir de France après son aventure avec Mlle de Vaubrun, il se retira d'abord à Chambéry, d'où il dut s'éloigner lorsqu'on y eut prêté serment de fidélité au Roi, et voulut se rendre à Avignon; mais il mourut en route, au mois de novembre 1690. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 24 mars 1689 et jours suivants, et au 7 novembre 1690. Sa petite-fille épousa en 1746 Jean Paris de Montmartel, garde du trésor royal, et fut mère du marquis de Brunoy, célèbre par ses extravagances. — On trouve à la fin du manuscrit de Tallemant des Réaux qui appartenait à M. Monmerqué des triolets du temps sur l'aventure de Béthune; en voici un couplet :

Un des plus zélés portera
La bûche du pieux confrère,
Et bien haut il l'élèvera;
Un des plus zélés portera
La bûche dont il enfonça
La grille d'un saint monastère;

autrement *Cassepot?* Savez-vous comme il est fait[10]? Grand, maigre, un air de fou, sec, pâle; enfin comme un vrai *stratagème*[11]. Tel que le voilà, il logeoit à l'hôtel de Lyonne[12], avec le duc, la duchesse d'Estrées[13], Mme de Vaubrun et Mlle de Vaubrun[14]. Cette dernière alla, il y a deux mois, à Sainte-Marie du faubourg Saint-Germain[15]; on crut que c'étoit le bonheur de sa sœur qui faisoit cette religieuse, et qu'elle auroit tout le bien[16]. 1689

Un des plus zélés portera
La bûche du pieux confrère.

Une note, qui suit cette pièce, dit : « On appeloit Béthune, qui enfonça cette grille des filles de la Visitation, *Cassepot*, à cause qu'avec feu sa femme, Mlle des Marets, fille du grand fauconnier, qu'il épousa malgré ce père, réduits à rien, ils se retirèrent à Fontainebleau. Ils alloient tous les jours se promener à cette roche appelée Cassepot. » — Le nom de *Berger extravagant* fait allusion au héros d'un roman de Ch. Sorel et d'une pastorale burlesque de Thomas Corneille qui portaient ce titre. L'Achevé d'imprimer du roman est du 7 décembre 1627; la pastorale fut représentée en 1653.

10. « Comme il étoit fait. » (*Éditions de Rouen et de la Haye*, 1726.) — A la ligne suivante, l'édition de la Haye donne : « un air de feu, » pour : « un air de fou. »

11. Voyez tome III, p. 508.

12. Le duc d'Estrées habitait l'hôtel de Lyonne, parce qu'il avait épousé en premières noces Madeleine de Lyonne : voyez tome IV, p. 402, note 3. Devenu veuf en 1684, il se remaria en 1688 à Madeleine-Diane de Bautru, fille du marquis de Vaubrun : voyez tome IV, p. 17, note 11.

13. « Avec le duc et la duchesse d'Estrées. » (*Éditions de Rouen et de la Haye*, 1726.) Dans l'édition de 1737 : « avec le duc et la duchesse de..., Mme de V.... et Mlle de V.... » Dans celle de 1754 : « avec le duc et la duchesse d'Estrées, Mme de V. et Mlle de V. »

14. C'était la sœur de la duchesse d'Estrées. Elle n'avait alors que dix-sept ans, tandis que Cassepot en avait plus de soixante. Voyez au sujet de cette aventure (ci-après, p. 556, note 26) une lettre inédite de la marquise d'Uxelles au comte de la Garde.

15. Voyez tome V, p. 113, note 18.

16. Ces derniers mots : « et qu'elle auroit tout le bien, » manquent dans les deux éditions de Perrin.

1689 Savez-vous ce que faisoit ce *Cassepot* à l'hôtel de Lyonne[17]? L'amour, ma bonne, l'amour avec Mlle de Vaubrun : tel que je vous le figure, elle l'aimoit. Benserade diroit là-dessus[18], comme de Mme de Ventadour qui aimoit son mari : « Tant mieux, si elle aime celui-là, elle en aimera bien un autre[19]. » Cette petite fille de dix-sept ans a donc aimé ce don Quichotte; et hier il alla, avec cinq ou six gardes de M. de Gêvres[20], enfoncer la grille du couvent avec une bûche et des coups redoublés : il entra[21] avec un homme à lui dans ce couvent[22], trouve Mlle de Vaubrun qui l'attendoit, la prend, l'emporte[23], la met dans un carrosse, la mène chez M. de Gêvres, fait un mariage sur la croix de l'épée[24], couche avec elle; et le matin[25], dès la pointe du jour, ils sont disparus[26] tous deux, et on ne les a pas encore trouvés. En vérité, c'est là qu'on peut dire encore[27] :

Agnès et le corps mort s'en sont allés ensemble[28].

17. Dans l'impression de Rouen (1726) : « Cassepot, » au lieu de : « ce Cassepot. » Dans celle de 1737 : « à cet hôtel de Lyonne. »

18. « Disoit là-dessus. » (*Éditions de Rouen et de la Haye*, 1726.) — Dans les deux éditions de Perrin : « comme de Mme de.... »

19. Comparez tome II, p. 85.

20. Gouverneur de Paris depuis 1687 : voyez ci-dessus, p. 18, et la note 4.

21. « Il entre. » (*Éditions de la Haye*, 1726, *de* 1737 *et de* 1754.)

22. « Dans le couvent. » (*Éditions de Rouen et de la Haye*, 1726.)

23. Ce mot : *l'emporte*, manque dans l'édition de 1754.

24. « *La croix de l'épée*, sorte de croix que formait la poignée des épées.... *Mariage sur la croix de l'épée*, sorte de promesse militaire de mariage. » (*Dictionnaire de M. Littré.*) Ici, mariage militaire, mariage précipité.

25. « Ce matin. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

26. « Ils ont disparu. » (*Édition de* 1754.) — Dans les impressions de Rouen et de la Haye (1726) : « ....ils sont disparus tous deux; on ne les a point encore trouvés. »

27. Le mot *encore* n'est pas dans les éditions de 1726.

28. Voyez *l'École des femmes*, acte V, scène v.

Le duc d'Estrées crie qu'il a violé[29] les droits de l'hospitalité. Mme de Vaubrun veut lui faire couper la tête, M. de Gêvres dit qu'il ne savoit pas que ce fût Mlle de Vaubrun. Tous les Béthunes font quelque semblant[30] de vouloir empêcher qu'on ne fasse le procès à leur sang. Je ne sais point encore ce qu'on en dit à Versailles[31]. Voilà, ma chère bonne, l'évangile dû jour; vous connoissez cela, on ne parloit d'autre chose[32]. Que dites-vous de l'amour? Je le méprise quand il s'amuse à de si vilaines gens[33]. 1689

1157. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce lundi 28e mars.

Nous[1] ne partons qu'après Pâques, ma fille, j'en suis fort aise. Mme de Chaulnes a pris congé pourtant; le Roi lui a dit bien des choses[2] agréables pour M. de Chaulnes. J'attends vos lettres de demain avec une vraie impatience: j'ai envie[3] de voir comme vous aurez reçu la nouvelle de notre petite victoire, que M. de Lamoignon veut qu'on

29. « Le duc de.... crie et se plaint qu'il a violé. » (*Édition de* 1737.) « Le duc d'Estrées crie et se plaint que B. a violé. » (*Édition de* 1754.)

30. « Font semblant. » (*Éditions de Rouen et de la Haye*, 1726.)

31. «Ce qu'on a dit à Versailles. » (*Édition de* 1737.) La grande édition de 1754 porte : « ce qu'on a dit; » la petite : « ce qu'on dit. »

32. « On ne parloit d'autres choses. » (*Édition de Rouen*, 1726.) Ce petit membre de phrase manque dans les deux éditions de Perrin.

33. « A de si vilaines choses. » (*Édition de la Haye*, 1726.)

Lettre 1157 (revue en partie sur une ancienne copie). — 1. Ce premier alinéa n'est que dans les éditions de Perrin.

2. « Mme de Chaulnes a pris congé; le Roi lui a dit mille choses.... » (*Édition de* 1754.)

3. « Nous attendons.... nous avons envie. » (*Ibidem*.)

1689 appelle *grande*. Il y a quinze jours que nous sommes sur le rivage, et que nous vous voyons agitée des mêmes pensées et des mêmes craintes que nous avons eues. Nous serons ravis de vous voir aborder comme nous, et tous également sauvés de l'orage. Vous avez bien raison de dire que je ne fus pas si aise de gagner mon procès de quarante-cinq mille écus[4] : je ne le sentis pas, en comparaison de celui-ci; j'étois jeune, je ne sais ce que je pensois en ce temps-là; toutes mes affaires étoient loin de moi : vous m'êtes bien plus proche, et vos intérêts infiniment plus chers.

M. de Lamoignon a été mêlé de tous les côtés dans l'affaire de M. de Béthune-*Cassepot* et de cette Vaubrun[5], parent de cette dernière, et de M. de Gêvres, qui a donné du secours à cette horrible action. Il courut à Versailles[6] dire au Roi qu'étant ami de M. de Béthune, il n'avoit pu se dispenser de le servir. Le Roi le gronda, lui dit[7] qu'il ne lui avoit pas donné le gouvernement de Paris pour en faire un tel usage[8] : il demanda pardon[9];

4. « De quarante mille écus. » (*Édition de* 1754.) — Voyez ci-dessus, p. 526 et note 11.

5. « Dans l'affaire de *Cassepot* et de cette V. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

6. « Il est parent de cette dernière et de M. de Gesvres, qui a donné du secours à cette horrible action. Il courut à Versailles, etc. » (*Édition de Rouen*, 1726.) — « Il est parent.... et de M. de Gesvres, lequel (qui, 1754), après avoir donné du secours à cette horrible action, courut à Versailles, etc. » (*Éditions de* 1737 et de 1754.) — Dans l'édition de la Haye (1726) il y a quelques mots sautés ; en voici le texte : « .... et de cette Vaubrun et de M. de Gesvres, qui a donné.... Celui-ci courut à Versailles, etc. » — Lamoignon était parent du duc de Gêvres par sa mère, Madeleine Potier d'Ocquerre, de la même famille que les Potier de Gêvres. — Les Bautru de Vaubrun descendaient d'une famille de robe, mais dont nous ne trouvons pas la parenté avec les Lamoignon.

7. « Le gronda et lui dit, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

8. « Pour un tel usage. » (*Ibidem.*)

9. « M. de Gesvres demanda pardon. » (*Ibidem.*)

le Roi s'est adouci[10]. Pour M. de Béthune, il peut s'en aller où il voudra; mais si on le prenoit[11], et qu'on lui fît son procès, homme vivant ne le pourroit sauver. Toute la famille des Béthunes tâchera de l'empêcher de se représenter[12]. M. de Lamoignon a remené[13] la fille chez sa mère, qui pensa crever en la revoyant. Elle dit[14] qu'elle n'est point mariée; elle a pourtant passé deux nuits avec ce vilain *Cassepot*. On dit qu'elle est mariée il y a quatre mois, qu'elle l'a écrit au Roi[15]. Rien n'est si extravagant que toute cette affaire. Le duc d'Estrées[16] est outré qu'un homme qu'il logeoit généreusement, ait ainsi blessé et outragé l'hospitalité. Ils se prirent de paroles, le duc de Charost[17] et lui; c'étoit le jour de Notre-Dame[18]. Le duc d'Estrées poussoit un peu loin les reproches et les menaces, et ne ménageoit point les termes[19]; le duc de Charost petilloit, et lui dit: « Monsieur, si je n'avois point communié aujourd'hui, je vous dirois et cela, et cela, et cela encore[20]; » et finit : « Car enfin, sans la belle Gabrielle, notre ami, vous seriez assez obscur; vous avez eu sept

1689

10. « S'adoucit. » (*Édition de Rouen*, 1726.)

11. « Mais si on le tenoit. » (*Édition de la Haye*, 1726.)

12. « Toute la famille de Béthune l'empêchera de se présenter. » (*Édition de la Haye*, 1726.)

13. « A ramené. » (*Édition de la Haye*, 1726.)

14. « La fille dit, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

15. « Qu'elle a écrit au Roi. » (*Édition de la Haye*, 1726.) « On assure qu'elle est mariée depuis quatre mois, et qu'elle l'a écrit au Roi. » (*Édition de* 1754.)

16. « Le duc de.... » (*Édition de* 1737.)

17. « Le duc de C.... » (*Ibidem.*) — Le duc de Charost était cousin issu de germain du comte de Béthune, dit *Cassepot*.

18. Le 25 mars, jour de l'Annonciation.

19. « .... et poussoit un peu loin les reproches et les termes. » (*Édition de la Haye*, 1726.)

20. Ce qui suit les mots : « et cela encore, » jusqu'à : « Le duc d'Estrées, » manque dans les deux éditions de Perrin.

1689 tantes[21] qu'on appeloit les sept péchés mortels; ce sont vos plus[22] belles preuves. » Le duc d'Estrées montoit aux nues, et rien n'étoit[23] si plaisant que de dire tout cela, croyant ne rien dire; et nous disions hier au soir[24] : « Songez que voilà son style le jour de communion[25] : qu'auroit-il fait un autre jour[26] ? »

21. On lit dans Tallemant des Réaux, tome I, p. 6 et 7 : « Mme d'Estrées eut six filles et deux fils. L'aîné fut tué au siége de Laon; le cadet destiné à l'Église, nommé à l'évêché de Lyon et au cardinalat, est le maréchal d'Estrées, qui vit encore aujourd'hui.... Les six filles étoient Mme de Beaufort.... Mme de Villars.... ensuite Mme de Nan; la comtesse de Sanzay; l'abbesse de Maubuisson, et Mme de Balagny, c'est *Délie* dans l'*Astrée*.... On les appelait, elles six et leur frère, les sept péchés mortels. »

22. Le mot *plus* a été sauté dans notre manuscrit.

23. « .... mais rien n'étoit, etc. » (*Édition de* 1737.)

24. Ce membre de phrase : « et nous disions hier au soir, » manque dans les deux éditions de Perrin.

25. « Songez que voilà son style de communion. » (*Édition de la Haye*, 1726.) — « Songez que voilà le style du duc de Charost le jour de communion. » (*Édition de* 1754.)

26. « Qu'auroit-ce été un autre jour? » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — La lettre finit ici dans notre manuscrit et dans les impressions de Rouen et de la Haye. L'alinéa qui suit a été donné pour la première fois dans l'édition de 1754. — Mme d'Uxelles raconte au comte de la Garde cette même histoire de Béthune-*Cassepot*. Sa lettre, que nous reproduisons d'après l'original, et que nous croyons inédite, comme tout ce que nous avons déjà donné de cette correspondance, complète et éclaircit en quelques points le récit de Mme de Sévigné :

Du 28 mars 1689.

« Il arriva ici une étrange aventure jeudi au soir : le comte de Béthune, appelé par sobriquet *Cassepot*, frère de celui qui est en Pologne, âgé de plus de soixante ans, après avoir violé le droit d'hospitalité en séduisant chez M. le duc d'Estrées, qui lui avoit donné retraite, la sœur de sa femme, qui n'a que dix-sept ans, laquelle se mit aux filles de Sainte-Marie du faubourg Saint-Germain le lundi gras, pour mieux cacher son jeu, fut l'enlever à ce couvent avec un exempt et quatre gardes de M. de Gêvres, qui enfoncèrent la grille du parloir à coups de bûches et amenèrent la demoiselle à l'hôtel de

Nous soupions hier chez l'abbé Pelletier[27], M. et Mme de Lamoignon, M. et Mme de Coulanges, M. Courtin[28], l'abbé Bigorre, Mlle Langlois[29] et votre maman. Personne n'avoit dîné, nous dévorions tous. C'étoit le plus beau repas de carême qu'il est possible de voir : les plus beaux poissons les mieux apprêtés, les meilleurs ragoûts, le meilleur cuisinier; jamais un souper n'a été si solidement bon. On vous y souhaita bien sincèrement; mais le vin de Saint-Laurent[30] renouvela si bien votre 1689

Gêvres. Les avis étant donnés de part et d'autre, le lieutenant criminel se transporta sur les lieux, et parla à M. de Gêvres vendredi au matin, qui dit n'avoir point connoissance du fait, hors que M. de Béthune lui avoit demandé une chambre, et que pour ses gardes, ils ne logeoient pas chez lui. Le duc alla ensuite à Versailles, et ayant montré au Roi un certificat de Mlle de Vaubrun qui porte qu'elle est mariée, il lui demanda pardon, et dit qu'il croyoit n'avoir point fait de mal. Il reçut là-dessus une réprimande, le Roi lui remontrant qu'il ne lui avoit point donné le gouvernement de Paris pour ne point maintenir la justice, mais il lui pardonna, et la fille fut ramenée le soir à sa mère. Il se trouve qu'il y a eu une permission de Monsieur de Paris, qui dit avoir été surpris par Morange, et une dispense des bans, le mariage s'étant fait dans la chapelle de l'hôtel d'Estrées il y a déjà quelque temps, un jour que le duc et Mme de Vaubrun étoient allés à Gonesse. On croit que M. d'Estrées a consenti à laisser sauver M. de Béthune, qui va en Suisse, mais qu'il veut que l'affaire soit poussée, afin qu'il ait la tête coupée en effigie. On ajoute que non-seulement sa colère est très-grande contre lui, mais contre M. le duc de Gêvres, que M. de Lamoignon et Monsieur le procureur général allèrent voir sur-le-champ pour le désabuser sur ce qu'il pensoit que cette action étoit fort indifférente. Il faut aussi que ses gens se sauvent, car ils subiroient la peine portée par les lois. »

27. Jérôme le Pelletier, frère du contrôleur général et de Michel le Pelletier de Souzy. Il était conseiller d'État, conseiller d'honneur au parlement, et prévôt de Pignans en Provence. Il mourut à Fontainebleau, le 17 octobre 1696.

28. Voyez tomes VI, p. 201, note 45, et IV, p. 458, note 21.

29. Nous trouvons dans le *Journal* de Dangeau un abbé et un maître d'hôtel du Roi du nom de Langlois. Serait-ce la sœur de l'un ou de l'autre?

30. Ce vin de Provence dont Mme de Grignan envoyait à sa mère

souvenir, que ce fut un chamaillis[31] de petits verres, qui
1689 faisoit assez voir que cette liqueur venoit de chez vous. Vous n'avez point de bons poissons, ma chère enfant, dans votre mer; je m'en souviens, je ne reconnoissois pas les soles ni les vives : je ne sais comment vous pouvez faire le carême; pour moi, je ne m'en sens pas. M. de Lamoignon, avec sa néphrétique, n'a pas pensé à manger gras.

Voici un temps, ma chère enfant, où je n'entends plus rien: quand il me déplaît, comme à présent, et que j'en desire un meilleur[32], et que je l'espère, je le pousse à l'épaule comme vous; et puis quand je pense à ce que je pousse, et à ce qu'il m'en coûte quand il passe[33], et sur quoi cela roule, et où cela me pousse moi-même, je n'en puis plus, et je n'ose plus rien pousser[34]. En effet, laissons tout entre les mains de Dieu[35] : je ne trouve de soutien et d'appui, contre le triste avenir que je regarde, que la volonté de Dieu et sa Providence : on seroit trop malheureux de n'avoir point cette consolation : *Si vous connoissiez le don de Dieu;* je me souviens de la beauté de ce sermon[36]. J'en entendis un beau ce jour-là du

en 1672, et au président de Berbisy en 1675: voyez tome II, p. 537 et note 9; tome IV, p. 295 et 343.

31. Mêlée et cliquetis. « Ancien terme militaire. Espèce de joute en champ clos où tous les combattants se confondaient en frappant à droite et à gauche. » (*Dictionnaire de M. Littré.*)

32. « Un autre meilleur. » (*Édition de* 1754.)

33. « Et puis quand je pense à ce qu'il m'en coûte lorsqu'il passe. » (*Ibidem.*)

34. Comparez le commencement de la lettre du 10 janvier précédent, p. 396.

35. « Je n'en puis plus, et je laisse tout entre les mains de Dieu. » (*Ibidem.*)

36. Le sermon de Bourdaloue *sur la Grâce* a pour texte ces paroles de Jésus-Christ à la Samaritaine : *Si scires donum Dei* (*Évangile de saint Jean*, chapitre IV, verset 10). Voyez le sermon du vendredi de la troi-

P. Soanen[37] : la Samaritaine ne fut point déshonorée; quelle douleur de la voir défigurée par des prédicateurs indignes ! cela m'afflige. Tous ceux de cette année sont écoutés, quand le *grand Pan*[38] ne prêche pas : ce *grand Pan*, c'est le grand Bourdaloue, qui faisoit languir l'année passée le P. de la Tour[39], le P. de la 1689

sième semaine de carême, tome II, p. 257, édition de 1716. (*Note de l'édition de* 1818.) — Voyez encore plus haut, p. 537 et note 7.

37. Voyez ci-dessus, p. 508, note 16. — Nous avons déjà dit qu'il avait prêché le carême l'année précédente à Versailles.

38. Ce nom est tiré d'un récit de Plutarque qui rapporte qu'au temps de Tibère les passagers d'un navire qui passait auprès des Échinades entendirent tout à coup une voix qui appelait le pilote égyptien Thamus et lui ordonnait d'annoncer que *le grand Pan* (d'après le sens étymologique « le grand Tout ») était mort. Voyez le traité *de la Cessation* des oracles, chapitre XVII. — L'expression de *grand Pan* a été appliquée en divers sens à plusieurs personnages. Louis XIII, au moment où il fit mettre à mort le maréchal d'Ancre, et où l'on croyait qu'il allait prendre en main les rênes de l'État, fut appelé de ce nom dans une tragédie satirique intitulée *la Magicienne étrangère* (ou *la Maréchale d'Ancre*), Rouen, 1617, in-8°. Le cardinal de Richelieu, qui s'était tellement emparé de l'esprit du Roi, qu'il régnait plutôt qu'il n'administrait, fut désigné de la même manière dans une centurie qui fut attribuée à Guy-Patin. (*Voyez aussi le tome IV du* Malherbe *de M. Lalanne, lettre* 7, p. 19 et 20.) Saumaise, l'érudit le plus universel de son temps, reçut la même épithète. Elle convenait à Bourdaloue, qui joignait à une dialectique irrésistible la noblesse et l'énergie de l'expression, et possédait les qualités qui constituent l'orateur, dans un degré si éminent, qu'on pouvait l'appeler l'homme *universel* de la chaire. (*Note de l'édition de* 1818.)

39. Pierre-François d'Arerez de la Tour, né à Paris en 1636. Il était fils de Henri, premier écuyer de Mademoiselle de Montpensier, et de dame Marie-Sibylle de Malleval. Il fut directeur du séminaire de Saint-Magloire de 1680 à 1696, époque où il fut élu général de l'Oratoire. Il mourut à Paris le 13 février 1733. « Ce P. de la Tour, dit Saint-Simon (tome IV, p. 416), étoit un grand homme, bien fait, d'un visage agréable, mais imposant, fort connu par son esprit liant mais ferme, adroit mais fort, par ses sermons, par ses directions. Il passoit, ainsi que la plupart de ceux de sa congrégation, pour être

1689 Roche[40] même, M. Anselme[41], qui brille à Saint-Paul. Le P. Gaillard fait des merveilles à Saint-Germain l'Auxerrois[42]. Adieu, ma très-chère et très-aimable : ne vous amusez point à répondre à toute cette causerie; songez toujours que je n'ai qu'une lettre à écrire; s'il en falloit écrire encore une, je m'enfuirois.

1158. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce mercredi 30e mars.

Ah! Dieu merci, ma chère enfant, vous voilà arrivée, vous voilà sur le rivage avec nous. Vous n'êtes plus dans l'agitation de l'incertitude; vous en savez autant que nous présentement; mais je vous le dis sérieusement, vous mettez à trop haut prix les peines légères que j'ai prises et les petits services que je vous ai rendus. Vous parlez d'obligations[1] et de reconnoissance, comme si vous aviez oublié le commerce de l'amitié, et que vous ignorassiez le plaisir de faire des pas pour ceux que l'on aime : les nôtres ont été trop bien payés

janséniste, c'est-à-dire réguliers, exacts, étroits dans leur conduite, studieux, pénitents, haïs de Saint-Sulpice et des jésuites, et par conséquent nullement liés avec eux; enviés des uns dans leur ignorance, et des autres par la jalousie du peu de colléges et de séminaires qu'ils gouvernoient, et du grand nombre d'amis et illustres qui les leur préféroient. »

40. Voyez la lettre du 2 septembre 1687, ci-dessus, p. 92, note 9.

41. « L'abbé Anselme. » (*Édition de* 1754.) — Voyez la lettre du 9 mars précédent, p. 514, note 11.

42. « .... à Saint-Paul, et le P. Gaillard, qui fait des merveilles à Saint-Germain de l'Auxerrois. » (*Édition de* 1754.)

Lettre 1158 (revue en partie sur une ancienne copie). — 1. « D'obligation. » (*Édition de* 1754.)

par le succès. C'étoit à nous à vous remercier de nous avoir donné cette occasion de réveiller notre zèle. Vous mettez par-dessus cela des remerciements, des douceurs charmantes, des agréments qui nous jettent dans la confusion : je ne sais si Monsieur le chevalier en est aussi honteux que moi. Je ne sentois point que ma narration fût vive ; elle l'étoit toujours beaucoup moins assurément que les yeux de M. Gaillard : je vois sa mine admirante[2] et spirituelle, qui ne laisse point croire que son admiration soit fille de l'ignorance, comme aux autres[3]. Enfin, ma chère enfant, vous avez été contente de la peinture que je vous faisois de notre victoire. Au reste[4], Monsieur le chevalier vient de me conter que Mme de Bury[5] revenant de Paris, Mme la princesse de Conti lui demanda ce qu'elle y avoit fait. « Madame, j'y ai sollicité.— Et quel procès ? — Ce procès contre MM. de Grignan. — Quoi ! vous poussez cette chicane ? Ah fi ! peut-on recommencer, quand on a une fois perdu comme vous avez fait ? » Ma fille, je demande pardon à la belle âme de Monsieur le chevalier : j'avoue que ce discours fait plaisir à mon âme de boue. Voilà comme cette Bury est à Versailles ; vous savez comme elle est au grand conseil, et à la quatrième des enquêtes : ainsi vous pouvez juger qu'elle mérite l'écriteau que vous avez mis sur son dos, *néant*, comme sur la requête. Elle me surprit en sortant de chez un juge : elle lui dit[6], en me voyant : 1689

2. « Admirable. » (*Édition de* 1737.)

3. Voyez ci-dessus, p. 529 et 530, la fin de la lettre du 16 mars précédent.

4. Les mots *au reste* ne sont pas dans le texte de 1754.

5. Sœur de M. d'Aiguebonne et dame d'honneur de la princesse de Conti. Voyez tome VI, p. 195, note 13. Dans l'édition de 1737, il n'y a que l'initiale : « Mme de B.... »

6. « Qu'elle mérite ce que vous voulez qui soit écrit sur son dos,

1689 « Monsieur, je vous laisse en bonnes mains, » avec un air qui me donna de l'émotion[7], et dans cet état j'eus la sagesse de me taire : j'avois pourtant certaines petites choses[8] à lui dire, mais je ne dis rien. Si vous suivez le conseil de vos amis, vous rangerez vos affaires pour venir cet hiver achever ce qui reste, afin de n'y plus penser[9] ; car avec les arrêts que vous avez, il n'y a plus rien du tout à craindre ; mais ce qui est fait est fait, et vous ajusterez ce reste[10] avec la chevalerie de M. de Grignan, et un petit brin de cour ; vous verrez votre enfant : tout cela ensemble vous fera prendre une bonne résolution. La comparaison que vous faites de M. Gui[11], qui a la rage de vouloir être condamné dans tous les tribunaux, avec ce fou qui essayoit toujours de ressusciter un mort, sans pouvoir en venir à bout, m'a bien humiliée. Je vois le bon usage que vous faites de ce conte, où j'ai péri malheureusement un jour, en présence du chevalier, qui ne me l'a pas encore pardonné : ce fut un grand malheur, car il est vrai qu'il périt entièrement entre mes mains. Vous l'avez ressuscité, ma chère belle, et vous l'avez fort bien appliqué[12].

néant, comme sur sa requête. Elle sortoit de chez un juge lorsque j'y entrois : elle lui dit, etc. » (*Édition de* 1754.)

7. « L'air qu'elle mit à ses paroles me donna de l'émotion. » (*Ibidem.*)

8. « J'avois bien pourtant quelques petites choses, etc. » (*Ibidem.*)

9. Les mots : « afin de n'y plus penser, » manquent dans l'impression de 1754.

10. « Et vous ajusterez le jugement de la requête civile. » (*Édition de* 1754.)

11. Voyez plus haut, p. 521 et 527.

12. « Je vois le bon usage que vous faites de ce conte, qui périt entièrement un jour entre mes mains, en présence du chevalier : ce fut un grand malheur, car je trouve le conte fort bon. Vous l'avez ressuscité, ma chère belle, et vous l'avez très-bien appliqué. » (*Édition de* 1754.)

On jugea hier l'affaire de M. d'Harouys[13]. Le Roi prononça comme Salomon et avec une bonté paternelle. Tous les contrats qui sont dans les procurations seront payés au denier vingt; les excédants, au denier vingt-deux; les billets promettant de passer contrat, au denier vingt-quatre; les billets simples, sur M. d'Harouys; et ainsi personne ne perdra. Mlle de Méri est au denier vingt-deux : c'est un bonheur; mais au lieu d'ouvrir son cœur à la reconnoissance envers Dieu, qui l'a tirée d'un abîme, elle regrette le denier quatorze et trouve qu'elle est bien malheureuse. Cela nous a tous mis en colère, car il n'y a qu'elle sur ce ton : tous les autres sont contents et remercient Dieu et le Roi. Le pauvre la Silleraye[14] est mal traité : il perd beaucoup de bien de sa mère, parce que M. d'Harouys étoit engagé aux états avant que de l'être avec sa femme. Je plains ce petit ménage. Deux hommes qui étoient à la Bastille pour lui sortent demain. 1689

On a nouvelle[15] que le roi d'Angleterre est arrivé en

13. Tout cet alinéa ne se trouve que dans notre manuscrit, lequel ne contient point ce qui précède. — D'Harouys était à la Bastille depuis 1687. On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 30 janvier 1689 : « On a proposé ce matin au conseil un moyen pour faire payer ce que M. d'Harouys avoit emprunté au nom des états de Bretagne, et le Roi et son conseil ont approuvé la proposition. La voici : on offre au denier vingt de payer les intérêts de ceux qui ont prêté à M. d'Harouys sur la procuration qu'il avoit des états, et au denier vingt-deux ceux qui ont prêté sur l'excédant de la procuration, tant ceux qui ont des contrats que ceux qui n'ont que des billets, et outre les intérêts on payera tous les ans cinq cent mille livres sur le fonds, et ainsi en dix ans tout sera payé. » Voyez le même *Journal*, au 29 mars. C'était donc une réduction d'intérêts, une sorte de conversion forcée qu'on faisait subir aux prêteurs, créanciers du trésorier des états, suivant le plus ou moins de régularité de leur titre. Mlle de Méri, à qui d'Harouys avait consenti un intérêt d'environ sept pour cent, était réduite à un intérêt d'environ quatre et demi.

14. Fils de d'Harouys. Voyez tome VI, p. 424.

15. « On mande. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

1689 Irlande[16], où il a été reçu avec transport. Le prince d'Orange a tellement son asthme, que toutes les troupes qu'il assemble désertent, croyant qu'il va mourir[17] : il y a sept régiments qui l'ont quitté pour aller en Écosse. Pour moi, je suis persuadée que le Roi, c'est-à-dire, Dieu par lui, surmontera tous ses ennemis[18], et débrouillera tous ces nuages qui paroissent[19] si noirs et si prêts à fondre sur nous. Les Suisses sont tous radoucis[20] ; M. Amelot y fait des merveilles : cette nouvelle est grande[21]. M. de Beauvilliers, M. de Lamoignon, et Pâques, raccommoderont tous ces gens[22] si furieux de cet enlèvement de

16. Voyez ci-dessus, p. 543, note 11. La *Gazette* du 9 avril rapporte en date de Kingsale, le 23 mars, que le roi « fut salué, en débarquant, de tout le canon des vaisseaux et de celui du fort, où il fut reçu aux acclamations d'un nombre extraordinaire de peuple. »

17. L'ambassadeur d'Espagne disait dans une lettre datée du 18 mars que de l'avis des médecins l'asthme du prince d'Orange était incurable ; et d'Avaux écrivait d'Irlande un mois après : « La santé de l'usurpateur est fort mauvaise. L'on ne croit pas qu'il vive un an. » Guillaume avait été obligé de quitter Whitehall pour établir sa résidence dans l'air plus pur de Hampton-Court. Voyez la *Gazette* du 26 mars, p. 143, et l'*Histoire* de Macaulay, chapitre XI, tome IV, p. 54 et suivantes.

18. « Tous ces ennemis. » (*Édition de* 1737.)

19. « Tous les nuages. » (*Édition de* 1754.) — « Qui paroissoient. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

20. « Sont tout radoucis. » (*Ibidem.*)

21. La diète des cantons suisses ordonna la levée de troupes destinées à défendre leur neutralité. Il fut d'abord convenu que les trois mille hommes qu'on lèverait pour cet objet seraient payés par le roi de France et par l'Empereur ; mais ce dernier n'y ayant pas consenti, les Suisses mandèrent au Roi qu'ils levaient les trois mille hommes à leurs frais, pour garder les passages, et qu'au premier signal d'une invasion de leur territoire, ils mettraient quarante mille hommes sur pied. Voyez le *Journal* de Dangeau, aux 29 mars et 13 mai 1689. (*Note de l'édition de* 1818.) — Voyez aussi la *Gazette* du 16 avril, p. 178.

22. « Tous ces esprits. » (*Édition de* 1754.)

Mlle de Vaubrun, que je vous ai conté[23] : le public y gagnera de ne plus voir ce grand vilain Béthune[24]. 1689

Vous êtes honnête, vous êtes adorée, respectée ; vous ne méprisez point vos courtisans ; vous vous conduisez en toute perfection. Ah ! que j'aime ces manières ! que cela est noble ! qu'il seroit bas de mépriser des gens qui ne songent qu'à vous honorer ! que j'aime cette conduite, et que je suis assurée qu'elle charme M. de Grignan ! Vous avez senti le bonheur d'avoir des amis, et le sentez et le sentirez. Peut-être vous seront-ils utiles aussi en Provence ; enfin il n'y a point de petits ennemis. Adieu, très-chère et très-aimable : je vous embrasse de toute la tendresse de mon cœur.

23. Mme d'Uxelles écrit au comte de la Garde, en date du 30 mars : « Monsieur le Prince entre dans l'affaire de M. de Béthune, pour accommoder M. le duc de Gêvres et M. le duc d'Estrées. Ce dernier, contre la parole donnée à M. de Lamoignon de ne point poursuivre l'autre, pourvu qu'on ramenât Mlle de Vaubrun à sa mère, demande l'assemblée des chambres, et se veut porter à la dernière extrémité contre lui. La fille a été rendue, menée par M. le lieutenant civil ; elle désavoue avoir écrit qu'elle fût femme du *Cassepot*. Celui-ci a pris la fuite. On ne doute point qu'il n'ait la tête coupée en effigie. »

24. « Ce grand vilain B.... » (*Édition de* 1737.) — « Ce grand vilain *Cassepot*. » (*Édition de* 1754.) — La lettre finit ici dans l'édition de 1754 ; celle de 1737 n'a plus que la dernière phrase : « Adieu, etc. ; » et notre manuscrit, qui donne seul les phrases qui précèdent *Adieu*, s'arrête immédiatement après ce mot.

FIN DU HUITIÈME VOLUME.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES LETTRES CONTENUES DANS LE TOME VIII,

RANGÉES D'APRÈS LES NOMS DES CORRESPONDANTS.

(Le numéro des lettres qui n'étaient point dans la première édition est précédé d'un astérisque.)

1° LETTRES ÉCRITES PAR MADAME DE SÉVIGNÉ A :

ANGEBAUT :

1688, 2 octobre, lettre * 1067, page 194.

BUSSY RABUTIN :

1687, 15 janvier, lettre 1008, page 5 ; — 14 février, lettre 1012, page 17 ; — 10 mars, lettre 1015, page 29 ; — 5 avril, lettre 1017, page 35 ; — [18 avril, page 41, note ;] — 25 avril, lettre 1020, page 45 ; — 31 mai, lettre 1022, pages 53 et 56 ; — 17 juin, lettre 1025, page 62 ; — 28 juillet, lettre 1028, pages 71 et 74 ; — 2 septembre, lettre 1035, pages 87 et 92 ; — 13 novembre, lettre 1047, page 127 ; — 2 décembre, lettre 1050, page 141.

1688, 15 juin, lettre 1054, page 156 ; — 13 août, lettre 1056, page 163 ; — 26 août, lettre 1061, page 174 ; — 22 septembre, lettre 1064, page 183 ; — 3 novembre, lettre 1082, page 242 ; — 9 décembre, lettre 1101, pages 311 et 314.

1689, 6 janvier, lettre 1119, pages 387 et 389 ; — 16 mars, lettre 1151, page 530.

GAIGNIÈRES :

1688, [9 mars,] lettre * 1052, page 153.

GRIGNAN (M. de) :

1688, 17 novembre, lettre 1089, page 270 ; — 31 décembre, lettre 1114, page 368.
1689, 4 février, lettre 1133, page 453 ; — 7 février, lettre 1134, page 457 ; — 14 mars, lettre 1149, page 522 ; — 18 mars, lettre 1152, page 536.

GRIGNAN (Mme de) :

1687, 20 septembre, lettre 1037, page 96 ; — 22 septembre, lettre 1038, page 98 ; — 25 septembre, lettre 1039, page 104 ; — 27 septembre, lettre 1040, page 107 ; — 7 octobre, lettre 1042, page 113 ; — 9 octobre, lettre 1043, page 116 ; — [18 octobre,] lettre 1044, page 119.
1688, 6 octobre, lettre * 1068, page 195 ; — 8 octobre, lettre 1069, page 198 ; — 11 octobre, lettre 1070, page 202 ; — 13 octobre, lettre 1071, page 205 ; — 15 octobre, lettre 1072, page 207 ; — 18 octobre, lettre 1073, page 209 ; — 20 octobre, lettre 1074, page 214 ; — 22 octobre, lettre 1075, page 216 ; — 25 octobre, lettre 1076, page 221 ; — 26 octobre, lettre 1077, page 226 ; — 29 octobre, lettre 1078, page 229 ; — 1er novembre, lettre 1079, page 233 ; — 1er novembre, lettre 1080, page 236 ; — 3 novembre, lettre 1081, page 238 ; — 5 novembre, lettre 1083, page 245 ; — 8 novembre, lettre 1084, page 248 ; — 10 novembre, lettre 1085, page 253 ; — 11 novembre, lettre 1086, pages 255 et 258 ; — 15 novembre, lettre 1088, page 261 ; — 17 novembre, lettre 1089, page 265 ; — 19 novembre, lettre 1090, page 270 ; — 22 novembre, lettre 1091, page 276 ; — 23 novembre, lettre 1092, page 281 ; — 26 novembre, lettre 1093, page 283 ; — 29 novembre, lettre 1094, page 286 ; — 30 novembre, lettre 1095, page 289 ; — 1er décembre, lettre 1096, page 292 ; — 3 décembre, lettre 1098, page 295 ; — 6 décembre, lettre 1099, page 302 ; — 8 décembre, lettre 1100, page 307 ; — 10 décembre, lettre 1102, page 314 ; — 13 décembre, lettre 1103, page 318 ; — 15 décembre, lettre 1104, page 326 ; — 17 décembre, lettre 1105, page 329 ; — 20 décembre, lettre 1109, page 344 ; — 22 décembre, lettre 1110, page 348 ; — 24 décembre, lettre 1111, page 351 ; — 27 décembre, lettre 1112, page 356 ; — 29 décembre, lettre 1113, page 362 ; — 31 décembre, lettre 1114, pages 367 et 369.
1689, 3 janvier, lettre 1116, page 372 ; — 5 janvier, lettre 1118, page 382 : — 7 janvier, lettre 1120, page 390 ; — 10 janvier,

lettre 1121, page 396 ; — 12 janvier, lettre 1122, page 406 ; — 14 janvier, lettre 1123, page 409 ; — 17 janvier, lettre 1124, page 412 ; — 19 janvier, lettre 1125, page 417 ; — 21 janvier, lettre 1126, page 422 ; — 24 janvier, lettre 1127, page 425 ; — 26 janvier, lettre 1128, page 431 ; — 28 janvier, lettre 1129, page 436; — 31 janvier, lettre 1130, page 442 ; — 2 février, lettre 1131, page 447 ; — 4 février, lettre 1133, page 453 ; — 7 février, lettre 1134, page 457 ; — 9 février, lettre 1135, page 462 ; — 14 février, lettre 1136, page 465 ; — 16 février, lettre 1137, page 467 ; — 18 février, lettre 1138, page 473 ; — 21 février, lettre 1139, page 476 ; — 23 février, lettre 1140, page 481 ; — 25 février, lettre 1141, page 484 ; — 28 février, lettre 1142, page 487 ; — 2 mars, lettre 1143, page 497 ; — 4 mars, lettre 1145, page 506 ; — 7 mars, lettre 1146, page 510 ; — 9 mars, lettre 1147, page 512 ; — 11 mars, lettre 1148, page 518 ; — 14 mars, lettre 1149, pages 521 et 523 ; — 16 mars, lettre 1150, page 524 ; — 18 mars, lettre 1152, page 535 ; — 21 mars, lettre 1153, page 537 ; — 23 mars, lettre 1154, page 541 ; — 25 mars, lettre 1156, page 549 ; — 28 mars, lettre 1157, page 553 ; — 30 mars, lettre 1158, page 560.

GUITAUT (Mme de) :

1688, 19 décembre, lettre * 1108, page 342.

HERIGOYEN (d') :

1687, 4 janvier, lettre * 1006, page 1 ; — 8 février, lettre * 1011, page 14 ; — 26 février, lettre * 1014, page 26 ; — 23 avril lettre * 1019, page 41 ; — 14 juin, lettre * 1024, page 60 ; — 30 juillet, lettre * 1029, page 75 ; — 13 août, lettre * 1033, page 85 ; — 20 août, lettre * 1034, page 86.

MOULCEAU (le président de) :

1687, 6 janvier, lettre 1007, page 3 ; — 27 janvier, lettre 1010, page 12 ; — 24 octobre, lettre 1045, page 124 ; — 24 novembre, lettre 1049, page 139.
1688, 3 septembre, lettre 1062, page 178 ; — 22 septembre, lettre 1065, page 190.
1689, 2 mars, lettre 1144, pages 503 et 506.

REVOL :

1687, 4 août, lettre * 1031, page 80.

Scudéry (Mlle de) :

1688, mardi..., lettre 1115, page 371.

2° LETTRES ÉCRITES A MADAME DE SÉVIGNÉ PAR :

Bussy Rabutin :

1687, 18 janvier, lettre 1009, page 9 ; — 20 février, lettre 1013, page 21 ; — 31 mars, lettre 1016, page 33 ; — 9 avril, lettre 1018, page 37 ; — [12 avril, page 40, note 9 ;] — 18 mai, lettre 1021, page 50 ; — 4 juin, lettre 1023, pages 56 et 60 ; — 20 juin, lettre 1026, page 65 ; — 4 août, lettre 1030, page 77 ; — 6 août, lettre 1032, pages 81 et 84 ; — 13 septembre, lettre 1036, page 93 ; — 5 novembre, lettre 1046, page 126 ; — 19 novembre, lettre 1048, page 131.

1688, 10 juin, lettre 1053, page 154 ; — 5 juillet, lettre 1055, page 160 ; — 15 août, lettre 1058, page 168 ; — 17 août, lettre 1059, page 171 ; — 15 septembre, lettre 1063, pages 181 et 183 ; — 28 septembre, lettre 1066, page 191 ; — 14 novembre, lettre 1087, page 259 ; — 18 décembre, lettre 1106, pages 335 et 340.

1689, 2 février, lettre 1132, page 449 ; — 23 mars, lettre 1155, page 544.

3° LETTRES DE DIVERS A DIVERS.

Bussy Rabutin :

A Corbinelli : 1687, 31 mars, lettre 1016, page 34 ; — 4 juin, lettre 1023, page 59 ; — 6 août, lettre 1032, page 84 ; — 13 septembre, lettre 1036, page 95.

1688, 5 juillet, lettre 1055, page 162 ; 15 août, lettre 1058, page 170 ; — 17 août, lettre 1059, page 172 ; — 15 septembre, lettre 1063, page 182 ; — 28 septembre, lettre 1066, page 193 ; — 18 décembre, lettre 1106, page 339.

1689, 2 février, lettre 1132, page 452 ; — 23 mars, lettre 1155, page 548.

Bussy Rabutin :

A Mme de Grignan : 1688, 15 août, lettre 1057, page 167 ; — 18 décembre, lettre 1107, page 341.

CORBINELLI :

A BUSSY RABUTIN : 1687, 10 mars, lettre 1015, page 32 ; — 31 mai, lettre 1022, page 55 ; — 17 juin, lettre 1025, page 65 ; 28 juillet, lettre 1028, page 73 ; — 2 septembre, lettre 1035, page 91 ; — 29 septembre, lettre 1041, page 112 ; — 2 décembre, lettre 1050, page 144.
1688, 15 juin, lettre 1054, page 158 ; — 13 août, lettre 1056, page 166 ; — 26 août, lettre 1061, page 178 ; — 22 septembre, lettre 1064, page 186 ; — 9 décembre, lettre 1101, page 312.
1689, 6 janvier, lettre 1119, page 389 ; — 16 mars, lettre 1151, page 534.

CORBINELLI :

A Mme DE GRIGNAN : 1689, 17 janvier, lettre 1124, page 416.

CORBINELLI :

Au président DE MOULCEAU : 1687, 6 janvier, lettre 1007, page 4 ; — 24 octobre, lettre 1045, page 121 ; — 24 novembre, lettre 1049, page 137.
1688, 22 septembre, lettre 1065, page 187.
1689, 2 mars, lettre 1144, page 505.

COULANGES (Mme de) :

Au comte DE GRIGNAN : 1688, 11 novembre, lettre 1086, page 258.

COULANGES (Mme de) :

A Mme DE GRIGNAN : 1688, 11 novembre, lettre 1086, page 257.
1689, 28 janvier, lettre 1129, page 442.

GRIGNAN (Mme de) :

A BUSSY RABUTIN : 1688, 26 août, lettre 1060, page 173.
1689, 4 janvier, lettre 1117, page 381.

GRIGNAN (Mme de) :

Au comte DE GRIGNAN : 1688, 5 janvier, lettre * 1051, page 146.

GRIGNAN (Mme de) :

A LAMOIGNON : 1688, 1er décembre, lettre * 1097, page 294.

GRIGNAN (le marquis de) :

A Mme DE GRIGNAN : 1688, 8 décembre, lettre 1100, page 310 — 15 décembre, lettre 1104, page 328.

SÉVIGNÉ (Charles de) :

A D'HERIGOYEN : 1687, 10 juillet, lettre * 1027, page 69.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9.